QUESTIONS DE MON TEMPS

1836 à 1856

QUESTIONS POLITIQUES

L'éditeur poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes reproductions ou traductions du présent ouvrage, faites sans son autorisation.

PARIS. — Imprimerie SERRIERE et Cie, rue Montmartre, 123.

ÉMILE DE GIRARDIN

QUESTIONS DE MON TEMPS

1836 à 1856

QUESTIONS POLITIQUES

Cercando il vero.
DANTE.

TOME NEUVIÈME

PARIS
SERRIERE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
123, RUE MONTMARTRE, 123

M DCCC LVIII

LIBRARY
OCT 14 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
266
.5
G57
t. 9

QUESTIONS POLITIQUES.

1837.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE.

« La Russie a intérêt à ce que la France soit forte. »
L'EMPEREUR ALEXANDRE.

« La France aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant. »
LE ROI LOUIS-PHILIPPE.

I.

19 février 1837.

Qui dit liberté des mers, dit alliance de la France avec la Russie.

L'alliance de la France avec la Russie est la seule qui puisse rendre simples, sincères, stables, les rapports politiques et commerciaux des deux mondes. Ce système d'alliance, dans lequel il nous tarde de voir s'engager la France d'un pas ferme et sans hésitations, doit rencontrer nécessairement pour opposants tous les esprits superficiels, nourris depuis vingt années de tous les lieux-communs qui ont été dits contre la sainte-alliance; il y a longtemps que le journalisme en France n'a d'autre régulateur que la presse britannique; comment en serait-il autrement?... Presque toutes ses informations lui parviennent par cette voie. Les principaux journaux anglais n'ont, à Londres, que des rédacteurs généralement médiocres; mais, par contre, ils ont

dans toutes les grandes villes d'Europe des correspondants bien placés qu'ils payent fort chèrement. C'est le contraire à Paris ; les journaux français n'accordent qu'une importance fort secondaire aux nouvelles et informations de l'étranger ; ce qu'ils considèrent comme étant le principal, ce sont les dissertations que chaque matin ils brochent sur toutes les questions à l'ordre du jour sans en approfondir jamais aucune ; d'où il suit qu'ils ne peuvent avoir sur les événements et les faits extérieurs que l'opinion qu'ils empruntent à la presse étrangère, et particulièrement à la presse britannique ; de ces deux façons différentes d'entendre le journalisme en France et en Angleterre, il résulte ce fait éminemment grave, que la presse française, pour toute la partie relative à nos relations extérieures, n'est qu'une traduction servile et anti-nationale de la presse britannique. De là beaucoup d'opinions fausses et de préjugés fâcheux qu'il sera difficile de détruire, parce que voilà plus de vingt années qu'ils creusent leur ornière. La presse française, en 1814, n'a donc conquis sa liberté que pour se traîner à la suite de la presse britannique, sans s'informer ni sans voir où celle-ci la conduisait « *perfidement*, » pour nous servir de l'expression consacrée toutes les fois qu'il est question de la politique anglaise.

C'est ainsi qu'insensiblement la France, infidèle à la grande pensée continentale de Napoléon, s'est formée sur ses alliances une opinion aveugle et contraire à ses propres intérêts ; c'est ainsi qu'elle s'est empressée de faire cause commune avec son ennemi, vainqueur à Waterloo, quittant les traces de l'aigle pour suivre celles du léopard !

Le 22 juin (4 juillet 1807), l'empereur Napoléon écrivait à l'empereur Alexandre :

« Monsieur mon frère, j'envoie à Votre Majesté une note sur la discussion qui nous occupe. Votre Majesté y verra mon désir de me tenir dans une position d'amitié et d'*alliance* avec la Russie, et d'écarter tout ce qui pourrait s'opposer directement ou indirectement à *cette belle et grande pensée*. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» NAPOLÉON. »

A la lettre qui précède était jointe la note qui suit :

« Les relations géographiques de la Russie et de la France, dans la situation actuelle des choses, sont aussi favorables que leurs relations de commerce, tellement que, même en état de guerre, les deux puissances ne sauraient où se rencontrer pour se battre. Discussions de limites, petites guerres de douane, discussion pour les eaux, discussions pour les subsistances, et mille et un petits sujets de querelles qui refroidissent et précèdent ordinairement les brouilleries ouvertes et sont les préludes de guerres nous sont totalement étrangers, de sorte que, pour chercher des raisons d'animosité, il faut avoir recours aux choses les plus abstraites et les plus imaginaires. L'amitié et cette confiance sans bornes qu'ont inspirées à l'empereur Napoléon les hautes qualités de l'empereur Alexandre ont fait sceller par le cœur ce qu'avait déjà établi et approuvé la raison. Dans cette situation des choses, gardons-nous de rien faire qui change les rapports généraux de commerce et de géographie que la nature a établis entre les deux États. Appeler le prince Jérôme au trône de Saxe et de Varsovie, c'est presque dans un instant bouleverser tous nos rapports. Il n'y aura pas une querelle de douane sur le Niémen, une altercation de commerce, une discussion de police, qui n'aille sur-le-champ et directement au cœur de l'empereur Napoléon ; et par cette seule faute politique, nous aurons déchiré notre traité d'alliance et d'amitié, et préparé des sujets plus réels de mésintelligence que ceux qui ont existé jusqu'ici. La politique de l'empereur Napoléon est que son influence ne dépasse pas l'Elbe, et cette politique il l'a adoptée parce que c'est la seule qui puisse se concilier avec le système d'amitié sincère et constante qu'il a contracté avec le grand empire du Nord. Aussi les pays situés entre le Niémen et l'Elbe seront la barrière qui séparera les grands empires, amortira les coups d'*épingles* qui, entre les nations, précèdent les coups de *canon*. Dans une époque aussi grande, ce qu'il importe surtout, c'est de bien fixer les rapports et les limites. Il faut se rappeler ce que produisent de maux les États entremêlés, témoin le partage d'Anspach. »

Ce que Napoléon voulut fonder par la guerre, nous le voulons établir par la paix ; ce qu'il entreprit de faire par la force et la violence, nous le voulons essayer par la raison et la persuasion ; serons-nous plus heureux ? C'est un espoir que nous avons.

Les alliances matrimoniales seront faciles lorsque les alliances internationales seront rationnelles ; présentement, celles-ci ne le sont pas. Le principe avant la conséquence !

II.

31 décembre 1840.

Un journal nous attribue une prédilection marquée pour le gouvérnement de l'empereur Nicolas. Si dans cette allégation il n'y a pas une intention de calomnie, le moins qu'il y ait, c'est une erreur de fait. Depuis quatre années, il est vrai, nous n'avons cessé un seul jour d'avertir la France qu'il n'y avait pas avec l'Angleterre d'alliance solide sur laquelle un homme d'État éclairé pût asseoir un système politique durable; mais lorsque nous nous exprimons ainsi, ce n'est point par prédilection pour le gouvernement de l'empereur Nicolas, c'est uniquement par le désir de voir notre pays contracter l'alliance la plus favorable au développement de sa prépondérance continentale, de sa grandeur maritime et de sa prospérité industrielle.

Ce que nous voulons en 1840, c'est ce que voulait M. Thiers en 1830.

Le 4 février 1830 (1), il s'exprimait en ces termes dans le *National*, dont il était le principal rédacteur :

« Qu'est-ce que la Méditerranée ? *un lac français*, comme le disait Napoléon, dans lequel la France est appelée à dominer un jour par l'étendue de ses côtes, par la direction de l'un de ses principaux fleuves et par les besoins de la moitié de son territoire qui en attend sa prospérité et sa civilisation. Qui s'oppose à cette juste domination ? l'Angleterre, qui, non contente d'avoir fait de l'Océan une mer britannique, s'est assujétie depuis peu la mer Méditerranée par l'occupation de Gibraltar, de Malte et des

---

(1) Ce fut à cette époque, quatre mois environ avant la Révolution de juillet 1830, que parût dans les journaux la pièce suivante :

« Avant que les Russes se disposassent à passer le Balkan, des négocia-
» tions avaient été entamées entre les cabinets de France et de Russie.
» Elles furent suspendues pendant l'hiver de 1828. Une fois le Balkan
» franchi, l'Angleterre s'épouvanta ; la Russie, qui prévoyait la possibilité
» d'une rupture avec la Grande-Bretagne, qui même la regardait comme
» imminente, renouvela et développa sa proposition d'alliance au cabinet
» français. »

« Voici l'esprit des dispositions principales du traité :

« 1° Le cabinet russe demandait à celui de France de demeurer neutre jusqu'au moment où la Grande-Bretagne se verrait contrainte de se déclarer contre lui.

» 2° La Russie proposait, en ce dernier cas, une alliance offensive et défensive entre les deux puissances contractantes. La Prusse et les Pays-Bas y devaient entrer.

Sept-Iles. Quel est le principe le plus élémentaire de la politique? C'est de se servir contre la tyrannie du plus fort du concours des puissances du second ordre. — Quelles sont, après la France, les puissances maritimes du second ordre? — La Russie et la Grèce, également intéressées à joindre leur marine à la nôtre pour détruire la prépondérance navale menaçante de l'Angleterre, qui peut bloquer les Russes dans le Bosphore, et faire pourrir nos vaisseaux dans nos ports, comme cela est déjà arrivé. *L'intérêt évident de notre politique exigeait donc que nous nous entendissions avec la Russie* sur la question grecque, car c'était de fort à faible, et non avec l'Angleterre, car ce ne pouvait être que de faible à fort. Dans un cas nous servions un allié; dans l'autre nous renforcions un adversaire. L'intérêt de notre commerce nous conseille la même chose que l'intérêt de notre politique. Les Anglais font dans la Méditerranée à peu près le même trafic que nous. Ils sont nos concurrents en marchandises comme nos rivaux en puissance. Il n'en est pas de même des Russes : commerçants, ils s'y présentent vis à vis de nous comme acheteurs. L'alliance la plus étroite dans ces derniers temps, la plus hostile à la France, c'est l'alliance anglo-autrichienne. Elle tient le monde civilisé dans l'asservissement et l'inaction. Notre devoir est de nous ranger du côté de la puissance qui la menace dans la Méditerranée, en descendant sur ses bords par le Balkan, ou en y débouchant par le Bosphore, et dans l'Océan atlantique en avançant sur les derrières de l'Inde. *Nous avons besoin de l'Egypte pour nos relations commerciales*, et cette puissance nous la cédera sans peine, non pour l'occuper militairement par des colonies, mais pour y dominer par nos comptoirs et nos vaisseaux ! »

On ne saurait exprimer en termes plus précis une opinion plus catégorique. Pourquoi M. Thiers, depuis qu'il a cessé d'être journaliste et qu'il est devenu ministre, a-t-il changé d'opinion et déserté le drapeau de l'alliance franco-russe pour arborer le drapeau de l'alliance anglo-française? Demandez-le-lui.

» 3° Maîtresse de poursuivre la guerre en Orient, la Russie était libre de s'emparer de Constantinople si la force l'y amenait. Elle repoussait alors Mahmoud en Asie, et faisait disparaître de l'Europe jusqu'aux derniers débris de sa puissance.

» 4° L'Etat grec était définitivement et franchement constitué, des subsides payés à époque fixe lui étaient assurés. Ses limites s'étendaient au-delà de cette ligne tant promise du golfe d'Arta au golfe de Volio, et prenait un grand développement. Le comte Capo d'Istria demeurait à la tête du nouvel Etat.

» 5° Pour prix de son alliance, en compensation de l'accroissement de la Russie en Orient et en indemnité de ses sacrifices dans la lutte contre l'Angleterre, il était stipulé que la France rentrerait en possession des provinces belges. Bréda redevenait frontière de la Hollande; les Anglais devaient être expulsés du continent; le Hanôvre, occupé par les troupes de l'alliance, était cédé au roi des Pays-Bas en échange de la Belgique. Des indemnités particulières devaient être données par la Russie à la Prusse, qui restituait à la France Sarrelouis et une partie du territoire sur le Rhin.

» 6° La position importante de l'île de Candie demeurait acquise à la France. »

III.

13 mars 1846.

Le même déchaînement qui nous fit mettre au ban de la presse, en août 1840, parce que, seul contre tous, nous entreprîmes de contenir le flot des passions tumultueuses qu'avait fait déborder le traité du 15 juillet 1840, traité qui, un an plus tard, presque jour pour jour, devait aboutir à la convention du 13 juillet 1841, le même déchaînement a lieu aujourd'hui contre nous, parce qu'aujourd'hui, comme il y six ans, nous avons l'inexcusable tort de nous servir de nos yeux pour regarder au fond des choses, de ne pas nous laisser aveugler par des sentiments généreux, mais irréfléchis, d'engager la France à consulter avec maturité ses forces et ses intérêts avant de s'abandonner à l'entraînement de ses sympathies ou de ses colères. C'est le sort de la raison de commencer toujours par être condamnée. Aussi ne nous plaignons-nous pas des clameurs qui s'élèvent contre nous, et n'en parlons-nous que pour leur donner une date.

Certes, nous le disons hautement, s'il ne fallait faire que des manifestations et des souscriptions pour rendre à la malheureuse Pologne son rang parmi les nations libres et indépendantes, notre voix ne serait pas la dernière à se faire entendre, et notre contribution ne serait pas la plus faible, ni la moins spontanée ; mais par vos manifestations sans autorité et sans effet, par vos souscriptions sans prestige et presque sans produit, que faites-vous? Est-il bien sûr que vous ne nuisiez pas à la cause que vous prétendez servir, et que vous ne portiez pas au dehors une fâcheuse atteinte à la considération du caractère français?

En intercalant tous les ans, depuis quinze années, dans votre adresse, un paragraphe où le vœu du rétablissement de la nationalité polonaise est exprimé, que faites-vous? Vous accoutumez l'Europe à considérer vos manifestations solennelles comme de vaines protestations qui ne vous en-

gagent pas sérieusement à vos propres yeux, et dont elle n'a pas à tenir plus de compte que vous-mêmes. De telles manifestations ont un double tort : ce n'est pas assez pour rectifier les déviations de la politique dans son cours ; ce n'est pas assez pour faire revivre dans toute sa pureté la lettre maculée de l'article 5 du traité entre la Russie et l'Autriche, en date des 21 avril-3 mai 1815, de l'article 3 du traité conclu à la même date entre la Russie et la Prusse, et enfin de l'article 1er de l'Acte général du congrès de Vienne du 9 juin 1815 ; ce n'est pas assez pour contraindre l'oppression d'adoucir ses rigueurs ; c'est assez pour l'inquiéter, la rendre plus ombrageuse et plus vigilante ; c'est assez pour entretenir dans le cœur de l'opprimé de dangeureuses illusions ; c'est assez pour lui faire ressentir plus ardente la soif d'indépendance et plus cruelle la privation de sa nationalité.

En dénaturant sciemment dans vos journaux tous les faits, en les tronquant puérilement pour donner à une tentative de soulèvement plus d'importance et plus d'étendue qu'elle n'en a en réalité, que faites-vous ? Vous appelez les événements à donner le lendemain, à vos versions, à vos affirmations, à vos prédictions de la veille, des démentis dont la conséquence est de faire rejaillir sur une noble cause mal défendue le discrédit de votre parole suspecte.

En vous abusant jusqu'à ce point de vous persuader qu'une réunion de députés dans l'un des bureaux de la chambre élective sera considérée comme une manifestation efficace, amis malencontreux de la malheureuse Pologne, que faites-vous ? Vous vous faites compter un à un ; vous laissez voir à l'Europe que vous n'êtes qu'une minorité au sein du parlement français ; vous commettez l'immense faute de forcer d'anciens conseillers de la couronne, qui ont passé du pouvoir dans l'opposition, et qui marchent à votre tête, à se séparer de vous dans une circonstance décisive, montrant ainsi aux gouvernements que vous voulez contenir que nous aurons beau changer de cabinets, nous ne changerons pas de politique ; qu'il n'y a rien de plus à at-

tendre ou à redouter de MM. Thiers et de Rémusat que de MM. Guizot et Duchâtel.

En vérité, si vous vouliez donner à réfléchir aux trois grandes puissances qui se sont partagé entre elles les dépouilles de la Pologne, n'eût-il pas mieux valu que les 116 députés sur 459, qui se sont réunis dans le premier bureau, s'en abstinssent, plutôt que de constater qu'ils n'y avaient été suivis par aucun des ministres du 1er mars 1840, aujourd'hui à l'écart du pouvoir, mais qu'il suffit d'un vote pour ramener aux affaires? Votre liste de 116 députés, presque tous appartenant aux oppositions extrêmes, ne signifie rien ; l'absence sur cette liste des seuls noms qui auraient eu au dehors un sens politique signifie beaucoup. Aussi cette absence, qui n'a pas échappé à la remarque, n'échappera-t-elle pas aux commentaires de toutes les chancelleries.

Enfin, en ouvrant des listes de souscription, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes exposés inconsidérément à faire prendre pour mesure de la profondeur de vos sympathies l'étendue de votre générosité. Quelle générosité ! 149 députés ont adhéré à la souscription et ont versé, tous ensemble, la somme de 6,955 francs! Quel élan! Quel entraînant exemple! Le beau subside pour une population de vingt-quatre millions d'opprimés qui entreprend une lutte désespérée? Le beau secours pour tant de victimes! Toutes les colonnes de tous les journaux sont remplies de noms de souscripteurs; mais les sommes versées sont si minces, qu'il est à craindre que la souscription n'atteigne qu'un chiffre tellement faible, qu'au lieu d'attester de la part de la France une grande sympathie pour les malheurs de la Pologne, ce chiffre soit, au contraire, interprété par l'Europe comme la preuve matérielle ou de notre indifférence ou de notre parcimonie. C'était là le danger d'une souscription, c'était là le danger qu'il fallait prévoir et éviter; mais, de toutes les fautes qu'on pouvait commettre, on n'en a pas omis une seule!

Il y avait, en 1830, à choisir entre deux politiques :

La politique de la Guerre et la politique de la Paix.

Si l'on choisissait la première, il ne fallait pas donner à l'Europe le temps de se reconnaître ; il fallait commencer par déchirer à notre profit les traités de 1815 et rendre à la France ses limites naturelles ; il fallait voler au secours de la Pologne insurgée, proclamer son indépendance, rétablir sa nationalité (1), attiser partout le feu révolutionnaire, en Belgique, en Espagne, en Italie. C'était la politique conseillée par l'opposition et que la majorité a constamment condamnée. Quels en eussent été les résultats ? Nul ne saurait affirmer qu'ils eussent été satisfaisants, car on a vu reculer devant elle les esprits les plus téméraires.

La seconde nous a toujours paru de beaucoup la plus sûre et la meilleure, et si nous avons adressé souvent des reproches au gouvernement, ce n'est pas de l'avoir préférée, c'est de ne l'avoir pas pratiquée assez franchement, assez hardiment, assez systématiquement.

Dès que la France s'imposait à elle-même la loi de respecter les traités de 1815, elle n'avait rien de mieux à faire qu'à désarmer, qu'à réduire son effectif militaire au nombre d'hommes strictement nécessaire pour assurer pleinement le maintien de l'ordre, afin de faire concourir le plus rapidement possible toutes les ressources de son budget au développement de toutes ses facultés productives, et ultérieurement à l'extension de sa marine, appelée à servir de point de ralliement et de garantie à toutes les puissances maritimes de second ordre. Dans ce système, il est vrai, ce n'était pas de la propagande et de l'insurrection, c'était du progrès des esprits et de la civilisation qu'il fallait attendre l'amélioration du sort des populations polonaises et italiennes. Cette amélioration, nous ne doutons pas qu'on ne l'eût déjà ob-

(1) « Il est d'un intérêt majeur pour l'empereur et en même temps pour l'Europe de *rétablir le royaume de Pologne ;* sans cette réédification, l'Europe restera sans frontière de ce côté, l'Autriche et l'Allemagne se trouvant face à face avec le plus puissant empire de l'univers... » Et plus loin : « L'Europe ainsi organisée, il n'y a plus de raison pour que la France et la Russie soient en rivalité. Ces deux empires auront les mêmes intérêts commerciaux ; ils agiront d'après les mêmes principes. »

L'EMPEREUR NAPOLÉON.

tenue, si à cette politique de la Paix franchement pratiquée, qui eût apaisé la défiance des puissances continentales et qui les eût rapprochées de nous, on n'eût pas préféré cette politique mixte appelée la Paix armée, dont nous croyons pouvoir dire sans exagération que les fruits n'ont pas été en rapport avec les sacrifices qu'elle nous a coûtés, politique dont la conséquence a été de nous faire considérer l'alliance de l'Angleterre comme une nécessité.

On sait quel fond il faut faire sur cette alliance.

C'est parce que nous n'y avons jamais compté, et que nous y comptons moins que jamais, que nous professons l'opinion que la France ne saurait éviter avec trop de soin toute occasion de donner au continent des motifs de se plaindre ou de se défier d'elle.

Il faut à la France des alliés ; il n'y a que des politiques d'estaminet et des orateurs de carrefour qui puissent s'abuser à ce point de croire qu'elle est assez forte pour ne consulter dans le monde que ses inspirations et ses sympathies.

Toute alliance a ses conditions et ses servitudes.

Si vous souffrez de voir que l'alliance de l'Angleterre ne soit qu'une sorte de vassalité de la France ; si vous souffrez de vous rappeler que nous avons été obligés, en 1840, de faire rentrer notre flotte, et de donner aux traités de 1831-1833 sur le droit de visite une extension nouvelle pour prix de la signature de la convention des détroits, de payer en 1844 une indemnité que nous ne devions pas, de ne tirer du Maroc qu'une satisfaction incomplète, soyez donc conséquents, et ne poussez pas la France dans le sens contraire à celui où elle doit marcher pour arriver au but.

Le rôle de la France en Europe doit être un rôle d'initiation presque passif.

C'est d'elle que les gouvernements qui l'entourent doivent apprendre que le gouvernement des libertés publiques n'est pas incompatible avec le maintien de l'ordre, et que les institutions représentatives donnent plus de ressources à la royauté qu'elles ne lui enlèvent de prérogatives ; c'est d'elle

que les peuples doivent apprendre à se préserver des excès révolutionnaires, à modérer leur impatience, puisant leur calme dans la certitude que la prolongation de la paix et la facilité de jour en jour plus grande des moyens de communication de tous les peuples entre eux ne sauraient tarder longtemps à les faire jouir des mêmes droits et des mêmes garanties que ceux dont nous sommes en possession.

Modérer les gouvernements et calmer les peuples, même ceux qui souffrent, éclairer ceux-ci et ceux-là, leur donner à tous indistinctement l'exemple de l'ordre et de la liberté, leur faire envier notre prospérité, leur faire souhaiter de s'associer étroitement à nos destinées, telle doit être, selon nous, la politique de la France; et c'est parce que nous la comprenons ainsi qu'on nous a vu demeurer à l'écart de toutes ces bruyantes et stériles manifestations qui, d'ici à peu de temps, auront passé sans laisser après elles d'autres traces que des défiances et des colères plus difficiles à apaiser, tandis que nous resterons, nous, avec l'idée que nous poursuivons : — *la révision pacifique des traités de 1815 et l'institution d'une grande confédération maritime*, exposée dans un intérêt commun : l'intérêt de la liberté des mers, cette condition de salut de toutes les puissances continentales, à l'égard desquelles la France serait dans l'avenir ce qu'est aujourd'hui l'Autriche par rapport aux autres puissances de la Confédération germanique.

Le triomphe de cette idée, puisée dans l'observation des faits, peut être tardif, mais il est infaillible; ce jour-là, le sort de la Pologne et de l'Italie ne sera plus le même!

IV.

12 mars 1846.

On lit dans la *Démocratie pacifique :*

« On assure qu'un grand journal a vendu sa question polonaise à la Russie pour 80,000 francs. La presse marchande ne pouvait donner une preuve plus éclatante de son dévouement aux grandes causes. »

Un journal, si peu qu'il ait le respect de lui-même et de la vérité, ne s'expose pas à une condamnation sévère et à des dommages-intérêts considérables, en jetant odieusement dans la circulation une articulation aussi grave, sans s'être mis en mesure de l'appuyer sur quelques fortes présomptions, sans avoir pris ou reçu quelques renseignements de nature à pallier la diffamation ou la calomnie, sinon à la justifier entièrement! Il est donc probable que la *Démocratie pacifique* ne s'est pas avancée légèrement. Eh bien! nous la plaçons dans cette triple alternative :

Ou de faire connaître à ses lecteurs les motifs plausibles sur lesquels elle s'est fondée pour annoncer que le grand journal auquel elle a fait allusion a vendu sa question polonaise à la Russie 80,000 fr., dans lequel cas ledit journal s'oblige, non seulement à ne faire à la *Démocratie pacifique* aucun procès, mais encore à verser, au profit de la souscription polonaise, les 80,000 francs en question, plus toutes les sommes qu'il passe pour recevoir de la Russie, lesquelles sommes, depuis dix ans, doivent s'élever au moins à un million ou douze cent mille francs;

Ou de se préparer à s'expliquer devant les tribunaux correctionnels ;

Ou bien, enfin, de se rétracter demain dans des termes tels qu'ils doivent nous satisfaire.

Douze ou treize cent mille francs à verser dans la caisse de la souscription polonaise, cela vaut bien la peine que la *Démocratie pacifique* se mette en mesure d'établir la vérité de ce qu'elle a avancé! Un journal ne reçoit pas 80,000 fr. sans qu'il y ait quelqu'un dans le secret et sans qu'il en subsiste quelque trace!

V.

13 mars 1846.

La *Démocratie pacifique*, après avoir reproduit l'article qui précède, ajoute ce qui suit :

« Il résulte de cet article que la *Presse* se considère comme le grand

journal dont a parlé la *Démocratie pacifique ;* il en résulte encore qu'elle paraît désirer connaître les présomptions, les renseignements et les motifs plausibles que nous pouvons avoir eus pour parler comme nous l'avons fait. Nous sommes tout disposés à donner à la *Presse* cette satisfaction. Il suffit qu'elle se croie intéressée dans l'affaire pour que nous nous empressions d'aller au devant de ses vœux. Nous lui offrons donc ce que nous avons toujours indiqué ou proposé comme la seule solution sérieuse des débats de la nature de celui-ci : la constitution d'un tribunal d'arbitres, d'un jury d'honneur, qui recevra les dépositions et les renseignements des parties, et qui les appréciera en son âme et conscience. Nous nous soumettons d'avance au jugement à intervenir. Si la *Presse* n'a pas voulu faire une démonstration vaine, elle acceptera notre proposition ; c'est le seul moyen d'arriver à l'éclaircissement qu'elle paraît désirer. La *Presse* sait bien, en effet, d'une part, que nous ne pouvons pas produire des reçus et des quittances, et, de l'autre, que *certains témoignages et certains noms ne peuvent être livrés à la publicité du journalisme.* »

Nous avons d'autant moins d'objections à accepter cette proposition que, dans une autre circonstance, nous avons de nous-même choisi MM. Armand Marrast et Bastide pour prononcer comme jurés dans une cause où tous les faits avaient été dénaturés par le *National.* Nous agirons de même cette fois : nous nous en rapporterons entièrement à la *Démocratie pacifique* du soin de constituer comme elle l'entendra le jury d'honneur appelé à connaître de ces « *témoignages et de ces noms qui*, suivant elle, *ne peuvent* » *être livrés à la publicité du journalisme.* »

Quand nous faisons cela, ce n'est pas que nous croyons nécessaire de nous faire délivrer un certificat d'indépendance et de désintéresssement par qui que ce soit ; s'il est un journal qui puisse s'en passer auprès de ses lecteurs, assurément c'est la *Presse ;* le motif qui nous détermine est tout autre ; ce que nous voulons prouver, c'est avec quelle légèreté le journalisme, qui s'attribue le monopole de l'indépendance et du désintéressement, et qui prétend à l'infaillibilité, accueille les plus odieuses calomnies. C'est une leçon que nous croyons utile de lui donner.

VI.

16 mars 1846.

La *Démocratie pacifique* voudrait bien échapper aux conséquences de l'articulation du fait qu'elle n'a pas craint d'avancer ; nous la prévenons qu'elle n'y réussira pas, et que si, par des causes indépendantes de notre volonté, l'affaire dont il est ici question ne peut se vider par un arbitrage, elle se videra alors par un procès. C'est la *Démocratie pacifique* qui, pour échapper à une condamnation certaine, a proposé de constituer un jury d'honneur; c'est à elle à aplanir toutes les difficultés que pourra rencontrer la réalisation de son idée.

Voici la réponse que nous fait la *Démocratie pacifique :*

« La *Presse* accepte ce matin l'arbitrage que nous lui avons proposé; mais elle prétend « s'en rapporter entièrement à nous du soin de consti- » tuer comme nous l'entendrons le jury d'honneur. » Nous aimons la magnanimité, mais pas quand elle est dérisoire. La *Presse* raille quand elle nous propose de constituer à nous seuls le tribunal qui doit décider un litige où nous sommes, après tout, fort peu intéressés et où elle croit l'être beaucoup. Pour nous, ayant proposé sérieusement un arbitrage, nous avons voulu sérieusement un arbitre. Nous avons pensé que notre arbitre ne devait pas être un ami, mais un juge; aussi ne l'avons-nous pas cherché autour de nous : nous avons cherché dans les rangs des conservateurs une grande conscience, et nous espérons que M. Agénor de Gasparin voudra bien accepter l'arbitrage que nous lui décernons pour notre part. Nous attendons que la *Presse* choisisse son arbitre : nous n'exigeons pas d'elle qu'elle le prenne chez les radicaux. »

La *Démocratie pacifique* dit qu'elle aime la magnanimité, mais pas quand elle est dérisoire ; si la *Démocratie pacifique* nous connaissait mieux, elle ne trouverait pas magnanime ce qui nous paraît, à nous, tout simple, ainsi que nous l'avons prouvé en offrant, dans d'autres circonstances analogues, à nos calomniateurs de les choisir eux-mêmes pour juges de leurs propres calomnies, ce qu'ils n'ont pas hésité à accepter. Ainsi MM. Marrast et Bastide ont accepté ce que refuse la *Démocratie pacifique*, par scrupule, dit-elle : que

ces scrupules, derrière lesquels elle se retranche, existent en réalité, ou qu'ils ne soient qu'un prétexte pour échapper à la difficulté de la situation, nous n'insisterons pas pour les lever. Le temps dont nous disposons ne nous suffit pas, et nous n'aimons pas à le perdre en débats pointilleux. Le chemin qui mène le plus droit au fait est toujours celui que nous suivons ; aussi n'est-ce pas nous qui ferons attendre la *Démocratie pacifique* : elle a choisi son arbitre dans les rangs de la fraction jeune et indépendante du parti conservateur, nous choisissons le nôtre dans les rangs de la fraction correspondante de l'opposition, et nous espérons, nous aussi, que M. Alexis de Tocqueville ne refusera pas de concourir à un arbitrage qu'aura accepté son honorable collègue, M. Agénor de Gasparin.

VII.

17 mars 1846.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les deux lettres par lesquelles MM. Agénor de Gasparin et de Tocqueville déclarent qu'ils acceptent la mission de prononcer, en qualité d'arbitres, sur la valeur des « *témoignages et des* » *noms* » que la *Démocratie pacifique* a prétendu « *ne pou-* » *voir livrer à la publicité du journalisme,* » mais qu'elle entend invoquer pour prouver qu'elle n'a rien avancé qui ne fût vrai, quand elle a dit, en faisant allusion à la *Presse*, « qu'un grand journal avait vendu à la Russie sa question » polonaise moyennant 80,000 francs. »

Voici ces deux lettres :

« *Au Rédacteur de la* Démocratie pacifique.

» 16 mars 1846.

» Monsieur,

» Vous me demandez si j'accepte la mission que vous avez bien voulu me déférer.

» Ma réponse ne saurait être douteuse : j'accepte; j'accepte avec un profond sentiment de reconnaissance ; j'accepte, parce que l'on ne saurait re-

fuser une preuve de confiance et d'estime aussi honorable; j'accepte, parce que je ne suis pas au nombre de vos amis politiques ; j'accepte, parce que je n'ai aucune opinion, aucune notion sur votre différend avec la *Presse;* j'accepte, parce que je suis très décidé à me prononcer contre vous si vous ne fournissez pas la preuve de vos assertions.

» Je sais que vous apprécierez ces sentiments. Veuillez excuser la manière dont je les exprime, au milieu du bruit de la discussion sur la proposition Rémusat.

» Je vous prie de croire à ma haute considération.

» A. DE GASPARIN. »

« *A M. Emile de Girardin.*

» 16 mars 1846.

» J'ai reçu, monsieur, la lettre par laquelle vous me demandez de prononcer comme arbitre dans le différend qui s'est élevé entre le journal la *Presse* et la *Démocratie pacifique.*

» Une demande de cette nature, adressée à un adversaire politique dans des termes très honorables, ne saurait être honorablement repoussée. J'accepte donc la tâche à laquelle vous me conviez, et je suis prêt à me réunir à mon collègue M. de Gasparin.

» Je n'ai encore lu ni l'article de la *Démocratie pacifique* ni ceux de la *Presse.* Ma liberté d'esprit est donc complète. Je n'ai pas besoin de vous dire que je la conserverai telle jusqu'au bout.

» Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

» ALEXIS DE TOCQUEVILLE. »

Les observations dont la *Démocratie pacifique* fait précéder l'insertion de la lettre de l'honorable M. de Gasparin nous autorisent à dire qu'il n'y a rien à gagner à user de générosité avec ses ennemis ; c'est une vérité qu'il y a bien longtemps déjà nous devrions avoir apprise.

Nous étions en droit d'intenter à la *Démocratie pacifique* un procès en diffamation et de réclamer des dommages-intérêts considérables ; nous avons généreusement renoncé à l'exercice de ce droit, nous avons généreusement renoncé à exiger de la part de cette feuille une rétractation solennelle et publique; nous avons généreusement renoncé au bénéfice de la publicité du débat auquel nous n'avions qu'à gagner ; et non-seulement nous avons renoncé à lui imposer les conditions que nous étions fondé à lui prescrire, mais encore nous avons accepté celles qu'elle nous a offertes et que nous étions parfaitement libres de rejeter. De tout

cela, la *Démocratie pacifique* ne tient aucun compte ; que faut-il donc penser de la bonne foi de ceux qui s'appellent « *Les fils aînés de Dieu, initiés au Verbe de vie?* »

VIII.

1er avril 1846.

On lit en tête de la *Démocratie pacifique :*

« Nous recevons ce soir la lettre et la pièce qui suivent :

« Paris, 31 mars 1846.

» Monsieur, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse que nous croyons devoir faire à la question qui nous a été posée comme arbitres.

» Recevez l'expression de notre considération très distinguée.

» A. DE GASPARIN, ALEXIS DE TOCQUEVILLE. »

« Les arbitres soussignés, se renfermant dans les termes de la question qui leur a été posée :

« Les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, en accusant *un grand journal* d'avoir vendu la question polonaise 80,000 francs, s'étaient-ils mis en mesure d'appuyer cette articulation sur de fortes présomptions? »

» Répondent négativement.

» A. DE GASPARIN, ALEXIS DE TOCQUEVILLE. »

IX.

27 décembre 1846.

Nous n'avons jamais dit qu'une alliance avec les puissances du Nord fût une chose facile et qui dût s'improviser: nous n'avons jamais donné à la France le conseil de se jeter sans dignité à la tête des gouvernements qu'avait fait trembler la commotion de juillet 1830. Il ne suffit pas, nous le savons, pour cimenter des alliances durables, que deux souverains se donnent fraternellement l'accolade ou se visitent bourgeoisement l'un l'autre. La mémorable accolade de Tilsitt, en 1807, le double voyage, en 1843 et 1844, au château d'Eu et au palais de Windsor, sont là pour le prouver! Ces démonstrations ne pèsent pas plus dans notre balance

que les épigrammes contre le roi des Français, auxquelles, dit-on, l'empereur de Russie aurait parfois le tort de s'abandonner. Celles-ci ne nous paraissent pas plus un obstacle que celles-là ne nous paraissent un lien. Nous faisons des unes et des autres exactement le même cas. Nous cherchons ailleurs la raison que deux peuples peuvent avoir de s'allier; nous la cherchons au fond de leur intérêt. Il se peut qu'une fausse politique, des événements mal dirigés, mal interprétés, de blessantes préventions aux prises avec de justes susceptibilités fassent méconnaître temporairement cet intérêt; mais s'il est réel et réciproque, l'erreur sera momentanée, comme il est vrai que toute alliance assise sur deux rivalités sera toujours précaire, au prix de quelque sacrifice qu'on la paye. Telle est la conviction profonde qui, depuis que la *Presse* existe, a constamment réglé notre conduite et notre langage, sans que rien nous ait jamais fait dévier de notre voie politique, pas même d'absurdes soupçons que nous n'avons jamais hésité à braver, bien certains que le temps saurait en faire justice. Aujourd'hui, après tous les articles que nous avons publiés à l'occasion de l'annexion de Cracovie, croit-on encore que nous soyons les pensionnaires de la Russie?

Depuis dix ans, que répétons-nous chaque jour?

Nous disons :

L'Angleterre ne nous a ouvert ses bras en 1830 que parce que cela était dans sa politique et dans son intérêt. C'est sa politique, c'est son intérêt d'encourager toutes les révolutions. En effet, pendant qu'un peuple s'insurge, son gouvernement s'affaiblit et s'isole, ses fabriques se ferment, son industrie se ralentit, son commerce souffre, son crédit s'épuise, l'inquiétude qui est au dedans gagne au dehors; c'est autant d'avance que prennent les manufactures anglaises. Aussi l'a-t-on toujours vue tendre la main à toutes les révolutions. Nous n'avons pas à lui savoir gré d'une préférence. Elle n'a fait pour nous que ce qu'elle a fait pour la Belgique, l'Espagne et le Portugal.

L'alliance avec l'Angleterre est une alliance fragile, acci-

dentelle, contre laquelle protestent la nature et l'histoire, le passé et l'avenir. Vous le verrez : en toutes circonstances où elle nous fera besoin, elle nous fera défaut. Elle ne peut avoir d'autre effet que de nous énerver, de nous isoler, de nous faire passer aux yeux de l'Europe monarchique pour une nation révolutionnaire! L'accord entre les deux pays ne saurait régner qu'à la condition de la part de la France de sacrifier à l'Angleterre ses prétentions les plus légitimes, toutes les fois qu'il y aura rivalité. C'est ainsi que la Grande-Bretagne entend la cordialité et la réciprocité.

Il faut donc se tenir prêt pour une autre alliance, quand le jour sera venu de la contracter; des alliances ne s'improvisent pas, on ne saurait s'y préparer trop longtemps à l'avance dans la méditation du cabinet et le silence commandé par la prudence.

Voilà ce que nous disons depuis dix ans ; les événements nous ont-ils donné tort ?

Qu'a produit cet accord ? Qu'a-t-il empêché ? — Il a produit la séparation de la Belgique avec la Hollande. Pourquoi ? — Parce que l'Angleterre trouvait parfaitement son compte à ce que la Belgique, qui a des manufactures et des usines, mais qui n'a pas de vaisseaux, se séparât de la Hollande, qui a une marine, mais qui n'a pas d'industrie.

A-t-il empêché, en 1832, l'anéantissement du royaume de Pologne comme État uni, distinct et constitutionnel ?

— Non.

Où l'avons-nous vu régner ? Est-ce à Constantinople, à Alexandrie, à Beyrouth, à Tahiti, à Tanger, à Athènes, à Madrid ?

Que lui devons-nous ? — Le traité du 15 juillet 1840, racheté par le droit de visite et l'obligation de payer une indemnité injustement et arrogamment réclamée.

S'il a jamais existé, pourquoi donc cet accord s'est-il rompu brusquement ? pourquoi a-t-il fait place à la violence et à l'injure ? — Parce qu'il est arrivé à notre diplomatie, sans cesser d'être loyale, de se montrer un jour plus habile que la sienne.

Quand une alliance est fragile à ce point qu'elle ne résiste pas à une telle épreuve, qu'en faut-il penser?

Si tous les faits sont venus ainsi donner raison à notre opinion, et montrer que sous les dehors de l'alliance anglaise s'abritait une déception, avions-nous donc tort, dès le premier jour où nous avons élevé cette tribune, d'indiquer à la France du geste et de la voix et le chemin qu'elle ne devait pas suivre, et celui vers lequel elle devait se diriger?

Il n'y avait que trois alternatives :

Ou de s'allier avec l'Angleterre ;

Ou de s'allier avec les puissances plus ou moins prochainement menacées dans leur avenir industriel et commercial par la suprématie maritime de la Grande-Bretagne ;

Ou de demeurer dans l'isolement.

L'isolement est une extrémité dans laquelle une nation peut se retrancher passagèrement avec honneur ; mais c'est un état transitoire, rien de plus ; ce n'est pas un système.

Dès que l'alliance anglaise ne nous inspirait pas de confiance, nous n'avions donc pas d'autre ligne à suivre, d'autre langage à tenir, que la ligne de laquelle nous ne nous sommes jamais écartés, que le langage que nous avons fait constamment entendre : ne rien précipiter, ne pas rompre ; mais ne rien négliger, tout prévoir et tout préparer sans bruit et sans ostentation.

Nous n'avons eu ni « château de cartes à construire, ni bulle de savon à souffler. » Ce que nous avons fait, nous le ferions encore, et l'acte d'annexion de Cracovie, quelque fâcheux et intempestif qu'il soit, ne nous détournera pas de notre route. Il y a peu de routes sur lesquelles il n'arrive jamais d'accidents. Après tout, l'Autriche, la Prusse et la Russie, en portant au respect des traités cette violente atteinte, en ont fait retomber sur elles, plus que sur nous, la responsabilité et le péril dans l'avenir. Nous aurions plutôt à nous en féliciter qu'à nous en plaindre. L'Autriche, la Prusse et la Russie ne se proclamaient pas les alliées de la

France ; nous n'insérions pas chaque année dans les discours du trône et dans nos adresses un paragraphe destiné à varier le thème de l'entente cordiale entre elles et nous ; au contraire, nous ne manquions pas de voter un paragraphe qui ne pouvait que les blesser, celui où nous protestions en faveur de la nationalité polonaise. Que nous devaient-elles donc ? Rien. En nous exprimant ainsi, nous n'entendons nullement justifier ici un acte que nous n'avons pas hésité à qualifier sévèrement, à blâmer comme une violence inutile, comme une mesure impolitique marquée au coin de l'imprévoyance, comme la substitution irréfléchie d'un ordre de choses tout nouveau à celui sur lequel reposait depuis trente ans la paix de l'Europe ; nous voulons seulement mettre en regard la conduite des trois gouvernements étrangers avec celle de la Grande-Bretagne, notre alliée, s'évertuant à ériger en cas de guerre le mariage de l'infante dona Luisa avec M. le duc de Montpensier. En cette occurrence, de qui avons-nous le plus à nous plaindre, ou des trois puissances qui nous rendent notre liberté d'action, ou de l'Angleterre qui nous menace dans notre indépendance ? Il faut être juste ; n'est-ce pas de l'Angleterre ?

L'acte d'annexion de Cracovie ne change rien aux rapports de la France avec l'Autriche, la Prusse et la Russie ; ces rapports étaient sans intimité ; ils demeureront ce qu'ils étaient ; il n'en est point ainsi des protestations de lord Palmerston ; toute intimité a cessé d'exister entre les deux cabinets et les deux cours. N'est-ce pas là la situation politique dans toute sa vérité ?

Si depuis quinze ans nous avions fait aux trois puissances du Nord autant d'avances que nous en avons faites à « notre magnanime alliée, » eussent-elles, à notre insu, enlevé à la nationalité polonaise son dernier vestige ? On peut le prétendre, mais il est permis aussi d'en douter et d'affirmer que la crainte de nous blesser les eût retenues.

Non, encore une fois, il ne fallait pas que la France, parce qu'il lui avait plu de changer de dynastie, s'humiliât et se

jetât aux genoux de l'Europe monarchique pour implorer son pardon ; mais une pensée politique haute et profonde n'est pas muette uniquement parce qu'elle se tait; elle a plus d'une manière de se manifester; il est des actes qui signifient plus que des paroles et qui compromettent moins.

Est-il un de ces actes, à part l'évacuation d'Ancône si injustement attaquée, que l'on puisse citer ?

Quel soin avons-nous apporté dans le choix des agents chargés de nous représenter près des principales cours du Nord ? Là cependant où notre choix est tombé sur un homme habile, expérimenté, nous avons vu ce qu'il a produit à Berlin avant l'avènement du roi actuel, et à Madrid tout récemment.

Avons nous réduit notre effectif et appliqué la plus grande partie de nos ressources à l'accroissement de notre marine marchande et militaire, afin qu'elle pût devenir le lien d'une grande confédération maritime entre toutes les puissances qui n'ont qu'une force navale insuffisante pour protéger leur commerce, et faire respecter leur pavillon ? — Non ; nous avons préféré entretenir une armée qui impose à l'Europe centrale des sacrifices sous le poids desquels elle fléchit, et entourer Paris de fortifications. Quoique privés de la parole, ces pierres, ces murs, ces bastions, ces fossés, ont un langage que les puissances du Nord ont entendu. Elles ont compris que ce n'était pas pour nous mettre à l'abri de l'invasion d'une armée britannique que ces fortifications étaient élevées ! Fortifier Paris, c'était évidemment isoler la France ; c'était raviver des défiances et des craintes qui n'aspiraient qu'à s'éteindre. Nous récoltons en 1846 ce que nous avons semé en 1840.

X.

9 janvier 1847.

Ce que Napoléon écrivait, le 4 juillet 1807, à l'empereur

Alexandre, le roi Louis-Philippe l'écrivait en ces termes, le 19 août 1830, à l'empereur Nicolas :

« La France aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant. »

Forts de tels témoignages, nous n'éprouvons aucune gêne à déclarer hautement qu'en principe, nous sommes les partisans de l'alliance de la France avec la Russie. Cette opinion, que nous soutenons depuis dix ans, était aussi celle que soutenait, le 4 février 1830, M. Thiers, alors qu'il appartenait à la rédaction du *National* ; c'est également celle de M. de Châteaubriand (1). Mais, de ce que nous sommes

---

(1) « Dans le cabinet ou sous la tente, l'important est que nous soyons à même de faire modifier de gré ou de force les odieux traités de Vienne, de rétablir l'équilibre rompu entre nous et les grandes puissances.

» La faute immense du Congrès de Vienne est d'avoir mis un pays militaire comme la France dans un état forcé d'hostilité avec les peuples riverains.

» L'Angleterre a conservé presque toutes les conquêtes qu'elle a faites dans les colonies des trois parties du monde, pendant la guerre de la révolution. En Europe, elle s'est nantie de Malte et des Iles-Ioniennes ; il n'y a pas jusqu'à son électorat de Hanovre qu'elle n'ait enflé en royaume.

» L'Autriche a augmenté ses possessions d'un tiers de la Pologne, des rognures de la Bavière, d'une partie de la Dalmatie et de l'Italie. Elle n'a plus, il est vrai, les Pays-Bas, mais cette province n'a point été dévolue à la France.

» La Prusse s'est agrandie du duché de Posen, d'un fragment de la Saxe, et des principaux cercles du Rhin ; son poste avancé est sur notre ancien territoire.

» La Russie a recouvré la Finlande et s'est établie sur les bords de la Vistule.

» Et nous, qu'avons-nous gagné à ces arrangements ?

» Nous avons été dépouillés de nos colonies ; notre vieux sol n'a pas même été respecté : Landau détaché de la France, Huningue rasé, ouvrent une large brèche dans nos frontières. Un combat malheureux à nos armes suffirait pour amener l'ennemi sous les murs de Paris. Paris tombé, l'expérience a prouvé que la France tombe. Ainsi, il est vrai de dire que notre indépendance nationale est livrée à la chance d'une seule bataille et à une guerre de huit jours. Le partage jaloux et imprudent du Congrès de Vienne nous obligerait, dans un temps donné, de transporter notre capitale de l'autre côté de la Loire ou à pousser notre frontière jusqu'au Rhin. Ce n'est pas une absurde moquerie : la Hollande, heureuse à Mons, pourrait venir coucher au Louvre. Les autres capitales de l'Europe, enfoncées dans leurs provinces, défendues par les places et les populations qui les couvrent, sont peu de chose, et lors même qu'elles sont prises, l'Etat auquel elles appartiennent n'est pas détruit. Il n'en est pas de même de la France, telle que les alliés l'ont faite.

» Nous ne savons si, dans le projet d'entourer Paris de forts détachés, il n'est pas entré quelque prévision des périls auxquels nous sommes ex-

les partisans hautement déclarés de l'alliance russe, s'ensuit-il nécessairement que nous conseillions de paraître la mendier? C'est ce que nous nions formellement. Nous ne croyons pas qu'une bonne manière de contracter une alliance sérieuse, sincère, durable, soit de s'offrir à elle, de la rechercher sans opportunité, sans dignité, sans réciprocité; nous ne l'avons jamais cru et nous ne l'avons jamais dit. Non, nous ne croyons pas aux alliances improvisées; pas plus aux alliances de dépit qu'aux alliances de principes; pas plus aux alliances ourdies dans les ténèbres des chancelleries qu'aux alliances proclamées avec plus de bruit que de sincérité à l'ouverture des Chambres législatives, et à la tribune parlementaire dans de solennels discours que les événements semblent s'être fait un malin plaisir de toujours démentir. Nous ne croyons qu'aux alliances ayant pour fondements de grands intérêts communs, et pour lien une solidarité non équivoque. Cette solidarité

---

posés. Mais le remède serait pire que le mal : quelques forts étant pris, ils serviraient de point d'appui à l'invasion étrangère; aucun accident n'arrivant, ces forts deviendraient le camp retranché des prétoriens.

» La pensée d'obtenir des frontières préservatrices par force ou par négociations n'était pas chimérique : nous avons montré dans une brochure de l'année 1831 que la France perdit alors une occasion qu'elle ne retrouvera plus; elle inspirait une terreur telle aux rois qu'elle eût tout obtenu sans coup férir. N'avons-nous pas occupé Ancône à la grande gêne de l'Autriche? La Prusse n'a-t-elle pas porté respectueusement les armes à nos bombes pendant le siége d'Anvers, et admiré durant la nuit les paraboles lumineuses de nos projectiles? Ne s'est-elle pas intéressée à l'effet du mortier-monstre? M. de Metternich a dit que l'arrestation de l'archevêque de Cologne était un grand événement; il a raison en admettant que la France sût le voir et en profiter, qu'elle voulût conseiller et soutenir le pape dans sa résistance légitime, qu'elle connût l'esprit allemand, et qu'elle entrât franchement dans l'intérêt religieux des provinces blessées.

» De véritables hommes d'Etat ménageraient la réunion à la France des cercles catholiques du Rhin, et prépareraient une transaction d'autant plus durable qu'elle aurait lieu par l'idée civilisatrice, la religion. A l'époque de la guerre d'Espagne, en 1823, nous n'aurions pas manqué d'aide pour un agrandissement réclamé dans l'intérêt du nouvel équilibre européen : Alexandre avait toujours cru qu'on nous avait trop dépouillés; serrée entre lui et nous, l'Europe germanique ne pouvait résister à de justes réclamations. Une fois redevenus puissants au moyen de nos succès dans la Péninsule, il eût été aisé de ramener le czar à ses anciennes notions d'équité; on pouvait entraîner la Prusse, en reprenant l'arrangement de la Saxe, abandonnée au Congrès de Vienne, pour un pot-de-vin de quatre millions.

» Les preuves de notre aversion pour les traités de Vienne sont multi-

existe-t-elle entre l'Angleterre et la France? Deux grands États ne s'allient à long terme qu'à la condition de se compléter. Que manque-t-il à l'Angleterre que puisse lui offrir la France? Que manque-t-il à la France que puisse lui donner la Russie? Telles sont les très simples questions que nous nous bornons à poser. Ceux qui pensent qu'un peuple, pour contracter avec un autre peuple une alliance durable, n'a qu'à se tourner vers lui et qu'à dire : allions-nous, se trompent également; ce sont des esprits irréfléchis, qui n'ont jamais interrogé les faits, et demandé à l'histoire rien de plus que d'interminables séries de dates et de confuses multitudes de noms d'hommes et de lieux.

Non seulement une alliance durable, — nous laissons ici complétement à l'écart toute alliance momentanée conclue en vue d'un objet spécial et temporaire, — non seulement une alliance durable ne s'improvise pas, mais, pour qu'on puisse dire avec autorité qu'elle existe véritablement, il ne

---

pliées : on en trouve partout la trace dans nos discours et nos écrits avant la guerre de 1823. Après cette guerre, l'idée d'accroître utilement notre patrie ne nous a point quitté. Le *Mémoire sur les affaires d'Orient*, que M. le comte de Laferronnays nous demanda lorsque nous étions ambassadeur à Rome, reproduit la même opinion. Nous y disions : « J'ai fait voir » assez que l'alliance de la France avec l'Angleterre et l'Autriche contre » la Russie était une alliance de dupe, où nous ne trouverions que la perte » de notre sang et de nos trésors. »

» L'alliance de la Russie, au contraire, nous mettrait à même d'obtenir des établissements dans l'Archipel et de reculer nos frontières jusqu'aux bords du Rhin. Nous pouvons tenir ce langage à Nicolas : « Vos ennemis » nous sollicitent; nous préférons la paix à la guerre; nous désirons gar- » der la neutralité; mais enfin, si vous ne pouvez vider vos différends » avec la Porte que par les armes; si vous voulez aller à Constantinople, » entrez avec les puissances chrétiennes dans un partage équitable de la » Turquie européenne. Celles de ces puissances qui ne sont pas placées » de manière à s'agrandir du côté de l'Orient recevront ailleurs des dé- » dommagements. Nous, nous voulons avoir la ligne du Rhin depuis Stras- » bourg jusqu'à Cologne. Telles sont nos justes prétentions. La Russie a » un intérêt (votre frère Alexandre l'a dit) à ce que la France soit forte. » Si vous consentez à cet arrangement et que les autres puissances s'y » refusent, nous ne souffrirons pas qu'elles interviennent dans votre dé- » mêlé avec la Turquie; si elles vous attaquent malgré nos remontrances, » nous les combattrons avec vous, toujours aux mêmes conditions que » nous venons d'exprimer. »

» Voilà ce qu'on peut dire à Nicolas; jamais l'Autriche, jamais l'Angleterre ne nous donneront la limite du Rhin pour prix de notre alliance avec elles. Or, c'est pourtant là que, tôt ou tard, la France doit placer ses frontières tant pour son honneur que pour sa sûreté. »

suffit pas qu'elle ait été négociée, acceptée et avouée, il y a encore un ensemble de mesures dont elle doit être alternativement la cause et l'effet ; il y a, enfin, des épreuves qu'elle doit avoir subies et auxquelles elle doit avoir pleinement résisté.

Alliée de l'Angleterre, si elle pouvait l'être, la France, à moins de s'exposer à de continuelles ruptures, devrait tenir une tout autre conduite que si elle était l'alliée de la Russie ou l'alliée des États de second ordre. Dans chacun de ces trois systèmes, ce sont trois conduites différentes à tenir, c'est un autre but à poursuivre, c'est un autre emploi à donner à ses forces, à son crédit, à toutes ses ressources. Précisément, ce qui rend si visible en ce moment, et malheureusement si réelle, la faiblesse de la France, c'est l'absence d'un système politique régulateur, c'est l'absence complète d'une politique qui ait un lendemain. Quelle est l'éventualité qui pourrait éclater sans nous prendre au dépourvu ?

L'isolement de la France est un fait. Le nier, ce serait nier l'évidence.

Mais mieux vaut encore l'isolement que l'abaissement ; or, l'alliance avec l'Angleterre aux conditions qu'elle y met, ce serait l'abaissement. Ce n'est pas nous qui l'affirmons, ce sont tous les faits qui l'attestent.

Cet isolement, qui n'est qu'un fait accidentel, doit-il être érigé en système politique ? Ce n'est pas notre avis.

Comment en sortir ? En s'abstenant de toute démarche inconsidérée ; en se renfermant dans une réserve qui sache concilier la fermeté avec la prudence ; en pesant tout et ne précipitant rien ; en mettant à profit les leçons que nous avons reçues et les expériences que nous avons faites ; en prenant nos intérêts pour boussole de notre politique ; en étudiant ce qui nous manque et ce que nous pouvons donner ; en regardant autour de nous ce qui tombe et ce qui s'élève ; en distinguant ce qui est rival de ce qui est émule ; en dressant, ce qui doit être l'œuvre de tout grand ministre à son avénement au pouvoir, une table des probabilités po-

litiques ; en utilisant toutes ses forces et toutes ses ressources ; en se gardant avec soin de toute fausse dépense ; en bornant ses prétentions à ses moyens ; en prenant ceux-ci pour mesure de celles-là ; en réglant son langage sur la connaissance exacte de soi-même ; en n'entretenant pas dispendieusement, follement, des armées inutiles aux dépens de flottes nécessaires, ou bien des flottes superflues aux dépens d'armées indispensables ; en ne se proposant pas à la fois deux buts opposés ; en en ayant un seul, mais poursuivi avec persévérance ; en se mettant enfin en telle situation que chacun n'ait qu'à vous regarder pour voir l'appui qu'il peut attendre de vous, les intérêts que vous représentez, les dangers que vous éloignez, les ambitions que vous contenez.

Est-ce qu'il est nécessaire que les États-Unis proclament annuellement qu'ils sont nos alliés pour que nous puissions compter sur eux en cas de conflagration grave et prolongée entre l'Angleterre et la France ? Assurément non. Les bonnes alliances sont celles qui n'ont pas besoin d'échanger de vaines déclarations d'entente cordiale.

L'alliance de la France avec la Russie est un fait qu'une politique plus ou moins intelligente, plus ou moins habile, plus ou moins sympathique, peut éloigner ou rapprocher, mais qui tôt ou tard aura lieu par la force des choses et le cours des événements. Par cette raison même que les gouvernements sont impuissants à faire durer des alliances contre nature, ils ne peuvent que retarder, c'est déjà trop, l'avénement des alliances appelées par la communauté des intérêts et la solidarité des destinées.

Pour résumer en deux mots toute notre pensée, nous dirons que, s'il fallait absolument opter entre l'Angleterre et la Russie, nous aimerions mieux la Russie, qui nous *délie*, que l'Angleterre, qui nous *défie*.

XI.

18 mars 1847.

L'engouement de l'alliance anglaise ne nous a jamais atteints, et, sans nous abuser sur les obstacles d'une alliance de la France avec la Russie, nous avons toujours refusé de servir d'écho à des récriminations impolitiques qui ne pouvaient avoir d'autre effet que de nous affaiblir, de nous isoler, et d'aggraver des préventions qui, pour être réciproques entre les deux cours, n'en étaient pas moins nuisibles aux deux pays.

Dix années d'injures, de calomnies et de soupçons, ne nous ont pas fait un seul jour varier, fléchir, pas même hésiter! Nous avons dans le triomphe de la vérité sur l'erreur et le mensonge la foi la plus entière et la plus inébranlable.

Il y a peu de temps, le *Siècle*, en réponse à un de nos articles, qualifiait l'alliance de la France avec la Russie de « *pacte du diable.* » Nous l'avons laissé dire. A défaut du suffrage de ce journal, il est une autorité qu'à tort peut-être nous estimons à l'égal de la sienne, c'est celle de l'empereur Napoléon, dont nous avons cité la lettre écrite, le 22 juin (4 juillet) 1807, à l'empereur Alexandre.

Il nous suffit, pour garantir la sincérité de notre patriotisme, et pour nous défendre contre d'absurdes attaques, d'avoir ainsi de notre côté l'empereur Napoléon. Nous trouvons que c'est assez.

La grande erreur des journaux hostiles à la Russie, c'est de juger l'empereur Nicolas comme si l'empire, dont il est le chef politique et religieux, pouvait marcher de pair avec la France dans la voie de la civilisation et de la liberté; c'est de ne tenir aucun compte, ni de cette inégalité profonde, ni des différences de mœurs, d'esprit et d'éducation, ni des difficultés de sa situation, qui sont immenses. Quand ces journaux portent leurs regards vers l'empire russe, ils ne voient pas l'Europe, ils ne voient que la Pologne! C'est

beaucoup, sans doute ; mais ce n'est pas tout. Leur ressentiment les exalte et les égare : c'est du délire. En veut-on un exemple frappant ? On n'a qu'à parcourir l'article qui remplit les deux premières colonnes du *National*. Cet article est une pièce qui s'offre si naturellement à l'appui de ce que nous venons d'avancer, que nous allons le reproduire :

« L'empereur de Russie vient d'acheter à la Banque de France la plus grande partie des rentes qu'elle possède, pour une somme de CINQUANTE MILLIONS. Le traité a été préparé, discuté, conclu et signé hier par le gouverneur de la Banque et M. Kisselef, chargé d'affaires de Russie. Le conseil de la Banque, réuni aujourd'hui, a donné son approbation ; et aussitôt que le fait a été connu, la rente a haussé, en une demi-heure, de 1 fr. 20 c.

» Quoi ! dans l'état présent de nos finances, dans la situation générale de l'Europe, donner à l'empereur de Russie un moyen d'action aussi puissant sur nos fonds publics ! Annoncer officiellement que Nicolas peut, à un jour donné, à un moment de crise, peser du poids de 50 millions sur notre crédit ! On l'introduit au sein de nos affaires ; on lui donne un pied à la Bourse ; on le rend maître de notre marché d'argent ; car, qui peut nier la puissance qu'aurait, à une heure périlleuse, un homme en position de jeter un capital de 50 millions immédiatement disponible sur la place de Paris ! Nous l'avouons sans détour, une imprévoyance aussi coupable nous frappe de stupeur. L'incertitude la plus menaçante plane aujourd'hui sur toute la politique de l'Europe ; l'Espagne marche à la dérive entre des partis divisés et une guerre civile effrayante ; le Portugal est à l'anarchie ; l'Italie est pleine de troubles ; la Suisse agitée ; la Prusse travaillée par l'esprit nouveau ; les questions les plus compliquées mettent aux prises la France et l'Angleterre en Grèce, à Constantinople, en Égypte, à Tunis, dans tout le bassin de la Méditerranée ; l'Autriche s'avance avec ses armées vers le Piémont ; il n'y a pas en effet un seul point de l'Europe où ce qui est offre une garantie de sécurité, pas un point d'où l'on ne puisse voir sortir la guerre. Nous assistons à ce spectacle ayant au cœur ce cancer de la misère, et dans nos finances des déficits accumulés. L'année prochaine, il faudra recourir inévitablement à un emprunt ; peut-être le faudra-t-il auparavant, et cette nécessité doit concorder précisément avec ces difficultés extrêmes qui nous pressent de toutes parts ! Tout cela est clair, évident : ceux qui ne le voient pas le sentent. Et c'est aujourd'hui que Nicolas vous tend la main ! C'est aujourd'hui qu'il vous offre cinquante millions ; et vous les acceptez ! A qui fera-t-on croire qu'il s'est transformé tout à coup ; qu'il aime aujourd'hui ce qu'il détestait hier ; qu'il a renoncé à ses principes ; qu'il ne veut plus rétablir la légitimité nulle part ; qu'il est indifférent à la révolution ; qu'il se soucie peu de la voir triompher dans la Péninsule, en Suisse ; qu'il abandonne l'Italie à l'esprit

de réforme ; qu'il a renoncé à tout projet sur Constantinople ? Ah ! le généreux potentat qui se convertit du soir au matin, qui se montre tout à coup ému de la disette dont souffre la France, et qui s'empresse de lui offrir l'occasion de payer des grains avec du papier. C'est noble, cela ; c'est du dévoûment ! Le soupçonnerez-vous intéressé ? Vous auriez tort. Il avait cinquante millions dont il ne savait que faire ; il a trouvé que la rente française était un bon placement, et, au lieu de procéder en secret, peu à peu, et sans bruit, ce qui aurait exigé beaucoup de temps, il a traité officiellement par voie diplomatique, avec tout l'éclat d'un grand seigneur qui veut à la fois nous rendre un service signalé en plaçant bien son argent.

» Imaginer qu'il y a là une intention politique, une prévision quelconque, un moyen d'action pour l'avenir, ce serait folie sans doute. Non, il faut rester convaincu qu'il n'y a là-dessous aucun calcul, qu'aucune condition n'est réservée, que le pays enfin peut voir cette alliance inattendue avec une sécurité parfaite ! Il ne faut ni surveiller, ni se défier ; il faut avoir foi en Nicolas, entendez-vous, comme au protecteur des droits des peuples et au défenseur zélé de ce pays qui *s'appelle* la révolution ! Eh bien ! que les complices le disent, que les *aveugles* le croient ! Mais que tous les hommes de sens et de courage y regardent ! Quant à nous, qui écrivons ces premières impressions de toute la vitesse de notre plume, nous considérons cette affaire comme un des événements les plus graves dont nous ayons été témoin depuis dix-sept ans. »

Nous avons dit que s'exprimer ainsi, c'était du délire ; il ne nous sera pas difficile de le prouver.

Ce qui révolte le *National*, c'est « qu'on vient d'intro-
» duire l'empereur Nicolas au sein de nos affaires ; on vient
» de lui donner un pied à la Bourse, de le rendre maître de
» notre marché d'argent. » Mais si l'empereur Nicolas avait des fonds disponibles, et qu'il voulût uniquement les employer à acquérir des rentes françaises, est-ce qu'il avait besoin pour cela de traiter avec la Banque de France, de donner à M. le comte de Nesselrode l'ordre d'écrire à M. de Kisseleff pour que celui-ci se mît d'accord avec M. Guizot ? Est-ce qu'il avait besoin de négocier l'affaire diplomatiquement, et de recourir à une autre entremise que celle d'un banquier et d'un agent de change ?

Certes, MM. de Rothschild ou MM. Fould n'eussent pas mieux demandé que de se charger d'acheter deux millions cinq cent mille francs de rente, d'ordre et pour compte de

S. M. l'empereur des Russies, payables en lingots, ainsi qu'il l'offrait.

Qui eût pu s'y opposer ? Est-ce que sur toutes les Bourses du monde il ne suffit pas, pour acheter de la rente au cours et au comptant, de posséder l'argent nécessaire pour la payer ? Est-ce qu'on est obligé de produire préalablement son acte de naissance établissant sa nationalité ? Si le *National* avait un doute à cet égard, il pourrait facilement le dissiper. Il n'aurait qu'à donner l'ordre qu'on achetât de la rente, au nom de son gérant, soit à Vienne, soit à Naples, soit à Rome, tous pays dont les gouvernements passent pour avoir peu de sympathies pour ses doctrines.

Mais ce non-sens n'est pas le plus grave. Ce que redoute le *National*, « c'est que l'empereur Nicolas, à un jour donné, » à un moment de crise (textuel), pèse du poids de ses » 50 millions sur notre crédit. » Le *National* ignorerait-il donc qu'il y a à la Bourse deux sortes de marchés, les marchés au comptant et les marchés à terme, et que les joueurs à la baisse les plus à craindre dans les temps de crise, ce ne sont pas ceux qui ont dans leurs portefeuilles pour cinquante millions d'inscriptions de rentes ; ce ne sont pas les vendeurs au comptant, ce sont les vendeurs à terme, ce sont ceux qui vendent des rentes sans les avoir ! Où donc le *National* a-t-il jamais vu acheter des rentes à 116 fr. pour cinquante millions *dans l'espérance* de les vendre un jour au-dessous de 100 francs ?

D'ordinaire, toute acquisition de rentes pour une somme considérable prouve deux choses :

Premièrement, qu'on a confiance dans l'État dont on prend le papier en échange d'écus ;

Deuxièmement, qu'on croit plutôt à la hausse qu'à la baisse, c'est-à-dire à l'affermissement de la paix et de l'ordre.

C'est ainsi, quant à nous, que nous interprétons l'importante négociation qui vient d'avoir lieu.

Si l'empereur Nicolas ne croyait pas à l'affermissement de l'ordre en France et au maintien de la paix en Europe,

il n'eût pas apparemment acheté les rentes de la Banque ; il eût peut-être continué à nous envoyer son blé, mais il eût à coup sûr gardé son argent.

Si l'empereur Nicolas, au lieu d'être mu, comme nous en avons la ferme conviction, par un louable sentiment, avait agi sous le coup des arrière-pensées haineuses que lui suppose le *National*, l'empereur Nicolas n'eût pas ouvert une négociation diplomatique destinée à avoir à Londres, à Vienne, à Berlin un immense retentissement ; il eût opéré dans l'ombre ; les maisons de banque ne lui eussent pas fait défaut ; il eût attendu le moment de la plus forte baisse probable.

Tout, en ce moment, dans la conduite de l'empereur Nicolas à l'égard de la France, porte l'empreinte des sentiments les plus opposés à ceux qu'il plaît aux journaux aveuglés de lui prêter. Il y a peu de temps, ces journaux sèment le bruit que la Russie vient de prohiber la sortie des grains dont la France a besoin. Que fait aussitôt le gouvernement russe ? Il déclare que, bien loin de défendre l'exportation des grains, il la favorisera par tous les moyens possibles.

Il faut en effet que nous soyons bien « aveugles, » car là où le *National* voit un danger pour la France, nous voyons un gage donné à la paix ; là où il voit un sujet d'anxiété, nous voyons un sujet de sécurité ; là ou il voit, enfin, « un » des événements les *plus graves* dont nous ayons été les » témoins depuis dix-sept ans, » nous voyons au contraire une des circonstances les plus propices qui, depuis dix-sept ans, se soit offerte à nous de montrer à l'Angleterre qu'elle ne doit plus compter désormais, de notre part, sur des concessions sans réciprocité, et qu'elle fera bien, à l'avenir, de s'épargner des menaces où le droit n'est invoqué que pour cacher l'excès de l'orgueil et l'abus de la force.

XII.

19 mars 1847.

L'achat de deux millions de rentes françaises par S. M. l'empereur Nicolas, qui était l'objet de toutes les conversations, a passé des salons dans les journaux. Bien qu'il approuve l'arrangement conclu avec la Banque de France, le *Journal des Débats* ne réussit qu'imparfaitement à cacher que cet arrangement, qui confirme notre politique, déconcerte la sienne. Ce qu'il trouve surtout à louer dans cette occasion, c'est la sagesse de notre gouvernement. Avec un peu plus de sagesse ou d'habileté cependant, rien n'eût été plus facile d'asseoir si solidement notre crédit, que le jour où la Banque de France eût eu besoin de vendre ses rentes pour se procurer cinquante millions, il n'en eût été aucunement affecté. L'extrémité à laquelle la Banque de France vient d'être réduite atteste moins de l'imprévoyance de sa part, ainsi qu'on le prétend, qu'elle ne révèle la faiblesse et la mauvaise organisation de nos moyens de crédit, lorsque nous devrions avoir le premier et le plus fort crédit du monde entier! Le maintien de l'ordre et de la paix est, sans doute, un bien précieux, mais c'est un bien qui n'a pas été particulier à la France : il y a dix-sept ans que tous les États de l'Europe en jouissent comme elle. Il ne faut rien exagérer; il ne faut pas surtout s'endormir dans un dangereux optimisme. Où l'on reconnaît qu'un gouvernement a été sage, habile, prudent, prévoyant, c'est alors que, soumis à des épreuves difficiles, il en triomphe facilement. En sommes-nous là?

L'*Union monarchique* est d'avis que l'empereur de Russie a fait une excellente opération :

« Lorque la crise financière, qui pèse partout sur le crédit, aura cessé en même temps que la cause qui l'a produite, le gouvernement russe fera vendre à Paris, au cours de 120 fr., les rentes qui lui sont délivrées au cours de 115 fr., et il réalisera ainsi un bénéfice fort honnête. »

Le *Courrier français* est d'un avis contraire ; il pense que l'opération est mauvaise :

« Comme opération financière, cet achat, surtout au prix où il a été fait, est mauvais pour le czar. Les finances russes ne sont pas en très bon état; et lorsque le czar emprunte, il est obligé de payer plus cher qu'il ne s'est fait payer lui-même en plaçant ses cinquante millions sur nos rentes. »

C'est ainsi que s'accordent les opinions sur cette mesure. Nous venons de citer l'*Union monarchique*, disons maintenant un mot de son récit, dans lequel elle prétend que « l'initiative de la proposition est partie de Paris. » Cette assertion est complétement fausse. L'initiative appartient exclusivement au gouvernement russe, ainsi que cela résulte de la lettre de M. le comte de Nesselrode à M. de Kisseleff. On ne saurait, nous assure-t-on, en louer trop la noblesse et la simplicité des termes. Il est impossible de s'exprimer plus convenablement. Les meilleures dispositions pour la France, les moins équivoques, s'y laissent voir clairement. On chercherait vainement à y saisir la trace d'une de ces arrière-pensées qu'il n'est pas aussi facile d'articuler que de supposer, si l'on en juge par le vague dans lequel se tiennent les journaux systématiquement hostiles à la Russie.

Le *Siècle* invoque contre l'arrangement conclu « le sou-» venir du mauvais vouloir si persévérant manifesté depuis » dix-sept ans par le gouvernement russe contre la France. » Nous citons ses propres paroles. Nous pourrions demander au *Siècle* si ce mauvais vouloir si persévérant n'a pas été réciproque, et si, depuis dix-sept ans, nous avons laissé passer une seule occasion de le manifester ? Mais cette réponse n'est pas celle que nous voulons lui faire, ainsi qu'à tous les autres journaux à la suite qui se plaisent incessamment à représenter la Russie comme l'ennemie de la France.

Deux souverains peuvent vivre en mésintelligence; ils peuvent avoir à se plaindre l'un de l'autre; ils peuvent avoir l'un contre l'autre des préventions mutuelles, sans

qu'il y ait pour cela désaccord, rivalité, inimitié entre les deux pays. Les souverains passent, les pays restent ; les susceptibilités s'effacent, les intérêts persistent, avons-nous toujours répondu lorsque nous avons eu à faire justice des puériles, banales et fragiles objections tirées du présent, que l'on opposait à des idées sérieuses d'avenir, reposant sur une étude approfondie du passé. Nous n'avons jamais attaché qu'une importance secondaire aux rapports personnels existant entre LL. MM. le roi des Français et l'empereur de Russie, nous n'avons jamais insisté que sur la communauté d'intérêts permanents, politiques et commerciaux qui invitent les deux nations à s'unir étroitement. Le jour de cette alliance peut être plus ou moins retardé ; mais il faut qu'on le sache bien, en dehors de cette alliance, on ne fera jamais que de la politique expectante et de la paix précaire et dispendieuse, de la paix armée coûtant à la France un million par jour, ce qui, il faut en convenir, est le payement d'une assez belle prime d'assurance contre le risque de guerre. Les journaux qui ne peuvent se consoler de la perte de la nationalité polonaise n'ont jamais voulu distinguer non-seulement entre la Russie et son souverain, mais encore entre les sentiments très différents dont l'empereur Nicolas pouvait être animé à l'égard du roi Louis-Philippe et dont il pouvait être animé à l'égard de la France. De ce que le *National*, la *Réforme*, l'*Union monarchique* et cent autres journaux radicaux ou légitimistes sont systématiquement hostiles à la personne du roi, aurait-on raison d'en conclure qu'ils enveloppent la France dans le même sentiment d'hostilité ? Non, assurément. Eh bien donc, pourquoi ce qui serait faux à leur égard serait-il nécessairement vrai à l'égard de l'empereur Nicolas ? Ce souverain, qui n'a pas le même intérêt que l'Angleterre à encourager des révolutions, a pu voir avec regret la révolution de 1830, la chute et l'exil de la branche aînée des Bourbons ; il a pu croire que la nouvelle dynastie serait une digue impuissante à contenir le torrent démocratique ; il a pu exprimer cette opinion en des termes qui n'ont pas, à ce qu'il paraît,

toujours été assez réservés; mais s'il l'a fait, il n'a pas été le seul à concevoir des doutes, et nous avons parmi nous aujourd'hui plus d'un ultra-conservateur qui, de 1830 à 1835, n'étaient rien moins que partisans du gouvernement, dont ils sont aujourd'hui les zélateurs intolérants. Mais de ce que l'empereur Nicolas aurait à tort conçu des préventions contre le roi issu de la révolution de 1830, s'ensuivrait-il nécessairement qu'il ne pût avoir des sympathies pour un pays dont l'alliance est nécessaire au sien, si les deux États veulent un jour exercer pacifiquement une influence décisive sur les destinées de l'Europe? Le contraire est démontré. Quant aux petites querelles de monarque à monarque, nous croyons, nous aimons à croire qu'elles tendent des deux parts à s'affaiblir et à disparaître. L'empereur Nicolas, qui déjà, en apprenant la mort de M. le duc d'Orléans, en avait témoigné une très profonde et très sincère affliction, a été vivement touché de l'accueil fait en Algérie à son fils, le grand-duc Constantin; il l'a ouvertement manifesté. L'avenir accomplira le reste. Il est des faits, et la durée d'un règne de dix-sept ans est de ce nombre, à l'évidence desquels un esprit éclairé ne résiste pas. Or, l'empereur Nicolas, quoi qu'on en puisse prétendre, n'est pas un de ces despotes vulgaires dont les yeux soient fermés à la clarté du jour; il regarde et il voit, il compare et il juge. C'est à une politique habile, mais digne, à devancer l'action du temps sans cependant vouloir la précipiter. Mais cette observation soulève une grave question que nous ne voulons pas traiter aujourd'hui, c'est celle-ci : la France est-elle représentée à l'étranger comme elle devrait l'être, comme il serait important qu'elle le fût?

XIII.

20 mars 1847.

La suppression de la république de Cracovie n'aura pas attiré, parmi nous, à l'empereur Nicolas autant et d'aussi

vives attaques que le placement machiavélique qu'il vient de faire, en employant cinquante millions en acquisition de rentes françaises.

A cette occasion, la question des alliances de la France est de nouveau, sinon sérieusement traitée, du moins passionnément agitée.

Il n'y a qu'une voix dans toute la presse pour nous accuser de poursuivre une alliance impossible. On nous fait dire ce que nous n'avons pas dit ; on nous attribue des expressions qu'on invente. Ainsi, le *National* prétend que la *Presse* se félicite du « *service* » que l'empereur Nicolas vient de rendre à la France. Il souligne le mot « *service*, » afin de faire supposer qu'il nous l'a emprunté. Où donc le *National* a-t-il vu que la *Presse* ait employé ce mot, ni aucun autre qui exprimât la même pensée ?

Lorsque nous discutons, nous, c'est avec une entière bonne foi, et quand nous citons, nous le faisons textuellement; nous l'avons assez prouvé, en reproduisant textuellement l'article du *National*. Nous ne prêtons pas à nos contradicteurs un autre langage que celui qu'ils ont tenu et d'autres pensées que celles qui leur appartiennent. Cette manière commode d'échapper aux difficultés d'une discussion sincère et sérieuse n'est pas à notre usage. Les journaux qui parlent de nos « dithyrambes moscovites » seraient bien embarrassés s'il leur fallait citer une seule phrase qui approchât de l'emphase, de l'exagération, qui n'appartînt pas à la plus froide discussion. Mais que nous importe qu'on travestisse ainsi nos paroles, n'avons-nous pas des lecteurs sympathiques et une publicité telle qu'elle doit amplement nous suffire? D'ailleurs, on est bien fort quand on n'a pas d'autre mobile que l'intérêt de son pays, et quand la recherche de la vérité est le seul but qu'on poursuive.

1840.

LE TRAITÉ DU 15 JUILLET 1840.

I.

27 juillet 1840.

La *Presse* est le seul journal qui ait constamment, ouvertement, systématiquement combattu l'alliance de la France avec l'Angleterre, soutenant qu'une alliance qui reposait sur des intérêts rivaux ne pouvait être ni sincère, ni durable. Malheureusement tous les faits se réunissent pour faire ressortir la vérité de cette opinion et la justesse de nos prévisions. Ces faits sont tels, que leur évidence et leur gravité ont enfin apparu aux journaux de M. Thiers et les ont forcés de changer de langage.

On lit dans le *Constitutionnel :*

« Le bruit s'est répandu aujourd'hui que les résolutions longtemps annoncées contre le pacha d'Égypte viennent d'être arrêtées à Londres. Les représentants de quatre puissances, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, ont signé, avec l'envoyé de la Porte, une convention dont voici à peu près les dispositions principales : Le sultan offrira au pacha d'Égypte l'Égypte héréditairement et le pachalik de Saint-Jean-d'Acre viagèrement. Si dans dix jours le pacha n'a pas consenti, le sultan ne lui offrira plus que l'Égypte seule. S'il refuse encore, les quatre puissances s'engagent à faire rentrer Mehemet-Ali dans l'obéissance. Ce fait, qui *paraît certain*, est SI GRAVE, que nous nous abstenons aujourd'hui de toute réflexion. »

Après cette révélation imprévue du *Constitutionnel* vient cet aveu tardif du *Siècle :*

« Les débats du Parlement britannique sur les questions extérieures témoignent de l'esprit ardent de rivalité contre la France qui n'a point cessé encore d'animer nos voisins. C'est un fait malheureusement constaté, que la politique de lord Palmerston est sur presque tous les points du globe en désaccord avec celle de la France ; on l'a pu reconnaître à Buénos-Ayres, au Mexique, à Tunis, à Madrid, à Constantinople, en Égypte. Partout, si l'on évite d'en venir à une hostilité ouverte, on est aussi loin de la bienveillance. Les symptômes de cette mauvaise disposition sont devenus trop visibles et trop fréquents pour rester inaperçus. »

Le *Courrier français* s'exprime avec toute l'énergique indignation que vous fait éprouver un ami qui a trahi la confiance que vous aviez mise aveuglément en lui :

« Si l'Angleterre, de concert avec la Prusse et l'Autriche, a donné, en effet, sa sanction aux propositions que M. de Brunow lui portait au nom de la Russie, c'est là un événement d'une immense gravité. C'est la guerre, et une guerre européenne succédant, avec toutes ses conséquences, à la paix qui a duré vingt-cinq années. »

Le *Temps*, ce quatrième organe de M. Thiers, essaie, pour justifier son patron, de faire retomber sur le ministère du 12 mai la responsabilité de ce qui arrive :

« La question d'Orient, dans l'état où le 12 mai la léguait au 1er mars, renfermait des difficultés accumulées et insolubles. Si M. Thiers, héritier à titre onéreux, n'a pu liquider toute la succession, il a du moins su prévoir toutes les charges qui lui incomberaient. Les raisons qu'il voulait que le 12 mai fît valoir auprès de l'Angleterre, il les a présentées avec la franchise et le talent qu'on lui connaît. Ces raisons n'ont pas été accueillies. M. Thiers a dû s'éloigner de la conférence. Il ne pouvait sacrifier à la mauvaise position créée par ses prédécesseurs les véritables intérêts de la France. Nous répéterons ses paroles en disant qu'il reste à la France un parti à prendre, c'est de se retirer dans sa force et d'attendre qu'un jour vienne où l'Angleterre se trouvera heureuse de mettre de son côté l'alliée fidèle dont elle néglige aujourd'hui les conseils. »

Le *Temps* trompe ses lecteurs ou se trompe lui-même lorsqu'il leur dit que, si M. Thiers n'eût pas passé hors des affaires le temps qui s'est écoulé entre la retraite du 22 février 1836 et l'avénement du 1er mars 1840, il eût empêché l'Angleterre d'agir comme elle l'a fait. M. Thiers n'eût absolument rien empêché. L'Angleterre suit imperturbablement

une direction politique connue, c'est celle des intérêts de son commerce ; et il est puéril de dire qu'elle les eût sacrifiés au désir de plaire à M. Thiers. Il n'y a que la France qui soit capable d'un tel sentiment d'abnégation !

Comment croire d'ailleurs que M. Thiers eût rien changé aux desseins de l'Angleterre, lorsqu'il est évident qu'il n'en était pas instruit, qu'il ne les soupçonnait même pas, puisqu'il n'y a pas encore huit jours qu'il proclamait dans le *Constitutionnel* que le seul prestige de son nom avait suffi pour résoudre en quatre mois les deux grandes questions de l'Orient et de l'Espagne?

Le double démenti ne s'est pas fait longtemps attendre.

L'article du *Constitutionnel* d'aujourd'hui est fort court, mais il en dit long ; il montre jusqu'à quel point M. Thiers peut porter la présomption, l'incurie, l'imprévoyance, l'illusion ! Il y a huit jours, M. Thiers croyait l'affaire d'Orient finie ! Il n'était pas informé que les représentants des quatre puissances, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie s'apprêtaient à signer une convention d'où la France, c'est lui qui le déclare, était exclue, et qui donne *dix jours* au Pacha pour accepter les conditions qui lui sont imposées. Aujourd'hui même, M. Thiers ne sait pas encore à quoi s'en tenir sur « un fait SI GRAVE ; » il lui « *paraît certain ;* » voilà tout ce qu'il en sait et voilà tout ce qu'il en dit ! Et c'est dans de telles mains que reposent les destinées de la France et la paix du monde !

II.

6 août 1840.

Est-il vrai que « l'*étranger menace la France?* » ainsi que le prétendent les journaux ministériels. Si cela était vrai, nous n'aurions plus en effet qu'à garder le silence sur des fautes consommées, et qu'à parler le langage de l'indépendance nationale ; mais puisque notre opposition contre M. Thiers continue, c'est qu'il n'est pas vrai qu'il en soit

ainsi, et pour le démontrer, nous n'avons qu'à rappeler sommairement les faits.

Reportons-nous aux termes de la note collective adressée à la Porte le 27 juillet 1839 par les cinq puissances contractantes, au nombre desquelles se trouvait alors la France :

« Les soussignés ont reçu ce matin de leurs gouvernements respectifs des instructions en vertu desquelles ils ont l'honneur d'informer la Sublime-Porte que l'ACCORD sur la question d'Orient est ASSURÉ entre les cinq grandes puissances, et de l'engager à suspendre toute détermination définitive sans leur concours, en attendant l'effet de l'intérêt qu'elles lui portent.

» Constantinople, ce 27 juillet 1839.

» *Signé :* PONSONBY ; BARON DE STURMER, internonce d'Autriche ; COMTE DE KŒNIGSMARK, ministre de Prusse ; BARON ROUSSIN, ambassadeur de France ; BOUTENIEFF, ministre de Russie. »

Que dit cette note ? — Que *l'accord est assuré* entre les cinq puissances contractantes. Mais sur quoi s'était-on mis d'accord ; c'est ce que la note laisse ignorer. Les instructions le disaient-elles ? Il y a lieu d'en douter.

Ce qui est certain, c'est que l'accord, s'il exista jamais, ne dura pas longtemps, car au bout de vingt jours il était déjà rompu. Le 17 août 1839, l'amiral Roussin se séparait ouvertement des quatre autres plénipotentiaires sur la question de savoir si les cinq puissances s'opposeraient aux prétentions de Mehemet-Ali telles qu'elles étaient énoncées par l'émissaire qu'il venait d'envoyer à Salonique. Le 31 août, M. de Boutenieff et le comte de Kœnigsmark déclaraient qu'ils se considéraient comme libres d'agir suivant leur volonté et leurs intérêts. La Russie déclarait qu'elle était prête à envoyer une flotte et des troupes pour soutenir le sultan à sa première demande, aux termes du traité d'Unkiar-Skelessi.

Cependant le 27 août 1839, la reine d'Angleterre, dans le discours de clôture du parlement, ne s'en exprimait pas moins en ces termes :

« Le même accord qui a amené la solution pacifique de ces questions

si compliquées, existe relativement aux affaires d'Orient ; les cinq puissances sont également décidées à maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman. »

La même déclaration était placée, le 23 décembre suivant, à l'ouverture de la session de 1840, par le cabinet du 12 mai, dans la bouche du roi :

« Notre pavillon, de concert avec celui de la Grande-Bretagne, et fidèle à l'esprit de cette union, *toujours si avantageuse* aux intérêts des deux pays, a veillé sur l'*indépendance* et la sûreté immédiate de l'empire ottoman. Notre politique est toujours d'assurer la conservation de l'*intégrité* de cet empire, dont l'existence est si nécessaire au maintien de la paix générale. »

De ce qui précède, que faut-il conclure ? Evidemment que l'*accord* proclamé si hautement dans la note du 27 juillet 1839, dans le discours de clôture du parlement anglais et dans le discours d'ouverture des chambres françaises, n'a jamais existé qu'en paroles, qu'on ne s'est jamais ni entendu ni même expliqué sur ces mots : *l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman*, si souvent, si burlesquement répétés par les cinq plénipotentiaires des grandes puissances, et par les quatre assemblées législatives de deux grandes nations.

Transportées à la scène par Molière, ces déclarations vaines et solennelles sur l'intégrité de l'empire ottoman, feraient pâmer de rire ; non, en vérité, ce n'est pas de la politique qu'on a fait, c'est une comédie qu'on a jouée, et si la France n'a pas voulu y remplir le rôle qu'elle avait commencé par accepter, c'est un tort dont nous ne saurions l'accuser ; mais, pour être justes, il ne faut pas dire qu'elle a été tenue à l'écart de la conférence par les quatre autres puissances, il faut reconnaître que c'est elle-même qui a voulu s'y mettre.

Or, si cela est incontestablement établi par les faits, la France est-elle maintenant fondée à se plaindre de n'avoir pas été appelée à participer à la signature des conventions dont elle ne voulait pas accepter la solidarité, et parce que le traité de quintuple alliance s'est trouvé nécessairement

réduit à un traité de quadruple alliance, sommes-nous fondés à considérer un tel acte comme équivalant à une déclaration de guerre? Notre conviction profonde, puisée dans l'étude des faits et dans des informations précises, est que les quatre puissances contractantes, en signant le traité de Londres, n'ont pas eu un seul instant l'intention de diriger une menace contre la France, et qu'elles étaient fort loin de prévoir que leur conduite reçût l'interprétation que lui ont donnée les journaux de M. Thiers.

S'il est vrai que les choses se soient passées ainsi, s'il est vrai qu'il n'y ait eu dans le traité de Londres aucune préméditation, ni directe, ni indirecte d'hostilité contre la France, la conduite de M. Thiers a-t-elle été celle d'un homme d'Etat habile, a-t-il fait ce qu'il devait faire, a-t-il pris la meilleure voie qu'il eût à suivre? Suivant nous, il a pris la moins bonne. Il est toujours temps de se fâcher, il n'est pas toujours temps de s'expliquer. La guerre n'est un bon argument qu'autant que c'est le dernier qu'on emploie, et il nous semble que la paix vaut la peine qu'on y regarde à deux fois avant de la rompre. La diplomatie apparemment n'a pas été inventée uniquement pour ajouter un chapitre de plus au budget de l'Etat, et si dans les circonstances où elle devrait être utile elle n'est bonne à rien, alors qu'on le dise, et qu'on reporte sur les départements de la guerre et de la marine les neuf millions qu'elle coûte!

M. le président du conseil, ministre secrétaire d'État, ne saurait prétexter que les affaires d'Orient l'ont pris à l'improviste, il y a assez longtemps qu'elles durent pour qu'il ait eu le loisir d'en étudier toutes les complications et de se ménager, les combinaisons les plus défavorables échéant, les moyens d'en sortir avec avantage et sans guerre, car, ici, la guerre ne serait pas une issue, mais un gouffre.

« Quand le cabinet du 1er mars est arrivé, les propositions Brunow allaient être signées; une idée du général Sébastiani a seule différé cette signature; le général avait suggéré au cabinet anglais la pensée d'appeler à Londres un plénipotentiaire turc pour traiter avec ce plénipotentiaire la

question d'Orient. Cette idée, adoptée par lord Palmerston, avait fourni le moyen de gagner deux mois. »

Tels sont les termes dans lesquels la question d'Orient est posée par la *Revue des Deux Mondes ;* nous pourrions leur opposer les renseignements suivants, dont l'exactitude nous est garantie :

« M. Thiers, s'il l'eût voulu, aurait pu empêcher le traité du 15 juillet de se conclure, en acceptant une transaction qui donnait satisfaction à la fois aux intérêts de la politique française et aux intérêts du pacha d'Egypte.

» L'Autriche et la Prusse n'ont aucun intérêt dans la question qui s'agite en Orient, ou du moins ces intérêts sont si minimes, si lointains, que l'intervention de ces deux puissances, dans les négociations suivies à Londres, avaient bien plus pour but de concilier la France, l'Angleterre et la Russie, que de retirer un profit quelconque des résolutions qui pouvaient être prises. M. de Metternich, en insistant particulièrement sur la nécessité d'un accord européen, désirait soustraire l'empire ottoman à la protection exclusive de la Russie, et rendre l'Europe entière solidaire de la paix de l'Orient. Si l'Autriche et la Prusse se sont rangées du côté de l'Angleterre et de la Russie, c'est qu'elles espéraient que l'accord de ces deux puissances serait une garantie pour le prompt rétablissement de l'ordre en Orient, et pour un ajournement indéfini des projets d'anéantissement et de partage.

» Or, que s'est-il passé pendant le cours de ces négociations ?

» La France et l'Angleterre se trouvaient divisées sur la question importante de la Syrie. La Russie s'était hâtée de profiter de ce dissentiment; et, abandonnant tout à coup ses prétentions au protectorat de l'empire ottoman, elle avait proposé un arrangement auquel elle savait bien que la France n'adhérerait pas. L'Autriche et la Prusse n'approuvaient pas, au fond, la violence qu'on voulait faire au pacha ; mais quel intérêt avaient-elles à s'y opposer? — Ce qui leur importait, comme je vous l'ai dit, c'était d'amener une prompte solution. Le traité proposé par la Russie, et consenti par l'Angleterre, leur paraissait tout finir, et c'est pourquoi elles y ont apposé leurs signatures. Elles ont essayé, pendant le cours de la négociation, de mettre la France et l'Angleterre d'accord. Elles ont offert à M. Thiers une transaction que les collègues de lord Palmerston l'auraient forcé à accepter. Enfin, les cours de Vienne et de Berlin ont proposé à la France de faire agréer aux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg une transaction sur ces bases :

» L'Égypte, le pachalik de Saint-Jean-d'Acre, l'île de Candie et la Syrie concédés au vice-roi. L'Égypte et Saint-Jean-d'Acre avec l'hérédité; la Syrie et Candie viagèrement.

» Quel intérêt la France avait-elle donc à repousser cet arrangement ? Aucun. Le pacha s'en serait contenté, et s'il ne s'en était pas contenté, le

traité qu'on proposait ne *stipulait aucune mesure de coërcition*. M. Thiers a fermé l'oreille à ces propositions pacifiques. Il a cru, jusqu'au dernier moment, que son influence sur le gouvernement anglais empêcherait l'arrangement séparé dont la France était menacée. Il espérait que son habileté amènerait le divan à conclure un arrangement direct avec le pacha ; et, dans ce but, il a entamé des négociations à Constantinople et à Alexandrie. Quelle folie et quelle illusion ! Comment pouvait-il raisonnablement espérer que la Porte, soutenue par les quatre grandes puissances, aurait consenti à se dépouiller elle-même ? Comment M. Thiers a-t-il pu croire un seul instant que des négociations à Constantinople et à Alexandrie échapperaient à la vigilance de lord Ponsonby et de M. de Boutenieff ? C'était là espérer l'impossible, et précipiter la conclusion du traité entre l'Angleterre et la Russie. C'est aussi ce qui est arrivé. La révolte de la Syrie a certainement précipité la conclusion du traité ; mais ce qui l'a précipitée davantage encore, c'est la destitution de Khosrew-Pacha, due à l'influence de M. de Pontois ; c'est, en un mot, la crainte qui s'est emparé de l'Angleterre de voir intervenir un arrangement direct sous l'influence exclusive de la France. »

Mais nous acceptons les explications de la *Revue des Deux-Mondes* sans les contester.

Ce qui résulte des explications données par M. Thiers lui-même, c'est que, lorsqu'il a repris la direction des affaires, l'Angleterre avait déjà rompu tacitement avec la France, et que la complicité de lord Palmerston et du baron de Brunow n'était plus alors un fait douteux. Donc M. Thiers ne pouvait plus se faire d'illusions, donc il devait raisonner dans l'hypothèse où il ne parviendrait pas à changer les dispositions du cabinet anglais ; donc ce qu'il avait alors à faire était de s'occuper, toute autre affaire cessante, de mettre à profit le délai de deux mois, « dû à l'heureuse » inspiration du général Sébastiani, » pour opérer une scission entre les quatre puissances contractantes. Entre quatre puissances dont les intérêts ne sont pas identiques ni égaux, le plus difficile n'est pas de les diviser, mais de les tenir unies. M. Thiers, en agissant avec prudence, décision et célérité, avait donc la presque certitude de réussir. La conduite que tenait l'Angleterre était une occasion favorable qui s'offrait à la France d'en finir avec cette alliance contractée pour d'autres temps. L'union des quatre puissances, c'était l'isolement de la France, c'était la guerre de

la France contre l'Europe, c'est-à-dire la guerre la plus désavantageuse qu'elle pût faire, la guerre sous laquelle elle a déjà succombé ! Cette union, il fallait donc à tout prix la rompre, soit en continuant les négociations déjà entamées avec l'Autriche, soit en se retournant franchement vers la Russie. M. Thiers avait le choix entre ces deux partis ; l'un assurait le *statu quo*, l'autre remettait le sort de l'Angleterre entre les mains de la Russie et de la France, qui aurait pu alors tirer de l'alliée qui l'avait trahie une éclatante revanche.

Supposons qu'entre la France et la Russie un traité fût intervenu dans lequel, certaines éventualités échéant, la Russie se serait réservé de prendre possession de Constantinople ; ce traité, s'il avait en même temps assuré l'indépendance de l'Egypte et de la Syrie, en les plaçant sous la protection de la France, ce traité n'eût-il pas mieux valu qu'une guerre générale, extrême, où nous risquons d'avoir contre nous trois armées et deux marines puissantes, celles de l'Angleterre et de la Russie ; où nous avons enfin tout à perdre, rien à gagner ? Nous ne sommes pas des partisans de la paix à tout prix, loin de là ; nous ne disons pas qu'il n'est point des circonstances où la guerre ne devienne une extrémité nécessaire, mais nous disons qu'une grande nation telle que la France, à moins qu'elle n'ait à repousser une invasion de son territoire, doit se tenir en garde contre son premier mouvement, et ne doit faire la guerre qu'après avoir mis, non-seulement le droit, mais encore l'avantage de son côté. Les vengeances que l'on contient et pour lesquelles on prend son temps ne sont pas les moins assurées ni les moins éclatantes. Dans une guerre, ce qui importe, ce n'est pas l'empressement avec lequel on la commence, mais la manière dont on la termine ; une défaite arrive toujours assez tôt, une victoire n'arrive jamais trop tard.

Depuis le 1er mars, qu'a fait M. Thiers ? S'est-il occupé sérieusement de la question d'Orient ? Quels moyens a-t-il mis en œuvre pour dissoudre l'alliance dont la France s'était séparée ? A-t-il agi près de la Prusse ? A-t-il pressenti

la Russie? A-t-il tenté de renouer les négociations que l'Autriche avait accueillies? Ce qu'a fait M. Thiers depuis quatre mois, nous allons le dire : — il n'a pensé ni à l'Egypte, ni à la Turquie, ni à l'Angleterre, ni à la Russie ; il avait bien autre chose à faire ; les trois premiers mois de son avénement, avril, mai et juin, il les a exclusivement employés à faire des conquêtes individuelles qui rendissent sa majorité moins incertaine ; le dernier mois, celui de juillet, il l'a consacré à calmer les mécontentements de ses amis et à leur faire prendre patience ; à endoctriner la gauche, à entretenir la discipline et l'harmonie parmi ses journaux ; n'est-ce donc rien que tout cela? Aussi le traité de Londres est-il venu le surprendre le lendemain même du jour où le *Constitutionnel* attribuait au seul prestige du nom de M. Thiers la double pacification de l'Espagne et de l'Orient! Ainsi réveillé en sursaut, M. le président du conseil, qui n'avait rien prévu, qui n'avait rien préparé, au lieu de réprimer, en homme d'État, ses premières impressions, leur a donné le libre cours que vous savez ; au lieu de faire de la politique, il a fait de la colère ; au lieu de faire de la fermeté, il a fait de l'intimidation ; au lieu de faire de la diplomatie, il a fait du journalisme.

L'étranger menace la France! se sont écriés les journaux ministériels ; et à ce cri, la France tout entière a aussitôt répondu avec acclamation. Elle est déjà prête à quitter ses champs et ses ateliers, à laisser inachevés ses chemins, ses routes, ses canaux, ses bâtiments d'écoles, pour s'élancer aux frontières! La France est ainsi faite ; avec un seul mot : Liberté! on la divise ; avec un seul mot : Gloire! on la rallie. Contre ce cri répété par cent échos, une seule voix s'est élevée pour protester, c'est la nôtre. On a essayé de l'étouffer, elle a redoublé. Mais, rassurez-vous ; le jour où elle devra se taire, vous ne l'entendrez plus ; le jour où, au lieu de contenir l'élan national il faudra le soutenir, ce jour-là elle retentira aussi haut que la plus retentissante.

Mais ce jour-là n'est pas encore venu ; — espérons qu'il ne viendra pas! — nous pouvons donc en toute liberté dire

à la France la vérité, lui dire qu'on égare son enthousiasme, qu'on compromet sans nécessité son bien-être, qu'on expose avec témérité son indépendance, qu'il est faux que l'étranger la menace, et que si la guerre éclate, toute la responsabilité en devra retomber sur M. Thiers, qui aurait pu tout sauver par des notes habiles et qui aura tout perdu par des articles violents!

Maintenant qu'il s'est engagé dans cette voie d'une publicité funeste, qu'il s'est posé dans une attitude agressive, qu'il a blessé quatre nations dans leurs susceptibilités, le cabinet du 1er mars peut-il se démentir, peut-il reculer? Non; ce n'est point nous qui le lui conseillerions. Qui donc reculera? Est-ce l'Angleterre? Est-ce l'Autriche? Est-ce la Prusse? Est-ce la Russie? Peut-on l'espérer? Il y a quelques jours encore, peut-être eût-il suffi d'un seul mot d'explication demandé ou donné pour rompre cette quadruple alliance; mais d'intempestives menaces en ont malencontreusement resserré les liens. Quelle médiation pourrait les délier? Ne sait-on pas qu'aussitôt que les épées sont tirées de leurs fourreaux, il est trop tard pour échanger des explications qui les y feraient rentrer! Combien de fois d'honorables rétractations, qui ne demandaient qu'à s'épancher la veille, ont-elles été arrêtées le lendemain sur le terrain par la crainte de paraître céder à la peur?

Telle est la situation délicate dans laquelle se trouvent aujourd'hui les puissances signataires du traité de Londres vis-à-vis de la France. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas une d'elles qui ne redoute plus la guerre qu'elle ne la désire, et que si la France leur eût demandé avec fermeté, mais avec les égards que les nations se doivent entre elles, des explications, elle en eût obtenu de satisfaisantes. La question d'Orient n'avait absolument rien qui pressât; elle pouvait s'ajourner jusqu'à la mort de Mehemet-Ali. La Russie n'est pas sans avoir des embarras; elle a son crédit à asseoir, son industrie à développer. L'Angleterre a des ménagements à garder avec sa situation financière; son différend avec la Chine n'est point terminé. L'Autriche a tout à crain-

dre d'une conflagration qui peut devenir générale, et la Prusse n'est pas sûre d'y gagner. En tout cas, si la diplomatie avait échoué, il aurait toujours été temps de recourir aux armes. Encore une fois, nous ne nous opposons pas à la guerre, mais quand cinq nations en viennent aux mains, nous voulons qu'elles sachent pourquoi. Or, la France, en ce moment, sait-elle bien clairement pourquoi on lui demande des hommes et de l'argent? sait-elle enfin sur quel territoire elle irait porter la guerre?

La guerre! Tout le monde en parle, personne n'y croit; on n'y croit pas à Berlin, on n'y croit pas à Londres, on n'y croit pas à Paris, on n'y croit pas à Pétersbourg, on n'y croit pas à Vienne. Le dirons-nous? mais dans l'état des choses, cette incrédulité nous paraît un danger grave; nous allons expliquer comment.

Nous craignons que, de part et d'autre, on ne s'engage d'autant plus qu'on croit moins à la possibilité de la guerre; nous craignons qu'à Berlin, qu'à Londres, qu'à Pétersbourg, qu'à Vienne, on ne dise : « la France ne veut pas la guerre; » ce qu'elle fait n'est que pour nous intimider; en tenant » bon, nous sommes sûrs de la faire reculer. » Nous craignons qu'à Paris, on ne reprenne : « La coalition ne fait » ainsi bonne contenance que pour dissimuler la peur » qu'elle éprouve et pour nous en imposer. La Russie n'est » pas sûre de la Pologne, l'Autriche n'est pas sûre de la » Hongrie, de la Lombardie, etc., etc.; l'Angleterre n'est » pas sûre de l'Irlande, la Prusse n'est pas sûre des catho- » liques, qui se souviennent de la France. »

Combien de duels n'ont eu lieu ainsi que parce qu'on ne doutait pas qu'au dernier moment ils ne s'arrangeassent. Si l'on croyait plus sérieusement à la guerre, peut-être aurait-elle moins de chances? Le travers de tous les peuples, des plus faibles comme des plus forts, est de s'exagérer leur bravoure et l'effroi qu'elle inspire. Aussi la guerre est-elle le premier argument et la diplomatie le dernier auxquels ils songent. Ce travers populaire, qui prend sa source dans un noble sentiment de fierté nationale, exerce peut-

être encore plus d'empire en France que partout ailleurs. Défions-nous-en donc. Ce que nous trouvons mauvais et dangereux, ce n'est pas qu'un peuple s'estime plus qu'il ne vaut, car c'est une obligation qu'il contracte envers lui-même de valoir plus qu'il ne s'estime, mais c'est qu'il prise ses ennemis moins qu'ils ne valent. Or, c'est là surtout ce qui caractérise la vieille politique du *Constitutionnel*, dont M. Thiers n'a pas encore complétement réussi à se dégager. Nous avons été bercés avec cette idée que, pour faire trembler l'*étranger*, nous n'avions qu'à parler haut : c'est une erreur ; tout courage fait douter de lui qui met celui des autres en question.

En résumé, voici notre opinion : au point où les choses en sont venues, il sera aussi difficile d'éviter la guerre que de la faire, et il est à craindre qu'on ne la rende inévitable en la croyant impossible.

III.

12 août 1840.

Telle est l'ardeur ministérielle et belliqueuse du journal le *Siècle*, qu'il ne peut tolérer que la *Presse* diffère avec lui d'opinion, et qu'il nous poursuit avec un acharnement de Bédouin. L'émir Abd-el-Kader est plus pacifique et moins intolérant que l'émir de la rue du Croissant. Il ne faut à ce dernier rien moins que notre tête pour parer son cabinet de rédaction. Que disait donc l'autre jour le *National*, qui le comparait à une haridelle qu'on ne ranime qu'à coups de fouet ? — Quelle calomnie ! Le désert n'a pas de marabout plus fougueux que le fougueux Chambolle-Bey. Il faut le voir déployer son étendard et s'écrier : « Barrot est Barrot, et Thiers est son prophète ! » pour se faire une juste idée de son fanatisme, de l'enthousiasme qu'il excite et de l'effroi qu'il inspire ! Gloire à Chambolle-Bey ! honte au rédacteur en chef de la *Presse !* La nature n'a doué ce dernier d'aucun courage, d'aucune fermeté ; le sentiment de la

fierté nationale n'a rien qui fasse battre son cœur ; il a peur de la guerre ! Encore une fois, honte à lui et gloire à Chambolle-Bey !

Assez de forfanterie comme cela, monsieur. Vous savez bien ce qu'il y a au fond du cœur de votre patron, vous savez bien que le rôle de matamore que vous jouez n'est pas un rôle sérieux, et que votre superbe courage n'est qu'un indigne charlatanisme ; charlatanisme coupable, car il nuit à la paix sans profiter à la guerre ; il ralentit la prospérité publique, arrête l'essor de l'industrie, et ne sert qu'à favoriser des spéculations de Bourse effrénées ! Vous savez bien que les Français n'ont pas besoin qu'on les prépare de loin au combat ; taisez-vous donc, car si leur bravoure n'était pas aussi bien établie par de nombreuses victoires, votre jactance pourrait en faire douter. Le courage qui s'appuie sur la force est simple dans son langage, calme dans son attitude. Il n'y a que les nations faibles qui doivent pousser la susceptibilité jusqu'à l'ombrage. Les nations fortes comme la France ne s'exposent point à sortir de leur repos pour un malentendu ; le sentiment de leur dignité les met en garde contre tout faux point d'honneur, elles ne supposent pas légèrement qu'on puisse les défier ou les offenser ; elles sont trop sûres de leur énergie pour craindre qu'on la mette en doute ; elles ne se courroucent point sans motifs pour s'apaiser sans concessions ; elles ne menacent point, elles s'expliquent, et ne se décident à la guerre qu'après avoir fait, pour l'éviter, tout ce que l'humanité commande, tout ce que l'honneur permet.

Vous dites, monsieur, qu'une seule voix, celle du journal la *Presse*, s'est élevée pour présenter l'apologie de la politique de lord Palmerston aux dépens du cabinet français. Ce que vous dites est faux, et vous le savez bien, monsieur. La *Presse* n'a jamais cessé d'être opposée à l'alliance anglaise, la *Presse* n'a jamais cessé d'avertir la France que cette alliance n'était pas sincère, n'était pas solide ; ce que la *Presse* répète depuis quatre ans, elle le pense aujourd'hui plus fermement que jamais ; elle n'a changé ni d'opi-

nion ni de langage ; seulement, elle a rectifié avec impartialité les faits que vous altériez avec outrecuidance et mauvaise foi.

Vous vous vantez du mouvement que vous avez imprimé au pays ; mais, dans quelques mois, vous en vanterez-vous encore ?

Vous dites que l'opposition que nous faisons n'est dictée que par un misérable esprit de parti, que par le désir d'ôter la présidence du conseil à M. Thiers pour la rendre à M. Molé. Si cela était, nous ne ferions qu'imiter servilement ce que vous avez fait pendant trois années avec une rare persévérance et une inimitable mauvaise foi. Mais le tort que vous avez eu, nous ne l'avons pas ; notre opposition n'est dictée par aucun esprit de parti ; elle est loyale et conforme au langage que nous avons toujours tenu. Vous êtes des brouillons ; vous troublez la paix et vous ne ferez pas la guerre ; et quand telle est notre conviction profonde, n'est-ce donc pas un devoir que nous remplissons de rassurer les intérêts que vous inquiétez, et de protester au nom de la France contre un langage sous lequel il n'y a rien qu'irrésolution et fanfaronnade, langage qui ne vous engage pas, mais qui l'engagerait si aucune voix ne s'élevait pour dire qu'elle n'en accepte pas la solidarité ? Tenez, vous êtes de faux braves ; voilà pourquoi nous sommes du côté où vous n'êtes pas.

IV.

13 août 1840.

Nous avons entrepris une tâche ingrate et difficile, celle de mettre la susceptibilité de la France en garde contre l'emportement d'un premier mouvement irréfléchi qui pourrait avoir des conséquences irréparables ; celle de faire comprendre à notre pays que son honneur n'est point engagé dans une question où l'habileté des deux cabinets, celui du 12 mai 1839 et celui du 1er mars 1840, est

seule compromise ; dans quelques mois, quand les événements que nous prévoyons, quand les hommes que nous avertissons nous auront donné raison, on oubliera ce qu'il nous a fallu de courage pour résister à toutes les attaques, à toutes les calomnies dont nous poursuit la presse ministérielle ; nous aurons bravé avec abnégation l'impopularité, et la satisfaction d'avoir rempli un devoir difficile sera notre seule récompense. Aussi, pourquoi le journalisme est-il pour nous une mission que nous accomplissons, non un métier que nous exerçons ? C'est notre faute, non celle du public, qui ne demande pas qu'on l'éclaire, mais qu'on le flatte.

Voilà quatre années que nous disons tous les jours à la France qu'il n'y a entre deux nations d'alliances sincères, durables, que celles qui reposent, non sur des principes, mais sur des intérêts communs ; que celles qui multiplient, non les rivalités, mais les échanges ; que l'Angleterre est l'ennemie maritime, industrielle et commerciale de la France ; qu'entre elles une alliance ne peut être que passagère ou mensongère. Ne les écoutez pas, disait la presse qui nous est opposée ; « s'ils parlent ainsi, c'est qu'ils sont » vendus à la Russie ; l'alliance entre la France et l'Angle- » terre est une alliance indissoluble, et ceux qui préten- » dent le contraire ne peuvent être que des ennemis de la » liberté. » Aujourd'hui que toutes nos prévisions se sont vérifiées, savez-vous quelle est la justice qu'on leur rend ? On ne dit pas que nous avons eu raison ; on dit maintenant que nous sommes vendus à l'Angleterre, et que nous sommes des apologistes de lord Palmerston ! Nous, vendus à l'Angleterre, nous, les apologistes de l'ami de M. Thiers ! mais cela est dérisoire, et il est impossible qu'on le dise en gardant son sérieux. Cela est pourtant ainsi, et non seulement il y a des journaux qui l'impriment, mais il y a des lecteurs qui le croient ! Que voulez-vous, toutes les fois qu'on se range du côté de la vérité, on a contre soi la calomnie. Il faut choisir entre l'une ou l'autre. On ne peut cumuler les dangers de celle-là avec les profits de celle-ci. La

Presse a préféré les dangers de la vérité aux profits de la calomnie ; le *Siècle*, Basile tricolore, a fait le choix inverse ; chacun son caractère, sa vocation.

Le rôle que remplit la *Presse* est odieux, dit le *Siècle ;* comparons-le donc à celui qu'il joue, et examinons lequel des deux est le plus noble, le plus conforme à l'humanité, le plus digne de la civilisation.

Le *Siècle* prétend que la France a été menacée dans son honneur et blessée dans sa dignité par les quatre puissances signataires du traité de Londres, et qu'il lui faut une réparation ou une vengeance ; la *Presse* nie qu'il y ait eu préméditation d'offense.

Le *Siècle* complique une question d'intérêt par une question d'honneur ; la *Presse* voudrait qu'on ne confondît pas l'une avec l'autre, et que d'une question d'habileté ministérielle on ne fît pas si légèrement une question de susceptibilité nationale.

Le conseil que le *Siècle* donne à la France, est qu'elle doit défier les quatre puissances coalisées; l'avis de la *Presse* est qu'il fallait les diviser à tout prix.

Le *Siècle* a toujours défendu l'alliance anglaise ; la *Presse* l'a toujours combattue.

Le ressentiment du *Siècle* contre la rupture de l'Angleterre s'explique donc par ses illusions trahies ; la modération de la *Presse* s'explique par ses prévisions réalisées.

Soyons forts, commençons par armer, dit le *Siècle.*

Soyons habiles, commençons par négocier, dit la *Presse.*

La guerre est une extrémité qu'il ne faut accepter qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la diplomatie ; la guerre impose aux peuples trop de sacrifices ; elle leur coûte un argent trop difficilement amassé, un sang trop précieux pour qu'on puisse s'exposer à la faire inconsidérément, pour qu'on doive immoler légèrement des intérêts certains à des intérêts douteux, pour qu'il soit permis d'exagérer la susceptibilité aux dépens de l'humanité, et au risque de l'indépendance d'un grand peuple qui marche à la tête de la liberté et de la civilisation. Il sera toujours

temps d'armer, car le jour où la France lève un soldat, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie en lèvent au moins quatre ; rien ne nous presse donc. Il est plus facile d'armer les nations que de les désarmer. Avons-nous oublié déjà ce que la paix armée nous a coûté pendant six ans ? Que de grands problèmes sociaux, industriels, commerciaux, seraient aujourd'hui résolus si tout cet argent, qui a été vainement dépensé, avait été judicieusement employé à terminer nos routes et nos canaux, encore inachevés, à sillonner la France de chemins de fer, à creuser nos ports, à réparer nos places fortes délabrées, à fonder enfin un grand système de voies de communication et un grand système de défense nationale ? Au lieu de cela, qu'avons-nous fait ? — Nous avons arraché des hommes à leurs travaux pour en faire chèrement des soldats que nous avons ensuite renvoyés dans leurs foyers. Ce que nous avons fait, nous allons le recommencer avec la même imprévoyance ; le déficit du budget à peine fermé, nous allons le rouvrir. Ce langage, dicté par un patriotisme éclairé, est-il donc « odieux ? »

V.

26 octobre 1840.

Nous avons pour principe qu'un gouvernement doit toujours savoir ce qu'il veut, et nous pensons que lorsqu'il s'étudie à parler pour ne rien dire, il nuit à son prestige et à sa considération et se fait juger sévèrement par les peuples qui l'écoutent. Si ce principe est vrai pour tous les gouvernements, il l'est surtout pour ceux dont l'existence est une lutte perpétuelle, qui ont à défendre sans relâche leur raison d'être contre les agressions de la tribune parlementaire et de la presse périodique ; il l'est surtout pour les gouvernements représentatifs, qui puisent leur plus grande, leur seule force dans l'opinion publique ! Nous ne sommes donc pas de l'avis de ceux qui croient que les meilleurs discours

d'ouverture de session sont les plus vagues, les plus pâles, les plus insignifiants. Nous professons justement l'opinion contraire. Nous voudrions que de tels discours fussent toujours la vérité même, qu'ils posassent nettement les questions, qu'ils abordassent franchement les difficultés de la situation sur laquelle ils ont à s'exprimer, qu'ils fussent enfin, mais avec moins de prolixité, ce que sont aux États-Unis les messages du président. Nous vivons en un temps où il ne suffit pas de taire une chose pour la cacher, où les gouvernements ne se trompent pas moins souvent que par le passé, mais où il ne leur est plus possible de tromper ni peuples ni cabinets. Le règne de la dissimulation a fait place à celui de la publicité, qui n'est pas encore le règne de la vérité, mais qui le deviendra.

Une convention est conclue à Londres ; elle est signée par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie ; elle ne l'est pas par la France. Les journaux ministériels se hâtent prématurément de prétendre que la France a été *exclue*. Les documents diplomatiques tardivement publiés démontrent qu'elle s'est *retirée*.

La France a-t-elle été *exclue ?*

La France s'est-elle *retirée?*

Si elle a été *exclue*, il y a insulte, insulte grave qu'il faut que nous vengions à tout prix.

Si elle s'est *retirée*, il y a seulement dissentiment, dissentiment qui n'est pas assez grave pour motiver une guerre où nous serions seuls contre toute l'Europe.

Laquelle de ces deux versions est la vraie ?

Qui mérite le plus de foi des journaux qui prétendent que la France a été *exclue* et que le traité du 15 juillet est un traité de partage, ou des documents officiels qui établissent que la France s'est *retirée*, et qu'il n'y a dans le traité rien de plus que ce qui s'y trouve hautement énoncé ?

Voilà ce que la Chambre des pairs et la Chambre des députés auront à éclaircir.

VI.

20 novembre 1840.

Les documents officiels qui ont été publiés, les événements qui se sont accomplis et les débats qui ont eu lieu à la Chambre des pairs ont déjà mis hors de doute et de discussion les points suivants :

I. La France n'a été ni SURPRISE, ni EXCLUE, ni INSULTÉE ;

II. La France est restée volontairement à l'écart ;

III. La France n'a pas, dans la question qui se débat entre Alexandrie et Constantinople, d'intérêts importants ;

IV. La France s'est étrangement abusée sur la puissance militaire et maritime du vice-roi d'Egypte ;

V. La France serait déçue si, dans une guerre générale contre l'Europe, elle fondait sur la *propagande* ses espérances de victoire.

Examinons impartialement et successivement chacun de ces cinq points :

I. La France n'a été ni SURPRISE, ni EXCLUE, ni INSULTÉE.

C'est une vérité que le *Constitutionnel*, organe confidentiel de la pensée de M. le président du 1er mars, a proclamée en ces termes :

CONSTITUTIONNEL DU 30 JUILLET : « Nous ne comprenons pas qu'on puisse reprocher à la diplomatie française d'avoir joué un rôle de dupe, ou d'avoir subi une humiliation, par cela seul qu'un traité a été conclu entre quatre puissances sans son concours. En quoi a-t-elle été dupe ? et comment serait-elle humiliée par ce seul fait ? La France, dit-on, n'en a rien su ; elle n'a eu connaissance du traité qu'après la signature. Que veut-on dire par là ? Si on entend que le traité n'a été notifié qu'après sa conclusion, il faut bien reconnaître que cela était inévitable, et qu'il n'en pouvait être autrement. Les cabinets ne notifient naturellement que des résolutions prises et des actes consommés. Mais la France ignorait-elle qu'on négociât ? ignorait-elle le but des négociations ? Non, certainement, et le *Morning Chronicle* a raison sur ce point quand il dément l'assertion du *Morning Post*, en ce qui concerne la prétendue ignorance où était notre ambassadeur de tout ce qui se faisait en dehors de lui. »

CONSTITUTIONNEL DU 5 AOUT : « Notre ambassadeur n'a pas été joué,

Voilà ce qui est vrai, et nous sommes encore à comprendre quel avantage le *Courrier français*, qui ne « *commet jamais de maladresse*, » peut trouver à donner à notre cabinet le rôle de dupe. »

Non, la France n'a été ni SURPRISE, ni EXCLUE, ni INSULTÉE ; c'est un fait qu'attestent les passages suivants du *memorandum* de lord Palmerston du 17 juillet 1840 :

« Le gouvernement français a reçu, pendant tout le cours des négociations qui commencèrent l'automne de l'année passée, les preuves les plus réitérées, les plus manifestes et les plus incontestables, non seulement du désir des cours de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, d'arriver à une entente avec le gouvernement français sur les arrangements nécessaires pour effectuer la pacification du Levant, mais aussi de la grande importance que ces cours n'ont jamais cessé d'attacher à l'effet moral que produiraient l'union et le concours des cinq puissances, dans une affaire d'un intérêt si grave et si intimement liée au maintien de la paix européenne. Les quatre cours ont vu avec le plus profond regret que tous leurs efforts pour atteindre leur but ont été infructueux ; et malgré que tout dernièrement elles aient proposé à la France de s'associer avec elles pour faire exécuter un arrangement entre le sultan et Mehemet-Ali, fondé sur des idées qui avaient été émises vers la fin de l'année dernière par l'ambassadeur de France à Londres, cependant le gouvernement français n'a pas cru devoir prendre part à cet arrangement, et a fait dépendre son concours avec les autres puissances de conditions que ces puissances ont jugées incompatibles avec le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire Ottoman, et avec le repos futur de l'Europe. »

Ces citations sont-elles insuffisantes ? En voici d'autres, empruntées au discours dans lequel lord Palmerston s'est empressé, le 6 août 1840, de protester à la Chambre des communes contre toute intention de blesser la France dans son honneur, et d'avoir voulu rompre l'alliance avec elle :

« La France est une grande et puissante nation. La France a de grands intérêts qui lui sont propres. La France est gouvernée par des hommes bien trop sages et trop éclairés pour vouloir capricieusement, et sans juste cause ni provocation, troubler la paix de l'Europe, et convertir en un théâtre de guerre le terrain que la France, comme l'Angleterre, a un si grand intérêt à maintenir pacifique. Si, en entrant dans la convention, nous eussions montré la plus légère ombre d'hostilité envers la France, qui eût pu être saisie par l'esprit le plus jaloux, ou qui pût être tournée en intention hostile en quelque façon, alors nous pourrions partager les appréhensions de quelques personnes sur les conséquences ; mais avec la confiance que nous avons de n'avoir pas eu dans l'idée le *plus léger sentiment*

d'hostilité envers la France, nous avons aussi assez de confiance dans le gouvernement éclairé de la France pour ne pas partager les craintes que l'on manifeste. Pendant huit ou dix mois, à plusieurs reprises, on a dit à la France que les autres puissances désiraient agir de concert avec elle ; mais que s'il survenait une telle différence d'opinion, quant aux mesures à adopter, qu'il fût impossible à la France de s'associer avec les quatre autres puissances, alors, et ce cas arrivant, la France ne devrait pas être surprise qu'elles agissent sans elle. Eh bien ! voilà ce qui a été déclaré à la France, non-seulement une fois, mais plusieurs. Pendant que les négociations se suivaient, il y a eu des projets et des contre-projets mis en avant entre la France et les autres puissances. L'une d'elles proposait un plan contre lequel la France a élevé des objections ; il a été proposé un autre plan auquel l'Angleterre n'a point donné son assentiment. C'est alors que le gouvernement britannique a offert un parti moyen. La France n'a pas voulu non plus y adhérer, et alors, deux ou trois mois avant que la convention fût signée, un arrangement distinct a été offert à la France ; on a tracé les limites dans lesquelles marcheraient les quatre puissances pour suivre la direction désirée par la France, et suivant lesquelles on demandait sa coopération. Après deux mois de réflexions et de délibérations, le gouvernement français a déclaré son refus en exposant des raisons dans le détail desquelles il n'est point nécessaire d'entrer. Les quatre puissances se sont donc déterminées, conformément à la déclaration faite d'abord à la France, à s'entendre pour mettre cet arrangement à exécution. C'eût été sans contredit se départir de toutes les règles si, après la détermination exprimée par la France, elles s'étaient retirées et avaient dit : « Quoique vous ne puissiez être partie dans cet arrange- » ment, les quatre autres puissances le compléteront sans vous. » Je n'hésite pas à le dire, un tel langage eût équivalu à une menace, c'eût été un procédé inconvenant de la part des autres puissances, surtout après la détermination à laquelle, après de mûres réflexions, le ministère français était arrivé. J'ajouterai simplement que, lors de la convention entre la France et l'Angleterre relativement à la Belgique, cette convention n'a été communiquée au gouvernement belge qu'après sa ratification, tandis que, dans la circonstance actuelle, le traité a été envoyé à la France deux jours après sa signature. »

Écoutons maintenant M. Guizot, ministre des affaires étrangères (1) :

« M. GUIZOT, *ministre des affaires étrangères :* Les essais, les tentatives de transaction et d'accommodement se sont multipliés. La France en a fait trois. La France a offert d'engager le pacha à céder le district d'Adana, Candie et l'Arabie, pourvu qu'on lui laissât l'Égypte et la Sy-

(1) Chambre des pairs, 18 novembre 1840. *Moniteur* du 19.

rie héréditairement. La France a offert le maintien pur et simple du *statu quo*, avec la garantie des cinq puissances européennes. Enfin, dans les derniers temps, après le traité conclu, la France a laissé entrevoir qu'elle engagerait le pacha à se contenter de l'Égypte héréditaire et de la Syrie viagère. De son côté, l'Angleterre a fait aussi des ouvertures ; elle avait accordé l'Égypte héréditaire, elle y a ajouté le pachalik de Saint-Jean-d'Acre, moins la place ; puis elle a ajouté la place même ; cette place dont tout le monde avait dit que c'était la clé de la Syrie, et que le maître de Saint-Jean-d'Acre était le maître de la Syrie. Le cabinet anglais a considéré cette concession comme quelque chose de très considérable, qu'il accordait au désir de faire rentrer la France dans l'affaire. Inquiet sur la puissance du pacha, évidemment jaloux de la restreindre, il croyait accorder beaucoup en lui donnant la place de Saint-Jean-d'Acre, et il le faisait uniquement sous l'empire de ce grand, de ce profond désir de la paix, qui est dans tous les gouvernements et dans tous les pays en Europe. Toutes les transactions ont échoué : l'Angleterre n'a pas voulu de celles de la France ; la France n'a pas voulu de celles de l'Angleterre. C'est un grand malheur ; car elles valaient mieux toutes que l'état de choses auquel on a enfin abouti. A prendre les événements dans leur ensemble et dans leurs conséquences définitives, il n'y a pas une des transactions proposées, soit par la France, soit par l'Angleterre, qui ne dût être acceptée aujourd'hui de part et d'autre avec empressement.

» Mais le traité conclu, la grande politique abandonnée, l'isolement de la France consommé, il n'y a, je le répète, aucune autre position à prendre que celle qui a été prise par le cabinet dans le discours de la couronne, position qu'il maintient et maintiendra, la position pacifique, armée par précaution et par prévoyance, et expectante. On dit que cela ne suffit pas ; on dit que nos intérêts en Orient, que nos relations avec le pacha, que l'injure que nous avons reçue du traité, que l'intérêt de notre influence dans le monde nous commandent autre chose. Je ne le pense pas. Quant à nos intérêts en Orient, il est évident, messieurs, que la question de savoir quelle sera la répartition des territoires dans le sein de l'empire ottoman entre le sultan et ses pachas, que la question de savoir si la Syrie appartiendra au sultan ou au pacha d'Égypte, n'est pas un grand intérêt pour la France, que ce n'est pas du moins un intérêt duquel la guerre doive sortir.

» Je passe à l'injure, motif qui serait décisif s'il existait.

» La Chambre connaît les faits, elle sait comment les choses se sont passées avant la conclusion du traité du 15 juillet ; elle sait qu'il y a eu de part et d'autre des efforts longs et sincères pour se mettre d'accord ; elle sait que jusqu'à la fin du mois de juin rien n'a été caché, que tous les moyens de transaction, d'accommodement, ont été tentés, tentés à découvert. Dans les derniers jours du mois de juin, voici quel était l'état des choses. Tous les essais de transaction proposés par la France ou par l'Angleterre avaient échoué. La nouvelle arrivait d'une tentative d'arrange-

ment direct entre Alexandrie et Constantinople. Personne ne peut nier que cette tentative ne fût en contradiction formelle avec la note du 27 juillet qui avait dit à la Porte : Ne vous arrangez pas directement avec le pacha, nous nous chargeons de vous arranger. Elle a été connue à Londres dans le courant du mois de juin. *On a cru*, fort à tort, et contre mes protestations les plus formelles, les plus persévérantes, *on a cru* que cette tentative était l'œuvre de la France ; *on a cru* que la France, abandonnant la politique du 27 juillet, avait tenté de se faire là une *politique isolée*, un *succès isolé*. J'ai dit, j'ai répété officiellement, particulièrement, que cela était faux ; *on ne m'a pas cru*. (Mouvement.) Là s'est établie une erreur obstinée qui a exercé sur les événements une très grande influence. On s'est dit : Puisque la France a voulu suivre une politique isolée et se faire un succès à part, nous pouvons bien en faire autant. L'arrangement à quatre, qui restait en suspens depuis longtemps, que, j'ose le dire, j'ai concouru à tenir en suspens, d'après les ordres et selon les instructions du gouvernement du roi, cet arrangement a été repris avec une extrême vivacité. Au même moment est venue la nouvelle de l'insurrection de la Syrie. La tentative d'arrangement direct avait donné beaucoup d'espérance. Les projets de transaction encore poursuivis par quelques-uns des plénipotentiaires, ont été glacés, sont tombés par cette seule circonstance, et à l'instant même l'arrangement à quatre, vivement poussé, servi par les faits dont j'ai rendu compte à la Chambre, a été conclu ; il a été conclu à l'insu de la France. Pendant les huit ou dix derniers jours qui ont amené la conclusion de l'arrangement, la France a été laissée à l'écart. Les quatre puissances ont été convaincues, et je dois ajouter, elles avaient le droit de se dire convaincues que les tentatives de transaction avaient échoué définitivement ; on avait répété constamment : — « Si vous ne vous arrangez » pas, si vous ne vous entendez pas avec nous, nous conclurons un ar- » rangement à quatre ; nous finirons l'affaire à quatre. » — On l'a finie à quatre comme on l'avait annoncé, mais sans en avertir une dernière fois la France. Je n'hésite pas à dire qu'il y a eu là envers la France un manque d'égards dont elle doit, par sa conduite et son attitude, témoigner un juste ressentiment. On pouvait se croire en droit de conclure l'arrangement à quatre, de signer sans la France. Il était convenable, il était juste envers un ancien et intime allié de l'avertir qu'on allait signer ; de lui demander si définitivement il lui convenait ou non de s'associer à l'entreprise. On n'a pas eu en ce moment, pour la France, pour son gouvernement, tous les égards qu'on lui devait. Messieurs, c'est là un manque de procédés, ce n'est pas une injure, ce n'est pas une insulte politique. On n'a jamais voulu, dans tout le cours de l'affaire, je prie la Chambre de faire quelque attention à ces paroles que je dis après y avoir bien pensé, on n'a jamais voulu ni tromper, ni défier, ni isoler la France ; on n'a eu contre elle aucune mauvaise intention, aucun sentiment hostile ; on a cru qu'il n'y avait pas moyen de s'entendre avec la France sur les bases de la transaction. On lui avait constamment dit, on lui a répété peu avant la conclusion que

si on ne se s'entendait pas avec elle sur les bases de la transaction, on conclurait un engagement à quatre. On l'a fait, et elle devait s'y attendre ; on ne l'a pas fait avec tous les égards auxquels elle avait droit de s'attendre. C'est un tort sans doute, un tort dont nous avons droit de nous plaindre ; mais, je le demande à la Chambre, je le demande aux hommes les plus délicats, les plus susceptibles en fait d'honneur national, et qui cependant conservent et doivent conserver leur jugement dans l'appréciation des faits, est-ce là un cas de guerre ? »

Non, la France n'a pas été insultée, et c'est un fait que M. Thiers lui-même a été contraint de reconnaître en ces termes :

REVUE DES DEUX-MONDES. — Livraison du 15 août 1840, page 645.— « *Lord Palmerston a-t-il voulu outrager la France?* NON ; on n'a pas facilement une telle intention. »

SIÈCLE. — 18 août 1840. — « Tout est dit maintenant sur les circonstances qui ont accompagné le traité de Londres ; l'Europe entière les connaît, c'est à l'opinion de les juger. *Le gouvernement britannique a-t-il eu* L'INTENTION *préméditée d'insulter la France ?* NON. »

II. La France est restée volontairement à l'écart :

REVUE DES DEUX-MONDES. — Livraison du 1er août 1840, page 486. (Article attribué à M. Thiers par le *Courrier français*, dont on sait que le rédacteur, M. Léon Faucher, *assistait à la pensée* de M. le président du 1er mars.) « La France s'est SÉPARÉE et elle a bien fait ; son cabinet a bien agi, et il aura avec lui l'opinion de la France et du monde. »

L'aveu est formel ; c'est plus qu'un aveu, c'est une apologie.

III. La France n'a pas, dans la question qui se débat entre Alexandrie et Constantinople, des intérêts commerciaux importants : c'est ce qui résulte des recherches faites par M. le baron Charles Dupin dans son discours prononcé à la Chambre des pairs :

« La France fait avec l'univers un commerce annuel qui s'approche de deux milliards... Sur ces deux milliards, la valeur de nos échanges avec cent millions d'étrangers s'élève :

» DANS L'OCCIDENT, à près de *neuf cent millions;*

» DANS L'ORIENT, à moins de *trente-deux millions* (1). »

IV. La France s'est étrangement abusée sur la puissance

(1) *Moniteur* du 18 novembre 1840.

militaire et maritime du vice-roi d'Égypte ; c'est un fait que viennent chaque jour démontrer les documents les plus précis et confirmer les événements les plus imprévus. Les détails suivants donnés par le baron Charles Dupin et par le comte Charles de Montalembert à la Chambre des pairs (1) sont restés sans contradicteurs :

« M. LE BARON CHARLES DUPIN : Si vous consultez uniquement les espaces que démontrent des cartes géographiques, la domination de Mehemet se présente sous l'aspect le plus imposant ; avec l'Égypte pour centre, elle s'étend à trois cents lieues d'Alexandrie, vers le midi jusqu'aux confins du Sennaar et de l'Abyssinie ; à deux cents lieues vers l'Orient, dans l'Hedjaz et dans l'Arabie, sur les deux rives de la mer Rouge ; à deux cents autres lieues vers le nord, à travers la Syrie et jusqu'aux cimes du Taurus. Du centre de ses quatre proies, le pacha lance tour à tour ses forces sur chacune de celles qui s'efforce à briser le joug. Pour suffire à ce labeur, les régiments qui passent, suivant le besoin, du climat de l'Éthiopie au climat des Alpes asiatiques, éprouvent chaque année des pertes dont la moyenne équivaut *au quart de l'armée*. Tous les quatre ans, le nombre des recrues doit égaler la force de l'armée pour remplir les vides que laissent les combats, les désertions et les morts naturelles, sans aucun congédiement, car le service est à vie. Ainsi, la vie du soldat est de *quatre ans* sous les drapeaux de Mehemet. Cette proportion même, tout effrayante qu'on puisse la juger, est cependant un grand progrès. En effet, dans l'origine de l'organisation régulière, les premiers *vingt mille* soldats, tirés du Sennaar, au bout de deux ans, par le seul effet des contagions, de la misère et des exercices, étaient réduits à *trois mille*. Dès 1831, la consommation progressive et rapide du recrutement avait à peu près enlevé de l'Égypte tous les adultes en état de porter les armes ; l'armée, il est vrai, se trouvait complète, bonne au personnel, et strictement exercée ; mais le matériel humain, passez-moi ces deux mots qui gémissent de se trouver ensemble, le matériel du recrutement était épuisé : sur six mille individus pressés dans l'Égypte, et conduits enchaînés deux à deux dans un conseil de révision, deux cent cinquante-trois seulement avaient été jugés propres au service. Mehemet a cru qu'il pouvait avoir une marine militaire sans marine du commerce. Il fait ses matelots de toutes pièces, avec des coups de courbache : s'il éprouvait la moindre perte dans un combat, il n'aurait rien pour réparer les pertes de son personnel. Maintenant il ne remplace le grand nombre de ses embarqués, qui meurent de misère ou de maladie, que par des fellahs qui n'ont jamais vu la mer. Voilà donc, en définitive, quelle est la position du pacha : de recrutement, il n'en faut plus espérer dans la Syrie ; l'Égypte n'a rien à

(1) *Moniteur* du 18 novembre 1840.

fournir ; l'Arabie et le Sennaar renouvellent leurs combats ; le commerce est annulé par le blocus ; il n'y a plus de finances ; la famine s'ajoute au dénûment, et le fils de Mehemet, en annonçant qu'il a concentré ses forces, déclare, en style de guerre, qu'il évacue ses points d'occupation coërcitive.

» M. LE COMTE DE MONTALEMBERT : Vous avez vu cette fameuse flotte construite au prix non-seulement de tant de millions d'écus, mais de tant de milliers de vies humaines (car c'est la denrée dont Mehemet-Ali dispose le plus facilement), cette flotte renforcée par la trahison, composée de vingt vaisseaux de ligne, vous l'avez vue renfermée dans le port d'Alexandrie, hors d'état de tenir tête à trois ou quatre bâtiments anglais qui bloquent le port. Vous avez vu cette armée sous un chef qui, même à la tribune nationale, a été comblé des éloges les plus exagérés, qu'on a regardé en quelque sorte comme un nouveau Napoléon : ce capitaine et son armée ont été hors d'état de jeter à la mer 1,800 Anglais et 250 Autrichiens, qui ont eu l'imprudence de débarquer sur la côte de Syrie. On se demande comment la France a pu être si mal servie, si mal informée qu'elle l'a été sur les forces du pacha, au point que les hommes qui se croyaient le mieux instruits m'ont affirmé qu'il y avait 150,000 hommes en Syrie ; les plus modérés portaient les forces d'Ibrahim à 80,000 ; et, sous l'influence de ces folles illusions, on l'a envoyé supplier de ne pas passer le Taurus. Eh bien, non seulement il ne pouvait pas passer le Taurus, mais il est hors d'état, comme vous le voyez, de châtier une brigade anglaise qui venait de faire la tentative la plus imprudente dont l'histoire ait gardé le souvenir. Jamais le pacha n'a eu ces 80,000 hommes dont je parlais tout à l'heure. A l'époque de la bataille de Nezib, il n'en avait que 42,000. Il avait alors compris, avec l'habileté que je ne lui refuse pas, que le seul moyen de dompter l'insurrection de la Syrie, c'était de frapper un grand coup sur l'armée turque qui était venue imprudemment se mettre à ses côtés ; il avait donc réuni toutes ses forces ; mais elles ne se composaient que de 42,000 hommes sous ses ordres directs, et 7 à 8,000 à Acre et à Adana. Qu'est-il advenu de ces 50,000 hommes ? Par la désertion dont je parlais tout à l'heure, par les pertes inséparables d'une bataille, il avait perdu 5 à 6,000 hommes ; 10,000 autres, et ceci vous donnera une preuve de la sollicitude militaire qui règne dans ces pays soi-disant civilisés, 10,000 sont morts de froid pendant l'hiver, parce que ce grand capitaine les avait envoyés dans les montagnes du Liban pour dompter les insurgés, sans autres vêtements que les vestes de coton avec lesquelles ils étaient venus d'Égypte. Il est vrai que Mehemet-Ali a senti la nécessité de renforcer l'armée de son fils. Il lui a envoyé 20 ou 25,000 hommes du fond de l'Égypte, en épuisant ainsi les dernières ressources ; mais la moitié a péri de fatigue pendant le trajet. Ceci explique pourquoi Ibrahim, n'ayant pas plus que 40 à 50,000 hommes pour contenir et occuper toute la Syrie, n'a pas osé se présenter avec des forces suffisantes pour écraser la petite force dont les Anglais disposaient

pour leur débarquement. Tout le monde a été frappé de l'imprudence de l'Angleterre, mais elle n'était pas aussi mal informée que nous l'étions ; elle savait, d'une manière certaine, quelle était la valeur, la force réelle de l'armée d'Ibrahim. Elle savait par conséquent qu'elle ne courait pas risque de voir arriver les Russes à Constantinople en faisant un débarquement en Syrie, comme on le lui a tant reproché, parce qu'elle savait Ibrahim hors d'état de passer le Taurus. Nous, au contraire, nous avons vécu sous les plus funestes illusions; nous avons confondu 1833 avec 1840, confondu Ibrahim arrivant en Syrie, inconnu, accueilli par les populations comme un libérateur parce qu'il les délivrait des petits tyrans qui les opprimaient, pouvant disposer de toutes ses forces pour entrer en Asie-Mineure, avec Ibrahim, en 1839, exécré par suite de six années d'oppression, forcé de défendre son existence morale et politique contre des populations justement soulevées par la plus épouvantable des tyrannies. »

Si nous sommes bien informés, la correspondance de M. le consul-général Cochelet et de M. le comte Walewski, loin de contredire ces détails, en confirmerait l'exactitude. Comment le gouvernement français a-t-il pu rester si longtemps dans l'ignorance des faits? comment a-t-il pu être si étrangement abusé sur les forces militaires et maritimes de Mehemet-Ali, qu'il se soit mis honteusement à la remorque du pacha, et qu'il ait fait dépendre de la question d'hérédité de l'Égypte et de la Syrie la paix du monde et l'honneur de la France ? C'est une question que nous avons entendu faire de toutes parts avec un étonnement que nous n'avons pas partagé. La responsabilité ministérielle est si mal définie, les attributions ministérielles sont si mal départies, le travail ministériel si imparfaitement divisé, que les ministres ne savent rien et n'ont le temps de rien étudier.

V. La France serait déçue si, dans une guerre générale contre l'Europe, elle fondait sur la *propagande* ses espérances de victoire. C'est l'opinion du docteur Wirth, le chef du parti républicain allemand ; il l'a hautement énoncée et énergiquement formulée. Ce n'est pas seulement l'opinion du docteur Wirth, c'est aussi celle de M. Thiers lui-même, qui, le 9 août 1831, s'exprimait en ces termes, à la tribune de la Chambre des députés, sur les guerres de propagande :

« M. THIERS : Je crois bien que la France peut résister à l'Europe, et

nous en avons eu un exemple en 93 ; elle a fait des prodiges, mais à quel prix ! Elle a envoyé quatorze cent mille hommes aux frontières ; elle les a payés avec un papier-monnaie d'une valeur fictive ; et vous souvenez-vous de quelles mesures elle a appuyé ce déploiement de forces ? On a cru que c'était par de folles passions et par cruauté pure que la Convention avait commis tant d'excès. Non, messieurs ; et pour ceux qui ont bien médité sur ces graves époques, il est certain qu'elle y était poussée par les besoins de la défense.

» M. DE GRAMMONT : C'est faux, tout cela ; on peut se défendre sans crimes.

» M. THIERS : Je suis loin de croire que les crimes sont nécessaires, mais je suis convaincu que c'est la nécessité de la défense qui a amené ce déploiement terrible. Il a fallu cet appareil terrible pour rendre la défense efficace. Quand on demande à un pays, non pas pour une seule campagne, mais pour quatre, cinq, six campagnes, de payer un million d'hommes, de fournir les hommes et les choses, quand personne ne peut résister à de pareilles mesures, certes les moyens étaient terribles ; songez à ce qui se passait en même temps à Paris !... (Sensation.) Sans doute, la douceur de nos mœurs me rassure ; je ne crois pas que nous puissions revoir de pareilles scènes, mais cependant je ne puis écarter de mon esprit ces spectacles sanglants qui ont déchiré l'âme des contemporains de ces tragiques événements ; mais une nation, quels que soient sa force, son enthousiasme, ne peut résister à l'Europe sans mesures énergiques qui bouleversent le pays. Pour mon compte, messieurs, je ne repousserais pas la propagande comme moyen militaire, si elle avait quelque réalité ; mais je voudrais bien qu'on ne se nourrît pas d'illusions dans les circonstances graves. La propagande pendant la paix, oui, messieurs ; mais la propagande pendant la guerre est une chimère, une sottise. Croyez vous que la liberté arrive par les baïonnettes autrichiennes, qu'on la voie venir avec plaisir avec un tel cortége ? Non, messieurs ; si la liberté nous était ainsi venue en Juillet, l'aurions-nous acceptée ? Je veux la liberté, je la souhaite autant que personne ; je ne l'eusse pas acceptée des mains des Autrichiens. (Mouvement à gauche.) Ce sentiment, il faut le supposer aux autres peuples. Quand vous irez leur porter la liberté, ils pourront vous remercier du présent, mais non pas de la manière dont il serait fait. Je conçois que la liberté arrive dans les journaux, dans les lettres ; que tous les peuples se nourrissent de ce qui se passe à Paris ; mais quand nous irons bivouaquer dans leurs champs, au pied de leurs villes, les étrangers ne béniront pas nos efforts. »

Après avoir ainsi condamné la propagande, que pouvait attendre d'elle M. Thiers, président du conseil ?

Si les cinq points qui précèdent sont hors de doute ; si toute la question se réduit à savoir à qui la Syrie appar-

tiendra : sera-ce au pacha d'Égypte, conformément à la convention de Kutahié ; sera-ce au sultan, conformément aux traités de 1815, si, enfin, la France n'a aucun intérêt, absolument aucun, à ce que la Syrie appartienne au pacha plutôt qu'au sultan, n'est-ce pas le cas de dire de la politique de M. Thiers aboutissant à la note du 8 octobre 1840, que c'est la montagne en travail accouchant d'une souris ?

1840.

L'EUROPE ET LA FRANCE.

18 décembre 1840.

Lorsqu'on étudie avec soin le caractère des nations, on s'aperçoit avec peine que les plus grandes ne s'élèvent pas toujours au-dessus des plus petits sentiments. De grandes nations peuvent avoir de petites rivalités, de petites défiances, de petites susceptibilités, de petites passions qui leur fassent oublier les grands intérêts et les grandes questions dont il serait de leur dignité de se préoccuper exclusivement. L'Europe voit les armements de la France avec une inquiétude qui, pour être mal fondée, n'en est pas moins sincère. Elle pense que ces préparatifs cachent des projets d'agression qui n'attendent, pour éclater, qu'une occasion propice, qu'un moment favorable, qu'un prétexte spécieux. L'Europe se trompe ; elle croit notre gouvernement moins fort qu'il ne l'est en effet, et l'esprit de subversion et de conquête plus général et plus intense parmi nous qu'il ne l'est en réalité. De son côté, la France prête à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Russie, des projets de coalition que nous ne croyons pas mieux fondés ; elle se persuade que la prudence lui fait un devoir de continuer ses préparatifs et d'armer la paix, deux mots qui, désormais, ne devraient plus s'allier.

Nous voyons avec anxiété cette déplorable défiance se légitimer et s'aggraver par la réciprocité et tourner au défi.

Il est à craindre qu'elle ne creuse le lit des événements dont elle prétend détourner le cours. Dans les circonstances où nous nous trouvons, qui donnera l'exemple de la prudence ? Sera-ce l'Europe qui la première arrêtera ses armements ? Sera-ce la France ? Voilà précisément pourquoi nous avons toujours dit que les peuples ne devaient jamais en venir à mettre la main sur la garde de leur épée qu'après avoir épuisé toutes les ressources de leur diplomatie ; — c'est qu'aussitôt qu'ils ont pris une attitude martiale, ils ne peuvent plus que très malaisément la quitter. Si faciles à trancher, les questions de point d'honneur sont si difficiles à délier ! L'Autriche et la Prusse insistent particulièrement, nous dit-on, pour que la France, par l'ostentation de ses armements, ne les mette pas dans la nécessité d'armer elles-mêmes et de s'imposer des sacrifices dont finalement tout le poids retombe sur les peuples. Les représentations de l'Autriche et de la Prusse, quelque pressantes qu'elles puissent être, ne sauraient nous blesser, car, ce qui serait offensant, ce serait que les cabinets de Vienne et de Berlin gardassent le silence et assistassent avec indifférence à nos préparatifs. Rien de plus naturel que l'Allemagne arme de son côté si la France arme du sien, et nous n'aurions le droit de nous fâcher que d'une seule chose, ce serait qu'on n'en témoignât aucune émotion, qu'on n'en trahît aucune crainte. Allons donc au fond des choses, et s'il est vrai que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie conjurent la France de ne pas risquer de troubler la paix par des armements que les faits ne justifient pas suffisamment à leurs yeux, ne nous hâtons pas d'en conclure que l'Europe veut bercer la France d'illusions pour la surprendre plus sûrement et plus facilement. Si nous sommes de bonne foi, pourquoi ne pas croire que l'Europe est également de bonne foi ? Si nous tenons à la paix, pourquoi ne pas croire que l'Europe y tienne aussi ? La paix est-elle donc moins nécessaire à l'Europe qu'à la France ? Les questions d'impôt sont-elles donc plus simples pour les gouvernements absolus que pour les gouvernements représentatifs ? Se défier

ainsi de tout, c'est s'humilier, c'est se rendre soi-même suspect, c'est s'exposer à faire croire qu'on n'a pas suffisamment de fierté ou de loyauté ! Nous vivons en un temps où les gouvernements ont les peuples pour juges, où tous ont à supporter le poids de budgets considérables, où les soldats sont recrutés parmi les contribuables, où conséquemment il n'y a plus de guerres possibles que celles qui sont inévitables, qu'une impérieuse nécessité légitime, où enfin il est plus dangereux d'avoir contre soi le droit que la force, les sympathies des peuples que le nombre des soldats! Aussi, selon nous, la France, qui aurait tout à redouter d'une guerre qu'elle aurait provoquée légèrement, n'aurait-elle rien à craindre d'une guerre défensive et légitime, tous les gouvernements d'Europe se liguassent-ils contre elle et la prissent-ils même au dépourvu ! L'Angleterre, l'Allemagne et la Russie le savent bien. Voilà pourquoi nous ne partageons pas les craintes que nous entendons exprimer sur l'imminence d'une agression où nous aurions à repousser la perfidie et la lâcheté, où nous aurions à défendre non seulement notre indépendance et notre territoire, mais encore, en nous, l'honneur et la liberté de tous les peuples, où, enfin, tous les avantages seraient de notre côté, si tous les torts étaient de l'autre.

1841.

L'ALLEMAGNE.

Au rédacteur de la GAZETTE UNIVERSELLE D'AUGSBOURG.

« Vienne, le 29 août 1841.

» La lettre datée de Paris, 21 août 1841, et insérée dans votre feuille du 27 août, qui attribue à mon voyage en Allemagne des motifs dénués de tout fondement, augmente le double regret que j'ai éprouvé d'être arrivé quelques jours trop tard à Stuttgardt et à Augsbourg pour y rencontrer le célèbre propriétaire d'un journal dont je sais toute l'importance, et l'écrivain distingué qui préside à sa rédaction; mais, bien que je ne sois en Allemagne que depuis un mois, j'ai déjà eu assez d'occasions d'apprécier la droiture d'esprit et de cœur, le sentiment profond de justice, d'impartialité et de bonne foi qui y règnent avec tant d'unité, pour être certain que le récit mensonger qui s'est glissé dans vos colonnes n'y eût pas trouvé place si j'avais eu l'occasion de m'entretenir quelques instants avec MM. Cotta et Kolbes des véritables motifs de mon voyage.

» Ces motifs, les voici dans toute leur sincérité :

» Tous ceux qui me connaissent savent qu'il y a plus de trois années que je projetais un voyage en Allemagne; il en a même été question, à diverses époques, dans les journaux de Paris. Deux dissolutions coup sur coup de la Cham-

bre des députés, trois changements de ministère en moins d'une année, la conclusion du traité du 15 juillet 1840, les complications graves qu'il a fait naître, celles surtout qu'il a pu faire craindre, m'avaient obligé trois fois de l'ajourner. J'ai saisi, pour l'effectuer, le moment où la sécurité était rendue aux esprits par la convention finale du 13 juillet 1841.

» J'ai toujours pensé et dit qu'il s'ouvrait pour la politique une ère nouvelle; que le temps était venu pour les peuples de chercher leur grandeur, non plus dans la guerre, mais dans la paix ; non plus dans l'esprit de rivalité, mais dans l'esprit de réciprocité ; non plus dans la duplicité, mais dans la bonne foi ; non plus dans de précaires accroissements de territoire, mais dans la conclusion de traités de commerce judicieux et équitables, dans le perfectionnement universel des voies de communication, dans le progrès de l'industrie, dans la mutualité et la solidarité du crédit. J'ai toujours pensé et dit que l'alliance de la France était un avantage que tous les Etats de l'Europe se disputeraient à l'envi aussitôt qu'elle aurait affermi son gouvernement et répudié cette politique de refrains qui se plaît à lui répéter incessamment que le monde entier, envieux de sa gloire et de sa liberté, inquiet de sa force, est ligué contre elle ; qu'il en veut à ses institutions, qu'il menace son indépendance, mais qu'elle n'a qu'à parler haut pour le faire trembler et déchaîner les peuples, « *elle, la première entre toutes les nations, la plus éclairée, la plus brave, la seule libre !* » Politique maladroite et surannée qui n'aboutit qu'à blesser de légitimes susceptibilités, qu'à éteindre d'anciennes sympathies, et qu'à faire contester, en les exagérant, sa gloire, son génie et sa force ; politique d'affaiblissement et d'isolement !

» Je suis venu en Allemagne, non avec la prétention d'être en état, après deux mois d'observations rapides et nécessairement superficielles, d'en juger le caractère, l'esprit, les vœux, les besoins, les intérêts, mais pour savoir comment on y parle de la France et ce qu'en pensent les hommes

sensés, déplacer le point de vue, regarder mon pays à distance, m'assurer que le langage que je tiens est bien celui de son honneur et de ses intérêts, que l'opinion que je professe est bien celle qui a pour elle la vérité, la civilisation et l'avenir ! Je suis venu en Allemagne, non en touriste qui appelle « impressions de voyage » les récits qu'il invente et les mœurs qu'il travestit, non en publiciste qui juge un peuple sur un usage, un gouvernement sur un abus, un système sur une conjecture, un homme sur un mot, mais en écrivain de bonne foi, incapable d'abuser de la confiance que sa franchise aurait fait naître, s'enquérant consciencieusement de la vérité, la cherchant dans les opinions contradictoires et dans les faits qu'il recueille, non pour les livrer à la publicité, mais pour servir à la rectification de celles de ses idées qui manqueraient de justesse ; enfin, en écrivain qui pense que plus le droit dont il jouit d'exprimer son opinion est étendu, plus le devoir de ne le faire qu'avec maturité est étroit et impérieux.

» Tels sont, monsieur, les seuls motifs d'un voyage depuis fort longtemps arrêté en projet, et auquel M. Guizot est resté si complétement étranger, qu'il ne l'a appris par moi que la veille du jour qui a précédé mon départ.

» L'appui que j'ai prêté hautement et sans hésitation au cabinet dont il fait partie était la conséquence naturelle, logique, de l'opposition que j'avais faite au ministère que présidait M. Thiers. M. Guizot n'a donc eu à conclure avec moi aucune stipulation de la nature de celle dont votre correspondant de Paris fait honneur à son habileté. La *Presse*, que j'ai fondée, a prouvé suffisamment qu'elle défendait des principes et non des hommes ; M. Guizot le sait mieux que personne, car le jour où il a fait partie de la déplorable coalition qui a abouti au ministère du 1er mars 1840, la *Presse*, qui l'avait toujours appuyé, n'a pas hésité, quoi qu'il lui en coûtât, à le combattre ; si elle le défend de nouveau, c'est qu'il a repris la place qu'il avait eu le tort de quitter, c'est que l'Opposition l'a retrouvé pour adversaire, c'est qu'il est heureusement venu mettre fin à la politique étourdie

qui a troublé l'Europe pendant six mois, et retardé pour six ans peut-être la civilisation dans sa marche! Mais ce concours, la *Presse* le lui prête hautement, librement, de mon aveu, sous ma responsabilité personnelle, de loin comme de près, et sans qu'elle en reste pour cela moins sincèrement et moins profondément attachée à l'homme d'Etat dont elle s'honore d'avoir servi la politique ferme, loyale et généreuse, qui personnifie en lui le principe de non intervention, le respect de la parole donnée, l'amnistie, que jamais les partis n'ont compté dans leurs rangs, et que son pays a toujours trouvé prêt à s'exposer à leurs attaques et à leurs calomnies.

» Recevez, monsieur, l'assurance des sentiments de haute considération qui m'ont dicté cette lettre écrite à la hâte, et veuillez n'y voir qu'une preuve du prix que j'attache à l'opinion d'un pays où j'ai trouvé l'accueil le plus cordial, et que je regrette de n'avoir pu visiter plus tôt.

» ÉMILE DE GIRARDIN. »

1843.

L'ALLIANCE ANGLO-FRANÇAISE.

« L'Angleterre est notre mortelle ennemie... L'arme diplomatique, terrible dans les mains du ministère anglais, languit émoussée dans les nôtres... Comment l'Angleterre, puissance inférieure en moyens et en forces, même au temps de la monarchie, a-t-elle, depuis plus d'un siècle, contrarié en tout et même humilié la France ? Sa position insulaire et l'idée de la liberté dont elle se vantait n'ont pas seules contribué à cet étonnant résultat. Il a été surtout l'effet du système diplomatique suivi par l'Angleterre... Ce fut leur protecteur Cromwell qui, le premier, donna le ton à leur diplomatie, appelant à son aide la plume vigoureuse et ci-devant républicaine du célèbre Milton.

» Tenez-moi au courant de tout ce que machine le génie infernal du cabinet de Londres.

» *Le ministre des relations extérieures,*

» TALLEYRAND-PÉRIGORD.

» 15 nivose an VI. »

I.

1er mars 1843.

La politique intérieure d'un pays qui s'appelle la France se lie étroitement à sa politique extérieure. Incontestablement, si nous avions un système d'alliance fondé sur une réciprocité d'intérêts qui ne fût pas passagère, sur une communauté de vues puisée dans l'étude approfondie de l'histoire des peuples ; si la lecture et le savoir superficiel des journaux n'avaient pas malheureusement répandu parmi nous les notions les plus fausses, accrédité les préventions les plus funestes, éveillé les défiances les plus injustes, nous

pourrions depuis longtemps faire facilement sur nos dépenses une économie annuelle de deux cents millions au moins; nous n'aurions pas des budgets en déficit; nous pourrions donner à notre crédit tout le développement qu'il comporte; nous pourrions faire au présent une part plus équitable entre le passé qui pèse sur lui et l'avenir qui devrait diviser le poids et le tenir en équilibre; nous saurions enfin dans quelles voies et vers quel but nous marchons. Il y a des essais que nous pourrions tenter, et auxquels un état de choses précaire nous interdit de songer. Nos hommes d'Etat ont d'ailleurs trop de petites préoccupations pour qu'il leur soit possible d'avoir de grandes pensées. Les grandes pensées, pour se produire, ont besoin que le recueillement les fasse naître et que le travail les féconde. Or, nos ministres n'ont le temps ni de se recueillir, ni de travailler, ni de se reposer. Toutes leurs facultés sont absorbées par la discussion; toute leur attention s'épuise à entendre des discours sans idées; toute leur énergie est employée à lutter contre les prétentions de toute nature qui les assiégent.

Cet état de choses, que personne ne conteste, que tout le monde déplore, opposition et gouvernement, quel est le ministère qui entreprendra de le changer? Quel est le ministère qui se mettra sérieusement à l'œuvre, qui n'acceptera le pouvoir qu'avec la ferme volonté de lui rendre son prestige, qu'avec des idées arrêtées à l'avance et mûries par la réflexion, qu'avec des moyens efficaces d'améliorer le sort des masses, d'agir sur leur imagination que le désœuvrement pervertit, de les passionner pour de grandes choses, qui ne soient plus de grandes guerres meurtrières et ruineuses? Quel est ce ministère? Si on sait son nom, qu'on nous le dise, et nous ne nous bornerons pas, pour hâter le jour de son avénement, à faire des vœux stériles, à garder une neutralité qui, de notre part, n'est pas un défaut de résolution, mais un défaut de confiance dans la supériorité des hommes, dans la sincérité des concours et dans la solidité des combinaisons. Est-ce notre faute à nous si

l'opposition, que nous avons vue deux fois au pouvoir, d'abord sous le nom de M. Laffitte en 1831, et ensuite sous le nom de M. Thiers en 1840, ne nous a pas donné d'elle-même, de son savoir, de sa prudence et de sa fermeté, une plus haute opinion ? Elle tonne contre l'abaissement moral dans lequel elle dit que notre gouvernement est tombé ; mais que ferait-elle pour y mettre un terme ? Elle se plaint de la rupture de nos alliances : mais que ferait-elle pour les renouer, sans un système irrévocablement arrêté, invariablement suivi, qui soit la politique de la France et qui survive à tous les ministères ? Quels seraient, en cas de guerre, ses amis, ses auxiliaires et ses alliés ?

Une opinion plus générale que réfléchie croit que l'alliance de l'Angleterre est utile à la France et nécessaire à la conservation de la paix : nous professons, nous, l'opinion absolument contraire : nous pensons que c'est cette alliance qui empêche la France de prendre en Europe le rang de puissance maritime de premier ordre qu'elle devrait avoir, et de remplir le rôle de grande nation continentale essentiellement pacifique, et cependant progressive, qui est dans sa destinée, destinée si mal comprise par tous nos hommes d'Etat. Nous pensons que l'Angleterre est le grand agitateur du monde ; que c'est elle qui fomente la plupart des révolutions qui éclatent ; que c'est elle qui propage ou perpétue les discussions intestines, les défiances mutuelles qui énervent tant de gouvernements et ruinent tant de peuples ! Nous lui imputons les malheurs de l'Espagne ; la faiblesse du Portugal ; les déchirements auxquels sont en proie les républiques de l'Amérique du Sud ; les vicissitudes sans nombre et sans fin que subissent tous ces royaumes de l'Asie dont nous savons à peine les noms ; les déplorables susceptibilités qui se sont élevées entre la France et la Russie au préjudice de leurs intérêts communs et de leur commune grandeur ; les fâcheuses mésintelligences qui ont éclaté entre notre gouvernement et le gouvernement espagnol ; les défiances inquiètes qui tiennent l'Allemagne en garde contre nous, défiances par lesquelles peuvent seuls

s'expliquer les lourds sacrifices que la Confédération germanique s'impose pour entretenir et relever des places fortes sans utilité, et solder des armées sans proportion avec ses ressources, sans lien avec aucun système politique; enfin, les charges que fait retomber sur nous cet état de choses qui mine tous les empires, retarde l'achèvement de toutes nos voies de communication et la mise en exploitation de toutes nos richesses encore enfouies dans le sol.

Ce n'est qu'à cette condition de porter partout le trouble, le désordre et l'instabilité, que l'Angleterre peut subsister, donner du travail à ses fabriques, du pain à ses populations affamées, de la solidité à ses institutions, de la grandeur à sa puissance. Elle le sait, et l'épouvante que lui causent les maux terribles qui lui déchirent le flanc, les plaies hideuses qui lui dévorent le sein et déjà le visage, est ce qui fait toute la science, toute la profondeur de sa politique, politique fatale! Le malheur de l'Angleterre, c'est de n'en pouvoir choisir une autre, c'est d'être condamnée, pour retarder le jour prochain de sa décadence et de sa mort, à l'affligeante nécessité d'être l'ennemie systématique de la prospérité de toutes les industries et de toutes les marines susceptibles de faire concurrence à ses manufactures et à ses vaisseaux; c'est d'être condamnée par la logique de ses intérêts à des inconséquences apparentes qui l'obligent d'arborer à Madrid une politique révolutionnaire, et à Lisbonne la politique opposée; de porter ici des Bibles, là des idoles; de passer alternativement de la philanthropie à la cruauté et de la cruauté à la philanthropie; de s'apitoyer en Afrique sur le sort des nègres et de massacrer en Asie des populations, d'incendier des villes entières; c'est enfin d'être fatalement condamnée pour vivre à cette affreuse alternative d'empoisonner un peuple ou de le mitrailler, alternative sur les rigueurs de laquelle il n'est plus possible de garder d'illusions après sa dernière expédition entreprise contre la Chine!

Nous pensons que l'alliance de la France avec l'Angleterre nous est aussi funeste qu'elle lui est nécessaire; que les

charges de la paix armée ne cesseront de nous énerver ; que les gouvernements ne s'affermiront ; que les peuples ne respireront sous les impôts qui les grèvent ; que le bien-être ne descendra dans les classes pauvres ; que la civilisation n'accomplira son œuvre, ne résoudra les problèmes d'organisation dont la solution tourmente les esprits supérieurs ; que le calme, enfin, ne se fera dans le monde, qu'alors que la France, étant le lien qui unira entre elles toutes les marines secondaires, assurera la liberté des mers, renoncera à la prétention, impossible à soutenir, de tenir tête à elle seule à toute l'Europe, et associera étroitement ses destinées et ses intérêts aux destinées et aux intérêts du Continent.

Alors, mais alors seulement, la paix cessera d'être une trève armée pour devenir un véritable système, un système fécond, portant tous ses fruits. Alors la France aura pour alliés tous les États dont les intérêts sont communs avec elle ; ce jour-là, le lien de la Confédération germanique se dénouera, mais pour s'élargir. L'association changera de but. Partout on verra le nombre des régiments diminuer et celui des vaisseaux s'accroître. C'est sur la mer que se porteront tous les regards et tous les efforts. Ce que l'on appelle entente cordiale n'est qu'un dangereux sommeil léthargique. Le réveil sera terrible. Que fait-on pour se mettre en garde contre lui ? Rien. Craignons qu'il n'en soit de l'entente cordiale, brisée déjà deux fois, comme il en est de l'apoplexie dont on dit que la première attaque vous avertit, la seconde vous menace, la troisième vous foudroie. C'est la dernière goutte d'eau qui fait déborder le vase. Viendra le jour où une dernière concession sans réciprocité nous sera demandée, et où nous ne voudrons pas, où nous ne pourrons pas la faire.

La paix n'a point de partisan plus déclaré que nous ; mais, pour qu'elle dure, il faut qu'elle nous honore, il ne faut pas que nous l'achetions par des sacrifices et des concessions sans réciprocité ; il ne faut pas qu'on veuille nous imposer la reconnaissance !

De la reconnaissance pour l'Angleterre, qui pendant dix ans a fourni à toute l'Europe des subsides pour nous faire la guerre, et nous a dépouillés de la plupart de nos colonies ; et pourquoi donc ? — Parce qu'elle est la première, dites-vous, qui nous a reconnus après la révolution de 1830. Mais, est-ce qu'il n'est pas dans la politique commerciale de l'Angleterre de se hâter de reconnaître toutes les révolutions, et parfois même de les fomenter ?

L'homme d'État qui comprendra que la politique de la France vis-à-vis de l'Angleterre doit être exactement la contre-partie de la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la France, est encore à naître au monde parlementaire. En quoi consiste cette politique de l'Angleterre ? — A exploiter habilement les souvenirs des règnes de Louis XIV et de Napoléon, pour tenir toute l'Europe en défiance de nous ; à nous prêter des desseins d'agrandissement de territoire que nous n'avons plus ; à exagérer nos prétentions les plus légitimes, les plus modestes ; à nous représenter sous les couleurs d'un peuple ambitieux, irascible, remuant, querelleur, vaniteux, toujours en guerre et en révolution, menaçant la solidité des trônes, quand il ne menace pas l'indépendance des nations ! De bonne foi, aujourd'hui, une telle peinture est-elle fidèle ? Si nous avons eu notre révolution teinte du sang d'un roi, l'Angleterre, avant nous, n'avait-elle pas eu la sienne déshonorée par les mêmes excès, par les mêmes crimes ? Le nombre de nos conquêtes a été grand, mais que l'on compare donc ce qui nous en reste à ce que l'Angleterre, enrichie de ce qu'elle a enlevé à l'Espagne, à la Hollande, à la Turquie, au Danemarck et à nous-mêmes, a conservé des siennes ! En quoi devrait consister la politique de la France ? — A s'efforcer de tirer l'Europe de l'erreur dans laquelle l'Angleterre l'a jetée à notre égard, afin de détourner adroitement d'elle les regards du monde en les portant sur nous ; et quoi de plus facile ? — Il n'y aurait qu'à étendre une mappemonde sur la table d'un conseil, et qu'à faire colorier tous les points, toutes les colonies, toutes les stations, tous les passages, tous les détroits, tous les

marchés dont la Grande-Bretagne s'est assuré la possession exclusive, pour convaincre à son tour l'Europe que, si elle est menacée dans son industrie, dans son commerce, et par suite dans sa tranquillité, ce n'est pas par la France, mais par l'Angleterre. De là à une alliance entre tous les États ayant un intérêt commun, de là à un désarmement général, de là à un allégement des impôts, de là à une réduction dans les frais de main-d'œuvre, de là enfin à une confédération maritime qui étende au Continent, en vue des crises industrielles et pour les conjurer, le double principe de la Confédération germanique et du zollverein, il n'y aurait qu'un pas ! mais c'est ce pas que redoute l'Angleterre et qu'elle met tous ses soins à nous empêcher de faire, dans la crainte que l'empire des mers ne lui échappe. Comment cette vérité a-t-elle besoin de se produire plus d'une fois pour s'emparer par son évidence de tous les esprits ? C'est qu'il en est ainsi de toutes les idées justes ; on n'y arrive jamais qu'après avoir fait le tour des idées fausses, et le cercle en est long à parcourir !

II.

6 août 1841.

Le cabinet anglais, quoi qu'on en puisse dire, aura la sagesse de ne pas insister sur la destitution du capitaine d'Aubigny et sur le rappel du capitaine Bruat, car le cabinet anglais sait bien que si un cabinet français était assez faible pour le lui accorder à titre « d'*ample réparation*, » il tomberait à l'instant même, abandonné de la majorité parlementaire, et aux acclamations de l'opinion publique. Que ferait alors l'Angleterre ? Oserait-elle nous déclarer la guerre ayant contre elle le droit, l'équité, les précédents et l'intérêt du monde entier ? — Si elle l'osait, quelque mal qu'elle nous fît, le plus grand serait pour elle-même, car toute guerre injuste retombe tôt ou tard sur celui qui l'a provoquée ou rendue nécessaire. Aucune ambition déme-

surée n'échappe au châtiment qui l'attend, même par la gloire!

Il est impossible que l'Angleterre, qui sait par quels moyens elle s'est emparé de l'empire des mers et de tous les marchés du monde, dépouillant partout le faible, et fomentant de toutes parts des rivalités ou des révolutions là où elle n'a pas d'autre moyen d'action, il est impossible que l'Angleterre s'abuse sur les sentiments qu'elle inspire au continent, dont elle blesse ou menace partout les intérêts; il est impossible qu'elle ne voie pas avec quelle impatience peuples et gouvernements supportent son insolence et son joug; il est impossible qu'elle ne sente pas que ce qui a fait sa grandeur fait aussi sa faiblesse, et que la tige ploie sous le poids qu'elle porte; il est impossible enfin que ses hommes d'État, qui sont judicieux, ne soient pas arrêtés par la pensée qu'une guerre qui éclaterait entre la France et l'Angleterre, et où le bon droit serait du côté de la France, attirerait aussitôt à cette dernière les sympathies et les vœux du monde entier, et une fois la guerre déclarée, qui pourrait prétendre qu'il s'arrêterait à des vœux et à des sympathies? — D'une guerre injuste qu'elle soutiendrait contre la France, l'Angleterre aurait tout à craindre; cela est manifeste, incontestable. Le poids que pèse la France dans la balance de l'univers est nécessaire à l'équilibre européen; elle protége la liberté de tous les peuples, l'indépendance de plusieurs gouvernements; elle n'en écrase aucun : en est-il ainsi de l'Angleterre, et tout le monde au contraire n'aurait-il pas à gagner à son affaiblissement, à sa décadence, à sa chute? Quand l'Angleterre ne courrait le risque de soulever contre elle que ceux qu'elle a dépouillés, ne serait-ce pas assez pour l'arrêter dans la résolution d'exiger de nous une réparation qui ne lui est pas due, un désaveu impossible? Encore une fois, l'exiger de nous, ce serait vouloir la guerre, et la guerre, dans ce cas, serait moins à craindre pour nous que pour ceux qui nous y auraient contraints.

III.

15 septembre 1844.

« *La France est assez riche pour payer sa gloire.* » Si nous insistons sur cette expression du *Journal des Débats*, c'est qu'elle vaut la peine qu'on s'y arrête ; c'est qu'elle est une de ces erreurs qui perdent les peuples qu'elles fascinent. Il faut bien s'entendre sur le mot de gloire. Combien de temps la gloire de la Pologne a-t-elle protégé son indépendance ? Où la gloire de l'Empire, encore si resplendissante en 1811, l'avait-elle conduit en 1814 ? Au temps où nous vivons, la gloire des peuples ne réside plus dans le gain d'une ou de cent batailles plus ou moins chèrement disputées ; elle est dans tout ce qui ajoute à la force qui est nécessaire aux États pour assurer le respect de leur droit et le triomphe de ce qui est juste. Dire qu'un pays est assez riche pour payer sa gloire, c'est dire une pompeuse sottise; toute gloire qui ne porte pas avec elle son profit, qui ne produit pas au moins ce qu'elle a coûté, est une fausse gloire. Cette maxime est celle de l'Angleterre, c'est aussi la nôtre ; c'est à cette maxime que l'Angleterre doit le degré de grandeur auquel elle s'est élevée, et l'immense empire qu'elle exerce. La vraie gloire n'est pas celle qui passe et qui détruit, qui ensevelit les nations dans leurs drapeaux, et leur donne l'histoire pour cercueil ; c'est celle qui dure et qui fonde, c'est celle qui les fait vivre, qui, de faibles et petites, les fait fortes et grandes. Or, qu'est-ce qui constitue aujourd'hui la force et la grandeur d'une nation ? — Est-ce le nombre des victoires qu'elle a remportées ? — Non. Est-ce même le nombre de bataillons qu'elle peut mettre en ligne, ou de vaisseaux qu'elle peut équiper ? — Non. Ce qui fait principalement la force et la grandeur d'une nation, c'est sa patience, c'est la solidité de son crédit, c'est le bon emploi de ses finances, c'est l'ordre régnant dans son administration, c'est la sagesse de ses ins-

titutions, c'est la suite dans les idées, la persévérance dans les desseins et la maturité dans l'exécution, c'est enfin l'assiette de sa politique ; si sa politique repose invariablement sur l'étude approfondie et la connaissance exacte de ses intérêts, elle saura profiter habilement de toutes les circonstances et laisser prudemment passer les mauvais jours ; si sa politique, au contraire, flotte au gré des événements qui se heurtent et des hommes qui se démentent, elle fera en pure perte de grands efforts. Ne demandez jamais à ce qui est mobile de résister et de durer.

Toute gloire que l'on consent à payer est une gloire dont il faut se défier ; car ce n'est plus une gloire, mais un luxe, luxe que la nation la plus riche ne se donne jamais impunément, car il ne sert qu'à la faire accuser de faiblesse ou d'iniquité. Si elle ne se fait pas rembourser par le vaincu ses frais d'expédition, le monde en conclut hautement, ou que sa victoire est douteuse, ou qu'elle a reconnu que la guerre qu'elle avait faite n'était pas légitime, ou qu'elle n'a pas osé la pousser jusqu'au bout. Voilà cependant à quels commentaires dangereux un État s'expose par une fausse générosité ! Il n'y a pas de danger que l'Angleterre tombe dans une pareille faute. Elle est bien trop sensée pour faire jamais dégénérer la victoire en faste, et lui faire perdre ainsi une partie de sa valeur d'intimidation. Voyez ce qu'elle a fait en Chine ! Assurément, s'il fut jamais une guerre inique, infâme, ce fut celle-là ; qui en a payé les frais cependant ? Vous le savez ! L'Espagne et la Belgique nous doivent plus de cent millions, intérêts non compris, pour les expéditions de 1823 et 1832 ; quel gré nous en savent-elles ? Croyez-vous donc que si ces millions nous eussent servi à mettre à la mer vingt bâtiments de guerre de plus ou à améliorer nos ports, ne fût-ce qu'à mettre en bon état nos chemins vicinaux et à bâtir des maisons d'école dans toutes celles de nos communes qui en sont encore privées, la prise du Trocadero et celle d'Anvers en auraient moins honoré nos armes ? Quand donc l'expérience nous servira-t-elle, quand donc cesserons-nous de nous conduire comme une

nation au berceau ou près de la tombe, quand donc laisserons-nous de côté la pompe des mots et l'exagération des sentiments, quand donc cesserons-nous de prendre l'ombre pour la réalité?

En Angleterre, ce n'est pas l'industrie qui est poussée en avant par la politique, c'est la politique qui est poussée en avant par l'industrie.

Le moyen d'empêcher l'industrie de produire! Le moyen de modérer l'activité de la concurrence! Le moyen de régler la production selon la consommation, en même temps que le moyen d'occuper tous les bras!

Dans l'état actuel de la science économique, alors que l'industrie d'un pays produit, en somme, au delà de ce qu'il peut consommer, que fait-il? — Sa première pensée est de jeter les yeux sur tous les marchés du monde pour y chercher des débouchés. C'est ce qu'a fait l'Angleterre, c'est ce que font à sa suite toutes les nations qui ont un excédant à exporter.

L'Angleterre obéit à une nécessité impérieuse. La nécessité, c'est là tout le génie de sa politique, infiniment plus simple et moins profonde qu'on ne le croit généralement. Cette nécessité est telle, qu'elle ne permet à l'Angleterre ni de s'arrêter, ni de reculer, ni de s'écarter dans les voies de l'envahissement commercial.

Si elle cessait de fabriquer un jour, que deviendraient tous ces ouvriers auxquels elle ne suffit pas à donner assez de travail? Et, si elle ne discontinue pas de fabriquer, il faut qu'elle vende tout ce qu'elle est impuissante à consommer. *Vendre!...* Toute la politique anglaise est renfermée dans ce seul mot, qu'elle ait pour traducteurs sir Robert Peel ou lord John Russell.

Nécessité de vendre : — Origine de sa grandeur.

Difficulté de vendre : — Cause de sa décadence.

Impossibilité de vendre : — Agonie de sa puissance.

Relativement à l'Angleterre, la situation de la France est celle de l'homme qui sort de l'adolescence relativement à l'homme qui entre dans le déclin de l'âge. Tel est notre

seul avantage; nous sommes moins vieux en industrie, mais aussi nous sommes moins avancés. L'horizon est moins près de nous, mais aussi nous avons un plus long trajet à parcourir.

Le même sort attend toutes les nations qui se proposent le même but; or, toutes, en Europe, n'en ont plus qu'un seul : le développement de leur industrie, car il faut bien occuper les bras que n'emportent plus les boulets de canon.

IV.

16 octobre 1844.

L'histoire montre quel degré de confiance mérite la durée des sentiments qui s'épanchent dans les adresses, les harangues et les discours d'apparat prononcés en tous temps et en tous pays, alors même que la sincérité n'en est pas suspecte. Il n'est plus permis à personne de s'y tromper. La démarche faite à Windsor par la corporation de la Cité de Londres est une manifestation qui a certes une valeur, comme hommage personnel rendu au caractère de l'ancien réfugié de Twickenham, aujourd'hui roi des Français; mais attribuer à cette manifestation une grande importance politique, c'est tomber dans l'exagération et la courtisanerie, au risque de se briser au choc de quelque rude mécompte ou de recevoir bientôt un éclatant démenti. Pour ne s'écarter ni de la vérité ni de la prudence, il convient de distinguer, entre les sentiments qui allient les deux souverains, les idées qui rapprochent les deux cabinets et les rivalités qui séparent les deux pays. Ces rivalités ont existé de tout temps et ne peuvent désormais que s'accroître; espérer et prétendre les faire taire ou les calmer par des harangues, ce serait s'abuser étrangement. Quel homme sensé pourrait partager une telle illusion, alors surtout qu'il s'agit d'États constitutionnels où l'existence des ministères est soumise à la fluctuation des majorités, et où les deux cabinets peuvent

très bien n'être pas toujours animés l'un à l'égard de l'autre des mêmes sentiments que ceux qui continueraient d'exister entre les deux souverains? Malheureusement les phrases cordiales et pacifiques qui ont été échangées à Portsmouth et à Windsor n'empêcheront pas que partout où des agents français et anglais sont en présence, ils ne soient en dissenment et en rivalité; elles n'ôteront pas à la marine britannique son mauvais vouloir et sa morgue; elles ne feront pas que les sentiments d'hostilité invétérée, d'ombrageuse jalousie et d'insolent dédain que nous avons vus récemment éclater à Taïti et à Gibraltar, dans toute la conduite des consuls Pritchard et Robert Wilson, dans les discours de sir Robert Peel lui-même, et percer, en 1840, dans les propos injurieux de lord Palmerston et dans les dépêches diplomatiques de M. Bulwer, ne soient pas, au fond, les sentiments vrais de la nation anglaise à notre égard, aussitôt qu'elle rencontre de notre part la plus faible résistance, la contrariété la plus involontaire. Est-ce que l'accueil enthousiaste fait, en 1838, à M. le maréchal Soult a empêché deux années plus tard la signature de la convention du 15 juillet 1840? Oui, il y a un moyen certain de faire que « les deux pays vivent » en paix l'un avec l'autre, » que « leur union soit cordiale » et durable, » c'est d'accepter de tout cœur la suprématie britannique; c'est de nous résigner au rôle de puissance secondaire; c'est de trouver tout simple que l'Angleterre, qui nous a déjà ravi le haut et le bas Canada, l'Acadie, Terre-Neuve, la Grenade, Saint-Vincent, la Nouvelle-Zélande; — qui a pris à l'Espagne : — Gibraltar, la Jamaïque, Campêche, Honduras, Bahama, la Trinidad, les îles Falkland; à la Hollande : — Demerari, Berbice et Essequibo, le Cap de Bonne-Espérance; à la Turquie : — les îles Ioniennes; à l'ordre de Malte : — Malte et Gozzo, etc., etc., s'empare exclusivement des derniers points du globe et des derniers marchés, dont il reste à sa marine et à son commerce à prendre possession; c'est de renoncer, nous, à toute prétention de faire flotter notre pavillon sur le plus petit îlot; c'est d'aller, à son instigation, porter dans nos

colonies la perturbation en devançant le jour marqué par les progrès du temps à l'émancipation des noirs; c'est de réduire, de préférence à toute autre dépense, celle que fait peser sur nous le département de la marine; c'est de continuer à entretenir un effectif exorbitant et ruineux; c'est, de temps à autre, de donner à l'Europe continentale, sur le maintien de la paix, des craintes qui retardent les progrès de l'industrie et fassent éclater des crises commerciales; c'est enfin de nous associer à elle partout où il s'agit de fomenter un mouvement révolutionnaire et de perpétuer le désordre, comme elle le fait encore, en ce moment, en Espagne. Oui, à ces conditions, l'on peut compter que l'entente entre les deux pays ne sera pas moins cordiale qu'entre les deux souverains. Qu'est-ce qui s'oppose à ce que l'alliance entre les deux pays soit sincère et solide? — C'est la rivalité qui existe entre eux. Supprimons la rivalité, il n'y aura plus d'obstacle à l'alliance. Alors la France occupera, à la gauche de l'Angleterre, la place secondaire que l'Autriche occupe à sa droite.

Tout le passé de la France se soulève contre cette pensée.

V.

27 janvier 1845.

L'Angleterre, qui connaît le nombre de nos vaisseaux pour le moins aussi exactement que le nombre des siens, sait, de plus, que nous portons jusqu'à l'extrême la conscience de notre faiblesse relative, et sait encore que nous poussons jusqu'à l'aveuglement la crainte de la guerre; de là ses exigences menaçantes. La vérité, c'est que nos ministres, par un excès de prudence, ne tiennent pas suffisamment compte, d'un côté, de ce qu'il y a de force dans le droit; de l'autre côté, ce qu'il y aurait de faiblesse dans la violence; de là des concessions sans réciprocité. Enfin, la vérité, c'est qu'on ne croit pas généralement que la guerre

puisse éclater entre la France et l'Angleterre sans s'étendre à toutes les autres parties de l'Europe, erreur que propagent ceux-là qui devraient s'appliquer à la détruire. Tenez-le pour certain, la Grande-Bretagne n'eût pas exigé de nous ce qu'elle savait être une concession contraire à l'équité, à la réciprocité, à la dignité, si nous n'avions pas perdu de précieuses années et gaspillé d'immenses ressources, si nous avions appliqué à l'amélioration de nos ports, à l'accroissement de nos forces navales, d'abord les cent cinquante millions employés inutilement à entourer Paris de fortifications, et ensuite toutes les économies considérables qu'une réduction judicieuse de notre effectif militaire et une meilleure constitution de nos forces de terre nous eussent permis de réaliser annuellement. Telle qu'elle est constituée, notre armée nous énerve; elle nous affaiblit; elle prélève sur notre budget une part sans proportion avec la part faite à notre marine, et lorsqu'il nous reste encore tant de grands travaux publics à entreprendre ou à achever, en enlevant à ces travaux un trop grand nombre de bras, elle en rend l'exécution plus lente ou plus coûteuse. Pourquoi une armée dont l'entretien nous coûte un million par jour? De quel danger dans l'avenir sommes-nous menacés de la part du Continent? Est-ce que ses intérêts et les nôtres ne sont pas communs? Est-ce que des deux côtés les relations ne tendent pas chaque année à devenir plus fréquentes, plus étroites, plus intimes, grâce surtout à l'exécution des chemins de fer?

Supposez que depuis dix ans nous ayons fait du service militaire une véritable profession aussi bien pour le soldat que pour l'officier, que nous ayons une armée ayant pour base la préférence donnée au choix sur le nombre, et conséquemment composée d'hommes d'élite, parfaitement disciplinés, parfaitement instruits, parfaitement exercés; supposez que cette organisation nous ait permis de réduire à deux cent millions la dépense annuelle du budget de la guerre, et de mettre notre marine sur un pied qui fût devenu pour toutes les marines secondaires un gage de sécu-

rité ; croyez-vous que, dans ce cas, si l'Angleterre nous eût arrogamment demandé d'infliger un désaveu à un de nos officiers qui avait raison, et de donner une indemnité à un de ses missionnaires qui avait tort, croyez-vous que dans ce cas il se fût trouvé au sein d'une Chambre française une majorité qui consentît à voter l'indemnité exigée sous peine de rupture ? — Non, non, mille fois non. Mais nous voulons admettre un instant que nous nous trompions, et que l'Angleterre, au lieu de renoncer à ses exigences, y persistât ; dans ce cas, de deux choses l'une : — ou elle se bornerait à rappeler, sous un prétexte quelconque, son ambassadeur, et nous serions alors vis à vis d'elle dans la même position exactement que celle où nous sommes vis à vis de la Russie, ce qui changerait assez peu de chose aux rapports des deux pays, puisque l'entente cordiale de la part de l'Angleterre consiste à nous demander tous les sacrifices et à ne nous en faire aucun ; — ou elle nous déclarerait la guerre. Quelque invraisemblable que soit cette hypothèse, nous l'admettons. La guerre est déclarée entre les deux pavillons. Qu'arrive-t-il ? Si vous supposez que l'Angleterre capture ou coule bas nos vaisseaux, vous supposez aussi qu'ils ne se laisseront ni capturer, ni brûler, ni couler bas sans se bien défendre, et sans que la perte ne soit au moins égale des deux côtés. Eh bien ! Après ? Pousseriez-vous donc la crainte jusqu'à redouter une invasion de nos côtes ? Non, vous savez que l'Angleterre n'a pas de troupes de débarquement ; mais elle s'emparerait, — dites-vous, — du peu de colonies qui nous restent, et n'épargnerait rien pour intercepter toute communication entre notre armée d'Afrique et nous. Bien que tout cela ne fût pas aussi facile à réaliser qu'à concevoir, nous admettons que toutes ces prévisions qu'on nous oppose soient fondées ; nous admettons l'impuissance absolue de la part de la France de soutenir une lutte à main armée avec l'Angleterre, dans l'état actuel de notre marine et de nos alliances. Eh bien ! de cette concession que nous vous faisons, quelle conclusion faut-il en tirer ? — Ou il faut nous résigner à subir toujours, en

toutes circonstances, dans l'avenir aussi bien que dans le présent, toutes les exigences de l'Angleterre, les moins fondées comme les plus justes; ou il faut, au contraire, ne plus perdre un instant pour nous mettre en mesure de résister d'une manière moins inégale à ses prétentions inacceptables. Or, c'est là où nous en voulons venir; nous nous adressons au pays, au ministère, aux deux Chambres, à la majorité aussi bien qu'à la minorité, et nous leur demandons : en vue de ce danger d'une lutte qui a failli déjà éclater deux fois en quatre années, qu'a-t-on fait, que fait-on? Quelles précautions a-t-on prises? Quelles précautions prend-on? Où sont nos approvisionnements? Où sont les jalons d'une nouvelle voie ouverte à notre politique? Quels sont les alliés sur lesquels nous pourrions compter, et qu'avons-nous déjà fait pour nous les attacher? Non, assurément, il n'y aurait pas à craindre que l'Europe prît parti pour l'Angleterre contre nous dans le cas d'une injuste agression de sa part; mais l'intérêt de toutes les marines secondaires étant le même que le nôtre, et le nôtre étant le même que le leur, serait-il donc si difficile de les faire passer de la neutralité à la solidarité, à la réciprocité de concours? — Nous ne le croyons pas, et c'est cette conviction qui sert de base à toute notre politique. Nous savons bien quelles sont les difficultés que la France a à surmonter dans le choix de ses alliances; mais est-ce en n'essayant rien pour aplanir ces difficultés qu'on parviendra à les faire disparaître? Or, nous le demandons à tous les hommes qui nous ont gouvernés depuis dix ans, qu'ont-ils tenté dans la voie que nous ne nous lasserons pas de leur indiquer, parce que nous la croyons la seule voie, pour la France, de grandeur et de salut? Avons-nous seulement réduit d'un régiment les cadres de notre armée? Loin de là; au lieu de faire un pas en avant, nous en avons fait un en arrière; nous avons entouré Paris de fortifications, et sans doute ce n'a pas été en vue de le mettre à l'abri du canon d'une escadre britannique. Dans l'embastionnement de Paris, cette erreur commune aux deux cabinets du 1er mars et du 29 oc-

tobre 1840, l'un si belliqueux, l'autre si pacifique, le Continent a vu et a dû voir une pensée sinon d'agression, au moins de défiance à son égard. Etonnez-vous donc ensuite qu'il se tienne avec vous sur la réserve! Non, il faut bien le reconnaître, nous n'avons rien fait enfin pour changer les dispositions du Continent relativement à nous; nous n'avons rien fait pour le rassurer sur les nôtres, relativement à lui; nous n'avons rien fait pour l'attirer vers une politique nouvelle plus conforme à ses intérêts et aux nôtres; nous n'avons rien fait, enfin, pour l'arracher aux préventions que l'Angleterre, profitant des circonstances qu'elle avait souvent fait naître, a su habilement lui inculquer, en lui persuadant que nous aspirions à la domination de toute l'Europe, que nous avions une ambition qu'aucune conquête ne pouvait assouvir, qu'aucun revers ne pouvait modérer! Où nous conduisent une telle insouciance, un si grand dédain de l'avenir, un tel mépris de ce qui doit s'appeler : la grande politique? Cela nous conduit à perpétuer indéfiniment la situation fâcheuse dans laquelle nous sommes vis à vis de l'Angleterre, plus convaincue que jamais qu'elle n'a qu'à nous menacer d'une rupture pour obtenir de nous toutes les concessions qu'il lui plaira d'exiger, et surtout pour nous empêcher de rien faire qui pût nous soustraire à cette dépendance.

Il y a dans cette situation un grave danger qui doit fixer au plus haut degré l'attention du pays et du gouvernement. Nous ne récriminons pas, nous avertissons. La situation de la France ne peut rester ce qu'elle est. L'Angleterre a su, dans un intérêt commun, coaliser contre nous l'Europe menacée par nos armes; il faut que son exemple nous serve, car, s'il ne nous servait pas, c'est vainement que nous dévorerions humiliations sur humiliations; cette entière abnégation de toute dignité ne nous sauverait même pas, parce que, si vaste qu'elle soit, il n'y a pas de mesure que le temps ne parvienne à combler? Toute concession sans réciprocité n'est jamais que le prélude d'une concession nouvelle.

VI.

28 janvier 1845.

Tout doit être réciproque entre la France et l'Angleterre. Voilà le principe ; mais il faut aussi admettre l'hypothèse d'une infraction, soit de l'une, soit de l'autre des deux parts.

Commençons par supposer que le tort soit de notre côté, car, dans un gouvernement soumis à la loi des majorités, la formation d'un cabinet téméraire n'est pas une hypothèse invraisemblable, et ne serait pas un fait sans exemple. Nous avons parlé à l'Angleterre un langage arrogant, nous lui avons demandé une satisfaction qu'elle ne nous devait pas, nous avons exigé d'elle une concession sans lui en offrir une égale ; le droit et l'équité sont de son côté ; que fait-elle ? — Elle refuse hautement, car, en même temps qu'elle n'a rien à céder, elle n'a rien à craindre.

Maintenant, supposons qu'au lieu d'être de notre côté, la hauteur de langage, l'exagération des prétentions, l'injustice des exigences, soient du côté de la Grande-Bretagne ; que faire ? — Céder ? C'est la honte. — Résister ? C'est la guerre ! Comment la soutenir ? — Telle est la question à laquelle la prudence nous ramène toujours ; telle est la question que tout cabinet français devrait avoir constamment sous les yeux.

Poser cette question, c'est faire apparaître dans tout son jour le système politique qui convient à la France.

Que manque-t-il au Continent, sillonné en tous sens de chemins de fer qui, avant peu d'années, auront mis toutes ses capitales à quelques heures les unes des autres; émaillé de toutes parts de fabriques, de manufactures, d'usines, dont la production devance et dépasse déjà la consommation; menacé à l'horizon de crises industrielles qu'il ne saurait trop tôt conjurer ; obligé enfin de multiplier ses échan-

ges et d'étendre ses débouchés ? — Il lui manque une marine qui, s'alliant à sa marine, puisse au besoin la protéger, en cas d'agression la défendre, en cas d'insulte la venger. Cette marine complémentaire de la sienne, à qui le Continent la demandera-t-il ? — Est-ce à l'Espagne ? Est-ce au Portugal ? Est-ce à la Hollande ? — Ni la Hollande, ni le Portugal, ni l'Espagne, n'ont plus de marine. Si vous voulez savoir ce que sont devenus les vaisseaux et les colonies de ces trois États autrefois si prospères et si puissants, interrogez l'Angleterre, feuilletez son histoire, jetez les yeux sur la carte de son immense empire ! Si le Continent ne peut demander cette sécurité ni à l'Espagne, ni au Portugal, ni à la Hollande, tous tour à tour dépouillés et ruinés par la Grande-Bretagne, il faudra bien qu'il la demande à la France. La France, il est vrai, ne possède encore qu'un nombre insuffisant de vaisseaux de guerre à voile et à vapeur et de navires marchands ; mais ce nombre s'augmentera vite le jour où la France et le Continent, rapprochés par la communauté du danger, liés par la solidarité des intérêts, éclairés par l'exemple de l'Angleterre et par celui plus frappant encore des États-Unis, comprendront que vouloir à la fois entretenir une marine et une armée redoutables, c'est manquer le but, c'est s'énerver, c'est se condamner volontairement à l'impuissance et sur terre et sur mer ! Le moyen d'avoir de grandes marines, c'est d'avoir de petites armées. Voilà tout le secret de la puissance maritime de l'Angleterre et des États-Unis.

Disons-nous que la seule guerre qui soit à prévoir, que la seule guerre qui soit à craindre, est une guerre entre l'Angleterre et la France. Prévoyons le cas où le gouvernement britannique exigerait du gouvernement français des concessions qui ne seraient pas admissibles, afin que cette guerre ne nous surprenne pas sans nous y être préparés, au moins tant bien que mal, ainsi qu'il s'en est fallu de si peu déjà en 1840 et 1844. Voilà tout ce que nous demandons, convaincus que nous sommes que le Continent n'attend que notre exemple pour le suivre.

Si ces précautions légitimes brisent l'entente cordiale, c'est qu'elle n'est pas sincère, c'est qu'elle n'est qu'une sorte d'opium destiné à traiter la France comme la Chine, destiné à nous engourdir, à nous fasciner, à nous énerver, c'est que notre défiance est fondée ; alors, qu'importe que la rupture ait lieu un peu plus tôt, un peu plus tard. Si l'entente cordiale, au contraire, survit à l'adoption de ces idées, c'est alors, mais alors seulement, que sera assuré l'affermissement de la paix ; car un État, un peuple, un souverain, peuvent s'honorer en renonçant à tout projet de conquête, à toute idée d'agrandissement, à tout ce qui ressemblerait enfin de leur part à un acte d'agression ; mais ils ne sauraient sans déchoir renoncer à la nécessité de se défendre, de venger une injure, de résister à une menace, de repousser une injuste prétention.

Maintenir fermement son droit et respecter scrupuleusement celui des autres, voilà le principe de toute bonne politique, le devoir de tout gouvernement attaché à la paix, mais qui sait qu'il n'y a de paix durable que celle qui ne s'achète au prix d'aucune faiblesse.

VII.

31 décembre 1846.

Il faut le reconnaître, le *Journal des Débats* a des mots malheureux ; on n'a pas oublié celui-ci, qui a retenti plus haut encore que le bruit des canons de Tanger : « *La France est assez riche pour payer sa gloire ;* » celui-là : « *L'alliance anglaise ou l'isolement* » est destiné à la même célébrité. L'un est le pendant de l'autre. Ils se complètent tous deux. C'est vainement que le *Journal des Débats* essaie de jeter des ombres sur sa pensée pour en adoucir l'expression trop crue ; tous ses efforts pour dissimuler la contradiction qui existe entre cette déclaration intempestive, impolitique, tournant le dos au but qu'elle veut atteindre, et l'approba-

tion qu'il a donnée aux mariages espagnols n'aboutissent qu'à la rendre plus flagrante.

Qu'on en juge par le passage le plus important que nous allons transcrire :

« Dans une question toute française, notre gouvernement » a dû suivre une politique toute française. L'Angleterre » n'a rien perdu. Nous sommes en Espagne ce que nous y » étions avant ces mariages, qui n'ont blessé, encore une » fois, que des amours-propres ou d'injustes projets d'agran- » dissement. Ce n'est pas la famille de Brunswick qui est » assise depuis cent cinquante ans sur le trône de Charles- » Quint. Les mariages espagnols n'ont donc rien changé à » la politique générale. Nous étions pour l'alliance anglaise » avant ces mariages ; nous sommes pour l'alliance anglaise » après ces mariages. Les raisons qui nous ont fait défen- » dre cette alliance depuis seize ans subsistent dans toute » leur force ; elles subsistent pour l'Angleterre comme elles » subsistent pour la France. Nous croyons toujours, nous » croyons plus que jamais que l'alliance des deux pays est » dans leur intérêt réciproque, et celui des deux peuples » qui brisera le premier un accord nécessaire encourra, se- » lon nous, une responsabilité terrible. »

« *Celui des deux peuples qui brisera le premier un accord nécessaire* ENCOURRA UNE RESPONSABILITÉ TERRIBLE ! » Le *Journal des Débats*, en se servant de telles paroles, les a-t-il bien pesées ? S'est-il rendu compte de l'immense avantage qu'il allait donner sur lui à la presse de Londres, de l'immense avantage qu'il allait donner au cabinet anglais sur le cabinet français ? Fût-on jamais plus imprudent ? S'offrît-on jamais plus à découvert aux coups d'un adversaire ou d'un rival ?

Comment le *Journal des Débats* n'a-t-il pas prévu la réponse qui l'attend ? Il l'aurait préparée qu'il ne l'aurait pas rendue plus facile. En présence d'une responsabilité si terrible, de votre propre aveu, va-t-on lui dire, comment n'avez-vous pas pensé, comment n'avez-vous pas *craint de briser le premier un accord nécessaire ?* Ne pouviez-vous

écarter le prince de Saxe-Cobourg sans mettre à sa place le duc de Montpensier. En admettant même que vous eussiez à vous plaindre des procédés de notre ministre lord Palmerston, et de notre ambassadeur M. Bulwer, depuis quand le blâme d'une action confère-t-il le droit de l'imiter ? L'imiter, au contraire, n'est-ce pas perdre le droit de s'en plaindre ? N'aviez-vous le choix qu'entre M. le prince de Saxe-Cobourg ou M. le duc de Montpensier ? Vous fallait-il forcément imposer l'un ou accepter l'autre, et pouvez-vous invoquer, pour vous justifier, une nécessité absolue ? Ce que vous avez fait pour la reine, ne pouviez-vous le faire pour son auguste sœur ? L'infant don François n'avait-il pas un frère ? C'eût été alors un mariage neutre et exclusivement espagnol, dont la France, pas plus que l'Angleterre, et l'Angleterre pas plus que la France, n'eussent été fondées ni à se prévaloir comme d'un avantage ni à se plaindre comme d'un échec ; pourquoi ne l'avoir pas conclu ? pourquoi vous être exposé à briser le premier un accord nécessaire ? pourquoi avoir ainsi encouru une responsabilité terrible ?

De deux choses l'une : ou, comme vous le prétendez, les mariages n'ont rien fait perdre à l'Angleterre en Espagne, n'y ont rien fait gagner à la France, qui, *après* les mariages, est à Madrid ce qu'elle y était *avant*, rien de moins, rien de plus ; ou, au contraire, comme nous le prétendons, ces mariages sont une atteinte grave portée au traité d'Utrecht, un échec à notre diplomatie, une victoire pour la vôtre, un pas de plus fait par vous vers la Méditerranée, qui resserre Gibraltar entre Cadix et Oran ; un acte, enfin, qui nous enlève les gages et la force que nous avait donnés aux yeux de l'Europe l'entente dont vous aviez proclamé la cordialité, et qu'avait tant de fois scellée votre condescendance.

Dans le premier cas, convenez que ce n'était pas la peine pour si peu d'encourir une responsabilité terrible ; dans le second cas, ne vous étonnez pas de l'importance que nous attachons aux mariages espagnols, de la colère que nous en

ressentons, de la rancune que nous en garderons, de la déclaration éventuelle de guerre que nous avons faite, mais que vous avez provoquée! Dans l'un comme dans l'autre cas, à vous toute la responsabilité, si terrible qu'elle puisse être.

Voilà ce que ne manqueront pas de répondre et la presse de Londres et la tribune britannique à l'argumentation du *Journal des Débats*. Il ne suffit pas de dire : « Nous étions » pour l'alliance anglaise avant ces mariages, nous som- » mes pour l'alliance anglaise après ces mariages. » Pour s'allier comme pour se marier, il faut être deux, et le moyen le plus sûr de s'allier comme de se marier est rarement de se jeter à la tête de qui affecte de vous dédaigner. Or, c'est ce que le *Journal des Débats* a le tort de faire : plus il s'offrira, et moins on paraîtra vouloir de lui, plus on le tiendra à distance. Cela est d'une expérience si vieille et si vulgaire, que nous ne comprenons pas qu'il soit besoin qu'on le lui rappelle.

L'alliance anglaise, cette alliance précaire qui n'apportait rien d'un côté, qui exigeait tout de l'autre, qui, déjà en 1840 et 1844, avait laissé voir le peu de fond qu'il fallait faire sur elle; l'alliance anglaise, cette fugitive illusion, vient encore de s'évanouir. Le *Journal des Débats* croit que ce n'est que pour peu de temps; nous croyons, nous, le contraire. L'avenir décidera qui, de lui ou de nous, voit le plus juste et le plus loin.

Mais si le plus faible choc suffit pour briser cette fragile alliance, elle n'est pas difficile à souder. Rappelez-vous 1841, peut nous dire le *Journal des Débats*. Nous répondrons : 1841, pas plus que 1840, n'est effacé de notre mémoire.

D'abord, en 1840, ce n'était pas l'Angleterre qui se plaignait de la France; c'était la France qui se plaignait de l'Angleterre; ensuite, en 1840, nous avions de quoi nous racheter de notre isolement; nous avions le pouvoir à retirer à M. Thiers pour le donner à M. Guizot, nous avions le droit de visite à étendre; mais il a été si bien étendu qu'au-

jourd'hui on ne saurait plus l'aggraver. Excepté de retirer le pouvoir à M. Guizot pour le rendre à M. Thiers, désormais que pouvons-nous offrir, que pouvons-nous donner? Le *Journal des Débats* pense-t-il que ce soit là ce qu'il y ait à faire? Est-ce l'avis du *Journal des Débats* de sacrifier M. Guizot? Non, il ne demande même pas la disgrace de lord Palmerston; il croit que l'alliance brisée se reformera d'elle-même; il met sa foi, sa vieille foi, dans la raison et la sagesse du peuple anglais. Si le peuple anglais a tant de sagesse et de raison, et si notre alliance a tant de prix à ses yeux, comment donc alors expliquer le langage si violent de la presse britannique, et le retour aux affaires de lord Palmerston après la conduite qu'il a tenue en 1840?

Nous le demandons à tous les gens sensés qui ont des yeux pour voir et non pour s'abuser, que faut-il penser d'une alliance qui nous a fait défaut dans toutes les circonstances où elle nous aurait été nécessaire, qui n'apparaît jamais que dans les cas où elle a à nous imposer un sacrifice, et qui se change en dissentiment, en colère et en menace dès qu'elle rencontre la plus légère contrariété, la plus légitime résistance? Quel fondement doit-on faire sur une pareille alliance, quelle en est l'utilité et quel en est le but si l'on n'y peut jamais compter?

1843.

LE PAVILLON FRANÇAIS A JÉRUSALEM.

6 octobre 1843.

Rien n'est moins dans notre caractère et dans l'esprit de notre polémique que d'exagérer les faits de nature à surexciter notre susceptibilité nationale. Si un reproche pouvait nous être adressé à cet égard, ce serait plutôt le reproche contraire ; nous voulons que le ministère et ses agents chargés de représenter et de défendre la France au dehors se montrent conciliants et fermes, larges et dignes ; nous ne voulons pas qu'ils soient méticuleux, fanfarons, arrogants ; mais nous ne voulons pas non plus qu'ils poussent la complaisance jusqu'à la pusillanimité ; nous ne voulons pas qu'ils s'immiscent imprudemment dans les affaires privées et dans les démêlés intérieurs auxquels ils doivent rester étrangers ; mais nous ne voulons pas non plus qu'ils trahissent leurs devoirs et compromettent le nom et les intérêts français. Qu'on appelle cela, si on le veut, être « inva- » riablement du parti de l'étranger, » nous répondrons tant pis alors pour les ministres qui nous condamneraient à cette invariabilité ; cela prouverait seulement qu'ils ne sont pas à la hauteur de leur tâche.

Le ministère a prétendu que nos objections relatives à la réparation faisant l'objet de la dépêche télégraphique datée de Thérapia le 12, et de Toulon le 28 septembre, n'étaient que de « *mauvaises chicanes* » qui ne prouvaient de

notre part qu'une « *ignorance profonde.* » Il revient encore sur ce sujet dans les termes suivants :

« C'est à Jérusalem, dit-on, et non à Beyrouth, que la réparation devait être faite. A quoi eût servi cette réparation si elle n'avait pas eu du retentissement en Orient ? Si elle eût été accordée *dans un misérable bourg, comme Jérusalem*, qui n'est ville qu'à l'époque des pélerinages ? »

Nous tenons à prouver à nos lecteurs que si l'ignorance et la mauvaise foi sont d'un côté, ce n'est pas du nôtre.

Déjà le ministre avait dit dans sa dépêche télégraphique :

« Beyrouth est le chef-lieu du gouvernement général de la province. »

Or, Beyrouth n'est pas plus un chef-lieu de gouvernement général de province que Jérusalem n'est « *un misé-* » *rable bourg... un de ces petits trous qui ne sont quelque* » *chose que les jours de marchés de porcs.* » (Expressions ministérielles.)

L'*eyalet* ou gouvernement dont Jérusalem fait partie a pour chef-lieu Damas ;

L'*eyalet* ou gouvernement dont Beyrouth fait partie a pour chef-lieu Acre ;

Jérusalem, ancienne capitale de la Judée, qui n'est qu'un *misérable bourg*, *un petit trou*, compte TRENTE MILLE HABITANTS (1).

Beyrouth, ancienne ville de la Phénicie, transformée par la dépêche ministérielle *en chef-lieu du gouvernement général de la province*, compte DIX MILLE HABITANTS (2).

Le *misérable bourg* de Jérusalem est un pachalick qui jouit de si peu d'importance, que Réchid-Pacha, général en chef de l'artillerie et ancien gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, n'a pas dédaigné d'en accepter le gouvernement, et que l'archevêque de Jassy vient d'y être envoyé par la Russie.

Ce *petit trou* (Jérusalem !) compte entre autres établissements deux couvents, dont l'un, le *couvent catholique du*

---

(1) BALBI, p. 693.

(2) BALBI, p. 690.

Saint-Sauveur, est le chef-lieu de dix-sept hospices et possède des ornements d'une richesse dont la valeur monte à plus de huit millions de francs; et l'autre, le couvent des Arméniens, est si vaste, qu'il renferme 800 à 1,000 cellules pour loger autant de pélerins.

En vérité, le ministère, en risquant de pareilles affirmations et en nous accusant « d'*ignorance profonde*, » a trop compté sur l'ignorance des journaux et de leurs lecteurs, et ne s'est pas assez défié de la sienne ; il n'est pas possible de dénaturer les faits plus audacieusement, plus imprudemment ! A l'avenir, devra-t-il s'étonner d'exciter à Paris la même incrédulité qu'à Londres ? Comment voudra-t-il qu'on le croie, lorsque, pour le besoin de sa défense, il anéantit ainsi des villes, crée des chefs-lieux et refait à son usage toutes les géographies ?

Le ministère ajoute :

« Le pavillon français n'était pas arboré sur la maison du consul lorsque l'émeute a eu lieu à Jérusalem. M. de Lantivy, notre consul, parlementait à ce sujet avec le pacha au moment où la populace s'est ameutée et a arraché le mât destiné à recevoir le pavillon français. »

Le but de cette explication est évidemment de déplacer la question.

Qu'importe que le pavillon français fût déjà hissé au mât (1), ou qu'il n'y fût pas encore fixé lorsque le mât a été arraché ; ce qui importe, c'est de savoir si la France fera à son consul une position exceptionnelle, si elle consentira à le priver du droit d'arborer le signe protecteur de sa nationalité.

Voilà la question, et elle est grave.

Oui, nous voulons que la France exige que son pavillon soit arboré, selon son droit, sur la maison de son consul à Jérusalem.

Le ministère répond :

« Mais Jérusalem est une ville sainte sur laquelle les préjugés religieux

(1) Le pavillon français dans le Levant ne flotte généralement sur l'hôtel de nos consuls que les dimanches et jours de fête, et dans les ports que lors de l'arrivée ou du départ d'un navire, mais le mât reste toujours élevé.

des musulmans n'admettent pas qu'un pavillon de chrétien, d'infidèle, puisse flotter! Voulez-vous heurter le sentiment religieux de ces peuples? Singulière influence que vous voulez acquérir en Turquie! Singulier moyen que vous emploierez pour y lutter contre l'influence anglaise ou autrichienne, et contre les envahissements de la Russie dont l'Occident est incessamment menacé! Pourquoi ne pas vouloir tout de suite que les Turcs se fassent baptiser, qu'ils abjurent? cela ne serait pas plus déraisonnable. »

Si Jérusalem est une ville sainte, répliquerons-nous, sur laquelle les préjugés religieux des musulmans n'admettent pas qu'un pavillon de chrétiens, d'infidèles, puisse flotter; s'il est impolitique de heurter le sentiment religieux de ces peuples, de se montrer plus exigeant que l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, il y avait alors un moyen fort simple de prévenir ce qui est arrivé, c'était de ne pas instituer de consul à Jérusalem. Il y avait, certes, moins d'inconvénients à s'y passer de consul que de souscrire, sous le coup des voies de fait et des cris fanatiques d'une populace ameutée, à la condition de renoncer à arborer notre pavillon, que de transiger ainsi sur les droits de la France!

Ou évitez de soulever des questions de cette nature, ou soutenez-les donc. Nous vous répéterons ici ce que nous disions à M. Thiers en 1840 : Si vous devez reculer, n'avancez pas. Cet ainsi que nous avons toujours compris que les affaires de la France devaient être conduites; c'est pourquoi nous avons refusé d'admettre que le traité de Londres du 15 juillet 1840 fût un outrage fait à la France; c'est pourquoi récemment nous avons hautement protesté contre le remplacement de notre ambassadeur à Madrid. Notre politique n'est pas une politique de boutades ou de complaisances, variant au gré des ministres qui changent ou des événements qui se succèdent; elle reste toujours la même : une politique de bon sens et de bonne foi.

Après la concession que vient de faire M. de Bourqueney, après l'insuffisante réparation que l'Angleterre nous a fait obtenir, quelle va être la situation de notre consul à Jérusalem, et de tous nos consuls dans le Levant? S'il plaît à la populace d'Alep, d'Alexandrie, de Beyrouth, du Caire ou de

Damas de s'opposer à ce que le pavillon français protége les hôtels de nos consuls, céderez-vous aussi, céderez-vous toujours? Et pourquoi ne céderiez-vous pas? Quels motifs de résistance fondés pourrez-vous alléguer que désormais on ne puisse rétorquer contre vous-mêmes? Objecterez-vous que les populations d'Alep, d'Alexandrie ou de Damas ne peuvent invoquer pour excuse le même excès de superstition qu'à Jérusalem? Donnerez-vous donc ainsi un privilége au fanatisme? Sera-t-il donc à vos yeux d'autant plus excusable qu'il se sera montré plus brutal? Voici cependant l'impasse dans laquelle votre diplomatie s'est laissé acculer en se payant de raisons qu'elle ne devait point accepter! Tout en admettant qu'à Jérusalem l'exaltation religieuse fût plus grande que dans les autres villes du Levant, à l'exception, toutefois, de la Mecque et de Médine, votre ministre plénipotentiaire ne pouvait-il répondre qu'une pareille objection n'était pas suffisante lorsqu'il s'agissait d'une ville dans laquelle les juifs sont au nombre de 13,000, et les musulmans au nombre de 6,000 seulement (1)?

Mais maintenant qu'il ne se hasarde pas à faire une telle réponse, car on lui répliquerait par ses propres paroles : « Pourquoi ne pas vouloir tout de suite que les Turcs se » fassent baptiser, qu'ils abjurent? Cela ne serait pas plus » déraisonnable. »

Voilà pourtant à quel degré d'abaissement de langage et de conduite a pu tomber notre politique! Notre devoir était de le signaler au pays ; ce devoir, nous le remplissons, quoi qu'il nous en coûte, avec la fermeté que nous souhaitons à ceux qui nous gouvernent.

---

(1) Rienzi, *Dictionnaire de Géographie*, p. 571.

1844.

NI ALLIÉS, NI ARMÉE, NI MARINE.

11 septembre 1844.

La France ayant de son côté le bon droit, défendant la vérité de tous les temps et l'intérêt de tous ceux d'entre les peuples dont l'industrie est en progrès, qui ont des produits à échanger et qui aspirent à prendre part au commerce du monde, la France n'est pas si faible, même sur les mers, qu'il plaît aux esprits timorés de le supposer.

L'Angleterre, sur laquelle pèse le poids d'une dette de vingt milliards, après trente années de paix, s'est vue forcée de recourir à la ressource extrême de l'impôt de guerre, de l'*income-tax;* elle ne pourvoit qu'avec peine, au jour le jour, à la subsistance d'une multitude d'ouvriers que l'interruption d'une seule journée de travail condamnerait à périr dans les tortures de la faim; l'Angleterre n'est pas aussi redoutable qu'on le prétend.

Nous pourrions démontrer que l'existence et la force de la France sont nécessaires à la sécurité de tous les États secondaires, au maintien de l'équilibre européen, et que d'insolentes menaces, d'injustes agressions nous rallieraient plus de sympathies qu'on ne le pense. Nous pourrions rappeler que le patriotisme a son génie qui s'exalte par les périls et s'inspire par les difficultés; mais nous ne voulons rien contester de ce qui a été avancé, nous admettons que c'en était fait de la France si, trop confiante dans la justice

de sa cause, elle avait eu l'audace de refuser de payer au missionnaire Pritchard l'indemnité qu'il a réclamée, sans rire ou sans rougir, pour le préjudice causé à son commerce par six jours de détention! Oui, à la voix de l'Angleterre en courroux, les trois mers qui baignent la France se fussent tout à coup élevées autour de nous comme les murs d'une prison; deux fois dans le même siècle le monde eût assisté au spectacle du supplice de Longwood, d'abord appliqué à un homme, puis à une nation, en expiation de leur gloire. Nous rendons grâce à Dieu d'avoir fait naître à temps les deux ministres qui viennent de sauver la paix d'une rupture, notre indépendance, nos institutions d'une catastrophe inévitable, d'un anéantissement certain. Mais aurons-nous si miraculeusement échappé à un si grand péril sans qu'il nous serve pour l'avenir d'avertissement et de leçon? Voilà ce que nous demandons, car la reconnaissance la plus enthousiaste ne doit pas exclure la prudence la plus vulgaire. Or, pas plus en Angleterre qu'en France les cabinets ne sont éternels; M. Peel et M. Guizot peuvent cesser l'un et l'autre d'être ministres. Suspendus comme nous le sommes au-dessus de deux écueils : l'arrogante susceptibilité de l'Angleterre et la sourde défiance du Continent, le péril d'hier peut se renouveler demain.

C'est une situation grave qui doit préoccuper tous les esprits vigilants.

Un pays dont la politique serait de céder en toute circonstance décisive n'échapperait à un danger que pour tomber infailliblement dans un autre.

La France, c'est vous qui l'avez dit, est dans l'impuissance de soutenir toute guerre sérieuse et prolongée, soit contre l'Angleterre, soit contre le Continent agissant séparément, à plus forte raison s'ils s'unissaient contre nous. Oui, en effet, notre marine et notre armée sont trop faibles; celle-là manque de matelots, celle-ci manque de chevaux, ni l'une ni l'autre ne sont l'expression d'une grande pensée mûrie dans le cabinet d'un homme d'État, ou d'un système se transmettant de ministère en ministère, de règne en

règne ; mais de ce douloureux aveu de notre impuissance en faut-il conclure que la France, qui fut l'arbitre des destinées du monde, n'a plus qu'un rôle passif à remplir?

Peut-être nous abusons-nous, mais nous tirons de notre aveu une autre conclusion : si elle n'est pas vraie, démontrez qu'elle est fausse.

Nous disons que cet aveu prouve seulement que notre gouvernement s'égare dans une fausse voie, où il ne saurait persister plus longtemps sans courir à sa perte et mettre en question le sort de la France.

L'erreur de ceux qui nous gouvernent, c'est de partager, à leur insu, la présomption qui est le défaut saillant du caractère français, défaut que nous avons déjà si souvent et si durement expié, sans jamais nous en corriger ; c'est de croire que la France peut impunément s'isoler et s'affranchir de la solidarité qui lie tous les États du Continent ; c'est de croire qu'elle peut prétendre à la fois au rang de puissance maritime et à celui de puissance continentale de premier ordre ; c'est de croire enfin que la France doit se tenir prête pour toutes les éventualités. Erreur : les admettre toutes, c'est s'ôter les moyens de résister à aucune ; c'est gaspiller vos forces et vos ressources, c'est vous condamner à l'impuissance.

Si vous êtes si faibles que la prudence vous oblige à payer à M. Pritchard une indemnité que vous ne lui devez pas, et que vous en soyez réduits à vous féliciter de ce résultat comme d'un triomphe, voulez-vous en savoir la raison? C'est que vous vous exagérez vos forces et vos ressources, c'est que vous voulez allier ce qui s'exclut, c'est que vous poursuivez deux buts, ce qui est le moyen de n'en atteindre aucun ; c'est que vous voulez être à la fois les alliés et les rivaux de l'Angleterre. Aussi, dans ce qui vous arrive, ne faites-vous que porter la peine de votre inconséquence et de votre présomption.

Il est temps que cet état de choses cesse et que cet aveuglement se dissipe.

Il faut que la France le sache !

Elle n'a pas d'alliés ;
Elle n'a pas de marine ;
Elle n'a pas d'armée.

Elle n'a pas d'alliés, car pour qu'une alliance existe, il ne suffit pas de la proclamer à deux tribunes ; il faut un but, un intérêt communs. Où est le but, où est l'intérêt qui soient communs à l'Angleterre et à la France ? Tandis que l'entente la plus cordiale règne entre M. Peel et M. Guizot, la rivalité entre leurs agents éclate de toutes parts sans qu'ils puissent l'empêcher, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Syrie, à Saint-Domingue, etc., sur les points du globe, enfin, où les deux influences se trouvent en présence. L'Angleterre a pour alliés la Turquie, qui tient les clés des Dardanelles, et le Maroc, qui va reporter en Angleterre l'argent qu'il a reçu d'elle à Gibraltar. Que faisons-nous ? Après nous être emparés de l'Algérie, nous la gardons ; nous prenons fait et cause pour l'Égypte contre la Turquie, nous bombardons Tanger, nous incendions Mogador. A Tahiti, les missionnaires français sont chassés par les missionnaires anglais, et l'un d'eux à son tour est expulsé par un de nos capitaines de vaisseau. Tel est enfin l'antagonisme des intérêts que les deux pays n'ont jamais pu parvenir à se mettre d'accord sur les termes du plus simple traité de commerce. Nous consacrons tous les ans cent millions à notre marine. Pour quoi ? — Est-ce pour acquérir des droits à la reconnaissance du Continent, à l'avenir industriel et commercial duquel il importe tant que l'empire des mers ne soit pas la possession exclusive d'une seule puissance ? — Non ; nos plus graves intérêts, nos intérêts permanents, sont sacrifiés à de petites bouderies, à des susceptibilités passagères ; au lieu de nous élever fièrement au-dessus d'elles et d'en appeler de la rancune des rois à l'intérêt des peuples, nous nous abaissons à d'indignes représailles, à une guerre d'épigrammes et d'étiquette. Ignorons-nous donc que les souverains passent, mais que les nations restent ? Deux nations rivales peuvent s'allier par circonstance, mais, quoi qu'on fasse, leur alliance sera toujours fragile et éphémère ;

au contraire, deux gouvernements ayant des intérêts communs peuvent avoir à leur tête des chefs qui diffèrent d'opinions sur un point, mais ces dissidences ne seront jamais qu'accidentelles et temporaires. La force des choses l'emporte toujours à la longue sur la résistance des hommes. On ne choisit pas ses alliés, on les discerne. C'est pour avoir méconnu cette vérité qu'un revers est toujours venu faire perdre à la France l'avantage de cent victoires. L'expérience ne nous servira-t-elle donc jamais ?

Non, la France n'a pas d'alliés, car il n'y a d'alliés véritables et sûrs que ceux qui n'ont pas moins besoin de vous que vous n'avez besoin d'eux.

Elle n'a pas de marine, car ce qui constitue la supériorité maritime d'un État, si riche qu'on le suppose, c'est moins sa marine militaire que sa marine marchande. Celle-ci est le pied de guerre de celle-là, ainsi que l'a judicieusement posé en principe, dans un écrit remarquable (1), un penseur profond, qui commença par servir dans la marine avant de devenir lieutenant-général. Or, en cas de collision entre la France et l'Angleterre, où serait le pied de guerre de notre marine ? La confiance dans le chef, l'enthousiasme dans la cause, peuvent, de faibles recrues, faire d'invincibles héros ; mais si l'enthousiasme a pu improviser une armée, il ne saurait improviser une flotte, pas même un vaisseau. On comprendrait que la France s'imposât de grands sacrifices pour avoir une marine militaire considérable, si elle avait sur le Continent une position analogue à celle qu'occupe l'Autriche ou la Prusse au sein de la Confédération germanique, si elle pouvait compter sur une communauté d'efforts, sur une réciprocité de concours, toutes les fois que la liberté des mers serait menacée. Mais si la France doit rester l'alliée de l'Angleterre en même temps que sa rivale, à quoi bon construire en temps de paix des navires de guerre, à moins que ce ne soit pour aller grossir le nombre de tous

(1) *Mémoire sur la politique de l'Europe*, par M. le lieutenant-général COMTE DE GIRARDIN.

ceux dont nous avons payé les frais et dont les ports britanniques se sont enrichis à nos dépens (1)?

Non, la France n'a pas de marine, car en aucune circonstance grave sa marine ne saurait suffire par elle-même à protéger notre commerce, nos colonies et nos côtes. Donc, de deux choses l'une : ou il faut que la France se décide à changer d'alliés, ou il faut qu'elle se résigne à dévorer sa honte toutes les fois qu'il plaira à l'Angleterre de lui faire porter le poids de sa suprématie.

Elle n'a pas d'armée, car une armée n'existe qu'aux conditions suivantes : — que la force en soit prudemment calculée en raison de la résistance à vaincre ; que la proportion des armes entre elles soit rigoureusement observée et maintenue ; que son organisation régimentaire soit telle qu'en cas de perte de la première bataille, une réserve aguerrie lui permette de renouveler l'épreuve, avec l'espoir fondé de changer la défaite en victoire.

Où est l'armée que nous opposerions à l'Europe, si quelque révolution nouvelle ou quelque tentative insensée la coalisait de nouveau contre nous ?

Que deviendrait la proportion des armes, si nous en étions réduits à incorporer dans nos rangs tout ou partie de la garde nationale mobile ? Qui ne sait que la mobilité d'une armée, le succès ou le revers d'une journée, le prix auquel se paye une bataille perdue ou gagnée, dépendent souvent de la répartition exacte des forces qui doit être faite entre l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie ? Supposez que les circonstances vous forcent de doubler l'effectif de votre infanterie, où trouverez-vous des chevaux en nombre suffisant pour augmenter proportionnellement votre cavalerie ? Irez-vous, comme en 1840, proposer à l'Allemagne de lui en acheter pour aller porter la guerre sur son territoire ? Vous ferait-elle une seconde fois l'injure de vous en vendre ?

En cas de revers, où est la réserve à laquelle vous auriez

(1) Voir le tableau dressé par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, de tous les vaisseaux français dont s'est emparé l'Angleterre.

à demander la réparation de vos pertes en hommes et en chevaux?

Non, la France n'a pas d'armée, car sa loi de recrutement est détestable ; il faudrait que cette loi fondamentale fût ou franchement militaire, ou franchement révolutionnaire ; or, elle n'est franchement ni l'un ni l'autre ; comme loi révolutionnaire, elle a le tort de n'appeler sous les drapeaux que des contingents trop faibles, et de ne pas faire de l'étude du maniement des armes l'obligation de tout citoyen en état de les porter ; comme loi militaire, elle a le défaut de ne pas exercer assez longtemps les forces et le courage du soldat, de ne pas faire de la carrière des armes une véritable profession, en donnant, selon le précepte des Romains, la préférence au choix sur le nombre. Nous arrachons violemment pendant quatre ans à leurs champs ou à leurs ateliers des hommes que nous congédions dès qu'ils commencent à ressembler à des soldats, à la condition, il est vrai, de pouvoir les rappeler, mais après qu'il auront eu le temps d'oublier le peu qu'ils auront appris, et alors qu'ils ne doivent plus à l'État qu'un faible appoint sur leurs sept années de service. Voilà ce que nous faisons ! Voilà ce que nous appelons avoir une armée de 560,000 hommes ! Voilà ce que nous payons 360 millions par an, un million par jour !

En résumé :

Nous voulons avoir à la fois une marine imposante qui nous fasse respecter de l'Angleterre, et une armée redoutable qui nous fasse craindre du Continent ; et nous n'avons, en réalité, ni marine ni armée.

Par l'inconséquence de notre politique, en même temps que nous autorisons l'Angleterre à mettre en doute la sincérité de notre alliance, nous tenons en défiance de nos institutions le Continent, que nous forçons à s'imposer, à notre exemple, des sacrifices qu'il n'aspire qu'à s'épargner, et qui finalement retombent tout entiers à la charge des peuples ; voilà à quoi aboutit le double résultat de nos efforts !

Car lorsqu'une circonstance grave se présente, comme

en 1840, elle ne nous trouve prêts pour accepter ou livrer le combat, ni sur terre ni sur mer.

Malheureuse prétention que celle que nous avons de vouloir qu'aucune éventualité ne nous prenne au dépourvu, et de croire qu'il n'y a pas d'entreprises au-dessus de nos forces et de notre courage. C'est de cette prétention que naît notre faiblesse. Qu'eussions-nous fait dans l'isolement de notre vanité si l'Angleterre se fût placée entre nous et son allié l'empereur du Maroc, si elle eût persisté à exiger de nous une satisfaction plus ample que celle qu'elle vient d'obtenir? Que ferions-nous si l'Angleterre et la Russie se mettaient d'accord pour s'emparer celle-là d'Alexandrie, celle-ci de Constantinople?

Ces questions, nous les adressons à ceux qui nous gouvernent.

Ne serait-il donc pas temps, enfin, que nous sortissions de cette politique au jour le jour, qui, des plus petits incidents, risque de faire d'immenses événements, et qui nous place incessamment dans l'alternative d'une faiblesse ou d'une folie, d'une honte ou d'un désastre?

Encore une fois, profitons des deux leçons que nous avons reçues coup sur coup en quatre années; profitons-en pour mettre sans retard dans nos finances l'ordre qu'elles laissent à désirer, pour consolider une dette flottante qui est à notre crédit ce qu'est au vaisseau le brûlot qui s'attache à ses flancs; profitons-en pour contracter l'emprunt qui est nécessaire à l'achèvement de nos travaux publics, partout commencés, nulle part terminés; profitons-en pour porter l'économie dans toutes nos dépenses et la simplicité dans tous nos rouages; profitons-en pour donner à notre armée une organisation qui la rende à la fois plus forte et moins nombreuse, plus satisfaite de son sort et moins dispendieuse; profitons-en pour livrer à l'agriculture les routes et les chemins sans lesquels elle ne saurait, à son tour, nous livrer les chevaux nécessaires à la remonte de notre cavalerie; ayons ce but important constamment sous les yeux, et qu'une bonne loi sur la police du roulage devienne l'un des moyens de l'atteindre; profitons-en pour nous

rendre enfin exactement compte de nos forces et de nos ressources, comparées à celles dont l'Europe dispose. Sachons bien ce que nous voulons. L'Angleterre, qui a une marine formidable, n'a pas d'armées ; le Continent, qui a des armées, n'a pas de marine. S'allier, c'est se compléter. Alliés de l'Angleterre, au lieu de faire de la rivalité avec elle, efforçons-nous de lui procurer, dans un intérêt commun, ce qui lui manque ; elle a des vaisseaux, mais elle n'a pas de bataillons ; complétons sa puissance en portant tous nos efforts sur l'organisation de notre armée ; alliés du Continent, faisons le contraire ; réduisons notre effectif et augmentons notre marine, afin qu'elle protége au loin son commerce tout en favorisant le développement du nôtre ; consacrons judicieusement à l'accroissement de notre matériel naval tous les millions que nous éparpillons en fortifications, etc., etc. Sans doute, il nous manquera toujours des matelots ; mais la science n'a pas encore dit son dernier mot ; croyons-en les paroles d'un jeune amiral ; ne doutons pas que ce ne soit pour châtier la morgue britannique que la navigation à vapeur a été inventée, en même temps que les chemins de fer sont, au contraire, appelés à rapprocher entre eux tous les peuples du Continent, à n'en faire qu'une seule grande famille, ayant les mêmes intérêts, le même avenir, la même politique, la même devise :

Respect des nationalités, liberté des mers !

Oui, grâce à la navigation à vapeur, désormais les îles n'auront plus de situation privilégiée; la mer, qui les dispensait d'entretenir dispendieusement une armée considérable, ne leur en épargnera plus les frais. Le commerce du monde ne sera plus le monopole d'une île. Il dépend de la France de faire que tous les États d'Europe lui doivent de venir y prendre librement leur part. Qu'elle le veuille donc ! Si haut que soit portée alors l'indemnité Pritchard, si haut que l'Angleterre la fasse sonner aux quatre coins du monde, si la leçon nous sert, elle n'aura pas été payée trop cher, et nous n'aurons pas à la regretter, car il n'y a d'humiliantes à recevoir que les leçons dont on ne sait pas profiter.

1844.

FORCE ET FAIBLESSE DE LA FRANCE.

12 septembre 1844.

Il faut, avons-nous dit, que la France le sache :
Elle n'a pas d'alliés ;
Elle n'a pas de marine ;
Elle n'a pas d'armée.

Nous en convenons : ces paroles étaient graves, aussi n'est-ce pas légèrement que nous les avons fait entendre.

Si la France n'était qu'un de ces petits Etats de troisième ou quatrième ordre, condamnés à un rôle passif, celui d'attendre l'événement, sans qu'il leur soit raisonnablement permis de chercher à le prévoir et à le conjurer, oh ! sans contredit, nous aurions eu tort de nous exprimer ainsi que nous l'avons fait, en toute liberté, en toute franchise, parce que la faiblesse a des droits qui la protégent ; il est des égards et des ménagements auxquels il n'est pas permis de manquer envers elle sans se manquer à soi-même. Mais, quand il s'agit de la France, de tels ménagements seraient une offense ; il n'est pas de vérité qu'elle ne puisse entendre, car il n'en est pas qu'on doive lui taire dans la crainte de l'humilier.

Oui, nous croyons que la France a en elle tout ce qu'il faut pour être forte et respectée à l'égal de la nation la plus respectée et la plus forte ; elle n'a pour cela qu'à le vouloir;

mais il faut qu'elle le veuille, avec la ferme conviction qu'il n'est pas de force sur la terre qui soit absolue, qu'il n'en est pas pour laquelle la présomption ne puisse devenir un dangereux écueil.

Non, nous ne croyons pas que la France puisse entretenir à la fois et une armée assez considérable pour espérer raisonnablement de pouvoir lutter contre une nouvelle coalition, et une marine assez forte pour n'avoir rien à craindre de l'Angleterre.

On nous dit : « La France peut parler la tête haute et » sans crainte ; elle n'a pas à redouter l'effort d'une coali- » tion, car l'effectif de son armée est de 344,000 hommes et » 83,416 chevaux, savoir : pour les divisions de l'intérieur, » 284,000 hommes et 69,220 chevaux ; pour l'Algérie, 60,000 » hommes et 13,896 chevaux; les conséquences d'une guerre » avec l'Angleterre ne sont donc pas à redouter, car la » France possède une flotte de guerre à vapeur de 14 à » 15,000 chevaux, et, quant à sa flotte à voiles, elle est prête » pour un premier choc. »

Nous acceptons ces chiffres sans les contester, sans les discuter, sans leur faire subir la réduction par laquelle ils auraient à passer s'il fallait que ces 284,000 hommes et ces 69,000 chevaux quittassent l'intérieur pour franchir la frontière, ou s'il fallait mettre nos deux flottes en présence des forces navales de l'Angleterre.

Eh bien! que prouvent ces chiffres ?

Ne prouvent-ils pas avec toute la rigueur d'une démonstration mathémathique que nous n'avons rien avancé qui ne fût parfaitement vrai, parfaitement exact? De bonne foi, est-ce avec 284,000 hommes et 69,000 chevaux que nous pourrions raisonnablement prétendre tenir tête à toute l'Europe ? L'empereur, dites-vous, était loin d'en avoir autant dans la campagne d'Austerlitz ; nous ne nions pas le fait, mais nous n'en tirons pas la même conséquence. L'empereur avait d'abord son génie, dont il faut tenir compte ; il avait ensuite la force qu'il puisait dans l'immense confiance qu'il inspirait à ses troupes, lesquelles, avec lui, se croyaient

invincibles ; aucun revers n'avait encore terni l'éclat de ses victoires. Les temps et les hommes sont-ils les mêmes? Qui oserait le prétendre? Souvenons-nous de la gloire immortelle d'Austerlitz, mais qu'elle ne nous fasse pas oublier la dure leçon de Waterloo. Ne mettons pas les prodiges au nombre des probabilités, si nous ne voulons pas y faire entrer en même temps les revers comme un risque de la guerre. Il est une hauteur au-dessus de laquelle il n'est donné à aucune gloire humaine, à aucun monument terrestre, de s'élever, sous peine de voir le faîte tomber plus bas que la base. Sans doute il nous est permis de croire et d'espérer que, pas plus dans l'avenir que dans le passé, les hommes ne manqueraient à notre pays pour le sauver et l'illustrer, si des événements graves venaient mettre sérieusement en question son existence, son indépendance ; mais la raison, mais la prudence veulent que nous supposions entre nos adversaires et nous toutes les chances égales, et que nous tenions compte dans une juste mesure de l'inégalité du nombre. Or, quel que soit le nombre de soldats que nous puissions armer, il ne faut pas nous le dissimuler, une coalition pourrait toujours nous en opposer un nombre au moins quintuple, et, nous le savons, une coalition qui perd une bataille est une hydre à laquelle on abat une tête. Sa tête est aussitôt remplacée par une autre. Une coalition ne se résigne jamais à sa défaite ; tant que la victoire n'est pas de son côté, il n'y a que des trèves, il n'y a pas de paix. La première bataille gagnée par nos soldats nous laisserait à peine le temps de nous préparer à la seconde ; mais si, au lieu de la gagner, nous la perdions? Nous le demandons, où la France irait-elle chercher les chevaux qui lui seraient nécessaires pour remonter notre cavalerie? Les chevaux, pas plus que les vaisseaux, ne s'improvisent. Si vous admettez au nombre des éventualités sérieuses que la France doive prévoir et puisse craindre la formation d'une nouvelle coalition, faites donc qu'à tout prix notre agriculture fournisse à notre armée tous les chevaux dont celle-ci, à tout risque, pourrait avoir besoin, dussions-nous subor-

donner le nombre des chevaux attelés au nombre des roues, limiter la force des essieux, élever le prix d'achat de nos chevaux de remonte, arrêter même le morcellement du sol, car le salut de la patrie est la suprême loi. Mais si cette éventualité est si improbable qu'elle ne doive pas être prévue, gardons-nous de nous affaiblir en divisant nos forces, en donnant à notre armée des proportions telles, qu'elles absorbent la plus forte part de notre budget, et fassent obstacle au développement de notre marine.

Nous avons, dites-vous, deux flottes, une flotte de guerre à vapeur de 14 à 15,000 chevaux, et une flotte à voiles prête pour un premier choc, force suffisante pour résister à une injuste ou arrogante prétention de l'Angleterre. — Comment pouvez-vous vous bercer et bercer le pays dans une si dangereuse illusion? Ne savez-vous donc pas que l'Angleterre a 106 bateaux à vapeur, 120 vaisseaux de ligne, 110 frégates, tandis que la France n'a que 43 bateaux à vapeur, 23 vaisseaux de ligne et 29 frégates, plus, il est vrai, sur les chantiers 379/24mes de vaisseaux et 297/24es de frégates? Mais non, vous ne le savez pas, car lorsque vous dites que notre flotte à vapeur représente une force de 14 à 15,000 chevaux, c'est la force de la flotte anglaise que vous prenez pour la nôtre, laquelle n'atteint pas 7,500 chevaux.

Ne savez-vous donc pas que le commerce anglais tient continuellement armés 840 bateaux à vapeur, représentant 64,700 chevaux, et qu'un certain nombre de ces bateaux, en cas de guerre, pourrait être facilement utilisé? Ne savez-vous donc pas que la marine marchande à voiles de l'Angleterre se compose de 25,000 navires, tandis que la nôtre ne dépasse pas 6,000 navires? Ne savez-vous donc pas, enfin, que sa population maritime disponible est de 185,000 matelots, et que la nôtre n'excède pas 62,000 matelots, ce qui est comme un est à trois? N'avez-vous donc pas lu la *Note* de M. le prince de Joinville? C'est en entretenant son pays dans de telles illusions, dans de telles erreurs, qu'on l'encourage dans sa prodigalité, qu'on l'endort dans sa présomption, et qu'on le conduit à sa perte, à moins que, ré-

veillé en sursaut par le danger, il n'y échappe, comme en 1840, par une retraite prudente !

Assez de rois ont péri par la flatterie ; n'exposons pas les peuples au même sort. Au risque de leur déplaire, ne craignons pas de leur dire la vérité, quelque dure qu'elle puisse leur paraître. La vérité, c'est que la France, en voulant avoir à la fois une armée exagérée et une marine insuffisante, se condamne à l'impuissance, dans l'une et dans l'autre des deux éventualités qu'elle a la prétention de prévoir, inquiète tout le monde et ne protége personne, tandis qu'il en serait tout autrement si elle réduisait son armée à de justes proportions et reportait sur l'augmentation de sa marine l'économie résultant de la diminution de son effectif. Le jour où la France occupera le rang maritime auquel il lui est permis de prétendre, il n'est pas douteux qu'elle ne voie promptement se ranger autour d'elle toutes les puissances que l'Angleterre effraie et dont elle gêne l'essor commercial. Comment la France ne voit-elle donc pas qu'elle est appelée, par le cours des choses, à devenir politiquement pour ces puissances ce qu'est la Prusse industriellement pour les Etats qui forment le Zollverein ?

1844.

L'ALLIANCE CONTINENTALE.

I.

14 septembre 1844.

I. Un pays peuplé de trente-cinq millions d'hommes agglomérés au centre de l'Europe, assis sur deux mers, maître de près de six cents lieues de côtes pourvues d'excellents ports, admirablement sillonné de fleuves et de rivières navigables, possesseur de la Corse et de l'Algérie, peut sans présomption et sans danger avoir la double prétention d'être à la fois puissance continentale et puissance maritime de premier ordre. La politique de la France est donc de veiller sur terre et sur mer, de s'assurer, par sa civilisation et *ses principes chers aux opprimés*, des sympathies durables et fécondes.

II. Ce qui existe est ce qu'il y a de mieux : la France a près d'un million d'hommes sous les armes; sa marine est la seconde de l'univers pour le nombre comme pour la force de ses navires; son alliance avec l'Angleterre n'est pas moins sincère que solide.

III. Si la France n'a pas d'alliés, c'est qu'elle a fait une révolution qui a rompu les liens qui l'unissaient aux puissances monarchiques ; que la France rétablisse sur le trône le principe de la légitimité, et elle aura aussitôt des alliés, une marine, une armée.

Tels sont les termes dans lesquels se résument les trois opinions : I. démocratique, II. ministérielle, III. légitimiste, représentées par leurs journaux. Si ce n'est pas nous qui nous trompons, si ce sont elles qui s'abusent, on ne pourra pas dire que ce soit l'imagination qui les égare, car il est impossible de faire moins d'efforts pour sortir de l'ornière, chercher le bien et découvrir la vérité. Optimistes et pessimistes sont de même force ; ils ne savent que répéter invariablement ce qu'ils ont déjà dit mille fois ; ni l'expérience ni l'observation n'ont d'enseignements pour eux ; ils seraient nés sourds et aveugles qu'ils ne seraient pas demeurés plus étrangers à tous les faits qui depuis trente ans se sont accomplis et sont venus détruire tant d'illusions !

Les questions que nous avons soulevées sont graves ; les débattre, c'est nous aider à les faire sortir de l'ombre pour les placer dans la lumière. Nous allons donc répondre à chacun de nos contradicteurs dans l'ordre où nous venons de présenter leurs réflexions.

Est-ce que nous avons jamais contesté que la France fût une grande nation, qu'elle comptât trente-cinq millions d'âmes, qu'elle eût d'immenses côtes, d'excellents ports, un territoire admirablement situé ? — Ne s'exagérer aucun des avantages dont Dieu, qui la protége, l'a généreusement dotée, est-ce donc les méconnaître ? — Nous croyons fermement qu'il n'existe en Europe aucune puissance, prise isolément, dont la France ne soit au moins l'égale ; mais nous croyons non moins fermement que, quelles que soient la bravoure de nos troupes, la supériorité de nos officiers, la France, à moins de circonstances extraordinaires qu'il ne serait pas prudent de mettre au nombre de ses prévisions, ne saurait prétendre à former à elle seule le contrepoids de l'Europe continentale, sans s'exposer de nouveau aux désastres de 1814 et de 1815, dont ne purent la préserver ni le génie de Napoléon ni le prestige de tant de victoires. L'opinion démocratique, à laquelle nous répondons, oublie trop facilement que l'Europe continentale, même en n'y comprenant pas la Russie, ne se compose point uniquement

d'un État ; que si nous avons trente-cinq millions d'habitans, l'Autriche, à elle seule, en compte un nombre égal (trente-quatre millions) ; que si nous sommes baignés par deux mers, l'Autriche aboutit par tous ses fleuves à quatre mers, savoir : par l'Elbe à l'océan Atlantique, par l'Oder et la Vistule à la mer Baltique, par le Danube à la mer Noire, par le Pô et l'Adige à la mer Adriatique ; que la confédération germanique unit entre eux quarante États, et M. Thiers sait comment, en 1840, ses ouvertures furent accueillies par le roi de Wurtemberg ; qu'en cas de conflagration générale, il n'est pas probable que ce fût de notre côté que se tournassent les Deux-Siciles, le Piémont et la Sardaigne ; que le Portugal est dans l'étroite dépendance de l'Angleterre ; que l'Espagne affaiblie par vingt-cinq ans de dissensions intestines, attachât-elle ses destinées aux nôtres, ne nous porterait qu'une assistance illusoire, purement nominale, etc. Pour concevoir et entretenir l'idée d'une guerre où la France serait d'un côté et l'Europe continentale de l'autre, dans la proportion de cinq soldats au moins contre un, il faut avoir dans la propagande révolutionnaire une foi que nous avouons n'avoir pas. Oui, sans doute, les armées mises en mouvement par la République ont étonné le monde par leur audace et par leurs victoires ; mais les temps sont-ils les mêmes ? L'esprit de liberté, si ardent alors, ne s'est-il pas calmé par les garanties qu'il a conquises, par les satisfactions qu'il a données ? Les progrès de l'industrie et du commerce, l'extension et l'habitude du bien-être n'ont-ils exercé aucune action sur nos mœurs et notre caractère ? Dans les États qui ont encore conservé les formes du gouvernement absolu, le despotisme ne s'est-il pas singulièrement tempéré ? Vous mettez votre espoir dans les « *opprimés*, » et sous ce nom vous comprenez les Polonais, les Irlandais et les Lombards. Quand il s'agit de jouer aux boulets le sort d'un empire tel que la France, il importe de ne pas se faire d'illusions. Allez en Autriche, parcourez les rangs de son armée, les degrés de son administration, et vous verrez si la préférence n'est pas

souvent donnée à ces Italiens sur le sort desquels vous vous apitoyez. Déjà, il s'en faut de peu que ce ne soit l'opprimé qui gouverne l'oppresseur. — Ne comptez donc pas trop sur l'Italie! Que l'imminence d'une guerre inquiète sérieusement le gouvernement britannique, soyez sûrs qu'il n'attendra pas qu'elle éclate pour faire droit aux légitimes griefs de l'Irlande.—Ne comptez donc pas trop sur l'Irlande! Reste la Pologne, à laquelle la Russie a enlevé sa nationalité; mais si vous avez à vous défendre contre l'Europe continentale coalisée, que pourrait faire pour vous la Pologne, enclavée comme elle l'est dans la Russie, la Prusse, la Saxe et l'Autriche, et que pourriez-vous faire pour elle? La seule chance pour la Pologne de voir revivre sa nationalité, c'est la chute, c'est le partage de l'empire ottoman, si ce partage peut se faire pacifiquement. Eh! pourquoi, d'ailleurs, la France s'isolerait-elle de l'Europe continentale? Quels sont les intérêts de l'une qui ne soient pas les intérêts de l'autre? Est-ce que la confédération germanique est exclusive? Est-ce qu'elle n'admet dans son sein que les États ayant le même principe de gouvernement? Est-ce que si l'Autriche et la Prusse sont encore assujéties à la forme absolue, le Wurtemberg et la Saxe ne sont pas soumis au régime représentatif? Affermissons nos institutions; faisons-leur porter des fruits qui, au dehors, en attestent la bonté, encore douteuse. Et comment ne le serait-elle pas, quand nos institutions n'ont pas de détracteurs plus violents que nous-mêmes? Qu'à leur ombre le peuple se moralise, s'instruise, s'élève; qu'il acquière l'habitude de l'ordre par la jouissance de la liberté; que notre agriculture se perfectionne, que notre industrie ne reste en arrière d'aucune autre, que notre commerce se développe, et cette propagande par le bien-être pourra défier en efficacité votre propagande par l'insurrection! Elle fera faire aux idées de la liberté plus de chemin dans le monde en dix ans que vous ne leur en feriez faire en cent années, et cela sans danger de réaction. Elle nous ralliera les sympathies des peuples sans mettre contre nous les gouvernements. Un tel espoir serait-il donc

chimérique ? Un tel but ne saurait-il donc se poursuivre et s'atteindre ? Quarante États indépendants entre eux, limitrophes, de forces inégales, ont fait taire l'envie, la défiance, toutes les petites passions, et se sont associés pour se garantir mutuellement leur inviolabilité ; et une confédération analogue, augmentée de quatre à cinq Etats, mais se proposant un but unique, ne pourrait pas se former dans un intérêt commun, qui serait d'assurer à leur industrie, à leur commerce, la liberté des mers ! En vérité, soutenir une opinion contraire à la nôtre, ce serait moins nous combattre qu'insulter à l'esprit de notre temps et à la raison humaine! Le principe admis d'une telle confédération, les conséquences s'en tirent d'elles-mêmes : tous les États de l'Europe continentale, à commencer ou à finir par la France, n'ayant rien à craindre pour leurs nationalités respectives, réduisent leurs armées à ce qu'elles doivent être pour assurer le maintien de l'ordre et le respect de l'autorité ; les impôts les plus lourds sont allégés ; des forces vives détournées du travail lui sont rendues ; grâce aux chemins de fer, la fraternité des peuples, si longtemps considérée comme un rêve, devient une réalité ; les questions de territoire sont reléguées au passé ; la guerre est détrônée par la concurrence : concurrence au dehors comme au dedans, concurrence entre les peuples comme entre les individus, désormais c'est à qui fabriquera le mieux, vendra à meilleur compte, trouvera le premier de nouveaux débouchés. L'Europe est appelée à assister à un nouveau spectacle. Autre spectacle, autre théâtre. Le théâtre de la terre suffisait à la guerre, mais il en faut un plus vaste à la concurrence ; il lui faut la mer, et c'est précisément parce qu'il la lui faut que le temps est venu pour l'Europe continentale et pour la France de s'unir étroitement, d'effacer les traces de rivalités surannées, et de porter simultanément, exclusivement, tous leurs efforts sur l'extension de leurs forces maritimes ! Cessons de regarder la rive gauche du Rhin pour regarder la mer. La rive gauche du Rhin, c'est le passé ; la mer, c'est l'avenir ! Défenseurs de la démocratie, amis des peuples,

trouvez-vous donc que l'ambition des rois, que leurs rivalités n'ont pas fait couler assez longtemps le sang des peuples? — Est-ce que l'Autriche se tient armée contre la Prusse? Est-ce que la Prusse se tient armée contre l'Autriche? Est-ce qu'à l'ombre de ces deux puissances la Saxe et la Bavière ne vivent pas en parfaite sécurité? Pourquoi donc la France continuerait-elle de s'imposer une charge de 350 millions par an qu'elle peut du premier coup réduire de moitié, sans être moins forte, moins respectée? — Pourquoi? — Dites-le.

A ces optimistes qui, pour sauver un ministère, sacrifieraient un gouvernement, qui n'admettent pas de différence entre avertir et combattre, comme ils n'en font aucune entre flatter et soutenir; à ces optimistes qui ne conçoivent rien de mieux que ce qui est, répondrons-nous sérieusement? — Non; nous nous bornerons à leur demander de vouloir nous expliquer comment la France ayant, selon eux, près d'un million d'hommes sous les armes, n'a jamais eu, depuis 1830, — l'Algérie mise à l'écart, — une armée de cent mille hommes prête à entrer en campagne. L'année 1840, où il a fallu que nous allassions acheter des chevaux en Allemagne pour monter notre cavalerie, est-elle donc si loin de nous qu'on paraît déjà l'avoir oubliée? Nous serions curieux de savoir où est ce prétendu million d'hommes sous les armes, et, s'il existe, pour quelle éventualité il se tient prêt? Qui cette armée menace, qui cette armée protége? N'y aurait-il donc pas eu un meilleur emploi à faire des quatre milliards que nous coûte notre armée depuis 1830; n'aurait-il pas amplement suffi de lui en consacrer deux, et d'affecter les deux autres milliards à l'achèvement de nos voies de communication, encore si imparfaites, encore si incomplètes? Si ce réseau de chemins de fer que les Chambres ont fini par voter en 1843, après tant de tergiversations, était maintenant livré à la circulation, au lieu de n'être encore qu'à l'étude, la France, plus riche, ne serait-elle pas plus forte, surtout dans le système qui s'est proclamé hautement en ces termes à la tribune : *La paix par-*

tout, la paix toujours ? Si ce but était atteint par une autre politique qui imposât à l'Europe continentale et à la France des sacrifices moins lourds, lesquels n'eussent pas pour effet de ralentir, au profit de l'Angleterre, l'activité de leur énergie industrielle et commerciale, qui rendît enfin moins dispendieux le maintien de la paix, ne serait-ce pas préférable ? Une paix qui n'est assise que sur la défiance armée est-elle une paix bien sincère, est-elle une paix bien solide ? — Qu'importe, ainsi que vous le prétendez, que la marine de la France soit la seconde de l'univers, si celle qui est la première est la seule que nous ayons à redouter, et si nos ministres n'ont pas pour pensée fixe de niveler autant que possible cette inégalité en nous associant, dans un intérêt commun, toutes les marines qui sont sous le coup de la même suprématie ? Isolement et impuissance avoués de la France en cas de guerre avec le Continent ; isolement et impuissance avoués de la France en cas de guerre avec l'Angleterre, voilà cependant l'état de choses que l'on proclame le meilleur, le seul possible ; et ceux qui, comme nous, ont l'audace d'en douter et d'en concevoir un autre sont tournés en dérision ! Ne pas croire à la sincérité et à la solidité de l'alliance anglaise, quand on a sous les yeux l'histoire des deux peuples, quand on a vu cette alliance se rompre si facilement en 1840, et sur le point de se briser de nouveau pour un fait aussi légitime que celui d'avoir emprisonné un missionnaire qui prêchait le meurtre de nos soldats ; quand on voit, enfin, les agents des deux pays en dissentiment et en lutte sur tous les points en discussion ; oui, en effet, quelle incrédulité !

Mais si notre dévouement au gouvernement ne va pas jusqu'à l'optimisme, jusqu'à trouver bien sans exception tout ce qu'il fait, jusqu'à ne rien concevoir de mieux que ce qui est, jusqu'à fermer les yeux à l'évidence, il y a des illusions que nous pouvons encore moins partager, ce sont celles du parti légitimiste, lorsqu'il prétend qu'il n'y aurait qu'à mettre la couronne sur la tête d'Henri V pour que la France eût aussitôt des alliés, une marine, une armée ?

Quelle est donc la force, quels sont donc les avantages que la Restauration a tirés de ses alliances pendant les quinze ans qu'elle a régné? Par quels actes glorieux s'est-elle donc illustrée? Elle a conquis l'Algérie; mais nous l'avons gardée et nous l'avons étendue. Si elle est entrée en Espagne, nous sommes entrés en Belgique; si elle compte au nombre de ses faits d'armes la prise du Trocadero et l'incendie de la flotte de Navarin, nous pouvons hardiment leur opposer la prise d'Anvers, d'Ancône, de Saint-Jean-d'Ulloa, le bombardement de Tanger, celui de Mogador. La Restauration a-t-elle laissé la France, en 1830, plus grande qu'elle ne l'avait reçue en 1815? Il faut être juste et reconnaître que ce que ni la République, ni l'Empire, ni la Restauration n'avaient pu faire, le gouvernement actuel l'a fait. Il a gouverné avec la liberté de la presse, ce qui avait longtemps été regardé en France comme un problème insoluble. Henri V sur le trône, s'alliant à l'Europe continentale, ce serait une alliance de principes qui raviverait à l'intérieur toutes les défiances et pousserait à une révolution nouvelle. Le gouvernement actuel s'alliant étroitement à l'Europe continentale, ce n'est qu'une alliance d'intérêts, laquelle aurait pour résultat de le fortifier, de lui permettre de reporter sur l'augmentation de sa marine toutes les sommes provenant des économies faites par la réduction de l'effectif, et d'appliquer en toute sécurité, à l'achèvement de ses grands travaux, toute la puissance de son crédit.

C'est avec la conviction la plus profonde que nous le disons : l'alliance de la France avec l'Europe continentale n'est pas une question de dynastie, c'est une question de ministère; c'est une question qui n'a besoin, pour être résolue, que de trouver son homme d'État. Mais quand la voix de M. de Chateaubriand, de cet adversaire de l'alliance anglaise, qui fut un jour ministre des affaires étrangères, n'a pas été écoutée sous la Restauration, pouvons-nous, sous un autre régime, espérer d'obtenir un succès qui a manqué au plus illustre écrivain de son temps? — Assurément, non. Aussi n'est-ce pas dans une telle prétention que nous pui-

sons notre persévérance ; ce qui nous soutient, ce n'est pas l'espérance du succès : c'est le sentiment que nous accomplissons un devoir, c'est la conviction que nous sommes dans la vérité.

II.

1er octobre 1844.

Quelle est l'une des principales causes à laquelle l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique doivent l'immense développement de leur puissance navale ? — Est-ce à l'étendue de leurs côtes ? — Mais la France aussi a des côtes étendues. — Est-ce à la supériorité de leurs ports ? — Mais la France, elle aussi, n'a-t-elle pas d'excellents ports ouverts sur deux mers, sur l'Océan et sur la Méditerranée ? — Est-ce à leur génie industriel et commercial ? — Mais les rapides progrès qu'ont faits depuis vingt-cinq ans notre industrie et notre commerce prouvent que si nous avions moins vainement sacrifié à la gloire, depuis le règne du roi Louis XIV jusqu'à la chute de l'empereur Napoléon, aucune nation ne nous eût surpassé. La cause principale à laquelle l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique doivent leur suprématie maritime, est, il n'en faut pas douter, l'avantage de leur position topographique, qui leur a permis de consacrer au développement et à l'entretien de leurs forces navales la plus grande partie des ressources que les autres nations étaient et se croient encore obligées de consacrer à l'entretien de leurs armées de terre. Si l'Angleterre et les États-Unis avaient eu à solder chaque année un effectif aussi coûteux que le nôtre, effectif dont la charge s'élève, y compris les pensions militaires et certains travaux de défense, à 360 millions par an, un million par jour, croit-on que leur marine, leur industrie, leur commerce eussent pris le même essor ? — Qu'a donc à faire l'Europe continentale, qui commence déjà à ressentir les premières atteintes des crises industrielles, et qui doit songer à étendre ses

débouchés et à multiplier ses échanges ? — Ce qu'elle a à faire est tout simple et ressort de la nature même des choses : Il est évident que plus elle allégera le poids que fait peser sur elle l'exagération de ses armées permanentes, et plus il lui sera facile d'étendre sa marine, son industrie et son commerce. Une vérité si manifeste et si féconde ne saurait tarder à se faire jour et à prendre racine dans le sol qui a vu naître le zollverein allemand, et duquel s'apprête à sortir le zollverein italien.

1844.

LA MER! LA MER!

« Qui a la mer a tout. »

THÉMISTOCLE.

« La France nous est principalement, sinon exclusivement redoutable comme puissance maritime et commerciale. Ce que nous gagnons sous ce rapport nous est surtout précieux par le dommage qui en résulte pour elle. »

LORD CHATAM, *à la Chambre des communes. Discussion du traité de Versailles conclu par lord Bute, chef du cabinet.*

« Celui qui se rend maître sur mer va à la monarchie universelle par le plus court chemin. La véritable grandeur de la Grande-Bretagne exige que le gouvernement soit maître de la mer. — *Concilium Pompeï plane Themistocleum est : putet enim qui mari potitur eum rerum potiri.* » (Cicéron à Atticus.)

BACON. *Essais de Morale.*

I.

15 septembre 1844.

La seule objection qu'on oppose à ce que nous avons dit de l'alliance de la France avec l'Europe continentale, c'est que notre gouvernement n'a pas le choix de ses alliances, c'est qu'entre le Continent et lui il y a l'abîme d'une révolution, et que nous n'avons pas d'alternative entre l'alliance fragile et trompeuse de l'Angleterre ou l'isolement.

A cette objection, nous répondrons qu'aucune tentative sérieuse, aucune négociation suivie n'ont été entreprises pour donner un démenti à cette opinion superficielle, exploitée et accréditée par les partis.

Les alliances sont dans la nature des choses ; au-dessus de la volonté et des sympathies des gouvernements sont la raison et les intérêts des nations, qui, tôt ou tard, l'emportent toujours.

Nous allons supposer un homme d'Etat profondément animé de la conviction que nous venons d'exprimer ; qu'aurait-il fait, que ferait-il ? Aurait-il envoyé, enverrait-il à Saint-Pétersbourg, à Vienne ou à Berlin des plénipotentiaires allant courber le dos, fléchir le genou et croiser les mains pour implorer la grâce de la révolution de Juillet et désarmer la colère des rois ? — Non ; d'abord, ni à Vienne ni à Berlin, il n'aurait de colère à désarmer ; c'est tout au plus s'il aurait à calmer quelque défiance soulevée par nos institutions, à détruire quelque doute sur leur durée. Saint-Pétersbourg serait le seul point de la Russie dont il ne s'occuperait pas. Que ferait-il donc ? Voici ce qu'il ferait : Il interrogerait isolément et collectivement les intérêts de chacun des États qui forment l'Europe continentale, et réglerait sa conduite et sa politique sur ces observations, sans se laisser détourner ni de sa route ni de son but par quelques boutades et quelques épigrammes auxquelles il ne ferait pas l'honneur de les laisser parvenir jusqu'à la hauteur de son oreille. S'il demeurait pleinement convaincu que la paix n'est pas moins dans les intentions et dans les intérêts de l'Europe continentale que dans ceux de la France, il n'attendrait pas, pour réduire la dépense d'un effectif dont le poids annuel est égal à celui de notre dette, qu'une convention ait été délibérée et conclue entre les divers cabinets ; il ne perdrait pas son temps à rédiger des notes et à attendre qu'il y soit répondu. Le risque de prendre les devants ne l'arrêterait pas ; à défaut des gouvernements, il traiterait avec les peuples par voie d'assentiment tacite ; il ferait leurs affaires en même temps que les siennes, jusqu'au jour où s'écrouleraient d'elles-mêmes, sous leur fragilité, ces préventions des rois dont on fait tant de bruit, qui ont moins de racines qu'on ne pense, qui existent bien plus dans la supposition que dans la réalité. Prétendrez-

vous que tous les États du continent ne tendent pas à se rapprocher ? Est-ce que la Prusse, l'Autriche, toute l'Allemagne n'ont pas devancé la France dans la nouvelle ère politique qui s'est ouverte par les chemins de fer ? Est-ce que si ces gouvernements nourrissaient contre nous ces sombres desseins, ces fantasques projets de coalition armée, fantômes qu'une presse ignorante se plaît depuis trop longtemps à évoquer dans le but d'agir sur l'imagination populaire, est-ce qu'ils auraient puisé à pleines mains dans leurs trésors, comme ils l'ont fait, pour suppléer l'impuissance des compagnies et hâter la pose de rails qui nous mettent à quelques heures de leurs capitales et qui les mettent à quelques heures de la nôtre ? Comment la clarté projetée par un tel fait n'a-t-elle pas frappé tous nos regards et dissipé l'obscurité de tous nos doutes ? Quand vous voyez l'Allemagne industrielle, centralisée par la Prusse, faire tant d'efforts pour élever sa production au-dessus de sa consommation, multiplier ses objets d'échange et s'affranchir des tributs que des pays plus avancés prélevaient sur elle, comment pouvez-vous raisonnablement mettre le risque d'une guerre au rang de probabilité si prochaine, que vous ne trouviez pas trop cher et profondément insensé de l'éloigner au prix de 360 millions par an ? Comment ne voyez-vous pas que l'Europe continentale vous tend amicalement la main, et qu'il est absurde de l'obliger de s'exprimer autrement pour se faire entendre ? Comment ne voyez-vous pas qu'elle n'aspire qu'à se décharger du fardeau que font peser sur elle des armes inutiles, qu'à jeter bas l'uniforme, le sac et la giberne, pour vêtir la veste, allumer ses forges et mettre en toute liberté ses machines en mouvement ? Comment ne voyez-vous pas que la guerre est partout considérée et redoutée comme un chômage par l'ouvrier affamé qui a besoin de son travail pour vivre, comme par les nations, impatientes de regagner l'espace que l'Angleterre a devant elles, et de porter au loin, par delà les mers, les produits de leur industrie ombragés de leur pavillon ?

Le rapprochement de la France et de l'Europe continen-

tale s'opère tous les jours de lui-même ; pour qu'il fût complet, il suffirait de ne rien faire qui lui fît obstacle. Cela est bien simple, assurément. Comment donc n'est-il pas encore venu à l'esprit d'un homme d'État de regarder devant lui au lieu de regarder derrière ? Il n'aurait que cela à faire pour prendre place parmi les grands ministres, à côté de Richelieu et de Mazarin. Il verrait que nous sacrifions à la crainte d'un danger imaginaire deux cents millions par an, et que nous ne faisons que des efforts impuissants pour conjurer un danger réel, celui qui menace nos côtes, nos vaisseaux, nos colonies et notre commerce ! il verrait que le même danger qui nous menace, menace aussi l'Europe continentale, devenue industrielle en même temps que pacifique, et du sentiment d'un danger commun, sans efforts, sans sacrifices, sans génuflexions, sans protocoles, sortirait la politique nouvelle dont notre aveuglement et d'indignes bouderies peuvent retarder la naissance, mais non pas empêcher l'avénement.

La terre ! la terre ! tel est le cri d'angoisse que jettent les passagers dont une tempête menace la vie ; *la mer ! la mer !* tel est le cri de ralliement que poussent tous les peuples que la guerre viendrait arracher au travail. Ouvrez les oreilles ; vous l'entendrez !

1844.

SOYONS FORTS.

21 septembre 1844.

Un homme d'honneur blessé dans sa dignité n'a de conseils à prendre que de son courage, il ne risque au plus que sa vie ; il n'en est pas de même des gouvernements, qui sont responsables devant Dieu et devant les siècles du présent et de l'avenir, de l'indépendance et de la nationalité des peuples dont ils ont la garde ; car, alors même qu'ils ont de leur côté le droit et l'équité, ils ne doivent jamais séparer la prudence de la fermeté, céder à leur fierté avant d'avoir consulté et comparé leur force, mesuré sans illusion l'étendue de leurs ressources, compté le nombre de leurs bataillons, de leurs vaisseaux, fait la part des circonstances et sondé la profondeur des solidarités, cette pierre d'achoppement de toutes les alliances sans racine ou sans bonne foi. L'honneur n'exige pas que, pour repousser une prétention injuste ou arrogante, un peuple s'expose à une défaite probable, à un désastre certain ; les peuples et ceux qui les gouvernent ne sont pas responsables de la faiblesse qui est l'œuvre de l'inégalité humaine ; ils ne sont responsables que de la faiblesse qui a pour cause leur imprévoyance, leur incurie, leur présomption, l'excès enfin quel qu'il soit. Toute atteinte portée par eux au sceau des nationalités, à l'inviolabilité du droit, à la consécration des prin-

cipes, ne déshonore, ne flétrit que les peuples et les gouvernements qui, ayant pu la prévenir, ne l'ont pas fait.

Ce que l'honneur exige d'un peuple et de ceux qui le gouvernent, c'est qu'ils aient constamment devant les yeux le rôle qu'ils sont appelés à remplir, c'est qu'ils ne se laissent pas détourner un seul instant de leur tâche, c'est qu'ils ne prodiguent aucune des forces, ne gaspillent aucune des ressources dont l'histoire aura à leur demander compte.

Il est dans l'histoire des peuples des époques, époques de transition, où la prudence est surtout ce qui doit caractériser leur politique; il en est d'autres, au contraire, où ils ne sauraient déployer trop de fermeté; il ne faut pas confondre inconsidérément celles-ci avec celles-là, ni faire porter injustement sur un gouvernement ou sur un cabinet une responsabilité qui peut être le fait de leurs prédécesseurs; il ne faut pas enfin médire légèrement de la prudence, car si on doit être forcé d'abaisser le ton, il vaut mieux ne l'avoir pas élevé; car si on est impuissant à frapper, il vaut mieux n'avoir pas menacé; car si une réclamation juste et fondée ne doit être qu'une réclamation vaine et méprisée, il vaut mieux l'avoir étouffée dans le silence.

On le voit : personne plus que nous n'est disposé à faire une large part à la prudence; nous nous sentons capable de l'honorer à l'égal du courage, mais sous la réserve qu'elle ne demeurera pas stérile, qu'elle saura mettre à profit le temps et l'expérience.

Ce n'est point en nous mentant à nous-mêmes; ce n'est point en exagérant tour à tour nos forces ou notre humilité; ce n'est point en renversant cabinets sur cabinets; ce n'est point en les accusant tous, sans exception, d'abaisser la dignité du pays, que nous nous maintiendrons en Europe au rang que nous y devons occuper. Ce langage de l'opposition systématique s'est usé sans rien produire : c'est en appelant, sans distinction de partis, les hommes éminents à suivre le noble et utile exemple qu'un jeune prince leur a donné avant de se rendre à Tanger et à Mogador; c'est en

les appelant tous à se livrer sérieusement à l'étude et à la recherche des causes de notre infériorité relative et des moyens de la faire cesser.

Notre infériorité, et sur terre et sur mer, en cas d'événements graves qui armeraient le continent contre nous, ou qui mettraient en présence les deux pavillons français et britannique, est un fait avoué par ceux-là mêmes qui défendent le ministère avec le plus d'ardeur.

Ou cette infériorité a pour cause l'imprévoyance des hommes;

Ou elle a pour cause la mauvaise organisation des choses.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il n'y a pas un instant à perdre pour la faire cesser.

Il ne faut pas attendre qu'une nouvelle circonstance nous oblige à faire encore une fois le même aveu d'impuissance.

Il faut prévoir que les hommes prudents qui composent aujourd'hui le ministère peuvent demain être contraints de faire place à des hommes élevés à cette école de l'opposition de laquelle on sort convaincu que lorsqu'on s'appelle la France, il suffit, pour faire respecter son droit, de porter la tête haute et de parler un langage ferme et digne, — expression consacrée.

Les périls que nous ferait courir leur témérité s'aggraveraient en raison même de notre faiblesse; ces périls seront d'autant moins grands que nous serons plus forts.

Soyons forts, si nous voulons être fermes.

Soyons forts, si nous voulons paraître modérés.

Soyons forts, si nous voulons nous montrer prévoyants.

Soyons forts, si nous voulons consolider nos institutions, affermir la paix et calmer les susceptibilités du pays.

Plus le pays se sentira fort, et moins il sera disposé à se montrer ombrageux.

Mais, pour que la France soit forte et paraisse modérée, pour qu'elle n'ait plus désormais à faire au maintien de la paix aucun sacrifice qui ne soit réciproque, quelles modifications devrait-elle introduire dans la constitution de ses

armées de terre et de mer, quel système d'alliances politiques, et par suite quel système de défense militaire devrait-elle adopter ? — Là est la question.

A qui conviendrait-il d'en confier l'étude et d'en demander la solution ?

Serait-ce aux ministres qui déjà fléchissent sous le poids d'une centralisation mal réglée, qui n'ont pas une heure par jour à donner à la méditation et à la prévoyance ? — Non.

Serait-ce aux chambres législatives ? — Pour répondre non, sans hésiter, il n'y a qu'à se souvenir de l'indifférence avec laquelle a été votée la loi de recrutement. C'est à peine si cette loi fondamentale et si essentiellement politique, dans la plus haute acceptation du mot, a été discutée ; on n'y a vu que la question de savoir si la durée du service serait étendue à huit ans ou resterait fixée a sept années ; rien de plus. Et cependant, que de graves questions renfermait et soulevait le vote de cette loi ! N'était-ce pas l'occasion d'examiner quel rapport devait exister entre nos forces de terre et nos forces de mer ; quelles alliances nous devions préférer ; quels dangers nous pouvions avoir à craindre ; quelles éventualités enfin nous devions prévoir ?

Une telle question voudrait qu'on en confiât l'étude et qu'on en demandât la solution à une institution qui nous manque : — à la création d'un Conseil supérieur de défense, qui réunirait dans son sein les hommes les plus éminents de la politique, de l'armée et de la marine, et dont seraient membres de droit tous les ministres.

S'il existe un moyen plus efficace de donner à notre politique extérieure de la force et de l'unité, qu'on l'indique, car nous ne pouvons rester plus longtemps livrés à l'imprévoyance.

Le sort d'un Etat aussi important que la France ne doit pas dépendre :

D'un changement de cabinet ;

D'une exigence de l'Angleterre ;

D'une seule bataille perdue.

1844.

LES PÉRILS QU'IL FAUT PRÉVOIR.

I.

22 septembre 1844.

Dites-nous quels sont les périls du dehors contre lesquels votre pays doit se tenir en garde, et nous vous dirons ce qu'il faudra faire pour les conjurer, de quelles alliances il sera prudent qu'il s'entoure, et de quelles alliances il sera sage qu'il se défie.

Les deux éventualités en vue desquelles la France doit régler son crédit, ses dépenses, ses travaux publics, son armée et sa marine, constituer enfin son système de défense, sont :

Une guerre entre elle et l'Angleterre ;

Une guerre entre elle et l'Europe continentale coalisée.

Or, de ces deux éventualités, la première n'est-elle pas aussi probable que la seconde l'est peu ?

Dans quel but, dans quel intérêt l'Europe continentale s'armerait-elle, se liguerait-elle contre nous, à moins que ce ne fût pour repousser de notre part une injuste agression ?

A-t-elle besoin de s'agrandir ? Avons-nous besoin de nous étendre ?

Qu'ajouterait de plus à nos forces la possession de la rive

gauche du Rhin ? Qu'ajouterait de plus aux siennes le partage de notre territoire entre cinquante États divers, en admettant qu'ils s'entendissent pour l'opérer ? Si ce partage avait été possible, n'aurait-il pas eu lieu en 1815 ?

Rayez la France de la carte d'Europe, que devient l'équilibre européen ? Qui la remplacera ? Qui protégera l'indépendance des États secondaires et des petits États ? Qui fera contrepoids, sur terre à la Russie, sur mer à l'Angleterre ?

Quels sont les intérêts de la France qui ne soient pas ceux de l'Europe continentale ?

Les questions de frontières, pour lesquelles tant de guerres ont été livrées, n'ont-elles pas perdu presque entièrement leur importance depuis l'invention des chemins de fer et de la navigation à vapeur, depuis qu'on traverse sous des tunnels les montagnes et les fleuves ?

Les questions de territoire ne tendent-elles pas aussi partout à faire place aux questions de marchés, de débouchés et d'échanges ?

Que cherchent toutes à l'envi les nations en progrès ? Ne sont-ce pas surtout des consommateurs ? De toutes parts, en Europe, ne se montrent-elles pas moins occupées de conquérir que de fabriquer et de vendre, de se faire la guerre que de se faire la concurrence ?

Tel est le cours de ce nouvel état de choses, que, bien que tout le monde soit d'accord pour reconnaître que le partage de l'Europe, ainsi qu'il résulte des derniers traités, a été mal fait, personne cependant ne songe sérieusement à y rien changer. Chacun a pris son parti de ce qui lui manque et s'est arrangé pour en souffrir le moins possible.

On peut donc, sans crainte d'être taxé d'aveuglement, considérer comme hors de toutes probabilités toute prise d'armes de l'Europe continentale contre la France ?

Chaque année, les idées de paix et de civilisation, d'industrie et de commerce, poussent des racines nouvelles ;

chaque année, au contraire, les idées de guerre tendent à s'éloigner de nos anciens champs de bataille.

La seule objection qu'on oppose est celle qu'on tire du libéralisme de nos institutions, qui, dit-on, menace de s'étendre à tous les Etats absolus et les tient en défiance de nous.

Cette objection n'est pas sérieuse.

Les gouvernements auxquels on fait allusion savent bien qu'alors que la France aurait cessé de compter au nombre des nations, les idées de liberté et de progrès n'en suivraient pas moins leur cours. Elles sont le fruit du temps. Et d'ailleurs, est-ce que la France est le seul État représentatif qui existe dans le monde, le seul État qui ait donné aux peuples le spectacle d'une révolution? Est-ce que l'Angleterre, un siècle avant nous, n'avait pas passé par les mêmes épreuves et les mêmes excès?

Est-ce que la liberté de la presse, alors qu'elle aurait cessé de régner à Paris, ne continuerait pas de régner à Londres? Est-ce qu'elle y serait moins à craindre?

Est-ce que l'esprit démocratique ne continuerait pas d'avoir son empire aux États-Unis?

Est-ce qu'il est vrai de dire enfin que la France soit plus révolutionnaire que l'Angleterre? Qu'a donc fait celle-ci que n'ait pas fait celle-là?

Est-ce que, dans tous les pays où l'Angleterre a trouvé le plus léger profit à semer les idées de liberté, d'émancipation, souvent même d'insurrection, elle s'en est fait faute et scrupule?

Cessons donc de nous faire l'écho d'une banalité qui ne supporte pas l'examen.

L'Europe continentale, elle le sait bien, n'aurait qu'à perdre à l'affaiblissement, à l'anéantissement de la France; donc, du côté de l'Europe continentale, la France n'a aucun péril grave à redouter; du côté de l'Angleterre en est-il de même?

Ce n'est pas nous qui oserions répondre négativement, le

lendemain surtout du jour où il s'en est fallu de si peu que la guerre n'éclatât entre les deux alliés.

Il ne faut pas se le dissimuler : tout progrès que fait notre industrie, tout débouché que s'assure notre commerce, tout navire à voiles ou à vapeur dont s'augmente notre marine, le plus petit îlot dont nous prenons possession dans la mer la plus éloignée, sont autant de causes qui tendent à faire perdre à l'alliance des deux pays ce qu'elles font, au contraire, gagner à leur rivalité.

Cette rivalité, où n'existe-t-elle pas ?

Tous les matins, nos ministres, qui connaissent la morgue britannique et la susceptibilité française, doivent craindre, en ouvrant leurs dépêches, de recevoir de quelque mer éloignée la nouvelle qu'une grave collision a éclaté entre les deux pavillons.

Assurément, s'il est une paix précaire dont le maintien dépende moins de la volonté de deux gouvernements, c'est celle-là ; s'il est une alliance fragile sur laquelle, des deux parts, on ne doive pas réciproquement compter, c'est celle que nous avons déjà vue sur le point de se rompre deux fois depuis 1840.

La France n'ayant réellement rien à craindre d'un côté, et ayant incontestablement tout à redouter de l'autre, rien de plus facile à tirer que les conséquences de cette situation.

Il n'en est pas de plus simple :

Retrancher le superflu, avoir le nécessaire ;

C'est-à-dire :

Avoir une armée qui nous coûte moins ;

Avoir une marine qui nous protége mieux ;

Diminuer l'une sans l'affaiblir ;

Augmenter l'autre sans élever le chiffre du budget, en reportant judicieusement sur celle-ci les économies faites sur celle-là ;

Calmer les justes défiances de toutes les puissances qui règlent leur effectif sur le nôtre ;

Contenir l'arrogance de l'Angleterre ;

Donner ainsi de nouveaux gages à l'affermissement de la

paix, qui n'a pas de plus fermes partisans que nous, et nous n'en exceptons pas même le cabinet qui a déclaré hautement la vouloir partout et toujours. Le seul point qui nous ait jamais divisé, c'est qu'il pense qu'il est des circonstances où il peut être nécessaire d'acheter le maintien de la paix par des concessions, tandis que nous pensons, nous, que tous les peuples ayant un égal intérêt à sa conservation, aucun n'a de sacrifices à lui faire.

II.

27 septembre 1844.

Décidément, la France est un pays où il faut renoncer à dire la vérité ; si vous vous élevez contre ses illusions ou ses préjugés, vous vous exposez à ce qu'on vous accuse de méconnaître le sentiment national ; si vous vous élevez contre certains abus ou certaines complaisances, vous vous exposez à ce qu'on vous accuse d'affaiblir le pouvoir. Ce double reproche est celui que nous adressent, chacun à leur point de vue, des gens qui ne savent, ceux-ci que bercer le gouvernement dans son optimisme, ceux-là qu'attaquer un ministère pour le renverser; mais un reproche immérité n'est pas ce qui nous arrêtera jamais dans l'accomplissement d'un devoir ; si nous avons quelque valeur, si nous exerçons quelque influence, nous savons que nous les devons à la force de résistance que nous puisons dans l'indépendance de notre concours, lequel consiste en deux choses : — premièrement, à défendre énergiquement le cabinet contre toutes les brigues dans lesquelles l'intérêt public n'entre pour rien ; deuxièmement, à le stimuler, à l'avertir franchement dans toutes les circonstances où il nous paraît nécessaire qu'il fasse preuve de vigueur et de vigilance. Nous désirons que le ministère dure, mais en même temps nous désirons que la durée de son existence porte des fruits ; ce n'est pas dans son intérêt que nous le soutenons, c'est dans

celui du pays ; voilà pourquoi on ne nous trouve jamais ni dans les rangs de ses adversaires quand ils conspirent sa chute par l'intrigue, ni dans les rangs de ses partisans quand ils le conduisent à sa perte par la flatterie.

Nous a-t-on vus une seule fois, depuis quatre années, dévier de cette ligne ? Nous le demandons à tous ceux qui nous lisent.

Nous n'avons pas caché ce que nous pensions et du blâme infligé à l'un des plus braves capitaines de notre marine, et de l'indemnité promise, ne fût-ce qu'éventuellement, à l'un de ces fougueux missionnaires qui portent le nom anglais avec tant d'arrogance ; personne, nous pouvons le dire, n'a ressenti plus vivement que nous ce qu'il y avait de pénible pour un pays comme le nôtre à admettre qu'il eût tort quand il avait raison, et à faire tacitement ainsi aveu de faiblesse ; il faut dire le mot. Mais tandis que d'autres se livraient à de violentes et stériles récriminations, nous avons pensé, nous, qu'il y avait mieux à faire : c'était de tirer d'un fait fâcheux un enseignement utile ; c'était de rechercher les moyens de nous mettre, à l'avenir, à l'abri d'une extrémité qui, avant d'éclater en 1844, s'était déjà produite en 1840 ; c'était d'appeler l'attention la plus sérieuse du pays sur ses alliances et sur la force relative de sa marine et de son armée. Ces articles, expression d'un sentiment de nationalité qui, pour n'être pas aveugle, n'en est que plus profond, continuent de servir de pâture à ces vautours de popularité facile, qui, toutes les fois qu'ils entrevoient une occasion de faire sonner leur faux patriotisme, s'abattent sur elle comme sur leur proie.

Suivant eux, la France est assez forte pour se passer d'alliés, et assez intrépide pour n'avoir besoin de supputer ni le nombre de ses ennemis, ni le nombre de ses bataillons, ni le nombre de ses vaisseaux ; il lui suffit de se reposer fièrement sur son honneur et son courage ! Un tel langage est bon à tenir dans les circonstances extrêmes, quand les peuples n'ont plus qu'à verser leur sang pour défendre leur droit ou leur indépendance, et qu'à demander à leur

exaltation un surcroît de forces ; mais un tel langage est funeste quand il a pour effet de les empêcher de profiter des temps propices pour prendre les mesures qui doivent mettre de leur côté toutes les chances favorables. Les peuples les plus grands ont assisté à leur décadence ; il n'en est pas peut-être qui n'aient pu la prévenir, s'ils n'avaient pas regardé comme indigne d'eux de la prévoir ! Que leur histoire serve à notre expérience ! Ce que nous voulons, nous l'avons dit, et nous allons le résumer en cinq lignes : ce que nous voulons, c'est que la France regarde de quel côté est le danger qui peut la menacer dans l'avenir, afin qu'elle ait tout le temps de s'y préparer et ne commette pas la faute de disséminer ses forces, de dilapider ses ressources, d'énerver son crédit ! De bonne foi, lui donner ce conseil, est-ce mettre en doute son courage, son patriotisme et sa force ? Est-ce mettre en doute qu'elle ne pût renouveler les prodiges de valeur qui l'ont illustrée entre toutes les nations ? Depuis quand donc la prévoyance et la prudence, justement contenues dans leurs limites, sont-elles devenues des obstacles à la grandeur des peuples ?

1844.

L'ISOLEMENT DE LA FRANCE.

8 octobre 1844.

Tandis que l'Autriche tente de se faire point de ralliement pour les diverses puissances italiennes et convoque à Trieste leurs souverains ou leurs ambassadeurs ; tandis que la Prusse continue par l'Exposition à Berlin des produits de l'industrie allemande ce qu'elle a commencé par l'établissement du Zollverein ; tandis que la Russie se porte sur la mer Noire comme l'Autriche sur l'Italie ; tandis que l'Angleterre achève de s'emparer des derniers débouchés et des derniers marchés qu'il lui reste encore à conquérir pour avoir le monopole du commerce du monde ; tandis que toutes les forces tendent, enfin, à se centraliser au profit de quelques puissances prépondérantes, la France seule demeure dans l'isolement. Cet isolement est un fait qu'il faut être frappé d'aveuglement pour ne pas voir, qu'il faut être de mauvaise foi pour nier. Mais comment le faire cesser, à moins d'établir, soit entre nous et l'Angleterre, soit entre nous et la Russie, soit enfin entre nous et l'Allemagne, une communauté d'efforts, une solidarité d'intérêts ?

Entre nous et l'Angleterre, il peut y avoir *accidentellement* communauté d'efforts, association temporaire, *entente spéciale*, mais peut-il y avoir solidarité d'intérêts, entente vraiment cordiale, alliance durable ? — M. Guizot lui-même ne répondrait pas affirmativement ; mieux que per-

sonne il sait qu'il n'est pas un point du globe où les agents des deux gouvernements se trouvant en présence ne se trouvent en rivalité. Il n'y a donc pas à songer sérieusement à unir étroitement les deux pays.

Entre nous et la Russie, s'il n'y a pas communauté d'efforts, s'il y a éloignement, il n'en faut point chercher la cause dans un antagonisme d'intérêts entre les deux empires, antagonisme qui n'existe pas, loin de là! Il faut la chercher dans les sentiments personnels des deux souverains l'un à l'égard de l'autre; un cabinet habile, nous le croyons, s'il l'eût voulu fermement, fût parvenu, sans de très grandes difficultés, à changer la nature de ces sentiments; mais, depuis 1830, quel cabinet l'a seulement essayé, quel cabinet a laissé entrevoir à la Russie le désir de reprendre les négociations de 1828, et de s'entendre avec elle sur la question d'Orient et des traités de 1815, sur le remaniement pacifique de l'Europe, en respectant tous les droits légitimes, en faisant à toutes les nationalités leur équitable part? — Aucun, il n'en faut pas même excepter le ministère du 15 avril, auquel on a souvent prêté, à tort, une politique qui était la nôtre, mais qui n'était pas la sienne. Il n'y a malheureusement pas lieu d'espérer qu'un désaccord déplorable qui sacrifie à des préventions fâcheuses qui, pour être réciproques, n'en sont pas plus fondées, les intérêts de deux grands pays et ceux de l'Europe, ait une fin prochaine, car l'homme d'État qui entreprendra de réconcilier les deux souverains et d'unir les deux peuples est encore à naître, en France, au monde politique. Cependant, l'alliance de la France et de la Russie était incontestablement la seule qui pût accomplir pacifiquement de grandes choses! Le roi Louis-Philippe l'avait bien compris lorsqu'il s'empressait d'écrire à l'empereur Nicolas, le 19 août 1830 : « *La* » *France aime à voir dans la Russie son allié le plus na-* » *turel et le plus puissant.* » Si cette alliance est indéfiniment ajournée, c'est moins à la Révolution de Juillet en elle-même qui a mis une dynastie sur le trône à la place d'une autre qu'il faut s'en prendre, qu'à l'insurrection de

la Pologne, à M. de Talleyrand et à ses disciples, aux idées fausses et aux discours violents des chefs de l'opposition, dont la foi en l'alliance anglaise était si aveugle pendant les premières années qui suivirent celle de 1830, qu'ils eussent certainement demandé la mise en accusation du ministère qui n'aurait pas partagé leur confiance.

Entre nous et l'Allemagne, il y a froideur, indifférence ; mais il n'y a ni rivalité d'intérêts ni éloignement de personnes. Cette froideur, cette indifférence, s'expliquent précisément par le défaut d'un but poursuivi en commun. Quel pourrait être ce but ? Nous l'avons cent fois indiqué, ou plutôt il s'indiquait de lui-même. Que cherchent, que doivent chercher tous les peuples dont l'industrie est en progrès ? — Des débouchés pour leurs produits, des marchés pour leurs échanges, des ports pour leur commerce. Que leur manque-t-il ? — Une marine assez forte par elle-même pour que, réunie à la leur, cette marine mette leur pavillon à l'abri de tout ce qu'il pourrait avoir à craindre du mauvais vouloir et de la morgue de l'Angleterre. N'est-ce pas cette crainte qui lie si étroitement l'Autriche à la Grande-Bretagne ? — Qu'avons-nous entrepris, dans cet ordre d'idées, pour former une union maritime composée de toutes les marines secondaires, à l'instar de l'union douanière si habilement réalisée par la Prusse, et de celle que projette l'Autriche en Italie ? — Rien. La liberté des mers est-elle donc moins importante à assurer que la liberté de circulation des marchandises d'un État à l'autre ? Étonnons-nous ensuite que la France demeure isolée et que notre politique manque d'éclat, de force, de grandeur ! Seule, que peut faire la France ? Résister à l'Angleterre avec plus de fermeté. Mais cela suffirait-il pour nous tirer de l'isolement ? A l'extérieur pas plus qu'à l'intérieur, la résistance ne suffit pas pour constituer un système politique. L'Angleterre n'a jamais hésité de placer ses intérêts permanents au-dessus de ses susceptibilités passagères. Nous en avons eu un grand et instructif exemple lorsque, pour être plus libre de déployer toute sa vigueur contre la Chine,

nous l'avons vue si accommodante avec les États-Unis dans l'affaire de Mac-Leod. Jamais l'Angleterre ne s'engage dans deux difficultés à la fois ; avant d'en affronter une, elle transige sur l'autre. C'est à cette politique transmise de règne en règne, de cabinet en cabinet, que la Grande-Bretagne doit ce qu'elle elle devenue. Condamnée par son industrie et par son commerce à n'avoir pas d'alliés, elle le sait ; que fait-elle ? — Pour empêcher de se réunir contre l'empire qu'elle exerce tous les États qu'elle écrase par sa supériorité industrielle et par sa suprématie maritime, elle sème entre eux la défiance et la division, et par la division les réduit à l'impuissance de lui nuire. Le contre-pied de cette politique devrait être la nôtre : *Ceux qu'elle divise, nous devrions les réunir*. Cela est simple, manifeste, incontestable. Nous l'avons dit maintes fois. Mais quand nous tenons un pareil langage exempt de toute passion de parti, qui trouvons-nous pour nous aider ? Personne. Cependant il n'est pas de question plus grave et qui mérite un examen plus approfondi, car de cet examen pourrait surgir un grand fait de nature à changer toute la face de la politique européenne, un fait qui compléterait ce qu'ont si bien commencé les chemins de fer : l'union de toutes les marines secondaires dans un but d'intérêt commun : — *La liberté des mers !*

1846

LE DÉCLIN DE LA FRANCE.

15 mars 1846.

La politique terre à terre, la politique au jour le jour, cette pente insensible sur laquelle nous nous laissons nonchalamment glisser, nous fera vite passer de notre ancienne grandeur à une rapide décadence, si nous ne nous hâtons de nous arrêter. Déjà, il ne faut pas nous le dissimuler, nous avons fait de grands pas vers le déclin. Notre impuissance et notre isolement sont manifestes ; ils éclatent de toutes parts : aussi bien lorsqu'il s'agit de voter une indemnité au missionnaire Pritchard, sous le coup des arrogantes menaces du cabinet britannique, que lorsqu'il faut porter à la tribune nationale l'aveu que la France élèverait en vain la voix dans les conseils de l'Europe pour y réclamer, à l'égard de la Pologne, l'exécution des traités de 1815, de ces traités dont nous avons cependant payé assez chèrement les frais pour avoir acquis le droit d'en demander la stricte observation !

Pourquoi en est-il ainsi ? — Nous l'avons déjà dit cent fois, et nous allons le répéter une fois de plus, c'est que, voulant posséder en même temps une marine et une armée assez fortes pour faire face aux éventualités dont la prévision devrait être écartée d'une saine politique, nous arrivons à n'avoir qu'une armée et une marine trop faibles pour donner au langage de notre diplomatie un poids dé-

cisif. La grande erreur de l'opposition a toujours été de croire qu'il suffisait de parler haut pour se faire écouter. Si vous êtes faible, c'est en vain que vous menacerez; vous ne ferez qu'allier l'imprudence à la faiblesse; vous n'aboutirez qu'à l'humiliation par la forfanterie. Si vous êtes fort, vous n'aurez pas besoin d'élever la voix pour être entendu; vous serez compris à mi-mot et satisfait avant même d'avoir eu le temps d'exprimer toute votre pensée.

Pourquoi la France, qui compte dans l'histoire tant de pages glorieuses, tant de batailles gagnées, qui est renommée pour la valeur de ses soldats, qui entretient sous les armes cinq cent mille hommes, qui pourrait facilement doubler ce nombre, et qui perçoit sans difficulté un budget de quinze cents millions, pourquoi la France ne pèse-t-elle plus dans les balances de l'Europe qu'un si faible poids? C'est qu'elle n'a pas une ligne politique qu'elle suive avec persévérance; c'est qu'elle veut être une nation à deux fins; c'est qu'elle veut cumuler deux prétentions qui s'excluent; c'est qu'elle veut être à la fois puissance maritime et puissance continentale de premier ordre; c'est qu'elle veut être l'égale de l'Angleterre et tenir tête à elle seule à tout le Continent; c'est qu'elle croit qu'il suffit d'avoir une prétention pour la justifier; c'est qu'il n'y a que ce qui brille qui l'attache; c'est qu'elle met moins d'importance aux actes de ses ministres qu'à leurs discours; c'est qu'elle ne tient compte que des succès de tribune et des triomphes de scrutin : ce mode d'épreuve pour juger de la bonté d'une cause ou de la vérité d'un fait a remplacé parmi nous les épreuves usitées du neuvième au douzième siècle, et qui portaient le nom de *jugement de Dieu;* mais ce mode d'épreuve, pour être moins barbare et moins superstitieux que l'autre, n'en est pas plus infaillible. Nous n'avons pas tout dit encore : c'est qu'elle ne sait pas vouloir les moyens de ce dont elle veut la fin; c'est qu'elle aime mieux attendre les événements que de les prévenir; c'est que les revers les plus cruels ne l'ont pas guérie de la dangereuse habitude de croire moins en elle-même qu'en la Fortune;

c'est que, s'il y a deux dépenses à faire, l'une qui soit urgente et nécessaire, l'autre qui puisse être ajournée et même épargnée, ce sera toujours la seconde qu'elle se hâtera de faire et la première qu'elle ajournera ; c'est qu'elle a pour tous les hommes doués de l'esprit d'organisation, d'administration et de réforme, qu'elle traite dédaigneusement de « *commis*, » le plus souverain mépris, et même de l'éloignement, d'où il résulte qu'au lieu de voir ses immenses ressources utilisées, fécondées, ménagées, par un *commis* tel que Turgot ou Colbert, qui simplifierait tout, elle les voit, mais avec toute l'insouciance du prodigue, gaspillées et taries par une multitude de commis de mille à cinq mille francs d'appointements, qui compliquent tout, retardent tout, et ne laissent faire que ce qu'ils ne peuvent empêcher. C'est là ce qui explique comment nous entreprenons tant de choses sans en finir aucune, car celles-là mêmes que par exception nous achevons sont à recommencer. Voyez toutes nos grandes entreprises de travaux publics ! C'est là ce qui explique comment, tout en dépensant un million par jour pour notre armée, 360 millions par an, nous n'avons qu'une armée où la proportion des armes est si mal observée que si la première bataille livrée ne nous donnait pas la victoire, nous n'aurions pas de chevaux pour remonter notre cavalerie. Mais c'est là un menu détail indigne d'occuper nos ministres; ils ont bien autre chose à faire; il s'agit bien de penser à l'indépendance de notre territoire ! Est-ce que l'ennemi menace nos frontières ? Ce qui leur importe uniquement, c'est de garder la majorité, c'est de ne pas la laisser rompre ses rangs. C'est là ce qui explique, enfin, comment, en dépensant plus de cent millions par an pour notre marine, nous avons moins de vaisseaux et de matelots que nous en avons jamais eus.

Il en est ainsi de tout.

— Mais si tout va aussi mal que vous le prétendez, pourquoi, nous dira-t-on, n'abandonnez-vous pas le ministère pour entrer ouvertement dans l'opposition ? — C'est qu'avec les dangers de plus qui lui sont inhérents, elle commettrait

les mêmes fautes, tomberait dans les mêmes travers ; c'est qu'elle porterait encore plus loin l'abus des discours, le mépris des affaires, l'inconséquence des idées. Le ministère ne compromet que l'avenir ; l'opposition, elle, compromettrait l'avenir et le présent.

Nous n'avons donc rien de mieux à faire que ce que nous faisons : saisir toutes les occasions d'avertir le pouvoir et le pays qu'ils marchent sans savoir où ils vont ; qu'ils sont sur une pente que chaque pas fait en avant rendra plus difficile à remonter ; qu'ils ne sont prêts pour aucune éventualité ; qu'ils se mettent à la merci des plus minces événements ; qu'ils gaspillent de précieuses ressources ; qu'il est fait du gouvernement représentatif un tel abus qu'il y a lieu de craindre que la déconsidération n'en amène la ruine ; que l'Europe attentive voit tout cela, et que c'est la raison pour laquelle nos protestations sont sans crédit et demeurent sans effet, soit qu'il s'agisse de la Pologne ou de Taïti, que nous ayons à nous adresser à l'Angleterre ou au Continent !

Il en serait autrement si nous avions des alliés dont la fidélité nous fût garantie par des intérêts communs, par une égale crainte d'un même péril ; si nous avions des ministres qui ne bornassent pas leurs fonctions à celle de gardeurs de la majorité, qui donnassent moins de temps à l'importunité et aux détails parasites, afin de pouvoir en donner un peu à la méditation des hautes questions et à l'étude approfondie des grandes affaires. Simplifier les affaires, élever les questions, c'est une manière et c'est la meilleure de conquérir le temps dont on a besoin. Il en serait autrement enfin si nous avions les deux choses qui nous manquent :

Un régime administratif qui ne prît pas la complication pour la centralisation et la dépense pour la richesse ;

Un système politique qui ne fût pas un contre-sens, et ne paralysât pas toutes nos forces en accouplant violemment la France à l'Angleterre, sa rivale.

Mais telle est l'impuissance à laquelle nous nous condamnons par nos propres fautes, par notre déplorable impré-

voyance, par notre dangereux laisser-aller ; telle est cette impuissance, que, s'il plaît à la Russie, à la Prusse, à l'Autriche de faire subir à la république de Cracovie le même sort qu'au royaume de Varsovie, au mépris des traités de 1815, il nous faudra encore en souffrir la violation, ne pouvant ni l'empêcher ni la venger.

Est-ce vrai ?

Que sommes-nous donc maintenant en Europe, et où allons-nous ainsi ? Nous allons où il plaît à l'Angleterre de nous mener : si vous tenez à le savoir, interrogez l'histoire où sont écrites les causes de sa grandeur, où s'écrivent celles de notre décadence.

Le déclin de la France, c'est la résurrection de la guerre.

1847.

LA NOUVELLE CARTE D'EUROPE.

12 janvier 1847.

Nous avons dit assez souvent ce que nous pensions des agrandissements de territoire et de l'importance exagérée attachée à la possession de certaines frontières naturelles, pour qu'on le sache et que nous soyons dispensés de le rappeler longuement. La force des États n'est plus là. Que nous vaudraient quelques provinces de plus, dont il faudrait acheter à grands frais la conquête par la guerre, lorsqu'il suffit de l'invention ou du perfectionnement de quelques machines pour élever au plus haut degré la puissance productive d'un pays : exemple, l'Angleterre, le mettre en relations avec le monde entier, promener de toutes parts son pavillon ; lorsque nous recélons encore tant de richesses inexplorées ; lorsque par l'effet du crédit plus largement compris, du travail plus équitablement distribué et du bien-être plus généralement répandu, nous pourrions doubler rapidement notre population et décupler au moins nos forces. Les meilleures frontières naturelles, les plus sûres maintenant, ne sont plus ni les fleuves ni même les montagnes, ce sont la facilité des relations et la solidarité des intérêts ; ce sont, ne criez pas au paradoxe ! ce sont les chemins de fer. Désormais, en Europe, les guerres ne peuvent plus être que d'inexcusables fautes ; nous en exceptons les

guerres maritimes, qui peuvent être d'impérieuses nécessités. Nous concevons pour la France une autre gloire que celle qui consiste à arroser de sang des champs de bataille, une autre grandeur que celle qui consiste à ravir à des populations leur nationalité pour leur en imposer une nouvelle ; aussi nous a-t-on toujours vu attendre patiemment du temps et sans déclamation qu'il se chargeât d'effacer des traités de 1815 tout ce qui les a marqués à l'empreinte de la violence et de l'iniquité, tout ce qui fausse en eux l'équilibre de l'Europe qu'ils ont eu la prétention d'établir. Toutefois, sans aller, par aucune provocation téméraire, au devant d'un remaniement de l'Europe, qui, pour n'être pas imminent, n'en est pas moins inévitable, nous avons dû le prévoir. De quelle manière aura lieu ce remaniement ? S'accomplira-t-il pacifiquement ou révolutionnairement ? Entre l'Opposition et nous, telle est toute la question, car sans doute l'Opposition ne pense pas que le partage de l'Europe, tel qu'il a été dicté par l'Angleterre en 1814 et 1815, soit immuable, définitif et le meilleur possible dans le meilleur des mondes politiques.

Toute la politique de l'Opposition se résume dans le désir que l'Angleterre et la France s'allient pour émanciper tous les peuples qui aspirent à devenir libres : en d'autres termes, l'Opposition veut mettre l'Italie et l'Allemagne au régime actuel du Portugal et de l'Espagne, régime que ces deux États ont fort peu à se féliciter d'avoir importé en toute hâte et avant le temps de la maturité ? Voyez leurs finances, leur crédit, leur industrie, leur commerce, leur marine, leur armée, l'éclat qu'elles jettent dans les arts, les sciences et les lettres, le poids qu'elles pèsent dans les balances du monde, le bien-être, la paix, la concorde dont jouissent leurs populations à l'ombre de la tribune parlementaire et de la liberté de la presse ! Est-ce là vraiment un sort si digne d'envie qu'il y ait lieu de s'étonner que les peuples moins bien partagés ne se lèvent pas tous, comme un seul homme, pour ne pas demeurer plus longtemps privés d'un tel bonheur ?

Selon toute vraisemblance, les gouvernements plus ou moins absolus ne laisseraient pas l'Angleterre et la France organiser ainsi la propagande révolutionnaire sans essayer de résister, de se coaliser et de se défendre. La prétendue grande politique, ressuscitée de 1830, nous conduirait donc droit à la guerre générale, s'il arrivait que l'on voulût l'appliquer. Eh bien! quand la France, avec le concours de l'Angleterre, réussirait à donner des Constitutions à tous les peuples qui n'en ont pas, qu'y gagnerions-nous? Quel serait notre rôle? Nous aurions décimé notre population, épuisé nos finances, exposé la stabilité de nos institutions, suspendu et retardé l'exécution de travaux dont le prompt achèvement importe si essentiellement à notre agriculture et à notre industrie, détourné violemment toutes les idées de leur cours; pourquoi? — Pour assumer sur nous la responsabilité de toutes les fautes inévitables commises par des gouvernements improvisés et inexpérimentés, aux prises avec l'immense difficulté, le lendemain d'une révolution, de concilier l'ordre et la liberté, de souder le régime nouveau au régime brisé, de contenir les partis exclusifs, les ambitions individuelles, de ramener les vaincus, de modérer les vainqueurs, de se garder enfin de tout excès, de toute réaction alternative. A tout moment, à tout propos, il nous faudrait intervenir : ici, envoyer un régiment; là, une flotte; ailleurs, une armée; car, même ce qu'on appelle un gouvernement libre, un gouvernement représentatif, ne se fonde pas sans résistance et sans lutte. Est-ce que don Miguel n'a pas conservé des partisans en Portugal, et le fils de don Carlos des sympathies et des intelligences en Espagne? Voilà cependant où nous mènerait cette politique dans l'hypothèse la plus favorable, celle de son triomphe; voilà où cette politique nous eût menés en 1831 si MM. Laffitte, Mauguin et Barrot n'avaient pas eu pour les combattre MM. Casimir Périer, Thiers et Guizot. Cette politique, nous le confessons, n'est pas la nôtre : à chacun sa tâche. Celle que nous nous sommes donnée n'est pas d'allumer les révolutions, mais, au contraire, de tout faire pour les prévenir,

car elles ne s'éteignent qu'après qu'elles n'ont plus rien à consumer. Elles s'éteignent ; on ne les éteint pas.

Au jeu des révolutions, on sait ce qu'on y peut perdre, on ne sait jamais ce qu'on y gagnera. Les États les plus forts y risquent leur nationalité ; les chefs, les plus prudents comme les plus hardis, les individus les plus obscurs, les moins inoffensifs, y jouent tous leur tête sur un billot ; les plus heureux sont ceux qui, par la fuite, parviennent à sauver ce dernier enjeu.

Si nous sommes les partisans déclarés de l'alliance russe, de l'alliance continentale, c'est qu'à nos yeux cette alliance est la seule voie qui conduise au remaniement pacifique de l'Europe, à un nouveau partage plus équitable, sans révolutions, sans guerres, sans propagande. Et le jour où ce partage aurait lieu, tel que nous le comprenons, l'Allemagne n'aurait plus rien à y perdre. Topographiquement, la Russie s'éloignerait d'elle ; la France, au contraire, s'en rapprocherait ; l'Allemagne, sous le point de vue du progrès des idées, y gagnerait donc doublement. Ce jour-là verrait se dénouer le lien de la Confédération germanique, comme trop étroite, pour faire place à une grande confédération maritime, où les vaisseaux, les canons et les tonneaux se compteraient respectivement comme se comptent aujourd'hui les régiments, les baïonnettes et les chevaux destinés à former les contingents des trente-huit États qui ont leur Diète à Francfort, présidée par l'Autriche. Ce n'est pas la politique, ce n'est pas la crainte d'un conquérant, ce n'est pas la main d'un vainqueur qui transformera infailliblement ainsi la Confédération germanique, et y fera entrer la France et la Russie. Ce sera la mécanique ; oui, la mécanique, ce sera le progrès des machines, la crainte des classes laborieuses, la main de l'ouvrier, le développement de l'industrie, le manque de matières premières à échanger contre des matières ouvrées, le besoin impérieux de débouchés et de marchés, n'en fût-il plus au monde qui ne soient déjà aux mains de l'Angleterre.

L'alliance russe, l'alliance continentale !... à ce prix seul

est le remaniement pacifique de l'Europe, le progrès durable des saines idées de liberté, la solution des grandes questions de rénovation sociale dont les hommes d'État de l'Allemagne, en tête desquels nous plaçons le prince de Metternich, se préoccupent infiniment plus qu'on ne le fait en France, et même en Angleterre, dans ces deux pays où l'on se croit, peut-être à tort, beaucoup plus avancés, ce qui doit vouloir dire, apparemment, plus voisins de l'avenir.

1847.

LES ALLIANCES DE LA FRANCE.

21 mars 1847.

Puisque nous y sommes provoqués, expliquons-nous donc encore une fois sur la question des alliances de la France.

I. Alliée de l'Angleterre;

II. Alliée des États secondaires;

III. Alliée de la Russie;

IV. Isolée.

Telles sont les quatre alternatives entre lesquelles il faut que la France choisisse.

I. *Alliée de l'Angleterre!...* On sait à quelles conditions la France l'a été depuis dix-sept ans : à la condition de concourir à tout ce qui pouvait ajouter à la grandeur et à la prospérité de l'industrie, du commerce et de la marine britanniques; à la condition de nous effacer partout où les deux influences se trouvaient en présence et en lutte; à la condition de subir à Alger un consul dont la situation irrégulière est l'espérance opiniâtre qui a soutenu le courage, fait la force et entretenu la persévérance d'Abd-el-Kader et des Arabes; à la condition de lui accorder enfin, sous une forme ou sous une autre, le droit de visiter nos vaisseaux, ce droit auquel elle tenait tant et qu'elle avait en vain réclamé si longtemps; à la condition ou de nous humilier sous la crainte de la menace de guerre la plus arrogante et

la moins fondée, ou de voir ses ambassadeurs à Madrid et à Paris tenir l'étrange conduite dont nous avons été les témoins... Est-ce là l'alliance que vous voulez? S'il en est ainsi, soyez conséquents, et acceptez-la aux seules conditions qui peuvent la rendre durable. Ne vous exposez pas à la rompre pour une méchante indemnité de 25,000 francs, ou pour marier un de vos princes! Si nous avions été les partisans de l'alliance anglaise, nous n'eussions pas protesté contre le droit de visite et l'indemnité Pritchard, nous eussions désapprouvé le mariage de M. le duc de Montpensier, et nous eussions trouvé tout simple que la France s'arrêtât, à Tanger, devant un allié de l'Angleterre. Les alliés de nos alliés ne doivent pas être nos ennemis.

II. *Alliée des États secondaires!...* Quel est le rôle que cette alliance fait jouer à la France en Europe? Sans doute, c'est une noble mission que celle de protéger les faibles, d'entretenir l'espérance au cœur des opprimés; mais il faut en voir toutes les conséquences, en mesurer toutes les charges. Alliée des États secondaires, la France a toujours à prévoir et à redouter une alliance formée contre elle entre l'Angleterre et la Russie. Alliée des États secondaires, la France, comme puissance continentale, n'occupe que le deuxième rang après la Russie; comme puissance maritime, elle n'occupe également que le deuxième rang après l'Angleterre; elle se condamne volontairement ainsi à n'être, comme nous l'avons déjà dit, que la première des puissances de second ordre. Alliée des États secondaires, si la France a pour elle toutes les sympathies des peuples, elle a contre elle les défiances des gouvernements. Alliée des États secondaires, il faut que la France se tienne prête pour toutes les éventualités; en conséquence, qu'elle entretienne une armée formidable et une marine imposante, ce qui représente une charge annuelle d'un demi-milliard au moins. Avec une telle charge ajoutée au poids de votre dette, réduisez donc ceux de vos impôts qui pèsent si lourdement sur les classes ouvrières, font obstacle à la consommation, élèvent vos prix de revient de telle sorte qu'il est impossi-

ble à votre industrie de prendre aucun essor sur aucun des points où elle est exposée à rencontrer l'industrie britannique; dégrevez donc la propriété, que l'hypothèque étouffe; achevez donc tous vos grands travaux publics commencés, vos lignes de chemins de fer, vos canaux, vos routes; améliorez donc vos voies fluviales et vos ports; dotez donc ceux de vos services qui sont en souffrance; faites donc enfin ce qu'il faut pour que la France, par l'illustration de ses écrivains, de ses savants, de ses artistes, par la renommée de ses monuments et de ses musées, de ses théâtres, garde la place que le siècle de Louis XIV et le règne de Napoléon lui ont faite à la tête des nations civilisées! Alliée des États secondaires, la France cesse d'être une grande nation; ce n'est plus qu'une sentinelle, une vigie; elle ne marche pas, elle piétine; l'initiative fait place à la consigne. Sous ses pieds sont des révolutions, au-dessus de sa tête est la guerre. Il n'y a que des révolutionnaires ou des aveugles qui puissent donner à la France le conseil de s'allier avec les États secondaires.

III. *Alliée de la Russie!...* La France peut réduire considérablement la dépense de son armée, et se servir des sommes devenues disponibles pour donner à son industrie, à son commerce et à sa marine, tout le développement qu'une fausse politique les empêche de prendre. Alliée de la Russie, la France devient une puissance navale de premier ordre, et le centre d'une grande confédération maritime, comme aujourd'hui l'Autriche est le centre de la confédération germanique. Alliée de la Russie, la France devient l'alliée du Continent; leurs marines réunies protégent toutes les marines impuissantes à se protéger elles-mêmes, et la liberté des mers n'a plus rien à redouter de l'audace du pavillon britannique. Alliée de la Russie, la France attend patiemment que le jour soit venu de remanier pacifiquement l'Europe, ainsi qu'on doit le désirer dans l'intérêt de la prospérité de tous et de la sécurité de chacun. Alliée de la Russie, la France exerce au profit des peuples une influence tutélaire plus efficace que l'influence révolutionnaire qui a toujours

été le rêve, nous pourrions dire la chimère de l'opposition parmi nous. Tenez ceci pour certain : si la nationalité polonaise a encore une chance d'être rétablie, ce ne sera pas par une révolution, ce ne sera pas par la guerre, ce sera par la paix, ce sera par l'alliance de la France avec la Russie. A quoi l'alliance de l'Angleterre avec la France a-t-elle servi depuis 1830 ? A-t-elle empêché la Pologne de périr ?

IV. *Isolée !...* La France n'a de force qu'une force d'expansion révolutionnaire. Oui, en effet, elle peut révolutionner l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, galvaniser la Pologne, mettre le feu à l'Europe ; mais le feu qu'elle aurait allumé pourrait-elle l'éteindre, et n'y aurait-il pas à craindre qu'il ne la consumât ? Sans doute, la liberté est un bien précieux, mais c'est un bien qui ne suffit plus aux peuples ; il leur faut aussi le bien-être, qu'une longue paix, mise habilement à profit, peut seule donner. Jetez les yeux à côté de vous ; jetez les yeux sur les Flandres, où toute une population expire dans les angoisses de la faim ; là, cependant, en Belgique, la liberté est à peu près aussi étendue, aussi absolue qu'on peut l'imaginer dans une société assujétie au régime des lois. Ne vous y trompez pas, la liberté est un mot qui a grandement perdu de son prestige depuis qu'on a pu mesurer, à l'œuvre, quelle était l'impuissance de la presse périodique, de l'urne électorale et de la tribune parlementaire, à résoudre les graves questions qui sont pendantes entre le riche et le pauvre, le maître et l'ouvrier, le très grand nombre qui manque du nécessaire et l'infiniment petit nombre dont l'aisance va jusqu'au superflu. Il ne faut pas s'abuser, ce n'est pas avec des droits politiques, les semâssent-ils à pleines mains, que les gouvernements désormais échapperont aux difficultés et aux périls que l'avenir laisse entrevoir. Le sentiment révolutionnaire tend à changer de nature ; il n'est plus le même qu'à la fin du siècle dernier ; il n'est plus le même qu'à l'époque de la chute de l'Empire et de la Restauration. Nul ne sait, nul ne peut prédire ce qui arriverait le jour où l'isolement de la France la contraindrait de demander à ce nouveau senti-

ment révolutionnaire des moyens d'attaque ou de défense. Il serait fort à craindre que ce ne fût plus la gloire, mais la vengeance qui devînt l'âme de la guerre; que ce ne fussent plus les chefs qui commandassent aux soldats, mais les soldats aux chefs. Aveugles et imprudents sont ceux qui érigent en système politique l'isolement permanent de la France. Cet isolement prolongé, ce serait la faiblesse au dedans, la défiance au dehors, l'insécurité partout; ce serait l'aggravation de nos budgets et la ruine de nos finances. L'isolement se traduit par la paix armée. La paix armée, ce sont deux boulets mis aux pieds de la nation à laquelle on dit : Travaille comme si tu n'avais aucun poids à traîner, et ne te laisse pas dépasser par la concurrence, sous peine de périr dans la double torture, de ne pas vendre ce que tu auras produit trop chèrement, et d'être trop pauvre pour consommer ce que tu n'auras pu vendre. L'isolement d'un grand État comme la France ne saurait donc être qu'accidentel et non systématique, temporaire et non permanent.

Cela dit :

La meilleure alliance est celle qui nous imposera le moins de charges et nous donnera le plus de sécurité. Le meilleur allié est celui avec lequel nous aurons le plus d'intérêts communs et le moins d'occasions de contact involontaire, de frottements inévitables.

Nous avons déjà fait deux grandes expériences :

L'expérience de l'alliance anglaise, alliance si précaire qu'il a suffi du mariage de l'un de nos princes pour la rompre;

L'expérience de l'isolement, où nous avons vu, en 1840, l'Autriche, la Prusse et la Russie s'allier à l'Angleterre pour s'armer contre nous, à l'occasion de l'empire turc menacé par le vice-roi d'Egypte.

Il ne nous reste donc plus que deux expériences à faire :

L'alliance avec les États secondaires;

L'alliance avec la Russie.

Nous venons d'exposer la question, résumons-la :

L'alliance avec l'Angleterre, c'est la subalternité de la France, car c'est l'abnégation ;

L'alliance avec les États secondaires, c est la guerre, car c'est la révolution ;

L'alliance avec la Russie, c'est le progrès, car c'est la paix ;

L'isolement systématique, c'est la décadence, car c'est l'impuissance.

1847.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA RESTAURATION.

I.

27 septembre 1847.

Le 10 février 1825, M. de Villèle, alors président du conseil, écrivait à l'ambassadeur de France à Londres :

« Paris, le 1er février 1825.

» ... La France est dans une situation mixte qui lui impose une conduite plus ménagée et moins tranchée qu'aux États dont la position est simple. Nous avons un pied sur terre et l'autre sur mer, une constitution nouvelle et un roi de la famille qui règne sur nous depuis des siècles. Nous vivons sur un crédit fondé sur le produit de contributions indirectes, et nous n'avons de solide que le produit de notre sol. L'Angleterre nous regardera toujours comme le seul pays dont elle ait à redouter la rivalité sous les rapports qui la touchent le plus, et les puissances du Continent comme une monarchie imparfaitement restaurée, et dont les institutions nouvelles et l'ancienne puissance militaire mettront leur repos et leur sûreté en péril.

» Nous ne pouvons donc, en réalité, compter sur personne, et surtout nous ne devons nous livrer à personne. Aux injustices de l'Angleterre, nous devons opposer notre union avec les puissances du Continent ; aux exigences de ces dernières, la crainte de voir cesser l'union de tous les cabinets du Continent. Nous ne sommes assez forts ni pour résister seuls à l'Angleterre sur mer, ni pour lutter sur le Continent avec l'alliance formidable qui y existe.

» Que faire dans cette situation? Défendre notre honneur et notre sûreté envers et contre tous, si jamais on cherchait à y porter atteinte ; mais renoncer à la prétention d'imposer aux autres des lois que nous ne

sommes pas en état de faire exécuter. Ainsi, à l'égard de l'Angleterre, ne pas suivre son exemple quand elle fait mal, et lui dire nettement, comme nous le faisons, que nous ne l'imitons pas parce que nous trouvons qu'elle fait mal. A l'égard de nos alliés du Continent, résister à leurs exigences, si jamais ils en montraient de déraisonnables et de contraires à nos intérêts.

» Avec cette conduite peu brillante, mais sûre, maintenir le plus longtemps que nous pourrons la paix générale dont nous avons tant besoin pour réparer nos pertes, soit comme puissance maritime, soit comme puissance continentale, soit comme pays restauré après une terrible révolution.

» Attendre que les colosses continentaux ou maritimes qui se sont formés de nos débris et durant nos folies, s'affaiblissent ou se divisent; surveiller avec soin les nouvelles combinaisons que les événements doivent amener, et être toujours prêts à en profiter, pour reprendre une place que ce qui reste encore à la France de force réelle et morale ne peut manquer de lui rendre bientôt.

» Voilà mon opinion sur l'ensemble de la conduite, ce qui n'exclut point l'examen, à chaque circonstance, des actes isolés qui pourraient contribuer à nous élever plus tôt à une plus forte position. Enfin les affaires de l'Orient peuvent amener sur le Continent des combinaisons propres à nous donner une plus haute importance.

« JH. DE VILLÈLE. »

Il y a dans cette lettre un éclair de vérité qui aurait dû suffire pour mettre M. de Villèle sur la voie de la seule politique tracée par les grands intérêts de la France. On s'étonne qu'il l'ait indiquée et qu'il ne l'ait pas comprise.

Il y avait, il y a tout un système dans ces trois lignes :

« Nous ne sommes assez forts ni pour résister SEULS à l'Angleterre sur mer, ni pour lutter sur le Continent avec l'alliance formidable qui y existe. »

Oui, cela est vrai, la France n'est pas assez forte pour résister SEULE à l'Angleterre sur mer; que fallait-il, que faut-il donc faire?

Il y avait, il y a à arborer le drapeau d'une grande confédération maritime ayant pour objet de supprimer « *toute » lutte sur le Continent avec l'alliance formidable qui y » existe.* » Il y avait, il y a à rassurer le Continent et à le convaincre qu'entre lui et la France les intérêts ne sont pas rivaux, mais solidaires.

La France avait à prendre sa revanche contre l'Angleterre ; il fallait que la France la prît.

L'Angleterre, faisant de l'ambition victorieuse de Napoléon un sujet d'épouvantail pour le monde entier, était parvenue à coaliser le Continent contre la France ; il fallait que la France à son tour parvînt à coaliser le Continent contre l'Angleterre, en montrant à l'Europe la Grande-Bretagne s'emparant successivement de toutes les mers, commandant tous les détroits, fermant toutes les issues, envahissant tous les marchés du globe.

Quelles représailles plus justes à exercer !

Quel exemple meilleur à suivre !

Quelle belle tâche, quelle belle œuvre pour une diplomatie habile, patiente, persévérante !

Si l'empire de la mer n'est pas moins glorieux à conquérir et moins précieux à conserver que l'empire de la terre, pourquoi donc le Continent alarmé, qui s'est ligué contre Napoléon à la voix de l'Angleterre, ne se liguerait-il pas à la voix de la France contre la Grande-Bretagne ?

La France n'a conservé aucune de ses conquêtes, l'Angleterre a gardé toutes les siennes.

Il existe une sorte d'équilibre territorial créé par les traités ; mais tout équilibre maritime a été rompu au profit de la suprématie britannique. L'équilibre maritime est-il donc moins important à rétablir et à maintenir que l'équilibre territorial ? Qui pourrait le prétendre ?

Tel est sommairement ce qu'il y avait à dire à l'Europe, et ce qu'on ne saurait trop souvent répéter.

Dès que la France reconnaît, et c'est la vérité, qu'elle n'est assez forte ni pour résister seule à l'Angleterre sur mer, « ni pour lutter sur le Continent avec une formidable alliance, » la logique et la prudence veulent qu'elle fasse un choix afin d'avoir, au lieu de deux ennemis, un allié et un seul rival.

Mais c'est ici qu'arrive cette objection de M. de Villèle : « Les puissances du Continent regarderont toujours la » France comme une monarchie imparfaitement restaurée,

» dont les institutions nouvelles et l'ancienne puissance mi-
» litaire mettent leur repos et leur sûreté en péril. »

C'était là précisément l'objection qu'il fallait détruire à tout prix. Or, le moyen de la détruire, c'était de donner à ces « institutions nouvelles » un fondement solide, en se servant de l'esprit de liberté pour modérer l'esprit de révolution ; c'était de rompre hautement, sans réticence et sans retour, avec les idées de guerre et de conquête qui n'avaient abouti qu'à la chute de l'empire et au désastre de deux invasions ; c'était de chercher la puissance dans la richesse, au lieu de chercher la puissance dans la gloire ; dans le développement du crédit, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, au lieu de la chercher dans une extension soit de limites, soit de territoire ; c'était enfin de saisir toutes les occasions de montrer au Continent que la France n'avait pas dans l'avenir d'autres intérêts que les siens. Sans doute, la France ne fût pas parvenue tout de suite à apaiser les défiances du Continent ; mais de ce qu'une politique n'est pas l'œuvre d'un jour, s'ensuit-il qu'il soit préférable de n'en avoir aucune et de marcher au hasard dans l'isolement ?

Lorsqu'on veut jeter un pont sur un fleuve, ne faut-il pas commencer par en détourner le cours et par en creuser le lit, afin de trouver le sol ferme au-dessous des sables mobiles ? Que fait le jeune homme judicieux qui aspire à conclure un mariage avantageux et honorable ? Il ne va pas s'offrir inconsidérément ; il travaille à se mettre dans une situation qui présente assez de garanties pour lui donner le droit et la liberté de choisir. C'est ainsi que se contractent entre les nations les alliances sincères et durables. Du jour où la France pacifique sera bien convaincue qu'il n'y a de grandeur et de prospérité pour elle qu'en s'unissant étroitement au Continent, et où elle réglera sur cette conviction l'emploi de ses ressources, le chiffre de ses régiments et celui de ses vaisseaux, ce jour-là, l'alliance, pour être conclue, n'aura pas besoin d'être signée : elle n'existera pas encore de droit, en vertu d'un traité, qu'elle existera déjà de fait.

C'est ce qu'aurait dû comprendre M. de Villèle ; c'est ce qu'il n'a pas compris. Toute sa politique, il le déclare, consistait à attendre une occasion, à surveiller les combinaisons que les événements devaient amener. Mauvaise politique ; politique d'aguets, politique de rencontre, dont le moindre inconvénient est d'entretenir l'inquiétude dans les esprits et de semer partout l'instabilité ; politique de bascule, vide d'idées et grosse de risques ! Avec une telle politique de hasards et d'embûches, la paix est à peine une trève ; on est toujours à la veille d'une guerre ; il faut demeurer constamment armé.

Pas plus à l'extérieur qu'à l'intérieur, la politique de bascule n'est bonne. Assez de faits l'ont prouvé. Comment donc se fait-il que les régimes changent et que cette erreur leur survive ? Il n'y a pas, dans la dépêche de M. de Villèle, une seule ligne que les événements n'aient condamnée, une seule prévision qu'ils n'aient déçue. Cette dépêche trahit de la part de la Restauration l'absence absolue de toute politique.

La politique, la vraie politique, la grande politique ne se fait pas avec de généreuses phrases, de patriotiques déclarations, de belles dépêches ; elle se fait avec des idées longuement mûries, des desseins invariablement arrêtés, des ressources habilement ménagées, un crédit solidement établi, un caractère fermement trempé ; elle se fait enfin avec un peuple, un homme et un but.

II.

30 septembre 1847.

Non ; quoi qu'on en puisse dire, l'erreur commise par M. de Villèle dans sa dépêche du 1er février 1825 est d'avoir écrit que « la situation de la France n'était pas une » *situation simple*, et *qu'en réalité nous ne pouvions comp-* » *ter sur personne.* »

En quoi donc la situation de la France n'est-elle pas *simple?*

Serait-ce parce que la France n'est pas une île comme la Grande-Bretagne, ou un État n'ayant que des frontières de terre comme les royaumes de Bavière ou de Wurtemberg?

S'allier, répétons-le, c'est se compléter.

Qu'est-ce qui manque à l'Allemagne industrielle, représentée par le zollverein? Des ports, des côtes, une marine en état de protéger son commerce. Ce qui manque au Continent est précisément ce que la France peut lui donner. Donc, la France et le Continent ont un intérêt commun et réciproque à s'allier.

La France a d'excellents ports militaires et de commerce dans deux mers : l'Océan et la Méditerranée; elle a une immense étendue de côtes; il ne dépend que d'elle d'avoir une marine formidable.

La France n'a pour cela qu'à réduire ses armées de terre au chiffre de baïonnettes strictement nécessaire pour assurer à l'intérieur le maintien de l'ordre et protéger en Algérie le développement d'un bon système de colonisation.

Les autres États du Continent ne tarderaient pas à suivre cet exemple; chacun d'eux pourrait alors consacrer au perfectionnement de ses voies de communication et de transport, à l'encouragement de son industrie, à l'extension de son commerce, et, enfin, au développement de sa marine, ce qu'il consacre aujourd'hui en pure perte à l'entretien d'un effectif militaire exagéré. Si faible que fût isolément chacune de ces marines, toutes, réunies à celle de la France, formeraient une imposante confédération maritime. La liberté des mers alors ne serait plus un vain mot! l'Angleterre, dont le trident pèse seul aujourd'hui dans la balance, aurait son contrepoids nécessaire.

C'est précisément parce que la France a six cents lieues de côtes, d'excellents ports, et peut avoir de nombreux vaisseaux, que sa situation est simple et que son alliance est utile au Continent. Cette alliance n'est encore qu'utile;

un jour elle sera indispensable, comme le fut au Continent l'alliance de l'Angleterre alors qu'il tremblait devant les armées victorieuses de Napoléon. Aujourd'hui, ce n'est plus dans son indépendance et dans ses capitales que le Continent est menacé : c'est dans son commerce et dans ses fabriques.

Le zollverein, s'il n'est la pierre d'attente sur laquelle doivent être scellées la réconciliation sincère et l'alliance durable du Continent et de la France, n'est qu'un dangereux contre-sens.

Lorsque les fabriques du zollverein auront un trop plein, où l'exporteront-elles, comment l'échangeront-elles ? Le zollverein aura sa marine ! Soit. Mais qui la protégera contre la morgue et les avanies du pavillon britannique ?

Toutes les marines secondaires doivent s'unir, en vertu du même principe qui a groupé trente-huit États sous le nom de Confédération germanique. Ainsi le veut l'industrie ! Une politique habile peut hâter la formation de cette confédération maritime ; mais, quoi qu'on fasse, tôt ou tard elle aura lieu par la force des choses.

Le jour où la France occupera dans cette confédération maritime la place qu'occupe aujourd'hui l'Autriche dans la Confédération germanique, ces paroles de M. de Villèle : « *La France ne peut compter sur personne ;* » ces paroles de M. de Villèle seront une violation faite à l'évidence.

La France n'est dans « une *position mixte* » (c'est fausse qu'on doit dire) qu'alors qu'elle a la prétention de tenir en équilibre le Continent par l'Angleterre, et l'Angleterre par le Continent, prétention qui a pour conséquence de nous imposer une armée qui nous coûte quatre cent millions par an, et une marine qui nous coûte cent millions : total, un demi-milliard. Armée trop faible pour intimider le Continent, marine insuffisante pour contenir l'Angleterre ! Deux dangers intermittents, et pas une force supérieure ! Comment une chose si simple, si claire, si manifeste, a-t-elle donc besoin d'être si souvent répétée pour être universellement comprise ?

Cette politique est plus sûre que celle qui consiste « *à* » *attendre que les colosses continentaux ou maritimes qui* » *se sont formés de nos débris et durant nos folies, s'affai-* » *blissent ou se divisent.* »

Pour le prouver, il suffit de rappeler la date à laquelle les lignes ci-dessus de M. de Villèle ont été écrites : 1er février 1825.

Il y a de cela vingt-deux ans !

Depuis cette époque, l'Angleterre s'est-elle affaiblie, le Continent s'est-il divisé ?

III.

2 octobre 1847.

Il n'est aucune question qui importe plus à l'avenir de la France que celle soulevée par la dépêche de M. de Villèle du 1er février 1825 ; aussi n'hésitons-nous pas à nous appesantir sur les explications qu'elle a soulevées.

Nous avions dit :

« S'allier, c'est se compléter. »

L'*Union monarchique* nous répond :

« S'allier, c'est s'engager, et souvent se compromettre. »

Cela est vrai, si on s'allie mal ; cela est faux, si on s'allie bien. Se bien allier est donc toute la question.

L'*Union monarchique* ajoute :

« Il faut, avant tout, avoir la liberté de bien choisir ses alliances. »

Dangereux principe ! fausse politique !

Choisir ses alliances, c'est risquer de se tromper ; c'est déjà faire fausse voie. Un pays a des alliances naturelles qu'il ne peut pas plus changer à son gré qu'il n'est permis à la locomotive lancée sur un chemin de fer de s'écarter du rail. Or, s'il ne peut pas les changer, il n'a pas la liberté de les choisir. Croire et prétendre qu'un pays a la liberté de choisir ses alliances est une erreur profonde. Cette erreur

nous coûte plus de deux cent millions par an, en ce qu'elle nous impose un pied de paix armée ruineux et inutile; cette erreur est un boulet que nous traînons au pied, qui ralentit notre marche et nous empêche de prendre notre essor.

L'*Union monarchique*, qui n'ose pas contredire l'évidence de cette vérité, se borne à expliquer timidement que « ce » n'est pas en 1825 que la Restauration pouvait songer à » rallier le Continent sous le rapport maritime. » Notre intention n'est point ici de récriminer et d'accuser, mais uniquement de puiser dans les faits d'utiles enseignements. Cependant, nous ne saurions nous empêcher de dire rapidement, en passant, que, s'il y eut une occasion propice d'unir le Continent et la France par le lien des intérêts communs, ce fut certainement après l'expédition d'Espagne, en 1823. C'est ce que comprit admirablement M. de Chateaubriand, c'est ce que ne comprit pas malheureusement M. de Villèle. En cette occasion, l'homme de génie vît plus juste que l'homme d'affaires.

L'*Union monarchique* ne fait qu'une objection à notre plan de politique extérieure, dont elle reconnaît la logique, c'est « d'être inapplicable dans l'état actuel des choses. » Objection banale qui devrait être usée depuis plus de vingt ans qu'on la répète; car cette objection ne date pas seulement de 1830, elle remonte plus haut, ainsi que l'attestent ces paroles de M. de Villèle du 1er février 1825 : « Les puissances » du Continent nous regarderont toujours comme une mo- » narchie imparfaitement restaurée, et dont les institutions » nouvelles et l'ancienne puissance militaire mettront leur » repos et leur sécurité en péril. Nous ne pouvons donc en » réalité compter sur personne! »

Si cette objection était fondée, elle serait invincible; car il faudrait, pour qu'elle s'aplanît, qu'une contre-révolution vînt abattre en France l'œuvre d'un demi-siècle, et effacer les traces de deux Révolutions, de l'Empire et même de la Restauration. C'est ce qui ne saurait avoir lieu. Là où le régime représentatif et la liberté de la presse ont poussé

des racines, le pouvoir absolu et la censure ne sauraient plus jamais fleurir.

Au point de vue d'une alliance avec le Continent, nous le reconnaissons, la Restauration avait sur le gouvernement qui l'a remplacée des titres que celui-ci n'a pas ; mais, à son tour, le gouvernement actuel peut mettre en avant des arguments qui manquaient à la Restauration, arguments d'un poids décisif et au moins égal au principe de la légitimité : nous voulons parler des chemins de fer, qui n'existaient pas en 1825, de la navigation à vapeur, qui ne faisait que de poindre, de l'immense essor pris par l'industrie dans tous les Etats que l'Angleterre n'a pas ruinés, tels que le Portugal et la Hollande ; enfin, de la formation du zollverein. Entre tous les Etats de l'Europe, aujourd'hui, c'est à qui produira ce qui est nécessaire à sa consommation, c'est à qui fabriquera le mieux et le plus économiquement, c'est à qui importera le moins d'objets manufacturés et à qui en exportera le plus.

L'exemple de l'Angleterre a partout trouvé des imitateurs. Des vastes flancs du monopole industriel auquel elle aspirait, et qu'elle a possédé un moment, la concurrence est sortie de toutes parts armée de pied en cap. Chaque jour, cette concurrence grandit, s'étend et devient plus menaçante pour la prospérité, et peut-être même pour l'existence de cette immense manufacture qui s'appelle le Royaume-Uni. Or, qui dit concurrence industrielle dit lutte commerciale inévitable. En effet, il est impossible qu'une lutte prochaine n'éclate pas entre Angleterre, qui s'est emparée de tous les marchés du globe, entre l'Angleterre qui règne souverainement sur toutes les mers, et le Continent qui produit déjà plus qu'il ne peut consommer ! Il ne faut qu'avoir des yeux pour prédire avec certitude cet avenir.

C'est outrager la majesté des souverains dans leur intelligence que de s'imaginer que cet avenir échappe à leurs regards, et qu'une seule question les absorbe : celle de la légitimité. Il est une question qui, aujourd'hui, les occupe bien autrement, et avec raison : c'est celle de savoir com-

ment assurer aux classes ouvrières, expropriées par les machines, assez de travail pour les mettre à l'abri de la faim.

La misère, qui fait douter de l'humanité et de la civilisation, n'est pas un fléau moins terrible que la guerre, qui, elle, s'amnistie par l'héroïsme et la gloire.

Le douloureux spectacle de l'Irlande, de l'Angleterre même, de la Belgique, et de quelques-unes de nos villes manufacturières, a contribué plus qu'on ne croit à faire perdre de leur importance exagérée aux Chartes constitutionnelles, même aux yeux des souverains !

Il n'y a pas aujourd'hui un homme d'État qui ne sache et qui ne dise que là n'est plus, que là n'est pas le danger.

Celui qui écrit ces lignes se souvient d'avoir recueilli ces paroles de la bouche même de M. de Metternich : « Il n'y a » plus de questions politiques, il n'y a plus que des ques- » tions sociales. Celles-ci occupent toute ma pensée. » C'était en 1841, au château de Johannisberg.

Lorsque le principal ministre secrétaire d'État de l'empire d'Autriche s'exprime ainsi, n'est-ce pas le cas de dire qu'il faut avoir tout oublié et n'avoir rien appris pour répéter encore un vieux thème qui n'a plus de sens ? Les chancelleries sont moins en retard que les journaux. Nous en sommes fâchés pour l'honneur de la presse, mais c'est la vérité. Il n'y a que notre diplomatie qui marche de pair avec nos gazettes, et qui ne s'aperçoive pas que la vapeur a changé toutes les conditions de la politique.

IV.

4 octobre 1847.

Entre l'*Union monarchique* et la *Presse*, c'est à peine s'il existe encore l'ombre d'un dissentiment sur la question des alliances de la France. L'aveu suivant l'atteste :

« Le traité de Vienne, en opposant des barrières à l'influence française dans la politique continentale, n'a pu lui enlever un avantage naturel :

celui de se trouver à la tête de toutes les marines en dehors de l'Angleterre. La France est, en effet, comme le point d'appui des puissances maritimes de second ordre; elle en est le centre commun. Depuis la Baltique jusqu'à l'Adriatique, il n'est pas un seul vaisseau qui ne soit en alliance naturelle et permanente avec tout vaisseau français. Cela résulte d'une situation dont il faut savoir se servir, sans s'imaginer qu'il soit facile d'organiser une fédération maritime capable de détruire la domination de l'Angleterre. »

Ce point essentiel admis et reconnu, sur quoi donc l'*Union monarchique* et la *Presse* diffèrent-elles ?

Sur peu de chose, on va le voir :

De ce que nous avons posé en principe qu'un pays a des alliances naturelles et qu'il n'a pas plus la liberté de les changer sans péril qu'il n'est permis à la locomotive lancée sur un chemin de fer de s'écarter du rail, l'*Union monarchique* en tire cette conséquence que, « s'il en est ainsi, la diplo- » matie ne sert à rien, qu'il suffit pour s'orienter d'ouvrir » les yeux et de laisser aller les choses. » L'*Union monarchique* nous permettra de le lui dire, cette conséquence est erronée. De ce que la locomotive ne saurait s'écarter de sa voie sans exposer aux plus graves dangers la vie des voyageurs, s'ensuit-il qu'elle n'a pas besoin d'un conducteur habile et vigilant qui la dirige et la surveille ? — Au contraire, la présence de ce conducteur est d'autant plus nécessaire que la plus légère déviation pourrait être funeste.

L'*Union monarchique* ajoute : « Mais il faut bien admettre » que le but final du traité de Vienne a été surtout de sé- » parer la France de l'Allemagne. » Soit ; mais alors, raison de plus pour faire servir la paix et la diplomatie à effacer cette trace malheureuse de la guerre et de la défaite. N'était-ce pas là, pour nos diplomates, une admirable tâche ? Ce que nous leur reprochons précisément, c'est de ne l'avoir pas comprise, entreprise et remplie. L'établissement du zollverein, grande et pacifique idée, recueillie par la Prusse, mais semée par le Wurtemberg, était un pas fait dans les voies de l'émancipation industrielle. Or, tout pas fait dans cette voie était un rapprochement indirect vers la France. C'était une moitié de pont jetée sur le Rhin ; nous n'avions

qu'à construire l'autre moitié. C'est ce que nous n'avons pas su faire; mais de ce que nous avons perdu un temps précieux, il ne s'ensuit pas que nous ne puissions mettre à profit celui qui nous reste encore. Seulement, c'est une raison de plus de redoubler d'activité. Laissons les usines et les fabriques du zollverein croître en nombre et en importance; décidons-nous enfin à réduire, au profit de notre marine, un effectif militaire qui nous ruine et nous énerve, et cette fédération maritime s'établira d'elle-même par le double lien de la solidarité des intérêts et de la communauté des périls.

C'est ainsi que s'est formé successivement le zollverein. L'union des douanes allemandes n'a pas été coulée d'un seul jet. Le zollverein a débuté par un traité d'alliance commerciale conclu en 1824 entre le Wurtemberg, la Bavière et les principautés de Hohenzollern-Sigmaringen et Hohenzollern-Hechingen. A la suite de la conclusion de ce traité, le Wurtemberg et la Bavière invitèrent les Etats voisins à y donner leur adhésion, espérant rattacher ainsi à leur ligue commerciale les États du midi et du centre de l'Allemagne. Cette ligue, dont l'idée fut primitivement attribuée à l'Autriche, commença par exciter d'abord les défiances de la Prusse, qui, dans une pensée défensive, s'empressa de s'allier, en 1826, à la Hesse-Electorale, pour jeter les fondements d'une autre ligue composée des duchés d'Anhalt-Kœthen, Anhalt-Dessau et Hesse-Hombourg. Plus tard, les deux ligues rivales n'en formèrent plus qu'une seule, dont la Prusse est devenue l'âme, et en dehors de laquelle l'Autriche est demeurée.

Non, certes, une fédération maritime entre les divers États du Continent et la France ne sortira pas toute coulée du moule diplomatique ; s'imaginer qu'il n'y aurait qu'à l'y jeter pour l'en retirer ainsi est une illusion et une erreur qui ne sont jamais entrées dans notre esprit. Mais, de même qu'il y a des intérêts qui s'excluent, il y a des intérêts qui s'attirent, qui sont par réciprocité ce que l'aimant est au fer ; c'est par l'attraction des intérêts communs, c'est par la

force des courants que se formera cette fédération maritime, couronnement de l'édifice portant ce nom : Paix européenne.

La marine est au commerce ce que le commerce est à l'industrie, comme la maturité est à la germination ce que la germination est à la semence. Au Continent industriel il faut des côtes, des ports et des vaisseaux! — Qui peut, qui doit les lui donner? — La France.

1847.

LES PEUPLES SE SOULÈVENT

MAIS NE S'ALLIENT PAS.

14 octobre 1847.

Une lutte est engagée en Suisse entre la minorité, qui défend le principe établi de la souveraineté cantonale, et la majorité, qui l'attaque pour y substituer le principe unitaire. Nous ne contestons pas que le système fédéral n'ait des inconvénients, et que le système unitaire n'ait des avantages. Mais là n'est pas la question. Elle est ailleurs et se pose en ces termes : La majorité des cantons, dans la diète, a-t-elle le droit d'imposer à la minorité la réforme du pacte fédéral qui les lie également ? La minorité a-t-elle le droit de résister ? De quel côté est le droit ? Cette réforme, enfin, est-elle du nombre des questions que la simple majorité suffit à décider ?

Si la majorité de la diète ne fait qu'user d'un droit légitime, la minorité, c'est-à-dire le Sonderbund, a tort ; le Sonderbund, dans ce cas, c'est l'insurrection ; mais si, au contraire, la minorité est fondée dans sa résistance, la majorité, c'est-à-dire le parti unitaire, abuse de ce qu'il est le plus fort ; le parti unitaire, dans ce cas, c'est l'oppression.

Si le ministère du 29 octobre 1840 profitait de l'asservissement de sa majorité satisfaite pour lui faire voter la suppression de celles des dispositions de la charte de 1830 dont

il ne serait peut-être pas fâché d'être délivré, la minorité ne serait-elle pas fondée à résister ? De quel côté serait le droit ? De quel côté serait l'arbitraire ? La réponse n'offre pas de doutes.

Il est donc des questions où il ne suffit pas d'avoir la majorité de son côté.

S'il est vrai que la Suisse n'ait à recueillir que des avantages de l'unité politique, pourquoi ne pas attendre avec confiance de la maturité du temps, des lumières de la discussion, de la liberté de la presse, des progrès de la raison, de l'évidence de la vérité, le triomphe du système unitaire ? pourquoi vouloir l'imposer par la supériorité du nombre et la force des baïonnettes ? Nous ne nions pas que de mitrailler les dissidents ne soit le moyen le plus rapide de les ranger à son avis, mais nous doutons que ce soit le plus conforme aux saines doctrines de liberté. C'est ce doute, nous l'avouons, qui a fait incliner nos sympathies vers le Sonderbund.

C'est déjà un immense avantage pour un parti que d'avoir de son côté la majorité, c'en est un plus décisif encore d'avoir raison ; avec deux avantages si grands, manquer de patience c'est tomber dans la violence, c'est agir comme ceux qui ont tort ! La véritable unanimité est celle qui s'obtient par la persuasion, non par la violence ; par la discussion, non par la guerre.

Quant au surcroît de sécurité qui résulterait pour la France de ce que la Suisse passerait du régime fédéral sous le régime unitaire, c'est là une considération qui appartient à un ordre d'idées politiques qui n'est pas le nôtre, et qui consiste à abstraire les peuples de leurs gouvernements. Sur cette base, l'alliance continentale est une chimère. Les peuples se soulèvent, mais ne s'allient pas.

1848.

L'ÈRE PACIFIQUE.

9 janvier 1848.

Nous ne comprenons que deux manières de faire de la diplomatie :

Avec la force, en s'appuyant sur les baïonnettes ;

Avec l'équité, en agissant envers les peuples faibles comme on agirait avec les peuples forts, comme on souhaiterait que ceux-ci agissent envers vous-même ;

En proclamant le droit d'intervention ;

En protestant contre ce droit ;

En tranchant les questions par le sabre et le canon ;

En les simplifiant par le bon sens et la bonne foi ;

A la manière de Louis XIV ;

A la manière de Washington, dont on ne saurait trop relire l'adresse d'adieux au peuple des États-Unis. Admirable adresse où se trouvent de si bons conseils !

Mais, une fois adoptées, l'une ou l'autre de ces deux diplomaties, l'une ou l'autre de ces deux règles de conduite, qu'on y soit fidèle !

Les peuples s'instruisent, c'est ce qu'on oublie trop facilement et trop généralement.

Partout leur intelligence s'exerce et s'élève.

Partout des journaux se publient. Partout ils sont lus avec

avidité. Ils ne sont pas la semence, mais ils sont l'araire, le semoir et la herse.

Or, que veut-on que les peuples pensent des gouvernements quand ils voient ceux-ci invoquer des traités pour les laisser violer, arborer des drapeaux pour les déserter, proclamer des principes pour les démentir, menacer pour ne pas frapper, protester pour ne rien empêcher, argumenter longuement sur le Droit manifeste pour le laisser expirer sous le poids du Fait accompli ?

Si les gouvernements veulent que les peuples les prennent au sérieux, encore faut-il que les gouvernements soient sérieux et agissent sérieusement.

C'est ce qu'ils ne font pas, car ils se conduisent comme des procureurs qui plaideraient devant un tribunal dont les juges seraient absents.

Quelle valeur ont toutes ces protestations qui tombent des chancelleries, emportées par l'oubli, comme les feuilles des arbres en automne, dispersées par le vent ?

Aucune.

Donc, à quoi bon des protestations inefficaces ?

L'ère pacifique, cette nouvelle ère qu'ont ouverte l'imprimerie et la vapeur, la liberté de la presse et les chemins de fer, réclame un nouveau droit des gens. Le droit des gens encore en vigueur appartient à une autre époque, à un autre esprit ; la Guerre et le Passé ont leur droit des gens, la Paix et l'Avenir attendent impatiemment le leur.

Au lieu de perdre un temps précieux en protestations stériles et presque ridicules, ne vaudrait-il pas mieux cent fois l'employer à jeter les bases d'un CODE DES NATIONS, où faibles et forts soient déclarés égaux devant la justice et la raison, où toutes les difficultés importantes à prévenir soient prévues, où toutes les règles de conduite de nature à empêcher l'écart et l'abus soient tracées ?

Ce qu'il y a de certain, ce qui ne sera contesté par aucun observateur attentif, par aucun lecteur impartial, c'est qu'il semble que peuples et gouvernements soient partout les deux extrémités d'un même levier mis en mouvement :

l'une s'abaissant en proportion que l'autre s'élève. Partout les peuples grandissent, et partout les gouvernements s'amoindrissent; partout la raison populaire est en progrès, et partout l'esprit gouvernemental est en décadence.

Ou il faut arrêter le progrès de la raison parmi les peuples, ou il faut arrêter la décadence de l'esprit parmi les gouvernements; il n'y a pas un moment à perdre.

Jamais les gouvernements n'ont eu besoin de plus de prestige; jamais ils n'en ont eu moins.

A quoi cela tient-il? C'est qu'ils voient les questions là où elles ne sont plus, et qu'ils ne les voient pas là où elles sont.

Quand on parcourt toutes les dépêches que les gouvernements échangent entre eux, et qu'on se demande à quoi toutes ces notes et toutes ces protestations aboutiront, faut-il l'avouer, le sentiment qu'on éprouve n'est pas celui d'une grande confiance dans la politique qui ne sait pas mieux employer le temps, qui complique tout et ne sait simplifier rien.

1848.

FAIBLESSE OU FOLIE.

14 août 1848.

D'où vient donc que la France, sous tous les régimes, monarchique ou républicain, régime du *National* ou régime du *Journal des Débats*, comme sous tous les ministères, paraisse fatalement condamnée à ne pouvoir sortir de cette triste alternative tracée par ces deux mots célèbres, « *faiblesse* ou *folie*, » alternative contre laquelle se révoltent justement la noblesse de son orgueil, la mémoire de son passé, le pressentiment de son avenir ?

Qu'il s'agisse de la Pologne ou de l'Italie, de l'Égypte où de l'Espagne, la France est suspendue entre ces deux extrémités : *faiblesse* si elle recule, *folie* si elle avance.

L'heure de la décadence, cette heure à laquelle n'ont pu se soustraire les plus grands empires, l'empire romain lui-même, aurait-elle donc déja sonné pour la France ? La France ne serait-elle plus la grande, la puissante nation qu'elle fut ? Son épée ne pèserait-elle plus le même poids dans les balances du monde ? Sa parole se serait-elle discréditée en se prodiguant auprès des rois par de vaines protestations, auprès des peuples par des engagements téméraires, par l'inanité des protocoles, par la banalité des sympathies ? L'équilibre européen, enfin, serait-il déplacé ?

Telles sont les questions que s'adresse le publiciste qui, sans remonter plus haut que 1830, jette un regard attristé

sur le passé, et voit la France, en 1848 comme en 1830, impuissante à secourir les États électrisés qui se sont révolutionnés à son exemple, impuissante à protéger des nationalités qu'avaient garanties les mêmes traités qui continuent à nous lier, impuissante, enfin, à faire prévaloir dans les conseils des souverains aucune grande et salutaire prévision.

Faiblesse ou *folie!* Non, il ne se peut pas que la France navigue plus longtemps resserrée dans ce détroit politique. Il faut qu'elle le franchisse.

Comment ? — C'est ce qu'il est urgent de chercher ; c'est ce qu'il est important de trouver.

Ce qui était impossible sans témérité à la navigation à voiles, la traversée d'un détroit sous le feu des batteries, a cessé de l'être à la navigation à vapeur. Ainsi, le détroit de Gibraltar n'est plus, entre les mains de l'Angleterre, que la clé d'une serrure ouverte.

Eh bien! pourquoi ne demanderions-nous pas aux inspirations fécondes d'une politique nouvelle ce que nous avons demandé aux ressources épuisées de la politique ancienne ?

Ce qui prouve que la politique de l'épée a fait son temps, c'est l'impuissance même de la France.

Elle a une armée qui lui coûte 360 millions par an, qui, depuis 1831 seulement, lui a coûté *six milliards sept cent cinquante millions*, et cette armée, qui devrait lui donner de la force, lui en ôte.

Elle a une marine militaire qui lui coûte 140 millions, et cette marine attire plutôt le danger qu'elle ne l'écarte.

Elle a une diplomatie qui lui coûte annuellement plus de 8 millions, et cette diplomatie, qui devrait lui ouvrir une issue, ne la conduit qu'à une impasse. Avant Voltaire, on eût dit : cul-de-sac.

Oui, et nous devons nous en féliciter, la politique de l'épée a fait son temps. La guerre à coups de canons, entre peuples rivaux, pour être plus meurtrière qu'entre partis ennemis, n'en est pas moins barbare, et le sang qui coule pour reculer des frontières aussi bien que pour renverser des barricades est du sang humain. La guerre s'en va!

Regardez : l'empereur de Russie, beau-frère du roi des Pays-Bas, laisse, en 1831, la Belgique se séparer de la Hollande sans s'immiscer dans ce remaniement de la carte d'Europe, telle que l'avaient faite les traités de 1815. A son tour, la France laisse disparaître le royaume de Pologne, et la seule assistance qu'elle lui prête se borne à voter annuellement un amendement dérisoire conçu en ces termes : « *La nationalité polonaise ne périra pas.* » Don Miguel et don Carlos sont écartés des trônes de Portugal et d'Espagne, sans que les États absolutistes interviennent autrement que par des vœux stériles. Le traité du 15 juillet 1840 est raturé par le traité du 13 juillet 1841. L'incorporation de la République de Cracovie à l'Autriche, incorporation qui soulevait les plus graves questions de droit, ne donne lieu, de la part de l'Angleterre et de la France, qu'à un échange de protocoles aussi peu sérieux dans la forme que dans le fond. Un petit État, la Suisse, accomplit bravement sa révolution intérieure sans tenir aucun compte des traités que lui imposent les grandes puissances. La République est proclamée en France ; elle est sur le point d'être proclamée en Belgique, en Prusse, en Autriche ; la seule déclaration que dictent ces événements à la Russie est une déclaration éminemment pacifique. Le prince de Metternich est contraint de se réfugier à Londres où M. Guizot l'a précédé ; ces deux hommes d'État ne s'étaient jamais vus. Une diète officieuse, dont les membres se sont réunis on ne sait comment, prend, à Francfort, la place de la diète officielle, et délibère sans que la Confédération germanique songe même à lui demander en vertu de quels pouvoirs elle siège. L'intime alliée de l'Autriche, l'Angleterre, ne se borne pas à rester, au moins en apparence, indifférente à l'expulsion des Autrichiens du royaume Lombardo-Vénitien sur lequel ils régnaient ; lorsqu'elle sort de sa neutralité passive, c'est pour imposer à l'Autriche sa médiation armée d'accord avec la France.

Que prouvent tous ces faits désordonnés, toutes ces infractions à des traités qui tombent en lambeaux, que chacun

déchire, que nul ne défend ? Evidemment, ils prouvent que la vieille politique expire, qu'une politique nouvelle est sur le point de naître.

Cette évidence éclate de toutes parts ; mais partout les yeux, qui devraient s'ouvrir, se ferment comme éblouis à sa lumière.

La France, au lieu de laminer des rails, fond des canons ; la France, au lieu d'étendre son crédit par d'utiles institutions, l'éteint par des dépenses insensées ; la France, au lieu d'unir la Méditerranée à l'Océan par un chemin de fer, creuse autour de Paris un fossé où cent cinquante millions sont engloutis ; la France, au lieu de marcher à la tête des gouvernements, se traîne à leur suite ; la France, au lieu de voir le péril qui est devant elle et qui la menace, regarde le péril qui est derrière elle et qui ne la menace plus : troublée par la crainte du danger chimérique d'une guerre européenne, elle tombe dans l'immense gouffre d'une révolution populaire.

Du moins l'expérience de 1831 va-t-elle lui servir ? Non. Même aveuglement. Mêmes fautes. Mêmes forfanteries. Même impuissance. Même dépense sans objet. Mêmes négociations sans issue. Même langage sans écho. Même alliance sans avenir.

Si la France, après le 25 février, au lieu de mettre la main sur la garde de son épée et de semer l'argent aux frontières des Alpes et du Rhin, eût écouté les sages avis qui lui furent donnés ; si elle se fût appliquée à soutenir ses établissements de crédit, à entretenir ses fabriques, à empêcher le travail de ralentir son cours, à étendre ses marchés intérieurs, à alléger le poids de ses impôts ; si la France, enfin, au lieu de songer à se faire craindre des gouvernements, ses rivaux, avait songé à faire envier son sort aux peuples, ses émules, la République, solidement fondée en France, eût accompli son tour d'Europe ; rien n'eût interrompu sa marche, ne l'eût forcée de s'arrêter et de revenir sur ses pas. La Pologne et l'Italie n'auraient pas à nous reprocher de leur avoir donné de fausses espérances. Aujourd'hui nous

ne nous retrouverions pas encore une fois en présence de ces deux mots marqués au millésime de l'an 1840 :

Faiblesse ou *Folie !*

La France a raison, cent fois raison de pas vouloir se jeter dans l'inconnu d'une guerre qu'aucune puissance ne se dispose à lui déclarer ; mais en quoi elle a tort, grandement tort, c'est d'agir comme si la guerre, qui est impossible, était imminente ; c'est de se croire encore au siècle dernier ; c'est de méconnaître l'ère nouvelle qui s'est ouverte, ère essentiellement pacifique et industrielle.

Que dirions-nous de deux particuliers, en désaccord d'intérêt, qui échangeraient un cartel au lieu d'échanger une assignation ? Nous dirions qu'ils commettent un ridicule anachronisme, et qu'à moins d'outrage on s'assigne, mais on ne se bat plus.

Que disons-nous des partis qui, au lieu de terminer leurs différends par un débat et par un vote, dressent des barricades et s'arment de fusils ? Nous disons qu'ils sont insensés, barbares, sanguinaires ; nous disons que c'est par des arguments et non par des balles que les questions sociales doivent se résoudre.

Pourquoi donc ce qui n'est plus permis aux partis ennemis le serait-il encore aux nations rivales ? Pourquoi donc le droit de discussion, après avoir succédé au droit d'insurrection, serait-il moins inexorable pour la Guerre que pour la Révolution ? Pourquoi l'une et l'autre ne disparaîtraient-elles pas ensemble ? Pourquoi les médiations, au lieu de venir après les batailles, ne les précéderaient-elles pas ? Pourquoi commencer par se battre, quand on doit finir par discuter ?

Que dans le passé il en ait été ainsi, ce n'est pas une raison pour qu'il en soit encore de même dans l'avenir.

Autrefois les peuples n'étaient rien, les souverains étaient tout ; la liberté de la presse n'existait pas ; les échanges du commerce étaient rares ; le crédit était local ; les communications étaient lentes et dispendieuses ; la navigation était incertaine. Aujourd'hui, les nations ne sont plus que de

grandes fabriques, d'immenses comptoirs qui se disputent non plus les territoires, mais les débouchés. Les conquérants ont cédé la place aux fabricants ; sans doute cela est prosaïque à dire, mais cela est vrai : le crédit a vaincu la guerre, le bon marché a détrôné la gloire.

Ce qui est vrai déjà le sera bien plus encore dans vingt ans. Sachons donc le comprendre.

Isolée, la France ne peut risquer contre l'Angleterre une lutte maritime.

Isolée, la France ne peut s'exposer à coaliser le Continent contre elle.

Alliée du Continent, la France n'a rien à redouter.

S'allier équivaut donc à désarmer.

Le rôle de la France, c'est de déclarer la guerre à la guerre ; c'est d'inaugurer un nouveau droit de gens ; c'est de féconder le germe des confédérations ; c'est de donner aux diètes dont le principe est consacré, une base moins circonscrite ; c'est de ramener tous les différends à des questions de droit et de majorité vidées dans un congrès permanent qui pourrait prendre le titre d'*Assemblée sociale*, qui aurait sa tribune et ses scrutins. Pourquoi n'y aurait-il pas les ÉTATS-UNIS D'EUROPE, comme il y a les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ce qui n'empêche pas chacun de ces États d'avoir sa constitution distincte ? Pourquoi l'Europe, reliée déjà comme elle l'est par d'innombrables chemins de fer qui mettent toutes ses capitales à quelques heures les unes des autres, n'adopterait-elle pas les mêmes monnaies, les mêmes mesures, et ne délibérerait-elle pas d'accord sur les questions qu'aucune nation ne peut résoudre isolément ? — De ce nombre est la question relative à la fixation d'un *maximum* des heures de travail. En Angleterre, aussi bien qu'en France, qu'en Turquie, la durée de la journée de l'homme est égale ; elle a vingt-quatre heures ; pourquoi toutes les puissances civilisées n'arrêteraient-elles pas que, dans tous les Etats de la *Confédération industrielle et maritime*, la journée du travailleur ne pourra excéder dix heures ? Dira-t-on que les idées que j'effleure rapidement sont des chimères, des réminiscences de

l'abbé de Saint-Pierre, de Henri IV et de Napoléon ? A cette objection, je répondrai que les solutions les plus difficiles, en apparence, ne sont pas toujours les plus difficiles en réalité. Ce qui paraît insoluble, c'est ce que la France essaie en ce moment ! Elle veut faire tenir une société industrielle en équilibre sur une baïonnette ; elle n'y réussira pas. Elle veut améliorer la condition du travailleur sans tenir compte de la concurrence étrangère : c'est marcher à reculons. Elle veut avoir des armées considérables et des fabriques prospères, ce qui s'exclut, parce que l'argent qui sert à nourrir les soldats grève d'autant le prix de revient de tous les produits. Elle veut avoir de faibles impôts et de gros budgets, ce qui est inconciliable. Elle veut être chevaleresque et mercantile, double prétention que l'Angleterre n'a jamais eue. Elle veut être révolutionnaire à l'extérieur et ne l'être pas à l'intérieur, ce qui est pour le moins une inconséquence. Elle veut enfin le progrès dans l'ornière. C'est la folie dans la faiblesse.

1849.

LA POLITIQUE FLOTTANTE.

16 janvier 1849.

Nul ne peut contester que la situation contre laquelle la France se débat ne soit grave, très grave.

Une politique arriérée qui décore l'indécision sous le nom de prudence nous conduit à la décadence par l'ajournement de toutes les mesures qu'il serait le plus urgent de prendre. Nous n'en savons prendre aucune.

Perdre un temps précieux, nous appelons cela « *gagner du temps.* »

Ne rien résoudre, tout ajourner, semble être le mot que se donnent tous les ministres qui se succèdent.

Alors, à quoi bon qu'ils changent ?

Nous avions espéré qu'en acceptant le ministère des finances, M. Passy y apporterait la volonté ferme, inébranlable de faire rentrer toutes les dépenses de l'Etat dans les limites tracées par les recettes, en coupant court à toutes les mauvaises raisons alléguées par une politique flottante au gré de tous les incidents, par une politique sans idées, sans direction, par une politique n'ayant ni racines qui la soutiennent, ni cime qui l'élève.

Encore une espérance qui nous échappe !

La politique du nouveau cabinet, c'est lui qui l'a déclaré, n'est et ne sera que la continuation de la politique du ré-

gime déchu, de cette politique qui n'est ni la guerre ni la paix, qui nous aliène les gouvernements sans nous attacher les peuples, qui épuise notre trésor sans rien ajouter à notre influence; de cette politique, enfin, qui s'appelle *la Paix armée*, et qui s'appellerait plus justement la *France ruinée*.

Les paroles de M. le ministre des finances ne sauraient à cet égard laisser aucun doute; elles sont formelles; les voici : « Sommes-nous seuls en ce monde? N'avons-nous » pas à supporter une responsabilité énorme? N'avons-» nous pas à maintenir, au milieu des agitations de toute » l'Europe, le respect du nom de la France. »

Ce langage est celui que la France tient depuis 1830; où l'a-t-il conduite? A quelle hauteur l'a-t-il élevée? Le résultat le plus net qu'il ait eu a été de nous imposer en armements excessifs une dépense de sept milliards sur laquelle il eût été facile d'économiser moitié.

Non, certes, la France n'est pas seule en ce monde; mais est-il donc bien nécessaire que, sous prétexte de politique extérieure, elle se mêle aux affaires intérieures des autres États? Pourquoi ne les leur laisse-t-elle pas vider sans s'y immiscer autrement qu'à titre de médiatrice, quand sa médiation est réclamée? Il y a douze ans, en 1836, nous voulions intervenir en Espagne! Il y a huit ans, nous voulions intervenir en Syrie! L'année dernière, en 1848, nous voulions intervenir en Suisse, jeter la France entre la Diète fédérale et le Sonderbund, au nom des traités méconnus! La question entre la Diète et le Sonderbund s'est vidée sans nous; aujourd'hui, qui en parle, qui y pense, qui s'en occupe? Si la France s'est engagée inconsidérément dans la question italienne, eh bien! il faut qu'elle s'en retire au plus tôt, en proclamant pour l'avenir la seule politique de notre temps qui soit sensée : LA POLITIQUE DE NON-INTERVENTION.

La politique d'intervention est de toutes les politiques la plus détestable : on sème des complications, on recueille des humiliations. Nous ne l'avons jamais comprise; nous la comprenons moins que jamais.

Nous comprenons la guerre pour défendre son indépen-

dance ; nous comprenons la guerre pour s'immortaliser ou s'agrandir par la conquête; nous ne comprenons pas l'intervention ; nous ne comprenons pas la paix armée.

Mais le respect du nom de la France ! Que la France donne au monde l'exemple de l'ordre affermi par la liberté, de la paix fécondée par le crédit, d'un grand peuple moralisé par l'instruction, enrichi par le travail, et le nom de la France sera plus sûrement respecté qu'apposé au bas d'impuissantes protestations soit en faveur de la nationalité polonaise, soit contre l'incorporation de Cracovie.

La politique de M. Thiers a coûté à la France assez de milliards et d'humiliations pour qu'il soit temps d'y renoncer et d'entrer dans la politique de Washington, qui n'a pas, que nous sachions, nui à la grandeur des États-Unis, tout en en faisant la prospérité.

Nous avons déjà cité un passage du discours de M. Passy, ministre des finances ; en voici un autre qui n'est pas moins utile à recueillir :

« Ce qui importe, en France, c'est que le travail re-
» prenne ; c'est que chacun voie devant soi un avenir dé-
» gagé d'incertitude, se livre au labeur dont les fruits ne
» se récoltent qu'avec l'aide du temps. Or, ces incertitudes,
» le meilleur moyen de les faire cesser, c'est qu'on sache
» bien que la France serait prête à toutes les éventualités.»

Sans doute, ce qui importe à la France, c'est que le travail reprenne ; mais le plus sûr moyen qu'il ne reprenne pas, c'est de persister dans cette politique mouvante et fausse qui, avec sa grande prétention de parer à toutes les éventualités, n'aboutit qu'à l'impuissance. Cette politique, c'est l'incertitude en permanence, c'est l'incertitude systématisée, c'est-à-dire l'état de choses le plus contraire à l'essor du travail et du crédit.

On fait fausse voie ! on nous conduit à l'écueil, à l'abîme, aux coups d'État, aux révolutions ; on nous y ramène toujours par cette même pente de la politique au jour le jour, politique funeste, politique condamnée par l'histoire de nos révolutions sans nombre et sans fin !

Quel est le moyen de ne pas se heurter en marchant? Est-ce de regarder à ses pieds? Non; c'est de regarder devant soi à une certaine distance. Quel est le premier précepte à mettre en pratique pour ne pas écraser les passants quand on est à cheval, pour ne pas verser quand on est en voiture, pour ne pas échouer à bord d'une barque ou d'un navire? C'est de se garder d'attendre que l'espace et le temps manquent pour éviter l'accident ou l'écueil. Qui ne regarde pas assez loin regarde trop tard; qui regarde trop tard n'échappe à aucun faux pas, à aucun obstacle, à aucun péril. En politique, ce n'est pas sur le jour qu'il faut avoir l'œil ouvert, c'est sur le lendemain.

Nous faudra-t-il donc toujours vainement répéter, sous tous les régimes et sous tous les ministères, cette banalité contre laquelle s'indigne la fierté de notre plume?

Ne voir, dans tout ce qui nous menace, que le remplacement de l'Assemblée actuelle par une autre assemblée, c'est ne rien voir; c'est donner aux événements, aux incidents, aux difficultés, aux complications, le temps de nous surprendre; c'est épaissir au-dessus de nos têtes le nuage déjà si obscur de l'incertitude.

— Que faire?

— Ne pas s'exagérer l'importance de l'obstacle provenant de la présence de l'Assemblée nationale; ne pas s'y arrêter oisivement; lever résolûment les yeux devant soi et regarder quels sont les deux dangers sérieux qui nous menacent.

Ces deux dangers sont :

Premièrement, l'absence d'une politique extérieure nettement définie, fermement adoptée, hautement proclamée, qui règle nos rapports avec l'Europe;

Deuxièmement, l'exagération toujours croissante de nos dépenses sans proportion avec le chiffre de nos recettes et le poids de nos impôts.

Qui empêche le ministère, en dehors de son sein, d'avoir une politique extérieure qui cesse d'être flottante? Qui l'empêche de se mettre résolûment à l'œuvre pour combler

le déficit qui existe entre nos recettes et nos dépenses, déficit qui tend constamment à s'élargir?

Plus d'intervention sous aucune forme, plus de déficit sous aucun prétexte; — telles sont les deux déclarations que nous voudrions lui voir apporter à la tribune, solennellement, et en termes qui provoquassent un débat approfondi, un débat qui obligeât tous les partis à venir exposer chacun la *fin* et surtout les *moyens* de sa politique.

Si nous ne nous hâtons pas de proclamer hautement la politique de non-intervention, le déficit de nos finances continuera d'exercer sur le crédit privé une compression funeste.

Là est le mal; il ne faut pas le chercher ailleurs que dans l'absence de toute direction, de tout principe qui détermine les rapports extérieurs de la France avec l'Europe.

Que le ministère ait une politique extérieure qui dégage la France partout où elle a été inconsidérément engagée; qu'il entre résolûment, largement, dans la voie des économies, et l'incertitude qui s'oppose à la reprise du travail, au retour de la confiance, à l'essor du crédit, ne tardera pas à se dissiper.

« Faites-moi une bonne politique, et je vous ferai de » bonnes finances, » disait, en 1831, M. le baron Louis, alors ministre des finances.

Jamais ce mot ne fut plus vrai qu'aujourd'hui.

Il importe donc que le ministère s'explique; il faut que la France sache où il la mène.

Est-ce à la guerre? Est-ce à la banqueroute? Est-ce enfin à une révolution nouvelle? Il faut que la France sache quels sont les moyens que le ministère possède de faire prévaloir ses vues à l'extérieur et de rétablir l'équilibre entre nos charges et nos revenus.

1849.

LA POLITIQUE D'INTERVENTION.

I.

1er avril 1849.

Le ministère a parlé ; il a fait connaître sa politique ; rien ne nous gêne plus pour dire la nôtre.

Nous comprenons la paix comme nous comprenons la liberté.

Pour nous, liberté ne veut pas dire restriction. Pour nous, paix ne veut pas dire intervention. Paix, signifie paix ; liberté, signifie liberté.

Nous ne comprenons pas les régimes bâtards ; et nous qualifions de la sorte le régime de la liberté restreinte et le régime de la paix armée.

Deux révolutions en dix-huit ans, voilà les fruits de la liberté restreinte !

Sur sept milliards, quatre milliards, au moins, dérobés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à toutes les sources de la richesse publique, voilà les frais de la paix armée !

La France doit en avoir assez de la paix armée et de la liberté restreinte ; l'une et l'autre lui ont coûté assez cher ! L'épreuve est complète. L'expérience a souverainement prononcé.

La paix armée est la conséquence du faux principe d'intervention.

Niera-t-on que ce principe soit faux? Demandons-lui ce qu'il a produit :

En 1823, il a produit l'expédition en Espagne.

En 1828, il a produit l'expédition en Grèce, l'incendie de la flotte turque à Navarin.

En 1831, il a produit l'expédition d'Anvers, cet affaiblissement de la Hollande au profit de l'Angleterre.

En 1832, il a produit l'expédition d'Ancône que plus tard nous avons dû évacuer.

En 1836, il s'en est fallu de peu qu'il ne jetât inconsidérément la France entre deux rivalités dynastiques : l'une représentée par la reine Marie-Christine, l'autre représentée par le prétendant don Carlos.

En 1840, il s'en est fallu de moins encore que, pour éteindre la guerre entre l'Égypte et la Turquie, il ne l'allumât aux quatre coins de l'Europe et ne reformât la coalition de 1815 contre la France.

En 1847, il a fait commettre à notre diplomatie deux fautes : l'une, en Suisse, en nous associant à la défaite du Sonderbund ; l'autre, en Portugal, en soutenant à Lisbonne des intérêts qui n'étaient pas les nôtres, et une politique en contradiction avec celle dont nous avions, en 1830, arboré le drapeau.

Maintenant, demandons au principe d'intervention ce qu'il a efficacement protégé :

A-t-il protégé la nationalité polonaise ; a-t-il empêché le statut du 26 février 1832 d'effacer le royaume de la Pologne de la carte d'Europe ? — Non.

A-t-il protégé la République de Cracovie ; en a-t-il empêché l'incorporation à l'Autriche, au mépris des traités de 1815 ? — Non.

Jamais d'intervention, sous aucun nom, sous aucune forme, sous aucun prétexte : — telle est notre politique, ou plutôt telle est celle dont Washington recommandait l'adoption et la pratique au peuple des États-Unis dans son

adresse d'adieu. portant la date du 17 décembre 1796. Ce n'est qu'à cette condition que la France reprendra en Europe son rang et son influence, car c'est alors seulement qu'elle pèsera dans les balances du monde de tout le poids que lui donneront la prospérité de ses finances, l'accroissement de ses revenus, la réduction de ses impôts, la diminution de sa dette, l'essor de son crédit, le progrès de son agriculture, le perfectionnement de son industrie, l'extension de son commerce, le développement de sa marine, l'amélioration de ses ports et de sa navigation intérieure, l'achèvement de ses voies de transport et de communication, l'augmentation de son transit, le bien-être de ses populations, l'étendue de ses libertés, l'influence de ses idées s'infiltrant par tous les pores de la civilisation : — Littérature, sciences et arts ! La politique tend chaque jour à se transformer plus qu'on ne paraît s'en douter. Autrefois, l'état le plus puissant était celui qui se faisait craindre ; aujourd'hui c'est celui qui se fait envier. La prépondérance qu'il exerce est surtout dans l'exemple qu'il donne.

Croit-on que les libertés dont l'Angleterre jouit depuis un siècle et demi n'aient pas fait, pour sa grandeur et sa suprématie, plus encore que toutes les guerres qu'elle a soutenues ? Le voisinage de ces libertés, leur contact n'a pas peu contribué à l'explosion de nos trois révolutions, en 1789, en 1830 et en 1848. Ces libertés, il faut qu'on s'y attende, il faut qu'on s'y prépare, ces libertés, fléaux ou bienfaits, ont pris le chemin de la France, elles feront le tour de l'Europe. On en pourra ralentir la marche, mais on ne l'arrêtera pas, quelque effort qu'on tente, quelque drapeau qu'on arbore, quelque victoire qu'on remporte.

Il n'y a pas, va-t-on nous dire, de principe dont l'application puisse être absolue sans dangers. C'est ce que nous nions, l'histoire en main et l'expérience sous les yeux. Nous affirmons qu'il y a moins de dangers, moins d'inconvénients à respecter les principes qu'à les enfreindre, à s'y enfermer avec scrupule qu'à en sortir par la voie de l'exception. Qui admet l'exception détruit la règle. Qui ouvre une brèche à

l'abus, si étroite qu'elle soit, lui livre la place tout entière. Sans doute, un principe absolu peut être, en certaines circonstances, une gêne, un désavantage; mais sachez attendre : cette gêne que vous avez subie deviendra un jour, immanquablement, un appui qui vous servira, et ce désavantage dont vous avez souffert un avantage dont vous profiterez. Est-ce que la probité admet les exceptions? Est-ce que la vertu admet les capitulations?

— Le principe d'intervention écarté, le principe de non-intervention admis, si vous étiez chef d'un cabinet, vous laisseriez donc l'Autriche, si elle le pouvait, s'étendre en Italie jusqu'à votre frontière? Vous ne vous opposeriez donc pas à ce que la Prusse se transformât en empire d'Allemagne? Vous souffririez donc que d'aussi graves atteintes fussent portées à l'équilibre européen? — Aller au devant de ces questions, c'est montrer que nous ne redoutons pas qu'on nous les pose. En effet, nous aurions moins peur de l'esprit de conquête que du principe d'intervention. On peut toujours prévoir à quelle limite extrême s'arrêtera la conquête; on ne saurait jamais dire à quelles conséquences infinies vous entraînera l'intervention.

Toute nation qui met la force au-dessus du droit, et qui détruit une nationalité, s'expose à son tour à ce qu'on attaque et à ce qu'on détruise la sienne. Il suffit que ce principe soit proclamé solennellement et rappelé avec autorité en toute circonstance importante pour que toute crainte de conquête illégitime prenne rang au nombre des improbabilités politiques. Nous ne vivons plus au temps où les populations n'étaient rien, où les souverains étaient tout, où le peuple et le roi ne formaient qu'une seule volonté. Aujourd'hui, nos observations ne s'étendent pas au-delà de l'Europe, il faut que les rois comptent avec les peuples, et une guerre injuste qui n'aurait pas d'autre mobile que l'ambition d'un monarque, ne trouverait pas facilement des subsides pour l'alimenter. Le danger n'est plus dans l'esprit de conquête, il est dans le principe d'intervention. Qui soutiendrait le contraire nierait l'évidence!

Voyez, en Piémont, la conduite de l'Autriche ! Elle peut s'emparer de Turin ; le fait-elle ? Non. — Pourquoi ? — Parce qu'elle sait parfaitement que, loin de se fortifier en s'étendant en Italie, elle ne ferait que s'y affaiblir ; qu'en mettant la paix du monde en question, elle mettrait l'existence de son propre empire en péril. Il n'y a plus aujourd'hui un souverain, un ministre, qui ne placent au-dessus des victoires incertaines de la guerre les avantages incontestables de la paix ; il n'y a plus aujourd'hui un État, un cabinet, qui ne comprennent que les questions de travail, d'échange et de circulation gagnent tout le terrain que perdent les questions de guerre, de territoire et de frontière. Plus l'on avancera dans l'avenir, et plus les idées pacifiques feront de progrès ; plus le crédit s'étendra et plus la solidarité des intérêts communs sera difficile à rompre.

Ne craignons donc pas de proclamer hautement, et de proclamer systématiquement le principe de non-intervention, sans nous laisser circonvenir par des considérations passagères empruntées à la politique du passé. Ayons foi dans l'avenir de la liberté, ayons foi dans le progrès de la civilisation ! La liberté et la civilisation feront plus pour l'affranchissement des nationalités asservies que les représentations obséquieuses de notre diplomatie, et les démonstrations irritantes de nos corps d'armée. Vienne et Berlin ont maintenant une tribune et n'ont plus de censure. Aucune victoire remportée sur un champ de bataille, aucune citadelle militairement occupée ne vaudraient ce double triomphe. Disons-nous-le, et que cette conviction nous serve désormais de guide. L'Italie a maintenant à Vienne deux défenseurs plus puissants que la France et que l'Angleterre, c'est la liberté de la tribune, c'est la liberté de la presse. Nous n'avons rien de mieux à faire que de les laisser accomplir leur œuvre de progrès, d'émancipation ; nous n'avons rien de mieux à faire que de donner l'exemple de notre entière confiance en eux.

Par la paix, la liberté s'étendra ; par la liberté, la paix s'affermira. Quiconque aime sincèrement la liberté doit ai-

mer profondément la paix. Quiconque est dévoué à l'affermissement de la République doit être exposé à toutes les idées, à tous les prétextes d'intervention, car si la France veut se tenir toujours prête à protéger les nationalités opprimées et les révolutions menacées, il lui faudra constamment entretenir une armée de 800,000 hommes, ainsi que l'a demandé à la tribune M. Thiers. Or, il n'y a pas d'armée sans chef, et plus l'armée qu'il commandera aura d'empire, moins il aura de force pour résister à la tentation de changer la forme du gouvernement. Aux États-Unis, c'est ce que les Américains ont très judicieusement compris. Si faible que soit l'armée, ils la trouvent toujours trop forte, et ce n'est jamais sans un mélange d'anxiété qu'ils voient grandir dans une expédition la renommée militaire d'un de leurs généraux.

M. Ledru-Rollin et ses amis, en parlant comme ils parlent, ont prouvé qu'ils sont plus révolutionnaires que républicains ; ou, si ce sont des républicains, ce sont des républicains du passé et non de l'avenir ; ce sont des républicains qui n'auront pas de cesse qu'ils n'aient détruit leur œuvre en précipitant la France dans une guerre où la liberté serait la première victime immolée pour nous rendre la victoire propice.

La République ne peut subsister que par la paix ; la paix ne peut s'affermir qu'en renonçant au principe d'intervention ; pousser à la guerre, c'est pousser au renversement de la République et au rétablissement de la Monarchie. Il est bon que chacun sache ce qu'il veut ; il ne suffit pas de savoir d'où l'on vient, il faut encore savoir où l'on va.

Paix et *Liberté* sont deux mots inséparables dans notre pensée.

Rompez la paix : — si vous êtes vainqueurs, vous aurez l'Empire et le despotisme plagiaire ; si vous êtes vaincus, vous aurez la Restauration et la charte octroyée.

Maintenez la paix : — si vous restreignez la liberté, si vous faites obstacle à son cours, si vous laissez à l'esprit d'insurrection mal éteint un aliment, moins que cela, un

prétexte, vous aurez la Révolution de 1830 et la Révolution de 1848.

La liberté n'est pas moins nécessaire à la paix que la paix à la liberté !

Si les Anglais ont conservé la liberté chez eux, quoiqu'ils fussent en guerre avec la France, cela tient d'abord à ce que l'Angleterre luttait contre nous plus encore avec les subsides qu'elle fournissait à nos ennemis, qu'avec les soldats qu'elle mettait en campagne ; cela tient ensuite à sa position insulaire, qui lui donnait un immense avantage, car la navigation à vapeur n'existait pas encore ; cela tient enfin à la différence d'esprit qui distingue les Anglais des Français. Les Anglais ont l'esprit national qui unit, et non pas l'esprit révolutionnaire qui divise ; les Français ont l'esprit révolutionnaire qui divise, et n'ont pas l'esprit national qui unit.

Nous voulons la liberté, donc nous ne voulons pas la guerre.

Paix et *Liberté !* Ces deux mots sont les deux faces de notre politique. Par la liberté nous justifions la paix ; par la paix nous fécondons la liberté, qui, par cette fécondité même, se propagera en Europe plus certainement que par l'agitation, plus efficacement que par l'intervention, sans jamais exposer la France à aucun reproche, ni de la part des peuples l'accusant de les avoir égarés, ni de la part des gouvernements l'accusant de les avoir ébranlés.

II.

23 juin 1849.

Intervention politique et *impuissance financière* sont l'une à l'autre ce que l'effet est à la cause.

Si la France n'avait pas eu la manie de se mêler depuis trente ans de ce qui ne la regardait pas, soit en Espagne, soit en Grèce, soit en Hollande, soit en Italie, elle eût épargné plus de six milliards avec lesquels elle eût achevé ses

routes, ses canaux, ses chemins de fer, amélioré sa navigation fluviale et ses ports, étendu sur son territoire le transit européen, fécondé son agriculture, allégé le budget, dégrevé l'impôt, développé le crédit, répandu l'instruction à tous les degrés, multiplié les marchés de son industrie, haussé le chiffre de sa production, abaissé le niveau de sa consommation, accru l'épargne par le travail, le bien-être par l'épargne, et la moralité publique par le bien-être populaire.

Le 24 février 1848, la France n'aurait pas eu une dette flottante sous le poids excessif de laquelle il s'en est fallu de peu que ne sombrât l'arche de la dette consolidée.

Abstenez-vous systématiquement de toute immixtion étrangère, et la question de la *paix à tout prix* ne se posera jamais ! Moins vous vous mêlerez des affaires des peuples voisins, et moins il viendra à l'idée des gouvernements rivaux de se mêler des vôtres. La crainte qu'on ne vienne attaquer votre territoire pendant que vous seriez ainsi occupé à le rendre assez fécond afin de donner à ses trente-six millions d'habitants une alimentation abondante et saine, cette crainte est aussi chimérique que celle d'un incendie s'allumant sans feu.

Pourquoi viendrait-on attaquer la France inoffensive et prospère ? — Serait-ce parce que sa prospérité exciterait à un trop haut degré l'envie des autres peuples ? Oh ! rassurez-vous ; une telle guerre ne serait pas à craindre le jour où, de l'aveu de ces peuples, la France serait la grande nation expérimentale, la grande nation modèle, donnant l'exemple de tous les progrès pacifiques, de tous les perfectionnements, se proposant pour objet le *bien-être universel.*

Si des gouvernements étaient assez insensés pour menacer la France pacifique et civilisatrice, croyez-le bien, ce ne serait pas contre elle, mais contre eux que se lèveraient les populations.

Toute la politique de l'avenir est dans ces deux mots inséparables : PAIX et LIBERTÉ.

Oui, inséparables, car si vous n'ouvrez pas à la paix du-

rable une large issue, la compression des idées se traduira par des révolutions périodiques.

La paix vit de liberté, comme la guerre vit de gloire.

Nous ne combattons si intrépidement pour la liberté incontestée que parce que nous voulons systématiquement la paix durable, la paix féconde.

1849.

LE DROIT A L'INTERVENTION.

« Notre pays est plus haut placé que jamais dans le respect du monde. Pour conserver cette position, il ne faut que maintenir la paix et demeurer fidèle au GRAND PRINCIPE FONDAMENTAL de notre politique extérieure : *la non-intervention dans les affaires domestiques des autres nations.* »

LE PRÉSIDENT POLK. *Message*, novembre 1848.

« Le développement de ses institutions, de ses ressources, de son activité si productive, rendra la France de jour en jour plus formidable. Que faut-il en effet pour la guerre? La paix intérieure, une organisation forte, des finances prospères. Lors donc que nous nous efforçons de maintenir et de consolider l'ordre public, de rendre au pouvoir toute son énergie, de rétablir le crédit et les ressources du Trésor, nous croyons, nous, ministre de paix, plus faire pour l'ascendant de la France, pour sa grandeur future, pour la puissance de la guerre, que ne ferait une politique toujours offensive...»

CASIMIR PÉRIER. Chambre des députés, 13 avril 1831.

3 avril 1849.

Nous avons soulevé une question grave en nous exprimant ainsi : — « *Jamais d'intervention, sous aucun nom,* » *sous aucune forme, sous aucun prétexte.* »

Cette question, nous l'avons soulevée à dessein, dans les termes les plus absolus, les plus tranchants, parce que la France n'a pas un jour à perdre si elle veut échapper au triste destin des nations qui déclinent, destin qui déjà semble avoir commencé pour elle.

On nous reproche de faire de la « *logique à outrance ;* »

le reproche que nous nous adressons, nous, c'est de n'avoir pas encore assez mérité celui qu'on nous fait.

Hors de la logique il n'y a pas de politique, comme hors de la vérité il n'y a pas de science.

Si on n'y prend garde, la France périra par l'absence de logique.

Elle voudrait être à la fois Monarchie par les mœurs et République par les lois.

Elle voudrait être à la fois l'égale du Continent par son armée, et l'égale de l'Angleterre par sa flotte.

Elle voudrait être à la fois la rivale et l'alliée de la Grande-Bretagne.

Elle voudrait réunir à la fois les gloires de la guerre et les profits de la paix.

Elle voudrait à la fois suivre l'élan de toutes ses sympathies, et ne porter d'atteinte à aucun de ses intérêts.

Elle voudrait à la fois rester ce qu'elle fût : nation chevaleresque, et devenir puissance industrielle.

Elle voudrait à la fois dépenser beaucoup et payer peu, avoir un immense budget et de faibles impôts.

Elle voudrait à la fois briller de tous les luxes et ne souffrir d'aucune misère.

Elle voudrait à la fois un énorme pouvoir sans abus et une immense liberté sans excès.

La France s'abuse ! la France s'égare ! Il faut avoir le courage de le lui dire, au risque de lui déplaire. Ce courage ne nous a pas manqué dans le passé ; il ne nous manquera pas dans l'avenir. Une nation croît lorsqu'elle veut fermement ce qu'elle peut ; une nation décroît lorsqu'elle veut inconsidérément plus qu'elle ne peut.

Toute illusion se paye son prix ! Aucune présomption n'échappe à son expiation.

La France veut-elle la guerre ? La France pense-t-elle que la carte d'Europe doive être refaite ; que les traités de 1815 doivent être non seulement « détestés (1), » mais dé-

(1) Expression de M. Thiers, les 1er février 1848 et 31 mars 1849.

chirés; la France pense-t-elle que son honneur ne permet pas qu'après les deux révolutions de 1830 et de 1848, elle soit moins grande territorialement qu'elle ne l'était avant les deux invasions de 1814 et de 1815? Que la France le déclare! ce sera un système : nous y conformerons notre langage, et notre voix, nous le croyons, saura trouver des accents où l'énergie ne manquera pas.

La France veut-elle la paix? La France pense-t-elle qu'il vaut mieux puiser sa force dans son accroissement de population que dans une extension de territoire; qu'il vaut mieux semer des hommes que d'en moissonner; que six millions de Français de plus (1) équivalent grandement à quelques départements de moins; que la liberté qui profite à tous est préférable à la gloire qui n'échoit qu'à quelques-uns; la France pense-t-elle que son honneur doit surtout consister à abriter la démocratie sous le drapeau de la civilisation, et à rendre impossible le retour de tout despotisme, sur quelque socle qu'il s'élève, trône ou échafaud? Que la France le déclare! Ce sera un système; nous n'épargnerons aucun effort pour qu'il porte des fruits en telle abondance, que cette abondance élève le bonheur populaire à la hauteur d'une gloire nationale.

Il faut opter entre la conquête ou le progrès! Il faut choisir entre ces deux systèmes, car entre eux il n'y a pas de place pour un troisième.

M. Odilon Barrot a dit à la tribune de l'Assemblée nationale : « Il n'y a que deux politiques sérieuses : celle de l'ho-
» norable M. Ledru-Rollin : — le *recours à la guerre*, — et
» celle que nous proposons : — la *négociation armée*.»

Nous en sommes fâché pour M. Odilon Barrot, mais nous ne saurions considérer comme sérieuse la politique à laquelle il a ôté le nom de *paix armée*, qu'elle portait sous la Monarchie, pour lui donner, sous la République, le nom de

---

(1) Population de la France :

1806.....	29,107,425
1841.....	34,230,178
1848.....	35,400,486

négociation armée. Simple changement de nom ! Rien de plus.

La preuve que la *négociation armée* n'est pas un système, c'est que M. le président du conseil n'a pu rien répondre à ces paroles : « Si votre négociation armée échoue, que » ferez-vous? Entre une négociation qui doit amener la » guerre si vous ne réussissez pas, et la paix à tout prix, il » n'y a pas de milieu. »

La négociation armée, c'est la guerre éventuelle.

La guerre éventuelle, c'est la nécessité d'entretenir « *800,000 hommes pour faire la guerre avec un certain* » *développement* (1). »

L'entretien de huit cent mille hommes pour parer aux risques d'une guerre, c'est l'appauvrissement de la France par l'impôt; c'est le dépérissement de son agriculture, de son industrie, de son commerce et de sa marine par l'impossibilité de soutenir la concurrence extérieure ; c'est la stagnation de son marché intérieur par la multiplication des obstacles mis au développement de sa consommation ; c'est la périodicité des crises industrielles par l'encombrement forcé des usines, des ateliers, des magasins ; c'est le progrès du socialisme par l'intensité de la misère ; c'est le triomphe des révolutions par l'effet naturel d'une loi de recrutement qui libère du service tous les ans autant de soldats aguerris qu'elle appelle sous les drapeaux de paisibles recrues arrachées à l'exercice des professions pacifiques; c'est, enfin, le mensonge dans la Constitution par l'impuissance de tenir aucun des engagements contractés (2).

Voilà à quel résultat aboutit ce prétendu système de *négociation armée !* Impuissant à nous rendre nos frontières

---

(1) Expressions de M. Thiers. Séance du 31 mars 1849.

(2) Voir l'article 13 de la Constitution et le paragraphe 8 du préambule, ainsi conçu :

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

perdues, il aboutit à des complications, il aboutit à des défis, il aboutit à des barricades, il aboutit à la guerre civile !

Ce que c'est que de n'être pas logique ! Ce que c'est que de vouloir à demi ! Ce que c'est que de craindre de paraître absolu !

Si, le 14 juillet 1841, le lendemain du jour où M. Guizot avait signé le nom de la France sur le traité des Détroits, qui annulait la convention du 15 juillet 1840 ; si ce jour-là M. Guizot avait posé à la tribune, avec son admirable talent, la question de la paix et de la liberté telle que nous l'avons toujours comprise, que de difficultés graves, que de complications fâcheuses, que de luttes stériles il se fût épargnées ! La royauté ne fût pas tombée, et la France, sillonnée en tous sens de chemins de fer, promènerait l'Europe en wagons.

La faute, l'irréparable faute de M. Guizot, ce fut d'accepter la politique de M. Thiers, tout en paraissant la renier. Aussi qu'arriva-t-il ? Il arriva que ce ne fut entre eux qu'une subtile question de *limite* et non une question de *système*, un mesquin débat de *susceptibilités* et non un débat de *principes*. M. Thiers voulait *plus*, M. Guizot se contentait de *moins*. Qui avait tort de vouloir *plus*, qui avait tort de vouloir *moins ?* C'est à débattre ainsi sur le *plus* ou le *moins* que se sont écoulées tant de longues années, que se sont épuisées tant de forces précieuses !

Il n'y avait qu'une manière de dégager l'honneur, c'était de systématiser la paix. Il fallait en avoir le courage ! Il fallait n'accepter la discussion que sur la question de la paix ou de la guerre, sans permettre qu'on la compliquât par ces locutions vicieuses : *intervention*, *coopération*, *immixtion*, *négociation armée*, etc. Il fallait déterminer avec précision les cas de guerre au nombre de trois :

Le cas où il s'agit de repousser une agression ;

Le cas où il s'agit d'entreprendre une conquête ;

Le cas où il s'agit d'exécuter un traité d'alliance soit défensive, soit offensive.

Mais de ce que nous admettons hypothétiquement trois

cas de guerre, est-ce à dire que nous abandonnions, si peu que ce soit, la cause de la paix ? — Non, cent fois non. Non, car nous n'admettons pas que la France soit menacée derrière ses frontières par aucune puissance du monde : ce serait une crainte chimérique ; non, car ce n'est pas nous qui conseillerons à la France de chercher l'accroissement de sa grandeur dans l'agrandissement de son territoire ; ce serait un anachronisme politique ; non, car si nous approuvions jamais la conclusion de traités d'alliance défensive et offensive, ce ne serait qu'autant que nous y verrions un nouveau gage donné à l'affermissement de la paix, un moyen pacifique de rectifier la carte d'Europe, et par suite de réduire la dépense exorbitante de notre effectif militaire.

La France a mieux à faire que de conquérir, c'est de pacifier. Elle le peut. — Comment ? — Rien de plus facile : En subordonnant les fausses et petites considérations particulières aux véritables et grands intérêts communs ; en élevant les questions qu'on abaisse, en abaissant les questions qu'on élève.

Liberté, égalité des mers ! Voilà une des principales questions de l'avenir européen, car elle n'importe pas moins à la stabilite des gouvernements qu'à la prospérité des nations. Point de débouchés, point de travail ; plus de travail, plus de sécurité.

On craint la liberté ! Ce n'est plus la liberté qu'il faut craindre, c'est la misère.

La misère qui soulève les peuples rapprochera les gouvernements.

C'est notre espoir ! C'est notre politique !

M. Thiers a fait rayer de la Constitution républicaine : le *droit au travail ;* il fallait faire rayer du vocabulaire diplomatique : le *droit à l'intervention*, droit qui n'a jamais rien produit à la France et qui lui a tant coûté.

Droit à l'intervention : — ces quatre mots résument toute la politique de M. Thiers, et alors même qu'il paraît combattre l'intervention, au fond, il est encore pour elle. Autrement, comment expliquer ce passage de son discours,

où il dit : « On avait trouvé l'armée à 378,000 hommes. Elle » était en mai à 388,000 hommes, en juin à 431,000 hom- » mes; en août à 478,000 hommes; en septembre et en » octobre à 503,000 hommes. Ainsi les trois mois les plus » importants me rappellent les *soucis qui me dévoraient.* » Savez-vous quel a été mon plus vif chagrin sous le der- » nier gouvernement, mon principal chagrin? C'est que, » dans l'état de paix où l'on était depuis 1815, on n'avait » pas fait d'efforts sérieux pour organiser la force publique. » Il n'est pas un de mes amis qui ne m'ait entendu gémir » profondément de ce fait; et quand je vous ai vu arriver » au pouvoir, avec tout ce que vous représentiez, je l'ai vu » avec un profond chagrin; je ne vous l'ai pas dissimulé à » vous-mêmes, mais je me suis dit : Eh bien! au moins, ils » sont tous libres, ils ne sont pas placés sous le coup d'une » majorité qui leur impose de donner plus d'attention à » l'organisation intérieure, aux chemins de fer, aux ca- » naux, qu'à la force publique. Nous allons avoir une force » publique, nous allons avoir une armée considérable... »

Ainsi, M. Thiers, qui trouvait qu'on accordait aux chemins de fer, aux canaux, à l'organisation intérieure trop d'attention, ne trouve pas qu'une armée de 378,000 hommes, de 431,000 hommes, de 498,000 hommes, même de 503,000 hommes, soit une armée suffisante! Qu'appelle-t-il donc une armée suffisante? — C'est 800,000 hommes au moins, ainsi qu'il l'a expliqué en ces termes : « Ce n'est » qu'en juin qu'on a commencé à avoir, *non pas ce qu'il fal-* » *lait pour avoir la force, car il aurait fallu avoir 800,000* » *hommes pour faire la guerre avec un certain développe-* » *ment....* »

Une armée de 800,000 hommes! Pour quoi? Est-ce pour défendre nos frontières? Qui songe à les attaquer? Est-ce pour reprendre nos anciennes frontières? Jamais M. Thiers ne l'a proposé; loin de là; car, s'il a dit qu'il fallait « *détester* » les traités de 1815, il disait dans la même séance, dans le même discours, dans la même phrase, qu'il fallait les « *observer.* » Pourquoi donc 800,000 hommes? Pour que la France

soit toujours prête à intervenir, pour que la France puisse toujours jeter son épée dans les balances du monde. Mais voyez où mène une politique qui ne repose carrément sur aucun principe absolu! Dans ce même discours de M. Thiers, on trouve cette apostrophe à l'opposition : « Quel est l'homme qui peut dire que pour une *question* » *d'influence*, il faut risquer le sort de la nation, il faut li- » vrer son existence au hasard de la guerre? » Cette pensée, M. Thiers la reproduit encore une fois à la fin de son discours, qu'il termine par ces mots : « Je vous ramène à la » vérité suprême de cette question et de ce sujet : Venez » dire ici que pour une *question d'influence* vous demandez » à la France la guerre! »

Et de telles contradictions s'appellent un discours! Et un tel discoureur s'intitule un homme d'État! Tel discours, telle conduite. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la France, qui a eu M. Thiers pendant huit ans pour ministre, et deux fois avec le titre de président du conseil, soit à la fois sans richesse, sans gloire, sans passé, sans avenir, sans politique.

De ces contradictions si flagrantes, tirons au moins un enseignement! Qu'elles nous servent à prouver qu'il n'y a pas de système mixte entre la paix ou la guerre.

Quels sont les risques de guerre, afin d'y proportionner la prime d'assurance appelée *armée?* C'est ainsi que nous posons la question : si les risques sont nombreux, l'armée devra être considérable; si, au contraire, les risques sont faibles, l'armée pourra être réduite, sauf à chercher dans le choix l'équivalent du nombre; sauf à compenser la diminution de l'effectif militaire par la perfection de l'organisation régimentaire. Or, les risques de guerre deviendront d'autant plus rares, qu'on aura renoncé au droit à l'intervention, ce droit fécond en complications inextricables, ce droit condamné par l'expérience, ce droit presque impossible à exercer, car *intervenir* c'est *occuper*, et *occuper* c'est se placer dans l'alternative ou *d'évacuer*, ce qui est toujours d'un mauvais effet, ou d'*usurper*, ce qui n'est jamais d'un bon exemple.

Ne craignons donc pas de le répéter : Puisque la France a quitté la politique des conquêtes pour entrer dans la politique des échanges ; puisqu'elle a renoncé à la gloire pour l'industrie, il faut que la France soit conséquente ; il faut qu'elle ne craigne pas de proclamer la paix de la hauteur de ses pyramides de victoires séculaires ; il faut que les peuples asservis ne puissent plus jamais lui reprocher de leur avoir donné des espérances sans les avoir tenues ; il faut que les gouvernements n'aient plus, à cet égard, de motifs fondés de défiance ; il faut, enfin, que sa seule manière de se préparer à une guerre, possible quoiqu'improbable, soit la manière qu'indiquait, le 13 avril 1831, Casimir Périer !

— Mais adopter ce système absolu, ce serait condamner la France à l'isolement temporaire.

— Qu'importe, si la France est plus forte par l'isolement que par l'intervention, par la paix que par la guerre, par la liberté que par la gloire, par la raison que par la forfanterie, par la logique que par l'inconséquence, par les idées de Washington que par celles de M. Thiers !

Il faut choisir entre une guerre improbable et une révolution immanquable, entre le *droit à l'intervention* et le *droit au travail* tel que nous l'avons défini : — *Le droit à la bonne administration !*

1849.

LA QUTESION DE ROME.

I.

18 avril 1849.

Le gouvernement et l'opposition, ayant pour organes MM. Odilon Barrot et Ledru-Rollin, ont dit toute leur pensée ; disons toute la nôtre.

A quelque point de vue que nous essayions de nous placer, nous ne saurions trouver une considération, une seule, qui motive l'expédition de Civita-Vecchia, une seule qui n'en soit pas la condamnation formelle.

Pourquoi cette expédition ainsi proposée, ainsi votée d'*urgence?*

A cette question, c'est M. le président du conseil, c'est M. Odilon-Barrot qui va répondre.

Il répond :

Parce que l'Autriche pourrait se prévaloir des droits de la guerre à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui a éclaté entre elle et la Sardaigne ;

Parce que si la France restait indifférente et impassible, et qu'elle laissât se consommer la *contre-révolution* sans rien faire, ni pour sauvegarder notre dignité ni pour sauvegarder la liberté, le gouvernement de la France compromettrait gravement sa responsabilité en laissant inerte

dans ses mains l'arme que, dans ses prévisions, l'Assemblée lui a remise ;

Parce que le protectorat de nos nationaux, le soin de maintenir notre légitime influence en Italie, le désir de faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales, en imposent le devoir à la France ;

Parce que la politique de la France est de ne pas permettre qu'une restauration se fasse en dehors de son influence et de ses principes ;

Parce qu'enfin la politique de l'abstention, de la résignation, la politique du laisser-faire, d'un appel à un avenir indéterminé, serait un véritable non-sens (1).

Qu'est-ce qu'il y a de vrai dans ces prétendus motifs allégués à la tribune ?

C'est ce qu'on va voir :

Comment ! ce que vous craignez, c'est que l'Autriche se prévale des droits de la guerre à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui a éclaté entre elle et la Sardaigne, et cette crainte ne vous a dicté aucune mesure, quand vous saviez qu'il était impossible que l'armée du roi Charles-Albert résistât à l'armée du maréchal Radetzki, et quand vous ne saviez pas encore si l'armée autrichienne s'arrêterait à Novarre et ne marcherait pas sur Turin ! Le 31 mars 1849, que disiez-vous à la tribune ? Vous vous borniez à faire entendre cette déclaration « ... Si le vainqueur foulait » aux pieds le Piémont, oui, s'il abusait de la victoire, s'il » se laissait aller aux entraînements auxquels les généraux » vainqueurs se sont quelquefois laissés entraîner, oui, à ce » moment-là nous viendrions au secours des faibles... » (2). Ou ce langage et cette conduite que vous teniez le 31 mars 1849 étaient conformes à la prudence ou ils ne l'étaient pas ; s'ils étaient conformes à la prudence, d'où vient que cette confiance que vous inspirait le vainqueur, que vous inspirait

(1) *Moniteur*, 17 avril 1849.

(2) *Moniteur*, 31 mars 1849.

l'Autriche il y a quinze jours à peine, ait fait place tout à coup à une défiance qui se traduit par un vote d'urgence, par une demande de crédit ou par l'envoi d'une escadre ?

Que votre langage et que votre conduite ne soient pas les mêmes quand votre situation à changé, quand de chef d'une opposition vous êtes devenu chef d'un cabinet, cela pourrait sinon se justifier, du moins s'expliquer ; mais que dans la même position, dans le même mois, presque dans la même semaine, vous vous contredisiez ainsi, c'est montrer par trop ouvertement que la France n'a aucune ligne politique tracée, aucun principe arrêté qui la guide et qui l'engage !

Comment ! ce que vous craignez, c'est que la France ne se déconsidère en restant indifférente et impassible en présence de la *contre-révolution* s'accomplissant à Rome ! Mais une telle crainte émise à la tribune, si elle n'est pas une injure faite à la modération du nouveau gouvernement autrichien, modération qui vous inspire tant de confiance lorsqu'il s'agit de Turin et de Venise, et qui vous en inspire si peu lorsqu'il s'agit de Rome, est une injure gratuite faite au caractère de Pie IX, car aucun des actes qui ont marqué son règne ne vous a donné le droit de vous défier de sa justice et de sa clémence, de son esprit et de son cœur.

Comment ! ce qui vous a fait demander que le projet de loi présenté le matin fût voté le soir, c'est « le *soin de maintenir notre légitime influence en Italie*, » c'est le désir de faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales ! N'y a-t-il donc, en Italie, que les États-Romains ? La Lombardie, la Vénétie, la Toscane, les duchés de Parme, de Lucques, le royaume des Deux-Siciles, etc., n'y comptent-ils donc pour rien ou pour peu de chose ? Ces États ont-ils moins de titres et moins de droits que les États-Romains à posséder de bons gouvernements fondés sur des institutions libérales ? Les chefs de ces États vous offrent-ils plus de garanties que Pie IX, sous le rapport de l'esprit de progrès, de modération et de liberté ? Enfin, êtes-vous bien assurés que l'expédition de Civita-

Vecchia soit un bon moyen de « *maintenir notre légitime influence en Italie ?* » Si cette influence existe, comment s'est-elle révélée et à quoi nous sert-elle ?

Comment ! la politique de la France est de ne pas permettre qu'une restauration se fasse en dehors de son influence et de ses principes ! Avez-vous bien pesé les termes d'une telle déclaration et leur valeur dans l'avenir ? Si, nonobstant cette déclaration, une restauration s'opérait, soit à Rome, soit ailleurs, ce serait donc la guerre ? Ne vous souvenez-vous déjà plus de ce que disait M Thiers à la tribune, le 31 mars 1849, en répondant à M. Ledru-Rollin ? — Il traitait avec le plus superbe dédain toute guerre ayant pour mobile une « *question d'influence ;* » il déclarait que, pour faire la guerre avec un certain développement, le moins qu'il fallait c'étaient 800,000 hommes. Entre vos paroles et celles de M. Ledru-Rollin, c'est à peine s'il existe l'épaisseur d'un portefeuille ; aussi l'a-t-il constaté en ces termes restés sans réponse : « Je ne dirai qu'un mot du parti adopté par le » gouvernement, et je lui demanderai d'abord jusqu'où il » ira si le parti qu'il appelle le *parti de l'influence* n'est pas » le *parti de la guerre malgré lui?*

Comment ! la politique de l'abstention, de la non-intervention, de la paix absolue, de la paix systématique, serait un non-sens ! N'est-donc pas un non-sens bien autrement grave celui qui consiste à prélever chaque année un demi-milliard pour l'entretien d'une armée dont le rôle est d'assister, l'arme au pied, à la suppression de la nationalité polonaise et à l'incorporation de Cracovie, au mépris de protestations solennellement réitérées chaque année ?

N'est-ce donc pas un non-sens bien autrement grave que celui qui consiste à voter par acclamation l'*affranchissement de l'Italie* (1), et à laisser l'Italie retomber, sans se-

(1) « L'Assemblée nationale invite la commission du pouvoir exécutif à continuer de prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes de l'Assemblée, résumés dans ces mots : Pacte fraternel avec l'Allemagne ; reconstitution d'une Pologne indépendante et libre ; *affranchissement de l'Italie.* » (Cette rédaction, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Séance du 14 mai 1848.)

cours, sous la domination de l'Autriche ? On n'a pas même voulu autoriser un officier général français à prêter au roi Charles-Albert l'appui de son expérience et de son épée !

Voilà, nous ne nous lasserons pas de le répéter, voilà à quelles contradictions conduit forcément l'absence de tout principe absolu ! Aussi ces paroles de M. Ledru-Rollin sont-elles restées sans réponse :

« M. LEDRU-ROLLIN : Vous avez embrassé une conduite qui, à mes yeux, vous mène (qu'on me permette cette expression, c'est une hypothèse, j'aime à croire que ce n'est qu'une hypothèse), vous mène directement à une lâcheté ou à une guerre avec l'Autriche. (Rumeurs à droite.) Oui, à une lâcheté, car si l'Autriche veut vous imposer le pape à des conditions que vous ne voudriez pas, de deux choses l'une : ou il faudra subir les conditions de l'Autriche, et alors vous abaissez l'honneur français ; ou, au contraire, vous résisterez à ces conditions, et alors vous avez fatalement la guerre. (Mouvement.) Oui, vous avez la guerre ! Et dans quels termes, dans quelles conditions avez-vous la guerre ? Après avoir violé le principe de votre propre Constitution et de votre propre gouvernement... »

Si nous citons ces paroles, c'est afin qu'il soit bien manifeste pour le lecteur que les deux systèmes en présence : celui de M. Ledru-Rollin et celui de M. Odilon Barrot, sont également faux et dangereux, et que dès qu'on ne souhaite pas la guerre, il n'y a qu'un système qui soit vrai, c'est celui de la non-intervention absolue tel que nous l'avons exposé, et tel que le pratiquent les États-Unis, lesquels en ont fait « le grand principe fondamental de leur politique » extérieure (1). »

Jamais les États-Unis ne demandent à un gouvernement de fait comment il s'est établi ? Il suffit qu'il existe pour qu'ils le reconnaissent. Ce principe général, ce principe absolu a un immense avantage, c'est qu'il simplifie les questions, c'est qu'il prévient les complications, c'est qu'il abrége les négociations, c'est qu'il ne sacrifie pas les intérêts qui restent aux sympathies qui passent, c'est qu'il écarte toute responsabilité morale et politique, car il ne

(1) Le président Polk. *Message*, novembre 1848.

saurait y avoir de responsabilité encourue là où il n'y a ni exclusion ni préférence. Faute de principe général, faute de principe absolu, voyez ce qui nous arrive ! Par notre refus de reconnaître la République proclamée à Rome et à Florence, par notre refus d'accueillir ses représentants, nous justifierions le refus de l'empereur de Russie, qui n'a pas encore reconnu la République française. Le livre des considérations qu'on ouvre pour soi, on l'ouvre toujours en même temps contre soi. On l'eût prudemment fermé, si l'on nous eût écouté, en mars 1848, quand nous avons insisté pour que la France n'eût plus que des consuls généraux, chargés d'affaires, et renonçât à entretenir chèrement des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires rarement utiles, souvent nuisibles, et toujours d'un choix extrêmement difficile. Si notre système eût été adopté, l'État y eût gagné trois millions par an, la France n'aurait pas à se faire reconnaître par la Russie, et elle n'aurait pas eu à refuser de reconnaître les Républiques de Rome et de Florence. Deux difficultés de moins et trois millions de plus. D'une part, point de susceptibilité blessée ; d'autre part, point d'inconséquence commise. Quand donc comprendrons-nous, enfin, que le temps est venu de ne plus attacher d'importance qu'aux difficultés qui ont une existence réelle, qui tiennent à la nature des choses et non à la fausse direction des idées ? Quand donc comprendrons-nous, enfin, que la nécessité est venue de tout simplifier, en passant au crible de la raison tous les contre-sens, tous les anachronismes ?

Assez de difficultés graves existent par elles-mêmes pour qu'on n'en crée pas d'inutiles comme à plaisir. Le soin que nous devrions apporter à résoudre les difficultés et à les restreindre, il semble que nous l'apportions à les faire naître et à les multiplier.

Pourquoi, pourquoi cette expédition ?

Le lendemain du jour où la France a appris que Pie IX avait quitté Rome, peut-être eussions-nous admis que la France catholique, profondément émue et rapidement en-

traînée, eût subordonné la question du pouvoir temporel à la question de l'autorité spirituelle, et pris hautement parti pour la papauté contre une République inaugurée par un assassinat ; mais laisser s'écouler six mois et attendre pour intervenir le moment juste où le cours naturel des événements et la maturité de la réflexion vont immanquablement opérer en faveur du souverain pontife un mouvement semblable à celui qui vient de s'accomplir à Florence, c'est là une politique, nous n'hésitons pas à le déclarer, sans dignité comme sans prudence ; c'est là une politique qui ne se justifie par aucune bonne raison ; car, s'il y avait eu une bonne raison pour la justifier, M. Odilon Barrot n'eût pas manqué vraisemblablement de la produire, et c'est vainement qu'on la chercherait dans le *Moniteur*.

La dépêche télégraphique datée de Florence, 12 avril 1849, officiellement publiée, annonce qu'une réaction favorable au grand-duc vient d'avoir lieu, et que « *toute la population s'est prononcée avec enthousiasme.* » Pourquoi n'avoir pas attendu que le même élan, plus grand peut-être encore, éclatât à Rome en faveur du saint-père ? Pourquoi avoir voulu faire jouer à la France, chez les autres, ce rôle odieux de l'*Étranger*, qu'elle s'indignerait qu'on vînt jouer chez elle, et qui fut le grand grief de la Révolution de 1830 contre la Restauration de 1815 ?

II.

9 juin 1849.

— Pourquoi sommes-nous allés à Rome ?

— « Pour y garantir, dit le Message du Président de la République française, l'intégrité du territoire, en ôtant à l'Autriche tout prétexte d'entrer en Romagne. »

— Mais, plus haut, le Message déclare « que l'Autriche, de concert avec Naples, répondant à l'appel du Saint-Père, a notifié au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur

Rome POUR Y RÉTABLIR PUREMENT ET SIMPLEMENT l'autorité du pape. »

Or, de deux choses l'une :

Ou les gouvernements d'Autriche et de Naples auraient tenu fidèlement leur parole, ou ils y auraient manqué.

S'ils avaient tenu fidèlement leur parole, c'est-à-dire si l'autorité du pape avait été purement et simplement rétablie, de quoi la France aurait-elle eu à se plaindre ?

Si, au contraire, l'Autriche entrait en Romagne et portait atteinte à l'intégrité du territoire romain, cet abus de la force tournait au détriment de l'*influence* autrichienne et au profit de l'*influence* française, en admettant que ce mot *influence*, ce que nous nions formellement, ait une signification précise et une valeur appréciable.

Ce mot : *Influence*, coûte à la France plus d'un million par jour; que lui rapporte-t-il ? Que lui a-t-il rapporté depuis 1815 ? Que nous a rapporté notre expédition de 1823 en Espagne ? Que nous a rapporté notre expédition d'Ancône en 1831 ? Que nous a rapporté notre expédition d'Anvers en 1832 ? Que nous ont rapporté nos armements en 1840 ? Sous prétexte d'*influence*, nous prodiguons les milliards. Par quels résultats se traduit cette influence ?

Il serait bien temps d'en finir avec la politique des mots creux, avec cette politique surannée qui appauvrit le contribuable et ruine la France en détournant de leurs canaux naturels les ressources les plus indispensables.

Eh bien ! portons les choses à l'extrême. Quand l'Autriche aurait exercé sur l'esprit du Saint-Père, rétabli par elle sur son siége, une influence prépondérante, quel préjudice cela eût-il causé à la France ? Craignait-elle d'être mise en interdit comme au temps de Philippe Auguste ? Craignait-elle les foudres de l'excommunication qui frappèrent Philippe le Bel en 1302, et Napoléon empereur le 10 juin 1809 ? — Non. — Notre expédition de Civita-Vecchia ne se justifie donc par aucun motif puisé dans l'intérêt français. Du moins, se justifie-t-elle par un motif puisé dans l'intérêt romain ? Qui oserait le prétendre, quand la République française a

obstinément refusé de reconnaître la République romaine, quand déjà peut-être nos canons ont mutilé les monuments de Rome et mitraillé ses habitants ? Qu'eussent pu faire de plus et de pis les ennemis de Rome : les Autrichiens et les Napolitains ?

Nous venons de rétablir dans ses véritables termes, nous le croyons, la question de l'intervention de la République française dans les affaires de la République romaine ; nous venons de montrer que cette intervention ne trouvait sa justification ni dans un intérêt français ni dans un intérêt romain ; cela n'est qu'une partie de notre travail, il nous reste à le compléter en reportant nos lecteurs aux séances des 17 avril et 7 mai 1849.

Le 17 avril, M. Odilon Barrot vient demander d'urgence un crédit extraordinaire de 1,200,000 francs pour subvenir au surcroît de dépenses qu'exigera l'entretien sur le pied de guerre, pendant trois mois, du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Les motifs qu'il expose sont ceux-ci :

« M. ODILON BARROT, président du conseil : L'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire ; elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne. Le contre-coup de ces événements s'est fait sentir dans l'Italie centrale. Les informations qui nous arrivent annoncent dans les États romains une crise imminente. La France ne peut y rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, le soin de maintenir notre légitime influence en Italie, le désir de contribuer à faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales. (Rires ironiques à gauche.)

» LE CITOYEN FAVART : Pourquoi pas ?

» LE CITOYEN MINISTRE : Tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée. Il nous serait impossible d'entrer dans plus de détails sans compromettre le but même que nous avons en vue ; en pareilles circonstances, une part doit toujours être réservée aux éventualités. Mais ce que nous pouvons vous affirmer dès à présent, c'est que du fait de notre intervention sortiront d'efficaces garanties, et pour les intérêts de notre pays et pour la cause de la vraie liberté. (Rires ironiques à gauche.)

» UNE VOIX : La liberté honnête et modérée !

» LE CITOYEN MINISTRE : Le gouvernement croit nécessaire de constater avec précision la nature et la portée du vote qu'il demande à l'Assemblée nationale. »

L'urgence est demandée en ces termes par M. Barrot :

« M. BARROT, président du conseil : Je n'ai pas besoin, après une telle communication, de faire observer à l'Assemblée qu'il faut se prononcer d'urgence. Pour le succès d'une telle mesure, il importe que la publicité même soit simultanée à l'exécution. Je demande donc à l'Assemblée qu'elle veuille bien se retirer immédiatement dans ses bureaux pour faire prononcer sur l'urgence, et pouvoir être saisie aujourd'hui même de la discussion et du vote. »

L'urgence est déclarée ; l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux et nomme une commission de quinze membres. M. Jules Favre est élu rapporteur. Le rapport est fait dans la même seance. Il s'exprime ainsi :

« M. JULES FAVRE, rapporteur (profond silence) : La commission que vous avez chargée d'examiner la question d'urgence soulevée par la demande du crédit que vous a présentée ce matin M. le président du conseil, vous propose à l'unanimité de reconnaître et de déclarer cette urgence.

» Pour arriver à cette solution et la justifier devant vous, la commission a pensé qu'elle devait toucher au fond même du projet de décret, et s'enquérir des causes et de la portée politiques de la résolution qui vous est soumise.

» En cela, elle a cru se conformer à vos précédents comme aux principes qui garantissent votre indépendance et votre souveraineté.

» Elle a donc appelé dans son sein M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères.

» De leurs explications, il est résulté que la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la république qui subsiste actuellement à Rome ; qu'il agit dans sa liberté, dégagé de toute solidarité avec d'autres puissances, ne consultant que ses intérêts, son honneur, la part d'influence qui lui appartient nécessairement dans tout grand débat européen.

» Votre commission a pris acte de ces déclarations positives ; elle vous prie de ne point les oublier dans le cours de la délibération qui va s'ouvrir.

» Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante. L'Assemblée qui, tant de fois, a manifesté ses sympathies pour la cause italienne, ne peut humilier sa politique en se faisant la complice de l'Autriche.

» Mais c'est précisément parce que le Piémont a succombé, parce que les armées impériales menacent la Toscane et la Romagne, en vertu des lois de la guerre et des priviléges de la victoire, c'est parce qu'à leur suite éclateraient nécessairement de cruelles réactions, qu'il importe à la

France, sous peine d'abdiquer, de faire flotter son drapeau en Italie, pour qu'à son ombre l'humanité soit respectée, et la liberté au moins partiellement sauvée.

» Votre commission a compris qu'en autorisant le pouvoir exécutif à occuper un point de l'Italie aujourd'hui menacée, vous lui donneriez pour mission de poser une limite aux prétentions de l'Autriche, et de terminer par un arbitrage, que la force de nos armes appuierait au besoin, tous les différends qui divisent encore la péninsule, et que notre intérêt comme notre honneur nous commande de trancher dans le sens le plus favorable possible au développement des institutions démocratiques.

» Convaincue que, s'associant à cette politique, le gouvernement ne désertera aucune des graves questions actuellement pendantes, votre commission a l'honneur de vous proposer de déclarer l'urgence et de passer immédiatement à la discussion du projet de loi. (Très bien! très bien ! — Aux voix !) »

Une discussion s'engage. M. Odilon Barrot fait à la tribune cette déclaration :

« M. ODILON BARROT, président du conseil : Vous nous demandez pourquoi nous prendrons possession d'un point sur le littoral de l'Italie. Je ne crois pas sortir de la réserve qui, en pareille circonstance, m'est imposée... (Interruption à gauche.) Je ne crois pas sortir de cette réserve en répondant que nous n'irons pas en Italie pour imposer un gouvernement aux Italiens, pas plus le gouvernement de la République qu'un autre gouvernement. »

C'est après cette déclaration formelle que le crédit de 1,200,000 fr. est voté. Le 7 mai, des explications ont lieu à la tribune par suite de l'attaque du 30 avril, attaque condamnable à tous les points de vue, aussi bien au point de vue ministériel qu'au point de vue militaire, attaque qui aurait dû motiver le rappel du général Oudinot, car elle était contraire à ses instructions, ainsi que cela résulte de la déclaration suivante de M. le ministre des affaires étrangères dans la séance du 7 mai :

« LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : La question est donc celle-ci : Avons-nous donné pour instructions au général Oudinot d'attaquer la République romaine?

» Eh bien! ce sont là des questions de bonne foi : j'en appelle à tous ceux qui ont lu les instructions, et je leur demande s'ils y trouvent une seule indication de ce genre. (Oui ! oui ! — Aux voix ! aux voix !)

» On dit que le général Oudinot a dû faire une sommation au gouvernement romain de se dessaisir de son pouvoir.

» Je demande qu'on produise la preuve d'une pareille sommation. (Ah ! ah !) Cette preuve n'existe pas. »

La résolution suivante est votée à une immense majorité : 338 voix contre 241 :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. »

Après un tel vote, que devait faire le cabinet ? — En tout autre temps, et en tout pays où toutes les notions du gouvernement représentatif n'eussent pas été bouleversées, où le respect du principe conservateur des majorités eût encore été debout, le cabinet se fût retiré. Que fait le cabinet ? Il demeure. Mais, s'il reste, c'est apparemment pour donner au général Oudinot, qui a compromis l'honneur de l'armée, la parole de la France, l'existence du cabinet, l'ordre de rentrer en France ? — Non. Que fait donc le ministère ? Il publie, le 8 mai, la note suivante :

« Le gouvernement a fait partir aujourd'hui un envoyé pour Rome, avec mission de s'informer du véritable état des esprits de la population romaine à l'égard de l'expédition française. »

Par cette note, le ministère avoue qu'en saisissant d'urgence, le 17 avril, l'Assemblée nationale de la demande du crédit de 1,200,000 francs, il ne savait pas ce qu'il faisait, il agissait au hasard !

Le lendemain 9 mai, M. Barrot confirmait ainsi à la tribune les termes de la note ci-dessus :

« M. ODILON BARROT, président du conseil : Je vous déclare que, tant que j'aurai dans les mains une partie du pouvoir dans ce pays, les armes de la France n'auront pas servi à restaurer des abus impossibles.

» C'est dans ce sentiment, pour connaître avec précision, en dehors des dépêches probablement retardées, et que nous recevrons demain, mais par le témoignage d'agents désintéressés, la vérité des faits, et c'est, en outre, pour porter sur le théâtre même de l'expédition, l'expression fidèle, exacte, de la pensée de l'Assemblée et de celle du gouvernement, quant au but, quant au caractère que doit jusqu'au bout, et à travers toutes les éventualités, conserver l'expédition française ; c'est pour cela que, par décision du cabinet, et c'est ici le gouvernement en conseil qui est intervenu, qu'un envoyé qui a toute notre confiance, que vous avez éprouvé dans des circonstances difficiles, qui a toujours servi la cause de la liberté

et de l'humanité, M. Lesseps, si vous voulez savoir son nom, a été envoyé. Il est parti avec la recommandation expresse de se mettre immédiatement en communication avec le gouvernement, de le tenir au courant, jour par jour, de tous les incidents qui peuvent survenir, et avec l'instruction formelle d'employer tout ce qu'il pouvait avoir d'influence à faire sortir de notre intervention des garanties sérieuses et réelles de liberté pour les États romains. »

M. Ferdinand de Lesseps avait assisté à la séance du 7 mai et au vote de la résolution de l'Assemblée dans la nuit du 7 au 8 mai.

Il part.

Ses impressions et sa pensée ont dû être celles-ci : Empêcher une seconde édition de l'attaque du 30 avril, de cette attaque condamnée par l'Assemblée nationale de la manière la plus formelle, car une majorité imposante avait invité « le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas *plus longtemps* détournée de son but. »

D'après M. Odilon Barrot, l'instruction formelle donnée à M. de Lesseps était « d'employer tout ce qu'il pouvait avoir » d'influence à faire sortir de notre intervention des ga- » ranties sérieuses et réelles de liberté pour les États ro- » mains. »

Cette instruction formelle, M. de Lesseps s'y est-il conformé, ou bien l'a-t-il dépassée ?

De M. de Lesseps qui prétend s'y être conformé, ou de M. Oudinot qui prétend que M. de Lesseps l'a dépassée, qui a tort, qui a raison ?

Qui le cabinet devait-il désavouer et rappeler ? Était-ce M. Oudinot voulant absolument attaquer Rome, *même par surprise et nuitamment*, ou M. de Lesseps s'y opposant avec fermeté et signant le 31 mai, à huit heures du soir, le traité en cinq articles qualifié publiquement de traité « NON AVENU » par M. Oudinot ? — C'est ce qu'éclaircira la tribune.

Mais, après la discussion et le vote du 7 mai, est-ce qu'il peut y avoir le plus léger doute ? Est-ce que ce n'est pas le général Oudinot qui aurait dû être désavoué ? Est-ce que ce n'est pas M. de Lesseps qui aurait dû être maintenu ?

Eh bien! c'est le contraire qui a eu lieu : c'est M. de Lesseps qui a été désavoué, c'est M. Oudinot qui a été soutenu; il a reçu l'ordre d'assiéger Rome. Le désaveu de M. de Lesseps fait peser sur le cabinet qui l'a prononcé la responsabilité la plus grave, car ce désaveu n'est pas seulement une insulte posthume qui s'adresse à une résolution du pouvoir législatif, c'est aussi un défi imprudent qui blesse le bon sens du peuple français.

Jamais, non, jamais, on ne parviendra à lui faire comprendre que la République française doive bombarder la République romaine, pour son plus grand bien et afin d'accroître « *les garanties sérieuses et réelles de liberté des États romains.* » (Déclaration de M. Barrot, séance du 9 mai 1849.)

Ce serait pousser un peu loin, il faut en convenir, l'application diplomatique du précepte populaire : « Qui aime bien châtie bien. »

Nous venons de mettre sous les yeux du lecteur le langage et la conduite du cabinet, sa conduite contredisant son langage. Jamais conduite fut-elle plus inconsidérée, plus compromettante ? Jamais l'inconséquence ou la duplicité fût-elle portée plus loin ? Et c'est un cabinet condamnant ainsi lui-même ses paroles par ses actes, et ses actes par ses paroles, que l'on voudrait que nous soutinssions? Mais l'on suppose donc que nous n'avons ni conscience, ni mémoire, ni raison? Mais l'on suppose donc que nous avons de fausses balances? Mais l'on suppose donc que nous avons deux poids et deux mesures : une mesure pour M. Guizot, et une mesure pour M. Barrot; un poids pour les républicains de la veille, et un autre poids pour les républicains du lendemain ?

Non, cela n'est pas, et nous le prouvons. L'impartialité, dès qu'elle fléchit, cesse d'exister.

III.

9 juin 1849.

Les premiers dans la presse nous avons fait entendre,

le 17 février 1849, ce cri accueilli de toutes parts : RESPECT DE LA CONSTITUTION.

Nous ne l'aurons pas jeté en vain ! Nous ne l'aurons pas jeté faussement !

Oui, s'il est vrai qu'après le vote du 7 mai 1849, le pouvoir exécutif ait donné l'ordre au général en chef Oudinot d'attaquer Rome, oui, la Constitution a été violée.

Notre devoir est de la défendre, car si nous hésitions un seul instant à la défendre, et à la défendre de toute la puissance de notre énergie, c'en serait fait de toutes nos libertés politiques et de toutes nos garanties judiciaires.

Nous le savons : si la première atteinte était tolérée, on oserait tout. Peut-être est-il encore temps de sauver le président de la République, de l'arracher à des influences funestes, à des conseils perfides ! C'est un dernier effort que nous tentons.

IV.

10 juin 1849.

M. Oudinot a signé sa condamnation en signant sa dépêche datée de la Villa-Panfili, le 4 juin 1849 ; car à chaque ligne on lit ce mot : « L'ENNEMI. »

L'*ennemi !* — Nous ne sommes donc pas partis pour assurer « *aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales ?* »

L'*ennemi !* Nos ministres ont donc menti quand ils ont déclaré devant la commission de l'Assemblée nationale, que « *la pensée du gouvernement n'était pas de faire concourir la France au renversement de la république qui subsiste actuellement à Rome ?* »

L'*ennemi !* Nos ministres ont donc trompé l'Assemblée, quand ils ont gardé le silence à ces paroles du rapport de la commission allouant les 1,200,000 francs : « *Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une natio-*

nalité indépendante... Il importe à la France de faire flotter son drapeau en Italie, pour qu'à son ombre l'humanité soit respectée, et la liberté au moins partiellement sauvée ! »

Singulière manière, il faut en convenir, de faire *respecter l'humanité*, que de bombarder une ville ! Singulière manière de *sauver la liberté* que de tuer une population !

L'*ennemi !* ce mot est l'arrêt de M. Oudinot.

V.

11 juin 1849.

De la dépêche du 4 juin 1849, cinq heures du matin, signée Oudinot, voici ce qui résulte :

L'attaque de Rome devait avoir lieu le lundi 4 juin ; mais, dès le dimanche 3 juin, trois heures du matin, on avait commencé l'attaque de plusieurs points extérieurs :

La villa Panfili ;

L'église San-Pancrazio ;

La villa Corsini ;

La villa Valentini.

La dépêche ajoute : « Vingt mille hommes défendaient la villa Panfili !... » Vingt mille hommes ! Mais il n'était donc pas vrai que Rome fût opprimée par une « POIGNÉE d'étrangers et d'exaltés ? »

« Dans l'église San-Pancrazio, l'*ennemi* s'était retranché d'une manière formidable !

» Dimanche 3 juin, de cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir, lutte acharnée.

» Dans la nuit du dimanche au lundi 4 juin, nouvelle tentative de sortie faite par les Romains.

« *La journée a été des plus glorieuses !* »

La conséquence de ces paroles, c'est que la défense a été héroïque !

VI.

12 juin 1849.

Nous laissons passer la justice avant l'honneur.

A une époque où la guerre était l'état normal, nous comprenons qu'on fît passer l'honneur avant la justice ; mais, à une époque où tout s'organise pour et par la paix, la justice doit passer avant l'honneur, ou plutôt l'honneur ne saurait se passer de la justice.

Si la justice condamnait l'agression du 30 avril contre Rome, si les Romains avaient le droit de défendre leur liberté attaquée, l'honneur ne saurait imposer à la France le devoir de leur faire expier ce droit par le martyre !

Ce serait reculer d'un siècle au moins vers la barbarie !

Sachons donc enfin être de notre temps ; et parce que M. Oudinot a commis une faute, n'allons pas imaginer que l'honneur de notre pays ne sera satisfait qu'après l'avoir aggravée !

M. Oudinot a attaqué Rome quand il aurait dû attendre à Civita-Vecchia que Rome implorât son appui et lui ouvrît fraternellement ses portes. M. Oudinot a voulu entrer à Rome en ennemi et en oppresseur, quand il n'y devait entrer qu'en ami et en protecteur. Ou MM. Drouyn de l'Huys et Odilon Barrot ont indignement menti à la tribune, le 7 mai, ou M. Oudinot a méconnu ses instructions. Si M. Oudinot a méconnu ses instructions, et s'il s'est fait repousser, en quoi l'honneur de la France exigeait-il que le sang des Français et le sang des Romains coulât de nouveau ?

Les Français, dit-on, avaient un *échec* à réparer.

Non, cela n'est pas vrai ; car, pour admettre l'échec, il faudrait admettre l'égalité des forces, et nous ne l'admettons pas entre la République française et la République romaine.

Entre les deux États, les forces sont tellement inégales, l'avantage du côté de la France est si grand, que l'Assem-

blée nationale a pu sans faiblesse voter à une immense majorité la décision par laquelle elle déclare que « *l'expédition d'Italie ne doit pas être* ***PLUS LONGTEMPS DÉTOURNÉE*** *de son but.* »

Quel était le but de l'expédition? Son but était de « *faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales*, dans le cas où il *serait nécessaire de mettre une limite aux prétentions de l'Autriche.* » (Déclaration de M. Odilon Barrot, 17 avril 1849.)

L'insuccès du 30 avril a été tout personnel à M. Oudinot; il peut toucher à son honneur, mais il ne touche nullement à celui de la France.

Qu'on ne mette donc pas l'honneur de la France en avant là où il n'est pas engagé, pour exiger de nous que nous versions notre sang et que nous achevions de vider nos bourses épuisées!

Qu'on ne dénature pas la question! D'une noble question de liberté, qu'on ne fasse pas une mesquine question de susceptibilité.

Qu'on ne change pas les rôles! De la protection qu'on ne fasse pas sortir l'hostilité.

L'honneur sans la justice est comme la force sans le droit: il appartient à un ordre d'idées qui a cessé d'exister.

VII.

13 juin 1849.

Nous n'avons jamais douté que les Français ne finissent par s'emparer de la ville de Rome.

Si vingt mille Français ne suffisent pas, on portera à trente mille le chiffre du corps d'expédition; si trente mille ne suffisent pas, on le portera à quarante mille; si quarante mille ne suffisent pas, on l'augmentera encore. Maintenant, quoi qu'il en coûte, après le rappel de M. de Lesseps, après les instructions envoyées à M. Oudinot, après l'ordre du jour voté le 11 juin, dix mille Français dussent-ils y périr,

et cette expédition dût-elle coûter vingt millions ; Saint-Pierre et les plus beaux monuments de Rome, respectés par les siècles, dussent-ils être mutilés par nos boulets, M. Oudinot de Reggio entrera à Rome en triomphateur !

Après ?

Quand nous aurons jonché de cadavres les rues de Rome, quand nous y aurons fait couler des flots de sang, quand nous aurons plongé les familles dans le deuil, quand nous leur aurons fait maudire le nom français, quand nous aurons renversé de nos mains la République romaine pour rétablir l'autorité temporaire du souverain pontife !

Après ?

Quitterons-nous Rome au risque d'exposer à une rechute le pouvoir qui nous aura dû son rétablissement, ou bien continuerons-nous d'occuper Rome, afin de ne pas laisser notre œuvre inachevée ?

Si nous continuons d'occuper Rome, y demeurerons-nous aussi longtemps que nous sommes restés à Ancône ? Y demeurerons-nous six années ? Nous imposerons-nous pendant plusieurs années la dépense d'un surcroît d'effectif ?

Telles sont les questions qui se posent d'elles-mêmes, car l'intervention n'est jamais que la première moitié du chemin, dont l'occupation est la seconde.

C'est là ce que nous n'avons cessé de répéter, à toutes les époques et en toutes circonstances : en 1836, alors que M. Thiers voulait absolument intervenir en Espagne ; en 1840, alors que M. Thiers, toujours possédé de la même manie d'intervention, voulait encore intervenir entre l'Égypte et la Turquie ; en avril 1849, quinze jours avant que le gouvernement ne vînt demander d'urgence à l'Assemblée nationale le crédit de 1,200,000 francs.

Intervenir, c'est occuper ; occuper, c'est accepter, sans pouvoir la mesurer à l'avance, une responsabilité indéfinie ; c'est le plus souvent encourir la haine de tous les partis qu'on veut contenir : l'expédition de 1823 et le traité d'Andujar étaient des enseignements dont il n'y avait qu'à se souvenir !

La majorité, non moins SATISFAITE le 11 juin 1849 que le 25 juin 1847, a voté un ordre du jour qui est une approbation donnée au cabinet.

La majorité pense que le cabinet a eu raison d'entreprendre l'expédition confiée à M. Oudinot; la majorité pense que le cabinet a eu raison de ne tenir aucun compte de l'article de la Constitution où il est dit : « *La République française respecte les nationalités étrangères, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ;* » la majorité pense que le cabinet a eu raison de donner l'ordre d'attaquer Rome ; la majorité, enfin, pense que le cabinet a eu raison de ne tenir aucun compte de la résolution du 7 mai, votée par l'Assemblée nationale, et ainsi conçue : « *L'expédition d'Italie ne doit pas être plus longtemps détournée de son but.* »

La majorité a voté...

Après?

C'est à ce mot qu'il en faut toujours revenir.

VIII.

2 juillet 1849.

Le texte des instructions adressées à MM. d'Harcourt et de Rayneval achève de mettre à nu tout ce qu'il y a de faiblesse et d'inconséquence dans la position de la République française à l'égard de la République romaine. C'est le gouvernement français qui le déclare en ces termes : « Le gouvernement de la République, en envoyant à » Civita-Vecchia un corps de troupes commandé par le gé- » néral Oudinot, n'a eu *l'intention ni d'imposer au peuple* » *romain un système d'administration que sa libre volonté* » *aurait rejeté, ni de contraindre le pape, lorsqu'il sera* » *rappelé à l'exercice de son pouvoir, à adopter tel ou tel* » *système de gouvernement.* »

Si c'était pour rester neutre entre le peuple romain et le souverain pontife, pourquoi donc interveniez-vous? Pour-

quoi donc lanciez-vous la France dans une expédition qui lui coûtera vingt-cinq millions et qui ne lui rapportera que des haines sans gloire ?

Si c'était pour ne vous mêler de rien, pourquoi donc vous compromettiez-vous ?

Il est possible que dans un certain monde et dans de certains journaux on appelle cela de la *politique?* nous appelons cela, nous, de la *niaiserie.*

Une telle conduite et de telles dépêches nous font hausser les épaules de pitié.

Nous comprenons, pour une grande nation, le rôle de médiateur entre deux États; mais nous ne comprenons pas le rôle de médiateur entre un peuple et son souverain.

Nous comprenons qu'un gouvernement qui suit avec éclat la ligne qu'il s'est tracée donne d'utiles conseils à un gouvernement ami qui s'égare; mais nous ne comprenons pas qu'un gouvernement qui est visiblement au-dessous de sa propre tâche ait la prétention de régenter un gouvernement qui ne lui demande pas d'avis.

Nous comprenons toutes les politiques qui agissent en raison d'un principe ou d'un intérêt; mais nous ne comprenons pas les politiques sans direction et sans but.

Si la France, en sa qualité de fille aînée de l'Église, aspirait à rétablir le saint-père sur son siége, il fallait que la France eût la franchise de le déclarer, au lieu de dire que « *son intention n'était ni d'imposer au peuple romain un* » *système d'administration que sa libre volonté aurait re-* » *jeté, ni de contraindre le pape à adopter tel système de* » *gouvernement.* »

Si, au contraire, la France, en sa qualité de République, se croyait obligée de faire respecter l'indépendance du peuple romain, il fallait que la France eût le courage de signifier à l'Autriche que celle-ci eût à attendre qu'une réaction dans les esprits ramenât Pie IX à Rome.

Si, enfin, la France ne voulait ni prendre parti pour la République romaine, qu'elle n'avait pas reconnue, ni accepter la responsabilité d'une restauration du gouverne-

ment papal, il fallait que la France demeurât à l'écart et laissât les Romains et les Autrichiens vider entre eux la question.

Il n'y avait de choix raisonnable à faire qu'entre ces trois alternatives; c'est pourquoi l'on s'est ingéré à en créer une quatrième n'ayant aucun sens.

Aussi, voyez ce qui est arrivé!

Le gouvernement français, dans sa dépêche du 17 avril à MM. d'Harcourt et de Rayneval, insiste pour que « *le pape* » *se hâte de publier un* MANIFESTE *qui garantisse au peuple* » *des institutions libérales conformes à ses vœux aussi bien* » *qu'aux nécessités de notre temps!* »

Il leur écrit :

« *Vous ne sauriez* INSISTER TROP FORTEMENT *sur l'utilité et* » *même la* NÉCESSITÉ *d'un pareil document.* »

Ils insistent!

Le manifeste, demandé avec tant d'insistance par le gouvernement français, est-il publié par le souverain pontife?

Non.

Que fait le ministère?

Donne-t-il à son armée d'expédition l'ordre de quitter Civita-Vecchia pour revenir à Toulon?

Non.

Signifie-t-il aux Autrichiens que la papauté n'ayant pas répondu au vœu qu'il lui a exprimé, il est fermement déterminé à s'opposer à ce qu'ils attaquent les Romains, en faveur desquels il a réclamé des garanties?

Non.

Que fait-il donc?

Il expédie, le 29 mai 1849, cette fameuse dépêche par laquelle il rappelle et désavoue son plénipotentiaire, M. Ferdinand de Lesseps; le même jour, il donne l'ordre au général Oudinot *d'entrer à Rome de vive force* et à tout prix! C'est-à-dire qu'il fait juste le contraire de ce qu'il aurait dû faire, puisque six semaines déjà s'étaient écoulées sans qu'il eût obtenu du pape le manifeste dont la France avait

proclamé, dans les termes les plus formels, l'impérieuse nécessité.

O pauvre France! pendant combien de temps permettras-tu donc que l'on compromette ton nom, que l'on gaspille tes finances, que l'on aggrave tes charges, que l'on complique tes difficultés, par les faux errements d'une politique sans bon sens et sans bonne foi!

IX.

17 juillet 1849.

Le 27 novembre 1848, M. Jules Bastide, ministre des affaires étrangères, envoyait à M. de Corcelles, à Rome, les instructions suivantes :

« Paris, le 27 novembre 1848.

» Monsieur et cher collègue,

» Vous connaissez les déplorables événements qui se sont passés dans la ville de Rome, et qui ont réduit le saint père à une sorte de captivité. En présence de ces événements, le gouvernement de la République vient de décider que quatre frégates à vapeur, portant à leur bord une brigade de 3,500 hommes, seraient dirigées sur Civita-Vecchia.

» Il a décidé également que vous vous rendriez à Rome en qualité d'envoyé extraordinaire. Votre mission a pour but d'intervenir au nom de la République française, pour faire rendre à Sa Sainteté sa liberté personnelle, si elle en a été privée. Si même il entrait dans son intention, vu les circonstances actuelles, de se retirer momentanément sur le territoire de la République, vous assurerez, autant qu'il sera en vous, la réalisation de ce vœu, et vous assurerez le pape qu'il trouvera au sein de la nation française un accueil digne d'elle, et digne aussi des vertus dont il a donné tant de preuves.

» Vous n'êtes autorisé à intervenir dans aucune des questions politiques qui s'agitent à Rome. Il appartient à l'Assemblée nationale seule de déterminer la part qu'elle voudra faire prendre à la République dans les mesures qui devront concourir au rétablissement d'une situation régulière dans les États de l'Église. Pour le moment, vous avez, au nom du gouvernement qui vous envoie, et qui, en cela, reste dans la limite des pouvoirs qui lui ont été confiés, à assurer la liberté et le respect de la personne du pape.

» A votre arrivée devant Civita-Vecchia, vous débarquerez de votre personne pour vous rendre auprès de M. d'Harcourt, avec lequel vous aurez

à vous entendre pour agir ensuite conjointement dans la ligne qui vous est tracée par le gouvernement.

» Vous ne ferez débarquer les troupes mises à votre disposition que dans le cas où, soit à Civita-Vecchia même, soit dans un rayon extérieur proportionné à leur effectif, elles pourraient concourir à assurer le succès de votre mission. Des mesures sont prises pour renforcer cette brigade si cela devenait nécessaire, et vous recevrez sans doute des instructions ultérieures plus développées, si l'Assemblée nationale l'a jugé convenable.

» Je ne saurais trop insister pour vous faire bien comprendre que votre mission n'a et ne peut avoir pour le moment d'autre but que d'assurer la sûreté personnelle du Saint-Père, et, dans un cas extrême, sa retraite momentanée sur le territoire de la République.

» Vous aurez soin de proclamer hautement que vous n'avez à intervenir, à aucun titre, dans les dissentiments qui séparent aujourd'hui le saint-père du peuple qu'il gouverne. La République, mue par un sentiment qui est une vieille tradition pour la nation française, se porte au secours de la personne du pape. Elle ne pense pas à autre chose. Votre mission est délicate, elle exige une grande sûreté de vue et d'appréciation ; le gouvernement de la République a pleine confiance dans les sentiments qui vont vous diriger.

» Je dois insister aussi sur l'emploi que vous pouvez avoir à faire des troupes qui sont confiées à votre direction supérieure. Leur débarquement ne doit être opéré qu'autant que, dans le rayon très court où il leur sera possible d'agir, elles pourraient concourir au seul résultat que vous ayez à atteindre, la sûreté du pape.

» Il est possible que les événements vous paraissent faire ressortir des nécessités que je ne prévois pas ici. Dans ce cas, vous auriez à prendre sans délai les ordres du gouvernement de la République, qui, suivant les cas et les propositions que vous aurez eu à lui faire, se décidera, soit par son initiative, soit après avoir pris les ordres de l'Assemblée.

» Recevez, etc.

» *Le ministre des affaires étrangères,*
» J. BASTIDE. »

Les nouvelles instructions données par M. Bonaparte à M. de Corcelles, appelé à remplacer M. de Lesseps, sont-elles plus claires que les anciennes instructions données à M. de Corcelles par M. Cavaignac? C'est ce que nous ne saurions dire, puisque l'un des deux termes de la comparaison nous manque. Mais ce second terme ne nous manquera pas longtemps. M. Jules Favre, qui a pris une part si active à la discussion des deux expéditions de Civita-Vecchia, celle de décembre 1848 et celle d'avril 1849, demandera certainement qu'on fasse pour les nouvelles instructions de

M. de Corcelles ce qu'on a fait pour les anciennes : il demandera qu'on les dépose sur la tribune. Il sera d'autant plus fondé à les demander qu'il importe de fixer le sens de la lettre ci-après de M. Louis-Napoléon Bonaparte, lettre dont nous croyons devoir faire précéder l'insertion par un précis succinct des dates et des faits :

Le 26 novembre 1848, on apprend à Paris la nouvelle du soulèvement de Rome contre le gouvernement papal ;

Le 27, le bruit se répand que le gouvernement français a donné l'ordre d'expédier des troupes à Civita-Vecchia pour aller *protéger la sûreté personnelle du saint-père ;*

Le 28, M. Bixio interpelle le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, sur la nature de cette intervention ;

Le général Cavaignac avoue l'expédition et fait remettre la discussion au 30 ;

Le 30, la discussion s'engage entre MM. Ledru-Rollin, Montalembert, le général Cavaignac, Jules Favre et Dufaure.

Quatre ordres du jour motivés sont présentés :

1° Motion de l'extrême gauche, exprimant un blâme ;

2° Motion de M. Bixio, essayant de concilier le respect pour les droits souverains d'un peuple ami avec le dévouement pour la personne du pape ;

3° Motion de M. Repellin, posant le principe de non-intervention.

Ces trois ordres du jour sont successivement rejetés.

L'Assemblée vote enfin, à 480 voix contre 63, l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, approuvant les mesures de précaution prises par le gouvernement pour assurer la liberté du Saint-Père, et se réservant de prendre une décision sur des faits ultérieurs et encore imprévus, passe à l'ordre du jour. »

M. Louis-Napoléon Bonaparte s'abstient. Le 2 décembre, il explique son abstention par la lettre suivante, insérée dans la *Presse :*

« Paris, le 2 décembre 1848.

» Monsieur le rédacteur,

» Apprenant qu'on a remarqué mon abstention dans le vote relatif à

l'expédition de Civita-Vecchia, je crois devoir déclarer que, tout en étant décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du souverain pontife, je n'ai pu approuver par mon vote une démonstration militaire qui me semblait dangereuse, même pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger, et de nature à compromettre la paix de l'Europe.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Comment concilier les termes de cette lettre avec les instructions données après le vote du 7 mai 1849 de l'Assemblée constituante? Si l'expédition de Civita-Vecchia du 27 novembre 1848 était « *une démonstration militaire dangereuse*, » en quoi l'expédition du 17 avril 1849 offre-t-elle moins de dangers? En quoi la première diffère-t-elle de la seconde?

Il est impossible que la lettre du 2 décembre 1848 de M. Bonaparte n'ait pas un sens. Quel est ce sens? S'il y en a un, il doit être contenu dans les instructions données le 29 mai à M. de Corcelles. Quelles sont-elles?

X.

19 juillet 1849.

Le *Constitutionnel* fait aux questions qui précèdent les réponses qui suivent :

« Est-ce qu'il y a pour les gens de bonne foi le moindre rapport entre l'expédition présente et celle qu'on voulait faire en novembre 1848? »

Nous n'avons pas approuvé l'expédition de novembre 1848 pour plusieurs motifs : premièrement, parce qu'elle avait été ordonnée sans avoir été soumise au vote préalable de l'Assemblée nationale; deuxièmement, parce qu'elle nous paraissait avoir un tout autre but que celui qu'elle montrait; troisièmement, parce que nous serons toujours opposé à toute immixtion de la France dans les affaires intérieures de quelque gouvernement que ce soit. Mais, cela dit, nous avouerons que nous eussions cependant plutôt

compris l'expédition de novembre 1848 que celle d'avril 1849.

L'expédition de novembre avait un but déterminé ; l'expédition d'avril n'en a pas.

En novembre 1848, le saint-père était retenu, disait-on, à Rome, dans une sorte de captivité ; on pouvait croire que ses jours étaient menacés ! Il suffisait que la pensée de ce péril se présentât aux esprits pour alarmer vivement la France catholique, profondément émue déjà de l'assassinat de M. Rossi.

En avril 1849, aucun danger de ce genre n'existait plus, s'il avait jamais effectivement existé. Le pape était à Gaëte. Que sommes-nous donc allés faire à Civita-Vecchia et à Rome ?

Le *Constitutionnel* répond :

« Nous sommes allés rétablir l'ordre et renverser l'anarchie. »

A quel titre, et de quel droit, s'il vous plaît ?

Le jour où l'empereur Nicolas trouverait que l'anarchie règne en France, lui reconnaîtriez-vous donc le droit de venir rétablir l'ordre à Paris ?

Dès qu'une armée française passe la frontière pour aller exercer ainsi une action extérieure, avez-vous calculé à quelles conséquences peut nous entraîner un tel précédent?

La réponse du *Constitutionnel* ne trahit pas seulement tout son embarras, elle trahit de sa part l'ignorance la plus complète de la question sur laquelle il tente de s'expliquer. Evidemment, le malheureux journal n'en sait pas le premier mot. Rien n'est plus facile que de le démontrer. Il suffit pour cela de citer les dix dernières lignes de son article. Les voici :

« Aller à Rome avec la chance sérieuse de combattre l'Autriche, eût été la plus grande de toutes les fautes et le pire de tous les chemins. Aller au contraire à Rome pour y combattre, dans Rome elle même, l'anarchie et la tyrannie des démagogues, c'était, on en conviendra, d'une absolue nécessité. On ne peut pas entrer dans Rome sans y aller. »

Comment une expédition exclusivement destinée à protéger la vie et la liberté du pape en novembre 1848 eût-elle

donc pu exposer la France à la *chance sérieuse de combattre l'Autriche?* C'est une énigme que nous renonçons à deviner. Nous attendrons que le *Constitutionnel* veuille bien nous en dire le mot. Si une expédition a fait courir à la France la *chance sérieuse de combattre l'Autriche*, il faut être impartial et sincère, ce n'est pas l'expédition de novembre 1848, c'est l'expédition d'avril 1849; et la preuve s'en trouve dans les paroles de M. Odilon Barrot, président du conseil, s'exprimant ainsi, le 17 avril 1849, à la tribune:

« L'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire; elle pourrait se prévaloir de la guerre à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne. »

Cette preuve manifeste est plus manifeste encore dans le rapport de la commission, dont voici les termes :

« Votre commission a compris qu'en autorisant le pouvoir exécutif à occuper un point de l'Italie, aujourd'hui menacée, vous lui donneriez pour mission de poser une limite aux prétentions de l'Autriche, et de terminer par un arbitrage que la force de nos armes appuierait au besoin tous les différends qui divisent encore la péninsule, et que notre intérêt comme notre honneur nous commande de trancher dans le sens le plus favorable possible au développement des institutions démocratiques. Convaincue que s'associant à cette politiqne, le gouvernement ne désertera aucune des graves questions actuellement pendantes, votre commission a l'honneur de vous proposer de déclarer l'urgence et de passer immédiatement à la discussion du projet de loi. (Très bien! très bien! — Aux voix!) »

De ces paroles si formelles, à moins d'admettre qu'elles ne fussent sciemment mensongères, ne résulte-t-il pas clairement que c'était surtout en vue de l'Autriche que l'expédition du 17 avril 1849 avait été conçue?

Que devient donc, en présence de la déclaration de M. Odilon Barrot, l'explication du *Constitutionnel?*

La méprise est-elle assez lourde? N'est-il pas plus clair que le jour que cette « *chance sérieuse*, » que le *Constitutionnel* impute à l'expédition de novembre 1848, n'est véritablement imputable qu'à l'expédition d'avril 1849, qu'il célèbre comme une « *entreprise héroïque?* »

Le démenti que nous donnons au *Constitutionnel* s'appuie

sur cette déclaration textuelle de M. Odilon Barrot au sein de la commission :

« La commission a appelé dans son sein M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères. De leurs explications, il est résulté que la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome; qu'il agit dans sa liberté, dégagé de toute solidarité avec d'autres puissances, ne consultant que ses intérêts, son honneur, la part d'influence qui lui appartient nécessairement dans tout grand débat européen. Votre commission a pris acte de ces déclarations positives; elle vous prie de ne point les oublier dans le cours de la délibération qui va s'ouvrir. Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante. L'Assemblée qui, tant de fois, a manifesté ses sympathies pour la cause italienne, ne peut humilier sa politique en se faisant la complice de l'Autriche. »

Déclaration renouvelée à la tribune, dans la séance du 17 avril, par M. Odilon Barrot ; déclaration confirmée à la tribune, dans la séance du 7 mai 1849, par la réponse de M. le ministre des affaires étrangères ; déclaration enfin dégagée de toute équivoque, de toute obscurité, par le vote du 7 mai à la majorité de 338 voix contre 241.

Donc, ces déclarations des 7 mai et 17 avril 1849 n'ont pas plus de trois mois de date. Alors, quel nom donner à une politique qui ne sait pas même dès ses premiers pas de quel point elle est partie ?

XI.

8 septembre 1849.

En 1848, alors que M. Louis-Napoléon Bonaparte était proscrit à Londres, à quel journal de Paris s'adressait-il pour y faire insérer des lettres qu'il était, à cette époque, assez dangereux d'accueillir, car la police, toujours prompte à soupçonner, ne manquait pas de les annexer à ses dossiers toujours ouverts ? M. Louis-Napoléon Bonaparte ne s'adressait ni au *Constitutionnel* ni au *Journal des Débats ;* il s'adressait à la *Presse*, qui, en aucun temps, n'a jamais

refusé à aucune grande infortune l'hospitalité de sa publicité, quelque péril ou quelque imputation qui s'y attachât. Même, plus le péril était certain, et moins elle croyait pouvoir hésiter. En octobre, en novembre, et jusqu'au 10 décembre 1848, à la porte de quel journal, matin et soir, à toute heure du jour et de la nuit, envoyait-on ou venait-on frapper pour apporter le plus petit renseignement de nature à servir le succès de sa candidature? Était-ce à la porte du *Journal des Débats*, était-ce à la porte du *Constitutionnel?* Non, c'était à la porte de la *Presse*. Les temps sont bien changés, ou plutôt ils sont ce qu'ils furent toujours, car, de tout temps, l'hostilité a su racheter ses écarts par l'excès de la servilité ; il n'y a qu'au dévouement qui entend conserver son indépendance et sa sincérité qu'on ne pardonne jamais. On ne devait donc pas pardonner à la *Presse*. C'est ce qui est arrivé. Aussi pourquoi, après le 10 décembre, n'a-t-elle pas voulu changer de langage et de conviction, louer ce qu'elle avait blâmé et blâmer ce qu'elle avait loué? C'est sa faute ; elle le reconnaît, et, si elle le constate, ce n'est pas pour se plaindre, c'est uniquement afin de tracer nettement les situations dans le passé comme dans l'avenir. De tout ceci, la *Presse* n'accuse nullement le président de la République : elle n'accuse que « l'*influence des serviles*, » cette influence pernicieuse qui a renversé tant de régimes qui se croyaient inébranlables! Ce sont les vers dans le fruit.

Non, ce ne sont pas les haines de la rue qui ont renversé la royauté de 1830 et le ministère du 29 octobre : ce sont les flagorneries de l'antichambre. L'antichambre, qui ne se défend pas quand on la chasse, ne pardonne pas quand on la trouble. C'est un baromètre qui marque toujours *beau-fixe*. Qui ose le contredire, même quand la nue s'entr'ouvre pour laisser passer l'éclair et la foudre, quand l'orage gronde, quand l'eau ruisselle, est taxé d'esprit inquiet et malfaisant.

Flattez et n'avertissez pas! Voilà le mot de passe qui ne varie jamais, et devant lequel s'ouvrent toutes les portes comme par enchantement. Mais ne vous trompez point;

n'allez point dire : *Avertissez et ne flattez pas !* Surtout n'allez point croire que l'appui que vous avez prêté au malheur, à la persécution, à l'exil, soit un gage qui vous donnera le droit plus tard de dire la vérité ! Cette illusion a perdu tous ceux qui l'ont accueillie. Voyez Chateaubriand ! Qui avait fait plus que lui pour le retour des Bourbons ? Quelle voix fut moins écoutée que la sienne ? Quelle voix finit même par être plus suspecte ? Et, cependant, après la chute des Bourbons, qui leur resta plus héroïquement fidèle ? Ouvrez, ouvrez l'histoire : à chaque page vous y lirez : « Les seuls qui se montrèrent dévoués, aux jours des re-
» vers, furent ceux qui s'étaient isolés par leur indépen-
» dance ; aux jours de prospérité, tel qui s'était fait le plus
» remarquer par sa servilité, fut celui qui se fit distinguer
» par son ingratitude. »

C'est l'histoire de l'ambition humaine.

Qu'on ne dise pas que cet avant-propos est étranger à la question sur laquelle les événements nous forcent de revenir ; non, il s'y rattache étroitement ; car, si notre voix eût été écoutée le 16 janvier, les 1er, 3 et 8 avril, les 9, 13 et 23 juin 1849, l'expédition de Civita-Vecchia n'eût pas été inconsidérément entreprise.

Les considérations les plus élevées se réunissaient pour détourner la France de toute immixtion partielle, de toute intervention politique dans les affaires d'Italie ; ce sont des considérations secondaires qui l'ont emporté. Quand c'était la situation de la France en Europe qu'il fallait voir, on n'a regardé que les scrutins du 10 décembre 1848 et du 13 mai 1849. L'expédition du 18 avril 1849 n'a été que la seconde édition de l'expédition du 26 novembre 1848. L'une et l'autre ont été une manœuvre électorale.

O France ! ô Budget ! cette manœuvre vous coûtera cher.

XII.

9 septembre 1849.

Une nouvelle phase s'ouvre par la lettre suivante que publie le *Moniteur* :

« Elysée-National, le 18 août 1849.

« Mon cher Ney,

« La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du saint-père comme notre propre action restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner, comme base à la rentrée du pape, la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je réclame ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape ; Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité, des germes de liberté : il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens, et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Déclarons-le : notre première impression en lisant cette

lettre a été celle d'une vive satisfaction. Nous nous sommes dit : C'est la lettre d'un noble cœur et d'un esprit ferme. Bien ! très bien ! C'est ainsi que la France doit parler.

Mais la réflexion est venue et a fait revivre dans notre mémoire ces mots du manifeste de Louis-Napoléon Bonaparte, candidat à la présidence de la République : « *Une grande » nation doit se taire ou ne jamais parler en vain.* »

Donc il faut voir dans la dépêche du 18 août 1849 autre chose que ce qui s'y montre : — une noble lettre ; il faut voir ce qui s'y cache : — une grave complication.

Cette fois, comme c'est notre habitude, interrogeons le fond des choses.

Une armée française est allée à Rome.

Pourquoi ?

La lettre le dit formellement : Pour relever le trône pontifical.

Or, de deux choses l'une : ou le souverain-pontife a sollicité, à cet effet, l'intervention de la France (1), et, dans ce cas, la France a dû régler d'avance toutes les conditions qu'elle mettait à son concours ; ou le souverain-pontife ne s'est pas adressé à la République française pour la charger de renverser la République romaine, et, dans ce cas, la France est sans droit et sans qualité pour imposer au saint-père les actes suivants, quelque louables qu'ils soient assurément : « *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.* » Imposer à Pie IX une amnistie générale, n'est-ce pas s'exposer à ce que le saint-père réponde au président de la République française : — Mon fils, commencez donc par faire en France ce que vous me prescrivez de faire à Rome ! Commencez donc par proposer l'amnistie générale qu'on attendait de vous après l'élection du 10 décembre !

On le sait, nous sommes absolus. Nous ne comprenons

---

(1) Cette supposition est entièrement démentie par les faits tels qu'ils sont relatés dans la dépêche de M. Drouyn de l'Huys, ministre des affaires étrangères, à MM. de Rayneval et d'Harcourt, datée de Paris, le 9 mai 1849.

donc pas plus que la France intervienne pour dicter à un souverain la conduite qu'il doit tenir, que pour imposer à un peuple la forme de gouvernement qu'il doit préférer.

Quelque part qu'on place la souveraineté, qu'on la place dans le peuple ou dans le monarque, nous voulons qu'on la respecte.

Si c'est le peuple romain qui est le maître chez lui, nous entendons qu'on le laisse se gouverner à sa guise ; si la souveraineté n'appartient pas au peuple, mais au prince, nous n'admettons pas davantage que la France ait le droit d'y tracer des limites.

Choisissez entre le droit populaire ou le droit divin, mais à l'un pas plus qu'à l'autre aucune atteinte ne doit être portée.

Le souverain pontife, dites-vous, est paralysé par des « *passions et des influences hostiles.* » C'est absolument ce que l'on disait en avril 1849 de la population romaine, que l'on représentait comme subissant des influences qui la privaient de sa liberté.

Quelles sont ces passions ? quelles sont ces influences hostiles ? Si ce sont des influences intimes et subalternes, comment le souverain pontife se laisse-t-il dominer par elles ? Les dénoncer à la France, n'est-ce pas entacher de faiblesse le caractère de Pie IX, n'est-ce pas la révéler à l'Europe ? Si ce sont des influences etrangères et supérieures, n'est-ce pas les défier, n'est-ce pas placer le doigt de la France sous le cylindre impatient d'en saisir le bras et le corps ? Y a-t-on songé ? S'est-on bien pénétré de toutes les conséquences de ces paroles : « *Une grande nation doit* » *se taire ou ne jamais parler en vain.* »

Si le saint-père persiste à ne pas subir la loi de l'intervention française, sommes-nous prêts et décidés à la convertir en occupation du gouvernement romain, quelque protestation que puissent faire entendre les cabinets ombrageux ? Avons-nous prévu le cas où ces protestations cesseraient d'être diplomatiques ?

Ce cas serait grave, éminemment grave, infiniment plus

aujourd'hui qu'il y a quelques mois, avant la perte de la bataille de Novare, avant la capitulation de Gœrgey, avant le bombardement et la reddition de Venise.

Où nous mène-t-on ? Le sait-on ?

XIII.

9 septembre 1849.

Le point de départ de l'expédition de Civita-Vecchia, qui nous a conduits au bombardement de Rome, au renversement de la République romaine et à l'interdit sur le pape, est un mensonge.

Semez le mensonge, il n'en sortira jamais que complications, périls, honte, faiblesse et témérité.

Ce qu'on a semé, on le récolte.

Jamais grain mis en terre n'aura produit plus abondant épi !

« *Empêcher l'Autriche de poursuivre les conséquences de* » *sa victoire et de se prévaloir des avantages de la guerre à* » *l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui* » *avait éclaté entre elle et la Sardaigne* (1), » fut le motif hautement donné par le gouvernement à l'expédition de Civita-Vecchia ; mais le véritable motif de l'expédition du 17 avril, ce fut d'agir sur l'élection du 13 mai, en se rendant propices le clergé et le parti légitimiste.

On savait très bien que l'Autriche ne s'emparerait pas de Rome pour la garder. La preuve, c'est qu'on n'a pas empêché l'Autriche d'occuper Bologne. Une autre preuve, ce sont ces paroles du Message du président de la République française : « L'Autriche, de concert avec Naples, *répondant* » *à l'appel du saint-père*, a notifié au gouvernement fran- » çais qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances » étaient décidées à marcher sur Rome pour *y rétablir pu-* » *rement et simplement l'autorité du pape.* »

(1) Déclaration de M. Odilon Barrot à la tribune. (Séance du 17 avril 1849.)

Le plus parfait accord n'a cessé de régner au sujet de Rome entre les deux cabinets de Vienne et de Paris.

L'expédition du 17 avril 1849, *votée d'urgence* sur la proposition du cabinet, ayant un tout autre but que celui qu'elle avait déclaré, devait fatalement entraîner le ministère de mensonge en mensonge et d'écueil en écueil ; c'est ce qui est arrivé.

On avait compté sur l'entrée triomphale des Français à Rome avant le 8 mai 1849, afin de ranimer à Paris et dans les départements l'enthousiasme électoral du 10 décembre 1848 ; mais ce calcul avait été fait si étourdiment, qu'on n'avait pas même pris le temps de se préparer dans la ville de Rome les intelligences nécessaires au succès.

On débarque en toute hâte à Civita-Vecchia, sans renseignement exact, sans aucun plan, sans aucun accord, soit avec le souverain pontife, soit avec l'Assemblée romaine ! A Civita-Vecchia, on apprend que Rome, n'ayant reçu ni avertissement ni garantie, se prépare à résister. Que fait le général Oudinot ? Il décrète l'état de siége à Civita-Vecchia ; il fait occuper militairement le Fort et la Darco, qui avaient été laissés jusque-là à la garde des troupes du pays; la garnison est désarmée, on met le séquestre sur cent cinquante caisses de fusils qui allaient être dirigées sur Rome, et l'on interdit à la municipalité de se réunir pour s'occuper d'objets politiques. Le préfet Manucci proteste et continue à correspondre avec le triumvirat romain; sa correspondance est interceptée, il est arrêté et emprisonné dans le fort de Civita-Vecchia.

C'est ainsi que débute l'expédition ! en jetant le masque, en convertissant une protection mensongère en une violence honteuse !

Du 27 avril au 5 mai, il y avait peu de jours ; M. le général Oudinot n'a pas une minute à perdre ; il n'en perd pas une ; il marche sur Rome malgré tous les avis qui lui sont donnés par M. Rusconi, ministre des affaires étrangères, et M. Pescantini, délégués à cet effet au quartier général. Il ne veut pas même attendre le retour du colonel du génie,

M. Leblanc, qu'il avait envoyé pour recueillir des informations; il se hâte donc de s'approcher des murs.

La journée du 30 avril a lieu.

Ou M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, a menti à la tribune en s'exprimant ainsi :

« On nous dit qu'il ne fallait pas marcher sur Rome, qu'il ne fallait pas autoriser la marche sur Rome. On oublie donc dans quelles conditions cette marche était autorisée? Je rappelle ces deux conditions : la première, c'était de ne pas y rencontrer une résistance sérieuse ; la seconde, qu'on y serait appelé par le vœu des populations.

» Quel était le but de l'expédition ? j'en appelle à tous vos souvenirs, j'en appelle à toutes les inspirations du bon sens, le but de l'expédition était de mettre un poids dans la balance où se pesaient les destinées de l'Italie ; d'assurer aux populations romaines les conditions d'un bon gouvernement, d'une bonne liberté, conditions qui auraient été compromises par la réaction ou par l'intervention étrangère. Eh bien ! je dis que pour exercer cette double action, il fallait avoir une forte position dans les États romains.

« La question est donc celle-ci : Avons-nous donné pour instructions au général Oudinot d'attaquer la République romaine ? Eh bien! ce sont là des questions de bonne foi ; j'en appelle à tous ceux qui ont lu les instructions, et je leur demande s'ils y trouvent une seule indication de ce genre ? On dit que le général Oudinot a dû faire une sommation au gouvernement romain de se dessaisir de son pouvoir.

» Je demande qu'on produise la preuve d'une pareille sommation ; cette preuve n'existe pas. »

Ou M. le général Oudinot, en attaquant Rome au lieu d'attendre qu'il « *y fût appelé par le* VŒU DES POPULATIONS, » a agi contrairement à ses instructions.

Il faut choisir entre l'une ou l'autre de ces deux versions.

Mais non, le doute n'est pas possible ; tout se réunit pour prouver que M. Oudinot n'a fait que se conformer à ses instructions, et que c'est le cabinet qui a indignement menti.

Ce qui l'atteste, ce qui le prouve,

C'est :

1° Toute la correspondance de M. le général Oudinot et particulièrement la lettre du 31 mai 1849 à M. de Lesseps ;

2° La lettre de M. Drouyn de Lhuys à M. de Lesseps, datée du 25 mai, et dans laquelle il lui écrivait : « *Le gouver-*

» *nement du saint-père n'a cessé d'être à nos yeux le gou-*
» *vernement romain ;* »

3° C'est le rappel de M. de Lesseps, conçu en ces termes extrêmement secs :

« Paris, 29 mai 1849, 4 heures du soir.

» *Le ministre des affaires étrangeres à M. de Lesseps, à Rome.*

» Le gouvernement de la République a mis fin à votre mission.

» Vous voudrez bien repartir pour la France aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche. »

4° C'est le décret suivant :

« L'examen des actes de M. de Lesseps relatifs à la mission qui vient de lui être confiée en Italie, est déféré au conseil d'État, dont le rapport sera rendu public.

» Paris, le 9 juin 1849.

» Signé : L.-N. BONAPARTE. »

5° C'est l'ordre donné de Paris le 29 mai d'entrer à Rome de vive force ;

6° C'est le bombardement de Rome et tout ce qui s'est passé dans cette ville depuis le jour où nos troupes y sont entrées ;

7° C'est enfin la lettre du 18 août à M. Edgar Ney, signée Louis-Napoléon Bonaparte, où il est dit que ce qu'on a voulu, c'était « *remettre le pape sur le trône pontifical.* »

Ainsi, il est évident, il est manifeste, cela résulte de tous les documents et de tous les faits, que le but de l'expédition a été le rétablissement du trône pontifical. Déclarations de tribune à Paris et proclamations militaires à Civita-Vecchia étaient donc mensongères ! On trompait donc à la fois et l'Assemblée française et la population romaine !

Mais alors comment expliquer l'expédition ayant pour but de *rétablir le pape sur le trône pontifical*, quand, au lieu de s'adresser à la France, le pape s'était adressé aux gouvernements d'Autriche et de Naples ? C'est le Message du président de la République française qui le déclare. N'était-ce pas faire jouer à la France un rôle indigne d'elle ? Il est donc bien évident qu'au 17 avril le véritable motif de l'expédition, c'était de se servir de l'entrée des Français à Rome pour agir, le 13 mai, sur le vote des électeurs. Autre-

ment, encore une fois, on se fût mis d'accord, soit avec le saint-père à Gaëte, soit avec l'Assemblée romaine.

XIV.

10 septembre 1849.

Un mensonge, répétons-le, tel est le point de départ de l'expédition de Civita-Vecchia, de cette expédition qui a coûté la vie à 1,100 Français sous les murs de Rome; qui ajoutera à notre budget en déficit un surcroît de 30 millions de dépenses inutiles; qui nous a fait en Europe la situation la plus fausse; qui nous a conduit à bombarder les Romains sous prétexte d'aller les protéger, et qui enfin nous pousse à abaisser la papauté quand notre prétention était de la relever.

Un mensonge se cachant dans chaque discours, dans chaque proclamation, dans chaque document; un mensonge se révélant dans chaque fait, dans chaque dissentiment, dans chaque protestation; voilà le triste tableau qui chaque jour se déroule plus triste devant nos yeux!

Du 17 avril au 8 mai 1849, les événements ont marché.

Le 8 mai 1849, après le vote significatif de l'Assemblée souveraine, que fait le ministère responsable? Ce qu'il fait? Il constate soigneusement, dans sa dépêche du 9 mai à MM. de Rayneval et d'Harcourt, les faits suivants :

« Ce qui nous afflige plus profondément encore que les défiances qu'on persiste à nous témoigner à Gaëte, et dont le temps aura bientôt fait justice, c'est la nature des influences qui prévalent évidemment dans les conseils du saint-siége. A mesure qu'on semble approcher du dénouement, on voit se dessiner avec plus de netteté de dangereuses propensions, qui, d'abord, se déguisaient sous des prétextes plus ou moins spécieux. Pour se refuser à toute déclaration préalable des intentions du saint-père, ses conseillers parlent de l'inconvénient de lui lier d'avance les mains. Cette objection pourrait avoir quelque valeur s'il s'agissait de poser, en détail, les bases d'un régime nouveau; mais lorsque nous demandons seulement qu'on indique la voie dans laquelle on se propose de marcher après le rétablissement de l'autorité du saint-siége, comment comprendre qu'on persiste à se renfermer dans un silence absolu, à moins qu'on ait la pensée

secrète de revenir purement et simplement à tous les abus de l'ancien régime? Le respect que nous avons pour le saint-siége ne nous permet pas d'admettre que les institutions qu'il avait données à son peuple aient été complétement annulées par le fait des déplorables événements dont Rome a été le théâtre depuis le mois de novembre dernier. La pensée que le régime antérieur à 1846 se relèverait à Rome n'est jamais entrée dans nos prévisions ni dans nos calculs. »

Puisque le saint-père « *persiste à témoigner à la France des* DÉFIANCES » invincibles, puisque ce n'est pas à elle qu'il s'est adressé pour obtenir les moyens de rentrer à Rome par la force, puisqu'il a refusé de la manière la plus absolue de publier aucun manifeste (1) qui donne à la population romaine la plus légère garantie, le plus faible espoir, puisqu'il n'a cédé à aucune des instances les plus pressantes de MM. d'Harcourt et de Rayneval, sans doute le ministère va s'appuyer sur ce motif pour rappeler le général Oudinot, et, si ce n'est pour ramener en France le corps d'expédition, au moins pour lui donner des instructions nouvelles et précises! « *Il s'agit de rétablir à Rome le régime antérieur à 1846* (2) ; » c'est M. Drouyn de Lhuys qui le reconnaît et le constate; il est un moyen d'empêcher qu'on ne le rétablisse; c'est de déclarer aux gouvernements d'Autriche, de Naples et d'Espagne, que si leurs armées s'avancent sur Rome avant que le pape ait donné à la population romaine les garanties réclamées par la France, les armées autrichienne, napolitaine et espagnole rencontreront, pour s'opposer à leur entrée dans Rome, l'armée française! Est-ce là ce qu'a fait le cabinet présidé par M. Odilon Barrot? Non. Sont-ce là les instructions que donnent le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre?

---

(1) Voir la dépêche datée de Paris le 17 avril, adressée par le gouvernement français à MM. d'Harcourt et de Rayneval, à Gaëte. Dans cette dépêche il est dit : « Insistez afin que le pape se hâte de publier un manifeste qui garantisse au peuple des institutions libérales conformes à ses » vœux aussi bien qu'aux nécessités de notre temps.

» .. Vous ne sauriez insister trop fortement sur l'utilité et même la nécessité d'un pareil document. »

(2) M. Drouyn de Lhuys à MM. de Rayneval et d'Harcourt, dépêches du 9 mai.

Non. Là s'aggrave la faute, là commence le crime dont l'expiation (Dieu nous en garde!) pourrait aller jusqu'à l'entrée d'une armée étrangère dans les murs de Paris, venant y renverser la République du 24 février et y rétablir le régime antérieur à 1789! Qu'est-ce que la France aurait à dire? N'est-ce pas elle qui aurait frayé la route à l'intervention des armées étrangères dans nos affaires intérieures? S'il y a une justice pour les ministres, MM. Odilon Barrot et Drouyn de Lhuys n'échapperont pas à la terrible responsabilité qu'ils ont encourue!

Après avoir écrit à MM. d'Harcourt et de Rayneval la dépêche du 9 mai, que fait-on?

Au lieu d'arborer à Civita-Vecchia, puisqu'on avait commis la faute d'y aller et de s'immiscer dans les affaires du souverain pontife et de la République romaine, au lieu d'arborer à Civita-Vecchia le drapeau protecteur de la France, le drapeau qui devait arrêter en chemin l'Autriche, l'Espagne et Naples, on fait le siége de Rome, on bombarde Rome!

On assiége Rome, on bombarde Rome, lorsque tous les efforts tentés à Gaëte par MM. d'Harcourt, de Rayneval et de Corcelles sont restés vains, lorsque l'on n'a pu obtenir du saint-père aucun manifeste, aucune déclaration, aucune parole même verbale qui « *rassurent cette portion nombreuse de la population romaine dont la modération, tout en détestant le régime de l'anarchie, redoute presque également le retour de celui qui a marqué d'un si triste caractère le règne de Grégoire XVI; de ce régime qui, à la mort de ce pontife, avait rendu un changement de système absolument inévitable, et qui, en provoquant une réaction violente, a bien autrement contribué aux malheurs de ces derniers temps que n'a pu le faire la précipitation de quelques réformes accomplies, peut-être avec trop peu de réflexion* (1). »

Inconséquence! Inconséquence! Inconséquence!

---

(1) Dépêche du 9 mai adressée à MM. d'Harcourt et de Rayneval, par M. Drouyn de Lhuys.

Comment! vous savez que vous n'avez pu obtenir à Gaëte la plus faible garantie; comment! vous savez que toutes vos instances y sont restées stériles; comment! vous avouez que vous y êtes l'objet d'invincibles « DÉFIANCES, et *qu'à mesure qu'on semble approcher du dénoûment on voit se dessiner avec plus de netteté de* DANGEREUSES PROPENSIONS! » Vous le déclarez, vous l'écrivez, vous le signez, et cela ne vous empêche pas de donner l'ordre d'entrer de « VIVE FORCE » à Rome, dans cette ville où vous aviez déclaré que vous n'entreriez qu'appelé par le « VOEU DES POPULATIONS! »

On peut étouffer le cri de la conscience publique, vous l'avez étouffé le 13 juin, mais la conscience publique comprimée, sachez-le, n'en a que plus d'énergie le jour où son indignation parvient à s'ouvrir un passage!

Ce qui est constant, ce qui résulte de pièces officielles, d'aveux authentiques, c'est que le pape ne vous a rien promis, absolument rien; il ne vous a donc abusé par aucune fausse parole; il ne vous a donc entraîné par aucune espérance trompeuse; loin de là, puisqu'à la date du 9 mai, il ne craignait pas, c'est vous qui le dites, de « *dessiner avec plus de netteté de* DANGEREUSES PROPENSIONS! » Vous n'avez donc aucun droit, ni d'accuser sa sincérité, ni de rien imposer à sa volonté. Avant d'assiéger et de bombarder Rome, vous connaissiez « *les passions et les influences hostiles* » dénoncées de nouveau dans la lettre à M. Edgar Ney! De votre propre aveu, vous aviez été vaincu par elles!

Le pape peut renoncer à l'exercice du pouvoir temporel, mais il ne peut ni ne doit se laisser imposer des conditions.

Qui donc êtes-vous pour lui imposer amnistie générale, sécularisation de l'administration, code où le divorce est écrit, enfin gouvernement libéral?

De quel principe tirez-vous votre infaillibilité pour y subordonner celle du chef de la chrétienté?

Quelle est son autorité, et quelle est la vôtre?

Qu'est-ce qu'une amnistie dont la pensée est imposée? Ce n'est plus une amnistie qu'on accorde, c'est une amnistie qu'on subit.

Après tout, que vous doit le pape? — Il vous doit, dites-vous, d'avoir bombardé Rome; mais c'est une œuvre dont les Autrichiens et les Napolitains lui offraient de se charger; il n'avait donc nul besoin que les Français prissent leur place. Il ne vous doit rien. Il est dans la vérité de sa situation; c'est vous qui n'êtes pas dans la vérité de votre rôle.

Vous avez la prétention de rétablir le principe d'autorité, et vous le frappez, et vous le flétrissez!

C'est d'un aide de camp dont on se sert pour donner au pape une leçon, et lui intimer un ordre comme s'il s'agissait, non d'un souverain, non du chef de l'Eglise catholique, mais d'un capitaine que son colonel aurait le droit de mettre aux arrêts.

Il ne faut pas s'en étonner! Qui comprend mal la liberté ne comprend pas mieux l'autorité. Le pays où les idées sur l'autorité sont les plus justes, c'est le pays où les idées sur la liberté sont les plus larges; c'est l'Angleterre. Là où ne règne pas la liberté, l'arbitraire seul gouverne, l'arbitraire, qui est à l'autorité ce que l'hypocrisie est à la vertu.

Le 28 mai, l'Assemblée constituante fait place à l'Assemblée législative.

Aussitôt M. de Lesseps est rappelé (1), avant qu'on sache s'il avait réussi ou échoué dans sa négociation, puisque ce n'est que le 31 mai, après une longue discussion, que l'Assemblée romaine vota, à l'unanimité moins trois voix, le projet de traité du plénipotentiaire français (2).

---

(1) Dépêche du 29 mai 1849.

(2) Projet de M. de Lesseps, adopté le 31 mai :

« Art. 1er. L'appui de la France est assuré aux populations des Etats romains. Elles considèrent l'armée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.

» Art. 2. D'accord avec le gouvernement romain et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les cantonnements extérieurs convenables tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes.

» Les communications seront libres.

» Art. 3. La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes.

Aussitôt l'ordre est expédié à M. le général Oudinot d'entrer à Rome de vive force.

Cette conduite et ces faits provoquent, le 11 juin, entre M. Ledru-Rollin et M. Odilon Barrot, des interpellations qui se terminent par un projet de mise en accusation du ministère et par la manifestation du 13 juin.

C'est ici que la vérité doit être dite !

Ni la manifestation du 13 juin, ni les interpellations du 11 juin, ni le bombardement de Rome, ni la lettre du 18 août à M. Edgar Ney, etc., etc., ne fussent venus ajouter au poids déjà si lourd de tous nos embarras politiques et financiers, si le cabinet du 20 décembre 1848 n'avait pas, le 17 avril 1849, trompé l'Assemblée constituante par un mensonge, et si, le 8 mai, il n'avait pas scandaleusement foulé aux pieds le principe fondamental de tout gouvernement représentatif, soit qu'il ait à son sommet un roi héréditaire ou bien un président électif !

Après le vote du 8 mai, qui avait condamné de la manière la plus énergique la conduite du ministère, à l'immense majorité de 338 voix contre 241 (87 voix de majorité !) le cabinet devait se dissoudre, le cabinet devait se retirer.

Il est resté !

Les conséquences désastreuses de cette violation manifeste du principe conservateur des majorités étaient faciles à prévoir. Aussi, dès le 9 mai 1849, les avions-nous prévues (1) en ces termes : « TOUTE MAJORITÉ VIOLÉE EST GROSSE D'UNE CATASTROPHE. »

La journée du 13 juin n'est-elle pas venue nous donner pleinement raison ?

Qu'on ne s'abuse pas ! La haute-cour de Versailles pourra

» Art. 4. Il est entendu que le présent arrangement devra être soumis à la ratification de la République française.

» Art. 5. En aucun cas les effets du présent arrangement ne pourront cesser que quinze jours après la communication officielle de la non ratification. »

(1) Voir l'article intitulé : LA SOUVERAINETÉ DU BUT. 9 mai 1849. Tome V, page 188.

condamner les insensés qui n'ont pas eu la patience d'attendre que la raison publique, armée de la liberté de la presse et du suffrage universel, vengeât la majorité outragée dans son vote du 8 mai 1849; la haute-cour pourra les condamner, mais ce qui ne sera pas en son pouvoir, ce sera d'affranchir le ministère du 20 décembre de l'immense responsabilité que lui réserve l'avenir!

Comme l'astronomie, comme la mécanique, comme la physique, comme toutes les sciences, enfin, la politique a ses lois inflexibles qui, alors même qu'elles n'ont pas été découvertes et formulées, n'en existent pas moins.

La loi de tout gouvernement où la majorité est souveraine, c'est le respect scrupuleux de cette majorité.

Le 8 mai 1849, la majorité de l'Assemblée constituante n'a pas été respectée.

C'est là un fait qu'aucune intention, qu'aucune interprétation ne sauraient justifier.

On a faussé le ressort politique! on a fêlé l'urne parlementaire! Déjà les conséquences de cette conduite coupable se font entrevoir! Chaque jour va les rendre et plus graves et plus manifestes.

Vous qui nous lisez, ne perdez pas de vue le point de départ! Rappelez-vous les votes du 17 avril et du 8 mai 1849!

XV.

11 septembre 1849.

La lettre du 18 août place la France entre une faiblesse ou une folie. Le destin de la France sera-t-il donc de retomber sans cesse dans cette alternative?

L'intervention de la France à Rome fut une faute. Moralement, la lettre du 18 août l'atténue, mais, politiquement, elle l'aggrave. Nous avons pu rester sept ans à Ancône, de 1831 à 1838; mais est-il vraisemblable que l'Europe nous laisserait pendant sept années occuper et gouverner Rome?

Si le pape ne croit pas que sa conscience et sa responsabilité lui permettent de laisser porter aucune atteinte dans ses mains au principe d'autorité dont il a le dépôt, que fera la France ?

Si elle doit céder un jour, ne valait-il pas mieux qu'elle cédât tout de suite, et qu'elle parût s'en remettre entièrement et sans réserve à l'esprit et au cœur de Pie IX ?

Mais, en abandonnant ainsi Rome à la générosité du souverain pontife et à l'influence des cardinaux, M. Odilon Barrot manquait à toutes ses déclarations et justifiait toutes les appréhensions exprimées à la tribune par M. Ledru-Rollin.

Nous ne disons pas le contraire. Il est des fautes que l'on peut encore aggraver, mais que l'on ne peut plus réparer.

Du nombre de ces fautes est l'expédition du 17 avril avec toutes ses conséquences.

Il ne fallait pas la commettre !

Il fallait écouter les avertissements sincères qui s'étaient fait entendre d'assez loin et d'assez haut.

Sans doute, il vaut mieux ne pas verser dans l'ornière ; mais, après qu'on y a versé, s'en retirer le plus vite qu'on peut est ce qu'il y a de plus sûr et de plus simple.

— Mais comment vouliez-vous qu'on s'en retirât ?

— Comment ? Vous voulez le savoir ? Nous allons vous le dire.

Si les gouvernements représentatifs ont un avantage qui leur soit propre, c'est de pouvoir se dégager de toutes les situations par un changement de ministère, opéré sans hésitation en temps opportun. La responsabilité ministérielle est précisément ce qui constitue l'irresponsabilité nationale. Il fallait mettre à profit cet avantage.

Il était évident que M. de Falloux avait exercé sur l'expédition de Rome une influence décisive...

— Il fallait donc le renvoyer !

— Au contraire, il fallait le charger de composer le nouveau cabinet, qui eût donné à notre corps d'expédition l'ordre de revenir en France le jour même où sa sainteté au-

rait fait sa rentrée à Rome, sans aucune condition de la France.

De deux choses l'une :

Ou cette confiance sans réserve témoignée au pape l'eût touché et l'eût fait entrer dans les voies d'une amnistie générale, de la sécularisation de l'administration, de la législation française et d'un gouvernement libéral ;

Ou cette confiance absolue n'eût fait qu'accroître l'aveuglement des conseillers dont on a dénoncé l'influence fatale.

Dans le premier cas, tout était pour le mieux ; l'armée française avait quitté Rome, et le souverain pontife avait donné un éclatant démenti aux sinistres prédictions de l'opposition ;

Dans le second cas, M. de Falloux subissait les conséquences des conseils qu'il avait donnés et des fautes dans lesquelles il avait fait tomber la France : il était contraint de se retirer pour faire place à un autre ministère.

Mais dans le second cas comme dans le premier, l'armée expéditionnaire était rentrée en France, elle avait quitté Rome.

Quitter Rome ! voilà le point important, quel que soit le prétexte dont on se serve. A défaut d'un bon, prendre le moins mauvais.

C'était par une crise ministérielle à Paris qu'il fallait trancher à Rome la question politique.

Rester le plus possible à l'écart, tel devait être le rôle, en cette circonstance, du président de la République.

Par sa lettre du 18 août, écrite sur la table du conseil, on l'a personnellement compromis, quand c'était lui surtout qu'il importait de ne pas compromettre, car, élu jusqu'en mai 1852, il demeure alors que les ministres s'en vont. Il leur survit !

Mieux valait certainement changer deux fois de ministère, renvoyer M. Barrot pour le reprendre, et garder M. de Falloux pour le renvoyer, que d'engager la France témérairement dans un défilé étroit et périlleux d'où il est impossible de prévoir comment elle sortira.

Nous mettons fort au-dessus des questions de parti les questions de principes.

Nous avons appris à connaître les partis ; qui les connaît les méprise.

Que nous importe que ce soit telle influence ou telle autre qui domine, si le résultat ne doit pas varier ?

N'avons-nous pas vu M. Barrot laisser fort loin en arrière de lui M. Guizot, qu'il avait combattu à outrance pendant dix-huit années ?

N'avons-nous pas vu les républicains de conviction se succéder au pouvoir pour y commettre les mêmes écarts, y tomber dans les mêmes fautes, y subir les mêmes influences, y céder aux mêmes craintes, y partager les mêmes illusions ?

Entre la conduite qu'on tient en septembre 1849 et la conduite que tenait, en septembre 1848, le général Cavaignac, existe-t-il la plus légère différence ?

Laquelle ?

Même absence de politique extérieure ;

Même dénuement d'idées ;

Même amour de l'arbitraire ;

Même frayeur de la liberté ;

Même inintelligence de l'ordre ;

Mêmes causes ramenant les mêmes effets !

Avons-nous pu empêcher qu'il en fût ainsi ?

XVI.

12 septembre 1849.

Que le *Constitutionnel* se reporte à ses colonnes, qu'il se reporte à la séance du 16 avril, qu'il ouvre le *Moniteur*, page 1402, 1re colonne, et il y lira :

« M. LEDRU-ROLLIN : La conclusion forcée de l'intervention que vous allez essayer, c'est la restauration du pape par la force...

» AU BANC DES MINISTRES : NON ! NON !

» M. LEDRU-ROLLIN : Comment, non ! Oh ! je comprends bien par quels

moyens indirects vous voulez échapper à la question, et je m'explique à cet égard. Ah ! sans doute, votre politique est une politique au jour le jour, une politique superficielle... »

Si le rétablissement du pape sur son trône, si la restauration de son pouvoir temporel était, ainsi que le prétend le *Constitutionnel*, la SOLUTION INÉVITABLE, d'où vient donc que tous les ministres se soient écriés : NON! NON! lorsque M. Ledru-Rollin leur a dit avec raison : « La conclusion for-
» cée de l'intervention que vous allez essayer, *c'est la res-*
» *tauration du pape par la force...* »

Quelle différence entre le *Constitutionnel* de 1832 et le *Constitutionnel* de 1849 !

Entre le *Constitutionnel* s'exprimant ainsi le 28 mars 1832 :

« La grande faute, la faute originelle, a été de déclarer que, malgré l'opposition des sujets pontificaux, la France protégerait l'autorité temporelle du pape. La France n'avait à agir en Italie que contre les Autrichiens ; elle n'avait rien à faire dans des débats intérieurs. Si le pape n'eût pu triompher des résistances, il eût cédé, comme il a cédé tant de fois. S'il eût persisté à refuser des réformes nécessaires, ses États temporels eussent pu diminuer et se resserrer peut-être dans les murs de Rome ; mais qu'avait à faire la France dans cette querelle entre un souverain et ses sujets ? *Eût-elle permis que qui que ce soit intervînt chez elle entre Charles X et nous ?* Cette faute pèsera longtemps sur l'avenir de l'Italie et sur le nôtre. »

Et le *Constitutionnel* s'exprimant en ces termes le 16 juillet 1849 :

« L'opposition acharnée, *factieuse*, dont l'expédition de Rome a été le motif ou le prétexte, les attaques qui se continuent après le succès de nos armes, tout cela, fort heureusement, n'empêchera pas la France de recueillir le fruit des sacrifices qu'elle a faits à une noble cause. Les difficultés de l'entreprise ont été au-delà des prévisions ; les AVANTAGES, nous l'espérons, seront proportionnés aux efforts de constance et d'héroïsme qu'elle a coûtés : ils seront dignes de l'honnêteté du but qu'elle se proposait. »

« CES AVANTAGES, » quels seront-ils ?

XVII.

13 septembre 1849.

Deux personnes ne s'abordent pas sans que l'une demande à l'autre :

Comment expliquez-vous que le président de la République ait écrit la lettre du 18 août, qui expose la France aux complications les plus graves, alors que, dans son Message du 6 juin, il s'était exprimé dans ces termes essentiellement pacifiques :

« Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter :

» Ou nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et, en ce cas, nous rompions avec toute l'Europe catholique pour le seul intérêt de la République romaine ;

» Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré, sans ménagements, l'autorité papale ;

» Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

» Le gouvernement de la République adopta ce dernier moyen. »

Comment expliquez-vous cette contradiction ?

— Tout simplement : Par toutes les lettres de Rome qui s'accordent à signaler l'extrême mécontentement de l'armée française, irritée qu'on l'ait trompée sur le but de l'expédition.

Il n'y avait pas à tergiverser ; une nécessité impérieuse prescrivait de choisir entre l'un et l'autre de ces deux partis :

Ou rappeler en France le corps expéditionnaire ;

Ou bien lui donner une satisfaction morale.

Ainsi s'explique comment et pourquoi la lettre du 18 août a été écrite et rendue publique à Rome.

Ce motif n'est pas le seul ; il y en a un second et un troisième.

Le second motif, c'est qu'aussitôt que l'Assemblée législative va être réunie, il y aura lieu de lui demander les crédits nécessaires au payement des dépenses de l'expédi-

tion du 17 avril. Comment se présenter devant l'Assemblée; comment lui demander les trente millions que l'expédition aura coûtés, si cette expédition a porté pour unique « FRUIT » le rétablissement « du régime antérieur à 1846, » le rétablissement de la censure et de l'inquisition?

Le troisième motif, enfin, c'est que dans un mois, le 10 octobre, la haute-cour de Versailles doit s'assembler pour juger les prévenus qui, se fondant sur l'article 110 de la Constitution, ont cru devoir et pouvoir faire, le 13 juin 1849, ce que M. Odilon Barrot avait légalement cru devoir et pouvoir prescrire le 22 février 1848. A tort ou à raison, eux aussi ont cru que la Constitution avait été violée dans son article V, ainsi conçu : « Elle respecte les nationalités étran-
» gères comme elle entend faire respecter la sienne....., et
» *n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun*
» *peuple.* »

A tort ou à raison, eux aussi ont cru que le ministère avait ouvertement violé la Constitution en ne se retirant pas le 7 mai, après le vote qui avait blâmé et flétri sa conduite.

A tort ou à raison, eux aussi ont cru que le ministère aurait dû se retirer devant la majorité de 87 voix (338 contre 241) qui s'était prononcée contre lui.

A tort ou à raison, enfin, eux aussi ont cru que la majorité de l'Assemblée législative n'avait pas le pouvoir de réduire à néant un résultat légalement acquis à la majorité de l'Assemblée constituante.

A raison, selon nous, car il est évident que si le ministère se fût retiré le 9 mai, comme il le devait, la politique de la France à Rome eût pris et suivi un tout autre cours. Cela est incontestable. Aussi, pour empêcher que les accusés n'aient le droit de se transformer en accusateurs devant la haute-cour de Versailles, fallait-il à tout prix qu'un acte quelconque, la lettre du 18 août ou toute autre démonstration, vînt protester contre les prédictions de M. Ledru-Rollin, et permît de soutenir devant le jury que la République française « *n'avait pas employé ses forces contre la liberté*
» *du peuple romain.* »

Il le fallait absolument. Il le fallait, car la suppression de la liberté à Rome, c'était la condamnation du ministère à Versailles, c'était l'acquittement des accusés du 13 juin, c'était peut-être même la mise en accusation des accusateurs!

Aujourd'hui, nul ne sait, nul ne saurait dire ce qui sortira du procès qui se plaidera le 10 octobre (1) pardevant la haute-cour de Versailles!

La lettre du 18 août s'explique donc par ces trois motifs. En faisant naître un péril plus éloigné, on a espéré échapper à un péril imminent.

C'est ainsi que les *habiles* et les *serviles* mènent les affaires de la France! c'est ainsi qu'il les ont toujours menées!

XVIII.

13 septembre 1849.

On se rappelle comment l'expédition du 17 avril a été proposée et votée.

Proposée d'*urgence!*

Votée d'*urgence!*

— Où donc était l'urgence d'aller commettre une faute si grave?

— Il fallait empêcher les Autrichiens de marcher sur Rome.

— Encore un mensonge. Les Autrichiens ne menaçaient pas Rome, car il avait été convenu que, pour simplifier la question, pour éviter de la compliquer par nos défiances et nos susceptibilités, l'Autriche s'abstiendrait d'intervenir et laisserait ce soin à deux puissances catholiques qui ne pouvaient, ni l'une ni l'autre, porter d'ombrage à la France:

---

(1) « Ordonnons que l'ouverture des débats de la haute-cour aura lieu à Versailles, au Palais-de Justice, le mercredi 10 octobre, à dix heures précises du matin.

» Fait à Paris, le 13 septembre 1849.

» BÉRENGER. »

ces deux puissances, c'étaient le gouvernement de Naples et le gouvernement d'Espagne.

C'est ainsi que l'Espagne, provoquée par notre propre diplomatie, a été conduite à s'imposer la dépense de l'envoi en Italie d'un corps expéditionnaire de 6,000 hommes.

Tout avait été préparé pour que Naples et Madrid intervinssent exclusivement à Rome, lorsque tout-à-coup, par les considérations que nous avons exposées, on a imaginé à Paris l'expédition de Civita-Vecchia.

XIX.

13 septembre 1849.

Le dimanche soir 9 septembre 1849, M. de Falloux se hâte de se rendre à l'Élysée, où il demande à parler au président de la République, à son retour de Sens.

Le président de la République lui fait dire qu'il ne peut pas le recevoir.

M. de Falloux insiste.

A force d'insister et d'attendre, il finit par être reçu.

Une très vive explication a lieu ; c'est dans cette explication que M. le président de la République va jusqu'à reprocher très durement à M. de Falloux d'être l'auteur des graves complications de la situation.

M. de Falloux quitte l'Élysée en annonçant hautement sa résolution de donner sa démission.

Le même soir, dimanche 9 septembre, il s'empresse d'envoyer au *Moniteur* la fameuse note démentant celle de la *Patrie*, où il était dit que M. de Falloux avait donné à la lettre du 18 août « *la plus entière approbation* (1). »

(1) On lit dans la *Patrie* :

« Plusieurs journaux ont prétendu que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait quitté Paris en raison d'un désaccord profond qui s'était élevé entre lui et les autres membres du cabinet, à l'occasion de la lettre de M. le président de la République au colonel Ney. Ces journaux sont mal informés. M. de Falloux assistait, avant son départ, au conseil

Informé des dissentiments qui venaient d'éclater, M. Thiers dépêche aussitôt à M. de Falloux M. Merruau, dont la négociation est couronnée du plus brillant succès, puisque M. Merruau, l'intrépide universitaire, obtient de M. de Falloux que celui-ci consente à rester ministre de l'instruction publique.

Tels sont les faits, et si nous les rapportons dans toute leur précision, c'est afin d'établir dans toute sa vérité l'active participation de M. Thiers dans cette politique qui menace de replacer la France dans la même situation qu'en 1840, entre une *faiblesse* et une *folie !*

XX.

15 septembre 1849.

Le procès de Versailles n'est plus possible moralement : comment voudriez-vous qu'il pût se poursuivre, lorsque, par toutes les pièces officielles, par tous les documents authentiques :

1° Il est prouvé que l'attaque du 30 avril 1849 a eu lieu après et nonobstant l'envoi infructueux de la dépêche suivante :

« Paris, 17 avril 1849.

Le ministre des affaires étrangères à MM. d'Harcourt et de Rayneval, à Gaëte.

« Insistez afin que le pape se hâte de publier un *Manifeste* qui garantisse au peuple des institutions libérales conformes à ses vœux aussi bien qu'aux nécessités de notre temps.

» ... Vous ne sauriez *insister trop fortement* sur l'utilité et même la *nécessité* d'un pareil document.

» DROUIN DE LHUYS. »

---

des ministres auquel M. le président a communiqué sa lettre ; M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation. »

(*Communiqué.*)

M. le ministre de l'instruction publique nous adresse à ce sujet la rectification suivante :

« La note publiée par la *Patrie* n'a pas été communiquée à M. de Falloux ; il n'eût pu en autoriser les termes.

» La communication de la lettre de M. le président de la République avait été purement officieuse et excluait toute idée de publicité. »

Moniteur, 10 septembre 1849.

2° Il est prouvé qu'à la date du 9 mai 1849 le souverain pontife persistait plus que jamais à ne donner au gouvernement français aucune garantie, aucune espérance, ainsi que cela résulte de cette seconde dépêche :

« 9 mai 1849.

Le ministre des affaires étrangères à MM. de Rayneval et d'Harcourt, à Gaëte.

» A mesure qu'on semble approcher du dénouement, on voit se dessiner avec plus de netteté *de dangereuses propensions*, qui, d'abord, se déguisaient sous des prétextes plus ou moins spécieux. Pour se refuser à toute déclaration préalable des intentions du saint-père, ses conseillers parlent de l'inconvénient de lui lier d'avance les mains. Cette objection pourrait avoir quelque valeur s'il s'agissait de poser, en détail, les bases d'un régime nouveau ; mais lorsque nous demandons *seulement* qu'on indique la voie dans laquelle on se propose de marcher après le rétablissement de l'autorité du saint-siége, comment comprendre qu'on persiste à se renfermer dans un *silence absolu*, à moins qu'on n'ait la pensée secrète de revenir purement et simplement à tous les abus de l'ancien régime ?

» DROUIN DE LHUYS. »

3° Il est prouvé que le ministère a indignement trompé l'Assemblée constituante le 16 avril, en lui disant :

Séance du 16 *avril* 1849.

« M. ODILON BARROT : Le protectorat de nos nationaux, le soin de maintenir notre influence en Italie, le désir de contribuer à garantir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales, tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée... Ce que nous pouvons affirmer dès à présent, c'est que du fait de notre intervention sortiront d'efficaces garanties, et pour les intérêts de notre pays, et pour la cause de la vraie liberté. La pensée du gouvernement n'est point de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome. Il importe à la France de faire flotter son drapeau en Italie, pour qu'à son ombre l'humanité soit respectée et la liberté au moins partiellement sauvée. En occupant un point de l'Italie aujourd'hui menacée, l'Assemblée a donné pour mission au pouvoir exécutif de poser une limite aux prétentions de l'*Autriche*.

.....

» M. LEDRU-ROLLIN : La conclusion forcée de l'intervention que vous allez essayer, c'est la restauration du pape par la force....

» AU BANC DES MINISTRES : NON ! NON !

» M. LEDRU-ROLLIN : Comment, non ! Oh ! je comprends bien par quels moyens indirects vous voulez échapper à la question, et je m'explique à cet égard. Ah ! sans doute, votre politique est une politique au jour le jour, une politique superficielle....

.....

» M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE : Si nous avions cru, si la commission avait cru que la France dût aller en Italie pour agir dans le sens autrichien, nous ne vous aurions pas apporté à la tribune le rapport que nous vous avons apporté.

» M. ODILON BARROT : Nous serions coupables si nous le faisions. »

Séance du 7 mai 1849.

« M. ODILON BARROT : Dans cette catastrophe imminente, nous avions deux choses à sauvegarder : l'influence de la France et la liberté. Je m'approprie complétement les paroles précises par lesquelles l'honorable général de Lamoricière définissait le but de cette expédition : si nous ne sauvons pas la république romaine, sauvons *au moins* la liberté. (Mouvements en sens divers.)

» M. DROUIN DE LHUYS : Quel était le but de l'expédition ? J'en appelle à tous vos souvenirs, j'en appelle à toutes les inspirations du bon sens, le but de l'expédition était de mettre un poids dans la balance où se pesaient les destinées de l'Italie, afin d'assurer notre influence en Italie, d'assurer aux populations romaines les conditions d'un bon gouvernement, d'une bonne liberté, conditions qui auraient été compromises par la réaction ou par l'intervention étrangère. »

Séance du 6 août 1849.

« M. DE TOCQUEVILLE : Nous voulons assurer aux États de l'Église des institutions libérales sérieuses. Je ne doute pas que sa sainteté, qui a donné tant de gages éclatants de ses goûts bienveillants et libéraux, ne comprenne la nécessité de notre position à cet égard et le besoin des peuples. »

4° Il est prouvé, par ce qui précède et par ce qui va suivre, que l'Assemblée constituante n'a jamais entendu, en votant d'urgence le crédit de 1,200.000 fr. qui lui était demandé, concourir au renversement de la République romaine, mais uniquement opposer une barrière aux prétentions de l'*Autriche*, que le ministère représentait comme des plus menaçantes :

Séance du 16 *avril* 1849.

« M. JULES FAVRE, rapporteur de la commission chargée d'examiner l'urgence : Des explications de M. le président du conseil et de M. le ministre des affaires étrangères, il est résulté que la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome, qu'il agit dans sa liberté, dégagé de toute solidarité avec d'autres puissances, ne consultant que ses intérêts, son honneur, la part d'influence qui lui appartient nécessairement dans tout grand débat européen.

» Votre commission a pris acte de ces déclarations positives.... Fille

d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante. Mais c'est précisément parce que le Piémont a succombé, parce que les armées impériales menacent la Toscane et la Romagne, en vertu des lois de la guerre et des priviléges de la victoire; c'est parce qu'à leur suite éclateraient nécessairement de cruelles réactions, qu'il importe à la France, sous peine d'abdiquer, de faire flotter son drapeau en Italie, pour qu'à son ombre l'humanité soit respectée et la liberté au moins partiellement sauvée.

» Votre commission a compris qu'en autorisant le pouvoir exécutif à occuper un point de l'Italie aujourd'hui menacée, vous lui donneriez pour mission de poser une limite aux prétentions de l'Autriche, et de terminer par un arbitrage que la force de nos armes appuierait au besoin tous les différends qui divisent encore la péninsule, et que notre intérêt comme notre honneur nous commandent de trancher dans le sens le plus favorable possible au développement des institutions démocratiques.

» M. ODILON BARROT : Je le répète, je ne retire rien des paroles que j'ai prononcées dans le sein de la commission, et qui ont été reproduites à cette tribune. »

Séance du 7 mai 1849.

« M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE : M. le président du conseil nous disait : « Le ministère ne demande pas un nouveau mandat; il trouve suffi-
» sant l'ordre du jour déjà voté; cet ordre du jour l'a autorisé à occuper
» un point sur la côte d'Italie; en présence des événements qui se produi-
» sent, il vous demande, par un crédit, les moyens d'exécution. »

» Que voulait faire le gouvernement? Occuper un point sur la côte d'Italie. Pourquoi? pour être présent aux événements qui, disait-il, allaient s'accomplir, qui s'accomplissaient. Quelle était la situation? L'honorable M. Barrot nous disait : « Je reçois à l'instant des dépêches qui
» m'annoncent que la contre-révolution se produit en Toscane, qu'elle est
» accomplie, que la République romaine n'existe probablement plus à
» l'heure qu'il est. Il faut éviter que les événements qui vont se passer
» dans les États romains s'accomplissent sans nous; si l'Autriche y as-
» siste seule avec Naples, vous savez quelles en seront les conséquences. »

» M. JULES FAVRE : Deux de MM. les ministres furent appelés par votre commission, et, en présence de tous les membres de la commission, je fais ici un appel solennel à vos souvenirs, il fut dit que l'expédition française ne pouvait avoir pour objet de protéger une forme de gouvernement qui serait repoussée par la population romaine.

» Il fut parfaitement convenu, comme principe, entre ces deux ministres et nous, qu'une pareille prétention et sa mise à exécution seraient un attentat contre l'humanité, tout autant que contre la liberté. (Très bien ! très bien !)

» Telle fut, en substance, la *parole d'honneur* qui nous fut donnée ; c'est

en conséquence de cette parole d'honneur que le rapport dont j'ai été le rédacteur, qui a été approuvé par la commission, fut apporté à cette tribune.

» M. ODILON BARROT : Je le répète, je ne retire rien des paroles que j'ai dites au sein de la commission, qui ont été reproduites à cette tribune ; le drapeau de la France ne sera, croyez-moi, engagé que dans l'intérêt français, de son influence légitime, dans toute notre indépendance d'action, et dans l'intérêt de cette vieille cause qui a toujours nos sympathies....

» UNE VOIX : Laquelle ?

» M. ODILON BARROT : Celle de la liberté sérieuse et des garanties d'un bon gouvernement. (Très bien ! très bien !) »

5° Il est prouvé que le « VOEU DES POPULATIONS, » qui devait être consulté, ne l'a pas été, et que c'est en violation de tous les principes proclamés et de toutes les déclarations réitérées que la ville de Civita-Vecchia a été mise en état de siége (ce qui devait avoir infailliblement pour effet de provoquer la défiance et d'armer la résistance des habitants de Rome), état de siége qui a eu lieu après et nonobstant la publication des trois pièces suivantes :

Déclaration du corps des troupes françaises au préside de Civita-Vecchia.

« Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très libéral, déclare vouloir respecter le vœu de la majorité des populations romaines, et vient sur leur territoire amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. Il est de plus bien décidé à ne vouloir imposer à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles.

» Pour ce qui concerne le gouvernement de Civita-Vecchia, *il sera conservé dans toutes ses attributions...*

» Civita-Vecchia, 24 avril 1849.

» *Le chef d'escadron, aide-de-camp du commandant en chef,*

» ESPIVENT. »

Le général en chef de l'armée française aux habitants des États-Romains.

« Habitants des États-Romains, un corps d'armée française est débarqué sur votre territoire ; son but n'est point d'y exercer une influence oppressive, ni de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos VŒUX. Il vient vous préserver, au contraire, des plus grands malheurs.

» Les événements politiques de l'Europe rendaient inévitable l'apparition d'un drapeau étranger dans la capitale du monde chrétien. La République française, en y portant le sien avant tout autre, donne un éclatant témoignage de ses sympathies envers la nation romaine.

» Accueillez-nous en frères, nous justifierons ce titre, nous respecterons vos personnes et vos biens ; nous payerons en argent toutes nos dépenses ; nous nous concerterons avec les autorités existantes pour que notre occupation momentanée ne vous impose aucune gêne, nous sauvegarderons l'honneur militaire de vos troupes en les associant partout aux nôtres pour assurer le maintien de l'ordre et de la liberté.

» Romains, mon dévouement personnel vous est acquis. Si vous écoutez ma voix, si vous avez confiance dans ma parole, je me consacrerai sans réserve aux intérêts de votre belle patrie.

» Civita-Vecchia, 26 avril 1849. » *Le général en chef,*
» OUDINOT DE REGGIO. »

Protestation.

« Le gouverneur de Civita-Vecchia, immensément surpris à la nouvelle du désarmement de la garnison et de l'occupation du fort par une partie des troupes françaises, cherche vainement à concilier ces mesures de guerre avec les assurances solennelles d'amitié écrites et proclamées par le commandant de l'expédition, en face de la ville, en face de l'Europe.

» *Il cède*, mais *non volontairement*, *à la force majeure*, il proteste, etc...

» Civita-Vecchia, le 27 avril 1849.

» M. MANUCCI. »

6° Il est prouvé que la résistance des Romains, dans la journée du 30 avril, n'a été que la conséquence naturelle de l'inqualifiable mise en état de siége de Civita-Vecchia, et de l'invincible refus du pape de publier le manifeste qui lui avait été demandé avec instance par MM. d'Harcourt et de Rayneval (voir la dépêche ci-dessus du 17 avril) ; cette résistance n'a été nullement un *guet-apens ni un piége*, ainsi que le prouvent les termes des dépêches suivantes :

Le général Oudinot au ministère français.

« Les hommes qui sont parvenus à s'emparer du gouvernement de Rome paraissent décidés à ne pas résigner leurs pouvoirs.

» Leur amour-propre comme leur intérêt semblent s'unir pour les faire résister ; ils nous jettent une sorte de DÉFI, nous l'acceptons et nous marchons sur Rome. »

Le consul général de Civita-Vecchia au ministre des affaires étrangères.

« 26 avril 1849.

» Les nouvelles sont toutes à la résistance ; on travaille aux barricades ; on assure que le pont Saint-Ange, le Vatican et divers autres édifices sont minés ; les Français les plus exaltés de la colonie ont protesté contre l'occupation, ils ont offert de monter les premiers sur les barricades ; les portes de Rome sont fermées, et il est défendu aux voyageurs de sortir de la ville. »

7° Il est prouvé que M. Odilon Barrot a trompé sciemment l'Assemblée constituante et égaré l'opinion publique, en supposant un guet-apens, un piége, une trahison; ces allégations sont démenties par les termes mêmes des deux dépêches qu'on vient de lire, car là où il y avait défi public et résistance annoncée, il ne pouvait y avoir piége et guet-apens :

« M. ODILON BARROT : Eh bien! il s'est présenté sous les murs de Rome; il s'y est présenté non en conquérant, car, assurément, s'il avait voulu faire la conquête de Rome, il aurait au moins attendu la seconde expédition qui, le lendemain, devait arriver pour compléter ses forces; il s'y est présenté, comme il a dit, pour faire une reconnaissance, pour se montrer, pour entrer en communication plus directe avec les agents du gouvernement. Il a rencontré la guerre (Mouvement), il a rencontré la guerre; ceux qu'il envoyait avec le caractère pacifique ont été retenus prisonniers, des coups de fusil ont été tirés sur nos soldats, qui ont riposté; il a déclaré, et je crois à sa loyauté militaire, qu'il n'a pas pris l'initiative. Il a été attaqué lorsqu'il se présentait ostensiblement comme ami, et puis un *piége* a été tendu à une partie de ses soldats, *piége* dans lequel ils sont tombés. Grand Dieu! l'histoire de notre temps n'est que trop féconde en exemples où notre pays, par excès de bravoure ou par excès de confiance, subit de pareils échecs. Il s'est retiré; mais ce fait, ce fait de guerre changeait la situation, nous imposait d'autres devoirs. »

8° Il est prouvé que M. Odilon Barrot a trompé non moins indignement l'Assemblée constituante et l'opinion publique en persistant à leur représenter la ville de Rome comme étant au pouvoir et sous la terreur d'une multitude étrangère, ce qui était sinon complétement faux, du moins odieusement exagéré, ainsi que cela ressort de tous les faits et des témoignages suivants :

« M. DE LESSEPS : Je vois une ville entière en armes; habitué à juger des cités en révolution, je trouve ici, au premier abord, l'aspect d'une population décidée à la résistance, et, rejetant tous les calculs exagérés, on peut compter au moins sur *vingt-cinq mille combattants sérieux*. Si nous entrions de vive force dans Rome, non seulement nous passerions sur le corps des aventuriers étrangers, mais nous laisserions sur le carreau des bourgeois, des boutiquiers, des jeunes gens de famille, toutes les classes enfin qui défendent l'ordre et la société à Paris. Que cet état de choses n'ait pas existé, il y a quinze jours, à l'époque même où nos troupes se sont présentées pour la première fois devant Rome, il est certain que, par telle ou telle cause, ancienne ou nouvelle, il existe aujourd'hui. »

M. de Wolodkowicz à M. de Lesseps.

« Rome, 22 mai 1849.

» Monsieur le ministre,

» Certains journaux de Paris, ainsi que de l'étranger, ont accrédité le bruit, dans un but évidemment hostile à la cause polonaise, qu'il s'est trouvé une foule de Polonais pour combattre l'armée française, le 30 avril dernier.

» Me trouvant à Rome, pour des motifs de santé, étranger à tous les événements politiques qui ont eu lieu dans cette capitale, émigré polonais depuis 1831, domicilié à Paris, voué de cœur et de sentiments au pays que je considère comme une seconde patrie, il est de mon devoir, monsieur le ministre, de protester hautement, au nom de l'émigration polonaise, contre cette indigne calomnie. Voici le fait. Le chiffre des officiers polonais admis au service de la République romaine se réduit à *cinq ou six individus*. Je prendrai la liberté, monsieur le ministre, de vous faire observer que ces officiers ont été engagés depuis plusieurs mois, à une époque où il n'y avait aucune probabilité de guerre entre la France et les États-Romains, et qu'au moment où cette malheureuse lutte éclata, l'honneur militaire ne permettait pas à ces mêmes officiers de quitter l'uniforme et d'abandonner ainsi leurs camarades à l'heure du danger.

» D'autres officiers polonais, parmi lesquels je citerai l'honorable général Rybinski, arrivèrent à Rome, quelques jours avant le 30 avril, et refusèrent les positions qui leur furent offertes dans l'armée, ayant été déjà informés de l'arrivée de l'expédition française à Civita-Vecchia, pour ne pas avoir la douleur de porter les armes contre la France.

» Il se trouve encore au service de la république romaine un cadre d'une légion polonaise, composé de 200 jeunes gens, pour la plupart appartenant à la nouvelle émigration qui n'a jamais été en France. Ce petit corps était précédemment au service de la Toscane. Depuis les événements qui rétablirent l'autorité du grand-duc dans ce pays, il se réfugia à Bologne et s'y trouva tout entier le 30 avril. Tous les Polonais de ce corps exprimèrent à leurs chefs le désir de ne jamais être employés contre l'armée française, si, à Dieu ne plaise, les hostilités devaient être reprises. »

9° Il est prouvé encore que M. Odilon Barrot a trompé la France en lui faisant croire que les Romains étaient animés à l'égard de l'armée française des sentiments les plus hostiles ; ce coupable mensonge est démenti par des documents officiels irrécusables :

Le général Oudinot à M. de Lesseps.

« Au quartier général de la Villa-Santucci, le 20 mai.

» Monsieur le ministre plénipotentiaire,

» Les soldats français blessés dans le combat du 30 avril ont reçu à

Rome des soins aussi éclairés que dévoués. Je suis profondément reconnaissant de cette bienveillante sollicitude pour mes compagnons d'armes.

» J'apprends que le service des hôpitaux de l'armée romaine est susceptible de certaines améliorations déjà introduites dans nos armées. Interprète des sentiments humanitaires de mon gouvernement, je vous prie de vouloir bien offrir en son nom, au service de santé de l'armée romaine, le caisson d'ambulance que je fais diriger sur la capitale à cet effet.

» Je désire que les soldats dont nous avons été les adversaires trouvent dans cette offre un témoignage particulier d'estime et de sympathie.

» Recevez, je vous prie, etc.

» *Le général commandant en chef,*

» OUDINOT DE REGGIO. »

Les triumvirs à M. de Lesseps.

« Accord, paix intérieure, détermination réfléchie, enthousiasme, générosité de conduite, vœu spontané et formel des municipalités, de la garde nationale, des troupes, du peuple, du gouvernement et de l'Assemblée souveraine en faveur du régime existant, vous avez, monsieur, observé tout cela; vous l'avez redit à la France, et nous avions le droit d'espérer, monsieur, que, parlant au nom de la France, vous auriez prononcé des paroles plus rassurantes que celles que formule votre projet. »

Dépêche de M. de Lesseps.

« 13 mai.

» *P. S.* — J'ai visité, en compagnie de M. de La Tour d'Auvergne, dans deux hôpitaux, des soldats français de notre corps d'expédition, blessés dans l'affaire du 30 avril. Ils sont au nombre de vingt-six. Je leur ai promis de leur faire rejoindre leurs camarades aussitôt qu'ils seraient guéris. Nulle part ils ne pourraient être mieux soignés. Des dames romaines des premières familles leur donnent jour et nuit l'assistance la plus touchante, et ont établi leur domicile dans les hôpitaux. La princesse Belgiojoso est à leur tête. »

Les triumvirs à M. de Lesseps.

» 25 mai.

» C'est à regret que nous disons cela, mais il faut enfin, monsieur, que la France sache ce que l'expédition de Civita-Vecchia, conçue, disait-on, dans un but de protection, nous coûte.

» Il est douloureux d'avoir à affirmer des choses pareilles; mais nous affirmons, monsieur, que de toutes les interventions dont on cherche à nous accabler, l'intervention française est celle qui nous a été le plus fatale. Contre les soldats du roi de Naples et les Autrichiens, nous pouvons nous battre, et Dieu protége les bonnes causes. Nous ne voulons pas nous battre contre des Français. Nous sommes envers eux en état, non de guerre, mais de simple défense. Mais cette position, la seule que nous

voulions avoir partout où nous rencontrons la France, a pour nous tous les inconvénients, sans aucune des chances favorables de la guerre. »

10° Il est prouvé que, nonobstant toutes les affirmations ministérielles dont la fausseté n'a été pleinement démontrée que plus tard, l'Assemblée constituante n'en a pas moins refusé, à une immense majorité, de s'associer à la grave responsabilité encourue par le cabinet; c'est ce qui résulte de la résolution suivante, votée à la majorité de 87 voix :

Séance du 8 *mai* 1849.

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour que l'expedition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. »

11° Il est prouvé que le cabinet, en ne se retirant pas le 8 mai 1849, a faussé le ressort parlementaire et mis ainsi la souveraineté du but au-dessus de la souveraineté du principe proclamé en ces termes par le général Bedeau :

« Je prends ici, à la face de mon pays, l'engagement de défendre toujours les volontés de la majorité de l'Assemblée législative ; le jour où je ne serai pas d'accord avec elle, je saurai m'incliner et accomplir mon devoir envers mon pays. »

12° Il est prouvé que la manifestation extrà-parlementaire du 13 juin a eu pour cause l'atteinte grave portée le 8 mai par le ministère à l'expression de la volonté nationale, atteinte qui est allée jusqu'à donner l'ordre d'entrer de « VIVE FORCE » à Rome, malgré la résolution du 8 mai, malgré l'engagement formel et d'honneur contracté par le ministère, au sein de la commission, de n'entrer à Rome que comme « *arbitres* DEMANDÉS, » ainsi que cela a été affirmé par M. Senard, rapporteur, sans être contredit :

Séance du 7 *mai* 1849.

« M. SENARD, rapporteur :... Mais, quel que soit l'état des choses à l'heure qu'il est, nous vous demandons de vous souvenir que la Constitution à laquelle nous obéissons, à laquelle vous devez obéir, ne vous permettrait pas plus à vous de demander qu'à nous de voter que nos troupes servissent à détruire un gouvernement constitué par la force seule de la nationalité qui se l'était donné...

« Nous vous demandons de vous en souvenir, et nous ne souffrirons

pas que vous équivoquiez sur la question de savoir si vous défendrez la République romaine...

» Sans doute, vous aviez déclaré que vous ne la reconnaissiez pas, que vous ne la défendriez pas ; mais en même temps vous avez déclaré que vous ne l'attaqueriez pas.

» A GAUCHE : C'est clair !

» M. JULES FAVRE : Vous l'avez déclaré sur l'honneur dans la commission.

» M. SENARD, rapporteur : Quant à la marche de l'expédition, il était bien entendu qu'elle occuperait militairement Civita-Vecchia, lieu choisi pour le débarquement, et qu'elle vaincrait même les résistances qui pourraient lui être opposées. Mais une fois là, nous attendrions les événements et nous ne marcherions sur Rome que pour la préserver d'une intervention étrangère, ou des excès d'une contre-révolution ; en un mot, selon l'expression de M. le président du conseil à la commission, nous n'irions à Rome que comme protecteurs ou comme arbitres demandés....

» La majorité de votre commission, en comparant les faits révélés par les dépêches avec tout ce qui avait été annoncé à l'Assemblée et avec les déclarations qui avaient déterminé son vote, a jugé que la direction donnée à l'expédition n'était pas conforme à la pensée dans laquelle elle avait été conçue et acceptée... »

13° Il est prouvé que les forces de la République française ont été employées contre la liberté du peuple romain, au mépris des termes formels de l'article 5 de la Constitution et de la déclaration suivante de M. Drouyn de l'Huys :

Séance du 7 mai 1849.

« M. DROUYN DE LHUYS : On oublie donc dans quelles conditions la marche sur Rome était autorisée? Je rappelle ces deux conditions : la première, c'était de ne pas y rencontrer de résistance sérieuse ; la deuxième, c'est qu'on y serait appelé par le vœu des populations. »

Les faits qui attestent que les forces de la République française (1) ont été employées contre la liberté du peuple

(1) « Habitants de Rome ! le général commandant en chef de l'armée française m'a nommé gouverneur de votre ville. J'arrive à ce poste avec l'intention bien arrêtée de seconder énergiquement, par tous les moyens en mon pouvoir, les mesures déjà prises par le général en chef pour assurer votre tranquillité, protéger vos personnes et vos propriétés. J'adopte, à partir d'aujourd'hui, les dispositions ci-après : 1° Tout rassemblement sur la voie publique est interdit ; il sera dispersé par la force.—2° La retraite sera sonnée à neuf heures du soir. La circulation de la ville cessera à neuf heures et demie ; à cette heure, les lieux de réunion seront fermés. — 3° Les cercles politiques qui, nonobstant la proclamation du général en chef, ne seraient pas encore fermés, le seront par la force, et les plus

romain sont notamment les suivants, qui se sont produits à l'ombre de notre drapeau :

Dissolution de l'Assemblée nationale romaine, dispersée par un régiment de dragons français ;

Désarmement de l'armée romaine ;

Réinstallation du gouvernement pontifical ;

Rétablissement de la sainte-inquisition ;

Rétablissement des tribunaux exceptionnels, du vicariat et de la *sacra consulta ;*

Institution d'une commission d'enquête judiciaire sur les opinions politiques et religieuses de *tous* les citoyens ;

Triumvirat de cardinaux ;

Réinstallation des prêtres dans toutes les administrations;

A la commission suprême, trois cardinaux, et pour secrétaire un prélat ;

Au tribunal de la Rote, des prélats;

Au tribunal de la Consulte, des prélats;

Au ministère des affaires étrangères, un cardinal;

Au ministère de l'intérieur, un prélat;

Le ministère de l'instruction publique supprimé et remplacé par une congrégation de cardinaux et de prélats;

Pour administrateurs des hospices, des divers établissements et bureaux de bienfaisance publique, des cardinaux, des prélats, des prêtres et des moines;

A la préfecture de Rome et du district, un prélat;

Le procureur général, un prélat ;

Pour gouverneurs et commissaires extraordinaires dans cinq provinces, autant de prélats, dont un archevêque;

---

rigoureuses procédures seront intentées contre les propriétaires des localités. — 4° Toute violence, toute insulte à nos soldats ou aux personnes conversant avec eux, tout obstacle apporté à l'approvisionnement de nos troupes seront immédiatement punis d'une manière exemplaire.—5° Pourront seuls circuler librement pendant la nuit les médecins et les fonctionnaires publics ; toutefois, ils devront être porteurs d'un laisser-passer délivré par les autorités militaires, et ils se feront accompagner de poste en poste jusqu'au lieu de leur destination. — Habitants de Rome, vous voulez l'ordre ; je saurai vous le garantir. Ceux qui persisteraient encore à vous opprimer trouveront en moi une sévérité inflexible.

» *Le général de division gouverneur de Rome,*

» ROSTOLAN. »

Pour délégués à Pesaro, à Pieti et à Frosinone, autant de prélats;

Cinq administrateurs laïques, au titre de prolégats, remplacés par des ecclésiastiques.

14° Il est prouvé que l'ordre d'entrer de vive force à Rome est parti de Paris en même temps que l'ordre de rappel de M. de Lesseps, le 29 mai 1849, c'est-à-dire après que le ministère tout entier avait donné sa démission, et avant qu'il ne fût reformé le 2 juin 1849.

15° Il est prouvé, enfin, que la duplicité du ministère a été constante; cette duplicité ressort de ses contradictions sans nombre et des démentis qu'il n'a cessé de se donner à lui-même.

Ainsi :

Déclaration le 17 avril de M. Barrot, *président du conseil*, ainsi conçue :

« M. ODILON BARROT : La pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la république qui subsiste actuellement à Rome. Nous n'irons pas en Italie pour imposer un gouvernement aux Italiens, pas plus le gouvernement de la république qu'un autre gouvernement. »

Confirmée à la tribune le 7 mai par M. Drouyn de Lhuys, *ministre des affaires étrangères :*

« M. DROUYN DE LHUYS : Avons-nous donné pour instructions au général Oudinot d'attaquer la République romaine? Eh bien! ce sont là des questions de bonne foi, j'en appelle à tous ceux qui ont lu les instructions, et je leur demande s'ils y trouvent une seule indication de ce genre. »

Puis démentie le lendemain, par M. Drouyn de Lhuys, dans sa dépêche du 9 mai :

« ... Nous demandons seulement qu'on indique la voie dans laquelle on se propose de marcher après le rétablissement du saint siége. »

Démentie de nouveau, et plus explicitement encore, dans sa dépêche du 25 mai :

« Nous avons constamment déclaré que la France ne reconnaissait pas la république romaine. Le gouvernement du saint-père n'a cessé d'être à nos yeux le gouvernement romain, et en vous autorisant à faire avec les hommes investis maintenant du pouvoir les arrangements partiels qui

vous paraîtraient propres à faciliter le rétablissement de l'ordre sur des bases favorables aux intérêts des peuples, je vous avais expressément recommandé d'éviter non-seulement toute parole, toute stipulation, dont on pourrait induire que nous les considérons comme constituant un gouvernement régulier, mais encore tout ce qui pourrait éveiller les susceptibilités du saint-siége. »

Démentie de la manière la plus précise par les déclarations suivantes de M. de Lesseps :

« Le 8 mai, la pensée du gouvernement était si contraire à l'attaque de Rome par nos troupes, et l'on recherchait avec tant d'empressement des moyens de conciliation, que M. Drouyn de Lhuys me mit lui-même en relation avec un envoyé de la République romaine, M. Accursi, membre de l'Assemblée constituante, qui venait de remplir à Rome, sous le triumvirat, les fonctions de ministre de l'intérieur. Il m'engagea à le faire voyager avec moi ; il fut convenu que nous nous donnerions rendez-vous à Toulon. M. Drouyn de Lhuys pensait que M. Accursi me serait utile pour faciliter mon entrée en négociations avec les autorités romaines et témoigner des bonnes dispositions de la France. Enfin , dans les derniers jours de ma mission, je reçus la visite d'un Italien qui m'était recommandé par un billet entièrement écrit de la main de M. Drouyn de Lhuys, par la raison, disait le billet, qu'il était ami de Mazzini et qu'il pouvait contribuer à faire réussir un arrangement. »

Démentie, enfin, par ce passage de la lettre adressée le 18 août à M. Edgar Ney par M. Louis-Napoléon Bonaparte :

« Remettre sur le trône pontifical le prince qui s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. »

En présence d'une telle réunion de témoignages, moralement, le procès de Versailles peut-il avoir lieu?

XXI.

28 septembre 1849.

Nous ne sommes pas, et jamais nous n'avons été exclusifs. Nous comprenons toutes les formes de gouvernements avec toutes les conséquences qui leur sont inhérentes ; nous comprenons la Monarchie aussi bien que la République, et la République aussi bien que la Monarchie, sous les seules réserves que la Monarchie sera la Monarchie et que la Ré-

publique sera la République. C'est assez dire que nous comprenons parfaitement que le pape, qui représente dans son expression la plus haute le principe d'autorité, alors même qu'il l'exerce seulement en qualité de prince temporel, ait d'autres idées que celles qui ont cours dans les pays où règnent la liberté de la tribune et la liberté de la presse. Que le saint-père ne veuille ni de la liberté de la presse, ni de la liberté de la tribune, ni d'assemblée législative, ni de suffrage universel, que le saint-père ne croie pas pouvoir accorder de pardon aux audacieux qui ont osé se substituer à lui dans l'exercice du pouvoir temporel, et qui n'ont pas craint d'en changer les conditions essentielles, nous comprenons tout cela sans effort ; mais ce que nous ne saurions comprendre, c'est qu'un journal français soit tombé assez bas à ses propres yeux pour applaudir comme il le fait à la proclamation de Pie IX, datée de Naples, le 12 septembre, et à la notification datée du Quirinal, le 18 septembre 1849. Nous comprenons l'inflexibilité du souverain pontife ; nous ne comprenons pas l'aplatissement du *Constitutionnel*, allant jusqu'à trouver que cette proclamation et cette notification « font faire évidemment un GRAND PAS à la conciliation ! »

Quel pas ?

Une amnistie qui n'amnistie personne, est-ce donc une amnistie ? Pour le caractère du saint-père, nous eussions préféré qu'il eût refusé toute amnistie, plutôt que d'en accorder une que, par respect pour le chef de la chrétienté, nous ne voulons pas qualifier.

On le sait, nous ne professons pas l'engoûment des assemblées délibérantes ; aussi ne ferons-nous pas au pape un objet de reproche de ce qu'il n'a pas rétabli l'assemblée romaine ; mais, en vérité, nous ne saurions voir même l'ombre d'une garantie sérieuse dans la formation d'un conseil d'État « *appelé seulement à donner son avis sur les projets de lois avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine.* »

L'autorité qui aura donné la vie à ce conseil d'État, conservant pleinement la liberté de le renverser et de le modifier à son gré, que sera-t-il.

Que sera également la Consulte d'État dont les membres seront choisis sur des listes présentées par les conseils provinciaux à l'autorité souveraine, laquelle se réserve expressément le droit d'accroître le nombre des membres de la Consulte, ainsi choisis par *un nombre fixe de sujets qu'elle se réserve de nommer ?*

N'est-ce pas reprendre de la main gauche le peu que paraît laisser tomber la main droite ? Il eût été, dans ce cas, plus loyal, plus digne de ne rien paraître donner !

Nous sommes pour l'unité et l'indivisibilité du pouvoir, mais en même temps nous sommes pour la souveraineté et l'efficacité de contrôle. On n'en finira de toutes parts, avec le principe de l'insurrection, qu'en admettant pleinement le refus de l'impôt, dans des cas prévus et déterminés, sans équivoque.

Le pape, s'il eût adopté ces idées, eût conservé la plénitude de son pouvoir, en même temps qu'il eût donné toute garantie et toute satisfaction au peuple romain.

Vote annuel de l'impôt et du budget par une assemblée générale annuellement élue et apportant à la tribune l'expression des vœux et des plaintes de la nation, voilà ce qu'il suffisait d'accorder et ce qu'il suffisait d'obtenir !

Mais non, l'on s'évertue à tourner sans fin dans le cercle périlleux des idées fausses en matière d'autorité.

De part et d'autre, on ne sait avec précision ni ce qu'on doit réclamer ni ce qu'on doit refuser.

XXII.

25 octobre 1849.

Quiconque a voyagé sur un chemin de fer a vu comment, au moyen d'une manœuvre fort simple, on fait passer un convoi d'un rail sur un autre. Il suffit d'avancer ce qu'on appelle une aiguille. L'*Opinion publique*, nous l'en prévenons, se trompe étrangement si elle croit que, par une manœuvre semblable, elle nous fera changer de voie sans que nous

nous en apercevions, et nous attirera sur un terrain qui est le sien, mais qui n'est pas le nôtre.

Notre terrain, c'est la souveraineté nationale représentée par la majorité législative.

Notre terrain, c'est le droit inviolable de la majorité dans le cercle tracé par la Constitution.

Jamais, dans aucune circonstance, nous n'avons pris parti pour la Minorité contre la Majorité ; jamais nous n'avons placé au dessus de l'inflexibilité du principe la souveraineté du but. C'est un avantage que la *Presse* possède sur l'*Opinion publique* et sur le *Constitutionnel*.

Comment, le 9 mai 1849, l'*Opinion publique* qualifiait-elle le vote de la veille ? Elle le qualifiait d'EMBUSCADE. Elle s'exprimait ainsi :

« Une EMBUSCADE PARLEMENTAIRE tendue au cabinet, quand il faudrait venir au secours de nos soldats.... Les voilà bien ! »

Le lendemain, l'*Opinion publique* ajoutait :

« Le président veut gouverner, parce qu'il est le représentant du pouvoir exécutif ; l'Assemblée prétend gouverner le gouvernement, sous prétexte qu'elle est l'Assemblée. Le REFUS DE CONCOURS reparaît, et le président semble assez disposé à se passer du concours. Nous voilà revenus, sous la République, à la situation de 1829. Deux révolutions, qui ont humilié et amoindri la France et dévoré nos richesses nationales, sont comme non avenues. La question est toujours posée : qui gouvernera ? le gouvernement ou l'Assemblée ? »

Ainsi, le REFUS DE CONCOURS est positivement établi et incontestablement démontré par l'*Opinion publique*. Devant ce REFUS DE CONCOURS de la majorité, le ministère se retire-t-il, ou du moins subordonne-t-il sa politique à la volonté de la majorité ? — Non ; il demeure et il passe outre. Quel respect pour les décisions de la majorité ! Osez donc désormais l'invoquer !

Comment, le 9 mai, le *Constitutionnel* qualifiait-il le vote du 8 mai de l'Assemblée constituante ? il le qualifiait de « QUESTION DE PARTI. » Il ajoutait :

« .... Qu'une partie des républicains modérés de l'Assemblée se soient associés à *une telle résolution !* que M. le général de Lamoricière s'y soit

associé et l'ait soutenue, lui, qui avait reconnu que ce qu'il y avait à défendre où nous allions, c'était, non pas la République romaine, mais la liberté de Rome ; que lui, militaire, il ait marchandé à un compagnon d'armes la consolation de réparer un échec, cela nous confond d'un douloureux étonnement.

» ..... CONDAMNATION, c'est le mot, qu'on a prononcée contre l'armée française, et, il faut bien le répéter, une *condamnation* sans entendre les malheureux accusés qui ont commis le crime de verser leur sang pour le service de leur pays. Car enfin savez-vous si, en effet, l'expédition a été détournée du but que vous prétendez lui avoir assigné ? »

Et le lendemain, 10 mai, le *Constitutionnel* insistait en ces termes :

« Au début de la séance, l'Assemblée était agitée, émue ; on s'attendait à toutes les violences du PARTI qui, désespéré de se sentir repoussé par l'opinion publique, se venge en proposant à la Chambre toutes les DÉTESTABLES RÉSOLUTIONS que la passion lui suggère, et paraît tout faire pour ne laisser derrière lui que des ruines. »

Ainsi, les 9 et 10 mai 1849, pour le *Constitutionnel*, la Majorité, (une majorité de 87 voix !) n'était qu'un « PARTI ! » La décision de la Majorité, était une « DÉCISION DÉTESTABLE ! » Cette décision, le *Constitutionnel* l'appelait une CONDAMNATION !

Si l'on admet deux sortes de majorités, l'une bonne, l'autre mauvaise : l'une à laquelle on pourra dire dédaigneusement : vous ne représentez qu'un PARTI, l'autre de laquelle on pourra dire qu'elle seule est l'expression sincère de l'opinion du « PAYS, » comment les distinguera-t-on et qui prononcera entre elles ?

Il faut ou admettre ou rejeter le principe de la majorité. Il est absolu ; on ne peut ni le rejeter à demi ni l'admettre à demi ; on n'est pas libre de le rejeter quand il blesse et l'admettre quand il sert.

C'est là une doctrine contre laquelle nous avons toujours protesté, contre laquelle nous protesterons toujours.

Vainement on s'efforcera d'obscurcir les faits ; le 11 juin 1849, c'était le droit de la majorité que la minorité défendait quand l'opposition disait au gouvernement : vous avez violé la Constitution, dans son article 5, vous avez foulé aux pieds la majorité dans son vote du 8 mai !

Nous le demandons à l'*Opinion publique*, l'ordre de bombarder Rome, expédié le 29 mai (alors surtout que le ministère avait donné sa démission), était-il conforme à la décision du 8 mai votée par 87 voix de majorité, à cette décision qualifiée de REFUS DE CONCOURS par l'*Opinion publique* et de CONDAMNATION par le *Constitutionnel?*

Accordez donc le choix fait, le 8 mai, de M. de Lesseps, avec son rappel expédié de Paris le 29 mai, c'est à dire deux jours avant que M. de Lesseps ne signât à Rome cette fameuse convention du 31 mai qu'on a érigée en grief contre lui, lorsqu'il suffirait pour faire tomber ce grief de rapprocher ces deux dates :

Paris, 29 mai : *Ordre de rappel.*

Rome, 31 mai : *Signature de la convention!*

Direz-vous que M. de Lesseps avait manqué à ses instructions? — On ne lui en avait pas donné (1).

L'ordre de bombarder Rome, expédié de Paris le 29 mai, quand M. Ferdinand de Lesseps signait à Rome, le 31 mai, une convention entièrement conforme aux déclarations

---

(1) DÉPÊCHE DU 8 MAI.

A M. Ferdinand de Lesseps.

« Pour rendre vos INSTRUCTIONS plus PRÉCISES, plus détaillées, il faudrait avoir sur ce qui s'est passé dans les Etats romains des informations qui nous manquent. *Votre jugement droit et éclairé vous inspirera* SUIVANT LES CIRCONSTANCES.

» *Signé* : DROUYN DE LHUYS. »

Voilà ce que M. Odilon Barrot appelait à la tribune des instructions précises! Il disait :

« Le gouvernement, dès le lendemain de votre décision, envoyait le citoyen Lesseps à Rome avec des INSTRUCTIONS PRÉCISES. Jamais il n'a été dans notre intention d'élever un conflit entre les pouvoirs.

» ODILON BARROT. »

C'est donc avec fondement que M. de Lesseps a pu dire devant le conseil d'État :

« Tout mon crime a été de n'avoir pas voulu deviner qu'il pouvait être de l'intérêt d'un agent habile de *changer subitement de langage;* mais j'ai eu du moins la loyauté de faire connaître mon invariable manière de voir au ministre, lorsque je lui écrivais, le 22 mai, que s'il se décidait à faire faire le siége de Rome coûte que coûte, je n'y prêterais jamais les mains, et que si ses intentions n'étaient pas telles que je m'étais cru autorisé à les interpréter, je le priais de me rappeler. Je le priais en outre de me faire savoir, par un simple *oui* ou par un *non*, et par le télégraphe, si j'étais d'accord avec lui. *On m'a laissé sans un seul mot d'instructions ou de réponse depuis le* 10 *mai jusqu'au* 1er *juin.*

» FERDINAND DE LESSEPS. »

faites à la tribune par MM. Barrot et Drouin de Lhuys, dans les séances des 7, 8 et 9 mai, entièrement conforme au vote motivé de la majorité, cet ordre, oui ou non, constitue-t-il une usurpation flagrante de la souveraineté, un attentat manifeste au droit de la majorité ? Nous ne parlons pas de l'article 5 de la Constitution, si formels qu'en soient les termes, nous ne parlons que du vote du 8 mai et des ordres absolument contraires donnés le 29 mai.

Il ne s'agit pas là d'interpréter un texte, mais de nier ou d'admettre l'existence d'un fait qui a eu l'Europe tout entière pour témoin.

Si les ordres donnés le 29 mai étaient en opposition incontestable avec le vote motivé du 8 mai, la minorité de l'Assemblée législative était, le 11 juin, en possession de tous les droits de la majorité de l'Assemblée constituante.

Cela est incontestable, car, pour prétendre le contraire, il faudrait admettre que la majorité de l'Assemblée législative a le droit de détruire l'œuvre de la majorité de l'Assemblée constituante.

Si la majorité de l'Assemblée législative a ce droit, elle a le droit :

De renverser la République ;

De rétablir la Monarchie ;

De proclamer à son choix l'Empire, la Légitimité ou la Régence ;

De suspendre la liberté individuelle ;

De relever l'échafaud en matière politique ;

De ressusciter l'esclavage ;

De supprimer la liberté de la presse ;

De faire revivre la confiscation ;

D'abolir le suffrage universel ;

Etc., etc., etc.

Elle a, enfin, le droit de tout faire !

Dans ce cas, l'*Opinion publique* est-elle d'avis que le devoir de la minorité serait de laisser faire tout ?

Que l'*Opinion publique* réponde si elle le peut, si elle l'ose !

Elle ne le pourra pas, elle ne l'osera pas.

XXIII.

25 octobre 1849.

Rien de plus curieux que de relire les numéros des 9 et 10 mai 1849 de l'*Opinion publique*, du *Constitutionnel*, de l'*Univers*, de l'*Union*, de tous les organes, enfin, de ce prétendu parti modéré qui nous mène droit à l'abîme. A en croire ces feuilles, l'honneur de la France, l'influence de sa politique en Europe, exigeaient de la manière la plus impérieuse que le général Oudinot entrât à Rome en triomphateur !

Il y est entré.

Pendant ce temps, l'Autriche a pu en finir plus commodément avec la Hongrie.

Pensez-vous que notre situation, en Europe, ait beaucoup gagné à notre entrée à Rome ?

Pensez-vous que l'épée de la France pèse à Gaëte un poids décisif ?

Pensez-vous que les avantages moraux que nous aurons retirés de cette expédition équivalent aux trente millions de francs qu'elle nous a coûtés, sans parler des soldats français qui ont été tués ou blessés ?

Pensez-vous que le départ de nos troupes ne sera pas le signal d'actes sanguinaires pareils à ceux qui déshonorent les gouvernements d'Autriche et de Prusse ?

Pensez vous, enfin, que cette assemblée constituante que vous étiez tous si impatients de voir se dissoudre, avait tort le 8 mai, quand elle insistait pour que « l'*expédition de Civita-Vecchia ne fût pas détournée du but qui lui avait été assigné ?* »

Êtes-vous bien fiers de votre œuvre ? Est-ce là une gloire dont la France ait à se féliciter d'avoir à payer les frais ?

Oui, vous êtes entrés à Rome, mais quand et comment en sortirez-vous ?

1849.

AVEZ-VOUS DES ALLIANCES?

27 juin 1849.

« *Avez-vous des alliances?* » — Telle est la question que le général Cavaignac a portée à la tribune, et sur laquelle il est revenu huit ou dix fois au moins.

Le général Cavaignac, qui a tenu pendant six mois dans ses mains les destinées de la France, sait, aussi bien que nous, que la France n'a pas d'alliances.

Pourquoi donc présenter sous la forme dubitative d'une question ce qui a malheusement l'incontestable réalité d'un fait, ce qui n'est l'objet d'aucun doute pour qui étudie les événements et interroge la politique européenne?

La France n'a pas d'alliances, le général Cavaignac le sait parfaitement; il devait donc avoir le courage de le proclamer hautement à la tribune.

Après cet aveu: « *la France n'a pas d'alliances*, » fût venue utilement cette question : *Pourquoi la France n'en a-t-elle pas?* Alors, l'effet eût servi à remonter à la cause et à la trouver.

La France n'a pas d'alliances parce qu'elle n'a pas de système, parce qu'elle flotte au gré des incidents, comme un vaisseau sans lest flotte au gré des vagues.

La France n'a pas de système, parce que le pouvoir auquel on donne le nom de cabinet est constitué de telle sorte

qu'il lui manque la première des facultés, celle de concevoir. Les départements ministériels sont des membres épars qui palpitent, ils ne sont pas un corps qui se meut. L'unité manque.

Ainsi se représente chaque jour et sous toutes les formes, plus urgente et plus impérieuse que jamais, la nécessité de changer l'appareil ministériel et de donner au pouvoir l'unité sans laquelle il est et sera toujours l'impuissance.

L'absence de système coûte à la France au moins cinq cents millions par an qu'elle pourrait épargner sur son budget. Ce n'est rien encore : l'absence de système est la cause qui énerve notre influence, paralyse notre activité, arrête notre prospérité et entretient l'agitation qui nous isole en Europe.

Si nous voulons avoir des alliances, il faut préalablement que nous ayons un système, et si nous voulons avoir un système qui soit une force, il faut que nous commencions par changer l'appareil qui la laisse évaporer contre un appareil qui la condense.

Aussi longtemps qu'on persistera à ne pas commencer par le commencement, on continuera d'user les hommes qui passent pour les plus capables sans en tirer aucun effet utile ; on n'aboutira qu'à creuser plus profondément l'ornière dans laquelle la France souffre et s'indigne de rester.

Un pays qui veut contracter des alliances durables ne les choisit pas arbitrairement. Il sait qu'il n'y a d'alliances solides et sincères que celles qui ont pour fondement des intérêts communs et des avantages réciproques. Dès qu'il s'agit d'alliances à nouer, la première question qui se présente donc pour un pays est celle de se bien connaître, de savoir par quels côtés il est fort et par quels côtés il est vulnérable, quelles sont ses ressources, quels sont ses besoins, quelle est la variété de ses moyens d'échanges ? Tout doit être organisé à cet effet. Or, c'est ce qui n'a pas lieu. Montez à la tribune et demandez à M. de Tracy quelle pensée politique exprime la marine de la France ? Adressez séparément à M. de Rulhières la même interpellation en ce qui

concerne la guerre, et vous verrez s'ils le savent et s'ils s'accordent dans leurs réponses ? Cependant les deux départements de la marine et de la guerre prélèvent annuellement sur le budget de l'État plus de cinq cents millions. Pour aboutir à quoi ? — A une marine insuffisante si nous avions à lutter contre l'Angleterre ; à une armée trop faible si une nouvelle coalition du continent pouvait se reformer contre nous.

Il faut à la France des alliances. — Lesquelles ? — Interrogez son agriculture, interrogez son industrie, interrogez son commerce ; ils vous l'apprendront, et vous pourrez vous en rapporter à la réponse qu'ils vous feront, car ils auront intérêt à vous dire la vérité.

Mais cette enquête préalable, nécessaire, indispensable, on ne l'entreprendra pas ; on préférera se traîner dans les errements de la politique au jour le jour, de cette politique de sympathies qui ne sait aboutir qu'à des vœux stériles et à des déceptions funestes.

Encore si cette politique était celle qui coûtât le moins aux contribuables ; mais c'est celle qui leur coûte le plus cher.

Ce n'est ni la paix ni la guerre ;

Ce n'est pas l'alliance de l'Angleterre et de la France se prêtant un mutuel appui : l'armée de la France servant à garantir à l'Angleterre la suprématie maritime ; la marine de l'Angleterre servant à garantir à la France la suprématie continentale ; ce n'est pas l'alliance du continent et de la France s'unissant étroitement afin de former une vaste confédération qui rétablisse et maintienne l'équilibre maritime rompu par l'immense développement que l'Europe distraite a laissé prendre à la Grande-Bretagne ;

C'est la porte ouverte à toutes les éventualités désastreuses ;

C'est l'affaiblissement de tous les gouvernements et l'appauvrissement de tous les peuples ;

C'est le progrès du paupérisme, et, par suite, le triomphe plus ou moins prochain du socialisme !

Ce triomphe qu'on redoute, il est un moyen d'en conjurer les excès, c'est de répondre à la question posée par le général Cavaignac, en recherchant quel est le système d'alliances le plus propre à donner aux gouvernements les moyens de combattre et de diminuer la misère des peuples.

La misère des peuples! voilà l'ennemi commun contre lequel les gouvernements ont un intérêt mutuel à s'unir.

A l'œuvre! à l'œuvre! Que la France donne l'exemple, et l'Europe tout entière la suivra.

Que la France sache élever la paix, qui n'est encore qu'une trève, à la hauteur d'un système, et elle ne tardera pas à avoir d'indestructibles alliances!

1853.

LA QUESTION D'ORIENT.

« Mesurant avec un compas des distances sur la carte, il (l'Empereur) disait : « Constantinople est placée pour » être le centre et le siége de la domination universelle. »

LAS CASES. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

« J'ai pu partager l'empire turc avec la Russie, il en a été plus d'une fois question entre nous : Constantinople l'a toujours sauvé. Cette capitale était le grand embarras, la vraie pierre d'achoppement. La Russie la voulait, je ne devais pas l'accorder : c'est une clé trop précieuse ; elle vaut à elle seule un empire ; celui qui la possédera peut gouverner le monde. »

NAPOLÉON. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

« D'après le cours naturel des choses, dans quelques années la Turquie tombera au pouvoir de la Russie. La plus grande partie de sa population est grecque, et l'on peut dire que les Grecs sont Russes. Les puissances qui en souffriront et qui pourraient s'y opposer sont l'Angleterre, la France, la Prusse et l'Autriche. Quant à l'Autriche, il sera très facile à la Russie de l'engager à embrasser sa cause, en lui donnant la Servie et d'autres provinces limitrophes des Etats autrichiens qui s'étendent jusque près de Constantinople. *Si jamais la France et l'Angleterre s'allient de bonne foi, ce sera pour empêcher l'exécution de ce projet.* »

L'EMPEREUR *Napoléon en exil*, ou l'*Echo de Sainte-Hélène*, par O'Meara.

I.

21 mars 1853.

L'ordre délibéré hier 20 mars en conseil des ministres, et transmis à l'escadre française de se diriger vers les Dardanelles pour y combiner, en cas de besoin, son action avec

l'escadre anglaise, est un fait d'une incontestable importance à plusieurs points de vue.

C'est d'abord le démenti le plus éclatant donné à tous ces prétendus projets de débarquement que, de l'autre côté du détroit, des hommes prétendus graves ont eu le ridicule d'accueillir et d'accréditer.

C'est ensuite le maintien du *statu quo* européen.

C'est conséquemment la paix affermie.

Oui, la paix affermie, et non la paix troublée, car il n'est aucune puissance en Europe assez téméraire pour risquer d'y porter atteinte, lorsque l'Angleterre et la France s'unissent pour veiller sur elle et la protéger, l'Angleterre avec sa flotte, la France avec son armée.

Contre l'armée de la France et la flotte de l'Angleterre, que pourrait la Russie?

S. Exc. le prince Menschikoff, ministre de la marine moscovite et ambassadeur extraordinaire de S. M. l'empereur Nicolas Ier, en sera quitte pour baisser le ton et pour chercher un moyen de sortir le moins mal possible du détroit politique dans lequel il s'est inconsidérément engagé.

Quelque peu de dispositions que nous ayons à louer un gouvernement qui a fait à la liberté une part si mince, comme nous n'avons cependant pas moins à cœur la paix que la liberté, nous applaudissons hautement, énergiquement, pleinement à l'esprit de décision qui a dicté l'ordre expédié à la flotte de Toulon.

L'hésitation eût été grave et elle eût pu devenir funeste ; car la France hésitant et se tenant à l'écart eût éloigné d'elle l'Angleterre sans ramener la Russie. Ni l'une ni l'autre de ces deux puissances rivales ne lui eussent pardonné son isolement, et, quoique volontaire, il eût paru forcé. Cet isolement eût donc été un affaiblissement.

La Russie, ne rencontrant en face d'elle à Constantinople que l'Angleterre, se fût enhardie ; c'est le contraire qui arrivera dès qu'elle connaîtra le départ des deux flottes, l'une allant fortifier l'autre.

Toute complication sérieuse est ainsi étouffée dans son

germe, et ce qui aurait pu troubler la paix n'aura servi qu'à l'affermir.

La détermination prise, sans perte de temps, est un acte de haute politique et dont la portée ne s'arrêtera pas à l'incident qui l'a provoqué. Cet acte, qui associe la France à l'Angleterre, ne fera pas seulement réfléchir la Russie ; il fera aussi réfléchir l'Autriche, qui se croit tout permis en Italie, et ne semble pas se douter que l'an 1853 appartient au dix-neuvième siècle, c'est-à-dire à une époque de civilisation et d'humanité, où ce n'est qu'à force de liberté donnée qu'on peut et qu'on doit espérer faire oublier à des peuples conquis l'indépendance perdue !

Comment un journal sérieux, le *Journal des Débats*, a-t-il pu établir une assimilation entre deux situations qui sont absolument contraires ? En 1840, l'Angleterre et la Russie s'unissaient éventuellement contre la France ; en 1853, c'est contre la Russie que s'unissent éventuellement la France et l'Angleterre.

En 1840, c'était la guerre qui s'ourdissait ; en 1853, c'est la paix qui resserre sa trame.

En 1840, c'était la France qui se préparait à reculer ; en 1853, ce sera le tour de la Russie.

Donc, nous sommes fondés à dire que 1853 est la contrepartie de 1840.

La France, en cette occasion, a profité habilement de la lourde faute que vient de commettre la Russie, et dont celle-ci ne tardera pas à s'apercevoir. Faute heureuse, car elle profitera à la paix et à la liberté !

II.

23 mars 1853.

Nous lisons dans la *Gazette de France :*

« Nous nous demandons comment le partisan de la *liberté illimitée* approuve et loue sans restriction un accord de la France et de l'Angleterre qui aurait pour but et pour effet de maintenir quinze millions de chrétiens sous l'oppression de trois millions de Turcs. Demander le main-

tien de l'empire ottoman, c'est demander le maintien du despotisme typique, de celui qui est devenu proverbial par son absurdité et ses excès. Il nous semble que la logique de M. Émile de Girardin est ici singulièrement en défaut, et qu'il aura de la peine à se remettre de cette déroute. »

A la question de la *Gazette de France*, voici notre réponse :

Nous applaudissons à l'œuvre de la France et de l'Angleterre parce que, dans l'état actuel de l'Europe, cet accord nous paraît être la seule digue qui puisse contraindre à rentrer dans son lit le terrorisme contre-révolutionnaire, qui déborde de toutes parts.

Nous demandons le maintien de l'empire ottoman parce que le jour n'est pas encore venu où une politique nouvelle saura et pourra dénouer le nœud des nationalités et des religions sans le trancher par le sabre, sans recourir à la force, sans rompre la paix, sans verser des flots de sang.

Où donc est la contradiction entre cette conduite et le principe de liberté dont nous avons fait le régulateur de toutes nos opinions et de toutes nos actions ?

Si trois millions de musulmans maintiennent, en Turquie, sous l'oppression, quinze millions de chrétiens, est-ce que cent mille chrétiens ne maintiennent pas, en Algérie, sous l'oppression, trois millions de musulmans? Si les Turcs ont tort, les Français ont-ils raison? Et la *Gazette de France* est-elle d'avis d'évacuer l'Algérie ? Qu'elle réponde à cette première question !

Si la liberté n'existe pas en Turquie, est-ce que la liberté existe en Russie, où le nombre des serfs s'élève à plus de trente millions ? Et quel est leur sort comparé à celui des nègres ? Dans ceux des États de l'Union où l'esclavage existe encore, un nègre se vend 4,000 francs ; en Russie, un serf se vend 400 francs, la terre y comprise, c'est-à-dire dix fois moins cher. On n'engage les esclaves américains qu'à des particuliers ; les banques hypothécaires russes prêtent 220 à 330 francs sur un serf avec la terre : les femmes passent par-dessus le marché. Quand un propriétaire russe dit qu'il a 1,000 *âmes*, c'est 2,000 qu'il faut entendre, les Russes refusant une âme aux femmes des serfs.

Dans l'île de Cuba, l'esclave peut se racheter en totalité ou en partie. S'il paye 500 dollars à son maître, il est libre de fait; s'il paye 80 dollars, il a un jour à lui. La mère peut racheter son enfant dans le sein pour 25 dollars, et pour 100 dollars s'il n'a pas plus d'un an.

Rien de pareil n'existe ni aux Etats-Unis ni en Russie. Il n'y a pas de maximun d'émancipation obligatoire. Dans l'île de Cuba, les esclaves peuvent forcer leur maître à les vendre s'ils trouvent un acheteur.

L'esclave américain est nourri, logé, habillé par son maître ; le serf russe reçoit une parcelle de la terre sur laquelle il vit comme il peut, et pour la culture de laquelle il a trois jours par semaine à lui.

Les uns et les autres peuvent être employés indifféremment aux travaux des champs ou aux travaux domestiques. Dans ce dernier cas, les esclaves russes sont aussi nourris, logés et vêtus par leurs maîtres.

Il n'y a pas de marchés à esclaves en Russie comme il y en a en Amérique, mais en Russie, on vend publiquement et aux enchères les *âmes* avec les terres.

Le noble seulement peut posséder des serfs en Russie ; en Amérique, quiconque a de l'argent peut acheter des esclaves ; mais le noble russe vaut-il mieux que le planteur américain ? Il y a de bons et de mauvais maîtres dans les deux pays. En Russie, les plus mauvais sont les petits propriétaires ; or, il y en a 58,000 qui ont moins de 20 paysans.

En Amérique, il n'y a pas de recrutement ; en Russie, le propriétaire est obligé de donner, tous les deux ans, 1 à 4 serfs sur 100 pour être faits soldats (1).

Si un planteur tue un esclave, il est puni pour meurtre s'il

---

(1) Lorsqu'une guerre sérieuse les appelle au loin, on apporte aux recrues le *sac de terre*. C'est une petite bourse sur laquelle est gravée, d'un côté, l'image du Christ, et, de l'autre, celle de saint Nicolas. Cette petite bourse, remise aux recrues par leurs femmes ou leurs mères, est remplie de terre prise sur le seuil de la maison paternelle. Lorsque le soldat russe, ainsi arraché à sa famille et incorporé dans un régiment, ainsi éloigné des siens, est blessé mortellement, il prend la bourse suspendue à sa poitrine, qu'il regarde comme un talisman, la porte à ses lèvres, et meurt en adressant une dernière pensée à ceux qu'il a laissés dans son pays.

y a des témoins blancs ; le témoignage des noirs n'est pas admis devant les tribunaux. Il ne peut faire donner plus de 39 coups de fouet à un esclave. En Russie, le gouvernement séquestre les biens des propriétaires qui maltraitent leurs serfs. Ceux-ci se font le plus souvent justice eux-mêmes. Les registres officiels du ministère de l'intérieur constatent qu'il y a tous les ans, en moyenne, de 73 à 75 maîtres tués par leurs serfs.

Aux État-Unis, l'abolition de l'esclavage est une question de séparation entre les États du Sud et les États du Nord.

En Russie, tout dépend de l'autocratie. On ne veut pas, dit-on, créer des prolétaires en émancipant les serfs sans leur donner des terres. Avec un peu de bonne volonté et des dépenses, il serait aisé de leur faciliter les moyens de se racheter chaque fois qu'on les vend aux enchères, par défaut de payement de leurs maîtres aux banques où ils les ont engagés. Pour cela, il suffirait de ne pas exiger le versement du capital et de se contenter du payement des intérêts.

Les abolitionnistes sont poursuivis en Russie comme en Amérique. Garrison a été traîné, il y a vingt-deux ans, la corde au cou, pour être pendu. Il suffit de se dire de ses amis pour être persécuté dans les États du Sud. En Russie, il a été récemment défendu de rien publier sur le servage, et Ivan Golovine a été condamné *aux travaux forcés à perpétuité* pour avoir voulu traiter cette question à l'étranger.

Voilà la liberté dont la *Gazette de France* prend la défense !

Est-ce qu'en Turquie les chrétiens sont esclaves ? Est-ce qu'on les y vend à l'enchère en comptant les femmes pour rien ? Que la *Gazette de France* réponde à cette seconde question !

III.

25 mars 1853.

La *Gazette de France* répond à la *Presse :*

« Quoique très attachés à la liberté, nous n'en faisons point, comme M. de

Girardin, le principe des principes et la loi des lois. Nous pourrions, sans manquer de logique, tolérer l'existence de l'empire turc et maintenir notre empire en Algérie ; mais M. de Girardin ! l'incarnation de la liberté illimitée, doit sentir son être poétique s'évanouir quand il demande la prolongation du régime du sabre en Turquie et même en Algérie. Qu'il subisse ces deux faits, nous le concevons, puisqu'il ne pourrait les détruire sans verser des flots de sang ! mais qu'il les défende ! est-ce compréhenhensible ? Le despotisme russe ne saurait justifier le despotisme turc ; et l'attaque contre le premier ne saurait compenser la tolérance du second. Pour être conséquent, il faudrait les maudire également tous deux ; c'est ce que nous faisons, tandis que M. de Girardin cherche à excuser l'un en produisant les méfaits de l'autre. »

Ce que dit la *Gazette de France*, ne sachant que dire, est complétement faux. La *Presse* n'excuse le despotisme nulle part, et, devant elle, toutes les oppressions sont également odieuses : oppression, en Turquie, des chrétiens par les musulmans ; oppression, en Algérie, des musulmans par les chrétiens ; oppression, en Irlande, des catholiques par les protestants ; oppression, en Italie, des protestants par les catholiques ; oppression de l'Italie par l'Autriche, oppression de la Pologne par la Russie ; oppression, en Russie et en Pologne, des serfs par les nobles, et oppression, dans les États du Sud de l'Union américaine, des noirs par les blancs. Nulle part et sous aucun prétexte l'homme n'a le droit d'opprimer un autre homme, un peuple d'opprimer un autre peuple. Ou cela est vrai, ou la parole de l'Écriture qui dit que tous les hommes naissent frères est fausse. Déclarer que tous les hommes naissent frères, c'est déclarer qu'ils naissent tous égaux en droit ; ce qui veut dire le même droit pour tous : c'est ce qu'on a appelé le droit commun.

Le jour est-il venu, soit pour les gouvernements de donner un grand exemple en renonçant partout à la domination, soit pour les peuples d'accomplir un grand acte en secouant en tout l'oppression ? Si la *Gazette de France* le croit, qu'elle le déclare hautement ! mais si elle ne le croit pas, qu'elle s'abstienne de dénaturer la question telle que la *Presse* l'a posée, en raisonnant dans l'hypothèse où la

Turquie aurait réclamé l'appui de l'escadre anglaise pour la protéger contre les menaces de l'ambassade russe.

La *Presse* n'a raisonné que sur cette hypothèse qui a motivé l'ordre immédiatement donné à l'escadre française de quitter Toulon pour se rendre dans les eaux de la Grèce.

De la part de la Russie, s'agit-il seulement d'élever la voix en faveur des chrétiens de son Église, ainsi que la France a élevé la voix en faveur des chrétiens de Jérusalem, ainsi que l'Angleterre a élevé la voix en Toscane en faveur des époux Madiaï ; ne s'agit-il que d'élever la voix sans menace arrogante et surtout sans agression armée ; ne s'agit-il enfin que d'une question de tolérance religieuse et de civilisation progressive ? Alors s'évanouit la question de guerre et de territoire ; alors la paix n'a rien à craindre, et la liberté n'a qu'à gagner à cette louable émulation de la France, de l'Autriche et de la Russie, disant l'une après l'autre à la Turquie : « Service pour service ; nous étayons votre empire, n'opprimez pas nos coreligionnaires. » Mais alors pourquoi faire venir précipitamment à l'entrée des Dardanelles l'escadre anglaise stationnant à Malte ?

Résumons la question : S'il s'agit d'une question de liberté religieuse, et non d'une question de conquête territoriale, nous sommes avec la Russie contre la Turquie ; mais s'il s'agit d'une question de conquête territoriale déguisée sous une question de liberté religieuse, nous sommes pour la Turquie contre la Russie, et, dans ce cas, nous répétons que la France a très sagement fait de donner, sans hésitation et sans retard, à son escadre de Toulon l'ordre de rejoindre l'escadre anglaise.

Si l'empire ottoman doit tomber et doit être partagé, il ne doit tomber et ne doit être partagé que pour relever la Pologne, affranchir l'Italie, effacer les traités de 1815 et les remplacer par de nouveaux traités pacifiquement débattus entre l'Angleterre, la France et la Russie, et exclusivement conclus dans l'intérêt respectif des peuples, intérêt qui se traduit par ces mots : Réciprocité des échanges, facilité des communications, liberté des mers.

IV.

27 mai 1853.

Le 3 0/0 français, qui avait baissé avant-hier de 50 centimes et hier de 1 franc, a encore baissé aujourd'hui de 65 centimes ; total, 2 francs 15 centimes.

Le 3 0/0 anglais est resté ferme à 100 7/8.

Écart entre les deux fonds : 21 francs.

Que devrait être la Bourse ?

— La Bourse devrait être le thermomètre du crédit, mesurant exactement les risques les plus grands, afin de les atténuer.

Qu'est-elle ?

La Bourse est le thermomètre de la peur, grossissant démesurément les dangers les plus petits en les aggravant.

Le crédit calcule tout ; il raisonne et ne tremble pas ; la peur ne calcule rien ; elle tremble et ne raisonne pas.

Ce qui distingue le crédit de la peur est aussi ce qui distingue la Bourse de Londres de la Bourse de Paris.

La Bourse de Londres calcule tout : elle raisonne et ne tremble pas ; la Bourse de Paris ne calcule rien : elle tremble et ne raisonne pas.

Si la Bourse de Paris raisonnait, elle se dirait :

Ou la dépêche transmise de Trieste, le mardi 24 mai, par la télégraphie privée, et portant la date de Constantinople, 16 mai, est vraie, ou elle est fausse.

Si cette dépêche est vraie, si le prince Menschikoff, qui devait être parti le 14, était encore à Constantinople le 16, ce retard apporté à son départ après la signification de son *ultimatum*, remis le 5, et après la rentrée aux affaires de Réchid-Pacha, serait la preuve que la Russie, reconnaissant qu'elle s'était inconsidérément avancée, reculait prudemment ;

Si cette dépêche est fausse, si, en effet, le prince Menschikoff est parti de Constantinople le 14, comment est-il

parti? Est-il parti emportant un échec ou laissant une menace?

Quelle menace?

La menace de renouveler, en 1853, sur Constantinople, l'attentat commis, en 1807, sur Copenhague par l'Angleterre; est-ce présumable? Est-ce que la flotte russe s'exposerait à la honte et aux conséquences d'un pareil acte, quand elle est surveillée par l'escadre française et par l'escadre anglaise? Est-ce qu'il y a plus loin d'Égine et de Malte à Constantinople que de Sébastopol à Constantinople? Est-ce que la marine russe, soit comme matériel, soit comme personnel, peut être comparée à la marine britannique et à la marine française? Est-ce qu'après avoir bombardé Constantinople, la flotte russe voudrait se vouer à l'immanquable châtiment d'être incendiée ou d'être coulée bas? Où serait pour la Russie la compensation à cette perte, de longtemps irréparable? Affaiblie par cette perte sans compensation, et déshonorée aux yeux des peuples par un attentat sans excuse, que ferait la Russie, que pourrait-elle faire? — Déclarer la guerre à l'Angleterre et à la France! A quel titre et avec quels alliés? Avec l'Autriche et la Prusse? Mais ne compte-t-on pour rien l'Italie qui se soulèverait en masse, et la Suisse qui s'armerait aussitôt? Non, non, cent fois non, aucun danger sérieux de guerre n'est à redouter venant de Constantinople; et si le prince Menschikoff est parti de Bayukdéré pour Odessa, c'est qu'ayant échoué dans sa mission et manqué son effet, il n'avait plus rien à faire qu'à s'en aller d'étape en étape. Son départ simplifie la situation; il la dénoue,

Oui, il la dénoue, car si la Porte eût cédé aux arrogantes prétentions de la Russie, à chaque courrier arrivant de Constantinople, c'eût été de nouvelles difficultés d'interprétation qui eussent condamné l'Angleterre et la France à un état indéfini de vigilance permanente et d'alerte perpétuelle, tandis qu'au moins, de quelque temps, on n'entendra plus parler de la Russie à Constantinople. Donc, que la France n'hésite pas, et qu'elle persiste dans la politique

dont elle a, le 20 mars 1853, résolûment arboré le pavillon, en donnant immédiatement l'ordre à l'escadre française de quitter Toulon pour se rapprocher des Dardanelles et y combiner, en cas de besoin, son action avec l'escadre anglaise stationnant à Malte. Cette politique est la bonne, car elle est droite et ferme.

— Mais, dit-on, êtes-vous bien sûr, en cette occurence, du parfait accord de la France et de l'Angleterre? Quelle garantie avez-vous de la sincérité britannique ?

— La seule garantie qui, de sa part, ne soit jamais douteuse, la garantie de son intérêt. L'Angleterre est plus intéressée que la France au maintien des traités qui sont le nœud du faisceau ottoman.

— Mais ne serait-il pas à craindre que la Russie ne désintéressât et n'embauchât l'Angleterre en lui offrant de se partager l'empire turc : la Russie s'emparant de Constantinople, et l'Angleterre prenant Alexandrie? Dans ce cas, réduite à l'isolement et à l'impuissance, ce serait en vain que la France invoquerait le respect des conventions du 13 juillet 1841 !

Non; une telle crainte n'est pas fondée, parce que si l'Angleterre peut avoir un intérêt à posséder l'Égypte, elle a un intérêt bien autrement direct et bien autrement considérable à ne pas s'isoler en Europe, et à ne pas rester seule en présence de la Russie. Avant d'être une grande puissance commerciale, l'Angleterre est une grande puissance libérale, et si elle tient à multiplier ses échanges, elle tient encore plus à conserver ses institutions.

Or, c'en serait fait de ses institutions le jour où, dans la balance politique, il n'y aurait plus dans un plateau que l'Europe absolutiste, et, dans l'autre plateau, que l'Angleterre constitutionnelle.

L'Angleterre est nécessaire à la France pour y empêcher la restauration de la légitimité, comme la France est nécessaire à l'Angleterre pour y empêcher la suppression de la liberté.

L'Angleterre et la France le comprennent parfaitement

l'une et l'autre ; il n'y a donc aucune crainte à avoir sur un accord qui est réciproquement forcé et que vient de resserrer le prince Menschikoff.

Ce n'était certes pas le résultat qu'il poursuivait ; mais ce sera le seul qu'il aura atteint en prenant à Constantinople une attitude qui a moins été celle d'un négociateur que celle d'un matamore. Or, pour tout matamore, il n'y a que deux alternatives : intimider ou reculer.

Voilà ce que la Bourse de Paris aurait compris si, au lieu de trembler, elle eût raisonné.

Ce que la *Presse* a fait en juillet 1840 et en février 1848, elle le fait de nouveau en mai 1853, guidée par les mêmes motifs, constamment animée du même esprit, et toujours fidèle, en toutes circonstances, à cette seconde moitié de sa devise : GUERRE A LA PEUR.

V.

31 mai 1853.

Le 18 mai 1853, le *Moniteur* publiait la déclaration suivante :

« M. le prince Menschikoff demande au Divan la conclusion d'un traité qui placerait sous la garantie de la Russie les droits et les immunités de l'Église et du clergé du rite grec. Cette question, complétement différente de celle des Lieux-Saints, touche à des intérêts dont la Turquie doit, la première, apprécier la valeur. Si elle amenait quelques complications, elle deviendrait une *question de politique européenne*, dans laquelle la France se trouverait engagée au même titre que les autres puissances signataires du traité du 13 juillet 1841. »

Quels étaient les termes de ce traité du 13 juillet 1841 signé par l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie et la Turquie ?

Voici d'abord le protocole signé à Londres le 10 juillet 1841 :

Conférence des plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de la Porte-Ottomane, relative aux affaires de l'Orient, tenue à Londres le 10 *juillet* 1841. »

PROTOCOLE.

« Les difficultés dans lesquelles Sa Hautesse le sultan s'est trouvé placé, et qui l'ont déterminé à réclamer l'appui et l'assistance des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, venant d'être aplanies, et Mehemet-Ali ayant fait envers Sa Hautesse le sultan l'acte de soumission que la convention du 15 juillet 1840 était destinée à amener, les représentants des cours signataires de ladite convention ont reconnu, qu'indépendamment de l'exécution des mesures temporaires résultant de cette convention, il importe essentiellement de consacrer, de la manière la plus formelle, le respect dû à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore.

» Ce principe étant par sa nature d'une application générale et permanente, les plénipotentiaires respectifs, munis à cet effet des ordres de leurs cours, ont été d'avis que, pour manifester l'accord et l'union qui président aux intentions de toutes les cours dans l'intérêt de l'affermissement de la paix européenne, il conviendrait de constater le respect dû au principe susmentionné, au moyen d'une transaction à laquelle la France serait appelée à concourir, à l'invitation et d'après le vœu de Sa Hautesse le sultan.

» Cette transaction étant de nature à offrir à l'Europe un gage de l'union des cinq puissances, le principal secrétaire d'État de Sa Majesté britannique ayant le département des affaires étrangères, d'accord avec les plénipotentiaires des quatre puissances, s'est chargé de porter cet objet à la connaissance du gouvernement français, en l'invitant à participer à la transaction par laquelle, d'une part, le sultan déclarait sa ferme résolution de maintenir à l'avenir le susdit principe ; de l'autre, les cinq puissances annonceraient leur détermination unanime de respecter ce principe et de s'y conformer.

» *Signé* : ESTERHAZY, NEUMANN, PALMERSTON, BULOW, BRUNOW, CHEKIB. »

Voici maintenant le texte du traité du 13 juillet 1841 :

Convention signée et conclue à Londres, le 13 *juillet* 1841, *entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie d'une part, et la Porte-Ottomane de l'autre part, dans le but de maintenir à l'avenir le principe que le passage des détroits des Dardanelles et du Bosphore reste toujours fermé aux bâtiments de guerre étrangers, tant que la Porte se trouve en paix.*

« Au nom de Dieu très miséricordieux,

» Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi des Français, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, persuadés que leur union et leur accord offrent à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet constant de leur sollicitude, et Leursdites Majestés, voulant attester cet accord en donnant à Sa Hau-

tesse le sultan une preuve manifeste du respect qu'elles portent à *l'inviolabilité de ses droits souverains*, ainsi que de leur désir sincère de voir se consolider le repos de son empire ; Leursdites Majestés ont résolu de se rendre à l'invitation de Sa Hautesse le sultan, afin de constater en commun par un acte formel leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'empire ottoman, d'après laquelle le passage des détroits des Dardanelles et du Bosphore doit toujours être fermé aux bâtiments de guerre étrangers, tant que la Porte se trouve en paix.

» Art. 1er. Sa Hautesse le sultan, d'une part, déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et que tant que la Porte se trouve en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits.

» Et Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi des Français, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci dessus énoncé.

» Art. 2. Il est entendu qu'en constatant l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'empire ottoman mentionnée dans l'article précédent, le sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est usage, au service des légations des puissances amies.

» Art. 3. Sa Hautesse le sultan se réserve de porter la présente convention à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la Sublime-Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder. »

Le traité du 13 juillet 1841, qu'on vient de lire, avait deux objets :

Le premier, de faire rentrer la France dans le concert européen, d'où le traité du 15 juillet 1840 l'avait fait étourdîment sortir ;

Le second, de donner une consécration nouvelle à l'anéantissement, déjà consommé par le traité du 15 juillet 1840, du traité d'Unkiar-Skelessy, conclu le 8 juillet 1833, entre la Russie et la Turquie, et contenant un article additionnel secret. — Citons le texte du traité du 15 juillet 1840 :

Convention conclue entre les cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie, d'une part, et de la Sublime-Porte ottomane de l'autre, pour la pacification du Levant, signée à Londres, le 15 juillet 1840.

« Au nom de Dieu très miséricordieux, Sa Hautesse le sultan ayant eu

recours à Leurs Majestés : la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, pour réclamer leur appui et leur assistance au milieu des difficultés dans lesquelles il se trouve placé par suite de la conduite hostile de Mehemet-Ali, pacha d'Égypte, difficultés qui menacent de porter atteinte à *l'intégrité de l'empire ottoman et à* L'INDÉPENDANCE *du trône du sultan*, Leursdites Majestés, réunies par le sentiment d'amitié qui subsiste entre elles et le sultan, animées du désir de veiller au *maintien de l'intégrité et de* L'INDÉPENDANCE *de l'empire ottoman*, dans l'intérêt de l'affermissement de la paix de l'Europe, fidèles à l'engagement qu'elles ont contracté par la note remise à la Porte par leurs représentants à Constantinople, le 27 juillet 1837, et désirant de plus prévenir l'effusion de sang qu'occasionnerait la continuation des hostilités qui ont récemment éclaté en Syrie entre les autorités du pacha et les sujets de Sa Hautesse.

» Art. 1er. Sa Hautesse le sultan s'étant entendu avec Leurs Majestés la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, sur les conditions de l'arrangement qu'il est de l'intention de Sa Hautesse d'accorder à Mehemet-Ali, lesquelles conditions spécifiées dans l'acte séparé ci-annexé, Leurs Majestés s'engagent à agir dans un parfait accord, et d'unir leurs efforts pour déterminer Mehemet-Ali à se conformer à cet arrangement ; chacune des hautes parties contractantes se réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'action dont chacune d'elles peut disposer.

» Art. 2. Si le pacha d'Égypte refusait d'adhérer au susdit arrangement, qui lui sera communiqué par le sultan avec le concours de Leursdites Majestés, celles-ci s'engagent à prendre, à la réquisition du sultan, des mesures concertées et arrêtées entre elles, afin de mettre cet arrangement à exécution. Dans l'intervalle, le sultan ayant invité ses alliés à se joindre à lui pour l'aider à interrompre la communication par mer entre l'Égypte et la Syrie, et à empêcher l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions et approvisionnements de guerre de tous genres d'une de ces provinces à l'autre, Leurs Majestés la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engagent à donner immédiatement à cet effet les ordres nécessaires aux commandants de leurs forces navales dans la Méditerranée. Leursdites Majestés promettent, en outre, que les commandants de leurs escadres, selon les moyens dont ils disposent, donneront au nom de l'alliance tout l'appui et toute l'assistance en leur pouvoir à ceux des sujets du sultan qui manifesteront leur fidélité et obéissance à leur souverain.

» Art. 3. Si Mehemet-Ali, après s'être refusé de se soumettre aux conditions de l'arrangement mentionné ci-dessus, dirigeait ses forces de terre ou de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition expresse qui en serait faite par le sultan à leurs représentants à

Constantinople, sont convenus, le cas échéant, de se rendre à l'invitation de ce souverain, et de pourvoir à la défense de son trône au moyen d'une coopération concertée en commun, dans le but de mettre les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles, ainsi que la capitale de l'empire ottoman, à l'abri de toute agression.

» Il est en outre convenu que les forces qui, en vertu d'une pareille entente, recevront la destination indiquée ci-dessus, y resteront employées aussi longtemps que leur présence sera requise par le sultan ; et lorsque Sa Hautesse jugera que leur présence aura cessé d'être nécessaire, lesdites forces se retireront simultanément, et rentreront respectivement dans la mer Noire et la Méditerranée.

» Art. 4. Il est toutefois expressément entendu que la coopération mentionnée dans l'article précédent, et destinée à placer temporairement les détroits des Dardanelles et du Bosphore et la capitale ottomane sous la sauvegarde des hautes parties contractantes contre toute agression de Mehemet-Ali, ne sera considérée que comme mesure exceptionnelle, adoptée à la demande expresse du sultan, et uniquement pour sa défense dans le seul cas indiqué ci-dessus. Mais il est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore. Et le sultan, d'une part, déclare, par le présent acte, qu'à l'exception de l'éventualité ci-dessus mentionnée, il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et tant que la Porte se trouve en paix, de n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles ; d'autre part, Leurs Majestés la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse, et l'empereur de toutes les Russies, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

» Art. 5. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

» En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée, et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

» Fait à Londres, le 15 juillet, l'an de grâce mil huit cent quarante.

» (L. S.) PALMERSTON, NEUMANN, BULOW, BRUNOW, CHEKIB. »

Protocole signé à Londres, le 15 juillet 1840, par les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de la Porte-Ottomane.

« En apposant sa signature à la convention de ce jour, le plénipotentiaire de la Sublime-Porte-Ottomane a déclaré :

» Qu'en constatant, par l'article 4 de ladite convention, l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été défendu de tout temps

aux bâtiments de guerre étrangers d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, la Sublime-Porte se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels sont employés, selon l'usage, au service de la correspondance des légations des puissances amies.

» Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont pris acte de la présente déclaration pour la porter à la connaissance de leurs cours.

» *Signé* : NEUMANN, PALMERSTON, BULOW, BRUNOW, CHEKIB. »

Protocole du 17 *septembre* 1840.

« Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir échangé les ratifications de la convention conclue le 15 juillet dernier, ont résolu, dans le but de placer dans son vrai jour le désintéressement qui a guidé leurs cours dans la conclusion de cet acte, de déclarer formellement :

» Que, dans l'exécution des engagements résultant de la susdite convention par les puissances contractantes, ces puissances ne chercheront aucune autre augmentation de territoire, aucune influence *exclusive*, aucun avantage de commerce pour leurs sujets, que ceux que toute autre nation ne puisse également obtenir. Les plénipotentiaires des cours ci-dessus mentionnées ont résolu de consigner cette déclaration dans le présent protocole.

» Le plénipotentiaire de la Porte Ottomane, en payant un juste tribut à la bonne foi et à la politique désintéressée des cours alliées, a pris connaissance de la déclaration contenue dans le présent protocole, et s'est chargé de le transmettre à sa cour.

» *Signé* : PALMERSTON, NEUMANN, SCHLEINITZ, BRUNOW, CHEKIB. »

Voici maintenant le texte du traité d'Unkiar-Skelessy, conclu le 8 juillet 1833 :

Traité d'Unkiar-Skelessy.

« Art. 1er. Il y aura *à jamais* paix, amitié et alliance entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. l'empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs États *contre tout empiétement*, Leurs Majestés promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leur tranquillité et sûreté respectives, et de se prêter mutuellement à cet effet des secours matériels et l'assistance la plus efficace.

» Art. 2. Le traité de paix conclu à Andrinople le 2 septembre 1829, ainsi que les autres traités qui y sont compris, de même aussi que la convention signée à Saint-Pétersbourg le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople le 9 (21) juillet 1832, relatif à la Grèce, sont con-

firmés dans toute leur teneur, par le traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

» Art. 3. En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et l'*entière indépendance* de la Sublime-Porte, S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plaît à Dieu, promet de fournir, par terre et par mer, autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. D'après cela, il est convenu qu'en ce cas, les forces de terre et de mer dont la Sublime-Porte réclamerait le secours seront tenues à sa disposition.

» Art. 4. Selon ce qui a été dit plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la puissance qui aura demandé le secours.

» Art. 5. Quoique les deux hautes parties contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au terme le plus éloigné, comme il se pourrait que, dans la suite, les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu de fixer sa durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce terme, se concerteront, suivant l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement dudit traité.

» Art. 6. Le présent traité d'alliance défensive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

» Le présent traité, contenant six articles, et auquel il sera mis la dernière main par l'échange des ratifications respectives, ayant été arrêté entre nous, nous l'avons signé et scellé de nos sceaux, en vertu de nos pleins pouvoirs, et délivré en échange contre un autre pareil, entre les mains des plénipotentiaires de la Sublime-Porte ottomane.

» Fait à Constantinople, le 26 juin (8 juillet), l'an 1833 (le 20 de la lune de Safer, l'an 1249 de l'hégire).

» *Signé* : COMTE ALEXIS ORLOFF.—A. BOUTENIEFF.

(L. S.) (L. S.)

» (Suivent les signatures des trois plénipotentiaires ottomans.) »

rticle secret additionnel du traité d'alliance conclu entre la Russie et la Turquie, le 26 *juin* 1833, *selon l'ancien calendrier, ou le* 8 *juillet* 1833, *selon le nouveau calendrier.*

« En vertu d'une des clauses de l'art. 1er du traité patent d'alliance défensive conclu entre la Sublime-Porte et la cour impériale du Russie, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement

des secours matériels et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs États respectifs.

» Néanmoins, comme S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime-Porte la charge des embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours, si les circonstances mettaient la Sublime-Porte dans l'obligation de le fournir, la Sublime-Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer, sous aucun prétexte quelconque.

» Le présent article, séparé et secret, aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité d'alliance défensive de ce jour. »

NOTES ENTRE LE CABINET DES TUILERIES ET CELUI DE SAINT-PÉTERSBOURG, OCCASIONNÉES PAR LE TRAITÉ ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE, DU 8 JUILLET 1833.

Note du chargé d'affaires français à Saint-Pétersbourg.

« Le soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi des Français, a reçu l'ordre d'exprimer au cabinet de Saint-Pétersbourg la profonde affliction que le gouvernement français a éprouvée en apprenant la conclusion du traité du 8 juillet dernier (1833), entre S. M. l'empereur de Russie et le Grand-Seigneur. Dans l'opinion du gouvernement du roi, ce traité assigne aux relations mutuelles de l'empire ottoman et de la Russie un caractère nouveau, contre lequel les puissances d'Europe ont le droit de se prononcer.

» Le soussigné est donc chargé de déclarer que si les stipulations de cet acte devaient subséquemment amener une intervention armée de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, le gouvernement français se tiendrait pour entièrement libre d'adopter telle ligne de conduite qui lui serait suggérée par les circonstances, agissant dès lors comme si le traité en question n'existait pas. Il est également prescrit au soussigné de faire connaître au cabinet impérial qu'une déclaration analogue a été remise à la Porte-Ottomane par l'ambassadeur de S. M. à Constantinople.

» Saint-Pétersbourg, le... octobre 1833.

» *Signé* : J. DE LAGRÉNÉ. »

Réponse du ministre des relations extérieures de la Russie.

« Le soussigné a reçu la note par laquelle M. J. de Lagréné, chargé d'affaires de S. le roi des Français, lui a fait part du profond regret que la conclusion du traité du 8 juillet, entre la Russie et la Porte, a causé au gouvernement français, sans énoncer en même temps ni les motifs de ce regret ni la nature des objections auxquelles ce traité pourrait donner

lieu. Le soussigné ne saurait donc les connaître ; il peut encore moins les comprendre. En effet, le traité du 8 juillet est purement défensif ; il a été conclu entre deux puissances indépendantes usant de la plénitude de leurs droits ; il ne porte nul préjudice aux intérêts d'aucun État quelconque.

» Quelles seraient donc les objections que d'autres puissances se croiraient autorisées avec justice à élever contre une pareille transaction? Comment surtout pourraient-elles déclarer qu'elles ne lui reconnaissent aucune valeur, à moins qu'il n'entre dans leurs vues de renverser un empire que le traité est destiné à conserver? — Mais tel ne peut être le dessein du gouvernement français. Il serait en contradiction ouverte avec toutes les déclarations qu'il a émises lors des dernières complications de l'Orient.

» Le soussigné doit, par conséquent, supposer que l'opinion énoncée dans la note de M. de Lagréné repose sur des données inexactes, et que, mieux éclairé sur la communication du traité que la Porte a faite récemment à l'ambassadeur français à Constantinople, son gouvernement appréciera davantage la valeur et l'utilité d'une transaction conclue dans un esprit aussi pacifique que conservateur. Cet acte change, il est vrai, la nature des relations entre la Russie et la Porte, car il fait succéder à une longue inimitié des rapports d'intimité et de confiance, dans lesquels le gouvernement turc trouvera désormais une garantie de stabilité, et au besoin des moyens de défense propres à assurer sa conservation. — C'est dans cette conviction, et guidé par les intentions les plus pures comme les plus désintéressées, que S. M. l'empereur est résolu de remplir fidèlement, le cas échéant, les obligations que le traité du 8 juillet lui impose, agissant ainsi comme si la déclaration contenue dans la note de M. de Lagréné n'existait pas.

» Saint-Pétersbourg, le... octobre 1833.

» *Signé* : NESSELRODE. »

Extrait d'une note confidentielle adressée à la Porte par la Russsie, le... mars 1836. (*The Times*, 11 avril 1836.)

« Après avoir énuméré les principaux événements qui ont précédé la bataille de Koniah et avoir principalement appuyé sur le refus des secours demandés alors à l'Angleterre par l'envoyé de la Porte, le ministre de la Russie à Constantinople, M. de Boutenieff, rappelle l'assistance prompte et désintéressée que l'empereur de Russie a prêtée au sultan dans ce moment de crise, et le traité d'alliance conclu le 8 juillet entre les deux cours, avant que les troupes russes eussent quitté Constantinople.

» Le cabinet de Saint-Pétersbourg entretient l'espoir, dit la Note, que le gouvernement turc conserverait de la reconnaissance pour un service aussi signalé ; qu'il ne cesserait d'apprécier toute la pureté et toute la magnanimité des intentions de l'empereur, qui ont substitué aux sentiments hostiles si longtemps prédominants entre les deux empires des relations d'amitié et de confiance fondées sur un traité solennel, et garantissant au

sultan des secours efficaces pour la conservation de l'intégrité de ses domaines ; que le gouvernement turc rivaliserait avec la Russie à resserrer l'intimité des liens qui unissent les deux nations, et qu'il se tiendrait prêt à remplir scrupuleusement, en cas de nécessité, les obligations contractées par le traité.

» La Porte n'ignore pas, poursuit l'ambassadeur russe, avec quels sentiments de déplaisir la nouvelle de la conclusion du traité d'Unkiar-Skelessy a été reçue par les cours de France et d'Angleterre. Leurs gouvernements, qui avaient montré l'apathie la plus coupable au moment où le trône ottoman était prêt à s'écrouler, virent dans l'acte destiné à assurer sa défense contre toute attaque future une telle source de dangers qu'ils crurent devoir protester contre. L'empereur, cependant, loin de se laisser détourner de son projet par les représentations des deux cabinets, a sanctionné à la face de l'Europe son traité avec la Porte en déclarant que, lorsque les circonstances spécifiées dans cet acte se présenteraient, il exécuterait ses promesses comme si les protestations de la France et de l'Angleterre n'avaient jamais existé.

» Le cabinet de Saint-Pétersbourg observe avec infiniment de regret que la Porte, au lieu de se pénétrer de ces principes de dignité et de fermeté, vient au contraire d'user de tous les moyens de courtiser l'amitié des puissances dont il est question ; qu'elle a, sans qu'il existât un précédent dans les annales de l'empire, nommé des ambassadeurs permanents auprès de ces deux cours ; et qu'elle leur a confié en plus d'une occasion des missions dont le succès aurait pu affaiblir, sinon détruire complétement les liens intimes qui subsistent aujourd'hui heureusement entre la Turquie et la Russie.

» M. Boutenieff déclare à la Porte que l'empereur considère sa conduite dans ses relations avec le cabinet anglais comme hautement répréhensible, puisque la politique de ce cabinet, en Orient, a pour objet avoué de neutraliser ou d'annuler l'alliance turco-russe ; — comme injurieuse et empreinte d'ingratitude, — puisque la cessation des relations, auparavant si amicales entre la Russie et l'Angleterre, vient presque uniquement de l'intervention russe exercée en faveur du sultan, et des engagements contractés sous ce rapport pour la défense du trône ottoman.

» Sa Majesté impériale, continue la note, a remarqué avec surprise que le sultan, sourd aux conseils de ses propres intérêts et à toute suggestion amicale, a autorisé le gouvernement anglais à établir une navigation à vapeur sur l'Euphrate, et de plus favorisé l'exécution de ses projets ambitieux sur l'Égypte, en lui accordant un firman qui, à la première occasion favorable, servira à justifier une attaque contre Mehemet-Ali. L'empereur, après avoir inutilement averti le sultan du danger auquel il expose son empire en accédant aux demandes du cabinet anglais, se trouve obligé maintenant d'informer la Porte qu'en cas d'hostilité entre l'Angleterre et Mehemet, par suite de son refus d'obéir au firman de la Porte, la Russie ne pourrait rester spectatrice passive d'un conflit aussi inégal, et pourrait

se voir entraînée par la force des circonstances dans une position qui lui rendrait impossible de maintenir ses relations amicales actuelles avec la Turquie. »

Ce qui précède montre comment la Russie, après avoir obtenu le privilége que lui créait le traité d'Unkiar-Skelessy, a dû y renoncer, et y a renoncé en effet, malgré la réponse hautaine adressée à M. de Lagréné, portant la date d'octobre 1833 et la signature du comte de Nesselrode.

Ce ne serait donc pas la première fois qu'après s'être avancée, la Russie reculerait.

Les pièces que nous avons mises sous les yeux de nos lecteurs engagent étroitement et solennellement la Russie.

Quel est le but avoué du traité d'Unkiar-Skelessy ? « Le *plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et l'*ENTIÈRE INDÉPENDANCE *de la Sublime-Porte.... une alliance ayant uniquement pour objet de la défendre contre* TOUT EMPIÉTEMENT.... »

Comment douter que tel était, en effet, le but de la Russie, lorsque M. de Nesselrode déclare que l'empereur « *a été guidé par les intentions les plus pures comme les plus* DÉSINTÉRESSÉES, » et se plaint que le gouvernement turc ait cessé d'apprécier « *toute la pureté et toute la magnanimité des intentions de l'empereur ?* »

Quel est l'objet du traité du 15 juillet 1840 ? « *Empêcher de porter atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman et à l'*INDÉPENDANCE *du trône du sultan.* »

Comment douter, en cette circonstance, de la sincérité de la Russie, lorsqu'elle donne pour gage de cette sincérité l'abandon du privilége que lui avait créé l'article additionnel secret du traité d'Unkiar-Skelessy, et que, dans l'acte d'échange des ratifications, rappelant, le 17 septembre 1840, le désintéressement qui l'a guidée, elle déclare ne chercher aucune « *influence exclusive ?* »

Quel est enfin le but commun expressément poursuivi et heureusement atteint par la convention du 13 juillet 1841 ? *L'inviolabilité des* DROITS SOUVERAINS *du sultan.*

Or, si les prétentions de la Russie à la conclusion du traité

qui placerait sous sa garantie les droits et les immunités de l'Église et du clergé du rite grec avaient réussi à s'imposer à la Porte-Ottomane, « les *droits souverains du sultan*, » droits déclarés « *inviolables*, » ne seraient-ils pas manifestement violés?

Le juste refus de la Porte de céder aux prétentions exorbitantes de la Russie peut-il constituer un *casus belli?* Où serait le motif, où serait le prétexte? De quels actes d'oppression les sujets de l'empire ottoman appartenant au rite grec ont-ils à se plaindre? Dernièrement, l'Angleterre est intervenue en Toscane pour y protéger les époux Madiaï. Mais sous quelle forme cette intervention a-t-elle eu lieu? L'Angleterre a-t-elle menacé la Toscane d'aller forcer les portes de la prison des époux Madiaï et de briser leurs chaînes? Si les prétentions de la Russie étaient admises, si elles pouvaient l'être, il faudrait s'attendre à ce que demain la Prusse réclamât le droit de protéger en Autriche les protestants, et à ce que, réciproquement, l'Autriche réclamât le droit de protéger en Prusse les catholiques. Ce serait la résurrection des guerres de religion, mais sur une plus grande échelle et sous la forme, non plus seulement de guerres civiles, mais encore de guerre internationales. Les prétentions exorbitantes de la Russie ne sont pas soutenables, elle ne les soutiendra pas; elle ne peut pas les soutenir sans se donner à elle-même et à tous les traités et protocoles qu'elle a signés : — traité du 2 septembre 1829, traité du 26 juin 1833, traité du 15 juillet 1840, traité du 13 juillet 1841, protocole du 17 septembre 1840, etc., etc., le plus vigoureux et le plus honteux démenti.

On parle du rétablissement du principe d'autorité; mais ce serait l'autorité du sultan détruite.

Et détruite par qui? — Par les mains de celui-là même qui prétend être la plus haute et la plus pure incarnation du principe d'autorité, par l'empereur Nicolas.

Il suffit de montrer ce qu'aurait de monstrueux une pareille inconséquence pour donner la certitude que cette inconséquence l'empereur de Russie ne la poussera pas plus

loin, et saura trouver un moyen pour sortir du mauvais pas dans lequel il a engagé sa politique et son honneur.

En 1839, le 17 juillet, le maréchal Soult, alors président du conseil et ministre des affaires étrangères, traçait ainsi qu'il suit, au nom de la France, à MM. de Bourqueney, de Saint-Aulaire, Bresson et de Barante, la politique de la France à l'égard de la Turquie :

« Dans la crise si grave où la mort du sultan Mahmoud, survenant au milieu des événements qui ont marqué les derniers mois de son règne, vient de jeter l'empire ottoman, l'union des grandes puissances de l'Europe pourrait seule offrir une garantie suffisante pour rassurer les amis de la paix. Les communications échangées depuis quelques semaines ont heureusement prouvé que cette union est aussi complète qu'il était possible de le désirer. Tous les cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la monarchie ottomane, sous la dynastie actuellement régnante; tous sont disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'influence pour assurer le maintien de cet élément essentiel de l'équilibre politique, et ils n'hésiteraient pas à se déclarer contre une combinaison quelconque qui y porterait atteinte. »

Le 23 juillet, lord Palmerston, au nom de l'Angleterre, s'était empressé d'adresser à M. de Bourqueney, chargé d'affaires de France, la déclaration suivante :

« Je ne perds pas de temps pour vous autoriser à donner à votre gouvernement l'assurance que le cabinet anglais désire, comme le cabinet français, soutenir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman sous sa dynastie actuelle, et est prêt à user de son influence et de ses moyens d'action dans le but de maintenir cet élément essentiel de la balance des pouvoirs en Europe, et que le gouvernement de Sa Majesté, comme le gouvernemeut français, n'hésiterait pas à se déclarer contre toute combinaison qui pourrait être conçue dans un esprit d'hostilité aux principes ci-dessus mentionnés. »

Le 24 juillet, le prince de Metternich, au nom de l'Autriche, avait adressé pareille déclaration à M. le comte de Sainte-Aulaire :

« S. M. I. a déclaré 1° qu'elle était décidée à ne point s'écarter de la résolution qu'elle avait prise de vouer tous ses soins et ses efforts à la conservation intacte de l'empire ottoman sous la dynastie actuelle, et à vouer à ce but tous les moyens d'influence et d'action dont elle pourra disposer ;

» 2° Qu'il résultait de cette détermination que Sa Majesté Impériale

se déclarerait contre toute combinaison qui porterait atteinte à l'indépendance de l'autorité souveraine du sultan et à l'intégrité de son empire ;

» 3° Que l'empereur désirait que les autres puissances prissent une détermination semblable à celle qu'il venait d'énoncer, et qu'à cet effet Sa Majesté Impériale sera constamment prête à s'entendre avec elles, afin de s'assurer, par la franchise de leur concours, les moyens d'atteindre le but qu'elle se propose. »

Le 16 août, le baron de Werther, au nom de la Prusse, avait répondu au comte Bresson :

« Sa Majesté me charge de vous exprimer, monsieur le comte, qu'elle a vu avec une véritable satisfaction, dans cette communication, un nouveau gage de la sollicitude désintéressée que les grandes puissances européennes vouent à la conservation de la monarchie ottomane sous la dynastie actuellement régnante. Comme le roi, mon auguste maître, est persuadé que l'empire ottoman forme l'un des éléments les plus essentiels de l'équilibre politique de l'Europe, la Prusse usera de toute l'influence dont elle dispose pour contribuer à préserver de toute atteinte l'intégrité et l'indépendance de cet empire et l'autorité souveraine du sultan. »

Enfin, le 25 juillet 1839, le comte de Nesselrode, au nom de la Russie, avait adressé la dépêche suivante au comte de Medem :

« Ma dépêche du 13 juillet est déjà allée au devant du vœu que le cabinet des Tuileries vient d'énoncer. Elle vous a fait connaître itérativement l'intention invariable de notre auguste maître de consolider de plus en plus la paix de l'Orient et de contribuer à l'affermissement de l'empire ottoman sous la dynastie actuelle, en consacrant à ce double but, dans un parfait accord avec ses alliés, tous les moyens d'influence qui sont en son pouvoir. Nous ne saurions énoncer ces déterminations de l'empereur avec plus de précision et de force. D'ailleurs, vous le savez, monsieur le comte, le système conservateur de l'empereur ne repose point sur de simples assurances : il se fonde sur des faits dont le témoignage est irrévocable. »

La ligne tracée en 1839 par le maréchal Soult à la politique de la France était la ligne droite ; on sait ce qu'il en a coûté à la France d'en sortir, en 1840, par la faute de M. Thiers (1).

---

(1) « De tous les journaux répandus, un seul apprécia sainement les choses : c'est la *Presse*. Je ne veux assurément pas blâmer la ligne de conduite que le *Journal des Débats* a suivie depuis le 29 juillet jusqu'au 15

En 1840, la France fourvoyée avait réussi à tourner contre elle l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie et la Turquie.

En 1853, la Russie fourvoyée n'aboutira, si elle persiste, qu'à tourner contre elle la Turquie, la Prusse, la France, l'Autriche et l'Angleterre.

En 1840, la France avait inconsidérément pris parti pour le vice-roi d'Egypte contre l'empereur de Turquie, pour le vassal insurgé contre le suzerain menacé ; elle allait concourir au démembrement de l'empire ottoman. En 1853, c'est le contraire qui a lieu ; la France, fidèle à la convention du 13 juillet 1841, qui lie l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, prend parti pour l'inviolabilité des droits souverains du sultan.

En 1840, la France, dans le faux, était tombée dans l'isolement ; en 1853, la France est dans le vrai, et elle y est avec l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse. C'est la Russie à son tour qui est dans le faux et qui tombera dans l'isolement si elle ne s'arrête à temps. Cet isolement, déjà attesté par le *Moniteur* du 29 mai 1853, constitue un fait politique dont la haute importance se démontre par elle-même et peut se passer de commentaires.

Ce que la France, reconnaissant son erreur, a fait en 1841, la Russie, reconnaissant pareillement son erreur, le fera en 1853 ; elle ne voudra pas qu'on traite d'impostures ses paroles : « *Le système conservateur de l'empereur ne repose point sur de simples assurances : il se fonde sur des faits dont le témoignage est irrévocable.* » C'est dans ces paroles du comte de Nesselrode au comte de Médem, paroles écrites et acquises à l'histoire, que nous puisons la confiance que nous venons d'exprimer.

---

septembre 1840. Je ferai observer cependant que si l'on n'avait pas connu par le journal la *Presse* et par les articles de M. de Lamartine une partie de la vérité sur les prétendues insultes faites à la France et sur la prétendue exclusion de la conférence de Londres, il n'est pas bien certain que M. Thiers n'eût trouvé le moyen d'engager la guerre étrangère avant la réunion des Chambres ; le mal alors eût été irrémédiable. »

La vérité sur la question d'Orient, par le comte D'ANGEVILLE, ancien officier de marine, député de l'Ain. Un volume in-8° ; mai 1841.

VI.

1er juin 1853.

Le prince Menschikoff, envoyé extraordinaire, a décidément et positivement quitté Constantinople ; mais le comte d'Ozeroff, titulaire de la légation, est resté.

Que faut-il conclure de cette double situation ?

Que faut-il supposer que va faire la Russie ?

L'hypothèse est un cercle qu'on ne doit point parcourir à demi. Il faut supposer tout ou il faut ne supposer rien.

L'empereur de Russie va-t-il tenter d'imposer par la voie des armes à l'empereur de Turquie la déchéance que le prince Menschikoff a été impuissant à lui imposer par la voie des négociations ?

Mais, avant toute discussion, précisons, si cela est possible, ce que la Russie demande à la Turquie et ce que la Turquie refuse à la Russie.

La Russie demande à la Turquie de conclure un traité qui lui conférerait, sous le nom de protectorat, le gouvernement suprême de toute la portion des sujets turcs qui appartiennent à la religion grecque. La Turquie refuse à la Russie de lui accorder chez elle un droit d'immixtion qui y serait la guerre civile en permanence allumée par le fanatisme, et la création monstrueuse d'un despotisme à deux têtes. Mieux vaudrait séparer matériellement la Turquie en deux territoires distincts : l'un exclusivement peuplé de grecs, l'autre exclusivement peuplé de musulmans, que de la partager ainsi moralement en deux moitiés de nation, relevant, l'une, de l'empereur de Turquie, l'autre, de l'empereur de Russie, quoique couvrant le même territoire. Une si étrange prétention ne supporte pas l'examen ; ce serait le conflit, ce serait la conflagration en haut et en bas, sur le trône et dans la rue. La Turquie est donc fondée dans son refus, motivé sur la nature même des choses. Elle est dans la situation d'un individu qui serait placé entre un mur qui

l'empêcherait de reculer et une volonté qui lui ordonnerait de reculer encore et toujours. L'obstacle matériel serait plus fort que la contrainte morale. La Turquie répond à la Russie dans les termes les plus modérés et les plus conciliants : « La Porte est animée du vif désir de resserrer et de » multiplier les liens de parfaite amitié et d'étroite alliance » qui existent entre les deux gouvernements... La Porte » accueillera favorablement celles de vos demandes qui ne » blessent ni son honneur ni son indépendance. En ce qui » regarde les priviléges religieux accordés à tous les sujets » chrétiens de la Porte, et spécialement aux grecs, par les » prédécesseurs du sultan, et au sujet du maintien des- » quels la Russie semble avoir conçu quelques doutes, non » seulement le sultan n'a jamais songé à les retirer ou à les » restreindre, mais leur conservation, leur maintien et leur » développement dans le présent comme dans l'avenir ont » été et seront toujours l'objet de sa constante sollicitude... » Le sultan déclare formellement à la face de l'univers qu'il » maintiendra dans toute leur étendue les priviléges, fran- » chises et immunités dont jouissent depuis longtemps les » Eglises chrétiennes dans ses Etats, et en particulier l'Eglise » grecque. »

Est-il raisonnablement possible d'admettre qu'une telle réponse faite en termes si conciliants et si convenables puisse donner lieu à une déclaration de guerre, on dit même à une guerre sans déclaration préalable ? Si une pareille supposition était possible, alors il faudrait rayer du vocabulaire politique ces mots : DROIT DES GENS ; ils ne signifieraient absolument plus rien ; l'Europe retournerait, par la démence des rois, à la barbarie des nations.

Quelque inadmissible que soit une pareille hypothèse, admettons-la cependant pour un instant. Admettons que l'empereur de Russie ne tienne aucun compte de cette réponse : « La Porte ne peut conclure de traité avec aucune » puissance étrangère sur une question qui est exclusive- » ment du ressort de l'administration intérieure de l'em- » pire ; ce serait sacrifier ses droits de souveraineté et son

» indépendance, et, quel que soit le caractère d'amitié dont
» sont empreints les relations et les sentiments réciproques
» du sultan et de l'empereur, cette amitié ne saurait aller
» jusqu'à imposer à la Porte un pareil sacrifice ; ce serait
» contraire au droit international et aux droits de tout Etat
» libre et indépendant. Le sultan s'en remet entièrement
» sous ce rapport à la justice et à l'équité du monde entier,
» et particulièrement de l'empereur de Russie, si connu
» par la droiture et la loyauté de son caractère. »

Ou l'empereur Nicolas attaquera la Turquie sans lui déclarer la guerre, ou il ne la lui fera qu'après la lui avoir déclarée.

S'il attaque la Turquie sans lui déclarer la guerre, comment justifiera-t-il un pareil procédé aux yeux de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France et de toute l'Europe civilisée ? Et s'il ne fait la guerre à la Turquie qu'après la lui avoir déclarée, sur quoi la motivera-t-il ? Réduit à l'impossibilité de la motiver, il faudra donc qu'il la fasse sans la déclarer ? Soit. Étendons jusqu'à l'absurde le champ de l'hypothèse. Supposons que la Russie a décidé de faire le siége de Constantinople. Comment la Russie attaquera-t-elle la ville aux sept collines et entourée de châteaux forts ? L'attaquera-t-elle par terre ? l'attaquera-t-elle par mer ?

Attaquer Constantinople par mer, ce serait mettre la flotte russe aux prises avec les trois flottes turque, anglaise et française. La Russie ne s'exposera pas à ce combat inégal. Elle préférera donc à la voie de mer la voie de terre déjà frayée par l'expédition de 1828-1829. Mais c'est ici que doit se placer une observation qui a son importance. En 1828, la Russie, marchant sur Andrinople, était d'accord avec la France, l'Angleterre et la Prusse. C'est ce qui est constaté par la dépêche de M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Paris, écrivant, le 28 novembre 1828, à M. le comte de Nesselrode : « En parlant de la politique de la
» France, S. M. (le roi Charles X) m'a répété qu'elle persis-
» tera dans celle qu'elle a adoptée, et par conséquent dans
» la résolution de rester UNIE A LA RUSSIE... S. M. s'est ré-

» pandue en éloges sur le duc de Wellington ; elle a dit que » si M. Canning vivait, et qu'il eût été à la tête des affaires, » il se serait laissé entraîner par les préjugés du public et » les clameurs des gazettes, au point de rendre une rupture » entre l'Angleterre et la Russie inévitable ; que le duc a ré- » sisté à ce torrent, et qu'il a, par sa fermeté, rendu le plus » grand service à son pays et à l'Europe entière... Nous n'a- » vons pas à craindre une rupture ouverte de la part de la » Grande-Bretagne ; elle se bornera à conseiller à la Porte » de demander la paix et à lui prêter tous les bons offices » en son pouvoir durant la négociation, si elle a lieu, sans » aller plus loin, soit que le sultan s'y refuse, soit que nous » persistions dans la résolution d'entreprendre une seconde » campagne... Fortifiant les liens du sang par ceux de la » politique, la Prusse verrait, à mon avis, avec satisfaction » la fin de la lutte entre la Russie et la Turquie ; mais elle » se garde de la provoquer par aucune démarche propre à » gêner le cabinet impérial, et s'est prononcée contre celles » de ce genre projetées par la cour de Vienne. Son main- » tien, son langage, ses démonstrations ont été jusqu'à ce » jour favorables à la Russie, et la crainte de la voir s'en- » tendre avec elle, dans un cas extrême, en impose à l'Au- » triche et sert à la France d'encouragement pour la confir- » mer dans les sentiments favorables qu'elle nous témoi- » gne. » En 1853, la Russie marchant sur Constantinople y marcherait malgré l'opposition déclarée de l'Angleterre et de la France. Croit-on que cet appui de l'Angleterre et de la France ne doublât pas au moins le courage de l'armée turque et la force des populations musulmanes d'Andrinople et de Constantinople ? Cette dernière ville possède des casernes qui peuvent rivaliser avec les plus belles casernes de France et de Russie. Deux, entre autres, situées aux environs de Constantinople, peuvent renfermer tout une armée ; ce sont de véritables camps retranchés. L'une de ces deux casernes porte le nom de *Daoud-Pacha* et l'autre de *Damis-Tchifflich*. C'est dans celle-ci que, pendant la dernière guerre contre la Russie, en 1829, le sultan planta son

étendard et annonça sa résolution de s'ensevelir sous les ruines de l'empire. L'arsenal militaire appelé *Top-Khana* contient une manufacture d'armes qui peut fournir un grand nombre de fusils, des bombes et des canons. Les remparts qui entourent la ville consistent dans un double mur, garanti par des fossés et fortifié de tours; ils pourraient donner lieu à une défense formidable. Si le Bosphore présente une ouverture qui pourrait permettre à une flotte russe d'arriver en quarante-huit heures des côtes de la Crimée, les fortifications élevées à l'entrée du Bosphore, parmi lesquelles se distingue le fort de Roumily-Hissar, en rendent l'accès aussi difficile que périlleux, et la côte n'offre point d'endroits favorables pour le débarquement; d'ailleurs, la grande proximité de Constantinople permettrait d'envoyer à temps d'amples secours; et puis, peut-on admettre que les flottes anglaise et française restassent dans un état passif d'observation? Dès qu'on suppose l'intervention armée et combinée des deux flottes anglaise et française, il faut écarter la supposition de toute tentative de débarquement à l'entrée du Bosphore, et se borner à l'hypothèse d'une nouvelle occupation d'Andrinople, comme en 1829. La ville d'Andrinople a 100,000 habitants, une citadelle et un arsenal. D'Andrinople à Constantinople, la distance est de 170 kilomètres (42 lieues). Or, un régiment russe destiné à une longue marche ne peut faire par jour plus de 20 kilomètres, en marchant deux jours et se reposant le troisième jour. Si la distance augmente, il laisse une foule d'hommes en route. Il est nourri de biscuit noir et aigre, et porte sur le dos, en armes, boîtes à cartouches et équipement, un poids considérable. Le relevé officiel de la campagne de 1828-1829 constate que l'armée russe a éprouvé une perte de 150,000 hommes par le seul effet des fatigues et des maladies.

En 1828, les Russes passent la frontière au nombre de 163,000. Pendant plusieurs semaines, leurs efforts échouent devant la petite forteresse de Braïlow. L'empereur Nicolas en personne ne réussit qu'à peine à entamer l'ennemi à Boulanlouch. Le siége de Varna dure neuf semaines; en-

core faut-il que Joussouf, qui commandait la citadelle, la rende à prix d'or; il se retire en Russie, où il reçoit une pension. Les Russes repoussent, il est vrai, les Turcs à Tchorlan et à Shoumla, mais sans pouvoir les défaire, malgré les énormes sacrifices d'hommes qu'ils y font. La campagne suivante s'ouvre sous le général Diebitch; Réchid-Pacha ne compte que 30,000 hommes de troupes régulières et 60,000 vagabonds; à Bazar-Yeni, l'armée ottomane, démoralisée, cède le terrain presque sans combat; mais à Koultcha les Turcs font une vive résistance et peu s'en faut que la balance ne penche en leur faveur. C'est alors que le général Diebitch s'avance sur Andrinople et l'occupe. Cédant à l'influence de l'Angleterre, expressément annoncée par la dépêche du comte Pozzo di Borgo, le divan sollicite la paix au moment où les vices de l'administration militaire et du soldat russes avaient tellement affaibli l'armée d'invasion, que sa position était devenue des plus critiques.

Soutenue en 1853 par l'Angleterre et la France, tandis qu'en 1829 la Turquie était abandonnée par ces deux puissances, les choses suivraient-elles le même cours en 1853 qu'en 1829?

Telle est la question qui se pose d'elle-même.

Eh bien! même dans ce cas, il faudrait supposer deux campagnes, ce qui reporterait jusqu'en 1854, au moins, le résultat de la nouvelle expédition russe. D'ailleurs, il est déjà trop tard pour entreprendre la guerre d'Orient, car à la fin du mois de mai les fourrages manquent généralement dans les Principautés et sur les bords du Pruth.

Et puis enfin cette guerre, qui l'entreprendrait?

Serait-ce l'empereur Nicolas en personne?

Serait-ce le vieux maréchal Paskewitch? Voudrait-il risquer de perdre la position qu'il a acquise?

Serait-ce le prince Woronzoff, qui commande au Caucase? Il est aveugle et presque octogénaire.

Serait-ce le général Yermoloff, également octogénaire, et depuis longtemps en disgrâce?

Mais il faut tout supposer, même ce qui est le moins sup-

posable : supposons donc la Russie ayant assiégé Constantinople et ayant réussi à s'en emparer.

VII.

2 juin 1853.

Supposant tout, même ce qui est le moins supposable, nous avons supposé Constantinople tombée au pouvoir de la Russie. Si la France, après la prise d'Alger, en 1830, n'est parvenue à s'établir en Algérie qu'au prix de tant de sang versé et de quinze cent millions dépensés, quoique cette partie de l'Afrique ne comptât que deux à trois millions d'Arabes, croit-on que la Russie, ayant à lutter contre vingt-un millions d'Ottomans, parviendrait plus facilement et à moins de frais à s'établir en Turquie, où le fanatisme ne tarderait point à s'allumer sur tous les points et sous tous les noms, car, indépendamment de l'islamisme, il y a les grecs unis et les grecs non unis, les arméniens des deux castes, les israélites, les catholiques et les protestants, qui, présentement, vivent tous en paix, mais entre lesquels la guerre ricocherait aussitôt ? Croit-on que le patriarche de Constantinople, qui est le chef de la nation grecque, préside le synode, juge souverainement toutes les affaires civiles et religieuses, est exempt d'impôt, et forme avec ses douze métropolitains le synode ou grand conseil de la nation, acceptât volontiers d'échanger cette situation contre la dépendance de l'autocrate ? On le sait : le chef de l'Église russe, le véritable patriarche est le czar ; le patriarche de Moscou n'est plus qu'un métropolitain. Croit-on qu'il fût facile de mettre d'accord les métropolitains russes et les patriarches grecs ? Leur rituel n'est pas le même, leur symbole diffère sur plusieurs points, leur martyrologe n'a ni les mêmes saints ni les mêmes fêtes. Croit-on que la Russie, dans l'opiniâtre ardeur d'orthodoxie qui l'anime, et dans la manie furieuse d'unité qui la possède, se montrât moins intolérante en Turquie à l'égard des grecs devenus ses sujets

qu'en Pologne à l'égard des catholiques, sur lesquels elle exerce la plus terrible inquisition, puisque, pour un seul mot suspect de porter la plus légère atteinte à l'*orthodoxie*, elle les déporte à Tomsk ou Tobolsk? Croit-on que la rivalité et la guerre tardassent à éclater entre l'Église russe, prétendue *orthodoxe*, et l'Église grecque, accoutumée à jouir sous le gouvernement turc d'une tolérance qui est sans limites pour tous les cultes?

M. de Lamartine, qui a visité la Turquie, où il a pu être témoin de cette tolérance, la constate en ces termes :

« Le culte de Mahomet est un culte très philosophe qui n'a imposé que deux grands devoirs à l'homme : la prière et la charité. Ces deux grandes idées sont, en effet, les deux plus hautes vérités de toute religion ; le mahométisme en fait découler sa tolérance, que d'autres cultes ont si cruellement exclue de leurs dogmes. Sous ce rapport, il est plus avancé sur la route de la protection religieuse que beaucoup d'autres religions qui l'insultent et le méconnaissent... Les Turcs sont les gardiens du Saint-Sépulcre. Possesseurs, par la guerre, de ce monument sacré des chrétiens, ils ne le détruisent pas, ils n'en jettent pas la cendre au vent ; ils le conservent, ils y maintiennent un ordre, une police, une révérence silencieuse que les communions chrétiennes qui se le disputent sont bien loin d'y garder elles-mêmes. Ils veillent à ce que la relique commune de tout ce qui porte le nom chrétien soit préservée pour tous, afin que chaque communion jouisse, à son tour, du culte qu'elle veut rendre au Saint Tombeau. Sans les Turcs, ce tombeau aurait déjà été cent fois un objet de lutte entre ces communions haineuses et rivales. Il n'y a pas là de quoi accuser et injurier les Turcs. Cette prétendue intolérance brutale dont les ignorants les accusent ne se manifeste que par de la tolérance et du respect pour ce que d'autres hommes vénèrent et adorent. Partout où le musulman voit l'idée de Dieu dans la pensée de ses frères, il s'incline et il respecte. Il pense que l'idée sanctifie la forme. C'est le seul peuple tolérant. Que les chrétiens s'interrogent et se demandent de bonne foi ce qu'ils auraient fait si les destinées de la guerre leur avaient livré la Mecque et la Kaaba ; les Turcs viendraient-ils de toutes les parties de l'Europe et de l'Asie y vénérer en paix les monuments conservés de l'islamisme? »

M. Blanqui, membre de l'Institut, qui a visité la Turquie en 1842, a également constaté ainsi qu'il suit cette tolérance :

« La vie municipale est plus active en Turquie que dans aucune autre contrée. La partie la plus intéressante de l'administration est celle qui concerne les rapports des Turcs avec les chrétiens. Ces rapports sont fort

simples et moins dénués de liberté qu'on pourrait le croire entre les deux populations. Aussitôt qu'un village renferme un nombre suffisant de chrétiens, on leur permet de choisir un chef, qui devient l'interprète de leurs besoins et leur représentant près de l'autorité musulmane. Lui seul a caractère pour répartir l'impôt, pour transmettre les ordres des pachas, pour s'entendre avec eux sur les réclamations à présenter, etc. »

Cette tolérance s'explique parfaitement; elle est la conséquence de ce précepte du Coran :

« Point de violence en matière de religion; la vérité se distingue assez de l'erreur. » CORAN, ch. II, verset 257.

Un Anglais, un protestant, M. Urquardt, a aussi rendu à cette tolérance le même témoignage :

« L'esprit de dogme ou de prosélytisme impose aujourd'hui aux autres croyances la réserve et le silence qui les caractérisent. Mais que ce modérateur soit écarté, et aussitôt les humbles doctrines fermées à présent dans le sanctuaire se montreront à la cour et au camp ; le pouvoir et les haines politiques s'uniront à l'esprit de domination et aux animosités religieuses, et bientôt on verra l'empire noyé dans le sang jusqu'à ce qu'un bras vigoureux vienne rétablir l'harmonie par le despotisme. »

Ce qui précède suffit pour donner une idée des difficultés contre lesquelles l'occupation russe aurait à lutter, même sous le rapport où l'on pourrait supposer qu'elle en rencontrerait le moins. Mais si la question de religion est hérissée de tant de rivalités, croit-on que la question de nationalité se laissât sans énergique résistance trancher par le sabre moscovite ?

M. de Lamartine, qui a vu de près les Turcs, les dépeint en ces termes :

« Les Turcs, comme race d'hommes, comme nation, sont encore les premiers et les plus dignes parmi les peuplades de l'Orient. Leur caractère est le plus noble et le plus grand; leur courage est intact; leurs vertus religieuses, civiles et domestiques, sont faites pour inspirer à tout esprit impartial l'estime et l'admiration. Leur noblesse est écrite sur leur front et dans leurs actions. »

M. Ubicini, auteur de lettres remarquables sur la Turquie, se répond ainsi à la question qu'il s'était posée :

« Le but de la réforme a été atteint. Le tanzimat, appliqué d'abord uniquement à la capitale et aux districts voisins, a gagné peu à peu jusqu'aux provinces frontières, et l'unité a été introduite dans l'empire par la

législation, par l'administration, par le territoire, par la tolérance, par la presse. — Nous sommes donc en mesure désormais de répondre à la question que nous nous adressions au début de ces Lettres : Y a-t-il une Turquie? — Oui, il y a une Turquie ; c'est-à-dire il y a en Turquie vingt-et-un millions de musulmans braves, intelligents, honnêtes surtout, et que leur croyance, leurs mœurs, leur respect pour la loi disposent merveilleusement au progrès. »

Parmi ces vingt-un millions de musulmans, croit-on que, même après la défaite du sultan Abd-ul-Medjid, ce cas admis, il ne se trouvât pas en Turquie ce qui s'est trouvé en Algérie, au moins un Abd-el-Kader ? Et pourquoi ne serait-ce pas Abd-el-Kader lui-même ? Est-ce qu'il n'est pas libre à Brousse ? Est-ce que Brousse ne compte pas 100,000 habitants? Si, depuis tant d'années, la Russie, dans le Caucase, n'a pu venir à bout de Schamyl, viendrait-elle, en Turquie, plus facilement à bout d'Abd-el-Kader ?

A toutes ces hypothèses, il faut ajouter encore toutes les complications qui naîtraient immanquablement en Europe si la dernière de ces hypothèses se vérifiait : l'occupation de Constantinople par la Russie, en violation de tous les traités qui garantissent l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman, et au mépris des solennelles déclarations de l'Angleterre et de la France.

Aussi, plus l'on examine la question dans les termes hautains où le prince Menschikoff l'a posée à Constantinople, et moins l'on croit à la possibilité de la guerre. La paix a pour gage la flotte russe, qui répond de tout attentat commis contre le droit des gens et le respect des traités. L'Angleterre, la France et la Russie ont brûlé à Navarin la flotte turque ; le même sort serait réservé à la flotte russe de la part de l'Angleterre, de la France et de la Turquie. La Russie ne s'y exposera pas.

La guerre ne serait possible que dans un seul cas, ce serait le cas où l'empereur Nicolas n'aurait menacé la Turquie qu'afin d'attirer l'empereur Napoléon en Belgique, et retourner alors contre celui-ci la situation de 4 contre 1.

En effet, dans ce cas, le cas d'une invasion de la Belgique par la France, il y aurait lieu de craindre que l'Angleterre,

l'Autriche et la Prusse ne se séparassent immédiatement de la France pour nouer contre elle une nouvelle coalition de 1814 et de 1815. Mais si telle a été l'arrière-pensée de l'empereur Nicolas à l'effet de rétablir la légitimité partout, cette arrière-pensée constitue un piége trop grossier et trop visible pour s'y laisser prendre.

La France, liée à l'Angleterre, à l'Autriche et à la Prusse par le traité du 13 juillet 1841, ne rompra pas le faisceau des 4 contre 1 ; elle ne donnera ni à la Prusse, ni à l'Autriche, ni à l'Angleterre, un prétexte de se séparer d'elle, et si la Russie a tendu un piége à la France, c'est la Russie qui s'y prendra ; elle restera isolée, et conséquemment impuissante.

Non, la France, lorsque tout l'avantage est de son côté, ne mettra pas l'avantage du côté de la Russie ; non, la France ne déplacera pas la question telle qu'elle est circonscrite ; non, la France ne la compliquera pas par une autre question au moins prématurée et ne se donnera pas un tort de logique et de politique quand elle a pour elle, de l'aveu de l'Europe tout entière, la raison, la justice, la bonne foi, et le respect des traités ; non, d'une question simple, la France ne fera pas une question complexe.

La France saura attendre patiemment que la question se dénoue d'elle-même, et que chacune des parties contractantes de la convention du 13 juillet 1841 s'exécute loyalement à son exemple, ou jette hautement le masque.

Répétons-le une dernière fois, la guerre est impossible.

La guerre est impossible, parce que si la Russie, en abusant contre la Turquie du droit du plus fort, n'a fait que céder brutalement à un accès d'emportement, cet accès sera promptement et localement réprimé, comme on éteint l'incendie en le circonscrivant.

La guerre est impossible, parce que si la Turquie n'est qu'un prétexte menteur et qu'une voie détournée pour arriver à un autre but : — le rétablissement de la légitimité sur tous les trônes d'Europe, la Russie, réduite à ses seules forces ou même traînant à sa suite l'Autriche et la Prusse,

ne saurait l'atteindre, et, ce but étant découvert, ce sera un motif de plus pour que ni la France ni l'Angleterre, ayant avec elles l'Italie, la Suisse et l'Espagne, ne se prêtent à jouer le jeu de l'absolutisme, ainsi condamné à l'immobilité par l'impuissance.

Si, en effet, ainsi qu'elle le déclare, « la Russie ne de-
» mande point à la Porte des concessions politiques, si elle
» n'a qu'un seul désir, celui de calmer les consciences re-
» ligieuses par la CERTITUDE DU MAINTIEN DE CE QUI EST, »
comment n'a-t-on pas pu trouver une forme qui donnât à l'empereur de Russie cette certitude sans porter atteinte aux droits de l'empereur de Turquie ? On le comprend d'autant moins qu'on connaît plus l'esprit calme et conciliant de Réchid-Pacha.

Si lord Redcliffe et M. Delacour ont exprimé le désir que des priviléges écrits fussent accordés aux chrétiens sous la garantie des grandes puissances, on doit être certain que ce désir ne rencontrera aucune résistance de la part de la Turquie, et particulièrement de Réchid-Pacha ; dans ce cas, la question de 1853 se dénouerait comme s'est dénouée la question de 1840, par une nouvelle convention du 13 juillet 1841, ouvrant à la Russie la même porte qui s'est ouverte pour la France.

VIII.

5 juin 1853.

L'ordre d'aller mouiller dans la baie la plus proche de l'entrée des Dardanelles a été donné à la flotte française stationnant à Salamine.

Le même ordre a été pareillement donné à la flotte anglaise stationnant à Malte.

MM. de Kisseleff et de Brunow ont dû en être informés et le faire savoir sans retard à leur souverain.

Il faut cinq jours pour correspondre entre Paris et Saint-Pétersbourg ; donc, à la rigueur, le gouvernement russe

pourra connaître le 10 juin les ordres donnés le 4 juin aux deux flottes commandées, l'une par l'amiral de la Susse, l'autre par l'amiral Dundas, et le gouvernement français connaître, le 17 juin, l'effet produit sur l'empereur Nicolas par l'arrivée de cette nouvelle à Saint-Pétersbourg. Ce n'est plus qu'une question d'heures et de jours.

Mais ce qui est certain et incontestable, c'est que l'empereur Nicolas n'ignore plus que la question telle qu'elle a été posée à Constantinople par le prince de Menschikoff s'est déplacée et a changé de nature. Ce n'est plus une question de récriminations et de guerre entre la Russie et la Turquie, c'est maintenant une question d'équilibre et de paix entre la Russie et les grandes puissances de l'Europe.

Que va faire l'empereur de Russie? Passera-t-il outre les représentations de l'Angleterre et de la Fance? N'en tiendra-t-il aucun compte? Leur fera-t-il cette « *offense*, » lui qui qualifie si facilement « d'*offense* » le refus le plus poli aux prétentions les plus hautaines et les moins fondées? Donnera-t-il enfin à ses troupes l'ordre de passer le Pruth et de prendre possession des Principautés danubiennes?

Ou l'empereur de Russie donnera cet ordre, ou il ne le donnera pas : — Ce sont ces deux hypothèses qu'il s'agit de vérifier. Les hypothèses qu'on pose sont autant de jalons qu'on plante sur la route qui doit conduire le plus sûrement et le plus facilement au but.

Si l'empereur de Russie, cédant à l'emportement de la contrariété, ou croyant que le moment est venu de jeter le masque de la patience mis sur les traits de l'ambition, donne l'ordre à ses troupes de passer le Pruth, cet ordre donné et exécuté, que fera-t-il? Se bornera-t-il à occuper les Principautés, ou entreprendra-t-il de marcher sur Constantinople? S il se borne à occuper les Principautés, en sera-t-il plus avancé? Sa position pour ouvrir des négociations avec l'Angleterre et la France en sera-t-elle meilleure? En quoi? Qu'on le dise! qu'on l'explique! qu'on le démontre! Loin d'être meilleure, elle sera moins bonne;

car il se sera donné le tort de violer les traités et de manquer de procédés envers les deux grandes nations : l'Angleterre et la France. Alors, il faudra qu'il commence par se justifier. Conséquemment, passer le Pruth pour se borner à occuper les Principautés, et négocier *après* lorsqu'il est plus facile de négocier *avant*, serait une absurdité que l'écrivain qui réfléchit mûrement ne saurait admettre sans faire injure au souverain érigé en arbitre de la paix du monde. L'absurdité ne se suppose pas. Il faut attendre qu'elle se prouve.

Donc, si les Russes passent le Pruth, ils ne s'arrêteront pas volontairement à moitié chemin, ils marcheront sur Constantinople. La logique le veut ainsi. Mais si la Russie avait été décidée à s'emparer de Constantinople, elle n'eût pas irréparablement perdu dix jours précieux; elle n'eût pas laissé aux deux flottes de Salamine et de Malte le temps de venir se placer en travers de ses projets; elle eût fait son coup et consommé son attentat avant le 4 juin, date des dernières nouvelles arrivées de Constantinople. Du 20 mai, jour du départ du prince Menschikoff, au 4 juin, la flotte russe a eu tout le temps d'opérer le débarquement des troupes et du matériel nécessaires au siége de Constantinople. Cela est si vrai, que des Russes séjournant à Paris y annonçaient hautement le samedi 2 juin que ce même jour le drapeau russe devait flotter et flottait victorieusement dans la capitale du nouvel empire réservé au grand-duc Constantin. Donc, puisque les Russes ne sont pas à Constantinople, c'est qu'ils n'osent pas s'en emparer, et s'ils n'osent pas s'en emparer, pourquoi passeraient-ils le Pruth? —Pour négocier, répond-on. Mais s'ils veulent négocier, qui les empêche de le faire tout de suite? Est-ce que la France et l'Angleterre n'ont pas montré assez hautement de quelles dispositions conciliatrices et pacifiques elles étaient animées? Est-ce que l'Autriche n'aspire pas à faire agréer sa médiation? Est-ce qu'il est plus difficile en 1853 qu'en 1841 d'ouvrir une conférence?

Si la raison et la justice pèsent seulement le poids de

deux grains de mil dans la balance d'un souverain absolu, on peut donc prédire et annoncer en toute certitude que l'ordre ne sera pas donné à l'armée russe de passer le Pruth, ou que, si cet ordre a été donné, il sera révoqué dès que l'empereur Nicolas aura pu se convaincre que le débat a pris des proportions qui l'élèvent au-dessus de la tête des Turcs de toute la hauteur d'une question européenne.

Cette hypothèse est la seule à laquelle puisse s'arrêter le bon sens; mais veut-on admettre qu'elle soit contredite par l'événement, eh bien! dans ce cas, qu'arriverait-il, que pourrait-il arriver?

L'ordre de passer le Pruth et d'occuper les Principautés est donné ou maintenu. Dans ce cas, la conduite du sultan et de ses alliés est impérieusement tracée. Les deux flottes anglaise et française franchissent les Dardanelles. Si les troupes russes passent le Danube, les deux flottes protectrices franchissent le Bosphore; si les troupes russes avancent encore et passent les Balkans, les deux flottes entrent dans la mer Noire; alors, c'est la guerre; oui, c'est la guerre, mais la guerre restreinte, la guerre localisée sur le point où la Russie est le plus faible, entre la mer Noire et la mer Caspienne. Si la Russie porte de grandes forces de ce côté des deux mers, elle se découvre alors du côté de la mer Baltique, où elle serait facilement et gravement menacée, et, pour peu que la guerre se prolonge, la Pologne abattue peut se relever.

Non; la Russie ne jouera pas ce jeu, où le gain ne serait pas en proportion de la perte, le péril en proportion de la gloire.

La guerre est donc impossible,

Elle ne serait possible que si le gouvernement français défaillait aux ordres qu'il a donnés le 20 mars et le 4 juin, et que si la majorité se déplaçait dans le cabinet anglais; mais elle ne s'y déplacera pas, et si deux ministres en sortent prochainement, ce ne seront ni lord Palmerston ni lord Russell, ce seront lord Aberdeen et lord Clarendon. En 1840, la France fut téméraire sans être ferme; en 1853, elle

sera ferme sans être téméraire. Elle a résumé sa politique dans ces deux mots : — Ni témérité ni faiblesse.

IX.

6 juin 1853.

Comment la guerre aurait-elle lieu ?

La guerre ne peut avoir lieu que dans l'une de ces trois hypothèses :

En admettant que l'empereur Nicolas en cherche l'occasion et saisisse, à défaut de motif, un prétexte ;

En admettant qu'il réussisse à rompre l'*entente spéciale* de l'Angleterre et de la France ;

En admettant que, cette entente spéciale rompue, la France persiste à agir et agisse isolément.

Examinons l'une après l'autre chacune de ces trois hypothèses, également invraisemblables.

Si l'empereur Nicolas cherchait, à tout prix et à tout risque, l'occasion d'une guerre, il eût saisi celle que lui offrait naturellement, à la fin de 1852, le rétablissement de l'hérédité dans la dynastie impériale des Bonapartes, contrairement aux termes des traités de 1815. Pouvant se poser ainsi devant l'Europe en défenseur des traités, il eût certes préféré cette position à celle de violateur des conventions les plus solennelles et les moins équivoques. Il n'est donc pas vraisemblable que l'empereur Nicolas cherche, sous un prétexte mensonger, l'occasion tardive d'une guerre dont le véritable point de mire serait Paris et non pas Constantinople. S'il ne vise, en effet, qu'à donner purement et simplement la forme d'un *sened* aux *firmans* qui sont la garantie des priviléges et des immunités dont les grecs jouissent en Turquie, il est moins vraisemblable encore que, pour obtenir une satisfaction si mince et si peu réelle, l'empereur Nicolas expose la Russie à une guerre contre la France et l'Angleterre, guerre qui pourrait avoir pour conséquences la destruction de ses flottes dans la mer

Baltique, la mer Noire, la mer Caspienne et la mer d'Azoff, le bombardement et le siége de Cronstadt, de Pétersbourg, de Sébastopol, de Nicolajew, d'Odessa, etc., etc. La Russie ne peut se faire d'illusions ; elle doit savoir parfaitement que par mer elle est vulnérable sur tous les points, et que, pour la contraindre à demander grâce, il suffirait aux forces navales de l'Angleterre et de la France de se combiner et de se déployer.

La première hypothèse n'est évidemment pas sérieuse ; elle doit donc être écartée. La seconde est-elle plus solide ?

L'expérience est là pour l'attester : rien n'est plus précaire que l'*entente cordiale* entre deux Etats ; ce n'est jamais qu'un mot, et précisément parce que ce mot est vague, il laisse le passage libre à tous les intérêts contraires et à tous les dissentiments possibles ; l'*entente cordiale* est pavée de pierres d'achoppement. Il n'en est pas ainsi de *l'entente spéciale*. Celle-ci n'est pas une expression vague, c'est une action définie ; c'est un chemin tracé vers un but marqué par un intérêt commun.

Dès que l'entente spéciale s'est établie entre l'Angleterre et la France sur la nécessité de protéger la faiblesse relative de l'empire ottoman, pourquoi cette entente spéciale se romprait-elle ? Que gagnerait à la rompre l'Angleterre qu'elle n'ait pu gagner à ne la point nouer ? Qu'est-ce que le gouvernement russe pourrait offrir à la Grande-Bretagne qu'il n'ait pu déjà lui proposer avant d'exposer le prince Menschikoff à un échec diplomatique ? Lorsqu'on raisonne, il faut raisonner sérieusement. Empêcher, il y a trois mois, l'entente spéciale entre la France et l'Angleterre était plus facile au gouvernement russe, ayant pour auxiliaire dans le cabinet britannique lord Aberdeen et lord Clarendon, qu'aujourd'hui la dénouer ou la briser. On dit : la France et l'Angleterre, d'accord sur le but, peuvent n'être pas du même avis sur l'emploi des moyens et le moment de l'action. Or, dans ce cas, le câble de l'entente spéciale, sans se rompre, peut se détendre, et cela suffirait pour que la Russie pût sauter par-dessus et arracher à la

Porte-Ottomane le *sened* refusé. Signaler ce danger, c'est le dissiper. La France, prévenue, ne commettra pas la faute d'ériger aucune question secondaire en question principale. Chaque question conservera strictement le rang qui lui est naturellement assigné. Au premier rang les questions principales, au dernier rang les questions accessoires. Aucune usurpation de ce genre n'est à craindre. On ne risquera pas de manquer le but par une querelle de bas-empire ou par un conflit, soit de susceptibilité blessée, soit de prétention inopportune. Si la Russie compte là-dessus, elle y perdra son grec. Il existe déjà un fait qui le prouve : c'est l'ordre simultanément donné à la flotte française de quitter Salamine et à la flotte anglaise de quitter Malte pour aller mouiller l'une à côté de l'autre à l'entrée des Dardanelles. Si l'Angleterre était désintéressée dans la question d'Orient, ne fût-elle pas restée à l'écart et eût-elle risqué, en 1840, de jouer sur cette carte la paix de l'Europe? Non; l'Angleterre n'est pas désintéressée dans la question. L'intérêt de l'Angleterre est ce qui constitue la garantie de la France. Mais, puisqu'il faut tout supposer, supposons donc que la Russie, exploitant des incidents qu'on peut et qu'on doit prévoir, incidents provoqués par elle, tels que des égorgements de chrétiens par des musulmans, parvienne à rompre l'entente spéciale nouée entre l'Angleterre et la France, eh bien! dans ce cas, qu'arriverait-il ?

Il arriverait que, même dans ce cas, l'attente de la Russie serait trompée et sa manœuvre déjouée, car la France, naturellement déliée, ne resterait pas dangereusement isolée.

L'article qui a paru le 18 mai 1853, dans le *Moniteur*, a parfaitement posé la question en disant :

« Cette question, complétement différente de celle des Lieux-Saints, touche à des intérêts dont la Turquie doit la première apprécier la valeur. Si elle amenait quelque complication, elle deviendrait une *question de politique européenne* dans laquelle la France se trouverait engagée au même titre que les autres puissances signataires du traité du 13 juillet 1841. »

Or, quelles étaient ces puissances signataires?—C'étaient

l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie, la Turquie. Suppose-t-on que la Turquie, devant apprécier la *première* la valeur de la question engagée, après avoir commencé par résister aux exigences de la Russie, finisse par y céder sous l'empire de la crainte de n'être pas assez énergiquement secourue? Dans ce cas, il n'y a pas à craindre que la France se montre plus turque que le grand Turc. Ce sera une tempête ayant soufflé dans le vide, et s'étant apaisée avant qu'aucun vaisseau soit sorti du port. Suppose-t-on que la Turquie, après avoir fermement persisté dans ses refus réitérés, soit tout-à-coup abandonnée par lord Redcliffe, par l'amiral Dundas, par le cabinet britannique, par l'Angleterre, enfin? Eh bien! dans ce cas, sur qui retomberait la responsabilité d'un tel abandon, d'une telle conduite devant l'Europe et devant l'histoire? Ne serait-ce pas exclusivement sur l'Angleterre et nullement sur la France, réduite par cet isolement même à l'impuissance d'agir? Cet isolement, honteux pour l'Angleterre, serait pour la France une éclatante justification.

Mais il y a, en Angleterre, une reine qui règne et qui gouverne, et qui n'est pas la reine Victoria; cette reine, c'est l'opinion publique; c'est elle qui maintient lord Palmerston et lord Russell; c'est elle qui contraindra lord Aberdeen et lord Clarendon à se retirer du cabinet d'où l'on suppose qu'ils laissent la porte trop complaisamment entr'ouverte à l'œil, à l'oreille et au doigt de la Russie. On ne saurait donc raisonnablement admettre que l'Angleterre abandonne la Turquie et trahisse la France.

Toutes les hypothèses ainsi admises et vérifiées, il en ressort la conséquence, sinon la certitude, que la guerre n'aura pas lieu.

Non, elle n'aura pas lieu; l'empereur Nicolas, qui passe pour l'esprit le plus éclairé, le plus civilisé de son vaste empire, comprendra que l'intervention déclarée de l'Angleterre et de la France a changé complétement l'état de la question; il comprendra que maintenant qu'il est instruit que les deux flottes anglaise et française se sont avancées

jusqu'à l'entrée des Dardanelles, il ne peut plus donner l'ordre à l'armée russe d'occuper les Principautés sans faire à l'Angleterre et à la France le plus grave outrage; il comprendra que cet ordre inique équivaudrait à une déclaration conçue en ces termes : « Peu m'importent l'Angleterre » et la France; je n'en tiens aucun compte et n'en fais au- » cun cas; à moi seul je suis plus fort qu'à elles deux. » Il comprendra qu'un pareil outrage ce serait la guerre, non une guerre d'extension de territoire menaçant l'existence d'Etats secondaires, mais une guerre de réparation d'honneur où la Russie aurait contre elle l'équité et la raison, le fond et la forme, la lettre et l'esprit des traités, l'intérêt des peuples et la muette jalousie des gouvernements (à commencer par l'Autriche et la Prusse), l'industrie et le commerce de tous les pays, le crédit européen, enfin toutes les forces coalisées de la civilisation; il comprendra qu'une telle guerre serait, non une guerre générale et indéterminée, mais une guerre spéciale et circonstrite, dont la Russie aurait à subir seule tous les risques et à payer seule tous les frais; il comprendra que le moins qu'il y pût perdre ce seraient ses flottes, et que le moins qu'il y pût laisser, ce serait son prestige; il comprendra que l'honneur, au dix-neuvième siècle, en pleine civilisation, consiste à se conduire non en barbare irrité qui se bat et ne raisonne pas, mais en homme civilisé qui raisonne au lieu de se battre; non en cosaque, mais en souverain; il comprendra qu'il ne s'agit ni d'avancer contre la Turquie ni de reculer devant elle, mais de s'expliquer amiablement avec l'Angleterre et la France, et de s'entendre avec ces deux puissances pour régler toutes les garanties à donner dans l'empire ottoman à la liberté religieuse et à l'égalité civile, sans distinction entre musulmans et rajahs; il compendra, enfin, qu'il est plus digne de lui d'étendre et d'élever le débat aux proportions et à la hauteur d'une question de civilisation européenne que de la restreindre et de l'abaisser aux proportions et au niveau d'une question de superstition russe; il voudra donc être le premier à demander qu'une conférence

soit ouverte où toutes les questions qui se rattachent à l'existence de l'empire ottoman seront réciproquement portées, catégoriquement traitées et définitivement vidées, afin que la paix de l'Europe ne soit plus seulement une trève, mais qu'elle devienne un système qui permette d'alléger cette double charge des peuples, lesquels portent présentement un fusil sur l'épaule droite et un rail sur l'épaule gauche : ce sera là une honorable initiative qui l'honorera. Pourquoi l'empereur Nicolas ne la prendrait-il pas ? Ne l'a-t-on pas vu, après 1830, prendre successivement son parti de la royauté de Louis-Philippe, succédant en France à la royauté de Charles X ; de la royauté de dona Isabelle, se substituant à la royauté de don Carlos ; de la royauté de dona Maria, écartant la royauté de don Miguel ; de la division du royaume des Pays-Bas en deux États, le royaume de Hollande et le royaume de Belgique ? Ne l'a-t-on pas vu, après 1848, prendre également son parti de la République proclamée en France, de la République proclamée à Rome et à Venise, de la Diète germanique supprimée et remplacée par l'Assemblée de Francfort, des événements s'accomplissant à Vienne et à Berlin et y mettant le trône en péril ? Ne l'a-t-on pas vu, même en 1850, prendre son parti du refus d'extradition des réfugiés hongrois, refus qui a prouvé que la Turquie méritait de prendre place parmi les nations qui sont, non en décadence, mais en progrès ? Enfin, ne l'a-t-on pas vu tout récemment, après avoir, pendant vingt années, refusé de reconnaître le roi de Belgique, se décider à accréditer à Bruxelles un ministre plénipotentiaire ? L'empereur Nicolas, en toutes circonstances, a donc prouvé qu'il savait allier un caractère flexible et un pouvoir absolu ; qu'il savait se plier et s'accommoder aux nécessités démontrées. Il ne démentira pas son passé ; il ne démentira pas vingt-cinq années de règne, car s'il les démentait sur la louche question qui a motivé l'intervention de l'Angleterre et de la France, l'empereur Nicolas ne se conduirait pas en grand monarque, il se conduirait en gran enfant. Le règne de son prestige serait fini.

X.

7 juin 1853.

Pourquoi la Bourse de Paris baisse-t-elle ? le sait-elle ? pourrait-elle le dire ? Est-ce donc parce qu'elle craindrait que la Russie ne commette une faute qui profite à la France et qui lui a déjà profité ?

Ne compterait-on pour rien les déclarations formelles de lord Clarendon à la Chambre des lords et de lord Russell à la Chambre des communes dans les séances du 27 mai ?

Ne compterait-on pour rien l'accord spontané des quatre ministres d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de France tenant la même conduite à Constantinople ?

Ne compterait-on pour rien l'occasion qui vient d'être donnée à la France de montrer qu'elle a conservé son rang dans le concert européen et qu'elle sait allier la fermeté à la modération ?

XI.

8 juin 1853.

A tout prix, désunir l'Angleterre et la France, dont les flottes stationnent de concert à Malte et à Égine ; semer la défiance entre les deux gouvernements ; ouvrir avec eux des négociations qui les compromettent réciproquement l'une vis-à-vis de l'autre ; ébranler et attirer l'Angleterre en faisant briller à ses yeux l'espoir de posséder l'Egypte, pour s'y affranchir de l'Amérique par la culture du coton et pour y garder de ses propres mains le passage des Indes par l'isthme de Suez ; puis, se retourner vers la France et lui dire à voix basse : « Vous voyez bien que l'Angleterre est » prête à vous trahir, et que vous ne pouvez pas compter » sérieusement de sa part sur une juste et loyale récipro- » cité. » Ébranler et attirer la France en faisant briller à ses yeux l'espoir de renouer les stipulations de Tilsitt et de

dominer avec la Russie l'Europe en commun; puis se retourner vers l'Angleterre, et lui dire à voix basse : « Vous » voyez bien que la France est prête à vous trahir, et que » vous ne pouvez pas compter sérieusement de sa part sur » une juste et loyale réciprocité. » — Tel est le double jeu que la diplomatie russe joue ténébreusement, en cet instant suprême, à Londres et à Paris. Mais ni Paris ni Londres ne s'y laisseront prendre. La Russie veut triompher sans combattre; elle veut réussir, non par la force, mais par l'astuce; elle veut, comme s'il s'agissait de la chose la plus simple et la plus désirable, remplacer l'empire turc par un empire grec, et faire tranquillement asseoir le grand-duc Constantin sur les deux trônes réunis du sultan Abdul-Medjid et du roi Othon; mais la Russie voudrait que cette substitution se fît amiablement, diplomatiquement, sans allumer en Europe une guerre qui pourrait se transformer en révolution de tous les peuples opprimés contre leurs gouvernements oppresseurs : c'est là ce que redoute par-dessus tout la Russie; c'est là ce qui l'a fait longtemps hésiter; c'est là ce qui pourrait la paralyser encore. Aussi applique-t-elle tous ses efforts à entrer, non avec la hache, mais avec le coin entre l'Angleterre et la France, afin de les écarter l'une de l'autre et de les empêcher de contracter l'alliance libérale qui les placerait à la tête de l'Italie, de la Suisse et de l'Espagne. Dévoiler ce dessein doit suffire pour le faire échouer. L'Angleterre et la France sont averties.

XII.

9 juin 1853.

L'article suivant est extrait d'un journal français :

« La Russie n'a rien à redouter de la coalition dont le *Times* la menace. L'empereur Nicolas sait à merveille que si la lutte venait à éclater, il n'aurait rien à craindre de ses voisins d'Allemagne. Si elles ne se joignaient à lui, la Prusse et l'Autriche réserveraient leurs forces pour surveiller et maintenir l'Italie, certains États germaniques, les frontières du Rhin, etc.; et elles ne s'engageraient pas dans une lutte qui pourrait fort bien devenir

le signal de nouvelles tentatives révolutionnaires. *Il ne faut se faire aucune illusion à cet égard.* »

Le journal français d'où l'article qu'on vient de lire est extrait s'imprime à Paris et se nomme l'*Assemblée nationale.*

Ce n'est pas un article, c'est une trahison.

C'est un appel à la guerre.

C'est un appel à une troisième invasion.

On ne peut pas dire plus clairement à S. M. l'empereur de Russie : « En avant! en avant! Ne craignez rien. Vous » n'avez rien à craindre! L'Autriche et la Prusse, voulus- » sent-elles se détacher de vous, qu'elles ne le pourraient » pas. En aucun cas, leur hostilité ne pourrait aller plus » loin que l'immobilité. Que craindriez-vous donc?—L'An- » gleterre! Mais elle a besoin de vos blés d'Odessa. — La » France! Mais vous y avez un parti dont nous sommes » les chefs. Prenez donc Constantinople en violation de » tous les traités, et si l'on y trouve à redire, venez cam- » per à Paris, où nous vous attendons impatiemment. Que » risquez-vous? La perte d'une flotte. Qu'est-ce qu'une » flotte perdue en comparaison de la légitimité retrouvée ? » En avant donc! en avant! »

Mais c'est en vain que l'*Assemblée nationale* pousse ainsi hypocritement et activement à la guerre, en ayant l'air de prêcher le maintien de la paix; ses efforts seront stériles, ses espérances seront déçues.

L'Autriche et la Prusse peuvent, si elles le veulent, s'effacer derrière la Russie et renier leurs signatures apposées au bas de la convention du 13 juillet 1841; l'Angleterre et la France n'en resteront pas moins étroitement unies et irrévocablement déterminées.

M. de Falloux ne fait plus partie du conseil des ministres. Ce qui est arrivé, en 1849, pour la lettre adressée à M. Edgar Ney n'aura pas lieu, en 1853, pour les ordres donnés à la flotte de Toulon. L'esprit de décision qui les a dictés le 20 mars ne s'est pas démenti. Si la Russie fait un acte qui rompe la paix et menace l'intégralité et l'indépendance de

l'empire ottoman, la Russie trouverait devant elle, mouillant côte à côte, les deux flottes anglaise et française.

Il y avait en Angleterre, il faut le dire, de grandes et de profondes défiances.

L'esprit de décision les a écartées le 20 mars en rendant tous les doutes matériellement impossibles.

Parler n'eût servi de rien ; il fallait agir. La France a agi.

La moindre hésitation, la moindre tergiversation eussent été fatales et irréparables. Il n'y en a eu aucune.

L'esprit de décision a noué l'*entente spéciale*.

L'*entente spéciale* déjouera les manœuvres des anciens hommes d'États, voués autrefois à l'*entente cordiale* et aujourd'hui retranchés derrière l'*Assemblée nationale*, d'où ils tendent les deux mains à l'empereur Nicolas.

L'*entente spéciale*, fût-elle la guerre momentanée et locale, que ce serait encore la paix permanente et générale.

Elle ne serait troublée un instant que pour être promptement rétablie.

XIII.

17 juin 1853.

Ce que nous voulons, on le sait : nous voulons le maintien de la paix, et nous n'avons pas cessé un seul instant d'y croire, malgré les apparences contraires et nonobstant ces honteuses paniques de Bourse, où la peur insensée, avec ses fébriles alternatives de hausse et de baisse, est pour le moins aussi meurtrière au crédit que le serait la guerre déclarée.

La guerre serait à la fois un anachronisme, un crime, une faute, une absurdité ; cependant, mieux vaudrait la guerre qu'un long état d'incertitude qui ne serait ni la guerre ni la paix, comme mieux vaut l'amputation que la gangrène.

Or, ce serait la gangrène que l'occupation des Principautés danubiennes par l'armée russe, sans motif fondé, sans

prétexte plausible, et contrairement aux termes des traités et des conventions en vigueur.

Que la France persiste donc, sans hésitation, sans tergiversation, dans la ligne droite parfaitement tracée par les ordres donnés le 20 mars à la flotte de Toulon et le 4 juin à la flotte de Salamine !

Encore une fois, cette politique est la bonne, car c'est la seule qui concilie et la prudence et la fermeté ; c'est la seule qui aboutisse à la paix ; c'est la seule qui puisse empêcher la guerre ; c'est la seule qui doive resserrer de plus en plus étroitement le nœud de l'entente spéciale entre l'Angleterre et la France !

En Angleterre, plus qu'en aucun autre pays d'Europe, l'opinion publique est une force ; il importe infiniment de ne pas laisser cette force s'évaporer, ce qui permettrait à l'élément austro-russe que renferme le cabinet britannique de se fortifier ; or, si cet élément, qui est à l'état de minorité, passait à l'état de majorité, ce serait l'isolement de la France en Europe et peut-être le signal d'une nouvelle coalition dont nous aurions tout à redouter ; sachons donc énergiquement la conjurer ! Souvenons-nous de ces paroles de l'empereur à Sainte-Hélène :

« Avec l'école de Fox (1), nous nous serions entendus ; nous eussions accompli, maintenu l'émancipation des peuples, le règne des principes... La mort de Fox est une des fatalités de ma carrière ; s'il eût continué de vivre, les affaires eussent pris une tout autre tournure ; la cause des peuples l'eût emporté, et nous eussions fixé un nouvel ordre de choses en Europe... La paix se serait effectuée, car Fox connaissait les vrais intérêts de son pays... Avec de tels gens (les whigs) je me serais toujours entendu ; nous eussions toujours été d'accord. Non seulement nous aurions eu la paix avec une nation foncièrement très estimable, mais encore nous aurions fait ensemble de très bonne besogne. »

Il est certain, il est évident que l'opinion publique s'est hautement prononcée en Angleterre contre la Russie menaçante et pour la Turquie menacée ; il est non moins évident et non moins certain que les deux membres du cabi-

(1) Fox personnifiait le *parti whig* et Pitt le *parti tory*.

net britannique qui correspondent le plus exactement à ce sentiment national sont lord Palmerston et lord John Russell.

Or, plus la France, heureusement inspirée le 20 mars et le 4 juin, se montrera ferme et résolue, et plus elle donnera de prépondérance à lord Palmerston et à lord John Russell sur lord Aberdeen et sur lord Clarendon. Ah! si lord Aberdeen pouvait se retirer, ainsi que le bruit, mais faussement, s'en est répandu hier, ce serait déjà un premier et rude coup porté aux prétentions de la Russie, peut-être même un coup décisif.

Il faut en finir avec l'incertitude entre la paix ou la guerre, car cette incertitude ce serait la paix paralysée, ce serait le sort de toutes les transactions livré chaque jour à la merci de quelque obscur incident, se nouant, se dénouant, se renouant entre le Pruth et le Danube : ce serait le crédit ébranlé, ce serait la Bourse agitée, ce serait le commerce inquiet, ce serait l'industrie languissante ; or, il n'est qu'un moyen d'en finir avec cette incertitude ; ce moyen est simple autant que légitime : — Premièrement, que la Porte déclare hautement qu'elle considérera comme une rupture de la paix l'occupation des Principautés danubiennes par une armée russe contrairement aux termes des traités en vigueur, et qu'en conséquence elle délivrera immédiatement aux flottes auxiliaires le firman nécessaire à leur entrée dans les Dardanelles et le Bosphore ; deuxièmement, que l'Angleterre et la France préviennent la Russie que si son armée ne se retire pas au-delà du Pruth, leurs flottes avanceront dans la mer Noire, et que ce sera la guerre avec toutes ses conséquences ! Que, sur ce point, aucune négociation, aucune transaction, aucune temporisation ne soient admises ! Que l'alternative soit étroitement posée à la Russie en ces termes : « Si vous ne sortez pas, nous en-
» trons ; mais si vous sortez, nous n'entrons pas ; choisissez
» entre la paix ou la guerre, entre le respect du droit ou
» l'intervention de la force qui saura le protéger. »

Que l'Angleterre et la France tiennent à la Russie ce lan-

gage inspiré par l'équité, dicté par la raison, et la Russie reculera devant une responsabilité sans proportion avec le but qu'elle avoue ! La Russie acceptera ce que la France a accepté en 1841 ; elle acceptera de prendre part à une nouvelle conférence de Londres, où cette fois peut-être l'existence et les droits de la Turquie seront réglés et reconnus de telle sorte qu'ils n'aient plus désormais rien à redouter de diplomates tels que MM. le marquis de Lavalette, le comte de Leiningen et le prince de Menschikoff, luttant d'arrogance et d'imprévoyance l'un après l'autre.

Pourquoi donc la Russie n'accepterait-elle pas en 1853 ce que la France a bien accepté en 1841 ? La Russie se croirait-elle une nation plus grande ou s'avouerait-elle une nation moins civilisée que la France ?

Mais que la Russie accepte ou que la Russie n'accepte pas, ce n'est là qu'une question subséquente ; la question préjudicielle, la question importante, c'est de ne pas laisser planer au dessus de nos têtes, pendant des mois, pendant des années, un nuage d'où la foudre menacerait à chaque instant de tomber ; c'est de ne pas permettre à la Russie de changer les rôles, et de placer l'Angleterre et la France dans la situation fausse et ridicule d'où elle ne peut sortir qu'en les y mettant.

XIV.

23 juin 1853.

La circulaire en date du 30 mai (11 juin) 1853, que M. le comte de Nesselrode vient d'adresser à ses agents se termine par ses mots : « En soumettant notre ultimatum au » *jugement impartial* des cabinets, nous leur laissons à *dé-* » *cider* si, après les torts si graves dont la Porte s'est ren- » due coupable envers nous, après qu'elle nous a donné » tant de causes de ressentiment légitime, il était possible » de se contenter d'une moindre satisfaction. »

Nous considérons cette circulaire comme la préface d'une

nouvelle convention du 13 juillet 1840. En effet, que voudrait dire cet appel public au « jugement impartial des cabinets,» s'il ne signifiait que la Russie les prend pour arbitres, et que, puisque c'est à eux qu'elle « laisse à décider, » ce sont eux qui décideront.

Quand on demande et choisit des juges, apparemment c'est qu'on veut et qu'on entend être jugé par eux. Les choisir pour les récuser, ce serait les choisir pour les insulter. Telle ne peut être l'intention de la Russie, telle ne peut être l'intention de M. le comte de Nesselrode.

XV.

24 juin 1853.

M. Granier de Cassagnac répond, dans le *Constitutionnel*, à la note-circulaire de M. de Nesselrode.

Selon la note de M. de Nesselrode, c'est la Turquie qui a tous les torts; la Russie n'en a aucun. La Turquie a mis le comble à la duplicité, tandis que si la Russie a commis des excès, les seuls qu'elle ait à se reprocher sont des excès de magnanimité.

Selon la réponse de M. Granier de Cassagnac, c'est la Russie qui a tous les torts; la Turquie n'en a aucun. Toutes les garanties qu'il était possible de donner, la Turquie les a offertes, et si la Russie ne les a pas acceptées, c'est qu'il s'agissait moins de garanties que de prétextes.

Cette note et cette réponse ont le ridicule de ressembler aux plaidoiries de deux avocats qui s'essoufflerait à parler l'un contre l'autre derrière la barre d'un tribunal où il n'y aurait pas de juges.

La question n'est pas de savoir qui a tort, qui a raison de la Russie ou de la Turquie, mais qui jugera.

La Russie, prétendant qu'elle a raison, essaiera-t-elle de se faire justice par ses propres mains?

Nul doute que la Russie ne se fît, sans scrupule, juge dans

sa propre cause si la Turquie était seule : mais la Turquie attaquée, pour avoir l'appui le plus énergique de l'Angleterre et de la France, n'a qu'à le requérir ; elle n'a qu'à délivrer aux deux flottes tutélaires le firman qui leur ouvrira aussitôt l'entrée des Dardanelles.

Là est désormais la question, toute la question, et non ailleurs.

Il ne s'agit plus de savoir si la Turquie a eu tort ou a eu raison de rejeter même la dernière proposition du prince Menschikoff, transformée de *Sened* en note, telle que cette note est annexée à la circulaire du comte de Nesselrode : il s'agit de savoir si l'armée russe passera le Pruth, et si la Porte considérera ce passage comme équivalant à une déclaration de guerre.

Notre conviction est toujours que l'armée russe ne passera pas le Pruth et ne fera rien qui puisse être justement interprété comme un acte d'agression constituant un cas de guerre ; mais notre conviction est aussi que si l'armée russe passe le Pruth, la Turquie requerra immédiatement le concours de la France et de l'Angleterre, et délivrera aux deux amiraux le firman qui est le seul signal qu'ils attendent pour lever l'ancre et pointer leurs canons.

Les Russes passassent-ils le Pruth, qu'apprenant que les deux flottes anglaise et française ont passé les Dardanelles, ils y regarderaient à deux fois avant d'aller plus loin et de passer le Danube.

Serait-ce donc cela que M. de Nesselrode appelle dans sa circulaire prendre une « *attitude plus prononcée?* »

Singulière « *attitude plus prononcée* » que celle qui consisterait à avancer avec forfanterie contre la Turquie et à reculer avec poltronerie devant l'Angleterre et la France ! Où donc serait la dignité, où donc serait la fermeté de cette attitude ?

Non, non, la Russie ne commettra pas la faute de passer le Pruth et d'ouvrir ainsi, de ses propres mains, l'entrée des Dardanelles aux deux flottes protectrices. Elle sera d'autant moins tentée de commettre cette faute, qu'elle a pris

plus de temps pour réfléchir et qu'elle doit être informée du changement qui est sur le point de s'opérer dans le cabinet britannique, dont lord Aberdeen cesserait de faire partie. La fermeté de lord Palmerston a maintenu la paix en 1840; sa fermeté la maintiendra pareillement en 1853: il l'emportera, en 1853, sur le prince Menschikoff, avec le concours de M. de Nesselrode, comme il l'a emporté, en 1840, sur M. Thiers, avec le concours de M. Guizot; lord Palmerston dénouera la question d'Orient, en 1853, comme il l'a dénouée en 1840. C'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue; aussi doit-on désirer vivement que la retraite de lord Aberdeen ait lieu le plus tôt possible. Avec lord Aberdeen, la question turco-russe pourrait traîner et s'envenimer; ce serait la guerre; avec lord Palmerston, la question sera tranchée avant d'avoir eu le temps de se gangrener; ce sera la paix. Non seulement la Russie doit être informée du mouvement d'opinion qui s'est produit en Angleterre et qui ramène du ministère de l'intérieur au ministère des affaires étrangères lord Palmerston, mais elle doit aussi savoir que l'escadre de l'amiral Corry n'attend qu'un signal pour se diriger vers la Baltique, en compagnie d'une escadre française.

Autant qu'une conjecture peut être certaine, on peut donc être certain que la Russie évitera avec le plus grand soin tout acte d'agression qui mettrait la Turquie en droit de le considérer comme une déclaration de guerre.

Et pourquoi la guerre?

La guerre n'avait pas de motifs, mais elle n'a même plus l'ombre d'un prétexte après les firmans qui, le 7 juin 1853, ont été solennellement remis aux patriarches grec, arménien, catholique, et au kakham (grand-rabbin), tous mandés à la Sublime-Porte, firmans qui confirment toutes les concessions faites à ces différents cultes depuis l'occupation de Constantinople par les Turcs.

Qu'est-ce que la Russie demandait et pouvait demander de plus?

La Russie, n'ayant même plus le prétexte qu'elle allé-

guait, se retranchera-t-elle dans la question « d'*offense* et de *torts graves?* »

Ces « *torts graves*, » en quoi consistent-ils ?

Cette « *offense*, » en quoi consiste-t-elle ?

Ces paroles : « La Sublime-Porte espère que S. M. l'em-
» pereur, vu son caractère d'équité bien connu, ne voudra
» pas ouvrir, sans motif, la voie des hostilités, et que les
» principes constants de S. M. I., dont l'univers entier est
» témoin, ne lui permettront pas des démarches en opposi-
» tion avec les assurances positives qu'elle a données aux
» augustes cours de l'Europe. » Ces paroles de la *Note officielle* du 26 mai 1853, signée Moustapha-Reschid, renferment-elles la plus légère offense ?

Ces autres paroles : « Comme les employés de la chancel-
» lerie commerciale russe à Constantinople et les consuls
» de Russie restent à leurs postes, et que les opérations
» mercantiles des négociants et des sujets russes conti-
» nuent à se faire comme par le passé, la Sublime-Porte,
» pour donner une nouvelle preuve de ses égards envers la
» cour de Russie, a envoyé des ordres où il le fallait, à l'ef-
» fet de faire donner aux négociants et aux sujets russes
» plus de facilités encore, et de traiter tous les employés
» russes avec les égards convenables, ce à quoi le gouver-
» nement de S. M. I. le sultan tient beaucoup. » Ces autres paroles de la *communication* du 4 juin renferment-elles la plus légère offense ?

Ne sont-elles pas au contraire empreintes de la déférence la plus profonde ?

Si la Russie montre une susceptibilité si grande et si facile à blesser, la Russie n'a-t-elle pas à craindre que l'Angleterre et la France, — nous laissons à l'écart l'Autriche et la Prusse, — ne mesurent leur susceptibilité sur la sienne ?

Lorsque l'Angleterre et la France donnent raison à la Turquie contre la Russie, à la force du droit contre le droit de la force, ne tenir aucun compte de leur appréciation et

passer outre, ne serait-ce pas là une *offense*, ne serait-ce pas là un *tort grave?*

De quel tort plus grave, de quelle offense plus grande un gouvernernement civilisé peut-il se rendre coupable à l'égard de gouvernements avec lesquels il n'a pas discontinué ses rapports pacifiques et diplomatiques?

En admettant même que la Turquie ait eu des torts envers la Russie, ces torts pourraient-ils être mis en balance avec ceux de la Russie envers l'Angleterre et la France?

Ce que nous venons d'écrire, c'est ce que M. de Nesselrode a dû se dire, et c'est parce qu'il se l'est dit qu'il s'est hâté de rédiger et d'expédier la note tumulaire sous laquelle il vient d'enterrer, comme diplomate, le prince Menschikoff.

Cette note est un appel qui provoque une réponse.

L'Angleterre et la France, l'Autriche et la Prusse ne négligeront certainement pas d'y répondre.

Or, y répondre, c'est négocier, c'est ouvrir, en 1853, une nouvelle conférence et préparer une nouvelle convention du 13 juillet 1841.

XVI.

29 juin 1853.

La question turco-russe est sortie du cercle des hypothèses pour entrer dans le cercle des faits en voie d'accomplissement.

Le rejet de l'*ultimatum* russe était la conséquence inévitable du dernier *iradé* turc; maintenant, quelle sera la conséquence de cette conséquence?

Oui ou non, les Russes passeront-ils le Pruth?

Si les Russes passent le Pruth, oui ou non, la Turquie déclarera-t-elle qu'une telle agression sans motif, en plein dix-neuvième siècle, équivaut à une déclaration de guerre; qu'il y a conséquemment lieu de requérir la protection armée de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France et de la

Prusse, et de délivrer sans retard aux deux flottes commandées par l'amiral Dundas et l'amiral de La Susse le firman nécessaire à leur entrée dans les Dardanelles ?

Malgré toutes les apparences et toutes les nouvelles contraires, malgré nos propres informations venant de Saint-Pétersbourg, nous persistons à penser que l'empereur de Russie se conduira en homme ayant conservé l'usage de sa raison, et ne démentira pas en un seul jour vingt-huit ans de règne. Motif ou prétexte, il trouvera un moyen de ne pas donner l'ordre de passer le Pruth et de ne pas occuper les Principautés.

Mais si, contre nos prévisions, cet ordre insensé était donné et exécuté, nous ne comprendrions pas que, dans ce cas, la Turquie jouât le jeu de la Russie et ne requît pas immédiatement l'énergique protection des deux amiraux. Tout retard, toute hésitation, seraient une faute, une irréparable faute. Si la Russie veut, par une série de délais habilement calculés, gagner l'époque à laquelle la mer Noire cesse d'être praticable, ce doit être une raison de plus pour la Turquie d'insister auprès de lord Redcliffe et de M. Delacour sur la nécessité impérieuse d'une solution.

Les Russes ayant envahi les Principautés peuvent les occuper pendant six mois, pendant un an, pendant deux ans, ils peuvent même les occuper toujours ; eh bien ! dans ce cas, l'escadre anglaise et l'escadre française resteront-elles immobiles sur leurs ancres pendant six mois, pendant un an, pendant deux ans, éternellement enfin, à l'entrée des Dardanelles ? Une telle situation, si elle se prolongeait sans mesure, ne serait-elle pas de nature à porter atteinte à la considération et à l'influence de l'Angleterre et de la France, en même temps qu'elle serait la ruine de la Turquie ? Si l'on commence par accepter cette inacceptable situation, comment s'y prendra-t-on ensuite pour y mettre un terme? Ce qu'on pourra faire dans six mois, dans un an, pourquoi ne le ferait-on pas tout de suite ? Si l'on voulait éviter la guerre, il n'y avait qu'une courte réponse à faire à la lettre de M. de Nesselrode, c'était de lui dire : « Si par *une atti-*

» *tude plus prononcée* vous entendez le passage du Pruth
» et l'occupation des Principautés, nous considérerons cet
» acte d'agression comme équivalant à une déclaration de
» guerre, et nous l'accepterons comme telle avec l'appui de
» l'Angleterre et de la France. »

Toute mollesse, toute tergiversation peuvent créer des complications sans nombre, sans fin ; ce que nous avons dit le 20 mars, nous le répétons de nouveau le 29 juin : La fermeté, c'est la paix.

XVII.

2 juillet 1853.

On lit dans l'*Assemblée nationale :*

« Les dépêches de Saint-Pétersbourg, attendues à l'ambassade, sont arrivées aujourd'hui ; elles portent que le rejet de l'*ultimatum* par le Divan a été connu le 24 ou le 25 dans cette capitale. L'ordre a été en conséquence expédié au corps d'armée cantonné sur le Pruth de passer le fleuve. En présence des faits qui se sont produits depuis six semaines, l'empereur ne voudra certainement pas, en persistant dans une prétention qui, au fond, n'a pas pour l'influence qu'il exerce en Orient l'importance qu'on lui attribue, il ne voudra pas, disons-nous, jouer la paix du monde. Il ne lui faut donc qu'une chose aujourd'hui : sauvegarder la dignité de sa couronne, et n'avoir pas l'air de courber la tête sous la morgue britannique de lord Redcliffe ou sous l'orgueilleuse impuissance du sultan. Cette satisfaction, il l'aura par l'occupation des Provinces, et, une fois là, il acceptera certainement la médiation de l'Autriche. »

Conséquemment, la *couronne*, dont M. Guizot était, en 1841, le principal conseiller, « n'a pas sauvegardé sa dignité et a
» courbé la tête sous la morgue britannique et sous l'or-
» gueilleuse impuissance du sultan, » en renonçant à soutenir les prétentions du vice-roi d'Égypte et en rentrant par la porte de la convention du 13 juillet 1841 dans le concert européen, d'où la France était sortie par la porte de la convention du 15 juillet 1840 ! Mais si M. Guizot n'a fait, en cette circonstance, que ce que la raison et le maintien de la paix prescrivaient qu'il fît, en quoi donc S. M. l'empereur Nicolas, revenant sur une faute commise et abandonnant

une prétention excessive, serait-il plus humilié que S. M. Louis-Philippe ? Pourquoi donc l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse seraient-elles tenues, en 1853, envers la Russie ayant tort, à des ménagements auxquels, en 1840, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie ne se crurent pas obligées envers la France n'ayant pas raison ? La justice a-t-elle donc deux balances : l'une pour la France, l'autre pour la Russie ?

Non, la France n'acceptera pas cette blessante inégalité. Ou l'empereur Nicolas, quoi qu'il en puisse coûter à son altière fierté de pontife infaillible et de souverain absolu, renoncera « à jouer la paix du monde, » ou il payera les frais de la guerre qu'il aura voulue !

Il ne faut pas s'abuser : si, conseillée par les deux représentants de l'Angleterre et de la France, et assistée par les deux flottes de l'amiral Dundas et de l'amiral Hamelin, la Turquie était assez faible pour tolérer l'invasion des Principautés sans y voir une déclaration de guerre, ce ne serait pas, aux yeux du monde et de l'histoire, la Turquie qui céderait, ce seraient l'Angleterre et la France qui, trahissant le droit public et la justice évidente, courberaient la tête sous le joug moscovite.

Or, c'est là ce que l'*Assemblée nationale* conseille à la France et à l'Angleterre ; mais c'est ce que ne feront ni l'Angleterre ni la France.

Si l'empereur Nicolas le veut absolument, que l'armée cosaque passe le Pruth ; mais alors on verra si la flotte russe ose se montrer où l'iront chercher les escadres commandées par les deux amiraux anglais et français !

Et si la flotte russe se tient humblement cachée, qu'aura donc gagné à l'occupation des Principautés la dignité de la couronne moscovite ?

XVIII.

4 juillet 1853.

L'*Assemblée nationale* est un journal dirigé et rédigé par

des « hommes d'État, » par d'anciens ministres, par un ancien président du conseil, ambassadeur à Londres et ministre des affaires étrangères : que faut-il penser de ce journal et des hommes d'État qui y font leur apprentissage de journalistes ? C'est la question qu'on s'adresse en lisant l'article qui suit :

« L'empereur de Russie voudra donner au monde une éclatante preuve de sa MODÉRATION, en faisant garder à son armée la position qu'elle occupe sur la frontière des Provinces, sans la lui faire franchir. Il lui faudra sans doute un grand effort de *raison* et de *sagesse* pour résister aux entraînements qui l'y pousseraient ; mais il a donné tant de preuves de son *amour de la paix*, qu'il reculera peut-être devant le risque très grand qu'une simple occupation des Provinces ferait courir à la sécurité de l'Europe. Comme nous l'avons déjà bien des fois établi, l'*occupation des Provinces* n'entraînerait pas inévitablement la guerre, mais elle serait, en dépit des protestations de la Note-circulaire de M. le comte de Nesselrode, une violation flagrante des traités et une première atteinte portée à l'intégrité de l'empire ottoman, solennellement garantie par l'Europe. Il suffirait de cette première atteinte aux traités pour en autoriser une seconde, l'entrée des flottes dans les Dardanelles, et dès-lors le sort de la paix du monde peut être livré au plus ou moins de prudence des amiraux ou des chefs militaires. On a plusieurs fois parlé de l'envoi d'un ambassadeur turc à Saint-Pétersbourg, qui aurait pour mission de faire agréer au czar, comme juste satisfaction de ses demandes, les nouveaux firmans que le sultan vient de promulguer en faveur des chrétiens de toutes les communions. Par ces firmans, les priviléges et les immunités dont jouit depuis longtemps le culte grec sont spécialement rappelés et solennellement confirmés. Le czar n'a donc rien à demander de plus sur le fond des choses. »

Ainsi, les hommes d'Etat-journalistes reconnaissent que « l'occupation des provinces serait une VIOLATION FLAGRANTE » des traités et une première atteinte portée à l'intégrité de » l'empire ottoman, SOLENNELLEMENT GARANTIE par l'Europe;» ils ajoutent qu'après l'*iradé* du 7 juin, « le czar n'a rien à » demander sur le fond des choses, » et cependant cela ne les empêche pas, quand cette occupation est résolue et peut-être consommée, de louer « LA MODÉRATION, LA RAISON, » LA SAGESSE » de ce même souverain qui foule aux pieds la sagesse, la raison, la modération, qui déchire de ses mains les traités que ses mains ont signés, et qui fait à l'Angleterre et à la France l'offense la plus réelle sous prétexte de ven-

ger une offense imaginaire contre laquelle proteste hautement la Turquie !

Hommes d'État-journalistes, mettez-vous donc d'accord avec vous-mêmes ! Si l'occupation des Principautés est une violation flagrante des traités, flétrissez donc l'auteur de cet attentat avec toute la sévérité qu'il mérite, ou si vous continuez à proclamer sa sagesse, sa raison, sa modération, louez donc alors cet acte au lieu de le blâmer ! Il faut opter : on ne peut pas en même temps condamner un attentat et en glorifier l'auteur. Si le meurtre et le vol sont des crimes, le meurtrier et le voleur sont des criminels ; mais si le meurtrier et le voleur ont droit à l'éloge, le même éloge est dû au vol et au meurtre.

Vous reconnaissez la violation de traités solennellement garantis par l'Europe, et en même temps vous baisez la main de celui qui les viole !

Mais doit-on s'étonner de cette contradiction ?

Ces hommes d'État, aujourd'hui déchus, qui, comme journalistes, donnent le triste spectacle de cette impudente inconséquence, ne sont-ils pas les mêmes hommes d'État, autrefois tout-puissants, qui, comme ministres, après avoir hautement protesté, au nom des traités, contre l'incorporation de Cracovie, acceptaient honteusement cette incorporation au mépris de ces mêmes traités, et frayaient ainsi à l'empereur de Russie le chemin qu'il élargit ?

Ils ont créé le précédent. La Russie et l'Autriche ont fait reculer en 1847 la France et l'Angleterre : la Russie, remorquant l'Autriche, a dû penser qu'en 1853 elle ferait également reculer l'Angleterre et la France.

Tout précédent créé est un gland qui tombe, qui germe, et qui devient gros comme un chêne.

Qui excelle à intriguer est inhabile à prévoir.

Les hommes d'État qui rédigent l'*Assemblée nationale* raisonnent comme ils gouvernaient.

Ils gouvernaient comme gouvernent tous ceux qui mettent la politique au-dessus de la logique, et les considérations au-dessus des principes.

Ainsi s'explique, par l'absence de toute logique et de toute prévoyance, comment les révolutions se succèdent en France, et comment la France pèse assez peu en Europe pour y parler, sans être écoutée, le langage de la justice et de la paix, du bon sens et de la bonne foi, du droit des gens et du respect des traités.

La force qui fait de la force est conséquente avec elle-même; mais la raison qui transige se contredit; elle n'est plus la raison, elle est la faiblesse; alors, qu'elle se conduise comme la faiblesse! La logique de la faiblesse, c'est de céder toujours, partout et sur tout.

XIX.

5 juillet 1853.

Ce qui nous paraissait invraisemblable, incroyable, impossible, à moins d'admettre que l'empereur de Russie ait été frappé d'aliénation mentale, est maintenant un fait accompli, puisqu'une dépêche officielle de Pétersbourg, en date du 27 juin, annonce que l'ordre d'occuper les Principautés a été donné par le gouvernement russe.

Ainsi se sont vérifiées ces paroles comminatoires de la dernière dépêche de M. de Nesselrode, portant la date du 31 mai : « Dans quelques semaines, les troupes recevront » l'ordre de passer les frontières de l'empire, non pas pour » faire la guerre, mais pour avoir des *garanties matérielles* » jusqu'au moment où, ramené à des sentiments plus équi- » tables, le gouvernement ottoman donnera à la Russie les » *sûretés morales* qu'elle a demandées en vain depuis deux » ans par ses représentants à Constantinople, et, en dernier » lieu, par son ambassadeur. »

La question qui croupissait depuis quatre mois dans l'incertitude va donc enfin en sortir! Elle va donc se poser nettement! Ce que M. de Nesselrode a appelé « le nœud gordien » va donc se rompre ou se dénouer!

C'est ce qu'on devait souhaiter, car la perplexité est un mal plus grand que le mal lui-même (1).

XX.

7 juillet 1853.

Voici quelle serait l'issue pratiquée pour sortir de l'impasse où la Russie et la Turquie sont l'une et l'autre acculées : la Russie, par les deux lettres de M. de Nesselrode exigeant « *l'acceptation pure et simple* » de la note proposée ; la Turquie, par la réponse de Réchid-Pacha considérant que la note imposée « *ne peut s'accorder ni avec l'in-* » *dépendance du gouvernement ottoman ni avec les droits* » *de son autorité souveraine.* »

Une conférence des représentants de l'Angleterre, de

---

(1) BAISSE A LA BOURSE DE PARIS

EFFETS PUBLICS et Actions libérées des CHEMINS DE FER.	DU 12 MARS 1853 au comptant. —	valeurs. —	AU 2 JUILLET 1853. au comptant. —	valeurs. —
4 1/2 0/0.....	104 »»	3,643,797,963	101 »»	3,533,688,406
4 0/0.....	97 75	57,963,575	97 75	57,963,575
3 0/0.....	81 »»	1,741,391,622	75 »»	1,612,399,650
Banque de France..	2750 »»	247,500,000	2650 »»	238,500,000
Comptoir national..	701 25	28,000,000	650 »»	26,000,000
Orléans	1070 »»	321,000,000	1030 »»	309,000,000
Paris-Rouen	1060 »»	76,320,000	900 »»	63,000,000
Rouen-Havre	520 50	20,820,000	465 »»	18,600,000
Saint-Germain	1715 »»	30,870,000	1550 »»	27,900,000
Nord.....	916 25	366,500,000	860 »»	344,000,000
Strasbourg	833 75	208,427,500	860 »»	215,000,000
Strasbourg-Bâle....	370 »»	29,970,000	330 »»	26,730,000
Montereau-Troyes..	290 »»	11,600,000	380 »»	15,000,000
Versailles (R. G.)..	340 »»	6,800,000	325 »»	6,500,000
Sceaux.....	195 »»	1,170,000	205 »»	1,230,000
La Teste	277 50	2,775,000	275 »»	2,750,000
Total.....		7,694,655,660	Total.....	6,478,261,631

Ainsi donc, les valeurs considérées qui, au 12 mars, représentaient au comptant un capital de 7,694,655,660 fr., ne représentaient plus le 2 juillet qu'un capital de 6,478,261,631 fr. La baisse produite par l'envoi à Constantinople de S. A. le prince Menschikoff, sur l'ensemble des valeurs considérées, s'élevait le 2 juillet à la somme de 316,394,029 fr., en laissant à l'écart les actions non libérées. Le même travail serait à faire pour les Bourses de Londres, de Vienne, de Berlin ; de ce travail, s'il était fait, sortirait la conclusion que les menaces de la Russie ont causé une dépréciation et une perturbation de plus d'un demi-milliard.

l'Autriche, de la France et de la Prusse aurait lieu : il y serait exposé, d'une part, que la Turquie ne refuse pas à la Russie l'assurance que celle-ci demande irrévocablement ; d'autre part, que la Russie déclare ne demander à la Turquie aucune concession nouvelle qui soit une atteinte portée à l'autorité souveraine du sultan; que les deux puissances sont réciproquement d'accord sur le fond; qu'il n'y a de désaccord entre elles que sur la forme ; que si la forme emporte le fond, tandis que le fond aurait dû et devrait emporter la forme, c'est uniquement par suite d'un malentendu doublement regrettable; qu'il y a donc lieu de chercher une forme qui se concilie avec le fond, sans susciter aucune question nouvelle et sans imposer à aucune des deux puissances, momentanément dissidentes, aucune concession incompatible avec l'honneur de l'une d'elles ; que la forme qui a paru la plus propre à atteindre le but proposé, à l'égale satisfaction de la Russie et de la Turquie, a été celle d'un protocole rédigé par les plénipotentiaires respectifs, munis à cet effet des ordres de leurs cours.

Ce protocole aurait pour objet et pour effet :

Premièrement, de prendre et de donner acte à la Russie de sa demande, telle qu'elle a été formulée en projet de Note annexé à la circulaire de M. de Nesselrode ; de prendre et de donner acte à la Turquie des déclarations solennelles qui accompagnent ladite Note, en précisent le sens, en marquent la limite; de prendre et de donner acte à la Russie du firman souverain par lequel il lui est irrévocablement accordé toutes les garanties et immunités qui font l'objet du projet de Note précité; de prendre et de donner acte à la Turquie qu'en délivrant ce firman, l'autorité de S. M. le sultan s'exerce et ne se restreint pas;

Deuxièmement, de viser, de consigner, d'annexer :

Le projet de Note remis à S. A. Réchid-Pacha par S. A. le prince Menschikoff, et annexé à la circulaire de S. Exc. le comte de Nesselrode, datée de Saint-Pétersbourg, 30 mai-11 juin ;

Les déclarations de M. de Nesselrode, corroborant celles

du prince Menschikoff, et portant ce qui suit : « Il n'y a pas » un mot de vrai dans la prétention qui nous est attribuée » de réclamer, soit un nouvel agrandissement de territoire, » soit un réglement plus avantageux de notre frontière » asiatique, soit le droit de nomination ou de révocation » des patriarches, soit enfin tout autre protectorat religieux » tendant à dépasser celui que nous exerçons traditionnel- » lement de fait et de droit en Turquie, en vertu de nos » traités antérieurs. Les troupes recevront l'ordre de passer » les frontières de l'empire, non pas pour faire la guerre, » mais pour avoir des garanties matérielles jusqu'au mo- » ment où, ramené à des sentiments plus équitables, le » gouvernement ottoman donnera à la Russie les sûretés » morales qu'elle a demandées en vain depuis deux ans par » ses représentants à Constantinople, et, en dernier lieu, » par son ambassadeur ; »

L'ordre péremptoire et souverain délivré par le Divan impérial, revêtu de l'auguste *hatti-shérif* de S. M. le sultan, et donné dans la dernière décade du mois de scheban 1269 (fin de mai et commencement de juin 1853);

La réponse de S. A. Réchid-Pacha déclarant ce qui va être rappelé : « S. M. le sultan a toujours montré, en toute » occasion, les plus grands égards pour S. M. l'empereur » de Russie, qu'il considère comme un allié sincère et » comme un voisin bien intentionné ; la Sublime-Porte, ne » mettant nullement en doute les intentions généreuses de » l'empereur, a ressenti un profond chagrin de l'interrup- » tion des relations survenue malheureusement parce qu'on » n'a pas bien compris peut-être l'impossibilité réelle où » elle se trouvait, à propos de la question soulevée par » M. le prince Menschikoff, de consigner dans un engage- » ment diplomatique les priviléges religieux accordés au » rite grec ; la Russie appréciera avec un sentiment de con- » fiante considération les intentions sincères et loyales de » la Sublime-Porte, et tiendra compte de l'impossibilité » réelle où elle se trouve de déférer aux désirs qui lui ont » été exprimés. Que cette impossibilité soit appréciée

» comme elle mérite de l'être, et la Sublime-Porte n'hé-
» sitera pas à charger un ambassadeur extraordinaire de
» se rendre à Pétersbourg pour y renouer les négociations
» et chercher, de concert avec le gouvernement de S. M.
» l'empereur de Russie, un accommodement qui, tout en
» étant agréable à S. M., serait tel que la Porte pourrait
» l'accepter sans porter aucune atteinte soit aux bases de
» son indépendance, soit à l'autorité souveraine de S. M. le
» sultan; »

Troisièmement, de déclarer et de garantir que, dans la pensée de S. M. le sultan, la forme adoptée du firman qui a été rédigé et accordé pour tenir lieu de la note projetée et demandée, a l'incontestable valeur d'un traité irrévocable;

Quatrièmement, de déclarer et de garantir que, dans la pensée de S. M. l'empereur de Russie, l'occupation des Principautés danubiennes n'a pas eu de sa part d'autre but que de prendre, à défaut de sûretés morales, des garanties matérielles; ces sûretés morales étant données, ces garanties matérielles ne sont plus nécessaires; conséquemment, nul doute que S. M. l'empereur de Russie ne s'empresse d'y renoncer, pour rester fidèle à sa parole.

En confirmation de ce qui précède, ledit protocole ne serait fermé et paraphé que sous la réserve expresse de l'adhésion et de la signature successives, d'abord du plénipotentiaire de S. M. le sultan et ensuite du plénipotentiaire de S. M. l'empereur de Russie, reconnaissant l'un et l'autre que les intentions des deux puissances ont été ci-dessus fidèlement interprétées et exactement rapportées.

XXI.

13 juillet 1853.

Toujours funestes sont les demi-mesures.

Si après avoir donné, le 20 mars, à la flotte française l'ordre de sortir de Toulon pour aller mouiller dans les eaux

de Salamine, et le 4 juin l'ordre de quitter Salamine pour se rendre à Besika, la France en devait rester là, mieux valait abandonner l'empire ottoman à toutes les conséquences de sa faiblesse que d'exposer la France et l'Angleterre à l'injure de n'être pas comptées par M. de Nesselrode pour beaucoup plus que la Turquie ! Si la Porte devait finir par accepter purement et simplement la note proposée par le prince de Menschikoff et imposée par M. de Nesselrode, mieux valait commencer par l'accepter tout de suite et sans bruit. On eût ainsi épargné à la France, à l'Angleterre, à l'Europe les ruineuses alternatives d'une funeste incertitude qui dure depuis quatre mois et qui peut se prolonger encore.

Ce qui arrive est exactement ce que nous avions prévu et ce qui devait logiquement arriver. L'empereur Nicolas a montré d'autant plus d'audace qu'il a rencontré moins de décision. Exactement informé qu'à Paris et à Londres le passage du Pruth suivi de l'occupation des Principautés y était subtilement considéré comme un *fait de guerre,* mais non comme un *cas de guerre*, Pétersbourg en a habilement profité pour se donner tous les avantages de la position. Il les a tous ! Car, après que la Turquie aura accepté purement et simplement la note qui lui est imposée, où est la garantie pour la France, pour l'Angleterre, pour l'Europe que la Russie magnanime voudra bien en rester là ?

Or, si elle n'en reste pas là, que feront l'Angleterre et la France ?

De deux choses l'une : ou l'Angleterre et la France, étroitement unies, seraient assez fortes pour empêcher la Russie, remorquant l'Autriche et la Prusse, de passer le Danube, d'occuper Constantinople, de fermer les détroits, ou l'Angleterre et la France seraient impuissantes à empêcher cette violente rupture de l'équilibre européen.

Si la première proposition est admise, l'Angleterre et la France reconnaissent implicitement qu'elles pouvaient empêcher la Russie de passer le Pruth et d'occuper les Principautés, alors pourquoi l'Angleterre et la France ne l'ont-

elles pas arrêtée court? Si la première proposition est écartée, l'Angleterre et la France reconnaissent implicitement qu'elles seraient hors d'état d'empêcher le passage du Danube, l'occupation de Constantinople, la fermeture des détroits par la Russie. Alors pourquoi l'Angleterre et la France, au lieu de garder, en mars 1853, un silence prudent et modeste, ont-elles commis l'irréparable faute d'élever la voix?

Il faut choisir entre l'une ou l'autre des deux propositions de ce dilemme rigoureux.

Mais est-ce que le doute à cet égard est possible? Est-ce que l'empereur de Russie eût publié son manifeste et dicté à M. de Nesselrode les trois dépêches du 31 mai, 11 juin et 20 juin, si, entre le 20 mars et le 4 juin, le czar eût été expressément prévenu et positivement certain qu'une heure après la réception à Constantinople de la nouvelle du passage du Pruth par l'armée russe, l'ordre serait envoyé aux deux escadres : premièrement, d'entrer dans les détroits à toutes voiles et à toute vapeur, et, deuxièmement, — si l'armée russe n'opérait pas immédiatement son mouvement de retraite, — d'entrer aussitôt dans la mer Noire pour contraindre la flotte russe soit à se cacher, soit à accepter le combat? Est-ce que l'empereur de Russie se serait exposé à cette double alternative, également funeste à la conservation de son prestige et de sa puissance sur l'esprit de peuplades superstitieuses qui le considèrent comme invincible autant qu'infaillible? Est-ce qu'enfin l'empereur de Russie se serait exposé à un soulèvement en masse des populations caucasiennes? Est-ce que l'empereur de Russie se serait exposé à subir dans la Baltique la même alternative que dans la mer Noire? Non, trois fois non. Est-ce que l'empereur de Russie ne sait pas qu'il serait hors d'état de soutenir une lutte maritime sérieusement engagée contre lui par l'Angleterre et la France, et que, toutes ses escadres brûlées ou coulées à fond, l'empire russe ne pèserait plus en Europe que ce qu'il y pesait en 1697, avant que Pierre Ier fût revenu de Hollande, où il était allé pour étudier l'art de

construire des navires? L'empereur Nicolas le sait parfaitement. Donc, nul doute que le czar se fût arrêté court s'il n'avait pu un seul instant espérer que l'Angleterre et la France s'arrêteraient à mi-chemin.

La conséquence nécessaire des ordres donnés le 20 mars et le 4 juin 1853, c'était de régler immédiatement le concert entre la Turquie, la France et l'Angleterre, pour le cas où la Russie franchirait le Pruth, et, après avoir franchi le Pruth, franchirait le Danube, et, après avoir franchi le Danube, franchirait les Balkans et marcherait sur Constantinople. S'il était possible de régler ce concert avec la Turquie, en prévision du passage du Danube par les Russes, était-il donc plus difficile de régler ce concert en prévision du passage du Pruth tel qu'il a été effectué? De passer le Pruth, d'occuper la Moldavie et la Valachie, au mépris de tous les traités existants, constitue-t-il un fait d'agression m ins grave que de passer le Danube, et d'occuper la Bulgarie et la Roumélie? — Non; conséquemment, il ne fallait point laisser prendre à la Russie l'avantage moral et matériel qui lui resterait, si les deux flottes anglaise et française demeuraient immobiles sur leurs ancres dans la baie de Besika, après l'occupation des Principautés par l'armée russe, après le manifeste de l'empereur Nicolas, après le défi adressé par son ministre à l'Angleterre et à la France!

Jamais de demi-mesures.

On a raison de céder quand on a tort : c'est de la fermeté; mais on a tort de céder quand on a raison : c'est de la faiblesse.

XXII.

14 juillet 1853.

La question n'est plus de savoir, entre la Turquie et la Russie, de quel côté est le droit. La lumière sur cette question est faite à ce point qu'il y aurait plutôt excès qu'insuffisance de clarté. Qui veut éclairer ne doit pas éblouir.

La question, la vraie question, l'unique question est maintenant de savoir, entre la Turquie, la France et l'Angleterre d'une part, et la Russie, l'Autriche et la Prusse d'autre part, de quel côté est la force ?

L'état de l'Europe répond que la force du droit n'a rien à redouter du droit de la force. C'est ce que la Russie, l'Autriche et la Prusse apprendront à leurs dépens, si elles rendent inévitable une guerre dont elles auront à porter toute la responsabilité et toute l'iniquité.

Privée de sa marine, que devient la Russie ?

Serrée, comme dans un étau, entre la Hongrie et l'Italie, que peut l'Autriche ?

Ayant manqué à tous ses engagements de 1815 et de 1848, contractés au nom de la Liberté envers toute l'Allemagne intelligente, que pèsent les promessses de la Prusse ?

Le droit de la force appartient donc à la force du droit.

Poser ainsi la question, c'est la résoudre selon la formule de Pascal : « Ne pouvant faire que ce qui est fort soit juste, » faire que ce qui est juste soit fort. »

XXIII.

14 juillet 1853.

La feuille qui cultive le lis et nourrit le coq, qui d'une main arbore le drapeau blanc et de l'autre main déploie le drapeau tricolore ; qui, au recto, porte écrit ces mots : *Restauration-Frohsdorff*, et au verso ces mots : *Révolution-Belgrave-Square ;* qui relève de deux papes, le pape de Rome et le pape de Genève ; qui a deux religions et deux cocardes, l'*Assemblée nationale*, enfin, prend parti en ces termes pour la Russie contre la France :

« Si donc la guerre éclatait, l'Angleterre et la France seraient seules contre la Russie. Ne parlons ici que de la France. Elle aurait à combattre un adversaire lointain, qu'elle ne pourrait atteindre que par ses vaisseaux. Or, quelle que soit la supériorité de notre marine, quelque mal qu'elle pût faire à la flotte russe, et peut-être, ce qui est plus douteux, aux établissements maritimes de la Russie dans la mer Noire et dans la Balti-

que, la France se trouverait dans l'impossibilité de rien entreprendre de décisif. »

Donc, l'empereur Nicolas n'a qu'à tenir bon ! Qu'avant de donner l'ordre à son armée de repasser le Pruth, il persiste plus que jamais à exiger que la Turquie accepte purement et simplement la Note-Menschikoff, que la flotte anglaise retourne à Malte et que la flotte française rentre à Toulon ! Ce sont ses amis de Paris qui l'invitent à ne rien céder, et qui lui affirment que « *la France est dans l'impossibilité de* » *rien entreprendre de décisif.* » Comment donc le czar pourrait-il en douter ?

XXIV.

23 juillet 1853.

Combien de temps encore serons-nous donc obligés de donner place chaque jour à cette interminable question de l'intégrité de l'empire ottoman, question si bien posée d'abord, mais qui maintenant branle sur sa base, depuis que la France et l'Angleterre ont toléré ce qui était intolérable, ont toléré que la Russie passât le Pruth, et ont supplié la Porte de ne pas considérer ce *fait de guerre* comme un *cas de guerre ?* La Russie joue habilement son jeu ; elle gagne tout le temps qu'elle fait perdre à la Turquie, à la France et à l'Angleterre ; elle triomphe sans bataille, car elle consomme la double ruine de l'empire ottoman en en préparant la ruine politique par la ruine financière. Passer le détroit de juillet et d'août et entrer en septembre, afin de rester seule face à face avec la Turquie, menacée par terre et par mer ; — tel fut visiblement, dès l'origine, le but de la Russie. Or, ce but, elle l'atteint, car nous voici arrivés à la fin de juillet, et la question est moins avancée que le 4 juin, jour où l'ordre fut donné aux deux escadres française et anglaise de se rendre de Salamine et de Malte à Besika, pour s'y tenir prêtes à entrer dans les détroits au premier signal ; c'est ce qui résulte des aveux que nous recueillons

dans tous les journaux ; nous disons *aveux* et nous ne disons pas *nouvelles ;* car, donner le nom de nouvelles à l'absence de nouvelles, ce serait par trop abuser de l'élasticité des mots.

On ne sait rien ! Voilà tout ce qu'on sait ! La diplomatie, laborieusement aux prises avec la question turco-russe, ne peut être comparée, moins la chasteté, qu'à la fille d'Icarius devenue la femme d'Ulysse, et s'immortalisant dans l'histoire sous le nom de Pénélope, parce qu'elle défaisait pendant la nuit ce qu'elle avait fait pendant le jour. On avait espéré qu'on recevrait une réponse de Saint-Pétersbourg avant que la deuxième réponse de M. Drouyn de Lhuys à la deuxième Note-circulaire de M. de Nesselrode ait pu y parvenir ; c'est maintenant un espoir qu'on ne saurait plus conserver. Encore un nouveau délai. Mais aussi pourquoi la Russie se hâterait-elle ? N'occupe-t-elle pas tranquillement et triomphalement les Principautés, où son armée est logée et nourrie à crédit, en admettant la supposition la plus favorable, le payement en temps opportun des fournitures liquidées, tandis que les deux escadres anglaise et française sont à la porte des Dardanelles ? La France et l'Angleterre sont dehors, et la Russie est dedans. La Russie peut donc attendre, sans se presser, qu'on cède à toutes ses exigences. Il en eût été tout autrement si, le jour même où l'on recevait à Constantinople la nouvelle officielle de l'entrée des troupes russes dans les Principautés, on eût immédiatement transmis aux deux escadres l'ordre de répondre à cette entrée dans les Principautés par l'entrée dans les Détroits. Alors la Russie eût été contrainte ou d'avancer ou de reculer. Elle eût reculé. Aujourd'hui, la question serait pleinement vidée ; on n'en parlerait plus, et la paix eût été raffermie pour longtemps. C'est ainsi que, par le manque d'esprit de décision, les difficultés s'éternisent et s'aggravent. Qu'importe que le manque de décision soit venu de l'Angleterre ou de la France ! Si l'une des deux puissances était indécise, c'était un motif de plus pour que l'autre se montrât doublement résolue. La résolution de l'une eût

triomphé de l'indécision de l'autre. C'est ce qui avait déjà eu lieu avec succès le 4 juin, où la France avait décidé et entraîné l'Angleterre. Puisque cela avait si bien réussi, pourquoi n'avoir pas persisté dans cette voie, qui était la droite et la bonne ?

XXV.

5 août 1853.

La complication turco-russe finit par où elle aurait dû commencer : elle finit par l'ouverture régulière d'une conférence entre les plénipotentiaires des grandes puissances. Ainsi sont pleinement vérifiées nos prévisions énoncées à la naissance de la question sur son dénoûment. Nous avons dit tout de suite que la complication turco-russe se dénouerait en 1853 comme, en 1841, s'était dénouée la complication franco-turque : — par une conférence. Mais pourquoi n'avoir pas commencé tout de suite par là ? Que d'argent inutilement dépensé on eût épargné à la Turquie et même à la Russie ! Que de périls on eût écartés au lieu de les attirer ! Que de craintes on eût apaisées au lieu de les empirer ! Puisque les escadres anglaise et française devaient laisser les troupes russes entrer dans les Principautés sans entrer aussitôt dans les Détroits, n'eût-il pas mieux valu laisser l'escadre anglaise à Malte et l'escadre française à Toulon ? Il y a quatre conduites : premièrement, ne menacer ni ne frapper ; deuxièmement, menacer et frapper ; troisièmement, frapper sans menacer ; quatrièmement, menacer sans frapper. De ces quatre conduites, la meilleure est la première ; la moins bonne est la dernière. Lorsqu'on doit finir par négocier, c'est toujours par là qu'il faut commencer. Il est imprudent d'attendre que des deux parts on ait réciproquement des torts plus nombreux ou plus graves à se reprocher et à compenser. Est-ce que par hasard les diplomates en exercice en sauraient encore moins que les journalistes en tutelle ?

XXVI.

6 août 1853.

Il y a deux politiques dans la question turco-russe : une première politique caractérisée par les dates du 20 mars et du 4 juin, et par le remplacement, le 29 juin, de l'amiral de La Susse ; une seconde politique commençant le jour où l'Angleterre et la France ont agi afin que la Turquie ne considérât pas comme un *cas de guerre* l'entrée des Russes dans les Principautés, subtilement qualifiée de *fait de guerre*. Nous persistons à penser que la première de ces deux politiques était la bonne. Nous ne sommes pas de l'école de M. de Talleyrand : nous ne croyons pas qu'on doive se méfier de son premier mouvement, parce que c'est le bon ; nous croyons, au contraire, que c'est une raison pour le suivre et pour y persister. Ce fut le premier mouvement, ce fut le bon, qui dicta, le 18 août 1849, la lettre à M. Edgar Ney ; ce fut aussi le premier mouvement, et conséquemment le bon, qui dicta, le 20 mars, le 4 juin et le 29 juin 1853, les ordres expédiés de Paris par le télégraphe.

XXVII.

10 octobre 1853.

Un journal a eu l'impudence d'écrire ce qu'on va lire :

« Dans cette question, qui depuis sept mois inquiète et agite l'Europe, il y a pour ainsi dire deux courants opposés. Il y a, d'un côté, la sagesse des gouvernements, travaillant avec persévérance au maintien de la paix : il y a, de l'autre, des passions grossières et aveugles qui peu à peu ont gagné du terrain, et qui menacent aujourd'hui d'exercer une influence funeste sur les résolutions de l'Europe. Ces passions, nous les voyons depuis plusieurs mois puissantes à Constantinople ; aujourd'hui elles s'allument dans les tabagies et les *meetings* de l'Angleterre. Chacune de ces deux tendances s'est développée simultanément, et nous avons le spectacle de leur lutte. Dans ce conflit de la raison et des passions, on sait le parti que

nous avons pris. Nous nous sommes associés autant que nous l'avons pu, dans la mesure de nos forces, à la sagesse des gouvernements qui, en ce moment même encore, ne désespèrent pas de maintenir la paix. »

Apparemment, ce sont les présidents des *meetings* de Sheffield et de Leicester qui ont envoyé à Constantinople, en mars 1853, sous le nom du prince Menschikoff, ce tapageur, ce casseur d'assiettes, qui s'est conduit avec toute la grossièreté d'un habitué des plus mauvaises tavernes! Apparemment, ce sont les présidents des *meetings* de Scheffield et de Leicester qui se sont emparé des Principautés de Valachie et de Moldavie sans motif, sans droit, au mépris de tous les traités, au mépris de toutes les convenances, au mépris du principe d'autorité, qui est *un* ou qui n'est pas, commettant dans ces provinces séquestrées toutes les exactions, tous les excès qui sont le cortége de la force quand elle n'est pas subordonnée à la justice! Si, depuis six mois, la paix est en question et en péril, non, ce n'est pas la faute de S. M. l'empereur Nicolas, qui est resté sagement chez lui, ne s'occupant que de rendre son peuple plus tolérant, c'est-à-dire plus éclairé, c'est-à-dire encore plus digne de la liberté! Si « des passions grossières et aveugles » menacent aujourd'hui d'exercer une influence funeste » sur les résolutions de l'Europe, » ce n'est pas de Saint-Pétersbourg que le signal leur est venu, c'est de Londres! Et le journal qui a l'impudence de dénaturer ainsi tous les faits y joint l'infamie de se vanter du parti qu'il a pris et de s'être associé dans la mesure de ses forces à cette sagesse dont le czar donne l'exemple à l'Europe. Si, un jour, la Russie, occupant déjà l'Alsace, tentait par les armes d'imposer à Paris et à la France un gouvernement qui renouerait la chaîne des négociations de 1828 rompue par la Révolution de 1830, et si cet acte de domination déguisée donnait lieu à d'énergiques protestations de l'Angleterre sous le nom de *meetings*, ce serait donc contre les discours de ces *meetings* qu'il faudrait s'indigner et se soulever, et non pas contre l'invasion des Cosaques! A cette politique, on reconnaît l'*Assemblée nationale* sans la nommer.

XXVIII.

13 octobre 1853.

Pour quiconque observe attentivement ce qui se passe, il est certain, il est évident que ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la France, ni la Russie, ni la Turquie ne désirent la guerre, et l'empereur Nicolas encore moins que qui que ce soit, nous sommes en mesure de l'affirmer, et cependant on n'aperçoit plus aucun moyen de l'éviter ! N'est-ce pas là la condamnation de la diplomatie européenne, diplomatie timorée, qui n'ose rien regarder, ni de haut, ni de loin, et qui croit qu'il suffit d'abandonner tous les principes pour aplanir toutes les difficultés ? En l'absence du droit européen rigoureusement observé, la diplomatie ne peut marcher qu'au hasard et à tâtons. Où sont les stipulations, les principes du droit européen qui n'ont pas été transgressés tantôt par une puissance, tantôt par une autre ? Lorsqu'il n'existe plus que des balances faussées, comment se mettre d'accord et faire à chacun sa part, toute sa part, rien que sa part ? L'Europe est sortie du droit européen, elle n'y peut plus rentrer que par la guerre ou que par un congrès. Il faut opter et en finir avec l'impuissance manifeste de la réunion de Vienne, de cette réunion sans nom, sans caractère, sans qualités, sans pouvoirs, sans autorité, qui n'est ni une conférence, ni une médiation. Si on ne veut pas trancher le nœud par la guerre, pourquoi ne pas le dénouer par un congrès, pourquoi ne pas commencer raisonnablement tout de suite par où il faudra inévitablement finir ?

XXIX.

14 octobre 1853.

On connaît cette locution vulgaire : « Question bien po-
» sée, question à demi-résolue. » Jamais la vérité de cette

locution ne fut plus évidente et mieux démontrée par les faits. Si, dès l'origine du différend qui a servi de motif ou de prétexte à l'envoi à Constantinople du prince Menschikoff, la question avait été posée comme elle devait l'être, toutes les complications qui, depuis le 20 mars 1853, tiennent l'Europe en suspens, ne fussent pas venues l'envenimer (1). Au lieu de s'aggraver, elle se fut atténuée. Il n'y avait qu'à suivre la tradition consacrée par les négociations

---

(1) Le *Mémorial de Sainte-Hélène* raconte, en ces termes, l'origine de la guerre de Russie :

« L'empereur, parlant de cette guerre, disait : « Il n'est point de petits événements pour les nations et les souverains : ce sont eux qui gouvernent leurs destinées. Depuis quelque temps, il s'était élevé de la mésintelligence entre la France et la Russie. La France reprochait à la Russie la violation du système continental.

» La Russie exigeait une indemnité pour le duc d'Oldenbourg, et élevait d'autres prétentions.

» Des rassemblements russes s'approchaient du duché de Varsovie ; une armée française se formait au nord de l'Allemagne. Cependant, on était encore loin d'être décidé à la guerre, lorsque tout à coup une nouvelle armée russe se met en marche vers le duché, et une note insolente est présentée à Paris comme *ultimatum* par l'ambassadeur russe, qui, au défaut de son acceptation, menace de quitter Paris sous huit jours.

» Je crus alors la guerre déclarée. Depuis longtemps je n'étais plus accoutumé à un pareil ton. Je n'étais pas dans l'habitude de me laisser prévenir. Je pouvais marcher à la Russie à la tête du reste de l'Europe ; l'entreprise était populaire, la cause était européenne : c'était le dernier effort qui restait à faire à la France ; ses destinées, celles du nouveau système européen, étaient au bout de la lutte. La Russie était la dernière ressource de l'Angleterre ; la paix du globe était en Russie et le succès ne devait point être douteux. Je partis ; toutefois, arrivé à la frontière, moi à qui la Russie avait déclaré la guerre en retirant son ambassadeur, je crus devoir envoyer le mien (Lauriston) à l'empereur Alexandre, à Wilna ; il fut refusé, et la guerre commença. Cependant, qui le croirait ? Alexandre et moi nous étions tous les deux, continuait l'empereur, dans l'attitude de deux bravaches qui, sans avoir envie de se battre, cherchent à s'effrayer mutuellement. Volontiers, je n'eusse pas fait la guerre ; j'étais entouré, encombré de circonstances inopportunes, et tout ce que j'ai appris depuis m'assure qu'Alexandre en avait bien moins envie encore. M. de Romanzof, qui avait conservé des relations à Paris, et qui, plus tard, au moment des échecs éprouvés par les Russes, fut fort maltraité par Alexandre pour la résolution qu'il lui avait fait prendre, l'avait assuré que le moment était venu où Napoléon, embarrassé, ferait des sacrifices pour éviter la guerre ; que l'occasion était favorable, qu'il fallait la saisir ; qu'il ne s'agissait que de se montrer et de parler ferme ; qu'on aurait les indemnités du duc d'Oldenbourg ; qu'on acquerrait Dantzick, et que la Russie se créerait une immense considération en Europe.

» Telle était la clé du mouvement des troupes russes et de la note insolente du prince Kourakin, qui, sans doute, n'était pas dans le secret, et qui avait eu l'art, par son peu d'esprit, d'exécuter ses instructions trop à

de 1840-1841, qui eurent pour conclusion la convention du 13 juillet et la rentrée de la France dans le concert européen. Ce qui ne serait plus possible maintenant par l'ouverture tardive d'une Conférence régulière, est possible encore par la convocation d'un Congrès. Préfère-t-on la guerre? Mais où mènera une guerre? Le sait-on? Peut-on le savoir? Peut-on le prévoir? Si les Turcs battent les Russes, en admettant que ce soit la guerre étroitement circonscrite entre

---

la lettre. La même présomption, le même système amena encore le refus de recevoir Lauriston à Wilna; et voici, disait Napoléon, les vices et le malheur de ma diplomatie nouvelle : elle demeurait isolée, sans affinité, sans contact, au milieu des objets qu'il s'agissait de manier. *Si j'avais eu* un ministre des relations extérieures de la vieille aristocratie, *un homme supérieur*, il eût pu, il eût dû, dans la conversation, deviner cette nuance, et nous n'eussions pas eu la guerre. Talleyrand en eût été capable peut-être, mais ce fut au-dessus de la nouvelle école Pour moi, je ne pouvais pourtant deviner tout seul, la dignité m'interdisait les éclaircissements personnels; je ne pouvais juger que sur les pièces, et j'avais beau les tourner, les retourner, arrivé à un certain point, elles demeuraient muettes, et ne pouvaient répondre à toutes mes attaques.

» A peine eus-je ouvert la campagne, que le masque tomba; les vrais sentiments de l'ennemi durent se montrer. Au bout de trois ou quatre jours, frappé de mes premiers succès, Alexandre me dépêcha quelqu'un pour me dire que si je voulais évacuer le territoire envahi, revenir au Niémen, il allait traiter. Mais à mon tour je pris cela pour une ruse; j'étais enflé du succès, j'avais pris l'armée russe en flagrant délit; tout était culbuté et en désordre; j'avais coupé Bagration, je devais espérer de le détruire; je crus donc qu'on ne voulait que gagner du temps pour le sauver et se rallier. Nul doute que si j'avais été convaincu de la bonne foi d'Alexandre, je n'eusse accédé à sa demande. Je serais revenu au Niémen, il n'eût pas passé la Dwina, Wilna eût été neutralisé, nous nous y serions rendus, chacun avec deux ou trois bataillons de notre garde, nous eussions traité en personne.

» Que de combinaisons j'eusse introduites!... Il n'eût eu qu'à choisir!... Nous nous serions séparés bons amis..

» Et malgré les événements qui ont suivi et le laissent triomphant, est-il bien prouvé que ce parti eût été moins avantageux pour lui que ce qui est arrivé depuis? Il est venu à Paris, il est vrai, mais avec toute l'Europe. Il a acquis la Pologne; mais quelles seront les suites de l'ébranlement donné à tout le système européen, de l'agitation donnée à tous les peuples, de l'accroissement de l'influence européenne sur le reste de la Russie, par l'agglomération des acquisitions nouvelles, par les courses lointaines des soldats russes, par l'influence des hommes et des lumières hétérogènes qui viennent s'y réfugier de toutes parts, etc., etc.

» Les souverains russes se contenteront-ils de consolider ce qu'ils ont acquis? Mais si l'ambition les saisit, au contraire, à quelle entreprise, à quelle extravagance ne peuvent-ils pas se livrer, et pourtant ils ont perdu Moscow, ses richesses, ses ressources, celles d'un grand nombre d'autres villes! Ce sont autant de plaies qui saigneront plus de cinquante ans. Et pourtant que n'aurions-nous pas pu fixer à Wilna pour le bien-être de tous, pour celui des peuples aussi bien que pour celui des rois!!!... »

la Russie et la Turquie, ce sera la guerre indéfiniment prolongée, car les Russes ne traiteront certes pas après une défaite; ils voudront une revanche, et de revanche en revanche, cela peut aller fort loin. Si les Russes battent les Turcs, croit-on que les Russes s'arrêteront court devant la ligne des Balkans et renonceront, après la victoire gagnée, aux prétentions dont ils n'avaient pas voulu se départir avant la bataille livrée. Si vaste que soit le champ des illusions humaines, il a cependant des limites, et l'illusion ne saurait aller jusque-là. De toute nécessité, dans les deux hypothèses, il faudra donc en finir par un Congrès ; pourquoi ne pas commencer par là? Il ne reste plus que ce moyen de conserver la paix et de réparer la faute qui a été commise en acceptant les bons offices d'une Réunion officieuse de conciliateurs, lorsque c'était le cas d'instituer une Conférence officielle de plénipotentiaires ouvrant un protocole et prenant une décision. Cette Conférence n'ayant pas été instituée et l'Autriche ayant échoué dans sa tentative de conciliation officieuse, pourquoi l'Angleterre ne prendrait-elle pas l'initiative de la proposition de convocation d'un Congrès? Lorsqu'un fardeau est trop considérable pour sortir par la petite porte, que fait-on? — On le fait sortir par la grande porte, qu'on ouvre à deux battants. La petite porte, c'est la Réunion officieuse de Vienne; la grande porte, ce serait un Congrès. D'où viendrait, d'où pourrait venir l'objection? Assurément, ce ne serait de la part ni de l'Autriche, ni de la France, ni de la Prusse; ce ne pourrait pas être de la part de la Turquie ; le refus ne pourrait donc venir que de la Russie. Eh bien! si la Russie refusait, ce serait sa condamnation en dernier ressort qu'elle prononcerait.

XXX.

15 octobre 1853.

De toutes parts et des points les plus opposés, il nous revient que l'empereur Nicolas n'est plus occupé que de re-

chercher comment il pourra sortir le moins possible entamé de la situation inextricable dans laquelle l'a jeté la ferme conviction où il était qu'il parviendrait, au moyen de lord Aberdeen et de la presse britannique, à isoler la France de l'Angleterre, et en tous cas à faire reculer ces deux puissances à l'instant suprême! Son attente a été trompée, et ses projets ont été déjoués par l'ordre donné, quoique tardivement, aux deux escadres commandées par l'amiral Dundas et par l'amiral Hamelin, de quitter le mouillage de Besika pour aller jeter l'ancre devant Constantinople, et faire ainsi acte de vigueur aux yeux du monde entier. L'empereur Nicolas ne sait plus à quel diplomate se vouer. Le gouvernement des Principautés retiré aux hospodars de Valachie et de Moldavie et remis au prince Menschikoff, et le commandement de l'armée russe sur le Danube donné au maréchal Paskewitch, sont le dernier effort d'une politique d'intimidation aux abois. Tenter de faire peur et n'en faire aucune est la pire extrémité à laquelle on puisse se condamner soi-même. C'est le juste châtiment de toute politique fanfaronne qui n'a pour elle ni le droit ni la force. Il ne suffit pas toujours d'avoir de l'audace et de grossir la voix. L'empereur Nicolas en fait en ce moment à ses frais la pénible expérience. Quoi qu'il tente, quoi qu'il fasse, quoi qu'il cède, quoi qu'il exige, qu'il avance ou qu'il recule, il ne peut plus sortir de l'épreuve dans laquelle il s'est inconsidérément engagé que considérablement diminué. Donc, ce qu'il aurait de mieux à faire, ce serait de reconnaître hautement qu'il a eu tort et d'agir en conséquence. Déclarer qu'on a tort quand on a raison est un acte de faiblesse; mais déclarer qu'on a tort quand on a effectivement tort est un acte de fermeté souvent et de conscience toujours.

XXXI.

16 octobre 1853.

Le 12 octobre a eu lieu avec une grande solennité, à

Manchester, l'inauguration de la statue de sir Robert Peel Le chancelier de l'Échiquier, M. Gladstone, assistait à la cérémonie. Il a pris la parole, et, après avoir fait l'éloge de l'homme d'État homme de bien dont l'image était devant ses yeux, il a abordé la question du jour, la question de la paix ou de la guerre, et s'est exprimé ainsi :

« Certes, il y a dans la guerre un élément de gloire qui correspond à certains penchants de la nature humaine et nous aveugle sur ses horribles conséquences. (Ecoutez !) Mais, par une guerre générale, on ne peut espérer arriver au développement de la liberté, des intérêts moraux et matériels. Telle peut être l'intention de quelques partisans de la guerre, mais la guerre a rarement ce résultat. Qu'est-ce que la guerre ? C'est la terre arrosée de sang humain ; c'est le pain arraché de la bouche du peuple, c'est l'impôt augmenté et le travail diminué ; ce sont des charges imposées même aux générations futures ; c'est la démoralisation sans frein ; c'est la désolation des familles, c'est le déchaînement des passions dans tous les pays où la guerre porte ses ravages. (Applaudissements.) Si telle est la guerre, n'est-il pas vrai qu'il est du devoir rigoureux d'un gouvernement d'avoir dans sa propre conduite la même réserve qu'il demande aux autres, et de recourir jusqu'aux derniers expédients pour éviter un si affreux fléau ? (Applaudissements.) Il a été déclaré plusieurs fois dans le Parlement, par différents membres du gouvernement, que les conseillers de Sa Majesté sont bien pénétrés de leur devoir de maintenir ce qui est appelé et ce qui doit être efficacement appelé l'intégrité de l'empire ottoman. Mais en parlant de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, nous n'attachons pas à ces expressions le même sens que s'il s'agissait de l'Angleterre ou de la France (Non ! non !), parce que nous savons que cette expression d'indépendance de l'empire ottoman s'applique à un empire plein d'anomalies, plein de misères, plein de difficultés, empire qui, tous les cinq ans, depuis que nous sommes au monde, est pour l'Europe un sujet de discussions et d'intervention. (Ecoutez ! écoutez !) Ce que je veux dire, c'est que notre intention n'est pas de toucher à cette question ardue et profonde de l'organisation intérieure de l'empire ottoman, car, en ce qui regarde la domination du sultan, nous sommes frappés de cette triste anomalie du culte mahométan exerçant ce que l'on peut appeler un despotisme, mais ce que nous appellerons seulement une domination, une souveraineté sur douze millions de chrétiens, nos frères. (Écoutez ! écoutez !) Ne touchons pas à la question résultant de cet état de choses ; mais il est nécessaire de veiller à l'équilibre européen, qui se trouverait dérangé au profit d'une des grandes puissances par la chute de l'empire ottoman. Ce dérangement serait dangereux pour la paix du monde, et c'est le devoir de l'Angleterre de s'y opposer. (Vifs applaudissements.) »

Ce qu'a dit de la guerre M. Gladstone. aux applaudisse-

ments unanimes de tous les auditeurs, c'est aussi ce que nous en pensons. Nous ne pouvons donc que louer hautement cette partie de son discours ; mais il n'en est pas ainsi du passage où, en même temps qu'il repousse et flétrit ce qu'il appelle « l'anomalie de la domination turque, » il proclame la nécessité de maintenir cette anomalie, afin de ne pas ébranler l'équilibre européen. Un tel langage n'est pas le langage d'un véritable homme d'État. S'il est vrai que douze millions de chrétiens vivent opprimés et courbés sous le despotisme turc, pourquoi donc l'Angleterre et la France se jettent-elles en travers des réclamations de l'empereur Nicolas, au lieu de se joindre à lui pour les appuyer énergiquement et obtenir des garanties communes qui enlèveraient à la Russie tout prétexte d'immixtion directe et de protection exclusive ? Ou le discours de M. Gladstone est contraire à la vérité, ou la conduite du cabinet britannique, dont il est l'un des membres, est marquée au coin de la plus grave et de la moins pardonnable inconséquence.

Ces observations s'appliquent avec une égale force à un discours dans lequel M. Cobden vient d'inaugurer à Edimbourg la réunion du congrès de la paix. M. Cobden s'est prononcé sur la Turquie absolument dans le même sens que le chancelier de l'Échiquier. Il est même allé plus loin, puisqu'il a dit que le devoir de l'Angleterre eût été, au lieu de combattre la Russie, de se joindre à elle dans l'intérêt des chrétiens. La considération que nous inspire M. Cobden, et le souvenir des services éminents qu'il a rendus, ne nous empêcheront pas de relever et de blâmer ce langage. Au lieu d'attaquer inconsidérément un peuple qui donne l'exemple du patriotisme, il eût été plus sage, et en même temps plus conforme aux principes fondamentaux de la société de la paix, de demander la réunion d'un congrès européen.

XXXII.

19 octobre 1853.

Le manifeste de la Porte expose avec modération et dignité les motifs qui ont engagé le gouvernement turc à prendre, malgré les conseils de ses alliés, une résolution extrême. Sa rédaction fait honneur à Réchid-Pacha; les sentiments qu'il exprime font honneur à la nation ottomane tout entière. Il semble, en vérité, que la Porte veuille donner un démenti à tous ses détracteurs et prouver qu'aucun des gouvernements qui la taxent de barbarie et de gouvernement arriéré ne comprend, n'interprète et n'applique mieux les principes modernes de la civilisation la plus avancée. Ainsi, elle déclare solennellement qu'elle ne trouve pas *juste* que l'embargo soit mis sur les navires marchands russes, conformément aux anciens usages. Quel gouvernement en Europe, nous n'en exceptons pas même la France, eût parlé un plus noble langage ? Le Divan ne se borne pas à cette déclaration, il ajoute que, ne voulant pas apporter d'entraves aux relations commerciales des sujets des puissances amies, il laissera pendant la guerre les détroits ouverts à leurs navires marchands. Que vont penser de cette double déclaration MM. Gladstone et Cobden ?

XXXIII.

11 novembre 1853.

Il n'y a plus d'autre alternative que celle-ci : ou la Russie, reconnaissant qu'elle s'est trop avancée, évacuera les Principautés, ou c'est la guerre avec toutes ses conséquences. Il n'est pas inutile que la Russie apprenne qu'elle n'est encore que l'une des trois grandes puissances de l'Europe, et que c'est à tort qu'elle y prétend jouer le rôle de puissance suprême. Mais si c'est la guerre, alors que ce soit la

guerre, et que l'appui le plus énergique soit donné à la Turquie par l'Angleterre et la France : appui maritime, appui militaire, appui financier. C'est le moment propice, il ne faut pas le laisser s'écouler au risque de ne plus le retrouver. Si MM. de Kisseleff et Brunow demandent leurs passeports, qu'on les leur donne. En fait de guerres, les plus courtes sont les meilleures, celles qui coûtent le moins de sang et le moins d'argent. Il ne faut jamais laisser envenimer les plaies. On a vu où les demi-mesures ont, depuis le mois de mars, conduit la France !

XXXIV.

13 novembre 1853.

Le journal officiel de l'Empire français, le *Moniteur universel*, répond au *Journal de Saint-Pétersbourg*. Cette réponse n'est pas celle que nous attendions. Elle « rétablit la vérité des situations, » mais elle manque de conclusion, et une conclusion est nécessaire. Il n'est plus possible de se mirer plus longtemps dans ses illusions, de se bercer plus longtemps dans l'espérance d'arrêter la guerre entre la Russie et la Turquie. Des deux côtés la guerre a éclaté. Déjà le sang a coulé ; il va couler plus abondamment encore. On a dit que cette guerre entre la Turquie et la Russie serait un duel « *au premier sang.* » Qui a pu prononcer ce mot irréfléchi, dénué de toute justesse et sans application ? Dans un duel au premier sang, il y a des témoins choisis par les combattants et investis par eux de toute autorité, de tout pouvoir. Où sont les témoins du duel entre la Turquie et la Russie qui aient qualité et pouvoir d'arrêter la Russie si le sang qui a coulé le premier est le sien ? Qui lui dira, qui pourra lui dire : C'est assez, retirez-vous, évacuez les Principautés que vous avez envahies, et contentez-vous des garanties qui vous ont été loyalement offertes et sérieusement données par la Turquie ? Qui ajoutera : Et si vous ne vous retirez pas, alors ce ne sera plus seulement la Turquie que

vous aurez devant vous, ce sera nous, ce seront nos flottes et nos armées ? Si c'est là la conduite que la France se propose de tenir, conjointement avec l'Angleterre, pourquoi ne pas le déclarer hautement tout de suite, afin que l'empereur de Russie, encore une fois, ne s'engage pas inconsidérément, ce qu'il a déjà fait en passant le Pruth, qu'il n'eût certes pas franchi si les cabinets, au lieu de tomber dans de dangereuses subtilités entre « le *cas de guerre* et le *fait de guerre*, » l'eussent nettement prévenu que ce passage du Pruth ce serait la guerre entre toutes les puissances signataires des traités sur lesquels repose l'équilibre européen maintenu depuis trente ans. On sait que la guerre n'a pas d'adversaire plus déclaré que nous; nous ne sommes donc pas suspect quand nous parlons ce langage. Jamais nous n'avons varié ; toujours nous avons dit : La fermeté, c'est la paix ; la faiblesse, ce sera la guerre. Les événements nous ont donné pleinement raison. A chaque hésitation qui s'est trahie en Angleterre et, par suite, en France, la guerre a fait, du côté de la Russie, un pas en avant. Il fallait étouffer la guerre dans son œuf; on l'a couvée. On peut encore empêcher l'incendie européen ; l'unique moyen c'est de répondre au manifeste de Tsarkoe-Selo en alignant en mer autant de vaisseaux que la saison avancée le comporte, et en appelant sous les drapeaux autant de soldats qu'il en faudrait dans l'hypothèse où l'Autriche et la Prusse, subissant la pression de la Russie, marcheraient à sa suite. C'est en mettant, sans hésiter, toutes les choses au pis, c'est en allant tout de suite à la dernière limite de l'hypothèse, qu'on empêchera l'incendie de s'étendre. C'est en prévoyant la coalition du Nord qu'on la préviendra ! Les ordres donnés le 20 mars et le 4 juin 1853 appartiennent au passé et à l'histoire ; ils sont maintenant ineffaçables ; il n'y a donc plus qu'à y rester conséquent. Ils ont tracé une route qu'il n'est plus possible de changer.

XXXV.

16 décembre 1853.

Les journaux anglais considèrent le combat de Sinope comme une complication et comme une aggravation de la question d'Orient. Tel n'est pas notre avis, et nous serions plutôt disposé à considérer ce combat comme un pas décisif vers le dénouement, auquel la Russie et la Turquie ne doivent pas aspirer moins ardemment que l'Angleterre, l'Autriche, la France et la Prusse.

A la nouvelle du désastre éprouvé par la division de la flotte turque, si cher qu'il ait pu coûter à l'escadre russe, non-seulement le premier mouvement du gouvernement ottoman a dû être de réclamer le concours effectif et immédiat de l'escadre anglo-française, mais même le premier mouvement des deux amiraux anglais et français, d'accord avec les deux ambassadeurs d'Angleterre et de France, a dû être aussi de se porter en avant et de sortir enfin d'une situation passive qui doit lourdement peser à de vaillants militaires. Or, de deux choses l'une : ou l'escadre anglo-française aura fait une démonstration tutélaire et aura levé l'ancre pour aller protéger Sinope contre Sébastopol, ou elle aura persisté dans son imperturbable immobilité, infiniment trop prolongée. Dans le premier cas, la démonstration serait une pression directement exercée sur la Russie ; dans le second cas, le refus de concours serait une pression indirectement exercée sur la Turquie. Dans les deux cas, ce serait la fin de la politique expectante et passive.

Nous avons pensé qu'aussitôt que la Russie trouverait entre elle et la Turquie le bras armé de l'Angleterre et de la France, la Russie se hâterait de reculer devant le risque d'une guerre générale, incalculable dans son étendue, dans sa durée, dans ses conséquences. Ce que nous avons toujours pensé, nous le pensons encore, et plus fermement que jamais Donc, si les deux ambassadeurs, lord Redcliffe et

le général Baraguey-d'Hilliers, et les deux amiraux Dundas et Hamelin, ont enfin pris l'initiative décidée et décisive sur laquelle il paraît au *Times* et à toute la presse anglaise unanime qu'il n'y a plus à délibérer, on peut compter que la question est dénouée et que l'affaire est finie. La Russie, se déclarant satisfaite de l'avantage remporté et exagéré par elle en vue de Sinope, acceptera, telle quelle, sans paraître la marchander, la réponse de la Porte à la Note du 5 décembre rédigée et envoyée par la Conférence de Vienne. Dans le cas contraire, c'est à dire dans le cas où les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre n'auraient pas pris parti, et auraient laissé sans ordres et sans instructions les deux amiraux anglais et français, qu'est-ce que la Porte, pleinement éclairée par cette absence significative de concours effectif, aura eu de mieux et d'autre part à faire que d'accepter la dernière proposition de la Conférence de Vienne, et de mettre ainsi un terme à une lutte définitivement inégale, avant que plus de sang ait coulé, avant que plus d'argent ait été dépensé, avant que plus de ruines aient été entassées les unes sur les autres ? N'est-ce donc pas assez d'un désastre à déplorer sur mer, faut-il donc attendre qu'on en ait un second à déplorer sur terre ? En quoi en serait-on plus avancé lorsqu'il y aurait un second désastre s'ajoutant au premier ? En quoi la tâche de la diplomatie en serait-elle rendue plus aisée ? En quoi le dénouement en serait-il facilité ? Que voulait-on pour négocier efficacement ? On voulait une rencontre ; on l'a eue. Que faut-il de plus ? C'est le 30 novembre qu'a été détruite la division de la flotte turque commandée par Osman-Pacha. La nouvelle a dû en parvenir à Constantinople le 3 ou le 4 décembre ; c'est le 13 ou le 14 décembre qu'a dû être apportée à Constantinople la dernière note rédigée le 5 décembre par la Conférence de Vienne. Or si, le 13 décembre, les deux escadres anglaise et française avaient tranquillement conservé leur mouillage, ainsi qu'on le croit dans « *le monde* » qui passe pour être bien informé, il y a lieu alors de présumer que, du 20 au 25 décembre. on recevra des dépêches

annonçant que la Turquie a remis à l'Angleterre et à la France le soin et la responsabilité, devant l'Europe et devant l'histoire, de stipuler, soit contradictoirement, soit d'accord avec l'Autriche et la Prusse, les conventions moyennant lesquelles il serait mis fin à la guerre, sans porter atteinte ni à l'honneur ni à l'indépendance de l'empire ottoman.

En résumé, nous sommes d'un avis diamétralement opposé à celui de la presse britannique ; où elle voit que la plaie s'envenime, nous voyons qu'elle se cicatrise. On touche au dénouement forcé.

XXXVI.

17 décembre 1853.

Le différend entre la Russie et la Turquie en est venu à ce point où n'y a plus de distinction possible ni utile entre ce qui appartient, en matière d'incidents, à la *défensive* ou à l'*offensive*. Du jour où les Russes ont franchi le Pruth et ont occupé les Principautés, qu'importe que le gouvernement ottoman ait agi sur tel ou tel point de l'Asie ou sur tel autre point de l'Europe; cela ne change rien aux deux situations respectives. Sur quelque point qu'elle agisse, la Turquie ne fait que se défendre, alors même qu'elle paraît attaquer. Elle se défend où elle peut et comme elle peut; c'est là son droit, c'est même là son devoir. Il est incontestable que la Russie a pris l'offensive; donc, quoi qu'ait fait et quoi que fasse la Turquie, elle restera toujours dans les limites de la défensive. Toutes les subtilités à cet égard ne réussiront pas à abriter ses versatilités, et si les ambassadeurs d'Angleterre et de France à Constantinople s'étaient dit ce que nous venons d'écrire et ce qui est si simple, ils se fussent épargné la peine d'envoyer de Constantinople à Sinope deux frégates à vapeur pour recueillir des informations sans objet. Temps perdu et irrésolution mal déguisée. Il n'y avait point à hésiter; il fallait, le jour

même, sans attendre une heure, une minute, une seconde, donner l'ordre aux deux escadres d'entrer dans la mer Noire, de couler bas tous navires de guerre ou toute croisière appartenant à la Russie qui seraient rencontrés, et d'aller porter à l'escadre russe le défi de sortir de Sébastopol. Défi pour défi ; c'eût été le dernier qui fût resté une leçon exemplaire. S'il est possible de mettre fin à une guerre sans motifs avouables de la part de la Russie, qu'attend-on ? N'y a-t-il donc pas déjà assez de sang versé et de désastres causés ? Serait-il vrai que l'Angleterre et la France attendissent, pour s'interposer sérieusement et efficacement, que les Russes, après avoir franchi le Pruth, aient encore franchi le Danube et soient venus camper au pied des Balkans ? Est-ce qu'arrivés là, les Russes tenteront de pousser plus loin ? — Non. Est-ce qu'ils ne se contenteront pas d'occuper et de posséder la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie ? Est-ce que derrière les Balkans les Turcs ne seront pas inattaquables et inattaqués ? A quoi leur serviraient alors trente ou quarante mille hommes de troupes de débarquement que l'Angleterre et la France leur enverraient tardivement ? A rien, absolument à rien. Si Constantinople est menacée, c'est par la mer et la côte d'Asie. Or, quelle plus belle occasion auront jamais eue l'Angleterre et la France de jeter leur épée dans la balance pour rétablir l'équilibre entre le plus faible et le plus fort ? Il n'y avait point de troupes à venir embarquer en Angleterre et en France, à transporter et à débarquer en Turquie. Sinope et Sébastopol, qui se mesurent du regard, ne sont qu'à une très courte distance de la rade dans laquelle mouillent les deux escadres anglaise et française. Les deux amiraux n'avaient donc qu'à montrer leurs pavillons ; ils n'avaient qu'à aller se placer entre Sinope et Sébastopol pour devenir aussitôt les arbitres de la paix et l'imposer aux deux parties adverses. C'est de la sorte que se terminent les duels. Il y a un moment où les témoins s'avancent, séparent les combattants et déclarent le combat fini.

XXXVII.

27 décembre 1853.

Moins que jamais nous croyons au risque d'une guerre dont les proportions grandiraient, et nous y croyons d'autant moins que la France et la Grande-Bretagne viennent enfin de prendre l'attitude qui appartient à deux puissances de leur rang, à deux arbitres souverains. Il est parfaitement vrai que la France a mis la Grande-Bretagne en demeure de se prononcer sur le parti qu'il était impérieusement nécessaire de prendre après l'attaque désastreuse sous laquelle a succombé la division navale commandée par Osman-Pacha ; il est parfaitement vrai que la France a déclaré à la Grande-Bretagne que si l'escadre britannique ne recevait pas immédiatement l'ordre d'entrer dans la mer Noire conjointement avec l'escadre française, celle-ci y entrerait toute seule pour protéger efficacement la Turquie, partie défensive, contre une nouvelle agression de la Russie, partie offensive ; il est parfaitement vrai encore que le cabinet Aberdeen, faisant contre fortune bon cœur, a répondu sans retard, sans hésitation, le jour même, par l'adhésion la plus formelle à cette déclaration catégorique de la France, et qu'ainsi l'entente spéciale vient de se resserrer plus étroitement encore par un nouveau nœud. En conséquence, les deux escadres ont reçu l'ordre de quitter leurs mouillages et d'aller croiser dans la mer Noire, à l'effet d'établir en quelque sorte, de Varna à Batoum, une frontière maritime également infranchissable aux deux flottes russe et turque, tout en laissant à chacune d'elles, sans danger de rencontre, la liberté de ses mouvements en deçà de la ligne de partage ayant pour points extrêmes Varna et Batoum.

Si cet ordre tardif ne se fût pas fait attendre si longtemps, est-il vrai, oui ou non, qu'il n'y aurait pas eu à déplorer le désastre de Sinope, qui a coûté à la Turquie un quart de sa marine et la vie à plus de quatre mille défenseurs intrépides

de l'indépendance nationale? Donc, toute mesure qui a pour objet et pour effet de prévenir et de rendre impossible toute récidive d'un pareil acte, est une mesure qui conclut naturellement, logiquement, inévitablement, non à l'aggravation, mais à la cessation des hostilités. Pour que cette opinion que nous émettons fût contredite par les faits, il faudrait admettre que la Russie possède des forces maritimes égales ou supérieures aux trois flottes anglaise, française et turque. Est-ce admissible et est-il vraisemblable que la Russie poussera l'aveuglement jusqu'à vouer à une perte certaine, dans une lutte inégale, sa flotte de la mer Noire? Cette question porte en elle-même sa réponse. Aussi maintenons-nous fermement ce que nous avons dit en apprenant le désastre de Sinope, que nous avons qualifié de dénoûment forcé. Encore aujourd'hui nous répétons que c'est le commencement de la fin, et qu'il n'en saurait être autrement. La Russie ne pourra ni ne voudra rester bloquée et emprisonnée de fait dans son port de Sébastopol. Ce serait là une telle situation d'infériorité relative et d'impuissance démontrée aux yeux de toute l'Europe, que sans nul doute l'empereur Nicolas, placé entre ces deux seules alternatives : — Prolonger indéfiniment cette situation humiliante et humiliée d'inertie forcée, ou évacuer promptement les Principautés abusivement envahies, préférera prendre entre ces deux partis celui qui coûtera le moins à son orgueil blessé, que saura bien panser d'ailleurs la diplomatie, dont la sollicitude pour le czar s'est assez ouvertement révélée.

Dans les termes où la question vient d'être résolûment rétablie par la France et nettement acceptée par l'Angleterre, il n'y a plus de danger que le mal s'envenime par la langueur et l'incertitude et que la gangrène se mette à la plaie. L'amputation est faite.

Il est également à regretter que le parti qui vient d'être pris à la fin de décembre n'ait pas été pris au commencement de juillet, par suite de la fâcheuse résistance dont lord Aberdeen aura prochainement à rendre compte à la tribune

du parlement. On eût épargné à l'Europe six mois de perplexités, et à la Turquie d'immenses et d'inutiles sacrifices. Passage du Pruth, invasion des Principautés et désastre de Sinope, tout le mal est venu de lord Aberdeen et de sa coupable partialité. Il sera juste qu'il l'expie. Déjà cette expiation a commencé pour lui. Il a dû passer sous les fourches caudines de lord Palmerston, qui rentre en triomphateur dans le cabinet, et dont la retraite eût été plus habile encore si elle eût été moins tardive.

En résumé, loin d'effrayer les intérêts, l'entrée dans la mer Noire des deux flottes anglaise et française doit les rassurer. Depuis quand, lorsqu'un incendie a éclaté, s'effraie-t-on de l'arrivée des pompiers ?

XXXVIII.

1er janvier 1854.

La Turquie n'a pas voulu qu'aucune des quatre puissances médiatrices, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Prusse, pût lui reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait d'elle pour mettre fin aux hostilités qui ont éclaté entre l'empire russe et l'empire ottoman. La Turquie, à la demande de la Conférence de Vienne, a donc consenti à ce que la voie des négociations, qui paraissait irrévocablement fermée, se rouvrît de nouveau. C'est là un fait que le *Moniteur* a officiellement constaté.

La Russie, qui a la prétention d'être une nation plus civilisée que la Turquie, accueillera-t-elle moins convenablement les dernières propositions de la Conférence de Vienne ? Les écartera-t-elle par un refus ? C'est là une hypothèse contre laquelle notre raison persiste à protester et que nous n'admettons ici que pour la vérifier.

Conséquemment, nous allons supposer que la Russie, sans égards pour l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Prusse, a repoussé le dernier essai de pacification accepté par la Turquie.

Dans ce cas, quel rang va prendre, quel rôle va jouer chacune des quatre puissances pacificatrices à la suite des deux parties belligérantes ?

L'Autriche et la Prusse se tiendront-elles à l'écart, se réfugieront-elles dans la neutralité ? Nous le supposons.

L'Angleterre et la France demeureront-elles dans l'attitude passive qu'elles ont gardée depuis le passage du Pruth jusqu'au désastre de Sinope ? Nous ne le supposons pas; nous ne pouvons plus le supposer après le mouvement d'opinion qui s'est déclaré en Angleterre, après la retraite habile et la rentrée triomphante de lord Palmerston, après la mise en demeure que la France a faite au cabinet britannique et que lord Aberdeen a acceptée sans retard.

Donc, d'un côté sont la France, la Grande-Bretagne, la Turquie unissant leurs forces ; de l'autre côté est la Russie, seule contre trois.

Ainsi isolée, que fera, que pourra faire la Russie ?

Poussera-t-elle l'aveuglement jnsqu'au point de se croire en état de soutenir une double lutte : lutte sur mer contre les forces navales des trois puissances unies ; lutte de terre dans les Principautés contre les troupes auxiliaires qui y seraient envoyées par la France et la Grande-Bretagne pour aider les Turcs à en chasser promptement les Russes ? Est-ce vraisemblable ?

Que gagnerait la Russie à repousser les propositions de la Conférence de Vienne ? L'empereur Nicolas peut-il espérer qu'après avoir mis la France et la Grande-Bretagne dans la nécessité de bombarder ses ports, de couler bas ses vaisseaux, et de le chasser des Principautés, il trouvera la Grande-Bretagne et la France plus disposées à subir la hautaine injustice de ses prétentions ? Est-ce vraisemblable ?

On dit : « La Russie donnera à ses trois flottes : la bleue, la rouge et la blanche, l'ordre de s'enfermer, la première à Sébastopol, la seconde à Cronstadt, la troisième à Archangel, pendant tout le temps que les escadres anglaise et française croiseront dans la mer Noire et dans la mer Balti-

que. La Russie usera ainsi par la force d'inertie la patience de l'Angleterre et de la France, et finira par leur faire jouer un rôle ridicule. » Mais l'Angleterre et la France l'accepteraient-elles ? Est-ce vraisemblable ?

Les ports fortifiés de Cronstadt, de Sébastopol, d'Archangel, fussent-ils imprenables et n'eussent-ils pas à redouter le sort qu'ont eu Cadix, Alger, Saint-Jean-d'Ulloa, ce serait alors un motif de plus pour que la France et la Grande-Bretagne embarquassent des troupes d'expédition destinées à faire repasser le Pruth en toute hâte à l'armée d'invasion.

Les Russes chassés des Principautés et bloqués dans leurs ports d'où ils n'oseraient sortir, quelle serait l'attitude et que deviendrait le prestige du czar? Qu'aurait-il gagné à se faire acculer dans une pareille impasse? Est-ce alors qu'il réclamerait, qu'il implorerait le concours armé de l'Autriche et de la Prusse? Dans ce cas, ces deux puissance ne seraient-elles pas fondées à lui répondre : — « Czar Nicolas, vous l'avez voulu ! Vous avez rejeté la dernière proposition de la Conférence de Vienne, qui avait été uniquement inspirée et dictée par votre intérêt ! Que demandez-vous que nous fassions pour vous dégager ? Est-ce que nous pouvons faire un seul mouvement sans nous découvrir ? Est-ce qu'en Allemagne l'esprit de progrès est étouffé ? Est-ce qu'en Italie et en Hongrie le sentiment de nationalité est éteint ? Est-ce que nous pouvons déchirer une seule cartouche sans risquer de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe ? Défendez-vous donc tout seul, et si vous n'avez plus les moyens de vous défendre, traitez aux conditions les moins dures qu'il plaira à la France et à la Grande-Bretagne de vous imposer. Appelez-en à leur modération ! »

La Russie, au lieu d'attendre que l'Angleterre et la France aillent l'attaquer entre les deux rives du Danube et du Pruth, la Russie prendrait-elle hardiment l'offensive et tenterait-elle de venir camper sous les murs de Paris, en remorquant à sa suite l'Autriche et la Prusse ? Mais, cette fois, la Russie n'aurait plus, comme en 1814 et comme en 1815, l'Angleterre pour alliée et pour trésorière ; elle n'aurait plus,

surtout, pour complices, les espérances des peuples abusés par les souverains. De Cronstadt à Saint-Pétersbourg, il n'y a qu'une courte distance, et si la Russie, protégée par la rigueur de son climat, est presque invulnérable par terre, il n'y a pas de grande puissance plus vulnérable qu'elle par mer, soit en Europe, soit en Asie. A cet égard, la Russie ne saurait se faire d'illusion.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, il est clair, il est évident, il est manifeste, il est incontestable que la Russie aurait tout à perdre et rien à gagner au refus de pacification qui lui est proposée par l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Prusse. Il y a des luttes inégales qu'on n'engage point.

La seule objection qu'on oppose à nos calculs de probabilités ayant le raisonnement pour base, c'est qu'il en coûterait trop à l'orgueil de l'empereur Nicolas de paraître reculer après s'être autant avancé. Lui en coûterait-il donc moins de subir des conditions que de les discuter? Lui en coûterait-il donc moins de transiger avant qu'après une défaite? Lui en coûterait-il moins de traiter en qualité de puissance désarmée et ruinée?

Or, si la Russie était assez aveugle pour décliner l'arbitrage qui lui est offert et tourner contre elle la France et la Grande-Bretagne, la défaite serait aussi certaine qu'il est certain que 1 n'égale pas 3.

XXXIX.

5 janvier 1854.

Le jeu de l'empereur de Russie est de chercher à intimider la France et la Grande-Bretagne pour les faire sinon reculer, du moins mollir dans l'appui que prêtent à la Turquie ces deux puissances. Ainsi peuvent s'expliquer les nouvelles mises en circulation par les gazettes de Prusse : mobilisation de toutes les forces de la Russie et interruption de tous ses grands travaux d'utilité publique, etc. Fausses ou

vraies, on doit également se défier de ces nouvelles. S'il est vrai que l'empereur Nicolas se prépare à la guerre, s'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, mais ce que nous persistons à refuser de croire, qu'il soit atteint de l'aliénation mentale qui a frappé, au même âge, plusieurs membres de sa famille, ni l'Angleterre ni la France n'auront besoin de mobiliser toutes leurs forces et de suspendre tous leurs travaux pour obliger les Russes à déguerpir vitement des Principautés, et à rester piteusement blottis dans leurs ports de Sébastopol et de Cronstadt. Il suffira de profiter de la saison d'hiver pour transporter et débarquer 50,000 hommes de troupes anglaises et françaises en Bessarabie, en Moldavie et en Valachie, lesquelles, au printemps prochain, seraient toutes prêtes à entrer en campagne. Si tout le tapage que fait l'empereur Nicolas n'est qu'un vain bruit, deux grandes puissances telles que l'Angleterre et la France, disposant d'aussi grandes ressources en crédit, en argent, en armes, en navires et en hommes admirablement disciplinés, parfaitement commandés, ne doivent pas y prêter l'oreille. La guerre contre la Russie n'est point à redouter. Ce qu'il faut souhaiter uniquement, c'est que le nœud qui étrangle l'Europe depuis dix mois soit dénoué ou tranché sans retard. Plus d'hésitations! c'est le cri poussé par tous les intérêts, même par les plus timorés.

« *La décision, c'est la sagesse!* » Cette vérité, que reconnaît enfin et que proclame tardivement la *Patrie*, avait, il y six mois, en juin et en août derniers, un mérite qu'elle n'a plus en décembre, celui de l'opportunité. La décision, après six mois d'indécision, ce n'est plus la décision, conséquemment ce n'est plus la sagesse, c'est uniquement la nécessité. Il importe, en effet, que chaque chose s'appelle par son nom, Le langage que tient la *Patrie*, c'est celui de la nécessité; le langage de la décision, c'est celui que la *Presse* tenait en juin et en août derniers, et qu'elle n'a cessé de tenir.

XL.

8 janvier 1854.

Gage contre gage : — ces trois mots résument toute la circulaire de M. Drouyn de Lhuys.

La Russie a trouvé bon d'occuper la Moldavie et la Valachie sans se laisser arrêter par la crainte de placer la France et la Grande-Bretagne dans une situation fausse.

La France et la Grande-Bretagne, à leur tour, trouvent bon d'occuper la mer Noire sans se laisser arrêter par la crainte de placer la Russie dans une situation qui, si elle est fausse, ne sera en tout que l'égalité par voie de réciprocité.

Point à point.

On dit : « L'empereur Nicolas ne supportera certes pas l'occupation de la mer Noire dans les termes où cette occupation lui est signifiée. »

— Eh bien ! que fera-t-il ? La règle qui lui est appliquée n'est que la règle qu'il a posée lui-même. De quoi donc serait-il fondé à se plaindre ? S'il se fâche, quel parti prendra-t-il ? Donnera-t-il à ses trois flottes, bleue, rouge et blanche, l'ordre de sortir de Sébastopol, de Cronstadt et d'Archangel, au risque de rencontrer les deux pavillons de la France et de la Grande-Bretagne ? Assurément non. Se bornera-t-il à donner à MM. de Kisseleff et Brunow l'ordre de quitter Paris et Londres ? Le lendemain de leur départ, qui s'apercevra qu'ils ne sont plus à Londres et à Paris ?

L'empereur Nicolas, si haut qu'il porte la tête et qu'il ait coutume d'élever la voix, ne tardera pas, quoi qu'on en dise, à s'apercevoir qu'il n'a plus qu'un seul parti à prendre : cesser d'occuper la Valachie et la Moldavie, afin que l'Angleterre et la France cessent à leur tour d'occuper la mer Noire.

Alors, ce ne sera plus *gage contre gage*, ce sera *restitution contre restitution.*

Il n'y a pas d'autre dénouement à la question : plus la guerre semble imminente, et moins elle est probable. Il en est ainsi de tous les fantômes : il suffit de s'approcher d'eux pour qu'ils s'évanouissent.

XLI.

14 janvier 1854.

L'empereur de toutes les Russies ne saurait se soustraire au châtiment exemplaire qui l'attend s'il persiste à montrer d'autant plus d'arrogance que l'Angleterre et la France, d'accord avec l'Autriche et la Prusse, auront usé envers lui de plus de ménagements et de longanimité.

La France est prête ; elle n'a qu'un signal à donner, et le jour où elle le donnera, les Russes, frappés avec la rapidité de la foudre, n'auront plus qu'à se retirer en toute hâte des Principautés qu'ils ont si inconsidérément envahies, croyant qu'il leur suffirait d'avancer pour faire reculer la France et la Grande-Bretagne. Mais ce ne seront ni la Grande-Bretagne ni la France qui reculeront, ce seront les envahisseurs de Bucharest et les incendiaires de Sinope. Avant de s'exposer au sort qui lui est réservé, nous persistons à penser que l'empereur Nicolas y réfléchira à deux fois et cherchera par quelle tangente il pourra y échapper.

Plus la France et la Grande-Bretagne déploieront de fermeté dans leurs communications, d'activité dans leurs préparatifs, et moins la paix de l'Europe courra de risques sérieux d'être rompue après trente-huit ans de duréée.

La paix comme la liberté s'affermissent par la confiance qu'on met en elles.

XLII.

27 janvier 1854.

Demander à l'Angleterre et à la France de vouloir bien

« définir la nature de l'action qu'elles entendent exercer dans la mer Noire » est une puérilité ou une duplicité.

L'action qui se démontre par elle-même n'a pas besoin qu'on la définisse. La définition vaudrait moins que la démonstration. La Russie sait parfaitement que l'escadre anglo-française est entrée dans la mer Noire, après le désastre de Sinope, d'abord pour empêcher l'escadre russe de donner une seconde représentation d'un spectacle où le sang et le feu ont joué les plus sinistres rôles, ensuite pour opposer, au besoin, la force à la force. La Russie sait parfaitement que cette entrée dans la mer Noire de l'escadre anglo-française, c'est la guerre... à moins que la Russie, qui ose tout dès qu'elle est la plus forte, n'ose plus rien dès qu'elle est la plus faible !

Si une telle demande n'est pas une puérilité, ce ne peut donc être qu'une duplicité, qu'un nouveau moyen de gagner encore un mois, pendant lequel l'empereur Nicolas espère que le général Gortschakoff, ayant reçu des renforts, parviendra à mettre en déroute l'armée turque, et à imposer à Omer-Pacha les conditions rejetées par le Divan.

Que feraient, que pourraient alors faire la France et la Grande-Bretagne ? Après le revers de Sinope, ces deux puissances ont pu donner à leur escadre mouillant à l'entrée de la mer Noire l'ordre de lever l'ancre ; mais après un désastre qui serait sur terre ce qu'a été sur mer le désastre de Sinope, le temps manquerait à la France et à l'Angleterre, le voulussent-elles, d'envoyer des troupes de débarquement au secours des Turcs ayant essuyé une défaite décisive. Il ne resterait donc plus à la France et à la Grande-Bretagne qu'à accepter le fait accompli et qu'à conseiller à la Porte de s'y résigner.

Tel est le calcul, je ne dirai pas probable, je dirai évident, de l'empereur Nicolas, habilement servi par l'Autriche, qui s'efforce de bercer et d'endormir l'Angleterre et la France.

Toute la question est maintenant de savoir s'il peut convenir à la France et à la Grande-Bretagne d'accepter la si-

tuation que la Russie et l'Autriche leur préparent devant l'Europe et devant l'Histoire.

XLIII.

28 janvier 1854.

Ou la France et la Grande-Bretagne, qui se sont déclarées les alliées de la Porte ottomane, laisseront à la Russie le temps de remporter sur la Turquie une victoire décisive après lequelle le sultan n'aurait plus qu'à se reconnaître le docile vassal de l'empereur suzerain Nicolas ;

Ou la France et la Grande-Bretagne, engagées comme elles le sont, ne voudront pas laisser Omer-Pacha, le commandant de l'armée du Danube, exposé au même péril et au même sort qu'Osman-Pacha, le malheureux commandant de la division navale de Sinope.

Il n'y a plus que ces deux alternatives, entre lesquelles il faut choisir sans tarder.

Toute journée que perdent dans l'attente la France et la Grande-Bretagne est une probabilité de triomphe que gagne la Russie.

Il y a deux partis à prendre :

Ou envoyer sans perte de temps un corps d'armee pour occuper Constantinople à titre de nouveau gage, jusqu'au jour où l'armée russe évacuera les Principautés ;

Ou assigner à l'Autriche et à la Prusse un court délai, à l'expiration duquel ces deux puissances devront sortir de la neutralité passive pour entrer dans la coopération active contre la Russie, et contraindre l'empereur Nicolas au respect des traités qu'il a signés et du principe de souveraineté qu'il ne saurait violer dans la personne du sultan sans le violer dans sa propre personne.

Il ne reste plus à choisir qu'entre ces deux alternatives et ces deux partis, si la France et la Grande-Bretagne ne veulent pas laisser remporter à la Russie un facile triomphe dont la conséquence serait de rendre à l'empereur Nicolas

son prestige entamé, d'ajouter encore au poids excessif qu'il pèse dans les balances de l'Europe septentrionale, et surtout à l'immense idée qu'il a de lui-même, de sa puissance et de son infaillibilité.

Il ne faut point qu'on s'abuse : l'empereur Nicolas dictant ses hautaines conditions à l'alliée de la France et de la Grande-Bretagne et ne tenant aucun compte de leur intervention déclarée, ce serait la première étape des Russes marchant sur Paris avec la Fusion, montée en croupe derrière eux ; ce serait une seconde édition de 1815 en perspective pour 1855.

LXIV.

29 janvier 1854.

Les nouvelles qui chaque jour se succèdent, se contredisant les unes les autres, sont à l'évidence du fait qui a reçu le nom de QUESTION D'ORIENT ce que sont à l'éclat du soleil les nuages qui s'amassent, précurseurs de l'orage. Il font l'obscurité en plein midi. Sans ces nouvelles, qui tantôt représentent la guerre comme inévitable et tantôt comme impossible, tantôt le czar comme animé des intentions les plus belliqueuses, et tantôt comme revenu à des dispositions plus conciliantes, tantôt comme ne voulant pas reculer d'un pas et tantôt comme n'osant plus avancer d'une ligne, tantôt lord Aberdeen l'emportant sur lord Palmerston et tantôt lord Palmerston l'emportant sur lord Aberdeen, tantôt la France remorquant péniblement l'Angleterre et tantôt l'Angleterre remorquant tardivement la France, tantôt l'Autriche n'osant pas avoir un avis contre la Russie et tantôt lui tenant le langage le plus décidé ; sans ces nouvelles contradictoires, dépourvues de tout contrôle, de toute authenticité, de toute sanction, arrivant de tous les points par toutes les voies, les plus suspectes et les moins pures, l'opinion ne flotterait pas incertaine comme une barque dont les amarres se seraient brisées et que le flux et le reflux au-

rait emportée. L'opinion réfléchirait, elle conclurait, elle agirait. Rarement l'opinion sort sans péril et sans désastre du rail dont le nom est Raison. Or, ce qu'il faut constater, afin de faire sans retard tous les signaux nécessaires, c'est que l'opinion est complétement déraillée. Elle ne sait où elle va, heurtant de son choc de la nouvelle fausse à la nouvelle vraie, de la nouvelle tardive à la nouvelle prématurée. Les nouvelles qui se démentent lui font perdre entièrement de vue le fait qui se consomme. Or, le fait qui se consomme, c'est la Turquie n'échappant à la ruine morale que par la ruine matérielle ! A quoi lui aura servi de résister héroïquement, si c'est pour tomber finalement, après une défaite, plus affaiblie, sous le poids des sacrifices, que si elle eût immédiatement cédé sous le coup des menaces ? Qu'importe à celui qui a cessé de compter au nombre des vivants, d'être mort d'une affection chronique ou d'une affection aiguë, d'avoir péri asphyxié ou égorgé ?

Ou il fallait, dès le début, secourir énergiqnement la Turquie en lui envoyant subsides, troupes et vaisseaux, ce qui eût moins coûté au crédit européen que de vagues promesses, ou, dès le début, il fallait lui dire franchement : « Arrangez-vous comme on s'arrange quand on n'est pas le » plus fort : mais ne comptez pas sur nous ; la Bourse de » Londres et la Bourse de Paris sont, à nos yeux, des détroits » plus importants que les détroits des Dardanelles. »

La Turquie épuisée, la Turquie à bout de sacrifices et de ressources : — tel est le fait qui empêche de voir le tourbillon de nouvelles qui aveugle tous les yeux : tel est le fait cependant dont il est urgent de mesurer toutes les conséquences, si l'on ne veut pas que la défaite matérielle de la Turquie ne soit la défaite morale, la déchéance européenne de l'Angleterre et de la France.

Que tous ceux à qui l'expérience a demontré, depuis un an, le danger des demi-mesures, répètent donc avec nous : Assez de nouvelles contradictoires, assez de dépêches contredites, assez de correspondances obscures, assez de négociations stériles, assez de conjectures hasardées, assez

d'explications évasives, assez de notifications éludées ; au fait ! au fait !

XLV.

30 janvier 1854.

La Russie a officiellement déclaré, dans la dernière dépêche signée Nesselrode et interprétée par lui, qu'elle s'en tenait aux termes de la première proposition de Vienne, et qu'elle attendrait, pour donner à ses troupes l'ordre de repasser ses frontières, l'arrivée à Saint-Pétersbourg de l'ambassadeur turc qui apportera la Note autrichienne sans changement.

L'Angleterre et la France ont l'une et l'autre pleinement donné raison à la Turquie dans son refus de signer la Note autrichienne sans explications qui en précisent le sens et en déterminent la portée.

D'un côté est la Russie ; de l'autre côté sont la France, la Grande-Bretagne et la Turquie sur le premier plan ; l'Autriche et la Prusse sur le second plan.

La question est de savoir qui se contredira ?

Sera-ce la Russie ?

Seront-ce l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse, la Turquie ?

S'il en coûte à l'orgueil de la Russie de renoncer à d'injustes exigences, en coûtera-t-il donc moins à la dignité de la Turquie, de la Prusse, de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre de renoncer à de légitimes résistances ?

A quel titre la Russie, seule contre cinq, prétendrait-elle qu'une telle majorité subît la loi d'une telle minorité : cinq contre un ?

Si les cinq puissances en désaccord avec la Russie avaient tort, elles pourraient mettre leur honneur à en convenir ; mais elles ont raison ; or, ayant raison, elles ne sauraient se contredire, renier le droit, outrager la vérité sans se déshonorer.

Donc, ou le czar renoncera à sa folle prétention de réduire le sultan à l'état de vassal, ou il rendra la guerre inévitable.

Il n'y a point d'autre issue ; toute opinion opposée à celle-ci serait une dangereuse illusion.

La France et l'Angleterre, fussent-elles abandonnées par l'Autriche et la Prusse, ne peuvent pas se contredire.

Ne pouvant point se contredire, qu'ont-elles à faire ? — Ce qu'il y a de plus simple.

Elles ont, d'accord avec le sultan, à compléter l'occupation maritime de la mer Noire par l'occupation territoriale de Constantinople, jusqu'au jour où la Russie sera la première à proposer d'évacuer les Principautés et de soumettre à l'arbitrage européen le renouvellement de ses anciens traités avec la Turquie.

Avec les forces navales dont l'Angleterre et la France disposent, rien ne serait plus facile et moins long que de transporter à Constantinople une armée d'occupation.

Quelle serait alors l'attitude du czar campant dans les Principautés ? A l'odieux se joindrait aussitôt le ridicule.

Étant ainsi échec et mat, qu'aurait-il de mieux à faire que de solder au plus tôt les frais de la partie qu'il aurait perdue ?

Pour gagner cette partie, que faut-il faire ? Ne plus perdre de temps, ne plus hésiter, mais agir.

XLVI.

31 janvier 1854.

La *Gazette de France*, qui prêche le renversement de l'empire turc pour mettre à sa place un empire grec, et sur le trône de cet empire son prétendant, M. Stephanopoli Comnène, la *Gazette de France* prétend que la politique qu'on suit est la nôtre.

Elle dit :

« Ce que conseillait M. de Girardin a été fait. Il voulait que la Tur-

quie fût efficacement protégée, elle l'a été ; il voulait que les flottes de l'Angleterre et de la France entrassent dans la mer Noire, elles y sont entrées. Cependant, voilà que cet écrivain se trouble et s'inquiète. Ces mesures de protection qui vont jusqu'à des actes de guerre, — puisque nos vaisseaux escortent les renforts turcs contre les Russes, et interdisent à ceux-ci de ravitailler par mer leurs forteresses et leurs armées, — ne semblent pas suffisantes pour sauver l'empire ottoman. »

Or, nous nions positivement que la politique qui a été suivie fût la nôtre. Depuis quand donc agir tardivement et mollement est-ce la même chose qu'agir opportunément et fermement?

Nous n'avons pas cessé, depuis dix mois, de combattre les demi-mesures en annonçant qu'elles conduiraient où, en effet, elles ont conduit: à rendre la paix fébrile et la guerre possible.

Ce n'était pas en janvier 1854, c'était en juillet 1853 qu'il eût fallu donner à l'escadre anglo-française l'ordre de se tenir prête, sans autre avis, à entrer dans la mer Noire dès que les deux amiraux seraient régulièrement informés de l'entrée de l'armée russe dans les Principautés moldo-valaques.

Alors il eût été douteux que la Russie, instruite de l'envoi de cet ordre formel, s'exposât à passer le Pruth, et dans tous les cas, l'eût-elle passé, qu'on y eût gagné d'épargner à l'Europe sept mois de perplexités ruineuses, de négociations stériles et d'oscillations funestes.

Une étincelle est plus facile à éteindre qu'un incendie. Il fallait mettre tout de suite résolûment le pied sur l'étincelle. Voilà ce que nous avons conseillé et voilà le conseil qui n'a pas été suivi ! La politique qui a prévalu a été la politique aveugle, sourde, sénile de lord Aberdeen : politique qui a donné le temps à l'armée russe de passer le Pruth ; d'attendre des renforts chaque jour plus considérables ; de mettre à contribution et au pillage les Principautés moldo-valaques ; d'incorporer, sous peine de mort, ceux des sujets tributaires de la Turquie, qui considéraient comme un devoir de ne point prendre les armes contre elle ; de fusiller ceux qui persistaient dans leur refus ; de tuer, pour se

nourrir, les bœufs de trait des paysans et d'atteler le paysan à la place de son bœuf, sauf à remplacer l'aiguillon par le knout! Jamais, non jamais cette politique, qui a empêché Omer-Pacha de délivrer Bucharest lorsqu'il lui eût été facile d'en chasser les Russes, n'a été la nôtre; si cette politique a été la bonne, il faut en laisser le mérite à qui il appartient: à lord Aberdeen, qui, par sa force d'inertie, n'a pas seulement paralysé Omer-Pacha, mais encore le cabinet français.

Maintenant il s'agit de réparer le temps perdu, autant qu'il est permis à l'homme, en redoublant d'efforts et de sacrifices, de racheter le passé par le présent.

En juillet 1853, nous pensions qu'il eût suffi, pour maintenir la paix, que la Russie, l'Autriche et la Prusse fussent expressément informées que l'ordre donné à l'armée russe de passer le Pruth et d'occuper les Principautés équivaudrait à l'ordre donné à l'escadre anglo-française de passer le détroit et d'occuper la mer Noire; en janvier 1854, nous pensons qu'il suffirait d'envoyer, sans retard, à Constantinople, une armée d'occupation pour décider le czar à accepter la deuxième proposition de Vienne; en juillet prochain, si l'on hésite encore, si l'on pousse les ménagements envers l'empereur de Russie jusqu'à ce point de le fortifier dans la pensée que l'Europe entière tremble devant lui, et n'osera jamais lui résister sérieusement, ce ne seront plus trente mille hommes seulement qu'il faudra débarquer à Constantinople, ce seront cent mille hommes, deux cent mille hommes qu'il faudra envoyer pour défendre les Balkans contre les Russes ayant franchi le Danube, forcé Varna et Schumla, et marchant de la Bulgarie sur la Roumélie.

Toute la question est donc de savoir s'il vaut mieux envoyer trente mille hommes en janvier que d'en envoyer deux cent mille en juillet. La France et la Grande-Bretagne ayant pris la défense du faible contre le fort, du droit contre l'abus, en ont fait leur propre cause; elles ne sauraient plus l'abandonner sans se trahir elles-mêmes, sans déchoir, sans abdiquer.

Il n'y a plus que cette alternative : ou la guerre à outrance contre l'empereur Nicolas, ou l'empereur Nicolas faisant à la conservation de la paix le sacrifice de ses injustes prétentions.

XLVII.

2 février 1854.

Le discours de la reine d'Angleterre atteint pleinement le but qu'il s'était proposé : ni alarmes honteuses, ni sécurité dangereuse ; ni pusillanimité, ni forfanterie ; ni concession, ni provocation. Il est réservé, mais ferme. Le cabinet anglais ne se fait aucune illusion sur la gravité des circonstances, et il les envisage comme pouvant être le commencement d'une lutte à outrance de l'Europe civilisée contre l'Europe barbare. Il s'y prépare résolûment ; l'Angleterre, lente à prendre son parti, lorsqu'elle l'a pris, ne le prend pas à demi. Elle ne commence pas ou elle va jusqu'au bout. C'est ce que l'empereur Nicolas apprendra à ses frais, si, avec l'aide et sous la pression de l'Autriche, il ne parvient pas à se dégager du piége qu'il avait tendu à la France et auquel il s'est pris lui-même. L'empereur Nicolas avait compté qu'en plaçant la Turquie dans une position fausse et délicate vis à vis de la France, celle-ci se blesserait, et que cette susceptibilité blessée se ferait jour en se vengeant par la prise de Bruxelles d'un échec essuyé à Constantinople. Ce calcul du czar a été déjoué. En tenant compte de la faiblesse de la Turquie et en coupant court à toutes récriminations, la France, heureusement inspirée, a habilement évité le piége qui lui avait été perfidement tendu, et qui consistait à l'isoler en Europe et à renouer contre elle la coalition de 1814 et de 1815. Il est arrivé au czar ce qui arrive journellement à des joueurs de Bourse qui, parfaitement placés, sont parfaitement ruinés par des informations qui, quoique exactes, agissent en sens opposé du sens présumé. Il est arrivé au czar qu'il a attribué à des paroles

prononcées à Bruxelles par un ministre plénipotentiaire qui a été rappelé, une portée qu'elles n'avaient pas. Ces paroles n'ayant pas la portée que le czar s'était hâté de leur attribuer, tout son échafaudage, reposant sur l'espoir de tourner l'Angleterre contre la France, s'écroulait par la base. Aussi, qu'est-il arrivé? Justement le contraire de ce que s'était proposé l'empereur Nicolas. Au lieu de faire sortir la France du concert européen, c'est la Russie qui en est sortie. Maintenant, comment y rentrera-t-elle?

XLVIII.

3 février 1854.

Est-il vrai que la *Presse* pousse la France à la guerre? C'est ce que prétend la *Gazette de France*, qui nous engage à relire dans le dernier ouvrage de M. de Villemain ces paroles de l'empereur Napoléon à son départ pour la campagne de Russie, disant à M. de Narbonne :

« Les peuples sont superstitieux et ont des idées simples. Un coup terrible porté au cœur de l'empire, sur Moscou la grande, Moscou la sainte, me livre en un moment cette masse aveugle et sans ressort. Je connais Alexandre : j'ai eu de l'ascendant sur lui, cela se retrouve toujours. Il faut frapper son imagination d'un grand effet de hardiesse et de puissance ; il viendra à moi. Peut-être cédera-t-il devant le seul aspect de l'armement inouï que je rassemble, et de la revue européenne que je vais passer à Dresde ! »

Il manque à cette situation, pour être concluante, de ne pas tomber complétement à faux, de ne point s'appliquer à des situations absolument opposées.

Quel est le souverain qui tente de jouer, en 1854, le rôle que joua, en 1812, l'empereur Napoléon ? N'est-ce pas l'empereur Nicolas, abusé par la pensée que l'Angleterre et la France céderont devant « le seul aspect de l'armement inouï qu'il rassemble? » Or, si la guerre de Russie, à laquelle M. de Narbonne était opposé, fut fatale à l'empereur Napoléon, il y a lieu de conclure, en poursuivant l'analogie fidèlement rétablie, que la guerre entreprise par l'empe-

reur Nicolas le conduira à la même fin et à la même expiation.

La France et l'Angleterre unies par un intérêt commun : la conservation des détroits des Dardanelles aux mains de la Turquie, puissance neutre, se défendent ; elles n'attaquent pas. Elles ne font point la guerre, elles la subissent après avoir infructueusement épuisé toutes les formes de négociation.

Fallait-il donc que l'Angleterre et la France courbassent docilement et humblement la tête sous la démence du czar foulant aux pieds les traités qui garantissent la paix de l'Europe ? Est-ce là le rôle que la *Gazette de France* conseille au gouvernement français de prendre ? Si telle est la pensée de la *Gazette de France*, qu'elle l'énonce donc nettement, hautement ! L'heure de la faiblesse sonne toujours assez tôt.

Mais l'Angleterre et la France se fussent-elles effacées pour laisser passer les folles prétentions et les dangereux empiétements du czar, que ni la France ni l'Angleterre n'y eussent rien gagné ; elles n'eussent réussi qu'à aggraver le danger en l'ajournant. Ce qui le prouve, c'est que toutes les tentatives de négociation essayées à Vienne depuis un an n'ont abouti qu'à entretenir de plus en plus l'empereur Nicolas dans la pensée que toute l'Europe était à ses pieds et tremblait devant lui. Or, c'était là une illusion à laquelle il était urgent de mettre un terme, et si l'empereur Nicolas ne l'a pas encore perdue, il est probable, en tout cas, qu'il ne doit plus l'avoir au même degré.

Maintenant, est-ce à dire que la politique suivie par la France et l'Angleterre depuis un an pour contenir les prétentions de la Russie soit la nôtre ? — Non ; cette politique qui ne sait conserver la paix qu'en s'exposant à la guerre n'est pas notre politique ; c'est la politique du passé, ce n'est pas la politique de l'avenir ; c'est la politique de la guerre, ainsi résumée traditionnellement : *Si vis pacem, para bellum* ; ce n'est pas la politique de la paix, ainsi définie rationnellement : *Si vis pacem, para pacem.*

La politique qui est en cause et en œuvre n'est pas notre politique ; nous n'avons donc point à la juger relativement à nos moyens, mais relativement aux siens. A chaque politique comme à chaque âge ce qui lui appartient.

Si la guerre a lieu, aucune guerre n'ayant jamais été plus légitime, plus désintéressée, rien ne devra être épargné pour qu'elle soit exemplaire et décisive. Les guerres où l'on n'épargne rien sont celles qui coûtent le moins de sang et le moins d'argent. Les plus désastreuses sont celles qui traînent parce qu'on les fait à demi. Nous n'admettons pas les régimes bâtards : guerre pour guerre, nous aimons mieux la guerre qui mène à la paix que la paix qui mène à la guerre.

XLIX.

5 février 1854.

La *Gazette de France* répond à la *Presse :*

« Notre objection reste donc tout entière contre la théorie de M. de Girardin. La sagesse des nations dit bien en effet : « Si tu veux la paix, » prépare-toi à la guerre. » Mais elle ne dit pas : « Si tu veux la paix, » FAIS LA GUERRE. » C'est ce que conseille M. de Girardin en affirmant qu'il veut la paix. »

Cette réplique de la *Gazette de France* équivaut à l'aveu qu'elle ne sait plus que dire.

La Russie violant les traités, envahissant les territoires, rompant l'équilibre européen, mettant en marche des armées considérables, incendiant des flottes, faut-il la laisser faire ou faut-il l'en empêcher ? Telle est la simple question que nous posons à la *Gazette de France.*

L.

7 février 1854.

La *Gazette de France* répond à la *Presse :*

« M. de Girardin renonce au moyen qu'il proposait pour obtenir la paix ;

il veut la guerre en l'appelant par son nom. Il la veut parce qu'il la croit nécessaire. Si l'intérêt de la France exige impérieusement la guerre, faites-la ; mais, en la faisant, ne nous dites pas que vous l'évitez. »

La *Presse* répond à la *Gazette de France :*

Si, dès l'origine du différend, la France et la Grande-Bretagne eussent hautement, publiquement conclu avec la Turquie une alliance défensive qui eût montré à l'empereur Nicolas qu'en cas de guerre offensive de sa part il serait un contre trois, l'armée russe eût-elle franchi le Pruth, occupé les Principautés et tenté de passer le Danube ? Nous répondons avec la conviction la plus ferme : Non.

Mais, lorsque nous répondons ainsi négativement, la *Gazette de France* n'est pas tenue de nous croire sur parole ; elle peut penser et prétendre que nous nous trompons. Aussi ne s'agit-il point de décider si la fermeté eût étouffé la guerre dans son germe, mais de vérifier à quel résultat a conduit la politique opposée, la politique Aberdeen, c'est-à-dire la politique des demi-mesures et des ménagements outrés, politique par nous constamment combattue. Cette politique a-t-elle ramené le czar a des sentiments plus équitables ? L'a-t-elle empêché de passer le Pruth, d'envahir la Moldavie, la Valachie, de camper aux bords du Danube, de menacer Andrinople, de viser Constantinople et d'aller brûler, dans le port de Sinope, la division navale d'Osman-Pacha ? Qu'a-t-on gagné à tenir inégalement la balance entre la Russie et la Turquie ? Par la prétendue modération de lord Aberdeen et des diplomates de son temps et de son école, a-t-on raffermi la paix ébranlée ou n'a-t-on pas, au contraire, rendu la guerre de moins en moins improbable, de plus en plus imminente ? Notre conclusion n'a jamais varié ; elle est en 1854 ce qu'elle était en 1853 ; nous disions : Ou l'empereur Nicolas veut la guerre, et la Turquie n'est qu'un vain prétexte ; dans ce cas, il faut s'y préparer sans retard, sans hésitation, pour n'avoir rien à en redouter ; ou l'empereur Nicolas ne veut pas la guerre, et la Turquie n'est qu'un puéril motif ; dans ce cas, il ne faut rien épargner pour intimider le fanfaron.

Si on ne l'intimide pas, on sera prêt pour la guerre qu'il aura voulue ; si on l'intimide en se montrant prêt à la guerre, on aura sauvé la paix.

En agissant ainsi, sur deux chances, la paix en acquiert une ; en agissant autrement, sur deux chances, la guerre les garde l'une et l'autre.

LI.

8 février 1854.

L'*Assemblée nationale* raille la *Presse*. Railler est facile. La preuve, c'est qu'il n'y a pas une idée juste qui ait échappé à la raillerie ; la petitesse d'esprit est gouailleuse. L'avenir prouvera que la guerre n'est qu'un risque auquel il est plus facile encore de parer par l'assurance qu'au risque de naufrage ou d'incendie. Mais parler de l'avenir à qui n'a pas d'yeux pour le voir, ce serait parler couleurs à des aveugles. Aux fossoyeurs de la royauté de 1815 et de la royauté de 1830, il ne faut parler que du passé ; parlons-leur donc du passé, et demandons à M. Guizot de nous dire ce qu'il pense, en février 1854, du superbe discours qu'il prononçait, en juillet 1839, aux applaudissements de la Chambre des députés? Dans ce discours, il qualifiait ainsi la politique de l'empereur Nicolas et traçait en ces termes la politique de la France :

« Ici, messieurs, nous n'avons pas à chercher longtemps la politique qui convient à la France, nous la trouvons depuis longtemps toute faite. C'est une politique traditionnelle, séculaire ; c'est notre politique nationale. Elle consiste dans le maintien de l'équilibre européen par le maintien de l'empire ottoman, selon la situation des temps et dans les limites du possible, ces deux lois du gouvernement des États. Si je cherchais des noms propres, je rencontrerais Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Napoléon; ils ont tous pratiqué cette politique, celle-là et aucune autre.... Quel que soit, à cet égard, le mérite ou l'erreur de quelques actes de la politique anglaise, il n'en est pas moins évident que l'Angleterre est vouée, vouée plus décidément, plus complétement encore que toute autre grande puissance, au maintien de l'équilibre européen par le maintien de l'empire ottoman. Quant à la Russie, elle a, j'en conviens, une tendance et une si-

tuation fort différentes : on peut dire ce qu'on voudra de sa modération, de sa patience ; au fond, elle suit et poursuit sa destinée. Elle ne coule pas autant vers l'Orient que le disait M. de Lamartine ; on coule bien plutôt vers les lieux où l'on a envie d'être que vers ceux où il est facile d'aller. Les peuples d'Orient ont toujours coulé vers l'Occident, parce que là étaient pour eux les vives jouissances, les belles espérances ; et la Russie désire infiniment plus, je crois, une province de l'Occident, que tous les déserts de la Tartarie asiatique... (Mouvement.) L'empereur Nicolas est un prince prudent et un prince conséquent. Plus d'une fois, il s'est montré, dans sa vie politique, ferme et brave. Quand l'occasion a eu besoin de son courage, elle l'a trouvé. Mais ce n'est pas un souverain téméraire ou seulement entreprenant ; il ne paraît point avoir le goût des entreprises et des aventures ; il ne va pas au devant des événements. L'histoire de sa double campagne en Turquie et toute sa conduite à l'égard de l'Orient ne permettent guère de doute à cet égard. C'est, de plus, un prince conséquent. En 1830, il avait à choisir entre la politique des souverains absolus et la politique de l'empereur de Russie, entre la politique légitimiste et la politique nationale, nationale russe. Il a fait son choix. Je n'examine pas s'il a eu tort ou raison, s'il a bien ou mal fait ; il a fait son choix : il s'est déclaré le patron de la politique légitimiste et absolue en Europe. Il serait permis à l'empereur Nicolas, moins qu'à personne, de porter la moindre atteinte à l'existence d'un État indépendant et légitime. Il est obligé de respecter tout ce qui est ancien et établi. Il faut que l'empire ottoman tombe évidemment, complétement, qu'il tombe de lui-même, pour que l'empereur Nicolas, sans manquer à son honneur, puisse avoir l'air d'y porter la main. Vous le voyez, messieurs, la France a bien des motifs de persévérer dans sa politique à l'égard de l'Orient.... Mais, je me hâte de le dire, ce ne peut pas être une politique inerte et isolée. Les exemples sont sous vos yeux. L'empereur de Russie a sa politique aussi ; il la suit prudemment, mais activement ; il a des forces considérables toujours prêtes ; il a des armées et des flottes dans Sébastopol et sur la mer Noire. Il maintient à votre égard et à l'égard de toute l'Europe la position qu'il a prise, et qui est de soutenir qu'il règle seul ses affaires en Orient, qu'il ne les met en commun avec personne. Vous êtes obligés à une prévoyance, à une activité égale à la sienne ; vous êtes obligés, s'il persiste à s'isoler, de rallier autour de vous toutes les forces armées ; vous êtes obligés de soigner, de réparer d'autant plus vos alliances, que l'empereur Nicolas prétendra que ses affaires vous demeureront plus étrangères. Vous êtes obligés d'avoir dans la Méditerranée des forces suffisantes pour correspondre à celles qu'il entretient dans la mer Noire. Aussi, pour moi, bien loin de refuser ce que demande le cabinet, s'il m'était permis d'avoir une opinion, je trouverais que le cabinet ne demande pas assez. (Mouvement.) C'est d'un armement considérable et permanent dans la Méditerranée qu'il s'agit. Le mérite du gouvernement absolu, c'est la prévoyance et la persévérance : montrons au monde que les gouvernements libres savent aussi être prévoyants

et persévérants. L'empereur de Russie tient depuis plusieurs années dans Sébastopol une flotte et une armée dont il ne se sert pas, mais qu'il garde là dans l'attente des événements et pour être toujours prêt : faites comme lui, tenez dans la Méditerranée des forces suffisantes, non pas pour aujourd'hui, pour demain, mais pour le jour où l'événement éclatera, pour le jour où il ne faudra pas qu'on ait à vous demander des instructions et à attendre un ordre de Paris pour prendre un parti. (Très-bien ! très-bien !)» (2 juillet 1839.)

Hommes du passé, puisque vous avez ainsi deux politiques, deux poids, deux mesures, dites-nous donc laquelle de ces deux politiques opposées il faut croire et suivre !

LII.

9 février 1854.

Après qu'on a lu et relu les documents déposés par le cabinet anglais sur la tribune parlementaire, et formant deux de ces volumes si connus sous le nom de *Blue books*, l'impression qui reste est la même qui, s'échappant des lèvres du conseiller Oxenstiern, s'exprimait ainsi : « Combien peu » d'esprit, ô mon fils, gouverne le monde ! »

Quelle prolixité et quelle stérilité ! Que de phrases pour dire si peu ! Pas une pensée catégoriquement énoncée ! Pas un principe qui s'y déduise rigoureusement ! Pas une idée qui s'y fasse jour ! Rien même qui y ressemble !

Et l'on s'étonne que des notes s'échangent, que des courriers se succèdent, que des mois se passent sans que la question avance vers une solution ! Qu'on cesse de s'étonner ! Il n'est pas plus donné à la politique sans idées d'atteindre le but qu'elle vise, qu'il n'est donné à un fusil chargé à poudre d'atteindre l'objet que l'enfant crédule met en joue. La politique sans idées et le fusil sans projectiles sont des jouets ; ce ne sont pas des armes.

Ce n'est point en rapetissant les questions qu'on les simplifie. Ce n'est point en s'appesantissant sur les détails qu'on les abrége. Ce n'est point en s'arrêtant aux effets qu'on remonte aux causes.

Qu'est-ce que le passage du Pruth par les armées russes? — Une suite nécessaire de l'attidude prise par le czar vis-à-vis du sultan.

Qu'est-ce que le désastre de Sinope ? — Un incident naturel de la lutte engagée entre les deux puissances belligérantes.

Si l'escadre russe venait à être brûlée ou coulée par l'escadre anglo-française, que serait-ce?—Ce ne serait qu'une conséquence rationnelle des ordres qui ont été donnés aux amiraux Dundas et Hamelin, d'abord de franchir les détroits des Dardanelles et du Bosphore, puis de croiser dans la mer Noire ; conséquence rigoureuse, mais parfaitement simple, qui a dû être nécessairement prévue, exactement calculée, et à laquelle il est raisonnable de s'attendre, car si les hommes sont inconséquents et se démentent, il n'en est point ainsi des choses : elles se déduisent et ne se contredisent pas. Inexorable est leur invisible logique !

En cherchant querelle au sultan, le czar n'a pas manqué de s'armer d'un prétexte. Quel prétexte ! le despote moscovite proclamant excessive la domination turque ! l'empereur orthodoxe prêchant, revendiquant, imposant la tolérance religieuse ! Prétexte dérisoire où il est possible de le discuter, mais prétexte plausible où la discussion n'existe pas ! Que devaient donc faire l'Angleterre et la France, et à leur suite l'Autriche et la Prusse ? Ces quatre puissances, dès qu'elles s'interposaient entre la Russie et la Turquie, devaient s'emparer du prétexte pour le détruire à jamais. Moins ce prétexte était réel et fondé, et plus c'était une raison de paraître le prendre au sérieux et de le traiter comme s'il se fût agi d'un motif véritable et non équivoque, afin de s'attacher étroitement, par les liens de la reconnaissance, toutes les populations en faveur desquelles le czar se donnait l'apparence d'intervenir. Il fallait demander plus que lui et obtenir tout ce qu'on demandait. On renversait ainsi tout l'échafaudage de l'empereur Nicolas ; on déjouait ainsi, dans le présent et dans l'avenir, tous ses projets, transparents quoique déguisés, car on le forçait ou de les avouer

ou d'y renoncer. Est-ce là ce qu'ont fait les membres de la conférence de Vienne? C'est si peu là ce qu'ils ont fait, que si leur première ou leur seconde proposition eût été acceptée, la condition des rajas sous la domination turque, — grecs, catholiques et juifs, Slaves, Roumains et Albanais, — fût restée ce qu'elle était avant que le prince Menschikoff vînt faire tout le bruit dont l'Europe retentit depuis un an.

En ce qui nous concerne, nous ne cesserons de nous opposer de tout notre pouvoir à ce que la question dévie, s'abaisse, se rapetisse. Qu'on le sache bien! nous ne sommes point pour la domination turque contre la domination russe, pour les musulmans contre les grecs; nous sommes pour la paix contre la guerre, pour la mer libre (*Mare liberum*) contre la mer fermée (*Mare clausum*), pour la civilisation contre la barbarie, pour la liberté relative contre l'oppression absolue, pour le louable progrès dont le gouvernement turc a pris l'initiative et donné l'exemple, contre le monstrueux régime dont le gouvernement russe offre pour modèles et pour gages la Pologne et la Bessarabie.

Dès que la France et la Grande-Bretagne, quoi qu'il pût leur en coûter, ont pris la Turquie sous leur haute et efficace protection, cette protection, ne l'oublions pas, doit profiter largement aux rajas de toute religion et de toute origine, et donner fermement au parti des réformes en Turquie le point d'appui qui manquait à son levier.

Ce n'est qu'en agissant ainsi que l'Angleterre et la France réussiront pleinement à démasquer et à désarmer à jamais l'ambition traditionnelle des successeurs de Catherine.

Ce côté de la question en est le grand côté, celui qui survivra au différend de 1853; aussi avons-nous vu avec regret qu'il ait presque entièrement échappé aux signataires des notes et des dépêches sur lesquelles la discussion va s'engager en Angleterre et appeler l'attention de toute l'Europe, et que le petit côté de la question, celui qui ne peut aboutir qu'à un replâtrage entre la Russie et la Turquie, les ait exclusivement préoccupés!

C'est contre cette préoccupation caractéristique de la po-

litique du Passé que persiste à protester la politique de l'Avenir.

LIII.

20 février 1854.

On lit dans le *Moniteur :*

« La réponse attendue de Saint-Pétersbourg est arrivée. L'empereur » Nicolas annonce qu'il n'accepte pas les propositions d'accommodement » qui lui avaient été adressées. »

Ainsi, après trente-huit années de paix armée qui a coûté des milliards, voilà donc à quoi ont abouti les diplomates et la diplomatie ! Ils ont abouti à la guerre, que rendaient de plus en plus impossible le double perfectionnement de tous les moyens de destruction, de tous les moyens de circulation, les conquêtes de la science, l'essor de l'industrie, la réciprocité des échanges, l'extension du crédit, l'adoucissement des mœurs, le progrès des idées ; ils ont abouti à la guerre, qu'il y avait un moyen aussi simple que certain de rendre absolument et matériellement impossible !

Maintenant que le canon va imposer silence à la diplomatie et aux diplomates caducs, que, du moins, la guerre qu'ils n'ont su ni prévenir ni étouffer serve à l'Europe à sortir de la paix armée et précaire pour entrer dans la paix *assurée* et définitive !

On a mal fait la paix, il faut faire bien la guerre ! Ou plutôt il ne faut pas que ce soit la guerre, il faut que ce soit le triomphe de la civilisation sur la barbarie, la coalition de toutes les jeunes et généreuses idées contre toutes les vieilles et ambitieuses passions !

L'heure a sonné des grands sacrifices et des devoirs suprêmes. Le 24 février 1848, la *Presse* fut la première qui fit entendre ce cri de ralliement et de patriotisme : *Confiance ! confiance !* La même plume écrit aujourd'hui ces deux mots de patriotisme et de ralliement : *Courage ! courage !*

Un tel appel serait superflu, s'il s'adressait à l'Armée ; aussi n'est-ce point à l'Armée qu'il s'adresse, mais à la Ri-

chesse et au Crédit, dont la Bourse est le champ de bataille et l'Emprunt le drapeau!

Ce drapeau, qu'ils mettent leur honneur à le porter intrépidement!

Qu'ils ne vendent pas de rentes, qu'ils en achètent!

Qu'ils n'attendent pas le percepteur, qu'ils le préviennent!

Que les lingots ne soient pas moins vaillants que les boulets!

Qu'enfin la victoire matérielle ait pour prélude la victoire morale! Celle-ci rendra celle-là encore plus facile et plus sûre.

LIV.

20 février 1854.

Traiter *directement* avec la Turquie : — tel semblait être le nœud de la question entre le czar et le sultan, tel semblait être le seul point sur lequel l'empereur Nicolas ne voulût ou ne pût rien céder sans manquer à sa politique traditionnelle, constatée et résumée en ces termes par M. Guizot : « Il maintient à l'égard de la France et à l'égard » de toute l'Europe la position qu'il a prise, et qui est de » soutenir qu'il règle seul ses affaires en Orient, qu'il ne les » met en commun avec personne (1). » Ce point lui ayant été accordé par la lettre du 29 janvier 1854, quelle réponse y fait-il? Il répond par un refus à ce dernier appel: « Si » Votre Majesté désire autant que moi une conclusion paci- » fique, quoi de plus simple que de déclarer qu'un armistice » sera signé aujourd'hui, que les choses reprendront leur » cours diplomatique, que toute hostilité cessera et que » toutes les forces belligérantes se retireront des lieux où » des motifs de guerre les ont appelées? Ainsi, les troupes » russes abandonneraient les Principautés et nos escadres » la mer Noire. »

(1) M. Guizot, Chambre des députés, 2 juillet 1839.

Ce refus est un défi venant après cette déclaration nécessaire : « Mais si, par un motif difficile à comprendre, Votre » Majesté opposait un refus, *alors la France, comme l'Angleterre, serait obligée de laisser au sort des armes et aux* » HASARDS DE LA GUERRE *ce qui pourrait être décidé aujourd'hui par la raison et par la justice.* »

Ainsi, ce sera en vain qu'on aura prodigué jusqu'à l'excès les marques de déférence, multiplié jusqu'à l'abus les tentatives de négociations, poussé jusqu'à la partialité les concessions, aggravé jusqu'au péril les temporisations ! Temporisations, concessions, tentatives de négociations, marques de déférence, n'auront servi qu'à fortifier le czar dans l'opinion exagérée qu'il se fait de sa puissance et de l'effroi que l'Angleterre et la France ont de la guerre. Tant d'égards, tant de formes, on pourrait dire tant d'obséquiosités, ne lui auront paru que des déguisements de la peur ! Il se conduit en conséquence de cette interprétation, qui a, il faut en convenir, les apparences pour elle. Il comble la mesure ; elle déborde ; il est impossible d'y rien ajouter. La raison et la justice étant obstinément écartées, c'est au *sort des armes* à prononcer. Qu'il prononce ! Mais qu'il soit fait la plus petite part possible aux *hasards de la guerre !*

Plus cette part sera petite et plus seront grands les avantages de l'Angleterre et de la France.

La guerre est un mal qu'on ne diminue qu'en la faisant bien. La faire bien, c'est la mener et la terminer vite.

Or, pour la mener et la terminer vite, que faut-il faire ? Il faut la dégager de tout ce qui pourrait la compliquer ; il faut descendre résolûment au fond des choses ; il faut pousser des reconnaissances dans toutes les directions ; il faut parcourir dans toute son étendue le champ des hypothèses ; il faut soumettre à l'examen toutes les données du problème ; il faut interroger toutes les situations respectives ; il faut traduire toutes les éventualités en calculs de probabilités ; il faut porter la lumière dans l'obscurité de l'imprévu ; mais surtout il faut se garder des illusions ! Le moyen de s'abriter contre elles, c'est de s'appliquer avec

soin à distinguer ce qui, par essence, est permanent, de ce qui, par nature, est changeant.

Il est des assurances auxquelles il n'est plus permis de se laisser tromper, car, fussent-elles sincères, qu'elles n'en seraient pas moins emportées par le cours des événements.

Dans la lutte qui se prépare, l'Angleterre et la France ne doivent compter que sur elles seules, à moins que l'Autriche ne leur donne de tels gages matériels qu'ils équivalent à la destruction de tous les doutes fondés.

L'expérience acquise depuis un an ne doit pas être perdue. Cette expérience a montré à quoi servait de se laisser fourvoyer à la suite d'une espérance illusoire ! Cela ne sert qu'à créer les plus désastreuses intermittences et qu'à perpétuer les plus funestes perplexités.

Aucune erreur ne serait plus dangereuse que celle qui consisterait à croire à la possibilité de circonscrire la guerre et de la restreindre à une expédition anglo-française ayant pour objet et pour effet de chasser les Russes des Principautés qu'ils ont envahies.

En politique, qui ne prévoit point ne voit pas. Qui ne regarde qu'à ses pieds tombe.

Ce que nous avions prévu et prédit, en juin 1849, pour l'expédition de Rome, s'est ponctuellement accompli. Le danger d'intervenir, disions-nous, ce n'est point le risque d'échouer, c'est la nécessité d'occuper, c'est l'impossibilité d'évacuer. Telle est, en effet, cette impossibilité que, depuis cinq ans, on lutte contre elle sans parvenir à la vaincre, sans parvenir même à l'éluder. La même impossibilité pesa, pour l'évacuation d'Ancône, sur tous les cabinets qui, de 1831 à 1838, se succédèrent en France.

Souvenons-nous donc de l'expédition de 1831 et de l'expédition de 1849 ! que ces deux leçons nous profitent !

Supposons qu'un corps expéditionnaire composé d'Anglais et de Français, en plus ou moins grand nombre, peu importe le chiffre, ait battu à plates coutures l'armée russe et l'ait forcée d'évacuer les Principautés : après cette victoire remportée sur l'armée d'invasion, que fera le corps expédition-

naire? Rentrera-t-il en Angleterre et en France? S'il revient, où sera la garantie qu'après son départ les Russes ne passeront pas de nouveau le Pruth, marchant sur le Danube et les Balkans? Qui les en empêcherait? Restera-t-il dans les Principautés et s'y transformera-t-il en armée d'occupation? S'il est nécessaire qu'il y reste, à quelle époque lui sera-t-il possible d'en sortir? Qu'il en sorte tout de suite ou qu'il en sorte dans cinq, dans six années, la question subsistera dans les mêmes termes, avec les mêmes conséquences. Il ne faut point s'abuser, il ne faut point s'aveugler à cet égard.

Circonscrire la guerre, ce serait faire trop beau jeu à la Russie, qui peut-être a compté que la France et l'Angleterre commettraient cette faute! Circonscrire la guerre, ce serait placer l'Angleterre et la France, relativement au czar, dans la position où se trouve le czar relativement à Schamyl! Circonscrire la guerre, ce serait l'éterniser; et, l'éterniser, ce serait arrêter en Angleterre et en France l'essor de toutes les transactions commerciales, de toutes les entreprises industrielles, de toutes les institutions économiques!

Si l'empereur Nicolas a basé sa conduite sur ce calcul, il faut le déjouer, comme déjà l'an dernier fut déjoué le calcul fondé sur la supposition qu'il serait répondu à une armée russe marchant sur Constantinople par une armée française marchant sur Bruxelles, ce qui eût eu certainement pour conséquence de tourner l'Angleterre contre la France et de renouer contre celle-ci la coalition de 1814 et 1815.

Donc, point de guerre circonscrite, c'est-à-dire point de guerre admettant, sincère ou non, la neutralité de l'Autriche, même la neutralité de la Prusse!

Puisque la Russie n'accepte pas la dernière proposition contenue dans la lettre du 29 janvier 1854, n'est-ce déjà pas une raison d'en inférer que la neutralité de l'Autriche n'est qu'apparente et précaire?

Quoi qu'il en puisse être, la prudence la plus vulgaire et la mémoire la plus courte ne permettent pas qu'on y

compte. Conséquemment, il serait insensé de l'admettre.

De ce que l'Autriche n'a épargné, depuis un an, aucun effort pour empêcher que la guerre engagée entre la Russie et la Turquie s'étendît à l'Angleterre et à la France, on aurait tort d'en conclure qu'on peut impunément lui permettre de rester en dehors de la lutte. Ce serait une irréparable faute.

Tirée en sens opposés : à gauche par ses intérêts nationaux, qui la jetaient du côté de la Turquie, de la France et de l'Angleterre ; à droite par ses rapports dynastiques, qui la poussaient du côté de la Russie, ce que devait souhaiter sincèrement, ardemment l'Autriche, c'était que le nœud turco-russe se dénouât pacifiquement, afin de n'avoir à s'allier ni avec la Russie contre la Turquie, la France et l'Angleterre, ni avec l'Angleterre, la France et la Turquie contre la Russie. Alternative également redoutable! Ainsi s'expliquent, quoique infructueuses, toutes les tentatives de conciliation émanées de Vienne. L'Autriche a dû être sincère, parce qu'il était matériellement et moralement impossible qu'elle ne le fût pas.

Mais, dès que la guerre éclate entre la Russie d'une part, la Turquie, la France et l'Angleterre d'autre part, la neutralité de l'Autriche cessant absolument d'être admissible, il n'y a plus lieu de discuter la question de sincérité plus ou moins douteuse, plus ou moins durable.

L'Autriche, par suite de sa position géographique, est la seule puissance qui, sans déplacements considérables, ait les moyens d'empêcher les Russes de rentrer dans les Principautés après en avoir été chassés avec le concours armé des alliés de la Turquie. Ce rôle est réservé à l'Autriche par la nature des choses et le cours des événements. Il faut donc que l'Autriche l'accepte ou qu'elle le refuse catégoriquement, et, dans l'un et l'autre cas, qu'elle mette sans retard ses actes d'accord avec ses paroles. L'accepter, ce serait passer ouvertement dans le camp ennemi de la Russie; le refuser, ce serait avertir suffisamment l'Angleterre et la France des sacrifices sans fin et sans résultat que s'impose-

raient ces deux puissances en envoyant un corps d'expédition destiné à chasser des Principautés moldo-valaques l'armée d'invasion.

Avec la coopération matérielle de l'Autriche, il y a toute probabilité que les Russes, pleinement battus et chassés, ne s'exposeraient pas à prendre une revanche qu'ils n'auraient aucune chance de gagner; sans cette coopération, les Russes perdissent-ils revanches sur revanches, ce serait toujours la même partie à recommencer contre eux, en ayant contre soi le risque des innombrables complications qui pourraient surgir d'effets, à leur tour, devenus causes.

Avec la coopération matérielle de l'Autriche, c'est tout un plan de campagne à adopter; sans cette coopération, c'est tout un autre plan d'opérations à dresser; ce plan se déroule de lui-même et se formule ainsi : — rétablissement de tous les boulevards de la civilisation contre la barbarie, indépendance de l'Italie, indépendance de la Hongrie, indépendance de la Pologne, sans conquête aucune ni pour la France ni pour la Grande-Bretagne!

La Grande-Bretagne et la France, s'étant mises préalablement d'accord sur ce dernier point, ne laissent à la Russie aucun espoir de les diviser, aucun moyen de les tourner l'une contre l'autre. Leur garantie réciproque est dans leur accord nécessaire.

Quel que soit celui des plans qui prévale, si l'un ou l'autre est résolûment adopté, ce sera la guerre, sans contredit, mais, du moins ce sera « la *guerre sans hasards.* »

LV.

20 février 1854.

Les rédacteurs-ministres de l'*Assemblée nationale* m'accusent en ces termes de paradoxe :

« M. de Girardin, qui cherche toujours dans le paradoxe une assurance contre le risque de l'indifférence publique, imagine d'intituler ce beau plan de campagne LA GUERRE SANS HASARDS. Il n'y a point de guerre sans hasards. Mais la prudence humaine, toujours vulnérable par quelque côté,

peut du moins circonscrire le domaine de ce qu'on appelle hasard, et qu'on devrait appeler seulement l'imprévu. Ce que propoee M. de Girardin, c'est tout l'opposé. En convoquant la Révolution à cette rencontre qui semble inévitable entre elles et la Russie, les puissances occidentales renonceraient dans cette lutte redoutable à toute prévoyance et à tout calcul. »

Répondant aux rédacteurs-ministres de l'*Assemblée nationale*, je leur dis :

Moi, je vous accuse hautement de trahison.

Le mot n'est pas trop fort puisqu'il est juste.

La preuve qu'il est juste, c'est que ce que vous qualifiez aujourd'hui de paradoxe pour le besoin de votre cause, laquelle ne peut triompher que par une nouvelle invasion de la France, vous le présentiez vous-mêmes, il y a sept mois, comme une incontestable vérité.

Le 9 juin, vous disiez que « si la lutte venait à éclater, » l'empereur Nicolas savait à merveille qu'il n'avait rien à » craindre de ses voisins d'Allemagne. » Vous laissiez entrevoir que « l'Autriche et la Prusse se joindraient à lui ! » Le 3 juillet, vous disiez que, « sans l'alliance de l'Autriche, » la France se trouverait dans l'impossibilité de rien entre- » prendre de décisif ; que ce serait engager la lutte dans » une situation désavantageuse ! »

Qu'ai-je donc dit de plus que vous ?

Si je ne suis pas dans la vérité, pourquoi teniez-vous donc ce langage en juin et en juillet 1853, alors que le patriotisme le plus tiède eût dû vous dicter un langage tout opposé ou du moins un pudique silence ?

Croyez-vous donc que le czar ne sache pas que l'*Assemblée nationale* est dirigée par d'anciens ministres dont l'un d'eux a été ministre des affaires étrangères de France et président du conseil ? Croyez-vous donc que le czar n'attache pas à vos paroles l'importance qu'il mettrait à la correspondance d'un espion qui serait parvenu à s'introduire dans la place assiégée ou dans l'armée ennemie ? Croyez-vous donc qu'il ne les pèse pas, venant surtout des hommes qui, tenant dans leurs mains l'épée de la France, ont laissé consommer par l'Autriche et la Russie, au mépris des traités, l'odieux attentat de Cracovie ?

L'absorption de Cracovie, cette ancienne capitale de la Pologne, ce berceau de Cracus, ce tombeau de Sobieski, de Kosciuzko, de Poniatowski, l'absorption matérielle de Cracovie n'ayant donné lieu qu'à une protestation restée sans effet de la part de la France et de l'Angleterre, l'empereur Nicolas et l'empereur d'Autriche ont dû croire qu'il en serait de même de l'absorption morale de la Turquie ; ils ont dû croire que, cette fois encore, la France et l'Angleterre se borneraient à une vaine protestation contre un fait accompli.

Votre langage n'aura pas peu contribué à le leur faire supposer !

Pionniers de l'Autriche et de la Russie, c'est vous qui avez tracé et creusé, en 1846, le chemin de la violation impunie des traités, chemin que n'avait plus qu'à suivre, en 1853, l'armée qui a envahi les Principautés moldo-valaques !

Après vous être érigés en défenseurs de la loyauté et des intentions de l'empereur Nicolas, voilà maintenant que vous vous érigez en cautions de la sincérité et de la conduite de l'Autriche !

Il faut que vous ayez ou bien peu de mémoire ou bien peu de pudeur !

Ministre des affaires étrangères de S. M. Louis-Philippe et président du conseil, ne vous souvient-il donc pas que le 20 février 1846 (il y a huit ans juste aujourd'hui même 20 février 1854), le prince de Metternich chargeait M. le comte d'Appony de vous assurer que dans l'occupation militaire de Cracovie les trois puissances n'agissaient pas d'après des vues politiques, mais uniquement pour défendre une population paisible de l'anarchie et du pillage ? Ne vous souvient-il donc pas que, le 23 mars, vous répondiez à M. le comte de Flahaut que vous trouviez dans les assurances de M. de Metternich la pleine conviction que l'occupation militaire n'était qu'une mesure exceptionnelle destinée à cesser aussitôt que les conjonctures permettraient de rentrer sans danger dans la situation créée par le traité de

Vienne ? Ne vous souvient-il donc pas qu'à la même époque M. de Canitz, à Berlin, confirmait à votre chargé d'affaires, M. Humann, que les trois puissances n'avaient jamais songé à prolonger au-delà du terme fixé par une nécessité réelle l'occupation du territoire et de la ville de Cracovie ? Or, le 11 novembre 1846, que faisait l'Autriche ? Elle publiait, en vous défiant, en vous narguant, une *ordonnance* portant incorporation de la république de Cracovie à la monarchie autrichienne, et motivait ainsi cette ordonnance :

« Des délibérations ont eu lieu avec les plénipotentiaires spéciaux des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg ; ces délibérations ont eu pour résultat une convention faite le 6 novembre de cette année, à Vienne, par laquelle les trois puissances PROTECTRICES de la ville de Cracovie révoquent et SUPPRIMENT les traités du 3 mai 1815, et, en conséquence, cette ville et son territoire retournent sous notre sceptre, telle qu'elle appartenait, avant la paix de Vienne du 14 octobre 1809, à feu notre père et à nos ancêtres. C'est pourquoi nous prenons possession de ladite ville de Cracovie et de son territoire. Nous la joignons pour toujours à notre couronne, et déclarons qu'elle forme une partie inséparable de notre empire, auquel nous l'incorporons.

» Ainsi fait dans notre palais impérial de Vienne, le 11 novembre 1846, et de notre règne le douzième.

» *Signé* : FERDINAND. »

Contre cette violation des traités, contre cette *suppression* de Cracovie par les trois puissances protectrices, ministre des affaires étrangères de France en 1846, que faisiez-vous ? Vous constatiez en ces termes, la plume haute mais la tête baissée, cette violation et cette suppression :

A M. le comte de Flahaut, à Vienne.

« Paris, le 3 décembre 1846.

» Nous avons reçu, en février 1836 et en 1838, l'assurance que l'occupation de Cracovie par les troupes des trois puissances était une mesure purement militaire et non politique, commandée par la nécessité, et qui cesserait avec la nécessité. On dit maintenant qu'une occupation temporaire ne suffit point, et que la mesure adoptée par les trois cours est indispensable pour garantir définitivement dans leurs États l'ordre et la paix incessamment troublés par les conspirations et les insurrections dont Cracovie est devenu le foyer permanent. Cette supposition n'est point admissible... C'était, en tout cas, le droit incontestable de toutes les puissances

qui ont concouru au traité de Vienne d'intervenir dans les délibérations et les décisions dont la république de Cracovie pouvait être l'objet.

» Le gouvernement du roi ne fait donc qu'user d'un droit évident, et en même temps il accomplit un devoir impérieux, en protestant solennellement contre la suppression de la république de Cracovie, acte positivement contraire à la lettre comme au sens du traité de Vienne du 9 juin 1815. Après les longues et redoutables agitations qui ont si profondément ébranlé l'Europe, c'est par le respect des traités et de tous les droits qu'ils consacrent que l'ordre européen s'est fondé et se maintient. Aucune puissance ne peut s'en affranchir sans en affranchir en même temps les autres.

» *Signé :* GUIZOT. »

La belle protestation solennelle qu'une protestation qui n'a point de sanction et qui reste sans effet! La belle protestation solennelle qu'une protestation contre la duplicité de l'Autriche, protestation signée de la même main qui se rend aujourd'hui caution de sa loyauté! La belle protestation solennelle qu'une protestation datée du 3 décembre 1846, et qui laisse s'écouler toute l'année 1847 sans exiger que les traités violés soient remis en vigueur, que Cracovie supprimée recouvre son indépendance, que l'Autriche, enfin, conforme ses actes à ses déclarations du 20 février 1846!

Ses déclarations, les voici :

Le prince de Metternich à M. le comte d'Appony.

« Vienne, le 20 février 1846.

» Veuillez porter, sans perdre de temps, la présente dépêche à la connaissance de M. Guizot, et l'assurer qu'il ne courra aucun risque si, en réponse à des interpellations qui lui seront faites, il se REND GARANT que, dans l'occupation de Cracovie, les trois puissances protectrices n'agissent pas d'après des vues politiques, mais uniquement par suite du sentiment de leur devoir d'empêcher la population paisible et le gouvernement de cette ville de devenir les victimes d'une conspiration dont l'un des premiers éléments est la soif du pillage.

» *Signé :* METTERNICH. »

Par les termes de ces déclarations, on voit quelle confiance méritent les paroles de l'Autriche, de celles-là mêmes dont on vous disait, monsieur, « que vous ne couriez au-» cun risque à vous rendre le garant! »

Répondrez-vous, pour vous justifier, que cette conduite

de l'Autriche, en 1846, était conforme à ses antécédents de 1809? Voici en quels termes l'empereur les qualifiait et les flétrissait dans le 2e bulletin du 27 avril 1809 :

« Une chose notable, et que la postérité remarquera comme une nouvelle preuve de l'insigne mauvaise foi de la maison d'Autriche, c'est que le même jour qu'elle faisait écrire au roi de Bavière, elle faisait publier dans le Tyrol la proclamation du général Jellachich ; le même jour, on proposait au roi d'être neutre et on insurgeait ses sujets. Comment concilier cette contradiction, ou plutôt comment justifier cette *infamie*? »

A Sainte-Hélène, il disait :

« Je n'hésite pas à prononcer que mon assassinat à Schœnbrunn eût été moins funeste pour la France que ne l'a été mon union avec l'Autriche. »

Complices du czar! continuerez-vous encore à traiter de paradoxe l'opinion qui consiste à répéter, après vous, qu'il faut choisir entre la coopération ou l'hostilité de l'Autriche, car la neutralité de l'Autriche serait l'impuissance de la France ?

Or, la France impuissante, ce serait la France envahie, la légitimité restaurée, Henri V en possession de l'antique palais des Tuileries, et vous, monsieur Guizot, du nouveau palais des affaires étrangères.

C'est ce que vous voulez! c'est ce que veut l'*Assemblée nationale!* Mais c'est ce que la France ne veut pas.

LVI.

23 février 1854.

« M. de Girardin est frappé d'aliénation mentale. » C'est ce que déclare l'*Assemblée nationale*. Il n'est pas vrai que cette feuille ait imprimé, le 3 juillet 1853, que « si la guerre éclatait, l'Angleterre et la France seraient seules contre la » Russie ; que la France se trouverait dans l'impossibilité de » rien entreprendre de décisif ; que, sans l'alliance de l'Au- » triche, ce serait engager la lutte dans une situation désa- » vantageuse. » Il est moins vrai encore que Cracovie ait

été supprimée, en 1846, malgré la protestation solennelle de la France et de l'Angleterre. C'est M. de Girardin qui a audacieusement fabriqué la dépêche datée de Vienne, le 20 février 1846, où le prince de Metternich est censé écrire à M. le comte d'Appony : « Veuillez porter, sans perdre de » temps, la présente dépêche à M. Guizot, et l'assurer qu'*il* » *ne courra aucun risque si*, en réponse à des interpella- » tions qui lui seront faites, *il se rend garant* que, dans l'oc- » cupation de Cracovie, les trois puissances n'agissent pas » d'après des vues politiques, mais uniquement par suite » du sentiment de leur devoir d'empêcher la population » paisible et le gouvernement de cette ville de devenir les » victimes d'une conspiration. » Jamais M. le prince de Metternich n'a rien écrit de pareil. Cette dépêche n'existe pas. C'est une invention de la *Presse ;* et supposer que le gouvernement autrichien a pu manquer à sa parole, après l'avoir donnée dans les termes les plus formels, c'est se rendre coupable d'une infâme calomnie !

Jamais M. le comte de Flahaut n'a écrit à M. Guizot, à la date de Vienne, le 1er avril 1846 :

« Je me suis rendu hier chez M. le prince de Metternich pour lui donner lecture de votre dépêche du 23 mars. Lorsque je suis arrivé au passage qui traite de l'occupation militaire de Cracovie et des assurances qu'il vous avait fait donner par le comte d'Appony, et que vous aviez aussi reçues de Berlin, « que ce n'était qu'une mesure exceptionnelle destinée à cesser » aussitôt que les conjonctures permettraient de rentrer sans danger dans » la situation créée par le traité de Vienne, » le prince m'a dit qu'il ne pouvait que me répéter ce que le comte d'Appony vous avait dit. »

Jamais M. Humann n'a écrit à M. Guizot, à la date de Berlin, le 3 avril 1846 :

« Commentant la teneur de la dépêche de Votre Excellence, M. de Canitz a ajouté : « Assurément, nous n'avons jamais songé à prolonger au- » delà du terme fixé par une nécessité réelle l'occupation du territoire et » de la ville de Cracovie. »

Jamais M. Guizot n'a tenu le discours suivant, en réponse à un discours de M. de Montalembert :

« Les droits de la république de Cracovie, et des territoires polonais distribués entre les différentes puissances, se fondent sur les actes du con-

grès de Vienne. J'ajouterai même, pour rétablir les faits d'une manière parfaitement correcte, que les droits dont il s'agit ont été reconnus et établis d'abord dans des traités particuliers aux puissances copartageantes de la Pologne, non pas en même temps, mais avant d'être inscrits dans les actes du congrès de Vienne.

» Il existe trois traités spéciaux : l'un, entre la Russie et l'Autriche, du 3 mai 1815; un autre, entre la Russie et la Prusse, du 3 mai 1815 ; un autre encore, un traité additionnel, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, relatif à la République de Cracovie et à sa Constitution, également du 3 mai 1815. Ces trois actes établissent, comme vient de le rappeler M. le comte de Montalembert, la situation et les droits de la République de Cracovie, et des diverses parties du territoire de l'ancienne Pologne distribué entre les trois puissances. C'est après que ces trois traités particuliers avaient été conclus et signés, que les articles essentiels relatifs à la Pologne ont été insérés dans l'acte du congrès de Vienne, en date du 9 juin 1815, postérieurs donc aux trois traités particuliers, et là ils ont été, en effet, textuellement insérés et sanctionnés par toutes les puissances signataires au congrès. Il y a même certains articles de cet acte que l'honorable préopinant n'a point rappelés, et qui expriment cette sanction d'une manière encore plus formelle et plus spéciale que l'article 118 qu'il a cité.

» Il résulte de cette sanction, de cette insertion des traités particuliers, ou du moins de leurs dispositions essentielles dans l'acte du congrès de Vienne, deux choses : l'une, que les droits dont il s'agit sont consacrés par ce grand traité; l'autre, que toutes les puissances signataires de l'acte du congrès de Vienne ont droit de regarder à ce qui se passe dans ces portions de l'ancien territoire polonais, et dans la République de Cracovie en particulier; qu'elles ont droit d'y regarder et d'intervenir dans les changements qui pourraient y être apportés.

» Ce que mes honorables prédécesseurs ont fait en 1836 et en 1838, je l'ai fait en 1846, avec les mêmes soins, la même réserve, les mêmes protestations, et en maintenant les mêmes droits. Il m'a été fait les mêmes réponses qui furent faites alors : la nécessité d'une occupation *temporaire*, le respect des principes posés dans les traités. Je ne puis penser, en effet, personne ne peut penser que le maintien fidèle des traités et de tous les droits qu'ils consacrent ne soit pas partout, à l'Orient comme à l'Occident, à Vienne comme à Paris, le fondement de toute politique régulière et conservatrice. »

En effet, les traités et les droits qu'ils consacrent ont été fidèlement maintenus par l'Autriche, la Prusse et la Russie, et il n'y a qu'un aliéné qui puisse croire le contraire! Conséquence : il faut conduire M. de Girardin à Charenton, et ramener à l'hôtel du ministère des affaires étrangères M. Guizot, qui, en décembre 1846, a si vaillamment empêché

la suppression de la république de Cracovie, et, en février 1848, si vigoureusement maintenu sur son trône la dynastie du roi Louis-Philippe.

LVII.

25 février 1854.

La *Gazette de France* nous déclare la guerre en ces termes :

« Une donnée politique s'apprécie par ses conséquences logiques, comme les systèmes de philosophie. Un logicien intrépide qui part d'une proposition fausse arrive à l'absurde. Un politique ardent qui part d'une donnée paradoxale arrive à l'abîme. La donnée qui vous a servi à engager la guerre contre la Russie vous sert aujourd'hui à refuser la guerre circonscrite, c'est-à-dire à engager la guerre universelle, la guerre de révolution. Que la force des choses vous conduise à ces terribles éventualités, ce sera beaucoup de les subir ; mais du moins épargnez nous le sophisme. Ne nous dites pas qu'universaliser la guerre, c'est le moyen de l'abréger ! »

Nous répondons à la *Gazette de France :*

Non seulement universaliser la guerre, à l'effet de mettre la force qui menace dans l'impuissance de frapper et de changer ainsi la force relative en faiblesse absolue, c'est le moyen d'abréger la guerre, mais c'est le moyen de l'éviter.

Que font l'Angleterre et la France s'alliant contre la Russie et s'efforçant de faire entrer dans leur ligue l'Autriche et la Prusse ? — Elles font de la paix comme M. Jourdain faisait de la prose : sans le savoir; elles font empiriquement et aveuglément ce que tous les gouvernements civilisés feront un jour sciemment ; elles se servent de la force pour en détruire l'abus et le danger ! Opposer ainsi à la force abusive la force rationalisée, qu'est-ce donc, si ce n'est pas assujettir la force à la raison, la guerre à la paix, le *risque* à l'*assurance ?*

La *Gazette de France* ajoute :

« Qui eût jamais dit que ces révolutionnaires, passionnés amis des

Grecs et implacables ennemis des Turcs, leurs oppresseurs, il y a peu d'années, seraient aujourd'hui tout le contraire ! »

Que prouvent ces contradictions politiques ? Ces contradictions prouvent que les gouvernements en sont encore où en étaient les navigateurs avant la découverte de la boussole, les astrologues avant l'invention des instruments auxquels l'astrologie doit d'être devenue l'astronomie ; ces contradictions prouvent la nécessité de faire de la politique ce qu'elle devrait être : une science exacte, reposant sur des principes tels qu'ils rendent impossibles désormais de pareils écarts, de pareilles méprises, de pareilles contradictions.

LVIII.

26 février 1854.

Nous lisons dans la *Gazette de France :*

« Le plus brillant publiciste de l'école démocratique, M. de Girardin, nous déclare qu'il repousse le principe des nationalités, parce que c'est une doctrine entachée de légitimisme, et qu'à ce principe il préfère la liberté. Comme si le droit des nations à l'existence et à l'indépendance n'était pas la substance même de leur droit à la liberté ! Ainsi les principes ne sont plus rien, les traités sont tout ; la gloire n'est plus de soutenir les idées vraies, elle consiste à soutenir les stipulations diplomatiques telles que la force les a faites, sans les contrôler et sans les juger. C'est le dernier progrès de la civilisation, c'est le point le plus haut auquel l'esprit humain pût atteindre ! *Naguères* le *droit* était supérieur au *fait :* nous avons changé tout cela, nous avons mis le cœur à droite ! »

Nous répondons à la *Gazette de France* que c'est elle qui fait passer le fait avant le droit et qui sacrifie les principes, puisqu'elle les subordonne aux nationalités.

Si la liberté régnait universellement, quelle raison de subsister les nationalités auraient-elles ?

« *Naguères*, dit la *Gazette de France*, le *droit* était supérieur au *fait.* » A quelle époque et où donc ? Que la *Gazette de France* veuille donc bien nous expliquer catégoriquement (1) ce qu'elle entend par ces trois mots :

(1) C'est la réponse à cette mise en demeure adressée à M. de Lour-

« NAGUÈRES :
» DROIT ;
» FAIT. »

Nous appliquons ici le précepte de Mirabeau : « Tant que » les hommes n'auront que des mots pour s'exprimer, il » faudra peser ces mots. »

LIX.

28 février 1854.

Nous avions dû demander à la *Gazette de France* de nous expliquer ce qu'elle entendait par ces trois mots : *Naguères*, *Droit*, *Fait*. M. de Lourdoueix nous répond :

« Le droit était supérieur au fait dans tous les temps et dans la conscience de tous les peuples, même sous l'oppression des faits violateurs du droit. En France particulièrement, et hier encore, cette croyance était le fond de toutes les discussions. Les questions d'application du droit partageaient seules les opinions ; mais personne ne niait le droit en lui-même, ni sa supériorité à l'égard du fait. »

Est-ce là une réponse sérieuse, surtout est-ce là une réponse claire ? Nommer le droit, opposer le fait au droit, est-ce les définir ? Qu'est-ce que le droit ? Encore une fois, si vous le savez, si vous pouvez le dire, dites-le donc en termes précis que tout lecteur comprenne, et dont il puisse se servir pour rechercher dans l'histoire des peuples et des siècles en quels temps et en quels pays le droit a régné sur le fait et l'a subjugué ? Serait-ce en 1773, serait-ce à l'époque où l'Europe civilisée laissait l'Europe barbare se partager la Pologne ? Serait-ce en 1815, serait-ce à l'époque où des rois coalisés se partageaient entre eux les peuples et les territoires comme des héritiers divisés se partagent les troupeaux et les champs du décédé ? Serait-ce en 1849, serait-ce à l'époque où l'empereur Nicolas envoyait cent mille hommes à son frère d'Autriche pour changer en défaite la victoire de la Hongrie ? Répondez.

---

doueix, qui a donné lieu à la controverse qui a paru, en 1854, sous ce titre : LE DROIT.

Vous fuyez comme le Parthe en nous lançant votre dernier trait ; ce trait est une interpellation :

« Si vous niez que vous souteniez la nationalité musulmane sur le Bosphore, dites nous donc ce que vous défendez en Turquie ? »

A cette interpellation, voici notre réponse :

En défendant la Turquie contre la Russie, nous défendons le plus faible contre le plus fort ; nous défendons la paix contre la guerre ; nous défendons la liberté relative contre l'oppression absolue ; nous défendons la neutralité des détroits et des mers contre la confiscation des mers et des détroits ; nous défendons l'Europe civilisée contre l'invasion de l'Europe barbare ; nous défendons enfin 1854 contre le renouvellement de ce qui eut lieu en 1773. N'est-ce donc point assez ?

LX.

24 avril 1854.

Le *Moniteur* publie le décret qui promulgue la convention d'alliance conclue entre la France et l'Angleterre. Les hautes parties contractantes déclarent expressément qu'elles renoncent à retirer « *aucun avantage particulier* » des événements qui pourront se produire et qu'elles recevront avec empressement dans leur alliance, pour coopérer au but proposé, celles des autres puissances de l'Europe qui voudraient y entrer. Cette double déclaration est un pas incontestable fait dans la voie nouvelle tracée dans l'ouvrage publié, en mars 1852, sous ce titre : LA POLITIQUE UNIVERSELLE, voie qui conduit à la *paix assurée*, remplaçant enfin la *paix armée*, ce système bâtard qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui est la ruine sans être la force, ainsi que l'a fait judicieusement et parfaitement observer le général Paixhans, s'exprimant ainsi, dans SES OBSERVATIONS SUR LA LOI DE RECRUTEMENT ET D'AVANCEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE : « Si afin d'être fort on entretient pendant la paix assez de

» soldats exercés pour être en état de faire la guerre, on » ruine ses finances et on détruit les premiers éléments de » la force. » Ainsi, malgré tout, se vérifie la rassurante vérité de ces paroles datées de Sainte-Hélène : « L'idée vaincra le sabre ! »

LXI.

8 mai 1854.

Nous enregistrons avec orgueil et satisfaction les détails que le gouvernement a reçus et qu'il publie dans le *Moniteur*, sur l'action dirigée contre Odessa par les amiraux des flottes combinées. Le *Moniteur* dit : « Un attentat avait été » commis contre le droit des gens par les autorités d'O- » dessa. Le but des amiraux devait être d'en châtier les » auteurs. *Ce but a été atteint et n'a point été dépassé.* » En effet, les marins alliés ont concentré leur feu sur la partie militaire de la ville russe et sur ses établissements de guerre ; ils ont maintenu la lutte en dehors de la ville marchande et épargné toute atteinte aux bâtiments de commerce ainsi qu'à la propriété des neutres. Premier exemple donné ! Mémorable précédent fondé ! Nous avions donc bien raison de dire, le 8 mars 1854 : « Plus que jamais nous » persistons à soutenir que ce n'est point la guerre qui » s'engage, mais que c'est la paix qui s'impose.

» Lorsqu'un poste arrête un malfaiteur occupé à dé- » trousser ou à assassiner un passant, est-ce la guerre ? — » Non.

» Eh bien ! ce que font l'Angleterre et la France arrêtant » la Russie, c'est ce que fait le poste qui veille à la sûreté » publique ; ce n'est point comme *armée* qu'elles agis- » sent, c'est comme *gendarmerie*. Elles font la POLICE DE » LA PAIX. »

Police de la paix était le mot juste. Il restera.

Entre la conduite des marins alliés à Odessa et la conduite des marins russes à Sinope, quelle différence ! Quelle

honte pour la barbarie ! Quelle gloire pour la civilisation n'intervenant ainsi par la guerre qu'afin de rétablir plus sûrement la paix ! La comparaison entre Odessa et Sinope est un coup sous lequel l'empereur Nicolas ne se relèvera jamais.

LXII.

29 juin 1854.

M. Thiers a écrit ce qui suit, dans l'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, tome VIII, page 448 :

« Lorsque le colosse russe aura un pied aux Dardanelles, un autre sur le Sund, le vieux monde sera esclave, la liberté aura fui en Amérique. Chimères aujourd'hui pour les esprits bornés, ces tristes prévisions seront un jour cruellement réalisées ; car l'Europe, maladroitement divisée, comme les villes de la Grèce devant les rois de Macédoine, aura probablement le même sort. »

Qu'a-t-il fallu pour empêcher ces tristes prévisions de se réaliser ? Qu'a-t-il fallu pour que le colosse ne fût plus qu'un fantôme ? Il a suffi que la France prît, en 1853, l'attitude que MM. Berryer et Odilon Barrot demandaient qu'on prît en 1839.

Voici en quels termes curieux à rappeler s'exprimaient à la tribune de la chambre des députés MM. Berryer et Odilon Barrot :

« M. BERRYER : La Russie.... inutile de rappeler l'histoire, inutile de reproduire tout ce qui a été dit sur la politique naturelle de cette puissance ; les faits des dernières années parlent assez.

» La Russie veut être maîtresse de la mer Noire et tenir la clé des Dardanelles dans sa main....

» Je ne partage pas la politique sentimentale (qu'on me passe le mot) qui justifie si pleinement ce qui s'est passé en 1827, 1828 et 1829. Il y a eu, dans la question grecque, pour tous les États intéressés à la conservation de l'empire ottoman, une faute, une faute généreuse, je dirai même une faute glorieuse.... mais ce fut une faute politique, et nous avons toujours, depuis, marché en ce sens. Aujourd'hui, c'est la même chose. Encore un traité comme celui de Kutahieh, et vous mettez la Turquie dans un tel état de faiblesse et d'impuissance, obligée de se tenir toujours prête

à une lutte qui ne peut manquer, malgré les efforts de la diplomatie, de s'engager tôt ou tard....

» Deux carrières vous sont ouvertes ; vous avez le secret du choix que vous pourrez faire à Constantinople. Déclarez que vous ne reconnaissez à personne, comme vous l'avez dit après le traité d'Unkiar-Skélessy, le droit de protection sur la Porte ; que vous ne reconnaissez à personne le droit de secourir la Turquie, et que, si la Turquie en a besoin, la France lui offre tous les secours dont elle peut avoir besoin. Je comprends cela ; alors vous êtes dans la politique de conservation, c'est à vous d'en peser les conséquences, mais vous serez dans un système vrai, vous maintiendrez une barrière dont la France a besoin... Entrez dans cette politique, soyez conservateurs ; mais, alors, ne pensez pas maintenir la paix entre le sultan et son pacha révolté ; dites au sultan que vous êtes prêts à l'appuyer dans ses justes vengeances contre Mehemet-Ali, épousez la cause du sultan ; et, s'il s'agit d'un protectorat, ayez au moins l'honneur de le disputer à la Russie. Voilà une politique digne de la France. » (*Moniteur universel*, 2 juillet 1839.)

« M. ODILON BARROT : Ce que vous pouvez encore, ce qui est dans votre devoir et dans la nécessité de votre position, c'est d'empêcher la conséquence immédiate de ce conflit, c'est de vous retourner vers la Russie et de lui dire : Quelles que soient les éventualités du combat, que nous puissions l'empêcher ou non, vous ne vous en mêlerez pas, vous n'interviendrez pas, vous ne vous assurerez pas un protectorat exclusif, qui, sous un autre nom, n'est qu'une domination anticipée que nous ne pouvons ni reconnaître ni tolérer. (Très-bien ! très-bien !)

» Empêchez l'intervention armée de la Russie dans les affaires de l'Orient !

» Je ne sais pas si vous avez le sentiment de toute la portée de la mission que vous aurez à prendre.

» Quant à moi, j'ai tellement la conscience de la grandeur de cette mission, que je voudrais réunir, pour l'assurer, non-seulement toutes les forces morales et patriotiques de mon pays, mais encore toutes les forces de l'Europe occidentale entière ; je voudrais qu'il se formât, ce nouveau lien, entre toutes les puissances de l'Europe, non pas un lien d'intérêt et d'égoïsme comme celui qui a dominé longtemps la politique des grandes puissances de l'Europe ; je ne voudrais pas qu'elle fût enchaînée dans la complicité d'un partage, mais je voudrais qu'elle fût enchaînée dans la complicité honorable de la conservation et de la défense des nationalités.

» Voilà, messieurs, la politique nouvelle que je voudrais substituer à la vieille politique de l'Europe...

» Quant à cette civilisation russe que l'on veut substituer à celle de la Turquie comme une sorte de consolation pour les hommes qui ont voué leur vie au progrès, nous ne l'acceptons pas. Ah ! si la question était posée dans le monde entre la civilisation turque et la civilisation russe, peut-être pourrions-nous accepter cette transformation ; mais la question n'est

pas posée entre la civilisation turque et la civilisation russe, c'est entre la civilisation de l'Europe occidentale et la civilisation russe. Et c'est pour que la civilisation russe n'exerce pas son influence sur la civilisation occidentale que nous ne permettrons pas qu'elle absorbe et envahisse la civilisation turque à Constantinople.... Voilà, messieurs, l'opinion que j'avais à émettre devant la Chambre ; je voulais aborder directement la difficulté; elle n'est qu'accessoirement et incidentellement dans le conflit entre l'Égypte et la Turquie, mais elle est d'une manière directe et principale dans l'intervention de la Russie. C'est vers ce point que vous devez diriger vos efforts ; la mission est grande, elle est belle, elle est noble. La récompense, je ne dis pas territoriale, mais la récompense en influence en Europe, elle vous est assurée : vous faites passer le rôle de conservation européenne de la Russie dans vos mains, non comme il était dans les mains de la Russie avec des moyens d'oppression et de despotisme, mais avec la puissance de votre principe, avec la liberté et la civilisation de l'Europe. C'est là le rôle qui vous appartient ; mais pour cela il faut de grandes résolutions ; mais pour cela il faut s'élever à la hauteur de votre mission. Si vous l'entrepreniez sans être bien résolus à poursuivre toutes les conséquences qu'elle vous impose, sans être bien résolus à appliquer toutes les ressources de votre pays à l'accomplissement de cette grande œuvre, elle vous écraserait, il vaudrait mieux encore ne pas l'entreprendre ; il vaudrait mieux se renfermer dans un système d'égoïsme, de neutralité, et attendre les événements ; mais si vous en prenez l'initiative, que ce ne soit pas pour vous occuper de questions de détail, que ce soit pour appliquer au mal un remède radical, que ce soit pour vous poser, en face de l'Europe, et au milieu de l'Europe, comme conservateurs de l'équilibre européen et de la nationalité musulmane. » (*Moniteur universel*, 2 juillet 1839.)

Ce qui précède prouve une fois de plus que la bonne politique n'est pas celle qui met son habileté à ajourner les questions, mais celle qui met son honneur à les résoudre.

LXIII.

27 juillet 1854.

Les déclarations des ministres anglais, au sujet des conditions mises par la France et par l'Angleterre au rétablissement de la paix, rendent de plus en plus inexplicables les deux dernières dépêches adressées par M. de Buol au comte Estherhazy, à Saint-Pétersbourg. Quel a pu être le but de ces deux dépêches ? Quel en eût été le résultat, si l'empereur de Russie y avait répondu en « fournissant des indica-

» tions positives sur l'époque précise et pas trop éloignée » où il sera mis un terme à l'occupation des Principautés?» Le résultat n'eût pu être qu'une complication de plus et qu'une nouvelle perte de temps. Or, tout le temps qu'on perd, c'est de la force qu'on ôte à la Turquie. Elle s'épuise à résister sans vaincre, et tout ce qui l'affaiblit nous affaiblit. On s'applaudit de ce que la Diète germanique a, dans une séance extraordinaire, tenue le 24 juillet, accédé, sans condition, et à la presque unanimité, au traité austro-prussien du 20 avril. Mais que signifie ce traité ? A quoi engage-t-il les puissances qui l'ont signé ? — A rien, si ce n'est à se défendre dans le cas où elles seraient attaquées ; et le vague de ses termes admet toutes les suppositions. Quand donc la Prusse et l'Autriche sortiront-elles de la politique dilatoire dans laquelle elles s'enveloppent pour rentrer dans les termes si précis et si formels de la convention du 15 juillet 1840 ! Ce qu'on a pu faire contre la France en 1840 est-il donc impossible contre la Russie en 1854 ? Est-ce que la France pèse moins que la Russie ? Pourquoi deux poids et deux mesures ? Pourquoi ne pas mesurer et peser la Russie avec ses propres poids et avec sa propre mesure ? Qui s'y oppose ? Comment l'Angleterre et la France admettent-elles un langage si différent de celui que le précédent de 1840 a consacré ? C'est ce qu'il devient de plus en plus difficile de comprendre.

LXIV.

11 août 1854.

Le *Moniteur* annonce que l'envoyé de Russie a déclaré au cabinet de Vienne que l'empereur Nicolas venait d'ordonner l'évacuation complète des Principautés de Valachie et de Moldavie. Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit une chanson populaire. Ce qu'a de mieux à faire maintenant l'empereur Nicolas, c'est de faire de bonne grâce le second pas, en donnant toutes les garanties exigées que

les complications qui viennent de troubler le repos de l'Europe ne se renouvelleront plus. Mais déjà, en évacuant les Principautés envahies, l'empereur Nicolas, qui appelait le sultan « *ce monsieur*, » vient de prouver qu'on peut varier le vers suivant :

Le sot trouve toujours un plus sot qui l'admire,

Et mettre :

Le fort trouve toujours un plus fort qui le dompte.

Puisque tel est le sort toujours réservé à la force, laquelle n'est jamais que relative, pourquoi donc recourir à la force et ne pas s'en tenir strictement à la raison ? Qui a raison finit toujours par être le plus fort. Ce n'est qu'une question de temps et de patience.

LXV.

18 novembre 1854.

Le *Moniteur* publie les deux firmans du sultan qui flétrissent et condamnent le commerce des esclaves en Circassie. Nous rendons justice à l'élévation des sentiments professés par le gouvernement ottoman, s'exprimant ainsi : « L'homme est la plus noble des créatures sorties des » mains de Dieu, qui lui a donné sa part de bonheur en » lui accordant la grâce de *naître libre.* » Mais si ce ne sont pas là seulement des phrases destinées à rester stériles, que S. H. le sultan donne un grand exemple en renonçant à avoir un harem. Il faut que les souverains mettent leurs actes d'accord avec leurs paroles ! Autrement, comment ajouter foi à ce qu'ils déclarent?

LXVI.

3 octobre 1854.

La prise de Sébastopol est le point de départ d'une politique nouvelle. Le centre de gravitation de la politique européenne est déplacé.

Evidente est la nécessité impérieuse de sortir de l'ornière creusée par la vieille diplomatie pour entrer dans la voie nouvelle dont la navigation à vapeur, les chemins de fer et la télégraphie électrique sont les jalons! Si l'on se contente de vouloir opposer la force à la force, dans cet ordre d'idées, jamais on n'arrivera, — même Sébastopol détruit,—à faire que la Turquie soit en état de se défendre contre la Russie, pas plus que la Belgique contre la France, ou que la Saxe contre la Prusse. Qu'y a-t-il donc à faire? Il n'y a qu'à opposer le principe supérieur au principe inférieur, il n'y a qu'à désarmer la force et qu'à la transformer. Ce que les gouvernements ont fait pour l'homme, pourquoi ne le feraient-ils donc pas pour eux-mêmes? Les gouvernés seraient-ils donc plus faciles à diriger que les gouvernements, la raison aurait-elle donc moins de prise sur ceux-ci que sur ceux-là? C'est à la France, « *arbitre de la société européenne* (1), » qu'il appartient de pousser l'Angleterre dans cette voie. Jamais le moment n'a été plus propice, car l'Angleterre, sans le bras de la France, serait manifestement impuissante à empêcher la Russie de mettre la main sur les clés des Dardanelles. Il faut faire de Sébastopol, on le peut, le point d'appui sur lequel reposera le levier de la civilisation pour soulever le monde nouveau et le placer sur sa base. Aucune puissance ne doit plus tenir les clés d'aucun détroit, d'aucune mer, d'aucun lac; que la LIBERTÉ DES MERS, enfin, détruise, en la remplaçant, la FÉODALITÉ DES MERS!

---

(1) Expression de l'empereur Napoléon Ier

Plus de féodalité des mers, pas plus au profit de l'Angleterre, notre alliée, qu'au profit de la Russie, notre ennemie !

La mer libre pour tous et partout !

LIBERTÉ DES MERS ! c'est-à-dire démolition de toutes les forteresses qui placent le passage des détroits dans la dépendance d'une nation quelle qu'elle soit, ou conservent à un gouvernement une suprématie maritime quelconque ; c'est-à-dire encore percement de tous les isthmes qui font obstacle à la navigation, et restitution de Gibraltar à l'Espagne (1).

LXVII.

27 décembre 1854.

A la *Presse*, qui a demandé que la *liberté des mers* succédât à la *féodalité des mers* et la remplaçât, la *Gazette de France* répond :

« Ce principe de la mer libre « agrandirait la question et la simplifie- » rait en même temps. » La Russie céderait à une grande idée générale ce qu'elle ne peut accorder à des exigences comminatoires inspirées par des intérêts contraires aux siens, et par conséquent entachées d'arbitraire. Toutes les nations de l'Europe, reconnaissant la bonté du principe proclamé, appuieront l'alliance occidentale ; et la paix *assurée* remplacerait la paix *armée*. Nous ne contestons pas la bonté du moyen. Mais *le moyen du moyen où est-il ?* L'Angleterre s'associerait-elle à la proclamation d'un principe qui, pour première conséquence, l'obligerait à raser Gibraltar ? M. de Girardin nous permettra d'en douter. Est-ce que l'Angleterre a jamais reconnu aucune idée générale comme supérieure à ses intérêts ? et ce mot d'un de ses hommes d'État : « Si la Grande-Bretagne se conduisait

(2) « Du jour où l'Espagne s'est vue bornée à sa presqu'île, sa destinée a dépendu de l'élément qui la circonscrit presque de toutes parts. La marine seule peut donc lui rendre l'importance qu'elle a perdue en Europe ; d'où il suit que sa politique se trouve essentiellement rivale de celle de l'Angleterre. Jadis à Rome, un grand citoyen, à la conviction inébranlable, répétait sans cesse que la grandeur future de la république était à cette condition : *Delenda est Carthago*. De nos jours, tout véritable patriote en Espagne criera aussi sans cesse : « Gibraltar doit être repris. » C'est cette politique qu'avait si bien comprise le roi Charles III, quand il appelait le chancre de son royaume ce point occupé par les Anglais. »

(*Histoire constitutionnelle de la Monarchie espagnole*, par le vicomte Duhamel.)

» par les idées de justice, elle serait perdue, » n'est-il pas le seul *principe* de la politique de nos voisins?

» Nous croyons donc que si la France demandait à son alliée de raser Gibraltar pour amener la Russie à sacrifier Sébastopol, l'alliance occidentale serait mise à une forte épreuve, car le but de cette alliance, pour l'Angleterre, est d'amoindrir la puissance moscovite afin de conserver et même de fortifier sa propre puissance. »

La *Presse* répond à la *Gazette de France :*

Le moyen du moyen est dans l'impuissance manifeste où se trouve l'Angleterre, soit de continuer sans le concours de la France la lutte engagée contre la Russie, soit d'y renoncer.

La France est dans un de ces instants heureux, suprêmes, décisifs, où elle n'a qu'à vouloir pour pouvoir, non ce qui serait dans son intérêt ou dans l'intérêt d'une nation, mais tout ce qui serait dans l'intérêt de la civilisation tout entière.

Stipulant ainsi au nom de la Civilisation, c'est-à-dire au nom de tous les peuples, plus la France, après les gages qu'elle vient de donner, après les sacrifices qu'elle vient de faire, après les services qu'elle vient de rendre, plus la France demandera et moins elle rencontrera de résistances sérieuses.

Elle ne demandera jamais assez. Qu'elle ne craigne donc pas de demander! Qu'elle profite donc de ce qu'elle tient entre ses mains « le *moyen du moyen.* »

LXVIII.

28 décembre 1854.

Au point où en sont les choses, un congrès serait un moyen caduc qui ne peut plus être sérieusement proposé que par un homme d'État, vrai ou faux, en arrière, au moins, d'une révolution. Pour acquérir la preuve de la caducité de ce moyen, il suffirait d'y recourir. Un congrès aboutirait logiquement à la même impuissance que celle

dont la conférence de Vienne a donné, à deux reprises, le triste et long spectacle.

Moyen caduc, en effet, que celui qui désormais aura la prétention de résoudre les questions en les transformant en questions de nombre, en questions de majorité et de minorité ! Jamais discussion close par un vote n'a enfanté une solution. 2 contre 1 ou 11 contre 10 n'ont jamais rien prouvé, dans aucune assemblée, dans aucune académie, dans aucune conférence, dans aucun congrès, sinon le défaut d'évidence, l'absence de certitude. Majorité et Vérité ne sont pas plus synonymes qu'Erreur et Minorité.

Donc, continuer de poser ainsi les questions, c'est persister dans l'ornière, c'est les dénaturer, ce n'est pas les résoudre. Que la politique fasse ce que font la science et l'industrie ! Que font-elles ? — Partant de ce point que toute question renferme en elle-même sa solution, elles la cherchent sans perdre leur temps à délibérer et à voter ; elles la cherchent jusqu'à ce qu'elles l'aient trouvée, et elles la trouvent toujours.

1854.

LES HOMMES D'ÉTAT ET LES HOMMES DE PRESSE.

4 janvier 1854.

Ce qui caractérise particulièrement l'homme d'État, c'est le mépris souverain qu'il a pour les avertissements de l'homme de Presse, dont il supporte avec impatience le blâme, mais dont il savoure avec délices la louange.

L'homme d'État n'admet pas que l'homme de Presse ait le coup d'œil et l'esprit plus justes que lui.

L'homme d'État qui dispose n'admet pas que l'homme de Presse propose.

L'homme d'État a raison, puisque l'homme de Presse est encore à l'homme d'État ce qu'était, il y a un siècle, en France, et ce qu'est, en Russie, le serf au seigneur.

L'homme d'État dicte la loi que subit l'homme de Presse.

Le plus petit écart, l'écart le plus douteux de l'homme de Presse est prévu, qualifié, réprimé, puni ; la plus grande faute, la faute la plus irréparable de l'homme d'État est atténuée, excusée, impunie, et finalement portée au compte des événements.

Lorsque l'événement condamne l'homme d'État, ce n'est jamais à l'homme d'État qu'on donne tort, c'est toujours à l'événement.

Que penserait-on, cependant, d'un pilote qui, ayant échoué son navire, dirait pour se justifier : Ce n'est pas ma faute, c'est la faute de l'écueil ?

C'est qu'il existe pour les pilotes et pour les capitaines une justice constituée, et qu'il n'en existe aucune pour les hommes d'État.

On n'édicte point de lois contre soi-même.

Se sachant irresponsables, ils se croient infaillibles.

Se croyant infaillibles, ils ne se donnent généralement la peine de rien prévoir, rien calculer, rien peser ; ils vont au jour la journée : le lendemain est un mot qui sonne à leur oreille aussi désagréablement que le nom d'un factieux, tout au moins d'un importun.

Heureusement que l'homme de Presse a pour lui le juge qui prononce en dernier ressort. L'homme de Presse a pour lui l'expérience.

Pour l'homme de Presse qui aspire à se venger, c'est assez; mais pour l'homme de Presse qui n'aspire qu'au triomphe de ce qui est juste et vrai, gagner sa cause est une amertume de plus, puisqu'il ne la gagne que tardivement, aux dépens de son pays ou aux frais de l'humanité.

Ce sont toujours les répondants de l'homme d'État qui payent pour lui.

Cette fois encore, qui payera, qui paye pour l'inhabileté des hommes d'État qui, plus particulièrement à Vienne, se sont immiscés dans la question d'Orient, et l'ont fait dévier de l'orbite qui lui avait été si résolûment et si parfaitement tracé le 20 mars 1853?

Ne sera-ce pas encore l'humanité ?

Lorsqu'il fallait avoir de la décision, ils en ont manqué.

Lorsqu'il fallait parler haut, ils ont parlé bas.

Lorsqu'il fallait être impartial, ils ont été partiaux.

Lorsqu'il fallait se hâter de cicatriser la plaie, ils l'ont laissée s'envenimer.

Lorsqu'il fallait élever et simplifier la question, ils l'ont abaissée et compliquée.

Aussi, quel progrès la question a-t-elle fait depuis dix mois? Est-elle, le 3 janvier 1854, moins grave qu'elle ne l'était le 28 février 1853, jour où le prince Menschikoff débarqua à Constantinople sur la frégate à vapeur le *Fou-*

droyant, avec une escorte inaccoutumée, parlant le langage le plus arrogant, et affectant, jusque dans la préméditation de son costume, le mépris le plus offensant pour le gouvernement turc ?

Si les hommes d'Etat formés à la même école que lord Aberdeen se fussent donné pour programme de choisir la ligne la moins droite, la voie la moins sûre, eussent-ils pris une autre voie que celle qu'ils ont suivie, quelque effort que les hommes de Presse aient loyalement fait pour les détourner de prendre et de suivre le chemin tortueux qui ne pouvait qu'aboutir à la perte irréparable d'un temps précieux, au sacrifice inutile de beaucoup de sang versé et de beaucoup d'argent dépensé ?

A l'origine de la question, on pouvait s'abstenir de toute entremise, et laisser la Russie et la Turquie régler entre elles leur différend, sans faire plus d'attention à l'*ultimatum* du prince Menschikoff qu'on n'en avait fait, peu de temps auparavant, à l'*ultimatum* du comte de Leiningen, sauf à intervenir ultérieurement par la voie des armes si la Russie tentait de convertir en annexion territoriale l'absorption morale de la Turquie. Mais ne s'abstenant pas, on devait suivre la ligne droite tracée par l'ordre expédié le 20 mars à la flotte française de quitter Toulon pour être prête à mettre Constantinople à l'abri d'une tentative pareille à celle qui a détruit Sinope.

La France peut se taire, si la prudence l'exige ; mais. lorsqu'elle parle, ce ne doit jamais être vainement.

La France ayant parlé, d'accord avec l'Angleterre, il n'y avait plus désormais qu'à mettre également d'accord les actes avec les paroles.

Sous aucun prétexte il ne fallait alors laisser les Russes passer le Pruth et s'établir dans les Principautés, car il était facile de prévoir qu'il serait plus difficile de les en déloger que de les empêcher d'y entrer.

Ou l'homme d'État qui porte le nom de lord Aberdeen devait répondre tout de suite à la France qu'il ne convenait

pas à la Grande-Bretagne de s'exposer, à la suite de la Turquie, au risque et aux conséquences d'une guerre contre la Russie, celle-ci pouvant avoir l'Autriche et la Prusse pour alliées ; ou cet homme d'État, ayant accepté la proposition d'agir de concert avec la France, ne devait point tergiverser. Ses hésitations ont tout paralysé, tout compromis, tout compliqué, tout aggravé.

Après les ordres expédiés aux escadres le 20 mars et le 4 juin 1853, ce n'était plus la paix et ce n'était pas encore la guerre ; ce n'était pas même la diplomatie, car les tentatives de pacification entamées à Vienne l'ont été officieusement, irrégulièrement, par une conférence sans nom et par des plénipotentiaires sans pouvoirs. Aussi tout ce qu'ont tenté ces plénipotentiaires sans pouvoirs s'est-il ressenti de ce que leur position avait de faux. Ils n'étaient pas médiateurs, ils n'étaient pas arbitres : qu'étaient-ils donc ? Ne pouvant rien imposer, ni leur décision ni même leur entremise, ils ont constamment opéré dans le vide. Ce qui était accepté à Saint-Pétersbourg était refusé à Constantinople, et alternativement. Croyait-on les négociations irrévocablement fermées, elles se rouvraient intempestivement. Ouvertes de nouveau, c'était pour se refermer de nouveau. Dès qu'on annonçait que tout allait s'arranger, on pouvait être certain que tout venait de s'envenimer. Ainsi, le 5 décembre, dans quel moment la dernière proposition émanée de Vienne a-t-elle été rédigée ? Dans le moment sinistre où le feu qui venait de dévorer un quart de la flotte turque dévorait encore la ville de Sinope.

Ou les trois représentants de l'Angleterre, de la France et de la Prusse résidant à Vienne et agissant de concert avec le ministre des affaires étrangères d'Autriche auraient dû décliner toute intervention officieuse, conséquemment inefficace, ou chacun d'eux aurait dû exiger de son gouvernement les pouvoirs nécessaires pour instituer une conférence régulière fonctionnant comme fonctionna, en 1841, la Conférence qui fit rentrer la France dans le concert européen d'où elle était sortie si inconsidérément en 1840. Il valait

cent fois mieux ne pas se mêler de la question que de s'en mêler indûment.

Mais s'en mêlant, encore fallait-il s'appliquer à choisir non la forme de pacification qui devait être la plus scabreuse, mais la forme de pacification qui serait la plus simple.

Or, il était aisé de prévoir qu'il serait extrêmement difficile, sinon impossible, de faire tomber la Russie et la Turquie d'accord sur les termes d'une déclaration *unilatérale*. Imposer cette déclaration au sultan, sous le coup de l'occupation des Principautés envahies par des armées russes, c'était le placer dans une situation fausse et dans une attitude de subalternité qui devaient éveiller ses défiances et sa susceptibilité en même temps que fortifier les exigences de la Russie et ses prétentions à la suzeraineté.

On ne pouvait pas choisir une plus détestable forme de pacification, lorsqu'il s'en présentait une qui était simple et naturelle. C'était celle que nous avions INSINUÉE (1).

Tout, dans ce protocole, avait été soigneusement calculé afin de ne porter ombrage à aucun amour-propre officiel, et, conséquemment, de ne faire nul obstacle à l'adoption d'une conclusion qui avait pour avantage de borner l'intervention des quatre représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse aux simples fonctions de greffiers donnant acte aux deux parties de leurs déclarations respectives.

Qu'y avait-il de moins compliqué ?

Quelles objections de fond et de forme pouvait faire la Russie ?

Quelles objections de forme et de fond pouvait faire la Turquie ?

Il n'était demandé ni imposé de concessions ni à l'une ni à l'autre, chacune des deux puissances restait dans la situation qui lui appartient.

Que tous les lecteurs de bonne foi, érigés en arbitres

(1) Voir ci-dessus § XX, page 358. 7 juillet 1853.

entre les hommes d'Etat et les hommes de Presse, prononcent souverainement et déclarent si cette façon de dénouer le nœud turco-russe n'était pas préférable et aux projets de déclaration unilatérale proposés par les représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, et, enfin, au projet de note collective portant la date du 5 décembre, projet accepté par le sultan et soumis en ce moment à l'adhésion du czar, adhésion qui paraissait certaine le 5 décembre et qui ne paraît même plus probable le 3 janvier!

Entre ces deux dates, que s'est-il donc passé dont l'empereur Nicolas puisse se prévaloir comme d'un argument ou d'un prétexte?

Est-ce qu'il devrait exister le moindre doute sur son adhésion?

Est-ce qu'avant d'ouvrir le protocole et de rédiger la Note collective du 5 décembre, la Conférence de Vienne n'a pas dû pressentir les dispositions de l'empereur Nicolas?

Si la Conférence avait négligé une aussi indispensable précaution, quel nom mériterait une si impardonnable négligence?

Cette Note collective, rendant nécessaires d'abord une correspondance préalable entre Constantinople et Pétersbourg, puis l'envoi réciproque de deux plénipotentiaires, cette Note collective aurait-elle donc été rédigée à tout hasard?

Est-ce croyable?

Non-seulement au hasard, mais au risque de compliquer encore plus la question par de nouvelles lenteurs et de l'aggraver encore plus par une intermittence funeste!

Quelque fondés que soient les hommes de Presse à user de réciprocité à l'égard des hommes d'État, nous ne saurions admettre une aussi injurieuse supposition pour la diplomatie européenne, et nous persisterons à considérer l'adhésion de l'empereur Nicolas comme d'autant plus probable qu'elle lui a été facilitée par l'incendie de Sinope, qu'il regarde comme une victoire remportée par sa marine.

Si le czar n'a pas l'arrière-pensée de mettre fin à la paix dont l'Europe jouit depuis trente-huit ans; si, en effet, entre la Russie et la Turquie, il n'existe qu'un malentendu sur une question de forme, quel moment de traiter lui sera jamais plus propice ?

Mais si l'empereur de Russie écarte par un refus la Note collective qui a été rédigée par les quatre représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, et qui a été acceptée par la Turquie, qu'est-ce que les hommes de Presse devront penser des hommes d'État ?

1854.

SOLUTIONS DE LA QUESTION D'ORIENT.

« Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement de S. M. n'a pas cessé de reconnaître la nécessité de protéger l'empire ottoman. Les vues des gouvernements de la France et de l'Angleterre sont identiques sur ce point, et il n'y a pas le plus léger doute que les ambassadeurs des deux nations agissent de concert à Constantinople pour soutenir le gouvernement turc. »

LORD CLARENDON. *Ch. des lords*, 27 mai 1853.

« La politique bien arrêtée du gouvernement anglais consiste à maintenir inviolable la foi des traités et à soutenir l'intégralité et l'indépendance du gouvernement turc. »

LORD JOHN RUSSELL. *Ch. des communes*, 29 mai 1853.

I.

ÉTAT DE LA QUESTION.

5 janvier 1854.

Que les Turcs commencent par battre les Russes, et que les Russes finissent par écraser les Turcs et par convertir des défaites successives en une victoire définitive, ce sera une bataille, mais ce ne sera pas une solution. La question d'Orient restera, après le combat, ce qu'elle était avant : une question mal posée, conséquemment insoluble.

En doute-t-on, et veut-on s'en convaincre ? On n'a, par la pensée, qu'à se transporter du présent dans l'avenir et

qu'à supposer que les Russes, après avoir été contraints par les Turcs de se replier du Danube vers le Pruth, reçoivent des renforts et contraignent à leur tour les Turcs à repasser le Danube et à s'abriter derrière les Balkans : c'est alors, dit-on, que l'Angleterre et la France interviendront efficacement pour arrêter la Russie dans sa course victorieuse, et pour protéger la Turquie dans sa retraite.

A ceux qui ajournent ainsi à cette époque fatale la solution nécessaire, la logique inflexible fait ces deux réponses : Premièrement, si l'Angleterre et la France sont en mesure d'imposer à la Russie leur volonté et de dicter des conditions réglées par l'équité, pourquoi attendre qu'un fleuve de sang ait coulé entre le Pruth et le Danube, et noyé, de Jassi à Bucharest, la Moldavie et la Valachie? Deuxièmement, si les prétentions de la Russie sont iniques, si les résistances de la Turquie sont légitimes, comment l'Angleterre et la France s'y prendront-elles pour contraindre la Russie victorieuse à renoncer à l'exercice de son droit du plus fort?

L'inconséquence répond à la logique :

L'Angleterre et la France diront à la Russie, en lui montrant les Balkans : Vous n'irez pas plus loin !

Ce qui équivaudrait à dire : Vous garderez la Valachie, vous garderez la Moldavie, vous garderez la Bulgarie ! Tout le littoral d'Odessa à Varna vous appartiendra ; vous le fortifierez de telle sorte que, de Varna, vous n'aurez plus, pour planer sur Constantinople, qu'un coup d'aile à donner, et que vos serres à ouvrir pour étouffer votre proie, avant même que la puissance la plus voisine, l'Autriche, intéressée, ait eu le temps d'en être informée par le cri de la victime.

La logique reprend et dit :

Cette supposition admise comme un fait accompli, et alors même que la logique s'arrêterait court devant la parole tonnante de l'Angleterre et de la France, serait-ce là une solution? En quoi cela simplifierait-il la question d'Orient? Comment cela la terminerait-il? S'il est vrai que le

sultan ait donné au czar toutes les garanties qu'il pouvait être juste de demander et d'accorder, qu'est-ce que le sultan pourra faire de plus que ce qu'il a déjà fait? S'il est vrai que l'empire turc soit trop faible pour exister et se protéger par lui-même, sera-t-il plus fort après avoir été diminué de tout l'espace compris entre le Pruth et les Balkans? Si l'empire russe est pour la Turquie un voisin dangereux, le sera-t-il moins quand il aura grandi encore en puissance par l'addition à la Bessarabie, de la Moldavie, de la Valachie, de la Bulgarie, et quand il ne restera plus qu'un seul de ces trois obstacles naturels : le Pruth, le Danube, les Balkans, qui protégent le faible contre le fort? Si les puissances signataires de la convention du 13 juillet 1841 acceptaient comme une solution un tel dénoûment, que faudrait-il penser d'elles et de la diplomatie européenne?

Non; un tel dénoûment ne serait pas une solution, mais une aggravation de la question. L'empire turc encore diminué, ce serait le danger encore augmenté. Si les Russes doivent camper aux pieds des Balkans et garder Varna et Schumla, autant et mieux vaut qu'ils prennent tout de suite Constantinople et qu'ils s'y établissent. Les positions respectives de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France et de la Russie seront plus nettes. On saura que les traités ne protégent plus le faible et ne lient pas le fort! on saura que l'équilibre européen est un grand mot qui sonne creux! on saura que la diplomatie est à la guerre, qu'elle retarde, ce que la gangrène est à l'amputation! Alors on ne perdra plus le temps en ajournements funestes et en paroles menteuses; alors on reconnaîtra que faire sans hésitation les dépenses nécessaires est le moyen de s'épargner les sacrifices inutiles.

Point d'illusions dangereuses! Il est temps, grandement temps de regarder les choses en face et de les voir telles qu'elles sont.

Du jour où l'Angleterre et la France se sont interposées à Constantinople entre le sultan et le czar, et ne se sont pas

interposées à Pétersbourg entre le czar et le sultan pour empêcher l'armée russe de franchir le Pruth, de ce jour, l'Angleterre et la France, il faut le leur dire, ont envenimé la plaie au lieu de la sécher.

Ce qu'il faudrait souhaiter maintenant, ce serait que l'armée turque victorieuse forçât l'armée russe vaincue de repasser le Pruth, parce que les choses se replaceraient ainsi dans l'état où elles étaient le 4 juin, le jour où les deux escadres ont reçu l'ordre de lever l'ancre pour aller la jeter à Besika. Alors ce que l'Angleterre et la France n'ont pas fait à cette époque, elles pourraient encore le faire ; elles pourraient déclarer à l'empereur Nicolas que tout nouvel effort tenté de sa part pour franchir de nouveau la ligne de démarcation des deux empires seraient considéré par elles comme un fait équivalant à une rupture de tous rapports diplomatiques et à un commencement d'hostilités motivant de leur part les plus promptes et les plus énergiques représailles.

De ces deux alternatives l'une : ou cette déclaration catégorique suffirait pour arrêter l'empereur Nicolas, ou elle ne suffirait pas pour le contenir.

Si elle suffisait, ce seraient les traités remis en vigueur; si elle ne suffisait pas, sur quoi donc alors l'Angleterre et la France se fondent-elles pour penser qu'impuissantes à empêcher les Russes de franchir le Pruth, elles ne seront pas impuissantes à les empêcher de franchir les Balkans ? Si l'Angleterre et la France sont assez fortes pour tracer au pied des Balkans une ligne que la Russie n'ose pas ou ne puisse pas dépasser, l'Angleterre et la France sont assez fortes pour tracer cette ligne sur la rive bessarabienne du Pruth; mais si l'Angleterre et la France sont trop faibles pour contenir les Russes derrière le Pruth, elles ne seront pas moins faibles pour contenir les Russes derrière les Balkans. Alors pourquoi donner aux Turcs de fausses espérances ? pourquoi les abuser et pourquoi s'abuser ? pourquoi n'avoir pas le courage, la franchise, la loyauté de leur dire de céder tout de suite et de céder tout ? Il y a des ménagements qui sont mortels.

Les Russes contraints de repasser le Pruth : ce dénoûment, plus désirable que probable, est le seul qu'il soit possible d'entrevoir. Mais si les événements s'accomplissent en sens contraire de ce qu'il faut souhaiter ; si l'armée turque, au lieu de forcer l'armée russe à repasser le Pruth, est forcée de repasser le Danube et de battre en retraite derrière les Balkans, qu'arrivera-t-il ?

La Turquie vaincue disparaîtra-t-elle comme a disparu la Pologne partagée ?

Si elle disparaît nominalement, ce sera pour faire place à un empire grec ou pour devenir une province russe ?

Si elle ne disparaît pas nominalement, territorialement, si elle est absorbée sans être conquise (1), comment subsistera-t-elle politiquement, moralement ?

Quelles garanties laissera-t-elle à l'Angleterre, à la France, à l'Europe ?

Finalement que propose-t-on ?

Entre les solutions qui ont été présentées, en est-il une seule qui mérite vraiment ce nom ?

Quelles sont ces prétendues solutions et sur quels fondements reposent-elles ?

---

(1) *Le comte de Nesselrode au grand-duc Constantin.*

« Saint-Pétersbourg, 12 février 1830.

« Le but de nos relations avec la Turquie est celui que nous nous sommes proposé par le traité d'Andrinople lui même et par le rétablissement de la paix avec le Grand-Seigneur. Il ne tenait qu'à nos armées de marcher sur Constantinople et de renverser l'empire turc. Aucune puissance ne s'y serait opposée, aucun danger immédiat ne nous aurait menacés, si nous avions porté le dernier coup à la monarchie ottomane en Europe. Mais, dans l'opinion de l'empereur, cette monarchie, *réduite à n'exister que sous la protection de la Russie*, et à n'exécuter désormais que ses désirs, convenait mieux à nos intérêts politiques et commerciaux que toute combinaison nouvelle qui nous aurait forcés, soit à trop étendre nos domaines par des conquêtes, soit à substituer à l'empire ottoman des États qui n'auraient pas tardé à rivaliser avec nous de puissance, de civilisation, d'industrie et de richesse ; c'est sur ce principe de S. M. I. que se règlent aujourd'hui nos rapports avec le Divan. »

II.

SOLUTIONS PRÉSENTÉES.

« Ce n'est pas le hasard qui règle les destinées des nations, ce n'est pas un accident imprévu qui renverse ou qui maintient les trônes ; il y a une cause générale qui règle les événements et les fait dépendre logiquement les uns des autres. »

LOUIS-NAPOLÉON. *Fragments historiques.*

Les solutions présentées sont au nombre de quatre.

Savoir :

L'intégrité nominale de l'empire ottoman ;

Le partage européen de la Turquie ;

La création factice d'un empire grec ;

La civilisation effective de l'empire turc.

Ce sont ces solutions que je me propose de comparer et d'examiner.

III.

INTÉGRITÉ NOMINALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

« Tous les cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la monarchie ottomane sous la dynastie actuellement régnante; tous sont disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'influence pour assurer le maintien de cet élément essentiel de l'équilibre politique. »

MARÉCHAL SOULT. 17 juillet 1839.

« Le cabinet anglais, comme le cabinet français, désire soutenir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman. »

LORD PALMERSTON. 23 juillet 1839.

« S. M. I. a déclaré qu'elle était décidée à ne point s'écarter de la résolution qu'elle avait prise de vouer tous ses soins et tous ses efforts à la conservation intacte de l'empire ottoman sous la dynastie actuelle, et à vouer à ce but tous les moyens d'influence et d'action dont elle pourra disposer. »

PRINCE DE METTERNICH. 24 juillet 1839.

» Comme le roi, mon auguste maître, est persuadé que l'empire ottoman forme l'un des éléments les plus essentiels de l'équilibre politique de l'Europe, la Prusse usera de toute l'influence dont elle dispose pour contribuer à préserver de toute atteinte l'intégrité et l'indépendance de cet empire et l'autorité souveraine du sultan. »

BARON DE WERTHER. 16 août 1839.

« Ma dépêche du 13 juillet vous a fait connaître itérativement l'intention invariable de notre auguste maître de consolider de plus en plus la paix de l'Orient, et de contribuer à l'affranchissement de l'empire ottoman. Le système conservateur de l'Empereur ne repose point sur de simples apparences; il se fonde sur des faits dont le témoignage est irrévocable. »

COMTE DE NESSELRODE. 25 juillet 1839.

Intégrité de l'empire ottoman : Qu'est-ce que la diplomatie appelle ainsi ?

Est-ce que l'intégrité de l'empire ottoman a été respectée par la Russie, s'emparant, en 1774, de tout le pays situé en-

tre le Dniester et le Bug et de la libre navigation de la mer Noire : en 1792, de la Crimée, du Cuban et de l'île de Taman ; en 1812, de la Bessarabie et de toute la partie orientale de la Moldavie jusqu'à la rive droite du Pruth ; en 1829, du Delta formé par les embouchures du Danube, et d'Anapa, clé militaire et commerciale de la Circassie ?

Est-ce qu'elle a été respectée, en 1771, par l'Autriche, signant avec le sultan un traité par lequel elle s'engageait à contraindre la Russie, par la voie des négociations ou par la voie des armes, à restituer tout ce que celle-ci avait conquis sur l'empire ottoman, s'engageant à lui rendre la Valachie autrichienne et quelques districts limitrophes, le tout moyennant le payement d'une somme de 13 millions de francs, se faisant payer immédiatement la moitié de cette somme, et non-seulement n'exécutant pas la convention, mais se réunissant à la Russie contre la Porte ?

Est-ce qu'elle a été respectée par l'Angleterre, la France et la Russie, créant le royaume de Grèce, au prix de l'incendie de la flotte turque à Navarin ?

Est-ce qu'elle a été respectée d'abord, en 1664, par la France, envoyant à l'empereur Léopold, en guerre avec la Porte, 6,000 Français, qui battirent les Turcs à Saint-Gothard ; en 1669, par la France, envoyant 9,000 hommes au secours des Vénitiens pendant le siége de Candie ; en 1756, par la France, faisant cause commune avec l'Autriche et la Russie contre la Turquie ; en 1807, par la France, permettant à la Russie d'attaquer la Moldavie ; en 1830, par la France conquérant l'Algérie ; et enfin en 1840, par la France prenant parti pour le vice-roi d'Égypte contre l'empereur de Turquie, pour le vassal contre le suzerain ?

En 1840, c'étaient la Russie et l'Angleterre qui prenaient la défense de la Turquie contre la France ; aujourd'hui, ce sont l'Angleterre et la France qui prennent la défense de la Turquie contre la Russie. Que faut-il penser de ces étranges revirements et de ces inqualifiables contradictions ? — Ce qu'il en faut penser, c'est que la diplomatie, naviguant sans boussole, erre au gré des événements. Elle n'a pas de

principes et elle n'a plus de politique. Elle n'a même plus de vocabulaire : elle se sert de mots nouveaux qui n'ont aucun sens. Aussi, quand elle parle, ne sait-elle pas et ne sait-on pas ce qu'elle dit. Que signifient, par exemple, ces néologismes diplomatiques : INTERVENTION, COOPÉRATION ? Par quels actes traduire ces paroles ? Ainsi, qu'est-ce que la France est allée faire en Espagne en 1823 ? Qu'est-ce qu'elle a été sur le point d'y aller faire en 1836 ? Qu'est-ce qu'elle fait à Rome en 1853 ? Quel est enfin le rôle des deux flottes anglaise et française devant Constantinople ? On comprenait ce que voulaient dire autrefois ces termes consacrés : ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE, se divisant en : 1° *Sociétés de guerre* contractées entre deux parties s'engageant à employer toutes leurs forces contre l'ennemi commun, et, dans ce cas, chacun des alliés étant regardé comme puissance belligérante principale ; 2° *Traités de secours*, par lesquels les alliés ne s'engagent réciproquement qu'à fournir un secours déterminé, dans lequel cas une seule des deux puissances est considérée comme belligérante et l'autre n'est que puissance auxiliaire ; 3° *Traités de subsides*, par lesquels l'une des deux puissances ne s'oblige qu'à fournir des troupes moyennant un subside ou à les mettre à la solde de l'autre puissance, sans prendre elle-même une part immédiate à la guerre, ou enfin à ne donner que des secours en argent. On ne comprend pas ce qu'on appelle aujourd'hui intervention armée ou non armée. L'envoi des deux escadres anglaise et française est un acte sans nom connu et sans signification précise. C'est ce que peuvent dire, pour expliquer et justifier leur impuissance, les quatre entremetteurs qui ont échoué à Vienne. Ils n'eussent point échoué si l'envoi des deux escadres eût été la conséquence d'une alliance défensive contractée entre la Turquie d'une part, l'Angleterre et la France d'autre part, attendu que la Russie, sachant alors exactement à quoi s'en tenir, se fût conduite en conséquence. Elle ne se fût vraisemblablement pas hasardée à passer le Pruth, ce qui eût simplifié la question, laquelle s'est aggravée et compliquée par cette double dif-

ficulté : difficulté pour la Russie d'évacuer les Principautés envahies, avant d'avoir imposé ses conditions à la Turquie ; difficulté pour l'Angleterre et pour la France de rappeler leurs flottes avant que cette évacuation des Principautés ait eu lieu. Lorsqu'une question ne se dénoue pas d'elle-même, c'est qu'elle est mal posée. Les quatre diplomates officieux eussent-ils réussi à faire enfin accepter par le sultan leur note si promptement admise par le czar, qu'eussent-ils fait en définitive ? Eussent-ils empêché les deux souverains d'interpréter dès le lendemain cette note tout différemment, de telle sorte que la querelle ne se fût apaisée un moment que pour se ranimer non moins vive et non moins âcre ? Eussent-ils changé la situation respective des deux puissances, l'une menaçant constamment l'autre ? Eussent-ils égalisé la force inégale des deux empires et mis désormais la Turquie à l'abri des attemtes de la Russie ? Non ; la question fût donc restée exactement dans les mêmes termes ; ils n'eussent réussi qu'à ajourner le fait de guerre ; ils n'eussent réussi qu'à faire lever quelques lignes plus haut l'épée du czar suspendue au-dessus de la tête du sultan. Cette prolongation du *statu quo* n'eût pas été une solution ; donc, il n'y a pas beaucoup à regretter que ce qui serait inévitablement arrivé un peu plus tard soit prématurément arrivé un peu plus tôt.

Le 2 juillet 1839, M. Berryer faisait entendre à la tribune de la chambre des député ces paroles :

« Maintenir la stabilité et l'indépendance de l'empire ottoman ! Mais il y a quinze ans que je l'entends dire ; mais la France et l'Angleterre n'ont pas tenu un autre langage ; mais tous les actes diplomatiques, tous les traités ont sans cesse renfermé des articles stipulant qu'il s'agissait, pour les nobles États contractants, de maintenir et de garantir la stabilité et l'indépendance de l'empire ottoman, d'empêcher qu'aucune puissance ne tirât en conséquence du traité des moyens d'influence particulière. Et qu'en est-il résulté ? C'est que de chacune des négociations diplomatiques, c'est que de chacun des traités, il est résulté un affaiblissement,

un démembrement de l'empire ottoman ; et avec ces garanties données solennellement depuis quinze ans, au nom des cabinets qui sont dans la politique de conservation, qui consiste à faire de la Turquie une barrière contre l'Orient, on n'a pas fait autre chose que de consacrer, de cimenter les actes successifs qui ont décomposé, démantelé, affaibli et conduit presque à la mort l'empire ottoman. »

Ce que disait en 1839 M. Berryer, il pourrait, en 1854, s'il avait encore la même tribune, le répéter avec la même vérité !

IV.

PARTAGE EUROPÉEN DE L'EMPIRE OTTOMAN.

« Je ne crois pas qu'il puisse survenir pour l'Europe de plus grande calamité que d'en être réduit à la nécessité de discuter ce qu'il faudrait faire dans le cas d'un démembrement de la Turquie. »

LORD JOHN RUSSELL.
Chambre des communes, 3 mars 1853.

« Le jour où il s'agirait de balayer les Turcs du sol qu'ils occupent, le jour où l'on détruirait les tombeaux de leurs pères et leurs mosquées, peut-être une grande résurrection nationale viendrait enflammer les deux rives du Bosphore; peut-être retrouveriez-vous un peuple au milieu des ruines sous lesquelles on voudrait l'ensevelir. Je ne mets pas l'Europe entière au défi; je ne souhaite pas ce combat désespéré de la nationalité d'un peuple. »

VILLEMAIN, *ministre de l'instruction publique.*
2 juillet 1839.

« Le jour où les Russes s'empareront de Constantinople, l'Autriche sera effacée du livre des grandes puissances, et c'est le premier pas pour sortir du livre des nations. »

J. DONOSO CORTÈS.
Caractère des alliances européennes.

Si la prolongation laborieuse d'un *statu quo* précaire n'est réellement pas une solution; si, pris dans le sens où les emploie une diplomatie caduque, ces mots : « l'*intégrité de l'empire ottoman*, » ne signifient absolument rien, ainsi que l'histoire de ces quarante années écoulées est là pour l'attester, qu'y a-t-il donc à faire? Faut-il en finir par le partage de l'empire ottoman? Le doit-on? Le peut-on? Comment s'opèrerait ce partage? Amiablement par les délibérations d'un congrès, ou violemment selon les hasards de la guerre? Par la guerre contre qui et entre qui? L'Autriche,

intéressée, se rangerait-elle du côté de la Russie contre l'Angleterre et la France, ou du côté de l'Angleterre et de la France contre la Russie ? Entre quelles mains resteraient les clés du détroit des Dardanelles ? Serait-ce entre les mains des Russes ? Dans ce cas, quelles compensations ou quelles garanties la Russie donnerait-elle à l'Angleterre, à l'Autriche, à la France ? La Russie, en échange de l'empire turc, consentirait-elle à restituer à la Pologne son indépendance, sa nationalité ?

La population de la Turquie appartient à 14 races distinctes qui ont été classées ainsi qu'il suit :

RACES.	EUROPE.	ASIE.	AFRIQUE.	TOTAUX.
Ottomans	2,100,000	10,700,000	»	12,800,000
Grecs	1,000,000	1,000,000	»	2,000,000
Arméniens	400,000	2,000,000	»	2,400,000
Juifs	70,000	80,000	»	150,000
Slaves	6,200,000	»	»	6,200,000
Roumains	4,000,000	»	»	4,000,000
Albanais	1,500,000	»	»	1,500,000
Tatars	16,000	20,000	»	36,000
Arabes	»	900,000	3,800,000	4,700,000
Syriens, Chaldéens	»	235,000	»	235,000
Druses	»	30,000	»	30,000
Kurdes	»	1,000,000	»	1,000,000
Turkomans	»	85,000	»	85,000
Tsiganès	214,000	»	»	214,000
	15,500,000	16,050,000	3,800,000	35,350,000

L'*Almanach de Gotha* pour 1854 décompose ainsi le nombre comparé des mahométans et des grecs :

Mahométans dans la Turquie d'Europe . . .	4,550,000
— dans la Turquie d'Asie.	12,650,000
— dans la Turquie d'Afrique. . . .	3,800,000
Mahométans : — Total. . . .	21,000,000

Grecs dans la Turquie d'Europe.	10,000,000
— dans la Turquie d'Asie	3,000,000
Grecs : — Total.	13,000,000

Partager l'empire ottoman est facile à dire ; plus difficile à faire.

L'empire ottoman se compose de possessions territoriales qui s'étendent dans les trois parties de l'ancien continent, sur une superficie d'environ 30,000 milles carrés géographiques. Elles offrent un développement d'environ 1,200 lieues de côtes sur six mers différentes : l'Adriatique, la Méditerranée, la mer de Marmara, la mer Noire, la mer Rouge, et une portion du golfe Persique.

La Turquie d'Europe est formée de la Thrace, de la Roumélie, de la Thessalie, de la Bulgarie, de l'Albanie, de la Bosnie, de l'Herzégovine, de la Valachie, de la Moldavie, de la Servie, qui renferment une population de 15,500,000 habitants.

La Turquie d'Asie est formée de l'Anatolie, de la Caramanie, de l'Arménie, de la Mésopotamie, du Kourdistan, de l'Irak-Araby, des pachalicks de Trébisonde, de Sivas, d'Adana, de Marach, qui renferment une population de 16,050,000 habitants.

La Turquie d'Afrique est formée de l'Égypte, de Tripoli et Fezzan, de Tunis, qui renferment 3,800,000 habitants.

Si la Russie s'appropriait tout le littoral de la mer Noire, depuis Odessa jusqu'au Bosphore, et depuis le Bosphore jusqu'à Trébisonde; si elle s'appropriait Varna, Schumla, Andrinople, Constantinople ; si elle s'appropriait la pleine possession des Bouches du Danube ; si elle s'appropriait le pouvoir de fermer la mer de Marmara ; si elle s'appropriait les châteaux des Dardanelles, à cet accroissement du territoire et de la puissance moscovite, l'Autriche trouverait-elle une compensation équivalente dans une extension de territoire qui lui serait offerte en Servie, en Valachie, en Bulgarie ? L'Angleterre trouverait-elle une compensation équi-

valente dans la prise de possession de l'Égypte ? La France trouverait-elle une compensation équivalente dans l'annexion à l'Algérie des régences de Tunis et de Tripoli, et dans la possession exclusive ou dans le protectorat commun des Lieux Saints ? (1) Un tel partage de l'empire ottoman aurait-il lieu d'abord sans défense de l'empire partagé, et ensuite sans rivalité et sans combat entre les puissances copartageantes ? Que ferait-on des 21,000,000 de musulmans qui existent sous des noms divers ? Les vouerait-on à l'extermination ? Qui se chargerait de l'accomplissement de cette œuvre et à quel titre aurait lieu cette extermination ? Serait-ce à titre de tolérance religieuse et de civilisation exemplaire ? Se contenterait-on de les repousser et de les parquer en Asie ? (2) Où et comment ? Ne serait-il donc pas

---

(1) « Dans quelques années, la Russie aura Constantinople, la plus grande partie de la Turquie et toute la Grèce. Cela me paraît aussi certain que si la chose eût déjà eu lieu. Presque toutes les cajoleries d'Alexandre à mon égard avaient pour but de me faire consentir à effectuer ce projet. Je m'y opposai, prévoyant que l'équilibre de l'Europe serait détruit. D'après le cours naturel des choses, dans quelques années la Turquie tombera au pouvoir de la Russie. La plus grande partie de sa population est grecque, et l'on peut dire que les Grecs sont Russes. Les puissances qui en souffriront et qui pourraient s'y opposer sont l'Angleterre, la France, la Prusse et l'Autriche.

» Quant à l'Autriche, il sera très facile à la Russie de l'engager à embrasser sa cause, en lui donnant la Servie et d'autres provinces limitrophes des États autrichiens qui s'étendent jusque près de Constantinople.

» Si jamais la France et l'Angleterre s'allient de bonne foi, ce sera pour empêcher l'exécution de ce projet. Mais cette alliance même ne suffirait pas. La France, l'Angleterre et la Prusse réunies ne sauraient s'y opposer. La Russie et l'Autriche pourront l'effectuer en tout temps.

» Une fois maîtresse de Constantinople, la Russie a tout le commerce de la Méditerranée, devient une grande puissance maritime, et Dieu sait ce qu'il en peut résulter ! Elle vous cherche querelle, fait marcher sur l'Inde une armée de 70,000 bons soldats, ce qui n'est rien pour la Russie, y joint 100,000 canailles de Cosaques et autres Barbares, et l'Angleterre perd l'Inde. De toutes les puissances, la Russie est la plus redoutable, surtout pour vous (Anglais) ! Ses soldats sont plus braves que les Autrichiens, et elle peut en lever autant qu'il lui plaît. En bravoure, les soldats Français et Anglais sont les seuls qu'on puisse leur comparer. Tout cela, je l'avais prévu. Je vois dans l'avenir plus loin que les autres ; aussi, je voulais opposer une barrière à ces Barbares en rétablissant le royaume de Pologne, et en mettant sur le trône Poniatowski ; mais vos imbéciles de ministres ne voulurent point y consentir !... »

(L'EMPEREUR *Napoléon en exil*, ou *l'Écho de Sainte-Hélène*, par O'Méara.)

(2) Les Ottomans ne se maintiendront ni dans l'Asie-Mineure, ni dans

au moins aussi facile et aussi juste que les Grecs qui préféreraient la domination russe à la domination turque quittassent volontairement la Turquie pour aller s'établir en Russie? Il suffit de poser ces questions pour faire voir que le partage européen de l'empire ottoman ne saurait avoir la prétention d'être une solution, car il lui manquerait d'être matériellement et moralement possible.

Mais le partage européen de la Turquie fût-il, ce qu'il n'est pas, praticable, ce partage laisserait subsister tout entière la question primitive qui a servi de prétexte ou de motif à l'ambassade extraordinaire du prince Menschikoff à Constantinople, à l'invasion par l'armée russe des Principautés danubiennes, et, par suite, à la rupture de tous les rapports entre le czar et le sultan. Cette question, c'est celle de l'usage des Lieux-Saints; cette question, c'est celle de savoir comment et par quels moyens mettre un terme à la rivalité entre les Latins et les Grecs; entre les Latins, dans lesquels se personnifie la France, et les Grecs, dans lesquels se personnifie la Russie?

Il y a du vrai dans ces paroles de M. Poujoulat:

« La question des Lieux-Saints n'est certes pas toute la question d'Orient; car l'Angleterre, si intéressée dans les affaires de l'empire ottoman, se place en dehors du débat pour la question des sanctuaires; mais la question des Lieux-Saints est une partie très considérable et tout à fait capitale de la question d'Orient; elle se mêle à ses plus intimes profondeurs » (1).

La même opinion est exprimée par M. Famin:

« La question des Lieux-Saints, loin de descendre, ainsi qu'on l'a prétendu, aux infimes proportions d'une querelle locale, à laquelle la France ne saurait attacher qu'une importance transitoire et de dernier ordre, mérite, au con-

---

la Syrie, ni dans l'Égypte, lorsque les Russes, maîtres de la Crimée, du phare de la mer Caspienne, le seront aussi à Constantinople. (L'EMPEREUR. *Mémorial de Sainte-Hélène.*)

(1) POUJOULAT. *La France et la Russie à Constantinople.*

traire, d'appeler constamment sa sollicitude et sa sympathie, non pas seulement parce qu'elle intéresse sa foi et ses croyances, ou qu'elle lui rappelle tant de glorieuses traditions de son histoire, mais encore parce que sa politique, sa prospérité et le rang qu'elle occupe dans le monde lui en font une loi » (1).

On appelle *Lieux-Saints* les églises construites sur les lieux où se sont accomplis les principaux événements de la vie de Jésus-Christ.

Voici ceux qui attirent encore aujourd'hui les pèlerins :

1° A Nazareth, l'église de l'Assomption. — Aux catholiques;

2° A Béthléem, l'église de la Nativité. — A toutes les communions chrétiennes;

3° A Sichem, l'église de la Samaritaine sur le puits de Jacob. — Détruite;

4° A Cana, l'église ou Jésus-Christ changea l'eau en vin. — Aux Grecs;

5° A Tibériade, l'église où saint Pierre reçut ses pouvoirs de Jésus-Christ. — Aux catholiques;

6° A Jérusalem, l'église de la Présentation. — Aux musulmans;

7° A Jérusalem, l'église de la Flagellation. — Aux catholiques;

8° A Jérusalem, l'église du Saint-Sépulcre. — A toutes les communions chrétiennes;

9° A Jérusalem, l'église des Apôtres. — Aux musulmans;

10° Au mont des Olives, l'église de l'Ascension. — Aux musulmans;

11° A Gethsemani, l'église où est le tombeau de la Vierge. — A toutes les communions chrétiennes;

12° A Gethsemani, la grotte de l'Agonie. — Aux catholiques;

---

(1) CÉSAR FAMIN. *Histoire de la rivalité et du protectorat des Églises chrétiennes en Orient.*

13° L'église de Saint-Jean-Baptiste. — Aux catholiques;

14° L'église de la Décollation, à Sébaste. — Aux musulmans.

Jérusalem compte 15,000 habitants.

La population chrétienne y est comprise pour 3,390 habitants, savoir :

Grecs	2,000	3,390
Catholiques	900	
Arméniens	350	
Koptes	100	
Syriens	20	
Abyssiniens	20	

Le nombre des pèlerins est évalué à 12,000 par an. Ce sont presque tous des Grecs ou des Arméniens. Les catholiques comptent à peine, dans ce nombre, pour le chiffre de 80. On voit à toute heure leurs groupes nombreux occuper le parvis de l'église du Saint-Sépulcre, attendant qu'il plaise aux Turcs d'en ouvrir les portes.

V.

CRÉATION FACTICE D'UN EMPIRE GREC.

« La tiare grecque relevée et triomphante depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, on verrait de nos jours nos provinces attaquées par une nuée de fanatiques et de barbares; et si, dans cette lutte tardive, l'Europe civilisée venait à périr, notre coupable indifférence exciterait justement les plaintes de la postérité, et serait un titre d'opprobre dans l'histoire »

L'EMPEREUR. *Message au Sénat*, 29 janvier 1807.

« L'on peut dire que les Grecs sont Russes. »

L'EMPEREUR.

« Le rêve, c'est de croire que des populations chrétiennes, disséminées et faibles, vont se constituer dans l'Orient en fédération solide et puissante contre la Russie; et le réveil, messieurs, voulez-vous que je vous le dise?

» Le réveil! c'est la Russie à Constantinople, et saisissant toute la Perse et toute l'Asie-Mineure. C'est l'Angleterre possédant à jamais la Méditerranée par l'Egypte. C'est enfin ces populations chrétiennes d'Asie, que vous prétendez ressusciter et qui ne peuvent ressusciter qu'à votre ombre, se déchirant elles-mêmes en guerres intestines et foulées sous les pieds de nouveaux tyrans. »

LAMARTINE. *Chambre des députés*, 2 juillet 1839.

« Si un empire grec est jamais créé dans un congrès européen, nous répondons de sa destinée; car, étant né d'un miracle, tout lui sera possible. Mais qui fera le miracle? »

SAINT-MARC GIRARDIN. 25 juillet 1853.

Si le partage européen de la Turquie n'est pas plus effectivement une solution que l'intégrité nominale de l'empire ottoman, la solution qu'on poursuit serait-elle donc dans la création d'un empire grec mis à la place de l'empire turc, ainsi qu'il s'est trouvé pour le proposer des publicistes et des journaux, en France et en Angleterre? (1) Examinons

(1) M. John Lemoinne. *De l'intégrité de l'empire ottoman;* 1853.
Solution de la question d'Orient (traduit de l'anglais); 1853.
La *Gazette de France*, vouée à la défense des prétentions du prince N. Stephanopoli Comnène.

sur quels raisonnements se fondent les promoteurs de cette solution, et quels moyens d'exécution ils indiquent. Ils copient M. de Maistre, s'exprimant ainsi : « Les Turcs sont aujourd'hui ce qu'ils étaient au milieu du quinzième siècle, des Tartares campés en Europe. Rien ne peut les rapprocher du peuple subjugué, que rien ne peut rapprocher d'eux. Là, deux lois ennemies se contemplent en rugissant ; elles pourraient se toucher pendant l'éternité, sans pouvoir jamais s'aimer. Entre elles point de traités, point d'accommodement, point de transactions possibles. L'une ne peut rien accorder à l'autre, et ce sentiment même qui rapproche tout ne peut rien sur elles. De part et d'autre, les deux sexes n'osent se regarder, ou se regardent en tremblant comme des êtres d'une nature ennemie, que le créateur a séparés pour jamais. Entre eux est le sacrilége et le dernier supplice. On dirait que Mahomet II est entré hier dans la Grèce, et que le droit de conquête y sévit encore dans sa rigueur primitive. Spectateurs dédaigneux et hautains de notre civilisation, de nos arts, de nos sciences, ennemis mortels de notre culte, ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1454, un camp de Tartares assis sur une terre européenne. La guerre contre nous est naturelle, la paix forcée. Dès que le chrétien et le musulman viennent à se toucher, l'un des deux doit périr. »

Ils ajoutent et ils disent :

« Quand même nous arriverions à faire que les chrétiens fussent aussi heureux que les Turcs, ils n'en seraient pas moins frappés du stigmate intolérable de la servitude. C'est comme lorsqu'on nous dit que les noirs sont plus heureux esclaves qu'ils ne le seraient libres ; c'est possible : mais bien traités, bien nourris, bien vêtus, ils n'en sont pas moins des esclaves, des choses ; ils ne sont pas des hommes. Eh bien ! tant qu'ils seront soumis au sceptre de la Turquie, les chrétiens ne pourront jamais, en aucun temps, d'aucune manière, arriver à l'égalité sociale. Nous voulons bien que le sultan ait les meilleures intentions du monde, qu'il soit humain, bienfaisant, clément, cela ne prouve qu'une chose:

c'est qu'il est un incrédule, un sacrilége et un traître envers sa religion. S'il est orné de toutes les vertus chrétiennes, c'est qu'il n'est plus qu'un faux musulman. S'il pratique la tolérance, alors il est déjà perdu, car le principe, la force et la vertu de l'islamisme, c'est l'intolérance. Le Koran ne repose que sur le principe de la guerre à mort, de la guerre éternelle aux infidèles; il défend aux croyants de s'arrêter dans leur œuvre de conquête et de carnage avant que le monde entier ait été soumis à l'islamisme. Le jour donc où le chef des croyants a fraternisé avec un chien de chrétien et qu'il a traité avec lui d'égal à égal, ce jour-là il a apostasié, et en principe il a abdiqué. Le sultan n'a pas même le droit d'être tolérant : les deux lois ennemies ne peuvent rien s'accorder. L'islamisme est un dogme, un système tout d'un bloc; on ne peut rien en détacher; il faut tout conserver ou tout anéantir. »

Le publiciste dont nous venons de citer textuellement l'opinion est un rédacteur du *Journal des Débats ;* il se nomme M. John Lemoinne. Tout ce qu'il dit pour établir l'incompatibilité d'existence entre l'islamisme (1) et le christianisme est de la même force, de la même justesse, et appartient au même ordre d'idées qui prévalait :

En 1215, lorsque le concile de Latran, appelé douzième concile général, proclamait en ces termes, chapitre III, page 148, l'incompatibilité d'existence entre le catholicisme et l'hérésie :

« Il y a une seule Église universelle des fidèles hors de laquelle il n'y a pas de moyen de salut pour personne.

» ..... Que les condamnés (les hérétiques) soient abandonnés aux puissances séculières existantes, ou à leurs magistrats, pour leur être infligé le châtiment convenable, les ecclésiastiques étant préalablement dégradés de leurs ordres ; de telle manière que les biens des personnes ainsi condamnées, si ce sont des ecclésiastiques, soient annexés

(1) *Islam*, dont on a fait *islamisme*, signifie : *Résignation à la volonté de Dieu.*

(*applicentur*) aux Églises dont ils ont reçu des traitements.

» ..... Soient les puissances séculières averties et engagées, et, si le cas requiert, contraintes par les censures ecclésiastiques de prêter en public le serment de s'appliquer sincèrement et de toutes leurs forces, pour la défense de de la foi, à exterminer des contrées soumises à leur juridiction tous hérétiques signalés par l'Église.

» ..... Si un seigneur temporel, requis et averti par l'Eglise, négligeait de purger son pays de cette difformité de l'hérésie, qu'il soit lié des chaînes de l'excommunication par le métropolitain et par les autres évêques de la même province. Et si, dans le cours d'une année, il néglige de satisfaire à ce devoir, qu'il en soit donné connaissance au souverain pontife, afin qu'il déclare ses sujets déliés, à compter de ce moment, de leur serment de fidélité envers lui, et fasse occuper ses domaines par des catholiques qui les possèdent sans contradiction, après avoir exterminé les hérétiques, et les maintiennent dans la pureté de la foi.

» ..... Les catholiques qui, ayant pris la croix, se dévoueront à l'extermination des hérétiques, jouiront par là même des indulgences et seront admis aux saints priviléges accordés à ceux qui vont au secours de la Terre-Sainte.

» ..... De plus, à l'égard des croyants qui reçoivent, défendent et encouragent les hérétiques, nous les frappons d'excommunication; et quiconque aura été ainsi excommunié, et dans le cours de l'année aura dédaigné de donner satisfaction, nous décrétons qu'à compter de ce moment, il soit marqué d'infamie; qu'il ne soit admis à aucune charge publique, à aucun conseil; qu'il ne puisse ni élire personne à aucune espèce de fonctions, ni témoigner. Ordonnons aussi qu'il ne soit point admis à tester, en sorte qu'il n'ait ni la faculté de faire son propre testament, ni celle d'entrer en possession d'aucune succession ou héritage. »

En 1229, lorsque le concile de Toulouse rendait la décision suivante : « Chapitre IV. Quiconque à l'avenir permettra sciemment à un hérétique, soit pour ou soit par une

autre cause, de demeurer sur son territoire, s'il l'avoue ou bien s'il en est convaincu, perdra à perpétuité sa possession, et son corps sera dans la main de son suzerain pour en être fait ce que de droit.

» Toute maison où l'on trouve un hérétique doit être rasée ; tout prince, ou seigneur, ou évêque, ou juge qui épargne un hérétique perd sa possession ou son emploi. »

En 1246, lorsque le concile de Béziers rendait la décision suivante : « Chapitre XXXIX. Pour que les juifs puissent être discernés d'avec les chrétiens, nous ordonnons et nous prescrivons sévèrement qu'au milieu de la poitrine ils portent le signe d'une roue, faite de roseau, dont le cercle soit de la largeur d'un doigt et de la hauteur d'une demi-palme. Ch. XLIII. De plus, sont excommuniés les chrétiens qui, en cas de maladie, se confient à des juifs pour les soins médicaux. »

En 1295, lorsque le pape Urbain II faisait entendre ces paroles : « Nous ne regardons pas comme homicides ceux qui, enflammés du zèle de leur mère, l'Église catholique, contre les excommuniés, en auraient tué quelques-uns. »

En 1200, le pape Innocent III déclarait que Dieu a établi sur la terre des empereurs et des rois principalement pour prêter leur glaive à l'Église et exterminer les hérétiques.

En 1251, lorsque le pape Innocent IV prescrivait ce qui suit :

« Nous maudissons entièrement ceux qui s'éloignent de la foi catholique, nous les poursuivons de nos vengeances, nous les dépouillons de tous les biens ; nous les enchaînons par les lois comme gens ayant fait naufrage de la vie ; nous leur enlevons les successions ; nous les déclarons privés de tout droit légitime.

» Les hérétiques doivent être contraints par la torture à dénoncer les autres hérétiques et amis d'hérétiques qu'ils connaissent, de même que les voleurs et les brigands dans les choses temporelles sont contraints de révéler leurs complices.

» Quiconque aura été surpris donnant un conseil ou un

secours à un hérétique (homme ou femme), qu'il soit infâme *ipso juri* à perpétuité, sans préjudice des autres peines ; qu'il ne soit plus admis ni à occuper un emploi public, ni à porter témoignage, qu'il soit incapable de tester ou d'hériter. Que personne ne soit plus tenu envers lui, mais que lui reste tenu envers les autres.

» Que l'autorité civile procède contre les accusés (accusés d'hérésie) d'après les lois promulguées à Padoue par Frédéric II (1). »

En 1520, lorsque le pape Léon X condamnait, dans sa bulle *Exsurge, Domine*, comme erreur de Luther, la proposition suivante : « Le Saint-Esprit ne veut pas qu'on brûle les hérétiques. »

En 1714, lorsque Clément XI, dans la fameuse bulle *Unigenitus*, ordonnait à tous les dignitaires de l'Eglise d'invoquer, s'il est nécessaire, le secours du bras séculier pour obtenir l'obéissance aux prescriptions de cette bulle, dirigée contre les jansénistes.

Eh bien! ces prescriptions des conciles et des papes qui firent couler tant de flots de sang sont-elles encore en vigueur ? Après avoir fait reculer devant elles l'humanité, la civilisation, n'ont-elles pas à leur tour reculé devant la civilisation, l'humanité ? Si Louis XIV régnait de notre temps, signerait-il encore la révocation de l'édit de Nantes, qui coûta si cher à l'industrie et à la prospérité de la France? Approuverait-il encore cet ordre donné par le ministre Louvois au duc de Noailles : « S. M. veut qu'on fasse essuyer » les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire » de sa religion ? »

Si Bossuet, d'accord avec saint Thomas d'Aquin (2), vi-

---

(1) « Celui qui s'écarte de la foi catholique, ne fût-ce qu'en un seul article, et qui, pastoralement exhorté, refuse de se rétracter, sera brûlé vif en face du public. » (Mansi, tome XXIII, page 586.)

(2) « L'hérétique obstiné (*pertinax*) doit être excommunié par l'Église et livré par elle au jugement de l'autorité civile pour qu'il soit exterminé de ce monde par la mort. (*A mundo exterminandum morte.*) » (SAINT THOMAS D'AQUIN.)

vait en 1853, dirait-il encore que la révocation de l'édit de Nantes fut « le plus bel usage de l'autorité,» et ajouterait-il : « Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi, vous avez *exterminé les* » *hérétiques*, c'est le digne ouvrage de votre règne (1). »

Eh bien ! si le catholicisme a fléchi, si l'extermination des hérétiques n'est plus prêchée en chaire ni formulée en édits, si les bûchers de l'inquisition se sont éteints, si la civilisation et la liberté l'ont enfin emporté sur la superstition et l'intolérance, malgré le serment encore actuellement exigé des évêques (2), pourquoi le progrès qui s'est opéré en Occident ne s'accomplirait-il pas en Orient sous la pression des mêmes nécessités sociales ?

Est-il vrai que le Koran s'y oppose ?

Ouvrons-le :

Chapitre II. On lit :

186. Combattez dans la voie de Dieu contre ceux qui vous font la guerre. Mais ne commettez point d'injustice en les attaquant les premiers, car Dieu n'aime point les injustices.

187. Tuez-les partout où vous les trouverez, et chassez-les d'où ils vous auront chassés. La tentation à l'idolâtrie est pire que le carnage à la guerre. Ne leur livrez point de combat auprès de l'oratoire sacré, à moins qu'ils ne vous y attaquent. S'ils le font, tuez-les. Telle est la récompense des infidèles.

188. S'ils mettent un terme à ce qu'ils font : certes, Dieu est indulgent et miséricordieux.

189. Combattez-les jusqu'à ce que vous n'ayez point à craindre la tentation, et que tout culte soit celui du Dieu unique. S'ils mettent un terme à leurs actions, plus d'hostilités. Les hostilités ne seront dirigées que contre les impies.

---

(1) Oraison funèbre de Michel Letellier.

(2) « *Hæreticos, schismaticos et rebelles eidem domino nostro pro posse persequar.* (Je *poursuivrai* de toutes mes forces les hérétiques, les schismatiques et ceux qui désobéissent à notre seigneur le pape.) »

Ainsi se prononce le Koran contre les infidèles. Mais dans ce même chapitre II, on lit :

257. Point de violence en matière de religion. La vérité se distingue assez de l'erreur. Celui qui ne croira pas au Thagout (les idoles) et croira en Dieu, aura saisi une anse solide, à l'abri de toute brisure. Dieu entend et connaît tout.

258. Dieu est le patron de ceux qui croient ; il les fera passer des ténèbres à la lumière.

259. Ceux qui ont cru, ceux qui suivent la religion juive, les chrétiens, les sabéens, et quiconque aura cru en Dieu et au jour dernier, et qui aura pratiqué le bien, tous ceux-là recevront une récompense de leur Seigneur; la crainte ne descendra pas sur eux, et ils ne seront point affligés.

De ces versets du Koran, lecteurs de bonne foi, résulte-t-il que l'islamisme exclut nécessairement la tolérance et prescrive éternellement l'extermination ?

En quoi donc le Koran s'oppose-t-il au progrès de la civilisation ?

Ouvrons-le et parcourons-le encore :

39. Ne revêtez pas la vérité de la robe du mensonge ; ne cachez point la vérité quand vous la connaissez.

41. Commandez-vous les bonnes actions aux autres pendant que vous vous oubliez vous-même ?

172. La vertu ne consiste point en ce que vous tourniez vos visages du côté du levant ou du couchant. Vertueux sont ceux qui croient en Dieu et au jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, qui donnent pour l'amour de Dieu des secours à leurs proches et aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs, et à ceux qui demandent, qui rachètent les captifs, qui observent la prière, qui font l'aumône, remplissent les engagements qu'ils contractent, se montrent patients dans l'adversité, dans les temps durs et dans les temps de violence. Ceux-là sont justes et craignent le Seigneur.

184. Ne dissipez point vos richesses en dépenses inutiles entre vous; ne les portez pas non plus aux juges, dans le but de consumer injustement le bien d'autrui. Vous le savez.

191. Faites le bien, car Dieu aime ceux qui font le bien.

216. Ils t'interrogeront sur le vin et le jeu. Dis-leur : L'un et l'autre sont un mal. Les hommes y cherchent des avantages, mais le mal est plus grave que l'avantage n'est grand. Ils t'interrogeront aussi sur ce qu'ils doivent dépenser en largesses.

217. Réponds-leur : Donnez votre superflu, c'est ainsi que Dieu nous explique ses signes, afin que vous méditiez en ce monde et en l'autre.

218. Ils t'interrogeront sur les orphelins. Dis-leur : Leur faire du bien est une bonne action.

219. Si vous vivez avec eux, regardez-les comme vos frères. Dieu sait distinguer le méchant d'avec le juste.

223. Les femmes sont votre champ ; cultivez-le de la manière que vous l'entendrez, ayant fait auparavant quelque acte de piété. Craignez Dieu, et sachez qu'un jour vous serez en sa présence.

229. La répudiation peut se faire deux fois. Gardez-vous votre femme ? traitez-la honnêtement ; la renvoyez-vous ? renvoyez-la avec générosité. Il ne vous est pas permis de garder ce que vous leur avez donné.

242. Un entretien honnête est dû aux femmes répudiées ; c'est un devoir à la charge de ceux qui craignent Dieu.

265. Une parole honnête, l'oubli des offenses, vaut mieux qu'une aumône qu'aura suivie un mauvais procédé. Dieu est juste et clément.

277. Dieu exterminera l'usure et fera germer l'aumône.

279. Ne lésez personne, et vous ne serez point lésés.

280. Si votre débiteur éprouve de la gêne, attendez qu'il soit plus aisé. Si vous lui remettez sa dette, ce sera plus méritoire pour vous ; vous le savez.

282. O vous qui croyez, lorsque vous contractez une dette solvable à une époque fixe, mettez-le par écrit. Qu'un écrivain le mette fidèlement par écrit. Que l'écrivain ne refuse point d'écrire selon la science que Dieu lui a enseignée ; qu'il écrive et que le débiteur dicte ; qu'il craigne son Seigneur et n'en ôte la moindre chose. Si le débiteur est ignorant ou faible, ou s'il n'est pas en état de dicter lui-même, que son patron dicte fidèlement pour lui. Appelez des témoins choisis parmi vous ; si vous ne trouvez pas deux hommes, appelez-en un seul et deux femmes parmi les personnes habiles à témoigner, afin que si l'une oublie, l'autre puisse rappeler le fait. Les témoins ne doivent pas refuser de faire leurs dépositions toutes les fois qu'ils en seront requis. Ne dédaignez point de mettre par écrit une dette, qu'elle soit petite ou grande, en indiquant le terme du payement. Appelez des témoins dans vos transactions, et ne faites de violence ni à l'écrivain ni au témoin ; si vous le faites, vous commettez un crime. Craignez Dieu, c'est lui qui vous instruit, et il est instruit de toutes choses.

Chapitre IV.

1. O hommes ! craignez votre Seigneur qui vous a tous créés d'un seul homme : de l'homme il forma sa compagne, et fit sortir de ces deux êtres tant d'hommes et de femmes. Craignez le Seigneur, au nom duquel vous vous faites des demandes mutuelles. Respectez les entrailles qui vous ont porté. Dieu observe vos actions.

2. Restituez aux orphelins leurs biens ; ne substituez pas le mauvais pour le bon. Ne consumez pas leur héritage en le confondant avec le vôtre ; c'est un crime énorme.

3. Si vous craignez d'être injuste envers les orphelins, n'épousez que peu de femmes, deux, trois ou quatre, parmi celles qui vous auront plu. Si vous craignez encore d'être injuste, n'en épousez qu'une seule, ou une esclave. Cette conduite vous aidera plus facilement à être juste. Assignez librement à vos femmes leurs dots.

4. Ne remettez pas aux soins des hommes ineptes les biens dont Dieu vous a confié la garde ; mais donnez-leur la nourriture et les vêtements. N'usez à leur égard que de paroles honnêtes.

8. Les hommes doivent avoir une portion des biens laissés par leurs pères et mères et leurs proches ; les femmes doivent avoir aussi une portion de ce que laissent leurs pères et mères et leurs proches. Que l'héritage soit considérable ou de peu de valeur, une portion déterminée leur est due.

12. Dieu vous commande, dans le partage de vos biens entre vos enfants, de donner au fils mâle la portion de deux filles ; s'il n'y a que des filles et qu'elles soient plus de deux, elles auront les deux tiers de la possession ; s'il n'y en a qu'une seule, elle aura la moitié. Les père et mère du défunt auront chacun le sixième de la possession, s'il a laissé un enfant ; s'il n'en laisse aucun, et que les ascendants lui survivent, la mère aura un tiers ; s'il laisse des frères, la mère aura un sixième, après que les legs et les dettes du testateur auront été acquittés. Vous ne savez pas qui de vos parents ou de vos enfants vous sont les plus utiles. Telle est la loi de Dieu. Il est savant et sage.

13. La moitié des biens d'une femme morte sans postérité appartient au mari, et un quart seulement si elle a laissé des enfants, les legs et les dettes prélevés.

14. Si vos femmes commettent l'action infâme (l'adultère), appelez quatre témoins. Si leurs témoignages se réunissent contre elles, enfermez-les dans des maisons jusqu'à ce que la mort les visite, ou que Dieu leur procure un moyen de salut.

20. Si deux individus parmi vous commettent une action infâme, punissez-les tous deux ; mais s'ils se repentent et s'amendent, laissez-les tranquilles, car Dieu aime à pardonner, et il est miséricordieux.

23. O croyants ! il ne vous est pas permis de vous constituer héritiers de vos femmes contre leur gré, ni de les empêcher de se marier (quand vous les avez répudiées), afin de leur ravir une portion de ce que vous leur avez donné, à moins qu'elles ne soient coupables d'un crime manifeste. Soyez honnêtes dans vos procédés à leur égard. Si parmi vos femmes il y en a que vous n'aimiez pas, il se peut que vous n'aimiez pas celles dont Dieu a voulu faire un riche trésor.

27. Il vous est interdit d'épouser vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et maternelles ; vos nièces, filles de vos frères ou de vos sœurs ; vos nourrices, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, les filles confiées à votre tutelle et issues de femmes avec lesquelles vous aurez cohabité. N'épousez pas non plus les filles de vos fils que vous avez engendrés, ni deux sœurs.

33. Que le commerce se fasse avec un consentement mutuel; ne vous tuez pas entre vous.

36. Ne convoitez pas les biens par lesquels Dieu vous a élevés les uns au-dessus des autres. Les hommes auront chacun une portion correspondante à leurs œuvres, et les femmes aussi.

38. Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes.

39. Si vous craignez une scission entre les deux époux, appelez un arbitre de la famille du mari et un autre choisi dans celle de la femme. Si les deux époux désirent la réconciliation, Dieu les fera vivre en bonne intelligence, car il est savant et instruit de tout.

40. Dieu n'aime pas les orgueilleux et les présomptueux.

41. Il n'aime pas les avares qui recommandent l'avarice aux autres et cachent soigneusement les biens que Dieu leur a accordés.

44. Dieu ne lèsera qui que ce soit, pas même pour le poids d'un atome; une bonne action, il la payera double et accordera une récompense généreuse.

Entre les prescriptions du Koran, dont on peut se former une idée précise par les citations qui précèdent, et les prescriptions de l'Evangile qui pourraient être placées en regard, existe-t-il donc une différence si grande que, selon les paroles de M. de Maistre, invoqué dans ce débat comme autorité, « dès que le chrétien et le musulman viennent à se » toucher, l'un des deux doit servir ou périr ? » Ces paroles sont-elles seulement une exagération ? ne sont-elles pas une imposture trop facilement accueillie, trop complaisamment accréditée, et sciemment mise dans la circulation ? Quel est donc le progrès civil ou politique, matériel ou moral, administratif, économique, financier, auquel fasse obstacle le texte du Koran ? S'oppose-t-il à ce qu'on construise en Turquie des chemins de fer aussitôt que le transit et le transport des marchandises et des voyageurs en rendront l'établissement avantageux ? S'oppose-t-il à ce qu'on y fonde des banques d'escompte et de circulation ? S'oppose-t-il qu'il y ait des écoles aussi variées qu'en aucun autre pays d'Europe (1) ? Est-il vrai de dire que les Turcs soient

(1) Nulle part je n'ai vu l'instruction plus en honneur ; nulle part on ne professe un plus grand respect pour ceux qui sont chargés de la répan-

aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1454? N'ont-ils pas, depuis vingt ans, depuis dix ans, étonnamment grandi en tolérance?

S'il est vrai que la servitude, qui tend à disparaître en Turquie (1), n'y ait pas encore entièrement disparu, est-il donc moins vrai que le servage existe en Russie, où hommes et femmes se vendent et s'achètent aux enchères à titre de cheptel humain (2)? En quoi la dignité et la liberté de l'homme sont-elles donc plus respectées en Russie par l'Évangile et le czar qu'en Turquie par le Koran et le sultan? Mais, dit-on, il ne s'agit pas de soustraire les chrétiens su-

---

dre. Le titre de *khodja* (précepteur) est un de ceux qui ne se prescrivent jamais. Quelque humble que soit la position d'un khodja, à quelque rang élevé que monte par la suite son élève, jamais celui-ci, fût-il devenu grand-vizir, ne manque à témoigner à son vieux maître, même en public, une tendresse mêlée de respect. Les Turcs traduisent ainsi le mot d'Alexandre, en parlant d'Aristote : « Mon père m'a fait descendre du ciel en terre, et mon précepteur m'a fait monter de la terre au ciel. »

(1) « Le nombre des esclaves tend à diminuer chaque jour en Turquie. D'abord la guerre n'en fournit plus. Quant à ceux que le commerce y importe des pays étrangers, ils deviennent plus rares chaque année, par suite soit du changement des mœurs, soit des entraves que le gouvernement apporte à la vente. Ainsi, une ordonnance impériale, rendue vers la fin de 1846, a ordonné la fermeture du marché aux esclaves (*avret bazar*), et ce commerce honteux, qui s'étalait autrefois au grand jour, est devenu aujourd'hui une opération clandestine, jouissant seulement de la tolérance de la loi, et qui tend à disparaître peu à peu des mœurs.

» Les fonctions des esclaves sont toutes intérieures et domestiques. Le maître n'exige pas plus d'eux qu'il n'exige des autres serviteurs de la maison, avec lesquels ils sont confondus. Attachés à son service personnel ou à celui de ses femmes, ils vivent habituellement dans le selamkeh ou dans le harem, et participent à la vie sédentaire et oisive de leurs patrons. Quant aux eunuques, à qui étaient confiées autrefois la garde et la surveillance des harems, il n'en existe plus que dans le palais impérial, où ils sont partagés en quatre chambrées (*odas*), sous le commandement supérieur du *kislar-aghaci* et du *gapou-aghaci*, ou chef des eunuques blancs. Les particuliers n'emploient pour le service de leurs harems que des femmes, soit esclaves, soit domestiques libres. »

UBICCINI. *Lettres sur la Turquie.*

« Le trafic des esclaves aboli, bien que la condition de ceux-ci fût différente dans l'empire ottoman de ce qu'elle est partout ailleurs, en ce sens que l'esclave fait partie de la famille musulmane, et bien qu'il fût possible de passer de l'esclavage aux plus hautes fonctions de l'État, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant aujourd'hui la liste des fonctionnaires ottomans... »

DUC DE VALMY. *Réformes de l'empire ottoman.*

(2) « Article 988. Les esclaves peuvent être vendus avec ou sans la terre, et par conséquent transportés d'un lieu dans un autre, au gré de

jets de la Turquie à un joug qui les replace sous un autre; il s'agit de les affranchir; il ne s'agit pas de faire servir la Turquie à l'agrandissement de la Russie, il s'agit de faire servir la Turquie à l'agrandissement du royaume de Grèce, il s'agit enfin de constituer un empire grec! Soit; mais quels moyens d'exécution indique-t-on? On n'en indique aucun on se borne à dire : « Les Turcs s'en vont, et demain ils se-» ront partis. Quel que soit le glaive qui les chasse, leur » expulsion n'en sera pas moins une conquête de la civili-» sation générale. » Expulser vingt et un millions d'hommes! Les expulser, où? Les expulser, comment? Les expulser, pourquoi? Parce que les musulmans ne campent en Europe que par le droit de la force et de la conquête; parce que le temps est venue de l'émancipation et de la résurrection des races. Ce qu'on objecte contre les musulmans, ne serait-on pas moins fondé à le dire contre les Russes, qui tiennent la Pologne asservie, au mépris de tous les traités? Pourquoi une si véhémente indignation contre la domination turque, et une si profonde tolérance à l'égard de la domination russe? L'une est-elle donc plus légitime que l'autre? Mais parvînt-on à créer facticement, prématurément, un empire grec, d'où les musulmans seraient expulsés, que serait cet empire, relativement à la Russie? Serait-il moins faible que l'empire turc et moins exposé que celui-ci à tous les ressentiments de son redoutable voisin,

---

l'acquéreur; mais la vente ne peut s'opérer qu'entre personnes de noblesse féodale.

» Article 994. Il a le droit de transporter tout ou partie des esclaves d'une terre dans une autre, c'est-à-dire du nord dans le sud, de l'est dans l'ouest, *et vice versâ*.

» Article 998. Il est défendu de publier, dans les gazettes, la vente des serfs pris individuellement et sans la terre.

» La condition de l'esclave, en Russie, est encore à cette heure ce qu'elle était sous Pierre Ier.

» L'homme et le sol sont inféodés à 60,000 familles nobles.

» Discipliné cruellement à une servitude atroce, il reste indifférent à tout ce qui l'entoure. L'intendant de son seigneur le vole, son seigneur lui enlève sa fille pour assouvir ses brutalités, il remercie son seigneur de l'honneur qu'il lui fait.

» Pour le serf, il n'y a point de lois, point de tribunaux, point de procédure régulière. »

GERMAIN DE LAGNY. *Mœurs et Organisation de la Russie.*

en cas de résistance la plus légitime à la moins fondée de ses prétentions, à la moins admissible de ses exigences? Entre la mer de Marmara et la mer Noire, une distance plus grande serait-elle mise? Constantinople et Trébisonde seraient-elles moins exposées au feu des canons d'Odessa et de Sébastopol? Serait-il plus difficile à la Russie de trouver un prétexte de s'emparer du détroit des Dardanelles et d'en garder les clés? En quoi la conversion de l'empire turc en empire grec changerait-elle la nature des choses, et rendrait-elle moins précaire l'équilibre européen tel qu'on l'a fait dépendre de l'opinion généralement acceptée, qu'il n'y avait qu'une seule manière de laisser le détroit des Dardanelles ouvert à la marine marchande de toutes les nations, c'était de le fermer à la marine militaire de chacune d'elles? Quelle force le royaume de Grèce a-t-il acquise depuis vingt-cinq ans qu'il a été fondé, protégé, commandité? Par quels progrès a-t-il devancé la Turquie, dont il est un démembrement? Quelle raison a-t-on de penser que le succès serait plus facile, plus grand, plus rapide à Constantinople qu'à Athènes? Si l'on n'a trouvé, à grande peine dans toute l'Europe, qu'un Bavarois pour en faire un roi de la Grèce, aurait-on moins de peine à fabriquer un empereur de Grèce? Où le chercherait-on? Où le trouverait-on? En Russie, dans la famille du czar? Alors à quoi bon prendre ce détour et ce déguisement? Pourquoi ne pas aller au but par le chemin le plus droit et le plus court, pourquoi ne pas annexer tout de suite l'empire turc à l'empire russe? Ce serait plus sincère et plus simple, conséquemment moins précaire et moins dangereux. La création factice et prématurée d'un empire grec ne serait donc pas, on le voit, une solution.

VI.

CIVILISATION EFFECTIVE DE L'EMPIRE TURC.

« Nous sommes voisins des Turcs ; nous ne les connaissons pas. Le comte Marsigli, qui a si longtemps vécu au milieu d'eux, affirme qu'aucun auteur n'a donné une véritable connaissance ni de leur empire, ni de leurs lois. Presque tout ce qu'on a dit de leur religion et de leur jurisprudence est faux, et les conclusions que l'on en tire tous les jours contre eux sont trop peu fondées. »
VOLTAIRE.

Si l'intégrité nominale de l'empire ottoman, si le partage européen de la Turquie, si la création factice d'un empire grec, ne sont pas des solutions tirées de l'essence des choses, où faut-il donc chercher la solution naturelle et nécessaire ? Serait-elle tout simplement dans la civilisation effective de l'empire turc ? Cette civilisation est-elle possible, ou n'est-elle qu'une chimère, ainsi que le prétendent, non-seulement les diplomates et les publicistes qui proposent de partager l'empire ottoman ou de mettre à la place un empire grec, mais aussi ceux qui tiennent pour le *statu quo*, uniquement par la peur que leur cause le moindre mouvement imprimé à la situation passive et expectante de l'Europe ? Pour qualifier cette solution de chimère, sur quoi se fondent-ils ?

Ils disent :

« L'acte de Gulhané, le Tanzimat Kaïrié, n'ont été que grands mots et promesses stériles ; ils sont restés lettre morte partout ailleurs que dans l'essence même du pouvoir, qu'ils ont paralysé en accordant de fait le privilége de l'impunité à tous les abus de ses agents. Ce grand principe

l'égalité des sujets devant la loi qui figure sur le papier, comment s'appliquerait-il en présence de la loi encore en vigueur qui n'admet pas le témoignage et le serment du plus respectable chrétien, en présence d'une simple assertion du plus misérable d'entre les musulmans ?

» A-t-on mis en pratique la grande mesure prescrite par l'acte de Gulhané ? A-t-on supprimé les *Iltizams*, cette plaie mortelle de l'empire, qui remet le plus essentiel des attributs de toute puissance asiatique, la perception des revenus de l'État, au plus offrant et dernier enchérisseur ?

» Les massacres d'Alep ont montré aux chrétiens d'Occident ce que pèse à certaines heures le fanatisme turc; mais pour l'Église d'Orient, ces persécutions sont de toutes les heures, de tous les instants; elles se manifestent jusque dans cette habitude outrageante des Turcs de fumer leurs pipes dans le plus vénéré des sanctuaires.

» Le gouvernement turc entrave par tous les moyens en son pouvoir le développement des églises de la Bulgarie et de la Bosnie.

» En Turquie, enfin, il y a une race abâtardie, issue de conquérants et de quelques apostats ; il y a des races conquises qui gardent le dépôt de la foi et grandissent dans l'abjection et dans la haine de leurs maîtres, mais il n'y a pas de nation (1) !

» Les musulmans regardent tout homme qui ne croit pas au Koran comme un *giaour* qu'on peut tuer sans pitié. Ils se considèrent comme ayant droit absolu sur la propriété des *rayas* et comme si le *kharadj* était encore en vigueur. Le kharadj était un papier que tout chrétien était forcé d'avoir toujours sur lui sous peine d'encourir les sévérités de la loi, et sur lequel étaient inscrits ces mots :

» Le porteur de ce papier est un chrétien ayant payé sa

---

(1) *Lettre sur l'état de la Turquie et la crise actuelle*. Novembre 1853. Librairie de Borrani et Droz. Brochure attribuée à M. Balabine, ancien premier secrétaire de la légation russe à Paris, nommé conseiller d'Etat russe et premier secrétaire de la légation à Constantinople.

» contribution capitulaire ; il lui est permis de porter sa » tête sur ses épaules pendant un an (1). »

L'usage et la justice veulent qu'après avoir entendu les témoins à charge on entende les témoins à décharge. Les détracteurs de la Turquie viennent de parler, c'est maintenant à ses défenseurs à prendre la parole.

Qu'y a-t-il de vrai dans le reproche de fanatisme adressé aux musulmans ? M. de Lamartine, qui les a vus de près, répond :

« Le culte de Mahomet est un culte très philosophe qui n'a imposé que deux grands devoirs à l'homme : la prière et la charité. Ces deux grandes idées sont, en effet, les deux plus hautes vérités de toute religion ; le mahométisme en fait découler sa tolérance, que d'autres cultes ont si cruellement exclue de leurs dogmes. Sous ce rapport, il est plus avancé sur la route de la protection religieuse que beaucoup d'autres religions qui l'insultent et le méconnaissent... Les Turcs sont les gardiens du Saint-Sépulcre. Possesseurs, par la guerre, de ce monument sacré des chrétiens, ils ne le détruisent pas, ils n'en jettent pas la cendre au vent ; ils le conservent, ils y maintiennent un ordre, une police, une révérence silencieuse que les communions chrétiennes, qui se le disputent, sont bien loin d'y garder elles-mêmes. Ils veillent à ce que la relique commune de tout ce qui porte le nom de chrétien soit préservée pour tous, afin que chaque communion jouisse, à son tour, du culte qu'elle veut rendre au Saint-Tombeau. Sans les Turcs, ce tombeau aurait déjà été cent fois un objet de lutte entre ces communions haineuses et rivales. Il n'y a pas là de quoi accuser et injurier les Turcs. Cette prétendue intolérance brutale dont les ignorants les accusent ne se manifeste que par de la tolérance et du respect pour ce que d'autres vénèrent et adorent. Partout où le musulman voit l'idée de Dieu dans la pensée de ses frères, il s'incline et il respecte. Il pense que l'idée sanctifie la forme. C'est le seul peuple tolérant.

(1) *Solution de la question d'Orient*, traduit de l'anglais. 1853.

Que les chrétiens s'interrogent et se demandent de bonne foi ce qu'ils auraient fait si les destinées de la guerre leur avaient livré la Mecque et la Kaaba; les Turcs viendraient-ils de toutes les parties de l'Europe et de l'Asie y vénérer en paix les monuments conservés de l'islamisme? »

Le même témoignage leur a été ainsi rendu par M. Blanqui, qui a visité la Turquie en 1842 :

« La vie municipale est plus active en Turquie que dans aucune autre contrée. La partie la plus intéressante de l'administration est celle qui concerne les rapports des Turcs avec les chrétiens. Ces rapports sont fort simples et moins dénués de liberté qu'on pourrait le croire entre les deux populations. *Aussitôt qu'un village renferme un nombre suffisant de chrétiens, on leur permet de choisir un chef qui devient l'interprète de leurs besoins et leur représentant près de l'autorité musulmane.* Lui seul a caractère pour répartir l'impôt, pour transmettre les ordres des pachas, pour s'entendre avec eux sur les réclamations à présenter, etc. »

M. l'abbé Michon, qui a visité la Syrie et les Lieux-Saints en 1849, dépose en ces termes :

« Après l'expulsion des Francs de la Palestine, aucune nation européenne n'a conservé de droit de propriété sur les monuments publics du pays. Par une sage politique, les vainqueurs ont pu ménager les vaincus en leur laissant la possession d'usage de leurs sanctuaires. En cela ils ont pratiqué la tolérance religieuse; et l'on peut dire qu'il n'y a pas de pays au monde où il y ait plus de liberté de conscience qu'en Orient, où se trouvent tant de religions différentes, qui ont toutes le libre exercice de leur culte.

» Il y a beaucoup de choses à Jérusalem qui fatiguent la pensée du voyageur, contre lesquelles même sa foi se heurte, s'il ne l'a pas forte ou intelligente; mais il en est une à laquelle un homme de cœur, quelque peu de religion qu'il ait, ne saurait se faire. C'est de voir, de ses propres yeux, cinq à six musulmans, accroupis sur un divan, causant, fumant leur pipe, dans l'intérieur de l'église du Saint-

Sépulcre, et se hâtant d'en fermer les portes et d'en emporter la clé, du moment que l'heure qu'ils vous ont vendue pour vos prières, à prix d'argent, est écoulée.

» Malheureusement nous sommes les seuls à éprouver ce noble sentiment de répulsion et d'horreur. Vous ne pouvez rien dire qui fasse plus de peine aux gardiens du Saint-Sépulcre que de témoigner le froissement de votre âme sur la présence des Turcs dans l'auguste sanctuaire ; on vous répond tout froidement : *Nous aimons mieux les Turcs que les Grecs.* Je suppose que les Grecs, à leur tour, disent aussi : *Nous aimons mieux les Turcs que les Latins.* Cette triste et désolante parole m'a été répétée tant de fois pendant mon séjour à Jérusalem, que je commençais, malgré ma tête et mon cœur de Français qui ne transige pas sur certaines choses, à me faire à ce spectacle de honte. *Que deviendrions-nous sans les Turcs ?* me disait-on sans cesse. On ne trouve pas de réponse à une pareille question ; il n'y a qu'à courber la tête et à gémir.

» Il est juste de reconnaître qu'en ce moment il s'opère dans l'empire turc une révolution pacifique, mais profonde, qui ramène peu à peu aux idées pratiques d'un gouvernement sérieux et intelligent.

» Maintenant que les idées de l'Europe commencent à s'infiltrer dans la race turque, il est évident que tout changera, et qu'on arrivera naturellement à ces grands principes qui servent de fondement à la civilisation. »

L'auteur de l'écrit intitulé : *La Vérité sur la question des Lieux-Saints par quelqu'un qui la sait*, fait connaître la particularité suivante :

« L'islamisme avait, depuis la conquête de la Palestine, mis en communauté tous les sanctuaires qu'*il vénère au même titre que les chrétiens*, à la seule exception du Saint-Sépulcre, parce qu'il croit à l'ascension de Jésus-Christ *avant* sa mort. »

On n'a qu'à consulter les journaux de Smyrne et de Constantinople, on y verra que tous les ans, à la Fête-Dieu, les troupes ottomanes forment la haie dans les rues de Smyrne

et de Galata, sur le passage de la procession, et présentent les armes au saint-sacrement.

M. Ubiccini s'exprime ainsi :

« Les musulmans ont une grande vénération pour Jésus-Christ, qu'ils qualifient de Rouhallah (l'esprit de Dieu). Pour rien au monde, ils ne se permettraient le déplacement d'une relique chrétienne. « Ce seraient, disent-ils, attirer » sur nous la colère de ce grand prophète. »

Est-il vrai que les massacres d'Alep soient restés impunis ? M. le duc de Valmy donne à cette assertion le démenti qu'on va lire :

« Ces lignes étaient écrites lorsque les tristes événements d'Alep sont venus appeler l'inquiète attention de l'Europe sur la situation de l'empire ottoman et sur le progrès de ses réformes. L'occasion de donner une éclatante preuve de justice et d'autorité a été offerte, et, il faut en convenir, acceptée sans aucune hésitation à Constantinople. Les rapports officiels déjà publiés nous ont appris que les mesures les plus énergiques ont été mises à exécution avec un louable empressement ; si le mal a été grand, il est heureusement loin d'avoir atteint les proportions que la crédulité publique lui avait données, et si la réparation mérite quelque reproche, ce n'est pas celui d'avoir été insuffisante. Ce qui est certain, c'est que le sultan n'a pas trompé la confiance qui était accordée à ses intentions, et que les populations chrétiennes, pouvant compter désormais sur la protection du gouvernement turc, ne seront plus dans la dure nécessité de faire un appel trop souvent inutile au patronage méconnu d'une puissance étrangère. »

Est-il vrai que le gouvernement turc, le fanatisme musulman, entravent le développement des églises de Bulgarie? Cela fût-il vrai que le gouvernement russe, le fanatisme grec, serait mal fondé à articuler un pareil grief; le gouvernement russe parle de tolérance, voici comment il la pratique en Géorgie :

« Au mois de janvier de l'année 1845, le gouvernement russe expulsa les religieux catholiques établis paisiblement

en Géorgie depuis l'année 1662. Un ukase du 19 mars 1844 leur avait enjoint de prêter le serment de se regarder à jamais comme sujets russes ; de n'entretenir aucune correspondance avec les autorités spirituelles de l'étranger, et de se soumettre en tout au consistoire de Mohilew. Ces conditions n'ayant point été acceptées, l'ordre d'expulsion fut intimé à ces religieux, tant à Tiflis qu'à Akhalzikh : « Je » crus, écrivait à cette occasion le P. Damien, préfet apos- » tolique de la Géorgie, qu'il était de mon devoir d'offrir » une messe solennelle de morts pour le repos des âmes de » tous ceux de nos confrères qui avaient rendu le dernier » soupir en Géorgie... Ici, le cœur me manque pour racon- » ter la douleur, la consternation de nos pauvres catholi- » ques. On les voyait courir à l'église du matin au soir, » tristes, les larmes aux yeux, et en si grand nombre que, » souvent, ils ne pouvaient pas tous y entrer... Nous ne » pouvions, sans trahir nos devoirs, abandonner, de notre » propre mouvement, l'église que le Saint-Père nous avait » confiée. Alors, un officier de police alla donner avis de » ce qui se passait au général Gurco, chef du gouvernement » civil, et, sur ses ordres, le directeur de la police Spa- » ginski entra dans l'église pour nous en arracher. A peine » parut-il dans le sanctuaire, suivi de ses officiers subal- » ternes, et s'approcha-t-il avec eux pour nous inviter à » partir, qu'il s'éleva du sein de la foule un bruit confus de » pleurs et de gémissements. Je compris alors qu'il n'y » avait plus de ressource. Je me levai, et m'étant revêtu » de l'étole, je bénis notre désolé troupeau.—Ensuite, nous » nous livrâmes entre les mains des ministres de la police. » Les catholiques se jetaient en foule sur nos pas pour nous » dire un dernier adieu ; ils voulaient baiser nos habits et » nos mains, et, tout baignés de larmes, ils s'écriaient : « Ah! » Pères, comment nous laissez-vous orphelins ? Qui nous » assistera au moins au moment suprême de notre mort ?... » » Mais les Russes nous poussèrent hors de l'église, et, nous » ayant forcés de monter sur les charrettes qu'on avait pré- » parées, nous firent escorter par des Cosaques, un officier

» de police et d'autres satellites, qui ne nous quittèrent » plus jusqu'à la frontière de Turquie... »

» Deux ans après cet événement, les Pères de Terre-Sainte, qu'on eût dit oubliés par les gouvernements européens, avaient vu se consommer leur abaissement et l'élévation de leurs rivaux. En 1847, des mains ennemies commirent l'acte coupable de dérober aux religieux latins un objet précieux qui déposait, de longue date, au profit des droits du catholicisme. Nous voulons parler de l'*étoile d'argent* de Bethléem. C'est dans la grotte de la Nativité que se trouvait ce témoin irrécusable du droit de possession des catholiques : la place où Jésus est venu au monde y était marquée par un marbre blanc au centre duquel l'artiste avait enchâssé une feuille de jaspe entourée par un cercle d'argent radié en forme de soleil. Au-dessous on lisait cette inscription : *Hic de Virgine Maria Jésus-Christus natus est*. Or, le système des Grecs est d'anéantir successivement toutes les inscriptions *latines* pour les remplacer par des inscriptions *grecques* (1). »

Autre témoignage : l'allocution du pape Grégoire XVI au sacré-collége dans le consistoire secret du 22 juillet 1842 commence ainsi :

« Déjà, dans ce lieu même, nous avons épanché avec vous, vénérables frères, la douleur que dès longtemps a profondément enraciné dans notre âme la *condition misérable de l'Église catholique dans l'empire de Russie*... Mais quel a été le fruit de tous nos soins ? Les faits, et des faits trop récents, ne le disent que trop. »

Autre témoignage : la pétition de la noblesse du gouvernement de Witepsk réclame en ces termes contre les violences employées pour faire passer les grecs-unis au culte dominant :

« On met tout en œuvre pour entraîner les grecs-unis à la religion dominante. Ces manœuvres ne feraient aucune

---

(1) CÉSAR FAMIN. *Histoire de la rivalité et du protectorat des Eglises chrétiennes en Orient.*

impression sur les esprits, dans cette province, si l'on permettait aux fidèles de se diriger, pour cette réunion, par la voix de la conscience et par une forte conviction. Mais les moyens qu'on emploie remplissent l'âme de terreur. Car, en beaucoup d'endroits, on convoque un petit nombre de paroissiens, sans la participation et à l'insu des autres, et on les oblige, non par la voie de la persuasion, mais par une violence contre laquelle ils ne peuvent lutter, d'embrasser la religion dominante; et quoique ce prétendu acte d'adhésion soit le fait du petit nombre, on annonce à tous les autres habitants du village ou de la paroisse, qui demeurent à la maison, qu'ils doivent professer la religion dominante. »

Autre témoignage : la pétition des fidèles grecs-unis de la province d'Uszacz expose les faits suivants :

« Au mois d'août de l'an 1835, nous, habitants de la paroisse d'Uszacz, vassaux de M. le comte Plater, nous envoyâmes une supplique au ministre des cultes à Saint-Pétersbourg, implorant sa grâce et sa miséricorde, parce que, privés de notre Église, nous nous voyions forcés de professer une religion que nous n'avons point voulu embrasser ; mais nous ne reçûmes aucune réponse. Seulement, l'évêque Bullac nous prévint que bientôt arriverait une commission avec le prêtre qui nous était destiné. Et, en effet, la commission s'est présentée le 2 décembre, et, ayant convoqué le peuple, elle l'a invité à embrasser la religion grecque. Nous nous sommes tous écriés d'une voix : *que nous voulions mourir dans notre foi, que jamais nous n'avions voulu ni ne voulions d'autre religion.* Alors la commission, laissant les paroles, en vint aux faits, c'est à dire qu'on se mit à nous arracher les cheveux, à nous frapper les dents jusqu'à effusion de sang, à nous donner des coups à la tête, mettre les uns en prison et à transporter les autres dans la ville de Lepel. Enfin la commission, voyant que ce moyen ne lui réussissait point non plus, défendit à tous les prêtres grecs-unis d'entendre nos confessions, ou de nous administrer quelque autre secours spirituel. Mais nous avons dit :

« Nous demeurerons sans prêtres, nous ferons nos prières à » la maison ; nous mourrons sans prêtres, nous confessant » les uns aux autres ; mais nous n'embrasserons point votre » foi. Qu'on nous réserve plutôt le sort du P. Josaphat, c'est » tout ce que nous désirons ! » Mais la commission s'en est allée, en se moquant de nos larmes et de nos prières. Et nous sommes demeurés comme des brebis errantes, et nous n'avons plus d'asile. »

Autre témoignage : on lit ce qui suit dans une lettre datée de Bucharest, 31 octobre 1853 :

« Lors de la publication du premier Manifeste de l'empereur Nicolas, terminé par ces mots : « Nous marcherons à » la défense de la foi orthodoxe, » deux Polonais d'un régiment qui se trouvait en Bessarabie, en ayant pris connaissance, allèrent trouver leur colonel et lui dirent : « Nous » venons de lire le manifeste de l'empereur, et, comme » nous voulons nous conduire en bons soldats, nous venons » vous demander notre congé, parce que, comme catholi- » ques, nous ne pouvons pas nous battre pour la religion » grecque. » Le colonel demanda des instructions à Saint-Pétersbourg, et reçut l'ordre de faire fusiller les soldats. Quatre autres se présentèrent et firent les mêmes observations ; ils furent également fusillés en Moldavie. Devant les officiers russes, les autres soldats polonais se turent. »

Enfin, voici comment le code polonais consacre la tolérance :

« Art. 193. Pour quiconque engagerait une personne de la foi orthodoxe (russe) à passer à une autre confession, déportation dans les gouvernements de Tomsk ou de Tobolsk. S'il y a violence, la Sibérie.

» Art. 195. Pour avoir, par sermon ou écrit, tenté de faire passer une personne orthodoxe à une autre confession, ou de la faire entrer dans quelque secte hérétique ou schismatique : la première fois, emprisonnement de un à deux ans ; la seconde fois, emprisonnement de quatre à six ans ; la troisième fois, déportation à Tomsk ou à Tobolsk.

» Art. 197. Pour quiconque empêcherait une personne de passer librement à la confession orthodoxe, emprisonnement de trois à six mois. S'il y a menaces, vexation ou violence, l'emprisonnement sera de deux à trois ans dans une maison de correction. »

Que l'auteur de la *Lettre sur l'état de la Turquie* ose donc encore parler de fanatisme et de tolérance comparés !

Est-il vrai que le serment des rayas ne soit pas admis ? Avant de recueillir les dépositions, les tribunaux mixtes correctionnels font prêter serment aux témoins suivant le rite auquel ils appartiennent, et M. Ubiccini, l'auteur des *Lettres sur la Turquie*, ajoute : « C'est le pas le plus hardi et le plus dangereux peut-être qu'ait franchi la réforme, laquelle déclare *le témoignage des chrétiens recevable en justice même contre un musulman.* »

Est-il vrai que les Turcs soient une race abâtardie ? M. de Lamartine, peu suspect de partialité, les dépeint ainsi dans son *Voyage en Orient :*

« Les Turcs, comme race d'hommes, comme nation, sont encore les premiers et les plus dignes parmi les peuplades de l'Orient. Leur caractère est le plus noble et le plus grand ; leur courage est intact ; leurs vertus religieuses, civiles et domestiques sont faites pour inspirer à tout esprit impartial l'estime et l'admiration. Leur noblesse est écrite sur leur front et dans leurs actions ; s'ils avaient de meilleures lois et un gouvernement plus éclairé, ils seraient un des premiers peuples du monde. Tous leurs sentiments sont généreux ; c'est un peuple de patriarches et de contemplateurs, d'adorateurs et de philosophes ; quand Dieu a parlé pour eux, c'est un peuple de héros et de martyrs... Une pareille race d'hommes, selon moi, fait l'honneur de l'humanité. »

M. Denis leur rendait publiquement le même témoignage, le 2 juillet 1839, à la tribune de la Chambre des députés :

« Il y a encore, croyez-moi, chez ce peuple musulman, quelques-unes des vertus qui présagent ou garantissent un long avenir social, le courage, la docilité, la bonne foi, c'est-à-dire un esprit de justice que ne peut même fausser son contact le plus fréquent avec les Européens. Ses institutions législatives sont bonnes, peu nombreuses, appropriées au climat et au sol, et surtout respectées de ceux qu'elles sont appelées à régir. »

M. Vaillant, fondateur du collége interne à Bucharest, s'exprime ainsi :

« Il n'y a plus de Turkie, car les Hongres ou Huns ne sont plus Turks mais Hongrois ; car les Turks, leurs frères d'origine, sont Osmanlis ; car chrétiens ou musulmans, les Turks d'en-deçà et d'au-delà du Danube sont entrés dans la civilisation ou y entrent. Non, il n'y a plus de Turks barbares, comme il n'y a plus de Francs ni de Teutons ; mais il y a une Turkie qui se police et chez laquelle l'application du Tanzimat ne fera bientôt plus qu'un peuple des 21 millions de musulmans et des 14 millions de chrétiens qui forment la population de ce vaste empire.

» Pour répondre aux insensés qui rêvent non pas seulement le partage de la Turkie, mais l'expulsion des Turks de l'Europe, il n'est peut-être pas mal à propos de se rendre compte du chiffre de cette population. Sur les 14 millions de chrétiens, 3 millions appartiennent à l'Asie et à l'Afrique, et 11 millions à l'Europe. Si de ces 11 millions on détache les 5 millions des trois principautés de Servie, de Valaquie et de Moldavie, qui, n'étant que *vassaux* et non *rayas*, n'éprouvent aucune gêne dans leur culte, il reste net 6 millions de chrétiens rayas. Or, la population de la Turquie d'Europe, les trois principautés susdites non comprises, étant de 9 millions, savoir : 6 millions de rayas chrétiens et 3 millions de Turks musulmans, il est facile de voir que si la force numérique des chrétiens est double de celle des musulmans, la force morale des musulmans est aussi double de celle des chrétiens, comme trois hommes unis par une même foi, une même langue, une même tradition, sont plus forts que six hommes divisés entre eux par le rite, la langue et la tradition (1).

» Est-il vrai que tout musulman puisse tuer sans pitié quiconque ne croit pas au Koran ? Le code pénal de 1840, composé de 14 articles, est précédé d'un préambule où il est dit :

---

(1) *Solution de la question d'Orient*, par J.-A. Vaillant, fondateur du collége interne de Bucharest. 1853. Chez Guyot et Scribe.

TOUS *ont été admis à être considérés comme égaux devant la loi ;* TOUS *devront être punis sans égard au crédit ni à la considération des délinquants.*

» Le Grand-Seigneur s'étant engagé à ne faire périr publiquement ni secrètement aucun criminel avant que son délit ait été constaté et condamné par la loi, il n'est permis à aucun employé de l'empire ou à nul autre de faire périr un individu *quel qu'il soit ;* un vizir ne pourra en agir ainsi vis-à-vis d'un berger, et, en cas d'infraction, il sera lui-même puni de mort. »

Est-il vrai que l'acte de Gulhané et le Tanzimat-Kairiie (1) n'aient été que des grands mots et des promesses stériles ?

M. Ubiccini répond :

« Le Tanzimat, conséquence ou plutôt application directe des principes proclamés par le hatti-chériff de Gulhané, sert à désigner la nouvelle organisation politique et administrative de la Turquie, en vigueur depuis 1844. Toutefois, ce mot de Tanzimat n'indique pas, comme on le suppose à tort, un ordre de choses nouveau, mais, au contraire, le retour à l'ancienne forme, dénaturée par l'effet du temps et par l'invasion des janissaires dans le gouvernement. Du moins, c'est ainsi que les Turcs, qu'on pourrait appeler du parti national, affectent de le considérer.

» Le gouvernement du sultan n'a pas cessé de poursuivre l'application difficile du Tanzimat avec une persévérance digne de tout éloge ; cette persévérance ne s'est pas bornée à améliorer l'état politique, civil et administratif de l'empire, en coordonnant et régularisant l'action des différents pouvoirs ; elle s'est étendue au personnel même du palais impérial, qu'elle s'est efforcée de réduire chaque année.

» Ce n'est pas le Koran qui est contraire à la réforme, c'est la société religieuse telle qu'elle est parvenue à se constituer en Turquie, au mépris de ce même Koran, avec ses

(1) Pluriel arabe de *tanzim*, signifie *organisation*. On dit plus spécialement : *Tanzimat-Khairiie*, ce qui se traduit par : *l'heureuse organisation*.

ulémas et ses derviches, la mosquée et le tékié, l'église et le cloître. »

M. de Valmy fait cette impartiale déclaration :

« On peut assurément citer des faits qui se sont produits en dépit des constitutions ; mais on peut également citer d'autres faits qui prouvent que les réformes promises n'existent pas seulement dans les archives du Divan. »

Ces témoignages sont corroborés par le témoignage suivant, qu'on ne saurait suspecter, car c'est le correspondant d'Athènes du *Journal des Débats* qui lui écrit, le 25 juillet 1853 :

« Depuis la réforme, les chrétiens ont été moins opprimés ; ils ont été plus sûrs de leur vie et de leurs propriétés, moins inquiétés dans l'exercice de leur industrie, dans l'entretien de leurs temples et de leurs écoles. C'a été là un véritable progrès, mais un progrès pour les chrétiens seuls, qui, en fort peu de temps, et sous ces conditions un peu plus favorables, ont montré ce qu'ils avaient de sève et le développement dont ils étaient susceptibles... Ils se sont emparés de tout le commerce de la Turquie et d'une partie de celui de l'Europe. Ce sont eux aussi qui ont accaparé toute l'agriculture du pays et le peu d'industrie qui pouvait y être exercée. Aussi les richesses ont-elles afflué chez eux, et, comme les Turcs n'ont plus osé s'en saisir de vive force, ils ont acquis des fortunes considérables. Une des clauses du Tanzimat accordant à tous les sujets de l'empire le droit d'acheter et de vendre librement leurs immeubles, ils en ont profité en Thrace, en Macédoine, en Épire et en Thessalie, pour redevenir seuls possesseurs de presque tout le pays. »

Quelle plus éclatante preuve que les rayas peuvent posséder ?

Mais faut-il à l'auteur de la *Lettre sur l'état de la Turquie et la crise actuelle* un témoignage dont il ne puisse infirmer la sincérité et contester la valeur, un témoignage qui atteste sans réplique possible que les Turcs ne sont point un peuple fatalement condamné à l'immobilité, à la décadence, à la mort ? Ce témoignage, il le trouvera dans la dépêche

du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France, dépêche transmise, en date de Paris, le 28 novembre 1828, et ainsi conçue :

« L'empereur a mis le système turc à l'épreuve, et Sa Majesté l'a trouvé dans un commencement d'organisation physique et morale qu'il n'avait pas jusqu'à présent. Si le sultan a pu nous opposer une résistance plus vive et plus régulière, TANDIS QU'IL AVAIT A PEINE RÉUNI LES ÉLÉMENTS DE SON NOUVEAU PLAN DE RÉFORME ET D'AMÉLIORATION, combien l'aurions-nous trouvée FORMIDABLE dans le cas où il aurait eu le temps de lui donner plus de solidité et de rendre IMPÉNÉTRABLE CETTE BARRIÈRE QUE NOUS AVONS EU TANT DE PEINE A FRANCHIR, quoique l'art ne soit encore venu qu'imparfaitement au secours de la nature. »

De ces citations contradictoires, littéralement et impartialement faites, il ressort que les incriminations de l'auteur anonyme de la *Lettre sur l'état de la Turquie* ne sauraient être mises en balance avec les progrès constatés par les témoignages les plus irrécusables et les plus récents.

Ces incriminations ont eu pour objet, soit d'anciens excès qui ne se sont point renouvelés et qui ont été sévèrement punis, soit des particularités de peu d'importance, soit des abus déjà condamnés et qui tendent à disparaître.

La Russie reproche au hatti-chériff de Gulhané de n'avoir été qu'une charte impuissante à fonder en Turquie l'égalité civile ! Si c'était là une raison suffisante de déclarer la guerre à un pays, à quel danger la France ne serait-elle pas exposée, elle qui a vu deux Chartes, celle de 1815 et celle de 1830, et une Constitution, celle de 1848, se succéder, en moins de quarante années, sans réussir à y fonder la liberté politique !

Mais ce qu'avance l'auteur de la *Lettre sur l'état de la Turquie*, n'est même pas exact. Le hatti-chériff de Gulhané a porté ses fruits.

Les premières réformes étaient incontestablement les plus difficiles à opérer. Celles qui ont été exécutées sont la

garantie matérielle et morale de l'accomplissement de celles qui sont préparées.

Assurément, en matière d'assiette et de perception d'impôt, la Turquie est en retard sur l'Angleterre et sur la France ; mais qu'importe ce retard, si la Turquie en doit profiter pour atteindre d'un seul bond et tout de suite le but auquel ces deux pays ne sont arrivés que lentement, difficilement, et après beaucoup de tâtonnements ; si même elle les devance !

Assurément encore, en matière d'institutions politiques, la Turquie est en retard sur l'Angleterre et sur la France; mais qu'importe également ce retard, si elle en doit également profiter pour atteindre d'un seul bond et tout de suite le but auquel ces deux pays ne sont arrivés qu'au prix de plusieurs révolutions !

Y a-t-il lieu de regretter que la Turquie n'ait pas emprunté à l'Angleterre et à la France leur régime parlementaire, lorsqu'on voit ce régime détruit en France, menacé en Espagne et en Portugal, et sinon partout ébranlé, partout énervé, même en Angleterre ?

Le régime parlementaire ou numérique est un régime transitoire. Il est la transition entre le régime despotique et le régime économique.

Sous le régime despotique, c'est la volonté d'un seul qui fait la loi et qui décrète l'impôt.

Sous le régime numérique, c'est le vote de la majorité qui détermine l'impôt et fait la loi.

Sous le régime économique, l'impôt s'établit de lui-même par sa nécessité démontrée, par son équité rigoureuse, et la loi n'est plus que l'exacte application du principe de réciprocité enseigné dans toutes les écoles, gravé dans toutes les mémoires, vérifié par toutes les intelligences. L'éducation populaire prend la place de la réglementation arbitraire.

La Turquie peut passer du régime despotique au régime économique sans s'arrêter au régime numérique ou parle-

mentaire, ce sera pour elle tout avantage : temps gagné et périls évités.

Dans les pays où il n'y avait pas encore de chemins de fer, et où l'on commence à en construire, est-ce que la première règle qu'on observe n'est pas d'y mettre à profit l'expérience acquise et payée par les peuples qui se sont servis les premiers de ce moyen de transport, avant qu'il se fût perfectionné, avant qu'il fût devenu plus rapide, moins coûteux et surtout moins dangereux? Le jour où la Turquie aura besoin de locomotives soit pour sa navigation, soit pour sa circulation, elle n'ira pas acheter en Angleterre ou en France des machines de rebut, elle aurait tort; elle y achètera les machines les plus parfaites, et elle aura raison.

Or, ce que la Turquie ferait s'il s'agissait de locomotives, c'est ce qu'elle doit faire en matière de réforme fiscale et d'égalité civile, sans distinction de croyances ni d'origines.

Qu'elle ne porte point ses regards sur la France, pas même sur l'Angleterre ; qu'elle les porte sur les États-Unis !

Qu'elle se confie hardiment à la puissance individuelle, pleinement garantie, pour aplanir toutes les difficultés, et la puissance individuelle saura les aplanir toutes et arrivera à bout de tous les progrès.

La Turquie n'a pas de voies de communication ; l'industrie lui en fera, et, pour lui en faire, l'industrie ne lui demandera que ce qui ne coûte aucun capital à débourser : du temps et une garantie d'intérêt.

La Turquie n'a pas de capital circulant : le crédit lui en procurera un par l'application des principes que l'expérience a démontré les plus justes.

Avec des voies de communication (1) et du bon papier de

---

(1) « Plus on réhécflit, plus on arrive à se persuader que l'avenir de la Turquie dépend presque uniquement de cette seule chose : faire des routes. Faire des routes, ce n'est pas seulement développer l'agriculture, ouvrir des débouchés au commerce, donner l'essor aux industries locales, de manière à accroître la richesse matérielle du pays ; c'est asseoir la grande unité morale et politique, en facilitant le maintien de l'ordre à l'intérieur, la diffusion des lumières, le rapprochement des populations séparées par la force des préjugés non moins que par les distances. »

UBICCINI. *Lettres sur la Turquie.*

circulation, ce à quoi le Koran ne fait nul obstacle, la Turquie changerait de face et d'esprit. L'intolérance religieuse ne tient pas longtemps contre l'activité commerciale. Partout où apparaît celle-ci, disparaît celle-là. *Fidèles* et *schismatiques* sont deux mots de l'ancien vocabulaire qui ne tardent pas à céder la place à ces deux mots du vocabulaire moderne : *créditeurs* et *débiteurs*. Il n'y a pas de foi qui ne s'adoucisse au contact du crédit. Le musulman est un homme à qui il ne manque qu'un mobile pour se mettre au pas du siècle, sur lequel il est en retard. Il suffit pour s'en convaincre d'être témoins de la facilité et de la rapidité avec lesquelles les musulmans qui représentent leur gouvernement se mettent, dès qu'ils sont arrivés en Angleterre ou en France, au courant de tous les usages, au pas de toutes les idées. Tous les musulmans sont faits à l'image l'un de l'autre : par ceux qui viennent en France et en Angleterre, on peut juger de ceux qui restent en Turquie. Ce n'est plus entre eux qu'une différence dans le degré de civilisation.

Or, ce mobile existe avec une grande puissance : c'est l'instinct de conservation.

Ce mobile est celui qui a fait ce qu'ont été Mahmoud et Mehemet-Ali, ce que sont Abdul-Medjid et Réchid-Pacha !

Le progrès qui monte, monte lentement ; mais le progrès qui descend, descend rapidement.

Que la France et l'Angleterre l'aident, en Turquie, à s'accomplir, et il s'accomplira sans qu'il en coûte aucun sacrifice. Il suffit de vouloir et d'en savoir coordonner les éléments ; ils existent.

Tout obstacle peut devenir moyen, est un axiome dont la profonde justesse ne saurait se vérifier nulle part avec plus d'éclat qu'en Turquie.

Ainsi, quel est le grand grief articulé contre l'existence de l'empire ottoman par ceux qui en rêvent le partage ou le remplacement ?— Ce grief, c'est l'asservissement, en Europe, de 6,000,000 de rayas chrétiens par 3,000,000 de Turcs musulmans.

Eh bien! que le gouvernement ne soit plus en Turquie que ce qu'il doit être, que ce qu'il sera partout en Europe dans un avenir rapproché :—une assurance contre des risques spécifiés, et le grief articulé tombera de lui-même comme le fruit mûr tombe de la branche.

Aussitôt l'impôt se simplifie et change de caractère : il était oppresseur, il devient protecteur ; il appauvrissait le contribuable, il l'enrichit. Musulmans et rayas payent indistinctement chacun proportionnellement à ce qu'il possède. Le service militaire n'étant plus un impôt payé en nature : l'impôt du temps et du sang, mais une profession libre et rétribuée dont les conditions d'admission sont réglées par le gouvernement, le *Kharadj*, si fortement incriminé, n'a plus de raison d'être ; il disparaît de fait et de nom ; le *Vergu* lui succède, et l'*Iltizam* fait place à la perception directe.

Ainsi se dénoue d'elle-même la double difficulté d'assujétir les rayas au recrutement militaire et de les incorporer dans l'armée, où un musulman serait exposé, par suite d'avancement mérité, à se trouver placé sous les ordres d'un raya (1).

Qu'appelle-t-on *Kharadj?*

Qu'appelle-t-on *Vergu?*

Qu'appelle-t-on *Iltizam?*

M. Ubiccini, l'auteur des *Lettres sur la Turquie*, donne sur le *Kharadj*, le *Vergu* et l'*Iltizam*, les détails suivants, qu'il importe de connaître pour se faire une idée juste des incriminations de l'auteur de la *Lettre sur l'état de la Turquie :*

Qu'appelle-t-on *Kharadj?*

« Jusqu'ici, les armées se recrutaient exclusivement dans les rangs de la population musulmane. Les rayas, bien que

(1) Les rayas sont les sujets de la Porte qui professent une religion étrangère. Ils n'avaient droit qu'à l'assistance et à la protection du sultan. Un firman de 1849 permet aux rayas d'aspirer aux titres de vizir et de pacha.

considérés comme faisant partie du *daru'l-islam*, étaient affranchis, ou plutôt exclus du service militaire, et payaient par compensation le kharadj, ou impôt personnel. Le maintien de ce régime offrait de nos jours un double inconvénient : d'abord, il demeurait comme un stigmate de la conquête, incompatible avec le principe d'égalité entre les races proclamé par la réforme ; ensuite, en laissant presqu'une moitié de la population en dehors de la loi du recrutement, il tendait à l'affaiblissement graduel de l'autre moitié, et réduisait le contingent ordinaire à un chiffre évidemment au-dessous des besoins du service, eu égard à la vaste étendue du territoire. Déjà, en 1847, les marins grecs ayant été appelés au service de la flotte, le conseil d'État présenta, dans le courant de 1850, un projet de loi par lequel tous les sujets chrétiens étaient admis à faire partie de l'armée de terre au même titre que les musulmans, et, par contre, l'impôt du kharadj aboli.

» Cependant cette décision, qui reçut immédiatement la sanction de la Porte, fut accueillie avec peu de faveur par les populations chrétiennes de la Turquie, soit que le dissentiment entre les races conquérantes et les races conquises se fût creusé trop profondément pour pouvoir être comblé d'un seul coup, soit que celles-ci cédassent en secret à une influence hostile à la Porte, soit enfin qu'elles eussent été abâtardies par l'effet d'une longue servitude. En présence de ce mauvais vouloir non équivoque, la Porte crut devoir s'abstenir, et ajourna provisoirement l'exécution des deux mesures : l'une, qui appelait tous les sujets de l'empire, indistinctement, à faire partie du contingent ; l'autre, qui abolissait le kharadj.

» Le mode de répartition et de recouvrement du kharadj a beaucoup varié. Anciennement, il était perçu par des agents spéciaux, nommés *goldjis*, dont le procédé impliquait toujours plus ou moins d'arbitraire. Comme l'autorité turque ne tient pas d'actes de l'état civil et ne veut pas reconnaître les registres des municipalités non musulmanes, ils s'avisaient d'un singulier moyen pour s'assurer si un en-

fant raya avait atteint ou non l'âge de puberté exigé par la loi : ils prenaient la mesure de son cou avec une ficelle qu'ils pliaient en deux, lui faisaient ensuite tenir entre les dents les deux bouts de cette ficelle, et cherchaient à faire passer la tête par le cercle formé par la ficelle ainsi pliée ; si la tête passait sans difficulté, l'enfant, déclaré taxable, payait la taxe la plus basse, sauf à la voir augmenter successivement, s'il appartenait à l'une des deux premières catégories, jusqu'à la taxe la plus haute, au-delà de laquelle il n'y avait plus d'accroissement permis. Le firman de 1834, en attribuant la perception du kharadj à une commission composée des autorités de chaque localité, telles que le cadi, le musellim et le voïvode, ou de leurs délégués, conjointement avec les *papas* et les kodja-bachis des communautés chrétiennes, fit disparaître beaucoup des anciens abus, sans toutefois les supprimer entièrement. En 1850, le sultan actuel compléta la mesure de son prédécesseur par la publication d'une nouvelle ordonnance portant qu'à l'avenir les chefs des diverses communautés, tant juives que chrétiennes, seraient seuls intermédiaires entre leurs coreligionnaires et le fisc pour le payement du kharadj. Par là, le tribut n'a pas seulement été allégé ; son caractère même tend, en quelque sorte, à se modifier. Le kharadj n'est déjà plus ce qu'il était à l'origine, où il fut imposé sur les vaincus comme une peine pécuniaire substituée à la captivité et même à la mort, qu'ils avaient encourue, aux yeux de l'islamisme, soit en rejetant ses lumières, soit en résistant à ses armes. Ce qu'il y avait d'humiliant et d'odieux pour les populations a disparu, et n'est plus considéré, de part et d'autre, que comme une compensation de l'impôt du sang, qui ne pèse que sur les seuls musulmans. »

Il existe une ordonnance de juin 1850 ainsi conçue :

« A l'avenir, ainsi que cela a été pratiqué pour quelque temps au commencement du *Tanzimat*, l'impôt personnel sera perçu dans chaque province par les primats (*kodja-bachis*) des quatre nations ; ils procéderont d'après l'état et la fortune de chaque sujet du gouvernement impérial, et con-

signeront ledit impôt au patriarcat, ou entre les mains du *khakham-bachi*, d'où il sera versé au trésor impérial. »

Qu'est-ce donc en réalité et en résumé que le *kharadj?*— C'est l'impôt personnel auquel les rayas sont assujettis en compensation du service militaire dont ils sont exempts; c'est l'impôt du temps et du sang payé en argent au lieu d'être payé en nature. Cet impôt produit 40 millions de piastres. Il est payé par tous les adultes mâles. Un firman du sultan Mahmoud, du mois d'avril 1834, l'a fixé à quinze, trente et soixante piastres, proportionnellement aux fortunes. Les femmes, les enfants, les aliénés, les infirmes, les indigents et les prêtres des diverses communions en sont exempts. Le mot kharadj s'applique aussi au tribut qu'un pays chrétien en paix avec la Porte s'engageait à lui payer en se soumettant volontairement à cette puissance.

Qu'appelle-t-on *Vergu?*

« Le *Vergu* répond à l'*income-tax* des Anglais. C'est une taxe prélevée sur la fortune présumée, immobilière, mobilière ou commerciale, de tous les particuliers. Cette taxe n'est pas uniforme : en Roumélie, elle ne s'élève pas à plus de 10 0/0.

» Comme le revenu peut se composer de valeurs déjà soumises à la dîme, telles que les céréales, les olives, les troupeaux, il arrive souvent que le même objet se trouve frappé de deux impôts différents. Par exemple, sur une valeur en céréales de 1,000 piastres, le gouvernement en prélève d'abord 100 à titre de prime, puis environ 175, en moyenne, à titre de vergu; tandis que pour une maison représentant une valeur égale, il ne perçoit que les 175 piastres de vergu. C'est le contraire de ce qui a lieu chez nous, où la propriété bâtie est soumise à un double impôt, l'impôt foncier et l'impôt des portes et fenêtres. De plus, toute maison vacouf est exempte de la contribution comme ayant ou étant supposée avoir une destination religieuse.

» La répartition du vergu, dont la somme est fixée par l'autorité supérieure de la province, se fait par l'entremise des municipalités qui existent partout en Turquie, de temps

immémorial, et qui en versent le produit aux agents financiers du gouvernement.

» Dans les villages, cette répartition se règle d'après le nombre des charrues ; pour l'évaluation de la fortune mobilière ou commerciale, c'est la notoriété publique qui sert de base.

» En vertu de priviléges qui remontent à une époque très ancienne, Constantinople et sa banlieue sont exempts de l'impôt du vergu. »

Qu'appelle-t-on *Iltizam?*

Comme la plupart des contributions se prélèvent en nature, le gouvernement a été conduit naturellement à recourir au système ruineux du fermage, au lieu du mode de régie directe primitivement en usage. C'est ce mode de fermage qui se nomme *Iltizam.*

Il n'y a qu'un avis sur la nécessité de supprimer ce mode arriéré de perception, et cet avis se trouve consigné en ces termes dans l'excellent ouvrage de M. Ubiccini, auquel nous puisons à pleines mains, parce qu'il mérite de faire autorité :

« La régie par l'État mettrait fin à ces abus qui déconsidèrent la Turquie en l'appauvrissant. Les populations, assurées de ne rien payer au-delà de la contribution légale, acquitteraient régulièrement un impôt qui ne serait jamais assez élevé pour devenir onéreux, et l'État ne se verrait plus dans la fâcheuse nécessité de faire figurer chaque année à son budget, sous le nom de *bakaya*, pour 50 à 60 millions de créances arriérées sur les contribuables ou sur les fermiers des revenus. En effet, de même que le Koran défend de lever aucun impôt direct sur le cultivateur dont la fortune ne dépasserait pas 200 dinars, les ordonnances qui régissent la perception de l'impôt en Turquie sont extrêmement douces. Elles ne permettent, en cas de non payement du contribuable, ni de l'emprisonner, ni de saisir et de vendre son fonds. Tout au plus autorise-t-elle la vente de son mobilier ; encore un pareil fait est-il presque sans exemple. »

Réformer et transformer l'impôt et sa perception, en Turquie, ne serait pas, on le voit, une entreprise d'une difficulté insurmontable. Peut-être serait-ce moins difficile que de réformer en France le régime douanier. Sur ce dernier point, la Turquie n'aurait rien à faire; elle est en avance sur nous, car il y règne la liberté de commerce la plus étendue. Tandis que la Russie prohibe un grand nombre de produits de l'industrie étrangère, la Turquie les admet tous sans distinction, et ne prélève qu'un droit d'importation de 3 0/0, plus un droit supplémentaire de 2 0/0 au sortir de la douane, en remplacement des anciens droits de circulation à l'intérieur.

Chaque culte rétribuant directement son clergé, ce qui a lieu, et son personnel enseignant (1), l'impôt n'aurait à subvenir qu'au payement des dépenses suivantes :

Frais de représentation du chef de l'État;

Frais d'administration centrale ;

Entretien de la force publique ;

Entretien de la flotte.

L'impôt serait donc faible , conséquemment facile à asseoir et à percevoir.

Le sol, en Turquie, étant réputé appartenir à l'État (2),

---

(1) Le patriarche de Constantinople est le chef de la nation grecque ; il préside le synode et juge souverainement toutes les affaires civiles et religieuses. Lui et ses douze métropolitains, qui forment le synode ou le grand conseil de la nation, sont exempts du *karadj*.

Les archevêques et les évêques sont de droit, comme les gouverneurs et les muftis, membres des conseils municipaux.

Le patriarche, les archevêques et les évêques président à la répartition de l'impôt pour la nation grecque.

Tous les cadis et gouverneurs sont tenus de faire exécuter les sentences judiciaires du patriarche à l'égard des chrétiens du rite grec, celles des évêques à l'égard de leurs diocésains ; ils assistent, en outre, le clergé dans le recouvrement de ses droits et de ses revenus.

Le clergé lève une *contribution annuelle sur chaque famille pour l'entretien du culte*. Il fait les mariages, prononce les divorces, rédige les testaments, et tous les actes auxquels il préside sont une source de très gros revenus pour lui ; il a même la faculté de se faire accorder des legs pieux.

Le patriarche et tous les métropolitains prélèvent un droit de 10 0/0 pour chaque cause sur la valeur de l'objet contesté, et ils condamnent à l'amende, à la prison, à la bastonnade et à l'exil, sans préjudice du droit d'excommunication.

(2) « A l'époque du partage, le territoire fut divisé en trois portions :

rien ne serait plus simple que d'y appliquer le principe régénérateur de la préemption, tel qu'il a été expliqué ailleurs (1), principe qui n'est autre que le droit de capacité substitué au droit de conquête, le droit d'appropriation par l'intelligence succédant au droit d'appropriation par la force. La force conquiert, l'intelligence acquiert. Conquérir, c'est prendre ; acquérir, c'est payer. La préemption appliquée à la possession du sol, c'est d'abord cette possession doublement légitimée par son origine et par ses œuvres ; c'est ensuite la sanction naturelle de l'impôt volontaire. Ainsi, là encore, en Turquie, l'impôt deviendrait moyen. Où le sol est réputé appartenir à l'État, où conséquemment l'État a le droit de le prendre, quelle objection pourrait rencontrer la préemption qui ne s'exerce qu'après avoir préalablement payé l'objet, non-seulement le montant de sa valeur, estimée et déclarée par son détenteur, mais encore un dixième en sus ?

Il est une œuvre aussi difficile que coûteuse ; la France le sait par expérience : c'est l'établissement du cadastre. La préemption a cet avantage, qu'elle le rend parfaitement inutile. Ce serait donc un motif de plus pour qu'on l'adoptât en Turquie, où le cadastre, commencé depuis quatre-vingts ans, n'existe que nominalement (2).

La Turquie n'a pas de dette inscrite ; il lui serait donc

---

l'une est donnée aux mosquées pour subvenir aux besoins du culte, à l'entretien des écoles, des hospices, etc. ; l'autre, répartie entre les vainqueurs ou laissée aux anciens habitants, à de certaines conditions, forme la propriété privée ; la troisième demeure entre les mains de l'État, censé, d'ailleurs, le propriétaire unique et universel. »

UBICCINI. *Lettres sur la Turquie.*

(1) L'IMPOT, tome XI, page 325.

(2) « Le cadastre est tout entier à refaire ou plutôt à faire, en Turquie ; il existe bien à Constantinople, dans les bureaux de la Porte, une direction générale du cadastre, où chaque propriété est inscrite avec ses limites. Mais la fixation de ces limites a été déterminée, non point à l'aide de plans levés avec soin par d'habiles géomètres pourvus de tous les instruments nécessaires, sous la surveillance de délégués municipaux, ainsi que cela s'est pratiqué chez nous lors de la formation du cadastre ; mais sur la simple déclaration des propriétaires, ou d'après des données transmises par les autorités locales. »

UBICCINI. *Lettres sur la Turquie.*

facile d'emprunter l'argent nécessaire pour ouvrir sur son territoire tous les chemins réclamés par les besoins du commerce ; l'intérêt de cet emprunt se payerait de la manière la plus simple et la plus juste : en le prélevant sur tous les véhicules (1).

Si cet ordre d'idées était adopté, une seule difficulté subsisterait, ce serait la constitution d'une justice qui assurât aux rayas et aux musulmans, dans les causes qui leur seraient communes, les mêmes garanties d'équité et d'impartialité. Déjà la formation des tribunaux mixtes a fait disparaître en partie cette difficulté, qu'achèverait d'aplanir la civilisation. Lorsque de rayas à musulmans et de musulmans à rayas on serait habitué à cette idée, de ne plus voir en soi, de part et d'autre, que des contribuables payant proportionnellement à la valeur et au risque la même contribution, on serait bien près de devenir d'une tolérance égale et réciproque à l'égard de la religion des juges mixtes.

La route est ouverte, il n'y a plus qu'à la continuer ; c'est ce qui résulte de ce qu'on va lire :

« Les procès entre sujets ottomans autres que musulmans, mais d'une même nation, tels que grecs, arméniens schismatiques, arméniens unis et juifs, sont portés devant les patriarches ou devant le *khakham-bachi* (grand-rabbin), considérés comme les chefs à la fois religieux et civils de leur nation par le gouvernement, vis-à-vis duquel ils sont personnellement responsables, et investis, comme tels, du pouvoir de statuer directement sur toutes les contestations qui s'élèvent entre leurs coreligionnaires. Néanmoins, les parties ont le droit d'en appeler de leur tribunal à la justice turque ; mais on a soin de les engager d'avance, par serment et au moyen d'un compromis, à s'en tenir à la sentence du patriarche ou du rabbin qui siége chez eux, à cet effet, deux fois par semaine.

» Si les parties appartiennent à des nations différentes, la cause est portée devant le *mehkémé*, à moins qu'elles ne

(1) L'IMPOT, tome XI. Voir *Police de Circulation*, p. 359.

préfèrent s'en rapporter à un arbitrage dont les conditions sont réglées à l'amiable.

» Mais il n'y a pas seulement les rayas, sujets de la Porte, il y a aussi les étrangers ou commerçants dans l'empire, et qui, étant placés en dehors du droit commun international, par suite des capitulations qui leur garantissent certains priviléges et immunités, sont soumis à une juridiction spéciale pour tout ce qui concerne leurs rapports avec les sujets ottomans. De là les *tribunaux mixtes.*

» Les tribunaux mixtes sont donc de deux sortes :

» 1° Les tribunaux mixtes de commerce, qui statuent sur tous les différends en matière civile et commerciale entre les indigènes et les étrangers établis ou commerçant dans l'empire ;

» 2° Les conseils de police correctionnelle, chargés de la poursuite de tous les crimes et délits commis par les étrangers au préjudice des indigènes, ou par les indigènes au préjudice des étrangers.

1° *Tribunaux mixtes de commerce.*

» L'institution de ces tribunaux remonte au mois d'avril 1847. L'essai s'en fit d'abord à Constantinople par la réorganisation de l'ancienne chambre de commerce, *tidjaret*, conformément aux règles de procédure en usage dans nos tribunaux civils. Le mémorandum adressé à cette occasion aux légations à Constantinople portait que celles-ci nommeraient d'un commun accord dix notables commerçants, choisis parmi leurs nationaux, lesquels rempliraient, à tour de rôle, l'office de juges. La Porte, de son côté, désignait dix autres notables pris parmi ses sujets, musulmans et rayas, de manière à ce que le tribunal fût composé dès lors, comme il l'a toujours été depuis, de juges ottomans et européens en nombre égal. Comme ces derniers sont nommés par le concours de toutes les légations, la partie étrangère, sous quelque protection qu'elle soit placée, est tenue de choisir ses arbitres parmi les négociants en

exercice ; mais le drogman de la mission à laquelle elle appartient assiste au procès et surveille la procédure.

2° *Tribunaux mixtes correctionnels.*

» Ces tribunaux, créés dans les mêmes vues que les tribunaux de commerce et pour répondre à des besoins semblables, furent institués à la même époque et suivirent les mêmes phases. Établis d'abord à titre d'essai dans la capitale, avec le concours des légations, et placés sous la direction du conseil central du ministère de la police, tout à fait en dehors de l'uléma, ils furent étendus successivement à la plupart des grandes villes de l'empire, et, en dernier lieu, au Caire et à Alexandrie, après que le temps et la pratique en eurent fait voir l'utilité.

» Les tribunaux mixtes de police sont formés par moitié de membres indigènes et étrangers, les uns permanents, les autres siégeant alternativement suivant la nationalité à laquelle appartiennent les parties ou les accusés, et élus parmi les notables de la nation, par l'entremise des consulats. Chacun d'eux est exclusivement attaché au tribunal ou au conseil dont il fait partie.

» Les devoirs et les attributions de ces tribunaux, ainsi que la procédure à suivre dans la conduite et le jugement des procès, sont tracés avec beaucoup de soin et de netteté par le firman d'institution. Ces devoirs et ces attributions sont de recueillir les dépositions des témoins avec la plus grande impartialité ; — de faire *prêter*, avant de recueillir les dépositions, *serment* aux témoins, *suivant le rite auquel ils appartiennent*, de ne rien soustraire ni ajouter à la vérité ; — de punir sévèrement ceux des témoins qui seront parjures en fait de fausses révélations, toutes les fois qu'elles auront été légalement constatées ; — d'interroger les témoins en présence de l'accusé, l'un après l'autre et séparément (et non deux à la fois), sans que l'un ait connaissance de la déposition de l'autre ; — de recevoir les déclarations secondaires, s'il y en a, relatives à la véracité ou à

la fausseté des dépositions des témoins principaux, après les avoir soumis au serment voulu d'après le rite qu'ils professent ; — d'entendre avec la même attention, et sans la moindre distinction ou partialité, tant les dépositions contre l'accusé que les révélations en sa faveur ; — de prendre toutes les mesures qui peuvent être jugées propres à mettre en évidence l'innocence ou la culpabilité de l'accusé ; — de recevoir le témoignage qui pourrait être utile pour éclairer les faits poursuivis, de toute personne privée, sans exception et sans distinction de rang ou de nationalité ; — d'obliger les personnes qui seraient appelées à déposer, tant par la partie que par l'accusé, à se présenter devant le tribunal ; — de rejeter tous les aveux qui auraient été obtenus par des violences et des menaces, ou par des promesses, tout en admettant ceux qui auront eu lieu volontairement et sans violence ; — de n'employer jamais, et pour quelque motif que ce soit, la bastonnade ou toute autre peine corporelle ; — de faire exécuter, après avoir pris l'approbation du gouverneur de la localité, les sentences prononcées d'après les lois et réglements en vigueur dans l'empire ; — de ne pas prononcer définitivement sur des faits qui emportent la peine de mort ; de remettre, dans ce cas, au gouverneur de la localité le dossier de l'instruction et des débats, pour que celui-ci le transmette au conseil suprême, qui prononcera le jugement définitif, si l'accusé est sujet ottoman ; que si, au contraire, il est étranger, le conseil suprême devra requérir l'assistance du consul ou de son interprète fondé de pouvoirs, suivant la teneur des capitulations existantes, afin de statuer, en sa présence et avec son consentement, sur le fait, et d'obtenir de lui l'assistance requise à l'exécution de la sentence.

» La création des tribunaux mixtes, constitués, comme ils le sont aujourd'hui, sur le modèle des tribunaux européens, avec toutes les garanties désirables d'indépendance et d'équité de la part des juges, tant à l'égard du pouvoir administratif qu'à l'égard des parties, n'est pas seulement destinée à étendre les relations commerciales de la Turquie

par la sécurité qu'elle inspire aux transactions; elle est surtout appelée à réformer complétement, et dans un avenir peu éloigné, l'ensemble de la jurisprudence ottomane. Elle fut une nouvelle et heureuse inspiration de cette politique prévoyante qui tend à changer les mœurs et les institutions sans heurter de front les préjugés, et à éclairer l'opinion plutôt qu'à la contraindre. En effet, en créant, d'abord dans la capitale, puis dans les principaux centres de population de l'empire, ces sortes de tribunaux modèles, de même qu'il créait des écoles modèles, des fermes modèles, etc., destinées à inaugurer successivement les réformes arrêtées depuis longtemps dans sa pensée, le gouvernement se plaçait, en quelque sorte, sur un terrain neutre, où le succès, quel qu'il fût, n'engageait ni sa popularité ni l'avenir même de l'œuvre. C'était un essai qu'il tentait; l'essai a réussi au-delà de toute attente. C'est ainsi que les dispositions de la loi qui place la preuve écrite en première ligne dans les causes civiles, là où anciennement la preuve testimoniale était seule admise, et cette autre disposition bien autrement importante, et le pas le plus hardi et le plus dangereux peut-être qu'ait franchi jusqu'ici la réforme, qui déclare le témoignage des chrétiens recevable en justice, même contre un musulman, appliquées d'abord aux tribunaux mixtes, ont fini par être étendues aux mehkémés sans soulever d'opposition, et ont frayé la voie à toutes les améliorations subséquentes, à mesure que le temps et la comparaison des résultats obtenus rendront plus sensibles les vices et les dangers de l'ancien système. »

Sans contredit, la formation de tribunaux mixtes présente des difficultés; mais que sont ces difficultés en comparaison des avantages résultant d'un ordre de choses qui est le véritable ordre moral? car c'est l'accord de la loi avec la foi; c'est la justice relative à la croyance; c'est la conscience publique reflet de la conscience individuelle; c'est le lien religieux plus fort que le lien territorial; c'est l'esprit de communauté plus élevé que l'esprit de nationalité. Sous la domination turque, la loi et la foi ne vont pas en sens op-

posés : ainsi la loi ne tolère pas le divorce lorsque la foi l'interdit, et, réciproquement, la loi ne l'interdit pas lorsque la foi le tolère ; si la polygamie n'est pas défendue aux musulmans par la loi civile, c'est que la loi religieuse, le Koran, ne l'interdit pas. Loi religieuse et loi civile y sont inséparables ; la seconde n'y est jamais que l'appréciation de la première, celle-ci obéissant à celle-là comme la main obéit à la tête. Chacun a sa foi qui est sa loi. Le catholique a sa foi et sa loi qui sont identiques ; le grec a sa foi et sa loi qui sont identiques ; le protestant a sa foi et sa loi qui sont identiques, comme sont identiques la foi et la loi du musulman. Sous le rapport des consciences comme sous le rapport des douanes, on peut donc dire que la Turquie est en avant de la plupart des États qui ont la prétention d'occuper un rang plus élevé qu'elle sur l'échelle de la civilisation. Elle est moins loin qu'eux de cet avenir certain où les hommes ne se grouperont plus étroitement par nations parquant comme un troupeau sur un lambeau de sol, mais se grouperont librement par communions planant par la pensée au-dessus de l'espace ; où il n'y aura plus que des patries d'idées, patries auxquelles ils appartiendront non plus selon le hasard du lieu de naissance, mais selon le progrès de la raison.

L'administration ainsi réduite à la simple perception d'une prime d'assurance, il ne saurait être question de droits politiques. Que seraient ces droits ? On ne débat que ce qui est contesté ; on ne conquiert que ce qu'on n'a pas ; on n'acquiert que ce qui manque (1). Tout contribuable ayant le plein exercice de sa liberté naturellement limitée à ses deux extrémités par la responsabilité encourue et par la réciprocité appliquée, qu'aurait-il à souhaiter et à obtenir de plus ? Où la liberté existe, personne n'en parle et

(1) « A part les libertés politiques, qui n'existent point en Turquie, du moins dans la forme usitée en France, il n'y a peut-être pas un pays au monde où le principe de l'égalité absolue soit plus profondément empreint dans les institutions et surtout dans les mœurs, et cela depuis les premiers temps de l'islamisme. »

UBICCINI. *Lettres sur la Turquie.*

nul ne la revendique. Elle est pour l'existence de la pensée ce que l'air est pour l'existence du corps. L'air ne faisant défaut à aucun et se mesurant abondamment pour tous à la quantité nécessaire, on le respire sans songer à se le disputer. Qu'y gagnerait-on ? Qui songe, aux États-Unis, à porter atteinte par la force ou à poser des limites par la loi à la liberté de son semblable ? Par la liberté ainsi restituée, ou ainsi laissée à tous les contribuables habitant la Turquie, on évite toutes les complications de gouvernement, on évite la question de séparation du pouvoir : en pouvoir législatif et pouvoir exécutif ; on évite la question d'hérédité ou d'élection qui devient sans importance ; on évite la question de cens électoral ou de suffrage universel ; on évite enfin toutes les questions qui ont fait couler tant de sang, causé tant de désastres en France, pour aboutir à quoi ? — A l'abandon des garanties qui avaient passé pour les plus précieuses et les plus indispensables.

Si ce régime était adopté, s'il était appliqué, est-ce que ce ne serait pas la civilisation effective de l'empire turc ? est-ce que, de toutes les solutions, ce ne serait pas la plus simple, la moins difficile ?

D'où viendrait la difficulté ?

Elle ne viendrait pas du Koran, ni du gouvernement turc, ni de la population musulmane, ainsi qu'on peut s'en convaincre en interrogeant les faits observés par l'auteur des *Lettres sur la Turquie :*

« Le souverain, en Turquie, n'est que le premier serviteur de la loi, et toute son attribution consiste à empêcher que personne n'y porte atteinte, à commencer par lui-même. Encore cette attribution ne constitue-t-elle pas une prérogative exclusive, un droit limité à la personne du sultan ; le célèbre axiome sorti de la bouche même du prophète : « *Nehi an in* » *munkher*, » « Oppose-toi à la violation de la loi » confère le même droit au dernier de ses sujets, et place la loi, ou, si l'on préfère, la constitution, en Turquie, sous la sauvegarde individuelle de tous les citoyens.

» Appelé en témoignage devant un cadi, le sultan doit rester debout, ou s'il déroge à l'usage en s'asseyant, les autres témoins ont le droit de s'asseoir comme lui. On cite même l'exemple d'un grand mufti, Mewla Fenari, qui refusa de recevoir la déposition du sultan Mourad Ier, par la raison que la loi rejetait le témoignage de tout musulman qui n'assistait

pas à la prière publique du vendredi ; et c'est de là que date l'usage des sultans ottomans de se rendre publiquement à la mosquée le vendredi de chaque semaine, usage dont ils n'osent se départir, même en cas de maladie, à moins d'impossibilité absolue.

» Il faut avoir vécu en Turquie pour comprendre à quel point est poussé ce scrupule de la légalité, vanté si fort en Angleterre, et le respect du droit, qui se confond dans l'esprit de l'Osmanli avec la pratique du devoir. Par exemple, la contrebande est inconnue en Turquie ; de vols, on n'en entend presque pas parler. Une statistique judiciaire à Constantinople, la capitale la plus populeuse de l'Europe, après Londres et Paris, si elle pouvait être faite avec exactitude, renfermerait à cet égard les révélations les plus curieuses et les plus inattendues. Du reste, c'est un témoignage que tous les hommes qui ont visité la Turquie, même ceux qui étaient le plus prévenus contre elle, ont été forcés de lui rendre. Il n'y a pas de peuple plus moral, ce qui ne veut pas dire plus éclairé, mais plus attaché à son devoir tel qu'il le comprend.

» En Turquie, politique ou sociale, la réforme n'est possible qu'à la condition de s'appuyer sur le Koran et sur la tradition. Au premier abord, ces mots : monarchie constitutionnelle, république, paraissent à l'Osmanli des mots vides de sens, tellement l'idée de l'unité du pouvoir est enracinée profondément dans son esprit, « *gathambé birtchen guèreck*, » dit-il, « il ne faut qu'une sonnette dans une file de chameaux. » Mais montrez-lui par des citations du Koran et des hadis, par l'exemple des quatre premiers khalifes et par des témoignages tirés de sa propre histoire, que le gouvernement établi par Mahomet est, en réalité, celui-là, que le souverain ne doit que régner, tandis que c'est la loi qui gouverne, et il conviendra avec vous que ce gouvernement est en effet le meilleur, qu'il n'en faut point d'autre, et il prêtera les mains volontiers à tout ce que vous tenterez pour remplacer les institutions existantes par de nouvelles, non parce qu'elles sont nouvelles, mais au contraire parce qu'elles se rapprochent des institutions primitives établies par le fondateur. Et il le fera d'autant plus volontiers qu'il verra l'initiative partir du chef même de l'État, et surtout ce qui a manqué au sultan Mahmoud, le succès, que l'Osmanli prend toujours comme le jugement de Dieu, légitimer l'œuvre des réformateurs.

» Appliquez à la lettre la parole du prophète : « *Mes disciple s réunis en » commun ne peuvent faire un mauvais choix ;* » et vous avez une assemblée en qui réside la souveraineté de la nation, exerçant tous les droits d'une chambre législative et chargée en même temps de surveiller le pouvoir exécutif. Donnez de même une formule, un sens positif et légal à l'axiome : « *Oppose-toi à la violation de la loi ;* » et vous avez la liberté de la presse, l'inamovibilité de la magistrature, le jury, en un mot, toutes les garanties constitutionnelles.

» Qu'on ne prenne pas cependant trop à la lettre mes paroles. Je n'ai pas voulu dire que le régime constitutionnel fût à la veille de s'établir en Turquie, et je ne vois pas trop, d'ailleurs, ce que la Turquie aurait à y ga-

guer. J'ai voulu montrer simplement que la réforme est moins difficile et moins éloignée qu'on ne le suppose généralement ; que, quelles que soient les mesures libérales que le gouvernement décrète dans l'avenir, elles trouveront un peuple préparé de longue main à les recevoir et à les appliquer, tant par suite de la tradition historique dont le souvenir s'est affaibli, mais non effacé, que par l'effet du respect dont il entoure la personne de ses princes.

» La résistance que rencontra la réforme sous sultan Selim et sultan Mahmoud vint uniquement des ulémas, qui excitaient le zèle fanatique du peuple en lui représentant les idées nouvelles comme devant amener la chute du trône et de la religion, et le sultan comme égaré par de perfides conseillers. Mais que le contraire arrive, ainsi qu'il est permis de l'espérer, aujourd'hui qu'un nouvel esprit se fait jour au sein de l'uléma privé de son bras droit, les janissaires ; qu'il se rencontre un cheik-ul-islam à la fois prudent et ferme, comme sultan Selim avait eu le bonheur d'en trouver un, dévoué à la cause du progrès et au gouvernement dont il fait partie ; que le gouvernement, de son côté, à mesure qu'il voudra introduire de nouvelles réformes, soit attentif à les présenter, non plus comme un emprunt fait à l'Europe, mais comme une application des principes du Koran : dès lors on verra cesser toute opposition, et rien ne contrariera l'essor de la Turquie vers une régénération complète, que l'incertitude de sa situation politique et les entraves de la diplomatie européenne créent à son développement. (1) »

Encore une fois, d'où viendrait donc la difficulté ?

Mais que la difficulté vînt du gouvernement turc ou de la population musulmane, il suffirait, pour la vaincre, et conséquemment pour ôter à la Russie tout prétexte de guerre, que l'Angleterre et la France le voulussent fermement.

Je vais expliquer comment.

Ce sera ma conclusion.

---

(1) UBICCINI. Cette opinion de l'auteur des *Lettres sur la Turquie* est d'accord avec cette anecdote ainsi rapportée par l'empereur Napoléon dans ses *Mémoires :*

« A un dîner du général en chef chez le cheik El Fayoum, on parlait du Koran : — « Toutes les connaissances humaines s'y trouvent, disaient » les cheiks. » — « Y voit-on l'art de fondre les canons et de faire la pou- » dre ? demanda Napoléon. » — « Oui, répondirent-ils, mais il faut savoir » le lire. »

VII.

CONCLUSION.

« Qui pourrait calculer la durée des guerres, le nombre de campagnes qu'il faudrait faire un jour pour réparer les malheurs qui résulteraient de la perte de Constantinople, si l'amour d'un lâche repos et des délices de la grande ville l'emportaient sur les conseils d'une sage prévoyance. Nous laisserions à nos neveux un long héritage de guerres et de malheurs. »

L'EMPEREUR NAPOLÉON.
Message au Sénat, 29 janvier 1807.

« J'ai pu partager l'empire turc avec la Russie, il en a été plus d'une fois question entre nous : Constantinople l'a toujours sauvé. Cette capitale était le grand embarras, la vraie pierre d'achoppement. La Russie la voulait, je ne devais pas l'accorder : c'est une clé trop précieuse ; elle vaut à elle seule un empire ; celui qui la possédera peut gouverner le monde. »

NAPOLÉON. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

« Je ne discute pas avec quiconque me dit que le maintien de l'empire ottoman n'est pas pour l'Angleterre une question de vie ou de mort. »

LORD CHATAM, cité par M. Guizot. 2 juillet 1839.

Abandonnée à elle-même et à ses propres forces, la Turquie serait hors d'état de résister au czar : y sacrifiât-elle sa dernière piastre et son dernier croyant. Une force incontestablement inférieure ne peut lutter longtemps contre une force infiniment supérieure.

La Turquie le sait.

Elle sait que la guerre prolongée serait le terme de son existence et la fin de sa domination.

La Turquie reconnaît qu'elle a besoin, pour échapper à cette extrémité, de l'appui le plus énergique de l'Angleterre et de la France.

La France et l'Angleterre, en ce moment suprême, peu-

vent donc dicter à la Turquie toutes les conditions qui leur paraîtront justes.

Ces conditions seront acceptées avec le même empressement, avec la même docilité et par la population musulmane et par le gouvernement ottoman.

Eh bien ! que l'Angleterre et la France disent à la Turquie : Nous sommes disposées à contracter régulièrement avec vous et à perpétuité un traité de paix et d'alliance défensive, à vous prêter, coûte que coûte, le secours de nos flottes et de nos armées, à garantir même l'intérêt de l'emprunt que vous vous efforcez de négocier ; mais ce sera aux conditions ci-après, préalablement acceptées et loyalement remplies ;

« Vos finances se consument en traitements excessifs de fonctions pour la plupart inutiles, ce qui s'oppose à la naissance et au développement de votre crédit ; vous réduirez considérablement vos dépenses d'abord, afin de rendre moins onéreux le taux de l'intérêt de l'emprunt, et ensuite afin de rendre plus facile la perception en argent de l'impôt actuellement payé en nature ;

» L'impôt sera le même pour tous les contribuables de l'empire ottoman, sans distinction de croyances ni d'origines ; il sera proportionnel à la valeur constatée, ainsi que cela a déjà lieu pour le vergu ; ce qui aura pour conséquence la suppression, sans déficit pour le Trésor, du kharadj ;

» Les iltizams seront abolis et remplacés par le mode de perception directe de l'impôt que l'expérience démontrera le plus simple, le plus juste et le moins coûteux ;

» Musulmans et rayas auront les mêmes droits civils et jouiront des mêmes garanties administratives et judiciaires, conformément à ces paroles mémorables du sultan Mahmoud : « Je veux qu'un jour, entre mes sujets, on ne dis-
» tingue le musulman qu'à la mosquée, le chrétien qu'à
» l'église, le juif qu'à la synagogue ; »

» Chaque croyance rétribuera librement et directement son culte et son corps enseignant ;

» Les rayas entre eux continueront d'avoir leurs coreligionnaires pour juges ; dans tous les cas où la cause sera commune à des rayas et à des musulmans, il sera prononcé par des tribunaux mixtes, composés de la façon qui donnera les garanties les plus certaines à la stricte impartialité;

» Chacun sera admis à prêter serment selon son culte ;

» Le rachat des corvées et redevances en nature par l'État et l'acquisition par le paysan d'une portion de la terre corvéable, moyennant le payement préalable du prix de la valeur constatée par l'impôt et d'un dixième en sus de la valeur, seront de droit ;

» L'esclavage sera déclaré définitivement et complétement aboli ;

» Les monastères dédiés aux Lieux-Saints seront classés au rang des établissements libres et jouiront de toutes les garanties attribuées aux établissements privés ;

» Chaque culte aura toute liberté de construire à ses frais de nouvelles églises, de nouveaux temples ou de nouvelles synagogues ;

» Un concordat qui aura pour effet de dégager complétement votre responsabilité réglera, entre toutes les puissances chrétiennes ayant un consul à Jérusalem, les droits de possession, d'usage et de police des Lieux-Saints (1). »

---

(1) Cette idée d'un concordat appartient à M. l'abbé Michon, qui l'a exposée ainsi qu'il suit :

« Je me suis beaucoup occupé à Jérusalem de la question des Lieux-Saints ; je l'ai étudiée sous toutes ses faces. J'ai pu connaître, en raison de mes relations nombreuses avec les hommes influents des diverses communions chrétiennes, les idées, les prétentions de tous. Elles me sont parfaitement connues. Et plus je me rappelle ce que j'ai entendu, plus je m'arrête à cette conviction profonde, qu'il n'y a qu'un concordat fait à l'amiable qui puisse apporter la paix au Sépulcre du Sauveur. La lutte y est engagée depuis trop longtemps. Les chances de succès de part et d'autre y ont été préparées avec trop d'art pour que, s'il y a un parti vainqueur par la force, le bien que chacun d'eux aura voulu obtenir, et je les suppose également dans la bonne foi, se changera en un mal plus grand, peut-être irrémédiable. Ici évidemment je ne parle qu'au point de vue religieux, et je ne pense pas que, dans cette grave question, il y ait autre chose à consulter que les intérêts de la foi. Or, je n'hésite pas à le déclarer, si les demandes telles que nous les avons formulées venaient à être couronnées de succès, elles passeraient tout simplement à Jérusalem pour une injustice et une spoliation. La raison, la voici : c'est que les nations

Ces conditions formellement stipulées ayant été publiquement acceptées par le gouvernement turc avec toutes garanties de leur fidèle exécution données à l'Angleterre et à la France, ces deux puissances en feraient immédiatement part à la Russie ; et dans le cas où le czar, après et nonobstant cette communication, persisterait encore et plus que jamais, sans motifs ni prétextes, dans l'*ultimatissimum* qu'il a signifié au sultan et dans sa résolution de ne point évacuer les Principautés danubiennes, sommation en règle serait faite alors par l'Angleterre et la France à l'Autriche et à la Prusse, puissances signataires de la convention du 13 juillet 1841, d'avoir à remplir les engagements qui résultent implicitement des termes dudit traité, conclu par lesdites puissances contractantes dans le but de « don-
» ner à Sa Hautesse le sultan une preuve manifeste du
» respect qu'elles portent à l'inviolabilité de ses droits sou-
» verains. »

L'Autriche et la Prusse seraient averties que tout refus

---

non catholiques se sont imposé d'immenses sacrifices pour la reconstruction de l'église du Saint-Sépulcre et du Saint-Sépulcre lui-même.

» Un concordat qui donnerait, autant que possible, à chaque communion les droits qu'elle avait avant l'incendie de 1808, tout en tenant compte des travaux considérables exécutés par les communions non catholiques, ce concordat, une fois souscrit par tous, serait un titre récent d'une toute autre valeur que ceux que l'on apporte, puisque ceux-ci sont constamment contradictoires, la Porte ayant trente fois donné et ôté par ses firmans les mêmes sanctuaires, pendant que ce dernier engagerait formellement les parties intéressées.

» Il aurait donc pour premier avantage de prévenir les usurpations ; car à toute heure on pourrait en consulter le texte, et, en cas de discussion, soumettre la cause à la commission permanente des différents consuls qui habitent Jérusalem, désignés par le concordat comme arbitres de tout litige à venir. »

Une fois que la diplomatie européenne serait d'accord sur ce moyen de pacification, il suffirait qu'elle signât un protocole ainsi conçu :

« Les nations chrétiennes de l'Europe, voulant donner une preuve de l'intérêt qu'elles portent à la garde des Lieux-Saints en Palestine, arrêtent qu'il sera fait un concordat qui réglera les droits de possession d'usage des différents sanctuaires. Ce concordat serait fait à l'amiable par une commission composée de trois membres de chacune des communions chrétiennes, nommés par les communions elles-mêmes. Dans le cas où cette commission ne pourrait s'entendre sur certains points en litige, elle s'en rapporterait à l'arbitrage définitif d'une autre commission de trois membres, qu'elle choisirait hors de son sein. »

L'article 1er de ce concordat établirait d'abord les parties des Lieux-

de concours de leur part, avoué, tacite ou évasif, dans un délai fixé, serait considéré par l'Angleterre et la France comme équivalant à la rupture de tous rapports diplomatiques et à un commencement d'hostilités.

Alors des deux parts la situation serait nette, et ni l'Autriche, ni la Prusse, ni la Russie, dûment averties, n'auraient à se plaindre si l'Italie, la Hongrie, la Pologne, en d'autres termes : toutes les nationalités opprimées, invoquant le concours désintéressé de l'Angleterre et de la France, l'obtenaient hautement, non sous la forme déloyale, indirecte et déguisée de révolutions encouragées, mais sous la forme loyale, directe et effective de concours armé.

— Ce serait la guerre générale !

— Oui, ce serait la guerre générale, mais avec le droit et la force, le crédit et l'argent du côté où seraient l'Angleterre et la France; et non-seulement alors la France et l'Angleterre seraient soutenues matériellement par l'effort suprême de toutes les nationalités aspirant à recouvrer leur

---

Saints qui doivent rester *communes* entre toutes les communions, par exemple la grande coupole du Saint-Sépulcre, qui est comme la nef de cette église vénérable ; les deux petites nefs du Calvaire ; en un mot, tous les points de l'église où les fidèles réunis en masse peuvent désirer se placer pour assister au saint sacrifice ou venir faire des prières à toute heure du jour. Il faut remarquer que les choses existent déjà de la sorte au Saint-Sépulcre. L'article 1er du concordat ne ferait que rendre légal ce qu'une tolérance mutuelle a déjà sagement établi.

L'article 2e, d'une grande importance, devrait régler aux frais de quelle communion seraient réparées les parties déclarées communes lorsqu'elles auraient besoin de l'être : telle est la grande coupole du Saint-Sépulcre, dont les plombs sont emportés chaque jour par le vent.

L'article 3e fixerait les sanctuaires privés, c'est-à-dire ceux dont chaque nation voudrait se réserver exclusivement l'usage. Le nombre en serait très petit ; ce serait seulement quelque chapelle latérale, sans importance religieuse aux yeux des autres communions.

L'article 4e réglerait les sanctuaires mixtes, ceux où toutes les communions pourraient venir célébrer les saints mystères. Un réglement particulier, annexé à cet article 4e, fixerait les heures où les autels seraient à la disposition de chaque communion. Il serait affiché dans chaque sanctuaire en différentes langues, mais particulièrement en arabe, qui est la langue de tous les chrétiens à Jérusalem, afin de pouvoir être consulté la veille des grandes fêtes de l'année, dans la crainte de quelque conflit.

L'article 5e réglerait entre les communions les frais d'entretien et de réparation des sanctuaires mixtes, tous les ussges de tapis à fournir, de lampes à allumer, toujours autant que possible d'après la possession la plus ancienne.

Telles seraient les dispositions générales de ce concordat.

indépendance, mais encore moralement par les sympathies de tous les peuples éclairés. Aussi la victoire ne serait-elle pas douteuse et ne se ferait-elle pas longtemps attendre.

Mais précisément parce que la victoire ne serait pas douteuse, ni l'Autriche, ni la Prusse, ni même la Russie ne voudraient s'exposer aux désastreuses conséquences d'une défaite irréparable.

Puisque rien ne leur serait demandé qui ne fût rigoureusement juste et dans l'intérêt de tous sans aucune exception ni préférence, de quoi ces trois puissances auraient-elles à se plaindre et qu'auraient-elles à objecter ?

Donc, nul doute que publiquement citées et hautement traduites à la barre de la civilisation par les deux gouvernements anglais et français, elles ne s'empressassent de se rendre à leur appel suprême.

Alors ce ne serait plus la guerre déclarée, ce serait la paix consolidée.

Alors tous les États d'Europe, y compris la Turquie (ce qui rendrait sa réforme financière encore plus facile), pourraient procéder à un désarmement général d'après une base uniforme proposée et acceptée, ce qui aurait pour effet de rendre possibles le dégrèvement de l'impôt et la diminution des budgets, à la grande et unanime satisfaction de tous les peuples.

La civilisation y gagnerait. L'Europe sortirait enfin de la petite politique pour entrer dans la grande.

La petite politique est celle qui mesure la grandeur des nations à l'étendue de leur terrritoire; la grande politique est celle qui mesure la grandeur des peuples à leur degré de civilisation et de bien-être.

La petite politique est celle qui a pour grands ministres Richelieu, Retz, Mazarin; la grande politique est celle qui leur préfère Sully, Colbert, Turgot.

La petite politique est celle qui encourage les intrigues et décourage les réformes ; la grande politique est celle qui encourage les réformes et décourage les intrigues.

La petite politique est celle qui complique et ajourne tou-

tes les questions ; la grande politique est celle qui les simplifie et les résout.

La petite politique est celle qui fait passer l'esprit de parti avant l'esprit public ; la grande politique est celle qui fait passer l'esprit public , c'est-à-dire l'esprit de nation, avant l'esprit de parti.

La petite politique est celle qui entretient l'antagonisme ; la grande politique est celle qui l'éteint, en subsituant en tous lieux et sous toutes les formes l'esprit d'émulation à l'esprit de rivalité.

La petite politique est celle qui se résume dans ces mots : GUERRE, CONQUÊTES, FRONTIÈRES, GLOIRE, FORCE, MYSTÈRE, AUTORITÉ, ALLIANCES ; la grande politique est celle qui se traduit ainsi : PAIX, ÉCHANGES, CIRCULATION, CRÉDIT, RAISON, PUBLICITÉ, LIBERTÉ, RÉCIPROCITÉ.

La petite politique est celle qui place la supériorité d'une nation dans la quantité de ses régiments et de ses vaisseaux de guerre ; la grande politique est celle qui place la supériorité d'un peuple dans la qualité de ses produits et de ses objets d'échange.

La petite politique est celle qui creuse des fossés, construit des bastions, fond des canons et veut avoir exclusivement dans ses mains les clés de tous les détroits ; la grande politique est celle qui creuse des canaux, construit des chemins de fer, fabrique des locomotives, et, au lieu de fermer les détroits, les ouvre à toutes les marines, sans distinction de force ni de pavillons.

En effet, lorsque la science s'applique sans relâche à rendre, sous toutes ses formes, la circulation par mer et par terre plus facile, plus rapide, plus économique, et à rapprocher ainsi tous les peuples, n'est-ce pas un anachronisme, un contre-sens que de se disputer, au dix-neuvième siècle, entre gouvernements, à qui restera le gardien ombrageux de tel ou tel détroit, au lieu de *dénationaliser* tous les détroits pour les *universaliser* (1) ?

---

(1) DÉTROITS.—*Europe* : détroits des Dardanelles, de Gibraltar, du Sund,

N'est-ce pas pareillement un contre-sens et un anachronisme que de lutter à qui empêchera le percement de tel ou tel isthme, sous prétexte, comme à Suez, de la préférence à donner à un canal sur un chemin de fer, ce que veut l'Angleterre, au lieu de travailler à frais communs au percement successif de tous les isthmes (1) ?

N'est-pas rester en arrière de trente-huit ans sur les traités de 1815 (2) ?

Les tempêtes, les naufrages, les inondations, la grêle, la foudre, l'incendie, les fléaux, les maladies ne forment-ils pas par eux-mêmes un assez grand mombre de risques et de désatres? Est-il donc nécessaire que la politique vienne encore les grossir par la guerre et les maux qu'elle engendre ?

Si les hommes étaient plus heureux et plus libres, en quoi donc la politique en serait-elle moins grande ? La politique de paix et de civilisation, qui a les progrès pour frontières, est-elle donc plus petite que la politique de guerre et de conquête, qui a les territoires pour limites ? La civilisation des peuples, c'est le droit du plus fort intellectuelle-

---

de Kara, de Pentland, de Bonifacio, de Messine, d'Euripe, d'Enikalé ; — *Asie* : détroits de Behring, de la Manche de Tartarie, de la Pérouse, de Tsougar, de Corée, de Formose, de Singapoure, de Malacca, d'Ormuz, de Bab-el-Mandel ; — *Amérique* : de Lancaster, de Davis, d'Hudson, Forbisher et Cumberland, de Belle-Isle, de Bahama, de la Floride, de Yucatan, de Magellan, de Lemaire, de Méziers, de la Nouvelle-Géorgie ; — *Océanie* : de Banca, de Gaspar et de Caremata, de la Sonde, de Macassar, des Moluques, de Dampier, de Saint-Georges, de Torres, de Bass, de Cook et de Foveaux.

(1) ISTHMES. — *Europe* : isthmes de Corinthe, de Perecop ; — *Afrique* : isthme de Suez ; — *Amérique* : isthme de Panama.

(2) ACTE DU CONGRÈS DE VIENNE (9 juin 1815).

Art. CVIII. Les puissances dont les États sont séparés ou traversés par une même rivière navigable s'engagent à régler d'un commun accord tout ce qui a rapport à la navigation de cette rivière. Elles nommeront, à cet effet, des commissaires qui se réuniront, au plus tard, six mois après la fin du congrès, et qui prendront pour base de leurs travaux les principes établis dans les articles suivants.

Art. CIX. La navigation, dans tout le cours des rivières indiquées dans l'article précédent, du point où chacune d'elles devient navigable jusqu'à l'embouchure, sera entièrement libre et ne pourra, sous le rapport du commerce, être interdite à personne; bien entendu que l'on se conformera aux réglements relatifs à la police de cette navigation, lesquels seront conçus d'une manière uniforme pour tous, et aussi favorable que possible au commerce de toutes les nations.

ment substitué au droit du plus fort militairement ; c'est le moins habile commercialement et industriellement payant tribut au plus habile commercialement et industriellement ; c'est la domination par la science détrônant la domination par l'autorité ; c'est la soumission volontaire succédant à l'esclavage forcé et au servage héréditaire ; c'est Watt, c'est Fulton régnant sur un empire plus vaste que l'empire d'Alexandre ou l'empire de Charlemagne.

Politique de *rêve-creux !* C'est ainsi que la politique de civilisation est dédaigneusement qualifiée par la politique de *casse-cous.*

Si la politique de civilisation, si la politique de conciliation est une politique de chimère, quel nom faut-il donner à cette politique de complication, à cette politique de discorde qui tient l'Europe dans la perplexité depuis huit mois, qui arme deux empires l'un contre l'autre, décime leurs populations et achève de les écraser sous le poids des plus lourds impôts et des plus stériles dépenses ? La grande politique est-elle donc cette politique impuissante à mettre d'accord sur une question la forme avec le fond, à terminer un différend qui n'a de gravité que s'il est un mensonge, cette politique bruyante qui menace et ne frappe pas, qui n'est ni la paix ni la guerre, mais qui est le trouble, l'incertitude, la ruine ?

Une grande et propice occasion se présente de dénationaliser les détroits en les universalisant : ce serait de déclarer le détroit des Dardanelles entièrement libre, et de montrer par cet éclatant exemple comment, sous des mains habiles, l'obstacle peut devenir moyen.

Dira-t-on qu'une telle politique serait la lente absorption de la Turquie par la civilisation ? Si, en effet, la Turquie ne pouvait subsister que par le despotisme et le fanatisme, ce ne serait pas moi qui regretterais qu'elle disparût ; mais, j'en ai la ferme conviction, la certitude morale, dès que la Turquie ne sera plus tiraillée en tous sens par des diplomates jaloux de faire parler d'eux au loin, rivaux d'influence ou égarés par des animosités personnelles ; dès qu'elle

ne sera plus le champ de bataille diplomatique où se tâtent, se mesurent, se heurtent, se contrecarrent, se contredisent l'Autriche, l'Angleterre, la France et la Russie désœuvrées; dès que la Turquie n'aura plus d'inquiétude sur son existance efficacement garantie, elle, qu'on accusait d'être un cadavre, achèvera, en marchant d'un pas sûr et rapide dans les voies du progrès, l'éclatante démonstration qu'elle vient de donner à l'Europe étonnée.

Les revenus ordinaires de la Turquie varient, depuis quelques années, de 150 à 172 millions de francs.

Ses recettes et ses dépenses s'établissent ainsi qu'il suit :

RECETTES.	fr.	DÉPENSES.	fr.
Dîmes	50,600,000	Liste civile du sultan.	17 250,000
Impôt foncier	46,000,000	— de la sultane	1,932,000
Kharadj	9,200,000	Employés	44,850,000
Douanes	17,760,000	Armée	69,000,000
Impôts indirects	34,000,000	Marine	8,625,000
Tribut de l'Égypte	6,900,000	Affaires étrangères	2,300,000
— de la Valachie	460,000	Routes et pavages	2,300,000
— de la Moldavie	230,000	Vacoufs et rentes	12,995,000
— de la Servie	460,000	Banque ottom. (subv.)	6,900,000
Total	168,000,000	Total	173,052,000

Il n'y a peut-être pas un pays où la disproportion entre les traitements accordés aux employés supérieurs et les émoluments des grades inférieurs soit aussi considérable qu'en Turquie. Tel employé de la douane ou de l'arsenal reçoit de 25 à 30 francs par mois, tandis que son chef de service reçoit de 1,000 à 1,200 francs ; tel général de division peut toucher par an jusqu'à 138,000 francs, tandis que le capitaine recevra moins de 1,400 francs.

Mais plus cette disproportion est excessive, et plus elle rend la réforme facile.

L'entretien de l'armée absorbe plus du tiers, près de la moitié des revenus ; cette dépense pourrait être considérablement réduite sans aucun inconvénient, sans aucun danger, si l'indépendance de l'empire ottoman, de ce gardien européen du détroit des Dardanelles, était efficacement assurée par un traité d'alliance défensive conclu avec l'Angleterre et la France, celles-ci agissant dans un intérêt

commun, strictement défini et hautement avoué ; car, il faut bien qu'on le sache, ce n'est pas le sultan que défendent ces deux puissances lorsqu'elles s'interposent entre lui et le czar : ce qu'elles défendent, c'est leur propre existence.

L'avantage d'une alliance défensive ainsi hautement avouée et strictement définie serait de mettre la France désormais à l'abri du risque de retomber dans les inexplicables et injustifiables fautes qu'elle a commises, notamment en 1827 et en 1840.

Si la Turquie a trouvé d'abondantes ressources, si elle s'est imposé d'immenses sacrifices pour la défense de sa nationalité, elle saura trouver des ressources non moins abondantes, elle saura s'imposer des sacrifices non moins grands pour fonder sa prospérité. Il suffira, pour l'y décider, qu'elle apprenne que, dans ce siècle de concurrence industrielle et de rivalité commerciale, la paix est devenue pour les nations immobiles une épreuve plus redoutable que la guerre ; il suffira qu'elle sache que maintenant l'accomplissement de tous les progrès est pour tous les peuples une question de vie ou de mort.

Finalement, la solution que je propose se résume dans ces deux lignes :

Elever la question d'Orient pour la simplifier ; la simplifier pour la résoudre.

VIII.

OBJECTIONS.

20 décembre 1854.

L'écrit qui a paru sous ce titre : SOLUTIONS DE LA QUESTION D'ORIENT, est un examen comparé des prétendues solutions qui ont été présentées, examen nécessairement et logiquement terminé par une conclusion.

Cette laborieuse étude, consciencieusement entreprise, sans volonté préconçue de faire pencher la balance plutôt d'un côté que de l'autre, a rencontré, de la part de la *Gazette de France* et du *Pays*, des contradictions qui exigent une réponse.

Ni l'un ni l'autre de ces deux journaux n'admettent la conclusion que j'ai déduite de l'essence même des choses.

Quoi de plus simple, cependant, que cette conclusion?

Finalement, en quoi consiste-t-elle?

Elle consiste à détruire radicalement dans leur germe tous les prétextes dont se sert la Russie pour absorber moralement et insensiblement la Turquie.

Qu'est-ce que la Russie demande à la Turquie?

Qu'est-ce que la Turquie refuse à la Russie?

La Russie, par la voix du comte de Nesselrode (1), se plaint, mais sans les spécifier, « d'actes de mauvaise foi, de » sourdes persécutions, de vexations perpétuelles intentées » à son culte, et demande pour ses coreligionnaires, en » Orient, le strict *statu quo* et la conservation des priviléges » qu'ils possèdent *ab antiquo* sous l'égide de leur souve-

(1) Deuxième circulaire du comte de Nesselrode.

» rain. » Elle se plaint par la voix de l'empereur Nicolas que, (1) « malgré tous les efforts pour défendre l'intégrité » des droits et priviléges de l'église orthodoxe dans ces » derniers temps, de *nombreux actes arbitraires* du gou- » vernement ottoman ont porté atteinte à ces droits, et me- » nacé enfin d'anéantir complétement tout l'ordre de choses » sanctionné par des siècles et si cher à la foi orthodoxe. »

La Turquie répond à la Russie : « S. M. le sultan, par un » firman impérial revêtu de son auguste *hatti-chériff*, vient » de confirmer de nouveau les priviléges, droits et immu- » nités dont les religieux et les églises du rite grec jouis- » sent *ab antiquo*. Il est de l'honneur de la Sublime-Porte de » préserver, dans le présent et dans l avenir, de toute at- » teinte les immunités religieuses ainsi que les droits et » priviléges accordés sous les règnes précédents, et confir- » més par S. M. le sultan régnant, au clergé, aux églises et » aux monastères des sujets ottomans qui professent la re- » ligion grecque, et de même que l'on n'a jamais songé à » y apporter la moindre restriction, l'on n'a jamais, non » plus, mis en doute les intentions amicales et loyales de » S. M. l'empereur de Russie envers la Sublime-Porte. Mais » stipuler avec un gouvernement étranger par un *sened* » (acte obligatoire), sous forme de convention, ou par une » note ou déclaration ayant les mêmes force et valeur, les » droits, priviléges et immunités (quand même ce ne serait » que pour la religion, le culte et l'église), en faveur d'une » communauté nombreuse sujette du gouvernement, cela » touche aux droits d'indépendance et aux bases gouver- » nementales de la puissance qui s'engage, et cela n'est » nullement à comparer à quelques concessions faites par » d'anciens traités. On a vu par les communications offi- » cielles que la Sublime-Porte a faites en temps et lieu aux » hautes puissances, qu'elle n'hésite point à donner des as- » surances suffisantes capables de dissiper les doutes qui » ont amené les discussions relatives aux droits, aux privi-

(1) Manifeste de l'empereur Nicolas, 26 juin 1853.

» léges spirituels et à d'autres immunités qui s'y rattachent,
» et dont les églises grecques et les prêtres grecs sont en
» possession de la part de S. M. I. le sultan. Loin de songer
» à retirer une partie quelconque de ces priviléges, ou
» même à en restreindre la jouissance consacrée par leur
» utilité, S. M. I. se fait une gloire de les confirmer publi-
» quement, et, fidèle aux maximes de la justice et de la
» clémence, de les mettre à l'abri de tout préjudice au
» moyen d'un acte solennel revêtu de son *hatti-chériff*, et
» qui a été porté à la connaissance de tous les gouverne-
» ments amis. Le gouvernement ottoman, craignant à juste
» titre tout ce qui impliquerait un droit d'immixtion en fa-
» veur de la Russie dans les affaires religieuses, ne pouvait
» faire plus que de donner des assurances propres à dis-
» siper les doutes qui étaient devenus le sujet de la dis-
» cussion... »

La Turquie, en se bornant à confirmer de nouveau, ainsi qu'elle l'a fait, les priviléges, droits et immunités dont les religieux et les églises du rite grec jouissent *ab antiquo*, a-t-elle eu tort de refuser à la Russie ce que celle-ci exigeait : un acte synallagmatique portant soit le nom de *sened*, soit le nom de note, soit le nom de déclaration, mais obligeant le gouvernement turc envers le gouvernement russe, et constituant conséquemment une incontestable dépendance ?

M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères de France, répond ce qui suit :

« Pris, en quelque sorte, au dépourvu par des exigences
» qu'ils n'avaient pas dû soupçonner, les représentants de
» la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la
» Prusse à Constantinople ont loyalement employé leurs
» efforts pour empêcher une rupture dont les conséquences
» pouvaient être si fatales. Ils n'ont pas conseillé à la Porte
» une résistance de nature à l'exposer aux dangers les plus
» sérieux ; et, *reconnaissant à l'unanimité que les demandes*
» *de la Russie touchaient de trop près à la* LIBERTÉ D'ACTION
» ET A LA SOUVERAINETÉ DU SULTAN *pour qu'ils puissent se*

» *permettre un avis, ils ont laissé aux seuls ministres de Sa* » *Hautesse la responsabilité du parti à prendre.* »

M. le comte de Clarendon, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, exprime en d'autres termes la même opinion ; il répond :

« La Russie se trompe en disant que la Porte est peu dis- » posée à faire droit aux justes demandes de la Russie, ou » qu'elle cherche à échapper aux engagements qu'elle a » pris envers la Russie. Si cette imputation était fondée, le » gouvernement de S. M. n'aurait pas manqué d'employer » toute l'influence dont il dispose pour engager la Porte à » remplir loyalement ses engagements. Mais *le gouverne-* » *ment de S. M. n'a pas plus connaissance de la violation* » *des engagements de la Turquie que des nombreux actes* » *arbitraires du gouvernement ottoman, qui*, dit-on, *ont* » *attenté aux droits de l'Église grecque et menacé de ren-* » *verser un ordre de choses sanctionné par le temps, et pré-* » *cieux pour l'Eglise orthodoxe.* Le gouvernement russe ne » pouvait pas croire sérieusement un seul instant que la » Porte acceptât, sans variante, les clauses que l'intérêt de » sa SURETÉ et de sa DIGNITÉ l'avaient obligée à repousser » quelques jours auparavant. »

Après ces deux déclarations si formelles des deux ministres des affaires étrangères de France et d'Angleterre, et la question étant ce qu'elle est : — la Russie persistant à exiger un acte de vassalité que la Turquie persiste à considérer comme contraire à son indépendance, à sa souveraineté, à sa liberté d'action, à sa sûreté, à sa dignité, par quels moyens faire mettre bas les armes aux deux puissances belligérantes, par quels moyens obliger moralement la Russie à se retirer des Principautés qu'elle a envahies ?

Telle était, telle est encore la question, sommairement résumée.

L'impossibilité de mettre d'accord ce qui s'exclut logiquement étant démontrée par l'impuissance de tous les efforts que l'Angleterre, l'Autriche, la France et la Prusse ont tenté depuis neuf mois, il y a quatre alternatives :

I. S'unir aux Turcs pour obliger les Russes à repasser le Pruth ;

II. S'unir aux Russes pour mettre un empire grec à la place de l'empire ottoman ;

III. Laisser les Russes battre les Turcs et abandonner, les yeux fermés, le vaincu à la discrétion du vainqueur ;

IV. Détruire entièrement les effets dans leur cause avouée.

C'est à la dernière de ces quatre alternatives que je me suis arrêté, après les avoir toutes successivement et scrupuleusement pesées.

La preuve que cette solution est la vraie, c'est cet aveu qui échappe à la *Gazette de France :*

« Si la Turquie avait adopté les réformes proposées par » M. de Girardin, la Russie s'arrêterait probablement dans » sa marche conquérante. »

Il est vrai que la *Gazette de France* se hâte aussitôt de qualifier de chimérique la solution qui consiste à sauver l'empire ottoman de la ruine par la civilisation.

Le raisonnement de la *Gazette de France* est celui-ci :

« Si la Turquie ne peut vivre sans l'Angleterre et la France, aidées de la Prusse et de l'Autriche, elle est morte. Si elle est morte, maintenir son intégrité avec des conditions n'est pas plus raisonnable que de vouloir la maintenir sans conditions. »

Je réponds à la *Gazette de France* par cette interpellation : Est-ce que le gouvernement ottoman est impuissant à maintenir l'ordre dans ses provinces et la paix parmi ses populations? Est-ce que la justice ne s'y rend pas? Est-ce que la force publique n'y obéit pas? Est-ce que l'impôt ne s'y perçoit pas? Est-ce que la dépense ne s'y paye pas? D'où lui sont venues les difficultés avec lesquelles il est aux prises? Lui sont-elles venues de l'impossibilité matérielle de faire passer sous le niveau d'une égale soumission les grecs et les latins qui habitent Jérusalem et y fréquentent les Lieux-Saints? Non : ces difficultés lui sont venues uniquement d'une sourde et vieille rivalité diplomatique de la France et de la Russie s'exerçant à Jérusalem et à Constantinople? Qu'une rivalité pareille s'établisse à Bruxelles entre

la France et la Russie ou la Russie et l'Angleterre, et l'on verra la Belgique non moins embarrassée que la Turquie. En faudra-t-il nécessairement conclure que la Belgique est morte et doit disparaître de la carte d'Europe? Que le même antagonisme éclate à Florence sur une question religieuse entre l'Autriche catholique et l'Angleterre protestante, que devra faire la Toscane? Parce qu'elle serait impuissante à s'affranchir de ces deux prétentions opposées, devra-t-on aussi la supprimer? Que l'Autriche, la France et la Russie ne se mêlent pas plus de ce qui se passe en Turquie que la France ne se mêle de ce qui se passe en Pologne et l'Autriche de ce qui se passe en Irlande, et l'Empire ottoman n'aura aucun besoin de recourir à l'Europe pour le sauver, car il ne court de dangers que par elle et ses rivalités déguisées.

La *Gazette de France* n'admet pas que grecs et musulmans puissent former un même peuple et vivre sous le même gouvernement. A cette objection sans valeur, je répondrai que c'est là une réminiscence gallicane de Bossuet, qui n'admettait pas que catholiques et protestants pussent coexister en France sous le sceptre de S. M. Louis XIV. La *Gazette de France* fait de la religion une question de territoire; la *Presse* en fait, elle, une question de conscience. Qui a tort de la *Gazette de France* ou de la *Presse?* Il y a un mot qui complique tout et qui est synonyme de *guerre*, c'est le mot *nationalités;* il y a un mot qui simplifie tout et qui est synonyme de paix, c'est le mot *liberté*. Aussi la *Presse* n'est-elle point tentée d'échanger son jeune drapeau, sur lequel est écrit *Liberté*, contre le vieil étendard de la *Gazette de France*, sur lequel est écrit *Nationalités*. Il est si vrai que la Liberté, qui tend à substituer en tout et partout la forme de l'*assurance* à la forme de la *domination*, simplifie tout, que si les Turcs sont moins accessibles que les Grecs au progrès de la civilisation, ceux-ci, déjà en possession de l'avantage du nombre, sont certains de recouquérir par le travail, non-seulement l'égalité civile que leur a fait perdre la conquête, mais encore la supériorité sociale.

Les Grecs peuvent donc être patients : l'avenir, s'ils le méritent, ne leur échappera pas.

Je viens de répondre à la *Gazette de France;* je passe au *Pays*. Après avoir dit que je suis toujours l'homme de l'imprévu quand je ne le suis pas de l'absolu, le *Pays* reprend en ces termes :

« Ainsi, pour assurer la paix européenne, M. de Girardin demande.... *la guerre générale !* Il ajoute, il est vrai, qu'en posant la question dans ces termes, ni l'Autriche, ni la Prusse, ni même la Russie, ne voudraient s'exposer aux désastres d'une défaite irréparable. Mais si au contraire, au nom de leur dignité et de leur orgueil national justement blessé, elles résistaient à cette mesure violente, qu'adviendrait-il ? Faudrait-il marcher en avant ? Mais ce serait la guerre universelle avec toutes ses horreurs et tous ses bouleversements. Faudrait-il reculer ? Mais ce serait la honte avec toutes ses décadences. »

Ainsi, demander ce qui seul peut et doit empêcher la guerre de couver ou de se rallumer, c'est l'attiser !

Si ce reproche que m'adresse le journal le *Pays* était fondé, en tombant sur ma tête, il tomberait aussi d'aplomb sur celle de lord Redcliffe, car voici ce qu'on lit dans le *Times* du 14 décembre 1854 :

« Dans un discours adressé récemment au sultan, lord Stradford de Redcliffe a dit que la récompense que l'Angleterre espérait des sacrifices qu'elle pourrait être obligée de faire pour défendre l'indépendance de la Turquie, c'était non seulement le triomphe d'un principe européen, mais un système d'améliorations suivies et progressives dans la condition des sujets turcs de toutes les classes. Nous rappelons ces paroles parce que, plus les événements nous poussent à soutenir la Turquie contre les Russes, moins nous devons perdre de vue les droits des sujets chrétiens de la Turquie. Quelque désir que nous ayons de prolonger l'existence de l'Empire ottoman, nous ne pouvons y parvenir qu'en obtenant pour les chrétiens de Turquie des droits positifs et palpables, en leur persuadant qu'ils peuvent considérer comme des amis les gouvernements de France et d'Angleterre. Nous nions que la Russie ait droit au protectorat exclusif des sujets chrétiens de la Porte, et nous réclamons pour le reste de l'Europe un intérêt égal à leur progrès et leur bien-être. La difficulté est de faire comprendre aux populations chrétiennes que, tout en soutenant la souveraineté de la Porte, nous désirons obtenir pour elles une réforme complète de leur condition. Une fois convaincu de cette vérité, le peuple grec, avec son énergie et son intelligence, pourrait être plus facilement disposé à soutenir l'Angleterre et la France qu'à se ranger du côté de la

Russie. Si le peuple grec, au contraire, est contraint de regarder les puissances comme ses adversaires, il se placera sous la protection que la Russie pourrait lui départir.

» Dans la position actuelle, alors que nous sommes également intéressés à soutenir la Turquie contre la Russie et les prétentions des races chrétiennes contre la domination turque, il n'y a qu'une marche à suivre, c'est celle tracée par lord Stradford de Redcliffe. Nous pouvons subordonner l'assistance que nous donnons au sultan à la condition qu'il donnera d'amples droits à ses sujets chrétiens, et nous pourrons placer ces droits sous la protection, non de la Russie, mais de l'Europe. »

Ce langage parfaitement sensé du *Times*, c'est celui que la *Presse* a constamment tenu ; ce qu'a demandé formellement lord Redcliffe dans son discours au sultan, c'est exactement ce que j'ai demandé dans l'écrit contre lequel le *Pays* paraît avoir été impuissant à trouver une seule objection sérieuse.

Si, après avoir obtenu de la Porte tout ce que je voudrais que la France et la Grande-Bretagne lui demandassent, ce qui ne serait qu'aller au-devant des louables intentions du sultan et des vœux les plus ardents de Réchid-Pacha, ce Robert Peel de la Turquie, la Russie, complétement démasquée, n'ayant plus même l'ombre du plus léger prétexte, persistait encore à garder à titre de gage matériel les Principautés qu'elle a envahies, c'est qu'alors la guerre à tout prix et à tout risque serait dans les pensées secrètes et dans les combinaisons ténébreuses de l'empereur Nicolas ; dans ce cas, croit-on qu'on empêchera la guerre en continuant à fabriquer à Vienne des Notes pareilles à celle qui a été déjà rejetée en août 1854, à celle qui a été de nouveau rédigée le 11 novembre et transmise par M. Buol-Schauenstein à M. de Bruck, internonce d'Autriche à Constantinople, et enfin à la dernière, qui porte la date du 5 décembre ? Où de telles Notes conduisent-elles ? Elles conduisent à éterniser la question et les craintes qu'elle a fait naître, craintes qui ne s'assoupissent par intermittences que pour se réveiller par sursauts. Cette politique des demi-mesures, cette politique du mal s'aggravant par la langueur, qui paraît la plus efficace et la plus digne au journal le *Pays*, se-

rait-elle donc en effet la plus digne et la plus efficace ? Elle est jugée et condamnée par ses œuvres.

Ce que lord Redcliffe a demandé le 14 décembre 1854, lord Clarendon l'avait déjà demandé le 1er mars, et ce que le *Times* approuve aujourd'hui, il l'avait déjà approuvé, il y a neuf mois, le 2 mars 1854, en ces termes :

« Lord Clarendon a terminé son discours par ces paroles : « Ni l'Angleterre ni aucune autre puissance chrétienne ne rempliraient dignement les importants devoirs qui leur sont aujourd'hui imposés, elles ne consulteraient pas les intérêts du sultan lui-même, si elles ne saisissaient pas cette occasion d'assurer à la population chrétienne de Turquie des *droits égaux et une justice égale,* et de préparer la voie au progrès et à la prospérité dont la civilisation chrétienne dotera cet empire. » Telles sont, nous aimons à le croire, les opinions et les résolutions bien arrêtées du gouvernement britannique et des puissances chrétiennes qui sont unies avec nous dans la question d'Orient, et quel que soit notre ardent désir d'enlever de vive force à la politique agressive de la Russie les provinces dont elle s'est injustement emparée, et de protéger l'indépendance de l'Europe orientale contre l'invasion du Nord, nous n'en sommes pas moins intéressés à obtenir en faveur des populations chrétiennes de l'Orient cette égalité de droits à laquelle, ainsi que la partie la plus nombreuse et la plus civilisée des sujets de la Porte, elles ont de justes droits. Si quelque chose pouvait déjouer ces intentions et déconcerter la politique qui, selon nous, est essentielle au bonheur et à la tranquillité de l'Orient, ce serait qu'au moment même où les puissances occidentales envoient des forces considérables de terre et de mer pour appuyer leur intervention, les populations chrétiennes se missent en insurrection et donnassent le signal de nouveaux troubles. »

Les conclusions de lord Clarendon, appuyées par le *Times*, sont littéralement celles de l'écrit qui précède, intitulé : SOLUTIONS DE LA QUESTION D'ORIENT. La seule différence existant entre les conclusions de lord Clarendon et celles de l'auteur de cet écrit, c'est que celui-ci, prévoyant les insurrections que la Russie chercherait à fomenter, n'a cessé d'insister pour qu'on lui en ôtât tous les moyens en commençant par où l'on se propose de finir, en mettant les bœufs devant la charrue au lieu de mettre la charrue devant les bœufs. Tenir vaut toujours mieux que promettre. Le jour où le Divan a obtenu l'appui des deux escadres anglaise et française, ce jour-là aurait dû voir procla-

mer l'entière égalité civile de tous les sujets du sultan, sans aucune distinction entre eux ni d'origine ni de croyances. Ce devait être la condition *sine quâ non* du concours prêté à la Porte par l'Angleterre et la France. Tout ce qu'il y a d'éclairé dans le Divan eût fermement et sincèrement applaudi à cette exigence couronnant leur œuvre. De la part du sultan, animé des intentions qu'on lui connaît, et avec la rare bonté qui le caractérise, il n'y avait à craindre aucune objection, aucune résistance. L'Angleterre et la France, par cette conduite, y eussent gagné en Turquie toute l'influence qu'une telle mesure ainsi PRÉALABLEMENT réclamée et proclamée y eût fait perdre à la Russie. C'eût été vaincre moralement son ennemi avant de le vaincre matériellement ! c'eût été le désarçonner ! c'eût été le placer dans la situation la plus fausse ! c'eût été enfin rendre encore plus odieuse l'odieuse guerre qui a déjà fait verser beaucoup de sang, qui a déjà coûté beaucoup d'argent, et qui fait monter de toutes parts le flot de la misère en arrêtant le cours de toutes les transactions, en ébranlant le crédit sur toutes les places de l'Europe !

Que font donc les hommes d'État ? A quoi s'occupent-ils donc pour laisser ainsi, en toute circonstance grave, passer l'instant propice ? Un mot caractérise et résume partout leur politique, c'est le mot TROP TARD ! Mais s'il s'agissait d'un capitaine de vaisseau qui eût attendu d'avoir échoué pour s'apercevoir qu'il y avait un écueil facile à éviter, ou d'un colonel de régiment qui se soit laissé surprendre et désarmer par sa faute, ces mêmes hommes d'État les feraient inexorablement juger ! Ne serait-ce pas eux cependant qui devraient donner l'exemple de la vigilance ?

1838.

DE L'APPLICATION DE L'ARMÉE

AUX GRANDS TRAVAUX D'UTILITE PUBLIQUE (1).

A M. le lieutenant-général comte Alexandre de Girardin.

I.

15 mai 1838.

La plus parfaite constitution de la puissance militaire a toujours été l'objet de vos plus profondes méditations.

Vous avez à ce sujet des idées mûres et abondantes dont il est à regretter que l'application n'ait pas encore fait apprécier toute la valeur.

Vous avez publié sur la *Constitution des armées de terre de la France* des observations neuves et judicieuses, dictées par le patriotisme le plus éclairé.

Soldat de 92 et général de l'Empire, vous avez parlé de l'armée en homme d'État, pour qui la paix et la guerre n'ont plus de secrets;

Vous avez réduit à ce qu'ils valaient beaucoup d'erreurs et de lieux communs propagés par l'ignorance et l'irréflexion;

---

(1) En 1838, à l'époque où ces *Considérations sur l'application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique* ont paru, l'auteur, né sous l'Empire, et retenu par le souvenir des deux invasions de 1814 et de 1815, n'avait

Vous avez rétabli les véritables principes sur la proportion des armes, le recrutement et l'instruction des troupes, l'état des officiers, l'effectif, les cadres, le pied de paix et le pied de guerre, les *réserves*, les places fortes, la tactique et la stratégie ;

Vous avez montré que la puissance militaire d'un pays ne saurait se constituer isolément, arbitrairement ; qu'elle avait des lois naturelles qu'elle ne pouvait enfreindre, qu'elle était soumise à des nécessités commerciales et à des considérations politiques qu'elle devait réunir et concilier ;

Vous avez montré que la constitution d'une armée devait avoir pour base fondamentale l'adoption d'un système de défense militaire déterminé par des intérêts permanents, facilement appréciables ;

Vous avez montré que le système de défense militaire d'un pays n'avait absolument ni valeur ni signification s'il

---

pas encore osé descendre dans toutes les profondeurs de la question des armées permanentes, profondeurs dont les hommes d'État de notre temps ne semblent pas même se douter. Dire qu'ils sont, à cet égard, de plusieurs siècles en arrière sur Montesquieu, c'est ne rien avancer qui ne soit parfaitement exact, et, pour s'en convaincre, il suffit de relire le chapitre XVII de l'*Esprit des lois*, intitulé : — *De l'augmentation des troupes*.

La France réduira-t-elle son armée dans d'importantes proportions ?

La France continuera-t-elle d'avoir une armée dont la dépense dépasse un million par jour ?

Telles sont les deux questions préalables à l'examen de toute discussion approfondie.

Admet-on la nécessité pour la France de l'entretien d'un effectif considérable ? Alors il faut chercher un moyen d'utiliser l'armée, afin d'en alléger les charges : ce moyen, c'est de l'appliquer aux grands travaux d'utilité publique. Comment ? — C'est ce qui fait l'objet du travail que nous avons cru devoir faire précéder par ces quelques mots d'avertissement.

Est-on d'avis, au contraire, qu'il est préférable de n'avoir qu'une armée composée d'un très petit nombre d'hommes choisis, selon les préceptes de Végèce, avec le plus grand soin, et pour lequel le service militaire soit une carrière ? — Alors toute idée qui se propose de détourner l'armée du but exclusif de son institution devient une idée fausse qu'il faut écarter.

Après dix années de méditations sur les deux systèmes en présence, c'est à ce dernier système que l'auteur de ces considérations s'est définitivement rallié.

Toutefois, il lui a paru que l'adoption d'une opinion plus approfondie n'était pas une raison suffisante pour qu'il fît disparaître de ce livre un travail qui, n'eût-il que ce mérite, servirait encore à marquer le point d'où l'auteur est parti pour arriver aux convictions nouvelles qu'il s'est formées, convictions puisées dans un examen plus sérieux des questions dont l'avenir s'est réservé la solution. (Note servant de *Préface* à l'édition de septembre 1848.)

n'était l'exacte expression de son système d'alliances politiques; que le premier doit toujours être l'expression du second, — que l'un et l'autre sont les deux fractions d'un tout; qu'elles s'enchaînent nécessairement et ne peuvent logiquement se séparer, car elles sont à la fois par rapport à elles-mêmes alternativement cause et effet;

Vous avez montré que le nombre n'était pas le principal élément de la force militaire, et que l'instruction des troupes réclamait de promptes réformes; que c'était commettre une erreur grave et se créer une illusion dangereuse que de donner le nom d'*armée de réserve* à des soldats en congé provisoire et à des conscrits laissés dans leurs foyers; qu'armer une multitude, ce n'était pas constituer une *réserve;* qu'il ne pouvait y avoir de réserve méritant ce nom que celle qui faisait partie de l'organisation régimentaire; qu'une armée enfin n'existait qu'à de certaines conditions que vous avez décrites, en ayant toujours soin de donner à vos opinions l'appui des autorités les plus imposantes et des faits les plus mémorables de l'histoire militaire de tous les peuples.

Vos convictions sont devenues les miennes, votre expérience m'a servi d'enseignement.

Parmi vos principaux préceptes, j'ai surtout retenu ceux-ci:

Un État qui prétend constituer sa puissance militaire doit savoir:

D'abord nettement ce qu'il veut;

Ensuite exactement ce qu'il peut;

Enfin, historiquement, quels ont été dans le passé et, par déduction politique, quels doivent être dans l'avenir ses ennemis et ses alliés naturels.

Si un État se tient à cet égard dans l'ignorance, seulement dans le doute; s'il subordonne à des circonstances passagères, à d'inconstantes sympathies, d'invariables, d'incommutables intérêts, l'armée qu'il s'efforcera d'organiser n'aura jamais de base solide; tant que la raison de son chiffre et la nécessité de sa dépense ne seront pas suffi-

samment démontrées, elles seront de perpétuels sujets de discussion politique, de défiance civile, de mécontentement militaire.

Les proportions d'une armée ne sauraient être trop soigneusement étudiées, trop sévèrement observées, car c'est à propos d'elles surtout qu'on peut dire que la pesanteur s'allége par l'équilibre.

Proportionnellement trop considérables, ou numériquement trop faibles, les armées ont également pour conséquence de mettre l'ordre et la paix en question.

Trop considérables, elles éveillent la défiance, elles créent des coalitions puissantes ou ténébreuses ; trop faibles, elles exposent au dédain, elles suscitent des agressions injustes ou téméraires.

Dans les États constitutionnels surtout, le chiffre de l'armée a une grande importance politique ; car pour peu qu'il soit suspecté d'exagération, il rend aussitôt les partis plus ombrageux, plus insatiables de garanties légales, plus difficiles à gouverner ; il a pour effet d'exposer l'armée à des débats parcimonieux qui la découragent, la blessent et l'indisposent contre les institutions et les formes représentatives.

La plus grande force d'une nation réside dans la confiance qu'elle s'inspire à elle-même et dans le respect qu'elle commande. Ce sont deux avantages qu'une bonne constitution de ses armées peut seule lui donner.

La constitution d'une armée est bonne : lorsqu'elle tire moins sa supériorité du grand nombre de soldats qui la composent que de la perfection de leur instruction sous le double rapport du développement des forces du corps et des facultés de l'esprit ; lorsque le nombre des soldats est en juste proportion avec celui des officiers, que les premiers sont relativement nombreux, et les seconds suffisamment rétribués assez, pour qu'ils puissent attendre patiemment les effets de l'avancement ; lorsque les lois de l'avancement ne sont jamais transgressées, et que le droit et la mortalité le règlent exclusivement : lorsque le grade et

l'emploi restent toujours inséparables ; lorsque l'arbitraire et la faveur rencontrent pour invincibles obstacles un système et un code militaires se prêtant un mutuel appui ; lorsque la durée du service est longue, que les contingents annuels sont faibles et les réengagements nombreux : lorsqu'à défaut de gloire à recueillir sur les champs de bataille, le sentiment du patriotisme et de l'honneur est constamment entretenu par l'émulation du savoir ; lorsque, enfin, sans nuire au dedans à l'abondance du travail et au développement du crédit public, la force militaire élève au dehors à leur plus haute expression le crédit et la prépondérance politiques d'une nation, quand elle lui permet de tenir constamment un langage imposant, quand elle assure le succès de ses négociations diplomatiques, quand elle facilite la conclusion de traités avantageux à son commerce, quand enfin elle peut se dire, sans se faire illusion, que les forces dont disposent ses alliés lui appartiennent par la confiance qu'elle leur inspire.

L'organisation d'une armée est mauvaise : lorsque le pied de paix est destructeur du pied de guerre ; lorsque les cadres des officiers, sans proportion avec l'effectif des soldats, enlèvent au commandement l'étendue, l'action et le prestige qui lui sont nécessaires ; lorsque, dans un état démocratique, il est arithmétiquement impossible à l'officier de subsister honorablement avec sa solde ; lorsque enfin le principe sur lequel repose l'autorité militaire est une violation de l'esprit général des institutions du pays.

La loi peut imposer au citoyen qu'elle fait soldat des devoirs plus impérieux et plus nombreux, mais elle ne saurait prudemment lui en prescrire de contraires aux droits qu'il tient de la constitution politique. Le soldat et le citoyen français ne sont plus qu'un seul homme : une discipline trop absolue qui voudrait en faire deux, en s'obstinant à mettre de côté le citoyen enrégimenté et à ne voir exclusivement en lui que le soldat passif, commettrait une faute grave ; car, dans l'ordre des éventualités qu'elle doit prévoir, la guerre malheureusement ne vient plus qu'après la répres-

sion de l'émeute et de l'insurrection. Sincèrement observée, une constitution politique ne permet, sous aucun prétexte, à aucune loi de se soustraire au plus conservateur des principes, à celui de l'homogénéité. Tout doit fléchir sous son empire, même la discipline militaire, qui ne saurait être la même dans un gouvernement représentatif et dans un État absolu.

Il importe essentiellement que le sort de l'armée soit justement réglé pour qu'en temps de guerre sa prépondérance ne soit pas exagérée ; pour qu'en temps de paix son utilité ne soit pas injustement contestée, imprudemment dépréciée ; pour qu'enfin elle reste toujours fidèle au pouvoir et ne soit jamais hostile à l'ordre.

Chez un peuple régi par la forme représentative, c'est à la liberté surtout qu'il importe que jamais l'armée n'ait de justes motifs de plaintes, car son mécontentement pourrait être un poids considérable jeté dans la balance du pouvoir absolu si la royauté n'appartenait à la constitution que par un dévouement douteux.

Nul doute qu'une réorganisation de l'armée qui se proposerait pour but la réalisation de vos idées n'eût pour effet d'accroître considérablement la force militaire et d'en réduire notablement la dépense, sans blesser aucun droit fondé, sans exciter aucune réclamation légitime ; car vous l'avez dit (1) : « Toute réforme qui a pour double conséquence de profiter à l'État dans l'avenir et d'être préjudiciable dans le passé à des droits acquis ou à des intérêts privés respectables, ne peut ni ne doit jamais s'opérer qu'autant qu'elle fait au présent la part qui lui est due. Les révolutions seules méconnaissent les droits légitimes ; les réformes véritables et durables ne s'accomplissent qu'à la condition de les respecter ; elles ne sont jamais rétroactives. »

Dans votre système de réformes, l'économie qui résulte-

(1) *Observations sur la constitution des armées de terre de la France en* 1835, par le lieutenant-général comte Alexandre de Girardin.

rait d'une juste réduction des cadres permettrait l'incorporation d'un plus grand nombre de soldats. C'est ce que vous avez clairement établi dans un tableau comparé qui commence par la suppression de 13 colonels et qui finit par une augmentation de 102,000 fantassins ;

Un nouveau mode de casernement vous donnerait les moyens d'instruire plus rapidement vos recrues et moins incomplétement vos soldats ;

Une augmentation de la solde des officiers serait la base nouvelle que vous donneriez à la liquidation de leur pension.

De telles améliorations, accomplies avec l'esprit d'ordre, l'énergie de volonté et la rare persévérance dont vous êtes doué, auraient assurément une grande importance ; mais je ne pense pas que leur accomplissement fût une raison de rejeter la prise en considération de l'idée que je viens soumettre au contrôle de votre expérience, si je parviens à vous démontrer qu'elle est théoriquement juste et pratiquement profitable.

L'application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique, tel est le problème économique dont je me suis proposé la solution sans m'en dissimuler aucune des difficultés.

J'ai lu tout ce qui a été écrit à cet égard sans y trouver rien autre que des considérations générales plus ou moins bien exprimées.

Je sais que tous les essais entrepris de nos jours ont échoué. Je ne me suis point laissé abuser par les raisons qui ont été données pour pallier un insuccès que j'avais prévu.

J'ai la conviction profonde que, dans les termes où il a été posé, le problème est insoluble ; il a pour obstacle invincible le principe même de notre loi de recrutement.

J'ai donc cherché à atteindre le but par une autre voie.

Sans doute l'idée dont je me propose de vous entretenir ne peut encore être que très imparfaite, car pour l'étendre ou la rectifier en beaucoup de points, il m'a manqué des

connaissances spéciales ; mais si elle est juste, peu importe qu'elle soit incomplète. Si le principe est vital, son développement et son triomphe ne sont pas douteux : il survivra aux jugements précipités qui le condamneront, il vaincra les résistances qui lui seront opposées ; les obstacles le fortifieront, les objections le perfectionneront.

Je prévois que les critiques les plus sévères lui viendront de l'armée : c'est un fait reconnu que toutes les professions ont des traditions qu'elles n'abandonneraient jamais si elles n'y étaient pas contraintes par la concurrence ; mais si l'armée n'est pas passible de ce genre de lutte, il est une autre obligation imposée au gouvernement : c'est celle de trouver sur le budget annuel de ses dépenses une économie de deux cents millions, qui, sans désorganiser aucun service public, lui donne les moyens de réaliser d'indispensables améliorations que je range dans l'ordre qui suit :

I. Une dotation annuelle de trente-deux millions environ est nécessaire à l'instruction élémentaire, qui, selon d'importantes considérations sociales et politiques que j'ai développées ailleurs (1), doit être générale et gratuite.

Cette dotation pourrait alors lui être accordée.

II. Le traitement du clergé est trop faible; son exiguïté l'oblige à se faire du *casuel* une ressource qui a le grave inconvénient, par ce temps où l'on compte plus exactement qu'on ne raisonne logiquement, où l'arithmétique l'emporte généralement sur la piété, d'affaiblir l'autorité religieuse et de déconsidérer le caractère ecclésiastique. S'il est vrai, comme je le crois, que la force immatérielle soit la seule qu'on puisse opposer victorieusement au principe démocratique lorsqu'il a prévalu, qu'elle seule peut le contenir et le diriger, un prêtre et un instituteur éclairés et considérés importent plus au maintien de l'ordre moral et matériel que quelques soldats désœuvrés.

Le clergé recevrait donc une augmentation de traitement.

III. La solde des officiers est insuffisante. Le sous-officier

(1) *De l'instruction publique en France.*

de cavalerie, lorsqu'il est promu officier, ne reçoit que la moitié de la somme nécessaire à l'acquisition de son équipement. L'officier qui n'a d'autres ressources que sa solde, même en s'imposant de dures privations, est placé dans une condition fâcheuse qui nuit à la considération du grade. L'officier supérieur et l'officier général ne sont pas dans une position beaucoup meilleure. Leur traitement n'est pas en rapport avec les obligations auxquelles ils sont tenus et le rang qui leur est assigné dans la hiérarchie sociale. Si l'économie qui devrait d'abord résulter de la réduction à de justes proportions du nombre des officiers ne suffisait pas pour subvenir à une augmentation convenable de la solde, il y pourrait encore être pourvu au moyen de la somme de deux cents millions devenue libre.

IV. Notre matériel militaire, incomplet et imparfait, aurait besoin qu'on le complétât et qu'on l'améliorât d'autant plus que le nombre des soldats serait plus diminué, et qu'en tout le principe de la qualité serait reconnu devoir l'emporter sur celui de la quantité ; notre matériel militaire devrait toujours être l'égal du meilleur, ce qui présentement n'est pas ainsi : aussi serait-ce en temps de guerre une cause d'infériorité fâcheuse, que la France ne doit plus laisser subsister. Cet objet appelle toute son attention. Le perfectionnement continu du matériel de guerre est l'un des soins et des devoirs les plus précieux de l'état de paix. Dans beaucoup de cas, le désavantage d'un mauvais fusil à l'égard d'un bon ne saurait être compensé par la supériorité du courage militaire ; plusieurs de nos échecs n'ont pas eu d'autre cause que l'impossibilité démontrée où le fusil français s'est trouvé de soutenir l'épreuve de la comparaison avec le fusil anglais, qui porte plus juste et plus loin. En ce qui concerne donc l'amélioration de notre matériel militaire, je pense avec vous qu'aucun sacrifice ne devrait être épargné ; car toute économie sur ce point serait mal entendue et pourrait devenir désastreuse. Non, ce n'est pas une chose indifférente et sans importance que les poudres, par exemple, fabriquées en Angleterre, soient

d'une qualité supérieure à celles manufacturées en France par l'État. Ne sait-on pas que plus le matériel de guerre sera parfait et moins le courage du soldat connaîtra d'obstacles, et plus sa confiance sera grande et son obéissance profonde ?

La dépense qu'exigerait le perfectionnement de notre matériel militaire devrait donc être mise au rang des plus urgentes et des plus utiles.

V. Beaucoup de fonctions publiques sont insuffisamment rétribuées. Il serait important qu'une revue sévère fût passée ayant pour double objet l'extinction successive des sinécures et la juste rémunération des services.

La forme démocratique et la concurrence industrielle imposent à notre gouvernement l'obligation de payer cher le droit d'être sévère sur les conditions de capacité qu'il est tenu de prescrire à ses agents, au nom et dans l'intérêt de sa conservation. L'industrie met la supériorité aux enchères et ne croit jamais la payer trop chèrement. Un organisateur habile, un administrateur vigilant, rapportent toujours infiniment plus qu'ils ne coûtent, en raison des faux-frais qu'ils diminuent et des moyens qu'ils simplifient. Rien n'est plus dispendieux que de payer mal les hommes que l'on emploie, non-seulement parce qu'il faut en prendre quatre au moins et souvent plus pour faire l'ouvrage d'un seul, mais encore en raison de l'accroissement de dépense du matériel qui en est le résultat. — Personnel mal rétribué, matériaux ruineux, est un axiome dont l'exactitude est reconnue par l'industrie. Les hommes éminemment doués de l'esprit d'organisation et d'administration, c'est-à-dire ceux qui possèdent les connaissances nécessaires à l'exercice du commandement et du contrôle, sont infiniment rares : d'une part, l'industrie les recherche avidement ; d'autre part, un gouvernement démocratique ne peut subsister qu'à la condition de les absorber, et s'il n'a pas les moyens de soutenir la concurrence, c'est-à-dire de les payer, que deviendra-t-il ? Car ce n'est plus en France, où la diffamation usurpe trop souvent le nom de *liberté de la presse*, que les

fonctions publiques compensent la modestie des traitements par la considération et l'importance sociales. Une opposition inconséquente avec le principe démocratique qu'elle défend, à force de déblatérer contre les fonctions publiques, aura bientôt fini par n'en plus faire que le pis-aller des intrigants et le refuge des incapables. Aussi est-il juste de reconnaître que si la royauté n'a pas d'ennemis plus dangereux que ses courtisans, il est également vrai de dire que la démocratie n'a pas d'adversaires plus redoutables que ses apôtres; les flatteurs de la démocratie et de la royauté sont égaux en lumières, en prévoyance et en désintéressement!

A ce double point de vue du principe démocratique et de la concurrence industrielle, le traitement des fonctionnaires publics est une grosse question dont il serait opportun de s'occuper sérieusement, si le gouvernement se mettait un jour en voie de réformes et d'améliorations. Le traitement de certaines fonctions publiques, principalement de celles de premier et de second ordre, recevrait donc une juste et utile augmentation.

VI. Après s'être donné le moyen pécuniaire de soutenir la concurrence avec l'industrie pour le choix du meilleur personnel possible, il serait à désirer qu'à l'aide de ce qui lui resterait encore de disponible sur les deux cents millions dont il a été précédemment parlé, le gouvernement, passant des personnes aux choses, s'occupât d'alléger l'impôt foncier,—qu'on ne saurait trop ménager pour les temps de guerre, de crises et de calamités; — et de supprimer quelques taxes, telles que le droit universitaire et le timbre des imprimés, qui ont le double inconvénient de lui rapporter peu d'argent et de lui susciter de dangereux ennemis. Les impôts qu'on doit conserver sont ceux qui, d'une perception facile et peu coûteuse, ayant le grand nombre pour base de répartition, sont à la fois légers et productifs; ce sont surtout ceux qui produisent d'autant plus qu'ils sont moins sensibles. Les impôts qu'il est habile de supprimer sont ceux qui, n'étant assis que sur un petit nombre de

contribuables, pèsent lourdement sur eux, rapportent peu à l'État, lui coûtent cher à percevoir, et fournissent contre lui de justes et bruyants sujets d'accusation.

Ces impôts seraient donc abolis.

A ces améliorations, dont l'importance aurait eu besoin d'être moins sommairement exposée, mais dont les conséquences n'échapperont pas à votre esprit aussi prompt à concevoir que patient à exécuter ; à ces améliorations, il faut les autres résultats non moins importants d'un système mixte, n'étant ni la garde nationale ni l'armée ; n'ayant pas en temps de paix les graves inconvénients des armées permanentes trop considérables, mais en ayant en temps de guerre tous les avantages au moins ; système qui permettrait à la France :

D'armer, si ce nombre était nécessaire, un million d'hommes sans les enlever au travail et sans nuire à la richesse publique ;

De compléter en peu de temps l'ensemble de ses voies de communication, — routes, — canalisation des rivières, — canaux, — chemins de fer ;

De mettre dans le meilleur état toutes celles de ses places fortifiées dont sa politique, après un mûr examen, exigerait la conservation ;

D'améliorer ses ports, d'en creuser de nouveaux s'ils étaient nécessaires ;

De multiplier le nombre de ses ponts ;

De renouveler tout son casernement d'après le plan que vous avez conçu ;

De construire rapidement les bâtiments réclamés par la réforme de son régime pénitentiaire ;

D'opérer ceux des défrichements et des desséchements d'une étendue trop grande pour que l'industrie réduite à ses seules forces les veuille entreprendre ;

De changer rapidement toute la face du pays ;

De résoudre au moins en partie un grand problème, celui de l'organisation du travail ;

Enfin, de réduire considérablement les dépenses que lui impose l'occupation de ses possessions en Afrique.

Il me tarde de vous exposer les moyens d'application du système que j'ai conçu ; mais, avant de le faire, quelques observations sur l'institution des armées permanentes, sur les sommes considérables que coûte à la France l'entretien de ses armées de terre, enfin sur les tentatives vaines jusqu'à ce jour qui ont été faites pour en alléger le poids, me paraissent nécessaires.

Ces observations seront l'objet de ma seconde lettre ; la troisième et dernière sera consacrée à l'examen du mode actuel de recrutement et à la rédaction de ma proposition.

II.

L'institution des armées permanentes date de l'an 1444 ; elle eut pour origine un traité d'alliance conclu avec les cantons suisses par le dauphin de France, fils de Charles VII (1).

La formation des *légions* date de l'an 1534, règne de François Ier ; celle des *régiments*, de l'an 1558, règne Charles IX.

L'organisation de l'infanterie en *bataillons* et de la cava-

---

(1) Déjà l'ordonnance du 2 novembre 1439, rendue par Charles VII, contenait les dispositifs suivants :

« A l'avenir, nul ne pouvait s'arroger le titre et l'autorité de capitaine, s'il n'était compris parmi les capitaines que le roi se réservait de choisir. — Nul ne pouvait lever des soldats sans commission expresse du roi, sous peine de confiscation de corps et de biens. — Les capitaines élus par le roi choisissaient eux-mêmes leurs hommes d'armes, mais répondaient de leur comportement corps pour corps, si, par leur négligence ou connivence, le soldat coupable échappait à la justice. — Toutes pilleries, violences et incendies étaient imputés à crime de lèse-majesté aux capitaines et aux soldats. Les soldats pillards pouvaient être poursuivis et pris morts ou vifs. — Le roi s'interdisait droit de grâce.

» L'armée du roi devait se composer, d'après l'ordonnance du 2 novembre, de quinze compagnies, chacune de cent lances garnies, ou de six cents chevaux. Trois archers, un page et un coutillier ou brigandinier étaient attachés à chaque homme d'armes. La solde mensuelle était de dix livres tournois pour l'homme d'armes et de cinq livres tournois pour le coutillier.

» Cette ordonnance ne fut sérieusement appliquée qu'en 1444, après la sanglante bataille de la ladrerie de Saint-Jacques, en Suisse, où 1,600 montagnards combattirent contre 30,000 hommes. Les bandes armées éprouvèrent des pertes énormes qui permirent à Charles VII d'organiser son armée. »

HENRI MARTIN. *Histoire de France.*

lerie en *escadrons* date de l'an 1635. Elle appartient au règne de Louis XIII.

La formation d'un corps d'état-major date du règne de Louis XIV : alors seulement les bataillons, les escadrons, les compagnies, se composèrent d'un nombre d'hommes déterminé. Ce fut sous le ministère de Louvois que fut reconnue la nécessité de pourvoir d'une manière régulière au recrutement de l'armée. En 1688 s'opéra la première levée des milices perpétuelles ; la seconde et la troisième eurent lieu en 1701 et 1719, sous les ministères de Chamillart et de Leblanc. Mais alors ces milices n'étaient point encore enrégimentées. Elles ne servaient qu'à recruter les troupes réglées.

Avant 1635, les régiments ne se composaient que de nombreuses *compagnies* ou bandes de 500 à 2,000 hommes.

Sous le règne de Louis XIV, le recrutement des troupes de ligne avait lieu par *enrôlement forcé* ou *volontaire*. Les bataillons se recrutaient dans chaque province par la voie du tirage au sort et en proportion de la population. La durée du service, d'abord fixée à 6 ans, fut ensuite portée à 8 ans.

La formation d'un *corps royal du génie* date seuleme de l'année 1758.

En 1589, à l'avénement de Henri IV au trône, les forces militaires de la France ne s'élevaient pas au-delà de 8,100 hommes.

Ainsi s'est développée successivement en Europe l'institution des armées permanentes.

On pourrait dire qu'elle s'est développée jusqu'à l'abus, car la progression de la dépense a toujours été en raison de l'accroissement de l'effectif. Nulle part la double nécessité de ménager le crédit public et de protéger l'indépendance nationale n'a fait naître encore aucun perfectionnement. Par ce temps de progrès, rien n'a été imaginé qui fît que la paix ne fût presque pas aussi dispendieuse que la guerre.

La *paix armée*, ainsi qu'a été appelé l'état actuel de l'Eu-

rope, est une aggravation du système des armées permanentes.

Et encore, de tous les sujets de reproches adressés par l'économie sociale à l'exagération du principe des armées permanentes, le plus grave n'est pas celui de coûter à tous les Etats modernes des sommes exorbitantes et disproportionnées avec leurs revenus ; il en est d'autres dont on peut dire qu'ils sont un monument de l'état de barbarie dans lequel est resté jusqu'à ce jour l'art de gouverner les peuples, une protestation contre l'incomplète civilisation dont notre siècle s'enorgueillit.

La puissance relative des nations ne s'accroît pas en raison des sacrifices qu'elles s'imposent pour élever à l'envi les unes des autres le chiffre de leurs armées respectives. Un tel système, non, une telle erreur n'aboutit qu'à les charger d'un poids qui les écrase. Préférer une communauté de sacrifices à une mutualité d'intérêts, c'est de la part des gouvernements un acte qui ne saurait se justifier par aucune raison politique.

Lorsqu'une nation comme la France, par exemple, se vante d'avoir en temps de paix trois cent mille hommes sous les armes, qui lui coûtent annuellement plus de deux cents millions, que fait-elle ? Est-elle plus forte, plus prépondérante, plus respectable, plus respectée, plus assurée contre l'éventualité de la guerre, que si son effectif n'était que de cent cinquante mille hommes, et sa dépense de cent millions seulement? Non, l'unique conséquence d'un tel effectif est d'obliger les nations qui sont ses rivales à lui en opposer un proportionnellement égal. La question maintenant n'est donc plus de savoir quel État comparativement possède l'armée la plus considérable, mais lequel a le crédit le plus solidement constitué, le plus capable de soutenir le plus lontemps le poids d'une telle charge sans atteinte trop sensible à sa prospérité.

Telle est ma conviction sur ce point, que si j'avais à raisonner dans l'hypothèse d'une guerre lointaine et peu probable, que je fusse responsable des destinées de mon pays,

de son indépendance et de sa gloire, et que j'eusse à choisir entre deux systèmes, l'un qui consisterait à maintenir un pied de paix ruineux; l'autre, à le réduire de moitié au moins, en appliquant l'importante économie qui résulterait de cette réduction, d'abord au plus grand perfectionnement du matériel militaire, ensuite à la juste augmentation de la solde des officiers, enfin au dégrèvement de l'impôt foncier, je n'hésiterais pas un instant..... Seulement, dans ce cas, je voudrais que, selon votre excellent précepte, le perfectionnement de l'instruction des soldats compensât la réduction de leur nombre.

De nos jours, l'Angleterre a prouvé que le principal élément de la prépondérance politique des peuples n'était plus la force militaire, mais la richesse publique résultant d'un bon système de crédit financier.

Assurément, le désarmement européen serait une grande mesure que réclame impérieusement l'intérêt de tous les gouvernements, celui de la civilisation, celui de l'ordre et de la paix, celui même de la conservation du principe monarchique. Nul doute qu'une si grande, si utile, si urgente mesure ne fût accomplie déjà, si chacun de ces gouvernements avait pensé qu'il pût sans imprudence agir isolément, et qu'il n'était pas nécessaire que le désarmement fût le résultat d'une convention générale.

Pourquoi la France ne prendrait-elle pas l'initiative d'une telle mesure? Pourquoi n'aurait-elle pas la gloire d'apprendre au monde qu'en temps de paix une nation de premier ordre n'a pas besoin de l'assentiment de ses rivales pour réduire à de plus justes proportions son effectif militaire; qu'aussitôt qu'elle donne l'exemple du désarmement, elle impose par ce seul fait aux autres gouvernements, dans leur propre intérêt, l'obligation de l'imiter? Car tous les peuples, sans exception, se composent de contribuables. Enfin, pourquoi la France, qu'on soupçonne injustement d'aimer le désordre et l'instabilité, ne proclamerait-elle pas la première cette vérité civilisatrice, à savoir: qu'en temps de paix, les armées trop considérables ont pour unique effet

d'énerver les nations et d'affaiblir leurs gouvernements?

Cela fait, ne serait-il donc pas possible que, dans un esprit de conservation, les gouvernements, au moins ceux qui sont unis par la communauté d'intérêts, s'entendissent un jour pour convenir que désormais leurs armées respectives auront toutes une base commune, celle, par exemple, d'un chiffre proportionnel à la population de leurs territoires?

Il est un point sur lequel, de nos jours, tous les hommes d'État sont d'accord, c'est que l'art de gouverner les peuples est devenu partout infiniment plus difficile : là, chez tel peuple, depuis que l'invasion ou le commerce ont fait pénétrer un nouvel esprit et contracter de nouveaux besoins; ici, chez tel autre, depuis que les lumières se sont plus généralement répandues, que la presse périodique traite de pair avec le pouvoir responsable, que la concurrence règne arbitrairement, que le travail opère incessamment des révolutions dans ses moyens d'exécution et dans les relations commerciales d'État à État. Dans toute l'Europe, depuis vingt années, la vie moyenne s'est sensiblement accrue; partout le chiffre des populations s'élève dans une progression soutenue; partout les guerres tendent à devenir plus difficiles et les fléaux plus rares; partout les causes de la mortalité s'affaiblissent, mais nulle part l'abondance des moyens de subsistance ne s'accroît assez rapidement; partout le prix des objets de luxe tend à s'avilir, nulle part celui des denrées de première nécessité ne s'abaisse; d'où il suit que partout se propage le goût contagieux d'un luxe prématuré, et que partout devient plus incurable et plus hideuse la plaie de la misère.

La misère a changé de face; elle n'est déjà plus généralement l'état grossier d'une population superstitieuse et rustique, ne ressentant presque aucun besoin; elle est l'extrémité terrible d'une multitude incrédule et corrompue supportant impatiemment des privations nombreuses.

Partout maintenant l'avantage de conserver la paix n'est donc plus qu'une question secondaire qui vient après la nécessité de maintenir l'ordre. Les gouvernements moder-

nes s'estimeraient fort heureux s'ils n'avaient chacun d'autres ennemis à craindre que ceux de l'extérieur ; ce qui les préoccupe et les inquiète bien autrement que l'ambition de leurs rivaux, est la difficulté de satisfaire les besoins et de contenir les prétentions plus ou moins fondées de leurs sujets.

Si tous les gouvernements savaient exactement avec quelle somme d'embarras inextricables chacun d'eux est aux prises, nul doute que cette connaissance mutuelle ne leur donnât une commune confiance dont le premier acte serait la réforme radicale et générale d'un abus qui aggrave leurs difficultés intérieures.

L'excès de la dépense, ai-je déjà dit, est le moindre des reproches que fait l'économie sociale à l'exagération du principe des armées permanentes ; ceux plus graves qu'elle lui adresse en ce qui concerne la France sont :

De ne pas se borner à prélever un impôt exorbitant sur le travail, mais encore de lui enlever des bras d'autant plus précieux que la loi de recrutement donne le droit de les choisir ;

De dépeupler plus particulièrement les campagnes, et conséquemment de nuire à la culture du sol, qui ne saurait être trop encouragée, attendu que, pour rejoindre l'industrie qui l'a devancée, elle a besoin de faire de prodigieux efforts ;

D'arracher violemment tous les ans à leurs familles et à leurs travaux quarante mille hommes laborieux, choisis parmi les plus robustes et les mieux constitués, pour les rompre péniblement à l'habitude du désœuvrement, les envoyer se corrompre l'esprit et le corps dans les faubourgs infects des villes de garnison, et les rendre ensuite à leur première profession et à leur commune, généralement déshabitués du travail, énervés, dépravés, le plus souvent atteints d'un vice incorrigible, l'habitude de la débauche, et d'un virus héréditaire plus funeste au principe de la reproduction que s'il les frappait entièrement de stérilité ;

Enfin d'étioler et de démoraliser la population.

L'état exagéré des armées permanentes exige donc impérieusement une réforme. En France, divers moyens ont été tentés dans ce but, mais toujours sans succès, ce qui pourtant n'équivaut pas à dire qu'il n'en fût absolument aucun autre que celui que je me suis réservé de proposer.

Bien que, depuis l'avénement des formes représentatives, nos hommes politiques se succèdent rapidement aux affaires, il ne s'est pas encore trouvé dans le nombre un seul homme d'État qui comprît qu'il était tel système politique dont l'adoption permettrait à la France de réduire de moitié les dépenses de ses armées de terre, tel autre au contraire dont la continuation a pour inévitable conséquence une augmentation d'effectif toujours croissante ; que ce qui importe avant tout à la politique d'un grand peuple, c'est de bien connaître quels sont ses amis sûrs, ses rivaux dangereux, ses ennemis impuissants ; c'est de ne contracter d'alliances que celles qui portent avec elles la garantie d'intérêts communs. Il est tel traité de commerce avantageux à deux nations dont la conclusion pourrait avoir pour conséquence de permettre à chacune d'elles de désarmer cinquante mille hommes. Mais la diplomatie moderne ne se doute pas de l'importance de sa mission. Veut-on s'en convaincre ? qu'on regarde généralement à quels négociateurs la paix et la prospérité du monde sont confiées. L'éclat de leur nom, la splendeur de leur fortune, l'illustration d'anciens services les font généralement choisir, mais on ne leur demande pas des études approfondies, des qualités reconnues, des idées arrêtées, enfin une aptitude éminente.

Voilà ce qui explique pourquoi vingt-trois ans de paix ont porté si peu de fruits. La force des choses a fait durer la paix en Europe, mais aucun système ne l'a consolidée.

C'est là ce que vous avez parfaitement démontré dans un de vos écrits (1), où vous avez établi que la suprématie européenne, dont l'Angleterre s'est emparée de fait, revien-

---

(1) *Sur le remboursement des rentes*, par le lieutenant-général comte de Girardin.

drait à la France, à qui elle appartient de droit, le jour où, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, elle saurait leur faire le sacrifice de sympathies passagères, entretenues par un journalisme ignorant ou soldé; le jour où elle se déciderait enfin à choisir de préférence pour alliées les nations auxquelles l'ordre et la paix sont nécessaires, au lieu de s'unir à un peuple qui ne peut subsister et prospérer que par les révolutions qu'il s'efforce de susciter à ses ennemis et qu'il entretient chez ses alliés.

La politique essentiellement subversive de la Grande-Bretagne n'est plus un mystère diplomatique, les faits et les événements l'ont assez pleinement révélé.

L'alliée naturelle de la France est sans contredit la Russie :

Entre ces deux pays, l'obstacle d'une rivalité commerciale n'existe pas encore;

L'industrie de la France, qui est en arrière sur celle de l'Angleterre, est en avance sur celle de la Russie;

La Russie est intéressée à la consolidation du gouvernement qui a su maintenir en France, depuis 1830, l'ordre et la paix; tandis qu'au contraire la Grande-Bretagne n'aurait qu'à gagner à l'anarchie, qui serait la conséquence d'un nouveau renversement. L'Angleterre n'a-t-elle pas toujours su habilement tirer parti de nos discordes civiles pour étendre l'influence de son mercantilisme ?

La première conséquence d'une alliance sincère entre la France et la Russie serait le bienfait d'un désarmement général. L'accord de ces deux puissances consoliderait systématiquement la paix du monde. C'est vainement que l'Angleterre et l'Autriche tenteraient de s'unir pour la troubler. L'Autriche est condamnée à l'immobilité, et l'Angleterre le serait à l'impuissance.

La France, infidèle à la grande pensée continentale de Napoléon, s'est formé sur ses alliances une opinion aveugle et contraire à ses propres intérêts; elle s'est empressée de faire cause commune avec son ennemi vainqueur à Water-

loo, quittant ainsi les traces de l'aigle pour se traîner sur celles du léopard.

Ce que Napoléon avait si bien compris en 1800, avant la mort de Paul Ier, lorsqu'il faisait attacher et flotter ensemble à Florence le drapeau français et le drapeau russe; ce qu'il eut plus tard le tort de vouloir fonder par la guerre, un cabinet éclairé le pourrait maintenant facilement établir par la paix. Le système continental, qui échoua par la force et la violence, réussirait infailliblement par la raison et la persévérance. Le résultat de son adoption serait l'avénement d'une politique nouvelle qui rendrait simples et sincères tous les rapports politiques et commerciaux des deux mondes avec la France, et, sans rompre aucun lien utile, dénouerait beaucoup de difficultés politiques, industrielles et commerciales qui paraissent inextricables et rendent son avenir précaire.

Forte d'alliances nombreuses et puissantes, ayant :

Pour base la communauté d'intérêts identiques;

Pour lien la solidarité du principe monarchique;

Pour but le maintien de l'ordre et de la paix ;

Alors la France n'aurait plus besoin d'armées considérables et coûteuses : alors toute l'activité de son esprit, toutes les ressources de son crédit, pourraient presque exclusivement s'employer à réaliser les nombreuses améliorations que son état administratif, agricole, industriel et commercial laisse encore à désirer, et qui jusqu'à ce jour ont rencontré pour principaux obstacles le défaut de sécurité politique et la routine des budgets.

L'entretien de son armée en temps de paix a coûté à la la France, depuis 1830 seulement, plus de deux milliards (1). 241,420,970 francs, telle est la somme pour laquelle le département de la guerre est compris dans celle de 1,178,690,702 francs, à laquelle s'élève le budget des dépenses pour l'année 1839.

---

(1) Il ne faut pas oublier que ce travail remonte à l'année 1838. Depuis cette époque, la dépense de l'armée, loin de s'affaiblir, n'a fait que s'accroître dans une proportion telle, qu'aujourd'hui cette dépense, pour la période comprise entre 1830 et 1858, dépasse dix milliards.

Ainsi donc, le département de la guerre absorbe à lui seul à peu près autant d'argent que les sept autres départements ministériels ensemble. Cependant, l'effectif disponible de l'armée ne dépasse pas 200,000 hommes, et le traitement des officiers, loin de pouvoir supporter aucune réduction, réclame au contraire une augmentation.

L'organisation sur le papier d'une prétendue *armée de réserve* composée de recrues renvoyées en congé et de conscrits laissés dans leurs foyers, — la création d'une garde nationale mobile — (deux projets qui en réalité n'en font qu'un seul, puisque l'un et l'autre consistent uniquement à donner le nom de soldats et à considérer comme tels des hommes dépourvus de l'instruction militaire, dont ne saurait tenir lieu le plus ardent courage) ; — l'établissement d'un pied de paix plus ou moins désorganisateur du pied de guerre, et se résumant à congédier les soldats pour économiser leur paye et à s'encombrer d'officiers et sous-officiers privés à la fois de commandement et d'avancement ; — enfin, quelques tentatives d'application des troupes au percement de routes stratégiques dans les départements de l'Ouest, tel est exactement tout ce qui a été imaginé et pratiqué dans le but de réduire la dépense des armées de terre de la France.

La question de savoir s'il était possible en temps de paix d'utiliser l'armée en l'employant à l'exécution de grands travaux publics, avait été mise à l'ordre du jour par la presse périodique, qui n'avait pas hésité à la trancher affirmativement.

Cette question avait acquis d'autant plus d'importance, que depuis 1830 les forces militaires de la France avaient dû prendre infiniment plus de développement.

Les chambres législatives ayant voté en 1833 une somme de douze millions pour l'établissement de trois cent deux lieues de routes stratégiques dans plusieurs départements de l'Ouest, il fut d'abord entendu que l'administration profiterait de l'agglomération des troupes dans ces contrées pour faire des expériences qui ont été commencées et poursuivies pendant les campagnes de 1835 et 1836.

Les divers états de travaux que la direction des ponts-et-chaussées a distribués aux chambres législatives ont fait connaître les résultats suivants : — sur les quatre tentatives exécutées dans la première campagne, en 1835, trois ont donné lieu à des dépenses supérieures de 13, 15 et 30 0/0 à ce qu'elles eussent été avec des ouvriers civils ; une seule a produit une légère économie de 5 0/0 ; sur les cinq tentatives de la campagne de 1836, trois ont présenté une augmentation de 10 et 25 0/0 ; une autre des prix à peu près semblables ; la cinquième, une économie d'un peu plus de 1 0/0 ; mais ce bénéfice n'a jamais été qu'apparent, car il était plus que compensé par les frais de campement, de vêtement et de nourriture laissés à la charge du département de la guerre, attendu qu'il les eût toujours payés, que les troupes eussent été employées ou non à ces travaux.

Ainsi donc, d'après les expériences faites, il n'y aurait d'avantage à employer l'armée que dans un seul cas, celui où il s'agirait de travaux urgents, pour l'exécution desquels il serait impossible de réunir un assez grand nombre de bras sans faire augmenter considérablement les salaires.

A la vérité, on a protesté contre l'insuccès. Pour le justifier, on a dit qu'il avait eu pour causes, d'abord le réglement portant que les troupes ne pourraient être détachées des corps que par bataillons ou tout au moins par compagnies avec leur personnel complet d'officiers ; ensuite, on a prétendu que les soldats ne devaient pas être rétribués doublement comme militaires et comme ouvriers civils ; que si le soldat continuait à recevoir sa solde, il était juste de la défalquer du salaire qui lui était alloué pour son travail ; enfin, on s'est élevé contre l'exagération des frais de direction et de surveillance qui, dans la campagne de 1836, ont dépassé 42,000 fr. sur une masse de travaux montant à une somme totale de 216,609 fr.

En ce qui est relatif à la première des trois causes qui viennent d'être rapportées, il me paraît qu'il eût été effectivement impossible de permettre que des bataillons ou des compagnies fussent soustraits à l'autorité et à la surveil-

lance de leurs officiers ; car, l'eût-on fait, on n'aurait réussi qu'à désorganiser l'armée sans organiser le travail.

Je pense donc que s'il est vrai que les soldats ne peuvent être employés avantageusement à des travaux publics qu'en les détachant du personnel des officiers et qu'à la condition de les choisir, ainsi que l'a demandé l'administration du chemin de fer de Saint-Germain, l'autorité militaire a eu raison dans la résistance qu'elle a opposée aux prétentions d'entrepreneurs et d'ingénieurs qui, en résumé, semblent ne voir dans le travail du soldat que le moyen d'en tirer un bénéfice analogue à celui qui s'obtient du travail des détenus, par un système de rabais que condamnent sévèrement et l'humanité et la science économique.

Ce qui confirme l'exactitude de l'induction qui précède, ce sont les prétentions de ces mêmes entrepreneurs et ingénieurs, qui, en même temps qu'ils voudraient réduire l'énormité des frais résultant de la direction et de la surveillance exercée par le contrôle des officiers, désireraient s'attribuer le bénéfice résultant de l'économie de la paye du soldat travailleur.

Ces entrepreneurs et ingénieurs, formés à l'école de Saint-Simon, voudraient que l'État leur concédât les trois points suivants :

Droit de choisir parmi les soldats ;

Droit d'écarter les officiers ;

Droit de prélever sur le salaire de l'*ouvrier* la paye du *soldat*.

Alors, pour eux, « *la question de savoir si l'on peut utiliser l'armée en temps de paix, en l'employant à de grands travaux publics* » serait pleinement résolue.

Mais est-ce ainsi que la question doit être posée? Réduite à ces termes, je vois bien le bénéfice que ferait l'entrepreneur, mais non l'économie que retirerait l'État. Si c'est ainsi que le saint-simonisme, lorsqu'il exaltait les travaux miraculeux dont l'exécution pourrait et devrait être confiée aux armées désœuvrées, entendait la solution du problème, cela n'attestait pas de sa part une grande puis-

sance d'imagination et de réalisation ; et s'il ne devait pas y avoir une autre solution, en vérité, le soin de la chercher ne serait pas digne d'un esprit sérieux.

Ma troisième et dernière lettre vous soumettra le projet que j'ai conçu ; l'intérêt général est le seul but qu'il se soit proposé, et ce but le voici :

Concilier les doubles exigences d'une guerre possible et d'une paix durable ;

Améliorer l'institution des armées permanentes, qui n'est plus en harmonie avec l'état politique de l'Europe, la tendance industrielle du siècle, le progrès général de la science économique et le développement universel de la puissance financière, qui régit les gouvernements modernes ;

Réduire considérablement la dépense des armées de terre ;

Organiser le travail sans désorganiser l'armée.

Ce dernier point n'est pas le moins important, car dans tous les pays où la fortune a cessé de se transmettre par voie de substitution, le travail est devenu une loi universelle, absolue, régénératrice, qui n'admet plus ni royauté fainéante, ni aristocratie oisive, ni soldatesque désœuvrée.

Élever au travail des statues dans nos villes ;

Le mettre en honneur dans nos lois ;

L'ériger en rédemption dans notre pénalité ;

Le consacrer en principe dans nos armées ;

Telle est la base fondamentale de la politique pacifique et nouvelle dont j'étudie les ressources puissantes, et dont je souhaite ardemment que la France sache prendre la glorieuse initiative.

III.

Si de toutes les dépenses portées en France au budget de l'État, la plus considérable est l'entretien de l'armée, de tous les impôts aussi le moins également réparti et le plus généralement redouté est celui du recrutement, dont voici l'historique en peu de mots :

1814.—La conscription est abolie par la charte.

1814 à 1818.—L'enrôlement volontaire est le seul mode en vigueur.

1818.—Une loi, celle du 10 mars, fixe la durée du service militaire à six années et statue que l'armée se recrutera d'abord par engagements volontaires, et subsidiairement, en cas d'insuffisance, par appels.

1824. — Une nouvelle loi, celle du 9 juin, porte de six à huit années la durée du service actif, et de quarante à soixante mille hommes le contingent annuel.

1830.—La nouvelle charte déclare qu'à l'avenir le contingent de l'armée sera voté chaque année par les Chambres législatives.

1832.—Toute la législation antérieure relative au recrutement de l'armée est abrogée par la loi du 21 mars.

Le recrutement ne diffère plus alors de la conscription que par le nom.

D'après les termes de la loi du 10 mars 1818, l'armée se recrutait :

D'abord par des enrôlements volontaires ;

Ensuite, en cas d'insuffisance, par des appels.

D'après ceux de la loi du 21 mars 1832, l'armée se recrute maintenant :

D'abord par des appels ;

Ensuite par des enrôlements volontaires.

Ainsi le mode subsidiaire de la loi de 1818 est devenu la base fondamentale de la loi de 1832, dont je crois nécessaire de rapporter ici les principales dispositions.

Aux termes de cette loi,

L'armée se compose, dans les proportions qui résultent des lois annuelles de finances et du contingent :

1° De l'effectif entretenu sous les drapeaux ;

2° Des hommes qui sont laissés ou envoyés en congé dans leurs foyers.

La répartition entre les départements du nombre d'hommes à fournir annuellement est réglée par un tableau annexé à la loi ;

Un tirage au sort a lieu chaque année, dans tous les cantons, entre les jeunes Français qui ont atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année précédente;

Les premiers numéros sont attribués de droit aux jeunes gens qui auraient essayé de se soustraire frauduleusement à l'obligation du tirage;

Chacun des jeunes gens appelés dans l'ordre du tableau prend dans l'urne un numéro, qui est immédiatement proclamé et inscrit;

Une liste par ordre de numéros est dressée au fur et à mesure du tirage, les cas et motifs d'exemption y sont mentionnés;

Sont exemptés et remplacés, dans l'ordre des numéros subséquents, les jeunes gens désignés par le sort pour faire partie du contingent, mais placés dans certains cas prévus, au nombre desquels se trouve le premier énoncé, celui de n'avoir pas la taille d'un mètre cinquante-six centimètres;

Les opérations du recrutement sont revues, les réclamations auxquelles elles ont pu donner lieu sont entendues, les causes d'exemption et de déduction sont ensuite jugées en séance publique par un conseil de révision;

Les jeunes gens compris définitivement dans le contingent cantonal peuvent se faire remplacer à des conditions déterminées;

Les jeunes gens définitivement appelés ou ceux qui ont été admis à les remplacer sont immédiatement répartis entre les corps de l'armée et inscrits sur les registres matricules des corps pour lesquels ils ont été désignés; ils sont ensuite divisés, d'après l'ordre de leurs numéros et les proportions déterminées par les lois annuelles du contingent, en deux classes, composées : la première, de ceux qui devront être mis en activité; et la seconde, de ceux qui seront laissés dans leurs foyers;

La durée du service des jeunes soldats appelés est de sept années;

Lorsqu'il y a lieu d'accorder des congés illimités, ils sont délivrés dans chaque corps aux militaires les plus anciens

du service effectif, de préférence à ceux qui les demanderaient ;

Les hommes laissés ou envoyés en congé peuvent être soumis à des revues et à des exercices périodiques ;

Tout Français est reçu à contracter, dès l'âge de dix-huit ans pour l'armée de mer, et de seize ans pour l'armée de terre, un engagement volontaire à des conditions déterminées ;

La durée de l'engagement volontaire est de sept ans ;

L'état sommaire des engagements volontaires de l'année précédente doit être communiqué aux Chambres, lors de la présentation de la loi du contingent annuel ;

Les réengagements ont un minimum et un maximum de durée, le premier fixé à deux et le second à cinq ans ;

Les réengagements donnent lieu à une haute paye ;

Autant que le permet le service militaire des corps, l'instruction prescrite pour les écoles primaires doit être donnée aux jeunes soldats qui en sont dépourvus.

Telles sont les principales dispositions de la loi du 21 mars 1832, lesquelles se résument à faire du service militaire une obligation civile dont le sort décide et dont l'argent rachète.

Il me serait facile de prouver que cette loi, qui consacre le principe de l'égalité dans une de ses dispositions, la viole dans une autre ; qu'elle contredit hautement l'esprit de nos institutions ; qu'elle pèse exclusivement sur ceux qui n'ont d'autre fortune que le travail de leurs bras ; qu'elle jette malencontreusement la perturbation dans toutes les professions, et porte atteinte à la liberté des vocations. Mais si des critiques tranchantes et stériles, quelque fondées qu'elles pussent être d'ailleurs, avaient dû être le principal objet de ces lettres, ce n'est pas à vous que je me fusse permis de les adresser ; je sais que votre esprit profondément améliorateur fait de ces gens impitoyables autant qu'impuissants, sans compétence, sans imagination et sans autorité, qui dénigrent tout sans jamais proposer rien, le peu de cas qu'ils valent. Exposer avec impartialité ce qui est, proposer

avec bonne foi ce qu'on croit mieux, donner avec clarté les moyens de transition et d'exécution, telle est votre règle, et j'en ai fait la mienne.

La loi du recrutement du 10 mars 1818 me paraît de beaucoup préférable, sauf le chiffre du contingent qu'elle fixait, à celle du 21 mars 1832, en ce que l'enrôlement volontaire était le principe fondamental de la première de ces lois, et qu'il n'est plus dans la dernière qu'une insignifiante faculté.

Je sais quels arguments ont prévalu en faveur de ce changement. On a prétendu que l'expérience avait démontré l'insuffisance des engagements volontaires pour l'entretien régulier de l'effectif de l'armée; je ne conteste pas l'exactitude de l'allégation, mais que prouverait elle-même la vérité matérielle du fait?... L'expérience est un mot de la majesté duquel on abuse fréquemment. L'expérience n'est pas un tribunal sans appel, il le prouve chaque jour par ses arrêts contradictoires; il peut condamner souverainement un mode d'exécution vicieux, mais non un principe juste.

Lorsque le législateur a substitué le régime des appels à celui des engagements volontaires, lorsqu'il a proclamé ce dernier mode insuffisant et impuissant, préalablement avait-il bien profondément réfléchi sur la question de savoir si ce mode était en effet tout ce qu'il devait être, et s'il n'existait aucun autre moyen de le rendre plus efficace? J'ai, pour douter qu'on ait ainsi procédé, la raison tirée de principes vrais, d'améliorations utiles, d'innovations ingénieuses qui ont heureusement survécu à des condamnations inconsidérées et sévères rendues au nom de l'expérience, cet oracle muet à qui l'ignorance prête trop communément son langage.

C'est après avoir attentivement observé quelle était l'affluence des jeunes gens qui se pressaient pour arriver aux emplois les plus pénibles et les moins rétribués du service des douanes, des contributions directes et indirectes et des postes; c'est après m'être assuré qu'on décuplerait le nom-

bre des places de gendarmes, de sergents de ville, de gardes forestiers et champêtres, de facteurs ruraux, d'employés des octrois, etc., que cela ne suffirait pas encore pour satisfaire toutes les demandes, que j'ai réfléchi et que je me suis convaincu qu'il ne serait pas impossible de trouver un mode de recrutement volontaire qui permettrait, sinon de détruire le régime des appels, au moins de le faire redescendre au rang secondaire qu'il occupait dans la loi de 1818.

La composition d'une armée est à son mode de recrutement ce que le fruit est à l'arbre qui le porte ; lorsque les fruits qu'on recueille ne sont pas ceux qu'on désire, on greffe une autre tige. C'est cet exemple que j'ai suivi.

Un demi-million de Français est soumis à l'obligation du service militaire. Lorsqu'on compare la vie pénible de labeurs et de privations que mènent les jeunes conscrits qu'il faut arracher violemment à leurs champs, avec l'existence, proportion gardée, de loisirs et de bien-être qui les attend dans les casernes, on s'étonne d'une aversion si générale et si profonde pour l'état militaire ; elle ne s'explique que parce qu'il a cessé d'être libre ; qu'il est une contrainte sans être une carrière ; qu'il interrompt l'exercice d'une profession sans la remplacer ; qu'il ne tient aucun compte des services qu'il exige et des sept années qu'il enlève au jeune homme, à l'époque de la vie où il est dans sa plus grande vigueur, où se décide tout son avenir, où son travail et ses épargnes porteraient les meilleurs fruits.

Un exemple rendra ma pensée plus facile à saisir :

Deux jeunes gens, âgés de vingt ans, sains de corps et ayant la taille prescrite, appartenant au même canton et à la même profession, n'ayant ni l'un ni l'autre le moyen de se faire remplacer, viennent de tirer au sort, pour me servir de l'expression consacrée : l'un est tombé ; l'autre, plus favorisé, reste libre de continuer l'exercice de sa profession.

Plusieurs années se sont écoulées.

Le dernier des deux s'est perfectionné dans la pratique

de son art ; il a su faire des épargnes qui lui ont permis de contracter un mariage plus ou moins avantageux ; pendant ce temps, au contraire, le second n'a rien pu amasser : obligé à son tour de recommencer un second apprentissage, comment pourra-t-il lutter contre un concurrent qui a sur lui l'avantage d'une clientèle faite, d'un crédit établi ?

La difficulté de répondre à cette question est la meilleure démonstration de l'atteinte grave portée au principe de la concurrence par le régime des appels ; elle met à découvert le désordre resté inaperçu que ce mode de recrutement jette dans toute notre organisation sociale ; elle explique la résistance qu'opposent au service militaire les classes pauvres.

Lorsque l'on pense que si leurs portes restaient ouvertes, nos hôpitaux et nos prisons seraient combles et nos casernes vides ; lorsque, d'une part, on voit des malheureux se faire condamner à l'emprisonnement afin d'abriter leurs têtes et d'assouvir leur faim ; lorsqu'on suppute le nombre des mendiants que repoussent les hospices, et que, d'autre part, on sait qu'il existe des jeunes gens qui se mutilent cruellement, d'autres qui simulent d'horribles infirmités afin de se soustraire aux effets de la loi du recrutement, on ne peut s'empêcher de s'arrêter à ce grave sujet de méditation, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la société ne repose pas encore sur ses véritables bases, que l'ordre n'y règne que faiblement, et qu'en même temps que la Providence nous protége, le hasard et l'ignorance nous gouvernent.

De grands monarques et de grands ministres ont tenu dans leurs mains les destinées de la France, de grands écrivains ont traité les plus hautes questions de l'économie sociale, et cependant il semble que jamais aucune grande pensée n'ait dominé nos institutions, nos lois, nos mœurs, nos établissements. J'aperçois des anneaux épars qui se rouillent, se heurtent, s'entassent, s'égarent, se tordent, se brisent ; mais je ne vois pas la chaîne qu'ils devraient former, et je prévois que si jamais une main vigoureuse entreprend de river et de souder ensemble tous ces anneaux, le

plus grand nombre sera jeté au rebut ou succombera dans l'épreuve qu'il devra subir, car la force de traction réside moins dans l'excès de pesanteur que dans l'égalité de proportions.

Si jamais un homme d'État, doué d'un vaste génie, parvient à faire prévaloir en France l'esprit de déductions rigoureuses, s'il parvient jamais à contenir l'ensemble dans l'unité, à fonder enfin l'ordre moral, qui est à l'ordre matériel ce que la profondeur et l'étendue sont à la superficie, ce que la prévoyance politique est à la répression judiciaire ; il faudra opter alors entre le principe de l'égalité démocratique et le privilége du remplacement militaire (1), entre la liberté des professions et l'obligation d'être soldat ; il faudra admettre ou rejeter en son entier le principe de la concurrence, réformer l'état général de la société ou le mode actuel de recrutement, car ce sont autant de contre-sens et d'antinomies ; or, ce qui aide surtout à distinguer l'erreur de la vérité, c'est que l'une est souple, et l'autre inflexible.

On peut dire de la loi de recrutement de 1832 qu'elle ne voit ni plus haut ni plus loin qu'elle ; elle n'est pas moins aveugle que le sort qu'elle a choisi pour auxiliaire ; les perturbations sociales qu'elle cause et l'action fâcheuse qu'elle exerce sur les lois en vertu desquelles les générations se reproduisent l'inquiètent peu. Les incorporations ont lieu sans distinction des professions : aussi, lorsqu'un régiment est employé à des travaux de terrassement, ne doit-on pas s'étonner que l'ouvrage qu'il exécute coûte plus cher que s'il avait été fait spécialement et exclusivement par des ouvriers terrassiers.

Il y a pour cela plusieurs motifs.

D'abord, il est facile de comprendre que d'anciens tailleurs, cordonniers, tisserands, etc., n'excellent pas tout de suite

(1) En Prusse, la fortune ne dispense personne d'être militaire ; la loi est égale pour tout le monde ; seulement, quand la carrière des armes n'est pas celle que l'on se propose de suivre, on n'est tenu qu'à une seule année de service effectif, mais à la condition, dans ce cas, de supporter tous les frais de son équipement.

dans des travaux fatigants auxquels ils sont toujours restés étrangers, et pour lesquels il est possible même qu'ils aient de la répugnance;

Ensuite la loi de recrutement ne contient aucune disposition qui astreigne les citoyens dont elle a fait des soldats à d'autre obligation que celle du service militaire proprement dit;

Enfin, l'aiguillon de la nécessité n'a pas sur le soldat travailleur que le gouvernement nourrit, loge, habille et chausse, la même action que celle qu'il exerce sur le journalier auquel le pain de sa journée est nécessaire pour vivre et faire subsister sa famille. Le journalier opère individuellement pour son compte, le soldat travailleur opère collectivement pour le compte de son régiment ou de sa compagnie; le journalier est vêtu de haillons qu'il craint peu d'endommager; il n'en est pas ainsi du soldat travailleur, il est obligé de prendre soin de ses vêtements, qui ont une durée prescrite : toutes choses de peu d'importance apparente, mais qui cependant veulent être relevées et prises en considération, car lorsqu'il s'agit de grands travaux il n'y a pas de petits détails.

Ces seuls motifs suffiraient pour expliquer comment les essais qui ont été faits en 1835 et 1836 dans les départements de l'Ouest n'ont pas eu le succès qu'on en avait espéré; mais il est encore un autre obstacle qui n'existerait plus si vos idées sur l'instruction des officiers avaient été adoptées.

L'instruction que reçoivent les officiers d'infanterie n'est ni assez profonde ni assez variée; elle se circonscrit trop étroitement dans les limites de la théorie élémentaire; l'art de conduire de grands travaux avec intelligence, ordre, économie, exige d'autres connaissances, d'autres facultés que celles qui peuvent suffire pour commander quelques manœuvres, tous les jours les mêmes.

Et puis, enfin, si les officiers dont les régiments sont chargés de l'exécution de certains travaux ne retirent d'un surcroît de peine et de surveillance aucun avantage, est-il

raisonnable d'espérer qu'ils déployeront le zèle qui serait nécessaire au succès? Or, si les officiers montrent peu de zèle, les soldats n'auront pas d'émulation; car, en matière d'industrie et de travaux publics, c'est de l'impulsion que vient la force.

Ainsi s'explique pourquoi n'ont pas réussi les essais d'application des troupes aux travaux publics; si le problème économique n'a pas été résolu, ce n'est point, je le répète, par les motifs qui ont été allégués et que j'ai rapportés dans ma seconde lettre; c'est que d'abord l'armée n'a jamais eu d'intérêt à ce qu'il le fût; c'est qu'ensuite les termes en ont été mal posés.

Une armée ne saurait passer sans préparations, sans transitions, sans modifications, de l'habitude du désœuvrement à la fatigue du travail, de l'art de tuer à l'art de créer : telle est la première réflexion qu'il me semble qu'on aurait dû faire, et qui paraît cependant n'avoir jamais été faite par personne. Cette réflexion eût conduit naturellement à l'examen de la question de savoir si, dès que l'armée recevait deux destinations, l'une guerrière, l'autre pacifique, au lieu d'une seule pour laquelle elle avait été jusque-là exercée, il n'y avait aucun changement à faire subir à son mode de recrutement. Cette question en eût alors soulevé d'autres; les esprits sérieux et logiques, les hommes sensés et pratiques se fussent demandé :

1° Si la légalité permettait d'employer forcément les soldats aux travaux publics, lorsque la loi de recrutement ne leur en imposait pas l'obligation;

2° Si cette obligation était compatible, et s'il était possible qu'elle fût profitable, avec le régime des appels et l'arbitraire des incorporations;

3° Si une loi de recrutement, sur des bases entièrement nouvelles, ne devrait pas être la conséquence nécessaire du but qu'on se proposait d'atteindre;

4° Si cette loi ne devrait pas organiser le travail des soldats, c'est-à-dire déterminer : — d'abord les avantages qu'ils en retireraient, — ensuite l'économie que ce travail

procurerait à l'État, — enfin la part à faire à la prévoyance et à l'épargne ;

5° Si d'importants changements ne devraient pas être introduits dans le mode d'instruction, dans le système de casernement et dans l'habillement des soldats ;

6° Si enfin l'instruction des officiers ne devrait pas alors recevoir d'urgentes améliorations, et si leur traitement ne devrait pas être considérablement augmenté.

D'aussi importantes questions ne se tranchent pas sans donner lieu à de vives controverses et sans exiger de mûres réflexions. Les convictions que déjà je me suis faites dans le silence de la méditation sont celles-ci, que je vous soumets :

La même loi de recrutement ne peut imposer en même temps l'obligation d'être soldat et celle d'être ouvrier ; si le service militaire est *forcé*, le travail des troupes en temps de paix doit rester *volontaire :* la loi, au nom de l'intérêt général, peut bien faire d'un bon commis ou d'un excellent coiffeur un médiocre soldat ; mais elle ne saurait, sans violer la raison, le contraindre au métier de terrassier. Or, si le travail des soldats reste volontaire, s'il n'est pas une loi commune imposée à toute une compagnie, à tout un régiment, il sera préférable d'y renoncer, sous le double rapport du maintien de la discipline et de l'économie ; car, ainsi que je l'ai déjà dit, on ne réussirait qu'à désorganiser l'armée sans organiser le travail. Si, au contraire, le travail des soldats est une obligation de la loi du recrutement, s'il est *forcé*, les enrôlements devront être *volontaires ;* mais des enrôlements volontaires suffiront-ils au recrutement de l'armée ? Cette question, je l'ai prévue, et lorsqu'elle viendra à son ordre, vous verrez comment je propose de la résoudre ; quant à celle de savoir quelle sera l'alternative que devra préférer la loi de recrutement, voici ma conclusion : — Enrôlement *volontaire* et travail *obligatoire ;* car alors, mais alors seulement, le travail militaire pourra, sans porter atteinte à la discipline, soutenir la concurrence, et la soutenir avec avantage ; le soldat produira plus qu'il ne consommera ; le budjet de la guerre éprouvera un allégement

considérable ; l'institution des armées permanentes aura entièrement changé de base, puisque la paix n'en tirera pas moins de services que la guerre. Autrement, le travail des troupes sera toujours imparfait et dispendieux, funeste à la discipline militaire sans être profitable au trésor public. Ainsi donc, nécessité d'une loi de recrutement entièrement nouvelle et d'un système d'incorporation tout différent.

Je passe au second point, celui de l'organisation du travail.

Dès que le travail des troupes serait légalement obligatoire, dès qu'il s'opérerait ainsi que je l'ai conçu, l'organisation en serait facile et les produits assurés ; trois parts alors pourraient en être faites : la première rembourserait à l'État ses avances pour frais de nourriture, de campement, de vêtement, de chaussures et d'entretien des soldats ; la seconde formerait la paye ou la retenue de chaque semaine ; la troisième, versée au crédit du compte de chaque soldat dans une caisse d'épargne spéciale, formerait un fonds commun dont les intérêts cumulés seraient mensuellement capitalisés.

Le fonds d'épargne de chaque soldat travailleur ne serait remis à lui, ou exclusivement à ses père et mère, qu'après qu'il aurait cessé d'appartenir à l'armée.

Le fonds commun hériterait des placeurs dans certains cas prévus ; il profiterait de toutes les retenues encourues pour cause d'insubordination ou d'inconduite ; ce qui permettrait d'amender le Code pénal militaire, de l'adoucir sans le rendre moins efficace. Les officiers, qui contribueraient au fonds commun en proportion de leur traitement, y participeraient en raison de leur grade. Ainsi, en même temps que s'établirait pour les officiers un mode de pension conforme à vos idées et que s'organiserait un système de pécule pour les soldats, je voudrais donner à toutes les professions l'exemple d'un établissement modèle dont le travail et l'épargne seraient la base et où seraient réunis tous les avantages de la communauté et de la mutualité.

De cette façon, l'armée deviendrait facilement la meil-

leure école normale du travail et de la prévoyance, l'instrument le plus parfait d'instruction et de moralisation publique, l'un des moyens les plus efficaces de la réforme sociale que j'appelle de mes vœux.

Au lieu de rendre annuellement au pays un contingent d'hommes ayant plus ou moins perdu la pratique de leur profession, habitués au désœuvrement des casernes, l'armée au contraire se recruterait périodiquement de bons travailleurs, instruits, économes et disciplinés, formés sous ses drapeaux, et rapportant dans leurs communes un pécule qui leur permettrait de s'y marier et de s'établir avantageusement. Alors l'armée deviendrait un actif moteur de civilisation ; elle répandrait l'aisance au lieu de la tarir, elle extirperait les jargons barbares, les préjugés absurdes qui, dans les campagnes, sont encore la honte de notre siècle.

Je passe au troisième point, celui relatif aux changements que devraient subir le casernement et l'habillement des soldats.

Votre système de casernement, qui consiste d'abord dans la construction de nouvelles casernes, disposées de telle sorte que peu de mois suffiraient aux recrues pour apprendre et savoir la théorie élémentaire, et ensuite dans l'établissement de champs de Mars, où les soldats s'accoutumeraient à bivouaquer, à braver les intempéries des saisons, et s'exerceraient à tous les travaux propres à développer chez eux la force, la souplesse et l'agilité du corps, la dextérité des mains, le bon sens et la réflexion ; votre système de casernement s'accorderait si bien avec mon mode de recrutement et de travail que je voudrais que l'un servît de preuve à l'autre, en chargeant de la construction de vos casernes et de l'établissement de vos champs de Mars mes soldats travailleurs.

Leur habillement donnerait lieu à la question de savoir si l'uniforme militaire devrait être simplifié afin de servir à deux fins, ou s'il ne serait pas préférable d'y joindre en double emploi *une tenue de travail ;* mais c'est un point que résoudraient des expériences faites avec l'ordre rigoureux

d'une comptabilité intelligente et l'esprit judicieux d'une enquête désintéressée.

J'arrive enfin aux améliorations que devrait recevoir l'instruction des officiers, dont le traitement, je l'ai dit, pourrait alors être considérablement augmenté. A cet égard, il suffirait de faire subir de faciles modifications et d'utiles additions aux programmes d'études du *Collége royal Militaire de La Flèche*, de l'*École spéciale Militaire de Saint-Cyr* et de l'*École d'application d'État-Major*, afin que leur enseignement se rapprochât aussi étroitement que possible de celui de l'*École Polytechnique* et de l'*École d'Artillerie et du Génie*. Plus l'esprit des officiers sera cultivé, plus les connaissances qu'ils auront acquises seront variées, plus ils s'avanceront dans la direction d'études qui fait la science de l'ingénieur, et plus ils se rendront indépendants de la profession militaire en devenant moins impropres à la carrière industrielle, dans le cas où il leur conviendrait jamais de quitter l'une pour embrasser l'autre.

Maintenant que vous pouvez déjà pressentir que l'idée que j'ai conçue innove sans détruire, qu'elle améliore tout sans rien bouleverser, qu'elle consiste principalement à rendre *volontaire* l'enrôlement *forcé* des citoyens, et à rendre *obligatoire* le travail *volontaire* des troupes, je puis aborder avec franchise et liberté l'entier développement d'un système qui, s'il est démontré praticable, tirera l'officier et le soldat du désœuvrement, détournera l'un de l'estaminet et l'autre de la cantine où ils passent leurs journées, ajoutera à l'instruction du premier et en améliorera la condition, accroîtra la force musculaire du second et le fera jouir du bienfait de l'épargne, enfin ne changera radicalement qu'une seule chose : la loi du recrutement.

Jusqu'à présent, les saints-simoniens et les journaux, les publicistes et les administrateurs qui ont proposé d'appliquer l'armée aux travaux publics, ont pris, si je puis m'exprimer ainsi, le contre-pied de la question; la faute grave qu'ils ont commise a été de vouloir faire descendre l'institution militaire au rang de l'industrie, tandis qu'il s'agis-

sait d'élever l'industrie à la hauteur de l'institution militaire, et de profiter des avantages d'une hiérarchie et d'une discipline fortement organisées.

Aussi ne doit-on pas s'étonner que les officiers les plus expérimentés, interrogés sur la question de savoir si l'emploi judicieux des forces de l'armée, en temps de paix, pouvait en balancer la dépense et produire même un excédant de recette, aient répondu négativement. J'ajouterai que je crois que les expériences ordonnées dans les départements de l'Ouest par M. le maréchal Soult n'ont jamais été, dans la réalité, qu'une innocente concession faite par lui à la popularité éphémère et à la presse périodique. Heureuse la France si ces deux tyrans n'avaient jamais obtenu d'autre concession des hommes d'État qui l'ont gouvernée, elle ne porterait pas tous les douloureux stigmates des révolutions qui l'ont meurtrie !

Rien de plus simple que ma proposition ; elle consiste : 1° à rétablir l'article 1er de la loi du 10 mars 1818, qui posait en principe le système des engagements volontaires et n'admettait que subsidiairement le régime des appels ; 2° à maintenir, amender ou supprimer les divers articles de la loi du 21 mars 1832 ; 3° à renverser enfin les termes de la question, c'est-à-dire à faire des ouvriers-*soldats* au lieu de faire des *soldats*-ouvriers.

Voici à peu près en quels termes elle devrait être conçue :

TITRE I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article 1er. — L'armée se recrute par des engagements volontaires, et, en cas d'insuffisance, par des appels faits suivant les règles prescrites.

Art. 2. — Nul ne sera admis dans les troupes françaises s'il n'est Français ; ou si, né en France de parents étrangers, il ne prouve qu'il jouit du bénéfice de l'art. 9 du Code civil.

Sont exclus du service militaire et ne pourront à aucun titre servir dans l'armée :

1° Les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive ou infamante ;

2° Ceux condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus, et qui, en outre, ont été placés par le jugement

de condamnation sous la surveillance de la haute police et interdits des droits civiques, civils et de famille.

Art. 3. — L'armée se compose, dans les proportions qui résultent des lois annuelles de finance et du contingent :

1° Des engagés volontaires employés dans les chantiers et ateliers régimentaires de l'État, formant l'*Armée de réserve;*

2° De l'effectif entretenu sous les drapeaux, formant l'*Armée active.*

La répartition des contingents annuels entre l'*Armée de réserve* et l'*Armée active* aura lieu par ordonnance royale.

TITRE II.

DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.

Art. 4. — Tout Français, sauf les exceptions qui précèdent, sera reçu à contracter un engagement volontaire sur la preuve :

Qu'il est âgé de seize ans au moins ;

Qu'il a la taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres au moins ;

Qu'il n'a aucune infirmité qui le rende impropre au service ;

Qu'il jouit de ses droits civils ;

Qu'il n'est ni marié ni veuf avec enfants ;

Qu'il est porteur d'un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré dans les formes prescrites, et s'il a moins de vingt ans, qu'il justifie du consentement de ses père, mère ou tuteur ;

Ce dernier devra être autorisé par une délibération du conseil de famille.

Les conditions relatives, soit à l'aptitude militaire, soit à l'admissibilité dans les différents corps de l'armée, seront déterminées par des ordonnances du roi, insérées au *Bulletin des Lois.*

Art. 5. — La durée des engagements volontaires sera de dix années.

Art. 6. — Les engagements volontaires seront contractés devant les officiers de l'état civil dans les formes prescrites par les articles 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 du Code civil. Les conditions relatives à la durée des engagements seront insérées dans l'acte même ; les autres conditions seront lues aux contractants avant les signatures, et mention en sera faite à la fin de l'acte, le tout sous peine de nullité.

Art. 7. — A ceux qui s'engagent volontairement, l'État impose les conditions et assure les avantages qui suivent :

Tout engagé volontaire, en état d'exercer l'une des professions portées au tableau de répartition annexé à la présente loi et incorporé selon la profession pour laquelle il aura été admis, sera tenu de l'exercer ; il n'en pourra changer sans autorisation régulière.

Le prix de la journée du travail, variable selon les professions exercées au tableau, sera fixé par la loi.

L'État fera les avances des frais de nourriture, d'habillement, de chaussure et d'entretien des soldats employés dans les chantiers et ateliers réglementaires ; il s'en remboursera au moyen d'une retenue déterminée sur

le produit du travail des compagnies ; le surplus sera divisé en deux parts égales : l'une qui sera distribuée à titre de paye à l'expiration de chaque semaine ; l'autre qui sera versée au crédit du compte de chaque soldat dans la caisse d'épargne instituée à cet effet, et conformément aux statuts et réglements qui seront approuvés par ordonnance royale.

Art. 8. — Tout engagé volontaire, soit qu'il n'ait pu justifier qu'il était en état d'exercer l'une des professions portées au tableau de répartition, soit qu'il ait été désigné pour être incorporé dans l'un des régiments de l'armée active, sera entretenu aux frais de l'État.

Art. 9. — Les engagés volontaires qui auront servi pendant dix années dans l'armée active et mérité les diplômes donnés annuellement au concours, jouiront des avantages à eux réservés par les lois ou ordonnances sur la formation de la gendarmerie départementale et de la garde municipale de Paris, et par les réglements pour l'admission dans les administrations des douanes, des forêts, des contributions directes ou indirectes, ou des postes; dans le corps des gardes champêtres et dans celui des sergents de ville.

Art. 10. — En cas de guerre, tout Français pourra être admis à contracter un engagement volontaire de deux ans.

TITRE III.

DES APPELS.

Art. 11. — En cas d'insuffisance des engagements volontaires, il sera pourvu par voie d'appels au recrutement complémentaire de l'armée.

(Ici serait reproduit, sauf quelques amendements, le titre II de la loi du 21 mars 1832.)

TITRE IV.

DES RÉENGAGEMENTS.

Art. 12. — Les réengagements dans l'*Armée active* pourront être reçus même pour deux ans et ne pourront excéder la durée de cinq ans.

Les réengagements ne pourront être reçus que pendant le cours de la dernière année de service due par le contractant. A l'expiration de cette année, ils donneront droit à une *haute paye*.

Les autres conditions seront déterminées par les ordonnances du roi insérées au *Bulletin des Lois*. (Art. 36 de la loi du 21 mars 1832.)

Art. 13 — Les réengagements dans l'armée active seront contractés devant les intendants ou sous-intendants militaires, dans les formes prescrites, sur la preuve que le contractant peut rester ou être admis dans le corps pour lequel il se présente. (Art. 37 de la loi du 21 mars 1832.)

Art. 14. — Les réengagements dans l'*Armée de réserve* pourront être renouvelés pour deux années au moins et dix annéss au plus.

TITRE V.

DISPOSITIONS PÉNALES.

(Ce titre consisterait dans la reproduction du titre IV de la loi de 1832.

Si, comme je le suppose, l'expérience démontrait l'inutilité de conserver le titre II de cette loi, la suppression du titre IV en serait la conséquence naturelle. En introduisant dans mon projet les titres II et IV de la loi de 1832, j'ai voulu faire preuve que je n'avais apporté dans sa rédaction aucun esprit absolu.)

Une ordonnance royale portant établissement de la caisse d'épargne dont j'ai parlé et déterminant le système d'accumulation et de capitalisation des versements, les bases de la comptabilité, les cas mortuaires où la caisse hériterait des dépôts, ceux où elle profiterait et des retenues faites sur la paye des soldats et du produit des condamnations à un certain nombre de jours de travail encourues pour causes d'insubordination ou d'inconduite, enfin statuant sur la liquidation des pensions d'officiers et sur la remise du *pécule* des soldats ; puis un réglement disciplinaire, rédigé dans le même esprit, c'est-à-dire ne condamnant plus les délinquants au désœuvrement, mais à un travail qui profiterait au fonds commun, compléteraient ce nouveau système de recrutement volontaire, qui consisterait :

A incorporer les hommes selon leur profession ;

A déterminer dans quelle proportion utile un régiment devrait se composer : 1° de terrassiers, — 2° de charpentiers, — 3° de maçons, — 4° de tailleurs de pierres, — 5° de serruriers, — 6° de couvreurs, — 7° de menuisiers, etc., etc.; car il est peu de professions manuelles qui ne puissent être utilisées dans un régiment.

L'affermissement de la paix extérieure et de l'ordre au dedans a affaibli l'utilité et par suite la considération des militaires, tandis que, par une progression inverse, les hommes livrés aux travaux d'une utilité immédiate ont acquis une importance mieux sentie aux yeux mêmes de l'armée. Est-il nécessaire d'en donner ici une preuve convaincante ?... Voici en quels termes le général Lamarque traçait, il y a dix ans, le tableau comparé du sort du soldat et de celui de l'ouvrier :

« Figurez-vous, partant du Limousin ou des extrémités de la Guyenne, deux troupes de jeunes gens ; les uns viennent à Paris pour entrer dans un régiment, les autres pour s'associer aux soixante ou quatre-vingt mille maçons, charpentiers, couvreurs, qui ne suffisent pas aux besoins du mo-

ment. Une semaine ne s'est pas écoulée que ces derniers gagnent trois francs, quatre francs par jour ; ils se polissent, se façonnent et changent leurs habits grossiers contre un costume presque élégant.

» Le sort du pauvre conscrit est bien différent. Il reçoit pour toute paye 45 centimes par jour : 10 sont retenus pour la masse de linge et chaussure ; 30 centimes doivent suffire aux plaisirs de la table ; il lui reste 5 centimes, le sou de poche, qu'écornent encore presque toujours les effets de petite monture. A la caserne, où les rappels multipliés le ramènent si souvent, des règles claustrales l'entourent de mille liens. On accable son obéissance d'ordres minutieux et sans cesse renaissants. A chaque pas il rencontre un chef qui trouve toujours quelques reproches à adresser à sa coiffure, à ses habits, à son arme qu'il use à force de la polir. Et l'on est étonné qu'il regrette le toit paternel, la liberté des champs, et que souvent, dès la première semaine, il compte les ans, les mois, les jours qui lui restent à servir! »

On ne peut mieux décrire cet ennui de leur inutilité qui pèse sur les soldats désœuvrés et les réduit en temps de paix à regretter généralement leur profession d'ouvriers.

N'y a-t-il donc pas là l'indice d'un besoin à satisfaire, d'une tendance à seconder ?

Nos régiments n'en seraient pas moins brillants, parce qu'ils seraient ainsi transformés en associations actives et utiles d'hommes pris et exercés dans un certain nombre d'états ; les soldats dont ils se composeraient n'en seraient que plus vigoureux, plus intelligents, plus recommandables. Les manœuvres militaires seraient conservées, mais elles n'auraient plus dans la vie des soldats que la place secondaire que, par exemple, elles occupent dans les travaux des élèves de l'Ecole Polytechnique.

L'avancement serait subordonné à l'aptitude industrielle.

L'ordre et l'appareil déployés dans les exercices militaires présideraient aux travaux, entretiendraient la discipline et l'émulation. L'impulsion serait facile à donner au moyen de quelques distinctions, ordres du jour, médailles, décorations ou autres récompenses judicieusement décernées, car en France la puissance du levier moral est incalculable.

Et puis, pour le soldat et pour sa famille, quelle douce pensée que celle qu'il n'oubliera plus sous le drapeau la profession qu'il avait apprise, qu'au contraire il s'y pourra

perfectionner, sous la conduite de chefs habiles, d'officiers non moins instruits que des ingénieurs, et revêtus de la double autorité qu'ils tiendraient de la science et de la loi !

Telle que je la conçois, l'organisation d'un régiment se composerait, dans de certaines proportions mûrement étudiées, d'ouvriers appartenant à toutes les professions déterminées par le tableau annexé à la loi de recrutement.

Il existe déjà dans tous les régiments un tableau où les soldats sont classés selon la profession d'où ils ont été tirés ; il n'y aurait qu'à développer ce germe fécond.

Si les rangs de l'armée de réserve étaient ainsi ouverts à tous les Français âgés de seize ans qui solliciteraient cette faveur et contracteraient un engagement, si tous ceux dépourvus de profession étaient dirigés vers un art de leur choix et immédiatement appliqués à ceux des travaux de cette profession les plus simples et les plus faciles, nul doute qu'alors l'embarras du choix ne fût le seul qu'éprouvât l'État, qui pourrait enfin abolir en toute sécurité le régime des appels, et détruire sans violence l'abus des remplacements militaires.

Alors l'institution des armées permanentes cesserait d'avoir les graves inconvénients que j'ai signalés ;

Alors le gouvernement pourrait toujours en temps de guerre disposer d'une force imposante, d'une masse d'hommes aguerris, exercés au maniement des armes et endurcis à la fatigue du travail ;

Alors la paix n'aurait pas à déposer chaque année des tributs exorbitants sur l'autel de la peur... de la peur de la guerre !

Alors d'immenses travaux de terrassements, de constructions, de défrichements, de reboisements, etc., s'exécuteraient de toutes parts, d'abord avec l'économie qui serait la conséquence d'une discipline sévèrement observée et d'une législation exceptionnelle conférant aux chefs militaires une autorité puissante ; puis avec tous les avantages résultant de spécialités bien coordonnées, bien employées. A l'œuvre, les terrassiers, les maçons, les charpentiers, les forgerons,

les laboureurs, etc., etc., formant des compagnies distinctes, n'exécuteraient que les travaux de leur profession, chacun ne ferait que ce qu'il aurait appris et que ce qu'il saurait bien. Un contrôle sévère régnerait toujours ; une comptabilité régulière en serait la garantie. L'artillerie pourrait être chargée des charrois. Le génie, qui, avant Vauban, n'était formé que de quelques ingénieurs, tendrait donc à cesser d'être un corps spécial pour absorber en lui toute l'armée de réserve. Le génie militaire comprendrait alors tout ce qui caractérise le génie civil, tout ce qui fait la science de l'ingénieur prise dans sa plus large acception ;

Alors partout l'habitude de la soumission, de l'ordre, de la prévoyance, finirait par se répandre ; à leur retour dans leurs communes, les soldats l'y rapporteraient au lieu de celle du désœuvrement et de la débauche qu'ils reviennent maintenant y propager.

Alors, sans augmenter son budget, la France pourrait enfin réaliser les améliorations indiquées dans ma première lettre et compléter son système de voies de communication, sans lequel son commerce intérieur, source féconde et intarissable de prospérité nationale, n'aura jamais qu'une existence débile, languissante ou fébrile : sans lequel le prix des transports sera toujours le plus onéreux des impôts, le principe ennemi de l'accroissement de la consommation, le germe de mort de toute production ; sans lequel, enfin, toutes nos lois de douanes resteront un inextricable chaos, profitable à quelques industries, mais nuisible au plus grand nombre.

Le vrai caractère de l'homme à la fois progressif et pratique, c'est de savoir tirer un parti avantageux des instruments qu'il a sous la main, c'est de savoir les adapter ingénieusement à ses besoins.

Les armées permanentes ne peuvent plus être supprimées, mais elles peuvent être transformées ; pourquoi donc ne l'essayerait-on pas ?

Pourquoi vos champs de Mars ne seraient-ils pas en même temps de vastes chantiers industriels ? Pourquoi l'armée

n'aurait-elle pas à la fois son matériel de guerre et son matériel de paix ? Pourquoi le tambour, en battant l'heure du travail, celle des manœuvres, celle des repas, ne rappellerait-il pas sans cesse à l'armée sa double destination guerrière et pacifique, militaire et industrielle ? Pourquoi même la musique régimentaire ne servirait-elle pas à l'essai d'une utile application, c'est-à-dire à vérifier la question de savoir jusqu'à quel point le rhythme musical peut à la fois donner de l'ardeur dans le travail et en adoucir les fatigues ?

Si l'on n'osait pas tenter en France de telles expériences, pourquoi ne le ferait-on pas en Afrique, où nous avons des routes à percer, des déserts à fertiliser, des villes à bâtir, des ports à creuser ?

Lorsque la guerre a été la condition d'indépendance et de prospérité des peuples, on a bien su rendre la profession militaire attrayante et glorieuse ; pourquoi, lorsque la paix est devenue le besoin impérieux des nations modernes, ne parviendrait-on pas également à donner aux armées un nouvel esprit ?

Serait-il donc impossible de passionner les masses pour les grands travaux qui fondent ou conservent la splendeur et la prospérité des États ?

Le génie qui se déploierait dans le vaste champ des entreprises utiles par d'audacieuses et gigantesques conceptions ne saurait-il donc exciter autour de lui un enthousiasme égal à celui que fait naître sur les champs de bataille le courage d'un général habile ? Le travail ne saurait-il donc avoir aussi sa gloire ? Des victoires remportées sur la nature, des conquêtes faites sur la misère et l'ignorance des classes laborieuses n'auraient-elles donc rien qui parlât à l'imagination des Français et au cœur des hommes ?

C'est parce que je ne le puis croire que je vous ai adressé ces lettres : considérez simplement comme un germe à féconder l'idée qu'elles renferment et qu'elles n'ont qu'imparfaitement exposée... Si vous doutez qu'elle soit juste et applicable, faites-vous les questions que j'ai commencé moi-même par m'adresser :

Les écoles spéciales militaires peuvent-elles préparer leurs élèves à devenir, lorsqu'ils seront officiers, d'excellents ingénieurs ?

Les sous-officiers peuvent-ils devenir de bons contremaîtres ?

Les soldats peuvent-ils mieux employer qu'ils ne le font le temps qu'ils passent sous les drapeaux ?

Une autorité légalement constituée et une discipline sévère ne sont-elles pas aujourd'hui de rares avantages enviés par l'industrie ?

Des exercices militaires qui ne sont pas incompatibles avec des études de collége le seraient-ils avec des travaux manuels ?

La garde nationale est là pour prouver le contraire. Ces citoyens soldats, dont on remarque dans la cour du Carrousel et dans les revues solennelles l'excellente tenue et la précision des manœuvres, n'ont-ils pas quitté le matin les uns leurs bureaux, ceux-ci leurs magasins, ceux-là leurs ateliers, tous leur ménage ?

Combiner l'institution des gardes nationales et celle de l'armée de ligne, rendre la première plus utile et la seconde moins coûteuse, les perfectionner toutes les deux, en permettant, si on le voulait, de n'en plus faire qu'une seule institution ; tel a été l'objet de ma pensée.

Ce qui s'opposera toujours à ce qu'on puisse compter sérieusement sur les gardes nationales mobilisées, c'est la cause pour laquelle le mariage est interdit aux soldats, et pour laquelle la loi n'admet même pas que puisse s'engager le veuf avec enfants. — Cette objection n'existe pas à l'égard de mon projet d'organisation ; je le crois préférable à celle des landwehrs, qui est infiniment coûteuse par les pertes considérables de temps, et les déplacements fréquents qu'elle impose à une population nombreuse.

Comblez les lacunes de ce travail, adoptez-en l'idée-mère, rectifiez-en les détails, et cela fait avec la puissante faculté d'organisation dont vous êtes doué, je ne doute pas qu'il ne réussisse à changer promptement la face et l'esprit

des armées permanentes en Europe ; qu'il ne permette à la France, si elle le voulait, d'avoir toujours sur pied une *armée active* de cent mille hommes au plus, force suffisante pour le maintien de la tranquillité publique (1), et une *armée de réserve* de cinq cent mille hommes au moins, qui, dans l'éventualité d'une guerre, seraient infatigables et invincibles, car la fatigue des marches et des bivouacs ne serait plus qu'un délassement pour eux.

Dans votre chapitre remarquable sur l'*instruction des troupes*, j'ai appris avec quel soin les Romains choisissaient leurs soldats. Les professions où il est préférable de les recruter sont une des premières recommandations de Végèce. Les forgerons, les charpentiers, les tailleurs de pierre, les chasseurs étaient surtout les hommes que préféraient les Romains. Comme ils pensaient qu'on ne sait rien ni aussi promptement ni aussi parfaitement que ce qu'on a appris de bonne heure, ils levaient leurs soldats à seize ans; votre avis est que cet âge pourrait également être celui des enrôlés volontaires; aussi l'ai-je adopté; la loi du 21 mars l'a elle-même admis pour l'armée de mer. Les autres motifs qui m'ont déterminé sont ceux-ci : c'est généralement au sortir d'apprentissage et avant d'avoir pu encore entrer dans un atelier que les jeunes gens seraient disposés à s'engager volontairement ; c'est aussi à cette époque qu'ils rencontreraient le moins d'opposition de la part de leurs familles ; enfin l'âge de seize ans offre en outre cet avantage, qu'à vingt-six ans, si le soldat libéré de son engagement veut le renouveler, il sera encore dans toute la vigueur de la jeunesse, et il en sera de même s'il préfère quitter les rangs afin de se marier, ce qu'il pourra faire assez facilement avec le pécule qu'il aura amassé et qui lui sera remis à sa sortie du régiment.

Les enrôlements, dites-vous dans vos *Observations sur la constitution des armées de terre de la France en 1835*, ne

(1) Surtout le jour où la France sera en possession d'un autre système de communications rapides, ajoutant à la puissance de la centralisation et en diminuant les inconvénients.

sont pas faits avec assez de soin et de discernement; le choix des recrues n'est pas bon. Permettez-moi de vous adresser la question de savoir s'il peut être meilleur eu égard au régime des appels, au chiffre des contingents, à l'abus des remplacements et enfin à l'aversion générale qu'inspire le service militaire? Il me paraît qu'avec le mode que je propose, mode dont la base, ainsi que je l'ai déjà dit, serait un tableau de répartition des professions, fixant le nombre d'hommes qui devraient être acceptés dans chacune d'elles, le choix des recrues deviendrait à la fois infiniment plus facile et plus sûr. Je dois ajouter qu'ici je raisonne toujours dans la profonde conviction où je suis qu'avec ce mode l'affluence des demandes d'engagements serait telle que le gouvernement, pour s'en préserver, serait contraint de rendre graduellement plus sévères les conditions d'admission.

Ce n'est pas légèrement que j'ai fixé l'âge de seize ans et déterminé la durée des engagements. Dix années m'ont paru nécessaires pour que l'instruction du soldat pût porter tous ses fruits, sans être pour l'officier un sujet de fatigue et de dégoût.

Si je n'ai pas insisté plus longuement sur ce point que, chaque régiment de l'armée de réserve étant ainsi transformé en atelier et en école professionnelle, l'enseignement théorique serait joint à l'instruction pratique, c'est qu'il m'a paru que cela serait superflu. Le temps que consacreraient les soldats à suivre les cours élémentaires et gradués qui leur seraient faits par leurs chefs ne serait donc pas perdu pour le travail.

Les ouvriers-soldats, réalisant chacun les théories de l'officier-professeur ou s'expliquant les pratiques par la théorie, comprendraient ou exécuteraient mieux les travaux; cette double action, ce double mode, se complétant l'un par l'autre, formeraient l'un des meilleurs systèmes d'instruction qui se puissent concevoir.

La civilisation, je le crois, recevrait de ce seul fait une impulsion prodigieuse; la moralité, non-seulement de l'ar-

mée, mais de la nation tout entière, s'en ressentirait. Bien des hommes qu'aujourd'hui des ambitions présomptueuses et des appétits désordonnés, la misère et l'ignorance précipitent dans la voie du crime, trouveraient enfin une carrière ouverte ; l'armée leur donnerait l'habitude du travail et de l'épargne, elle leur ouvrirait l'accès à l'instruction.

L'armée, en temps de paix, deviendrait alors une grande institution de prévoyance ; le grade et l'emploi de l'officier, ainsi rendus plus utiles et plus glorieux, satisferaient pleinement son imagination, quelque active qu'elle pût être.

On verrait diminuer le nombre des suicides.

La société aurait enfin ce qui lui manque : un refuge pour tous les jeunes gens que la vanité a fourvoyés et que la misère et l'oisiveté accablent.

Peut-être même encore découvrirait-on là plus tard un germe de transformation à donner aux institutions pénitentiaires !

Il pourrait y avoir tels délits auxquels il ne serait assigné d'autre peine que l'incorporation du délinquant dans certaines compagnies disciplinaires, à qui seraient dévolues les fonctions les plus pénibles du service. Alors les condamnés ne seraient plus, comme aujourd'hui, à la charge de l'État ; ils subviendraient eux-mêmes à leurs dépenses par leur travail. Mais c'est là une idée que je me réserve d'approfondir.

Je termine par une dernière considération : c'est que l'État commençant par prélever les frais de nourriture, d'habillement et d'entretien des troupes sur les produits de leurs travaux, aucune atteinte ne serait portée ni à la liberté du travail ni à l'égalité de la concurrence. C'est là un point essentiel qui a été omis dans les expériences qui ont été ordonnées par M. le maréchal Soult, et qui est entièrement méconnu dans les maisons de détention, où le travail se vend à vil prix à des entrepreneurs sans conscience et sans pitié.

Non, il est impossible que sur une journée de travail l'avantage de la discipline n'équivale pas au temps réclamé

par quelques exercices militaires. Toute la question se réduit là.

Montecuculli a dit : « Quand les armées sont florissantes, les arts, le commerce, tout l'État, fleurissent à la fois sous leur ombre ; mais dès qu'elles viennent à LANGUIR, il n'y a plus ni gloire, ni valeur, ni sûreté. »

Or, n'est-il pas vrai qu'en France l'armée LANGUIT ?

Trois cent mille hommes souffrent de la pensée qu'ils n'ont rien à faire et qu'ils sont à charge à l'État ; ils souffrent de n'être pas assez payés, ils souffrent de coûter trop ; leur désœuvrement les accable ; leur inutilité les humilie ; leur orgueil s'irrite contre la paix, et leur patriotisme n'ose souhaiter la guerre ! Qu'on utilise donc l'armée, elle ne LANGUIRA plus.

IV.

7 novembre 1846.

Oui, en effet, j'ai publié il y a huit ans, en 1838, un écrit intitulé : *De l'application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique ;* mais, depuis que cet écrit a paru, j'ai réfléchi et je me suis éclairé. La méditation, l'observation et la discussion m'ont conduit à l'adoption de conclusions nouvelles.

Comme il y a huit ans, je pense que la *paix armée* est une aggravation du système des armées permanentes ; comme il y a huit ans, je pense que cette exagération exige impérieusement une réforme, non-seulement en France, mais encore en Europe ; comme il y a huit ans, je pense, d'accord avec Montesquieu, que la puissance relative des nations ne s'accroît pas en raison des sacrifices qu'elles s'imposent pour élever à l'envi les unes des autres le chiffre de leurs armées respectives ; comme il y a huit ans, je pense que le désarmement européen serait une grande mesure que réclament l'intérêt de tous les gouvernements, celui de tous les peuples, celui de la civilisation, de l'ordre et de la

paix, celui même de la conservation du principe monarchique ; comme il y a huit ans, je pense que le désarmement est une mesure dont l'initiative serait glorieuse sans être périlleuse ; enfin, comme il y a huit ans, je pense que la nation qui, la première, donnera l'exemple du désarmement imposera par ce seul fait aux autres États, dans leur propre intérêt, l'obligation de l'imiter, car tous les peuples sans exception se composent de contribuables. Quant à l'abus des armées permanentes, quant au mal qu'elles font, quant aux perturbations qu'elles causent et dont on ne se rend pas assez compte, je n'ai donc rien à retrancher de ce que j'ai écrit ; mais une étude plus approfondie de la question m'a convaincu que chercher le remède à cet excès dans l'application de l'armée aux grands travaux publics, c'était s'égarer, c'était prendre pour arriver au but la voie la plus longue et la moins sûre. D'accord avec des officiers généraux d'une expérience consommée (1), je pense aujourd'hui que le problème politique et financier de la réforme des armées permanentes doit être posé dans les termes suivants :

Étant données pour la France et la nécessité de se maintenir au rang qui lui appartient parmi les grandes puissances, et la nécessité de mettre l'ordre et les institutions à l'abri de toute atteinte, chercher les conditions d'existence d'une armée qui soit à la fois la plus faible et la plus forte ; la *plus faible* sous le rapport du nombre des hommes enrégimentés, la *plus forte* sous le rapport de l'instruction des troupes, de l'organisation des corps, et de la proportion des armes ; en d'autres termes, trouver dans la qualité ajoutée l'équivalent au moins de la quantité retranchée.

La question ainsi posée, celle de l'emploi de l'armée aux

(1) Avant 1830, une commission composée de MM. le général comte Alexandre de Girardin, président ; le général Desprez, le général Valazé, le général d'Hautpoul, l'intendant militaire Denniée, le colonel du génie d'Errard, le baron de la Reinty, et M. Houel, déclarèrent à l'unanimité, après six mois d'études approfondies :

1° Que l'application constante des troupes aux travaux salariés serait destructive de l'esprit militaire ;

2° Qu'il serait utile que les soldats pussent être exercés à des travaux de terrassement, comme complément à leur instruction militaire.

travaux publics disparaît et perd toute importance, car on n'a plus devant soi qu'une armée peu nombreuse, ne coûtant strictement que ce qu'elle doit coûter, faible par le nombre, mais forte par le choix, enfin, une véritable armée d'élite.

Les proportions d'une armée ne sauraient être trop soigneusement étudiées, trop sévèrement observées, car c'est à propos d'elles surtout qu'on peut dire que la pesanteur s'allége par l'équilibre.

Trop considérables ou trop faibles, les armées ont également pour conséquence de mettre l'ordre et la paix en question.

Trop considérables, elles éveillent la défiance, elles créent des coalitions puissantes ou ténébreuses; trop faibles, elles exposent au dédain, elles suscitent des agressions injustes ou téméraires.

Dans les États constitutionnels surtout, le chiffre de l'armée a une grande importance politique; car, pour peu qu'il soit suspecté d'exagération, il rend aussitôt les partis plus ombrageux, plus insatiables de garanties légales, plus difficiles à gouverner; il a pour effet d'exposer l'armée à des débats parcimonieux qui la découragent, la blessent et l'indisposent contre les institutions et les formes représentatives.

La plus grande force d'une nation réside dans la confiance qu'elle s'inspire à elle-même et dans le respect qu'elle commande. Ce sont deux avantages qu'une bonne constitution de ses armées peut seule lui donner.

La constitution d'une armée est bonne : — lorsqu'elle tire moins sa supériorité du grand nombre de soldats qui la composent que de la perfection de leur instruction, sous le double rapport du développement des forces du corps et des facultés de l'esprit; lorsque le nombre des soldats est en juste proportion avec celui des officiers, et que les premiers sont relativement nombreux et les seconds suffisamment rétribués assez pour qu'ils puissent attendre patiemment les effets de l'avancement; lorsque les lois de l'avancement ne

sont jamais transgressées et que le droit et la mortalité le règlent exclusivement; lorsque le grade et l'emploi restent toujours inséparables; lorsque l'arbitraire et la faveur rencontrent pour invincibles obstacles un système et un code militaires se prêtant un mutuel appui; lorsque la durée du service est longue, que les contingents annuels sont faibles et les réengagements nombreux; lorsqu'à défaut de gloire à recueillir sur les champs de bataille, le sentiment du patriotisme et de l'honneur est constamment entretenu par l'émulation du savoir; lorsque, enfin, sans nuire au dedans à l'abondance du travail et au développement du crédit public, la force militaire élève au dehors à leur plus haute expression le crédit et la prépondérance politique d'une nation; quand elle lui permet de tenir constamment un langage imposant, quand elle assure le succès de ses négociations diplomatiques, quand elle facilite la conclusion de traités avantageux à son commerce, quand enfin elle peut se dire, sans se faire illusion, que les forces dont disposent ses alliés lui appartiennent par la confiance qu'elle leur inspire.

L'organisation d'une armée est mauvaise : — lorsque le pied de paix est destructeur du pied de guerre; lorsque les cadres des officiers, sans proportion avec l'effectif des soldats, enlèvent au commandement l'étendue, l'action et le prestige qui leur sont nécessaires; lorsque, dans un état démocratique, il est arithmétiquement impossible à l'officier de subsister honorablement avec sa solde; lorsque, enfin, le principe sur lequel repose l'autorité militaire est une violation de l'esprit général des institutions du pays.

Réduire sensiblement le chiffre et la dépense de l'armée sans l'affaiblir, tel est le progrès que nous avons à demander à une meilleure constitution militaire; à une loi de recrutement conçue dans un esprit plus conforme à l'esprit de notre temps; à un autre mode de casernement; au perfectionnement successif de toutes les armes et munitions de guerre, etc., etc. Tel est le progrès qui devrait être l'objet des méditations les plus profondes de nos hommes d'État,

car il se lie à l'avenir politique de notre société, de jour en jour plus industrielle, beaucoup plus étroitement qu'on ne paraît le croire communément. Mais de cet avenir gravement menacé, qui s'en occupe? Quand on a changé la coupe d'un habit, la forme d'un sabre, déplacé des buffleteries, on croit avoir assez fait; cependant les avantages d'une armée d'élite, où la proportion des armes serait établie avec toute la précision enseignée par l'expérience et par la science de la guerre; où les hommes peu nombreux seraient choisis et exercés avec tout le soin que prescrit Végèce, cet auteur sur lequel quinze siècles ont passé sans affaiblir son autorité; où tout perfectionnement, toute simplification, toute économie, seraient sûrs de trouver le même accueil empressé que celui qu'ils reçoivent de toute grande industrie en progrès; ces avantages seraient considérables à tous les points de vue :

Au point de vue de notre politique extérieure, car la réduction numérique de nos forces de terre combinée avec une augmentation de nos forces de mer serait un double gage donné à l'affermissement de la paix : premièrement, en ce qu'il achèverait de rassurer pleinement les puissances secondaires sur les intentions d'agrandissement territorial et de prépondérance politique que se plaisent à nous attribuer d'habiles rivaux pour entretenir contre nous une défiance prête à s'éteindre, et qu'ils craignent de voir tourner plus justement contre eux; deuxièmement, en ce qu'il nous constituerait tout naturellement les protecteurs sur mer de tous les pavillons mis en péril par la supériorité industrielle et maritime de l'Angleterre, envahissant tous les marchés du monde, à l'exclusion des autres nations, gravement menacées dans leur repos par le développement même de leur industrie privée de tous débouchés dans le présent et dans l'avenir;

Au point de vue de nos finances, que compromettent, sans qu'on s'en rende un compte assez exact, l'exagération et la mauvaise constitution de notre armée, dont la dépense, toujours croissante, s'élève à plus d'un million par jour;

Au point de vue de la richesse publique et du crédit, dont le développement est arrêté par l'excès d'une telle dépense, excès qui nous a empêchés, depuis quinze ans, de donner à nos grands travaux publics l'impulsion qui les eût terminés avec d'autant plus d'économie qu'ils eussent été plus rapidement exécutés; excès qui nous empêche de réaliser d'importantes et d'urgentes améliorations de toute nature; excès qui s'oppose à ce que nous portions la réforme au sein de nos impôts, à ce que nous osions faire une expérience qui cependant serait sans danger, celle de l'application large et judicieuse du principe de la modération des taxes à toutes celles de nos taxes qui sont exagérées ;

Au point de vue de la population, que nous abâtardissons en lui enlevant tous les ans ses plus beaux hommes, ses hommes les plus vigoureux, pour aller les faire moissonner en Algérie, ou s'énerver dans « l'oisiveté militaire, qui, malgré le service et les exercices, laisse beaucoup de temps sans emploi, et qui tourne parfois à l'ennui, à l'intempérance, aux vices des villes et aux maladies (1) ; »

Au point de vue de l'avenir de notre société industrielle, dont nous ne saurions trop nous préoccuper, croit-on que si le royaume-uni de la Grande-Bretagne était placé sous l'empire des mêmes institutions militaires que celles qui nous régissent, l'Angleterre luttât aussi facilement et victorieusement contre l'épouvantable misère des ouvriers, et les tortures de l'Irlande en proie à toutes les horreurs de la faim? Ce qui sauve l'Angleterre d'un aussi grand péril, c'est qu'elle se garde bien de former au maniement des armes la population de ses villes et de ses fabriques, que les constables ne pourraient plus contenir si elle avait appris à porter un fusil ;

Au point de vue de la jeunesse, qui, ayant à se frayer une carrière, ne sait laquelle prendre entre toutes les professions également encombrées ;

---

(1) Rapport du général Durieu au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi concernant l'appel de 80,000 hommes de la classe de 1840.

Au point de vue, enfin, de l'armée elle-même, qui pourra être d'autant plus largement rétribuée qu'elle sera moins nombreuse.

Faire du service militaire une profession honorable et assez lucrative pour rivaliser avec l'administration des douanes, des forêts, des contributions directes et indirectes, etc., et permettre d'abolir le recrutement forcé : telle est l'idée à laquelle je me suis pleinement rallié ; je la crois plus saine, plus juste, plus pratique que celle de l'emploi de l'armée aux grands travaux publics, même réduite aux termes si simples auxquels j'avais essayé de la ramener.

Napoléon a dit (1) :

« La conscription est la loi la plus affreuse et la plus détestable pour les familles, mais elle fait la sécurité de l'État. »

Il y a aujourd'hui deux mots à changer à cette opinion ; à la place de ceux-ci : *la sécurité*, il faut mettre ceux-là : *le péril*.

Si l'on n'y prend sérieusement garde, ce sera par l'excès des armées permanentes que périront les nations industrielles.

V.

7 septembre 1849.

On lit dans le *Siècle :*

« Une discussion intéressante s'est élevée entre le journal la *Presse* et le *Moniteur de l'Armée*, au sujet de la réduction de l'effectif militaire. Cette dernière feuille défend le maintien de l'armée actuelle, et déclare qu'il est impossible, même aux journalistes les plus intelligents, de s'immiscer dans ces questions *spéciales*, s'ils ne sollicitent le concours des hommes *spéciaux*. Sans aborder ici le fond de cette discussion, que le vote du budget ramènera dans ses véritables limites, nous nous bornerons à citer l'opinion de l'un des hommes les plus compétents en matière de guerre et d'armée, et dont on ne songera certainement pas à contester l'autorité. M. le maréchal Bugeaud, en 1840, dans un banquet auquel assistaient un grand nombre de convives qui n'ont pas perdu le souvenir de ses belles paroles, s'exprimait ainsi : « A la dissolution des armées permanentes, et » à leur transformation en armées industrielles ! » Cette opinion de l'il-

(1) *Opinions de Napoléon*, par M. Pelet (de la Lozère), page 229.

lustre maréchal était développée par lui avec beaucoup de verve et une très grande puissance d'argumentation. Il est impossible que ce glorieux capitaine ait exprimé à la légère un vœu aussi formel ; et pour qu'il ait ainsi demandé la dissolution et la transformation des armées permanentes, il faut que l'utilité et la possibilité d'une aussi grande mesure lui aient été parfaitement démontrées. »

Puisque le *Siècle* invoquait l'autorité militaire de M. le maréchal Bugeaud, le *Siècle* aurait pu ajouter que M. le maréchal Bugeaud était demeuré fidèle à l'opinion qu'il avait exprimée au banquet phalanstérien de 1840, car sept années plus tard, en 1847, il écrivait au *Moniteur de l'Armée* (1) la lettre suivante, imprimée en tête de cette feuille :

A M. LE RÉDACTEUR DU *Moniteur de l'Armée*.

« La Durantie, le 15 novembre 1847.

» Monsieur,

» Je n'ai pas été peu surpris de lire, dans le *Moniteur de l'Armée* du 11 de ce mois, que *l'emploi de l'armée aux travaux dits d'utilité publique était une de ces théories que l'on croyait entièrement abandonnées.*

» Vous auriez été dans le vrai, monsieur, si vous aviez dit qu'il n'était plus nécessaire de discuter ces théories, puisqu'elles étaient passées dans la pratique. En effet, pendant que l'on discutait en France, et que l'on faisait des livres pour démontrer qu'il n'y avait pas d'avantage public à faire travailler l'armée, et que celle-ci y perdrait sa discipline, son instruction, son esprit militaire, l'armée d'Afrique ne cessait de travailler aux choses d'utilité générale que lorsqu'elle entrait en campagne pour combattre les Arabes.

» Nous n'avons pas remarqué qu'elle ait perdu de ses qualités en exécutant de grands travaux ; bien au contraire, nous croyons qu'elle y a gagné en discipline, en santé et en moralité.

» Il est vraiment étrange qu'un aussi grand fait, qui dure depuis nos premiers pas dans l'occupation de l'Algérie, et qui a pris plus de développement dans les six dernières années, ait été tellement inaperçu que l'on dise aujourd'hui que la question du travail de l'armée est une théorie abandonnée. Si la *Presse* a abandonné cette thèse pendant que l'armée d'Afrique lui donnait complétement raison, c'est que ce journal a toujours vu les choses d'Afrique selon les tendances de son esprit et non pas selon les réalités.

» Je vous prie, monsieur, de me ranger au nombre de ceux qui sont encore convaincus que l'armée peut travailler d'une manière avantageuse pour le pays et pour elle. Il faudrait sans doute changer plusieurs de nos

(1) *Moniteur de l'Armée*, 21 novembre 1847.

préjugés et réformer bon nombre de nos habitudes ; il faudrait surtout renoncer à satisfaire les prétentions d'une multitude de localités qui veulent avoir des garnisons, ce qui morcelle l'armée de la manière la plus déplorable pour son instruction, pour sa discipline, pour son esprit militaire, et aussi pour la sécurité publique.

» Je ne fais ici, monsieur, qu'effleurer la question. J'aurai probablement l'occasion de la développer à la tribune ; je ne la laisserai pas échapper, parce que je suis très convaincu qu'il y a là pour le pays et pour l'armée une grande source d'améliorations. Je ne veux cependant pas terminer cette lettre sans vous dire que ce n'était pas seulement une nécessité absolue qui nous a fait employer l'armée d'Afrique aux travaux d'utilité publique, mais aussi parce qu'il était parfaitement démontré qu'il y avait économie de plus des trois quarts quand on mettait les soldats à la tâche. L'économie ne serait pas aussi grande en France, parce que la main d'œuvre civile n'y est pas aussi chère qu'en Afrique, mais on économiserait au moins moitié.

» On répétera que si l'armée exécute les grands travaux d'utilité publique, elle privera de travail les ouvriers ordinaires. Cette objection n'a rien de réel. En supposant qu'on employât aux travaux généraux 100,000 hommes, après avoir pourvu largement aux garnisons des grandes villes, que serait-ce en comparaison des millions d'ouvriers qu'emploie la France ? Il y a du travail pour tout le monde, et l'agriculture seule employerait fructueusement une fois plus d'ouvriers qu'elle n'en a. Les routes départementales, les chemins de grande vicinalité, qui restent inachevés à défaut de ressources pécuniaires, pourraient être exécutés par l'armée avec grand bénéfice pour les départements.

» Une haute considération de force, de dignité nationale, fera adopter tôt ou tard, en France, la longue pratique d'Afrique ; on ne disputera plus sur le chiffre de l'armée quand on saura concilier son utilité industrielle avec sa discipline, son instruction et son esprit militaire.

» Quoique je n'aie nullement l'intention d'engager une polémique avec l'auteur de l'article qui a provoqué cette réponse seulement esquissée, je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro. Il importe de ne pas laisser sans aucune réponse l'assertion que la question du travail de l'armée est définitivement abandonnée.

» Recevez, etc. MARÉCHAL DUC D'ISLY. »

Quelque autorité qui s'attache aux opinions militaires de M. le maréchal Bugeaud, nous n'en persistons pas moins à penser que si, *au lieu de se placer au point de vue de la guerre, on se place au point de vue de l'ordre*, il vaut infiniment mieux réduire l'armée, en lui donnant une durée de service beaucoup plus longue, que de l'appliquer à certains grands travaux publics.

1843.

POURQUOI UNE ARMÉE SI CONSIDÉRABLE ?

« Que sert de tenir sur les champs tant de gens d'armes ? Ils ne savent que ruiner et détruire mon royaume ! Il faut à chaque combattant dix chevaux pour son bagage et son fretin de pages, de femmes et de valets ; toute cette coquinaille n'est bonne qu'à manger le pauvre monde.

» CHARLES VII. 1440. »

HENRI MARTIN. *Histoire de France.*

« Il se vérifiera, si toutes circonstances sont bien examinées en destail et par le menu, que ce corps (les personnes de profession militaire), tant plain d'esclat, de gloire, de splendeur et de haultaines jactances, deviendrait non seulement inutile, mais dangereux à l'Estat, s'il se trouvoit une fois destitué des aydes, secours et assistances qu'il tire des marchands, artisans, pasteurs et laboureurs.... et partant peut-on fort bien conclure qu'un Estat souverain se passeroit mieux, pour les chevances et commoditez de la vie humaine, de gens d'église, nobles, officiers de justice et financiers, que de marchands, artisans, pasteurs et laboureurs. »

ŒCONOMIES DE SULLY, *collection Petitot*, t. IX, ch. 8.

A M. de Lamartine.

22 novembre 1843.

Quelle est la puissance, quel est le souverain qui nous menace ? Quelle agression avons-nous à redouter qui puisse s'exercer injustement contre nous, sans armer aussitôt tous les peuples et les ranger de notre côté ? Quelle agression pouvons-nous commettre déloyalement sans reformer

immédiatement la coalition de l'Europe contre nous? L'entretien de notre armée nous aura coûté, de 1829 à 1844, la somme énorme de 5,310,500,000 fr., soit en moyenne par année 331,875,000 fr. Or, si la moitié de cette somme seulement avait été employée en travaux utiles, croit-on qu'aujourd'hui la France ne serait pas plus forte, plus riche, plus puissante, plus respectée?

Pourquoi une marine *prématurée?* Ignorons-nous donc que la plupart des vaisseaux sortis des chantiers de la France, capturés par l'Angleterre, sont allés grossir ses flottes? Oui, nous devons avoir une marine; oui, la France doit reprendre l'œuvre de Colbert, mais elle ne doit pas le faire inconsidérément, isolément, elle ne doit s'imposer cette dépense qu'en vue d'un système arrêté qui soit l'affranchissement des mers par l'union commerciale de tous les peuples du continent.

Pourquoi l'Angleterre est-elle une grande puissance? C'est qu'elle poursuit sans s'arrêter toujours la même pensée : — des débouchés pour son industrie, des débouchés et encore des débouchés, et ces débouchés qu'elle sait se faire ouvrir de toutes parts sont ce qui lui assure l'empire des mers. Les nécessités de son industrie font tout le secret de sa politique. Il n'en est pas de plus simple. Ses hommes d'État ne peuvent s'égarer. La boussole est pour eux un guide non moins sûr que pour ses vaisseaux.

Pourquoi la Russie est-elle une grande puissance? C'est qu'elle aussi poursuit sans s'arrêter, depuis Pierre le Grand, la même pensée : — l'occupation de Constantinople, qui lui vaudrait les bouches du Danube, le détroit des Dardanelles, l'Adriatique et la Méditerranée, et le transport facile, par ses propres navires, des matières premières que son sol produit avec abondance. Sa politique a devant elle une route toute tracée, route large et droite qu'elle n'a qu'à suivre, et sur laquelle il n'existe qu'un danger dont elle sait habilement se préserver : la précipitation.

Pourquoi la France, après avoir fait trembler le monde entier, n'est-elle plus que le premier des États secondaires

de l'Europe? C'est que présentement, répétons-le souvent, elle n'a pas de but déterminé, pas d'utile emploi de ses forces ; c'est que le rôle qu'elle remplit est purement passif; elle est ce que sont ces fractions de poids qui servent à tenir en équilibre les deux plateaux d'une balance.

Vous voudriez qu'elle fût : « Une nation grande et fière, » donnant la paix au monde, et ne la subissant pas. » Si la paix avait cessé de régner, je comprendrais la grandeur d'une telle mission; mais quand le monde est en possession de la paix, quand aucune puissance n'ose ou ne veut la troubler, il n'est pas plus possible à la France de donner la paix qu'il n'est vrai de dire qu'elle la subit.

Qu'a donc à faire la France pour sortir de cet état de vague abaissement, de malaise indéfinissable dont elle souffre et s'irrite, semblable à ces malaises dont le siége est partout et nulle part ?

Doit-elle déchirer les traités de 1815, afin de rentrer dans les limites dont ces traités l'ont dépouillée ? Mais, alors, ce serait la guerre et non la paix que la France donnerait au monde ; or, s'il est un fait qui honore la révolution de 1830 et le régime nouveau, qui leur assure une place à part dans l'histoire, c'est précisément d'avoir su s'élever tout de suite au-dessus des ressentiments les plus légitimes et des préjugés les moins faux ; c'est d'avoir pressenti que les questions de territoire ne seraient plus désormais que des questions secondaires, qui passeraient après les questions de liberté, de crédit, de richesse, d'industrie et de commerce ; c'est d'avoir pressenti que les montagnes, frontières naturelles, s'abaisseraient pour livrer passage aux chemins de fer, et qu'un jour tels chemins de fer, disputant aux fleuves leur empire, changeraient peut-être tous les rapports des peuples et l'assiette de la politique.

Si la Révolution de 1830 et le régime qu'elle a fondé encourent un reproche, ce ne sera pas d'avoir pris une autre voie que celle qui conduisit Napoléon à la porte de toutes les capitales du monde, ce sera plutôt de n'être pas entré avec confiance dans la route nouvelle qu'elle se frayait, de

s'être trop fréquemment détournée pour regarder en arrière, d'avoir trop sacrifié à la crainte de la guerre, quand le meilleur moyen de s'y préparer était encore de se hâter de rendre la paix féconde et glorieuse, en ne la privant d'aucune de ses ressources.

Cela admis, par la force même des choses, que la France doit se résigner à attendre patiemment du temps la réparation de ses désastres, et un partage de l'Europe moins arbitraire et plus conforme aux intérêts des divers États dont celle-ci se compose, que ferait donc l'opposition de plus et de mieux que le gouvernement ?—Elle parlerait un langage plus ferme, elle prendrait une attitude moins modeste. Mais avons-nous donc oublié déjà la fameuse note du 8 octobre 1840 et l'impuissance du ministère du 1er mars?

Nous perdons trop facilement de vue que l'Europe continentale dispose de forces considérables qui s'unissent d'autant plus étroitement qu'il surgit une circonstance où il nous importerait davantage de les diviser. Tous les efforts de M. Thiers, en 1840, pour détacher le seul roi de Wurtemberg de la Confédération germanique ont été vains! Il y a des illusions avec lesquelles la France ne doit pas se bercer; de ce nombre est l'espoir de semer la discorde et la rivalité au sein d'États dont toutes les villes et tous les champs de bataille portent les traces ineffaçables du passage de Napoléon.

Prendre une attitude altière et parler un langage menaçant, hors les cas de guerre irrévocable ou de défense désespérée, ne furent jamais les voies d'une bonne politique; si l'on est le plus fort, cela est superflu; si l'on est le plus faible, cela est téméraire; donner un tel conseil à la France, c'est la placer entre sa perte ou sa honte; aussi, est-ce autrement que je comprends le rôle que lui ont fait vingt-cinq années de paix.

La France, dans mon opinion, doit sincèrement renoncer à toute pensée d'agrandissement territorial par une guerre dont elle prendrait l'initiative; ce qu'elle doit chercher, c'est à exercer, dans un autre ordre d'idées également pa-

cifiques, une influence analogue à celle que la Prusse a acquise par la formation du zollverein ; la France, désaltérée de la soif des conquêtes, a les mêmes intérêts que l'Europe continentale ; elle possède une grande étendue de côtes, d'excellents ports ; elle a prouvé qu'elle pouvait avoir une marine redoutable et d'illustres marins. Il existe une confédération qui unit entre eux trente États ; c'est là Confédération germanique. Pourquoi cette confédération ne s'étendrait-elle pas à la Russie et à la France ? Pourquoi ne se formerait-il pas une grande confédération continentale, une nouvelle diète fédérative dont l'objet principal serait d'assurer la liberté des mers, dont l'objet subsidiaire serait de régler les graves difficultés de gouvernement nées ou à naître de l'abus des armées permanentes, signalé déjà par Montesquieu (1), de l'élévation constante du chiffre de l'impôt, de l'accroissement général de la population, de la progression du paupérisme, de la multiplicité des voies de transport et de communication considérées dans leurs rapports avec l'institution des douanes ?

Créer l'intérêt continental, créer la solidarité maritime ; aller au-devant de l'avenir commercial du monde industriel, changer ainsi de face la politique européenne, la politique de la paix armée ; éteindre les défiances et les inquiétudes léguées au présent par la révolution et l'empire ; transporter de la terre sur l'Océan les grandes rivalités ; élever les questions, les simplifier ; arriver partout avec l'esprit de paix et de réconciliation ; voilà le rôle auquel il suffirait que la France prétendît pour se relever dans sa propre estime, et gagner sans réserve la confiance de tous les peuples blessés par la suprématie industrielle et maritime de la Grande-Bretagne.

Dans ce système, dont l'opposition, qui se récrie sans cesse contre l'énormité des budgets et le poids des impôts, aurait dû s'emparer, ne fût-ce qu'en raison de l'avantage

---

(1) DE L'AUGMENTATION DES TROUPES. Chapitre XVII, DE L'ESPRIT DES LOIS.

qu'il lui donnait sur le gouvernement; dans ce système, l'organisation d'une réserve armée que vous demandez n'est pas un moindre anachronisme que la construction des fortifications nouvelles, contre lesquelles vous avez toujours protesté.

Les fortifications de Paris ont été votées et construites; on ne les démolira pas; s'opposer à tout ce qui serait de nature à en aggraver le danger à l'intérieur est désormais le seul effort qu'il soit raisonnable de tenter. J'aurais préféré assurément que l'argent qui a été employé à creuser des fossés et à élever des remparts eût servi à achever le Louvre et à embellir encore Paris, afin que Paris se protégeât par ses merveilles mêmes et devînt la capitale des chemins de fer. Cette pensée eût été, je crois, plus juste et plus grande, plus conforme à l'esprit de la politique inaugurée en 1830, plus conforme à l'avenir des sociétés; mais, contre un vote des deux Chambres exprimé en toute liberté, que faire, sinon de s'y soumettre pour donner l'exemple de la raison individuelle s'humiliant sous le respect de la loi!

Je passe donc rapidement sur ce fait, sans exemple dans l'histoire, de la fortification d'une ville renfermant dans ses murs une population d'un million de bouches, pour m'arrêter un instant à votre idée de réserve armée.

« *Réserve armée* » est une expression qui s'est introduite dans le vocabulaire politique, et qui a été trop complaisamment adoptée par ceux-là mêmes qui auraient dû la proscrire; c'est une chimère échappée des commissions du budget, et que poursuit en vain depuis longtemps la parcimonie des Chambres! J'ai lu avec attention les divers projets de loi de recrutement, j'ai étudié avec soin tous les systèmes de réserve, et je me suis convaincu que tous ces systèmes étaient mensongers, qu'aucun ne résisterait à la première épreuve du premier coup de canon. Tous ne sont qu'une seule et même manière d'organiser une armée sur le papier et de la désorganiser sur le terrain, de tromper le pays sur ses véritables forces, de le bercer dans ses illusions, de le flatter dans ses préjugés. La Chambre des députés, dans

sa session prochaine, aura à discuter le projet de recrutement sur lequel M. Vivien a déjà déposé son rapport. Oh! ce serait à un orateur tel que vous qu'il appartiendrait de traduire à la tribune ces mots de *pied de paix* et de *pied de guerre*, et de montrer à quel point ils sont vides de sens et pleins de dangers! Peuple et armée sont deux mots qui représentent deux forces, *pied de paix* et *pied de guerre* sont deux mots qui ne signifient rien s'ils ne signifient : mauvaise armée en temps de paix, détestable armée en temps de guerre. Faire passer une armée du pied de guerre au pied de paix est une économie de la nature de celle qui consisterait à mettre à la diète un ouvrier en bonne santé, ayant besoin de la plénitude de ses forces. Serait-ce là de l'économie? Tous les efforts qu'on tentera pour organiser sérieusement une « réserve » armée » seront vains; armer la multitude, ce ne fut, ce ne sera jamais constituer une armée. Les armées les plus nombreuses sont loin d'être les plus fortes; ce sont les plus difficiles à faire mouvoir, et celles qui exigent le plus impérieusement d'avoir pour chefs de grands capitaines : ce sont donc les moins sûres. Ayons une armée qui soit réellement une armée, dont le chiffre soit sincère, qui, en temps de paix, affermisse l'ordre et ouvre une carrière à ceux qui naissent avec une vocation militaire; qui, en cas de guerre, ne fasse marcher que des hommes bien choisis, bien instruits et bien disciplinés, bien nourris, bien armés et bien payés, robustes et résolus, ne redoutant pas plus la fatigue que le danger. On a vu souvent mille soldats aguerris en valoir dix mille qui ne l'étaient pas; cependant ceux-ci avaient coûté, en armes, en munitions de guerre, en habillement, en chaussure, en nourriture, en entretien, dix fois plus que ceux-là, indépendamment du surcroît de frais d'hôpitaux et de l'inconvénient de ralentir les marches. Méditez cette observation puisée dans l'expérience de militaires consommés, et vous y trouverez deux choses : l'organisation économique d'une armée invincible et la condamnation de ces réserves illusoires « donnant à la nation, sans

» rien coûter au budget, une force sédentaire et mobili-
» sable debout au premier coup de canon. »

Je me résume :

Pour que la France, selon votre expression, « connaisse » enfin ses alliés et ses ennemis, » il faut qu'elle se propose un but, il faut qu'elle choisisse un système, il faut enfin qu'elle opte entre le Continent ou l'Angleterre, entre la politique du passé ou la politique de l'avenir, entre la politique de la guerre ou la politique de la paix, et, selon qu'elle aura fait son choix, qu'elle y subordonne toutes ses pensées et règle en conséquence l'ordre successif de tous ses travaux, même des plus utiles.

Exemple, deux choses essentielles manquent à la France :

Des chevaux pour entretenir sa cavalerie;

Des matelots pour recruter sa marine.

Alliée de l'Angleterre, il faut à la France des chevaux; elle ne saurait donc s'occuper avec trop de soin d'améliorer ses chemins vicinaux, ses routes et son roulage, de telle sorte qu'en cas de guerre, elle ne soit plus réduite à donner à l'Europe le spectacle qu'elle lui a offert en 1840, d'un grand peuple allant demander à ses ennemis, avec l'intention avouée de leur faire la guerre au printemps, de vouloir bien lui vendre des chevaux pour improviser cavalerie et artillerie! Pas de chevaux sans de bonnes voies de communication et sans une agriculture perfectionnée; pas d'agriculture perfectionnée sans une réforme de notre régime hypothécaire et sans une impulsion plus vive donnée à l'instruction primaire, etc., etc.

Alliée du Continent, il faut à la France des matelots; sa sollicitude doit donc surtout se porter sur les moyens ou d'en former ou de s'en passer. Les moyens de former des matelots sont d'avoir une marine marchande considérable; pas de marine marchande considérable sans commerce étendu; pas de commerce étendu sans industrie puissante; pas d'industrie puissante, si elle n'a pas le combustible et le fer à bon marché; pas de combustible et de fer à bon marché sans système parfait de voies de communication et

de transport ; pas de système parfait de voies de communication et de transport, au moins de longtemps, sans réductions considérables opérées sur un effectif militaire qui absorbe le quart du budget, énerve le pays et enlève au contribuable, en pure perte, le plus net de son revenu, etc., etc. (1). Le moyen de se passer de matelots serait de faire pour la navigation à vapeur, à laquelle il reste encore de grands progrès à accomplir, de difficiles problèmes à résoudre, ce que fit Napoléon pour la fabrication du sucre de betterave ; ce serait de stimuler le génie de l'homme par l'appât d'une récompense nationale très considérable. Tout progrès qui simplifiera la navigation à vapeur sera un pas en avant que feront la France et le Continent vers la liberté des mers, et un pas en arrière que fera la Grande-Bretagne. Cela vaut la peine qu'on y songe.

Voici comment tout s'enchaîne ; voici comment souvent, à son insu, un peuple grandit ou décline !

Le crédit de la France va de pair avec celui de l'Angleterre. Ses hommes d'État ne sont pas supérieurs aux nôtres. Nos orateurs sont au moins égaux aux siens.

Nul peuple n'a une réputation de bravoure plus méritée et mieux établie que le peuple français ; ses hommes de guerre ont été les premiers de l'Europe.

Que manque-t-il donc à la France, si admirablement partagée par la nature, elle qui compte dans son histoire les trois règnes de Charlemagne, de Louis XIV et de Napoléon, les plus grands capitaines et les plus illustres marins, les écrivains les plus éminents et les savants les plus célèbres, elle qui a pu payer sans peine des indemnités s'élevant à plusieurs milliards, elle qui acquitte chaque année, sans résistance, quinze cents millions d'impôts ; que lui manque-t-il donc pour être, en temps de paix, ce qu'elle fut en temps de guerre ? —Il lui manque un peu de logique.

---

(1) L'Assemblée constituante avait fixé l'effectif de l'armée à 150,000 hommes, en temps de paix.

Sous la République, en l'an VI, la dépense du budget de la guerre ne figure que pour 95 millions.

1844.

ABOLITION DU RECRUTEMENT OBLIGATOIRE.

« La conscription est la loi la plus affreuse et la plus détestable pour les familles. »

OPINIONS DE NAPOLÉON,
Recueillies par Pelet (de la Lozère), p. 229.

27 mars 1844.

Le projet de loi de recrutement présenté en 1841 à la Chambre des Députés, amendé et voté en 1843 par la Chambre des Pairs, rapporté à la Chambre des Députés, a été voté à la majorité de 178 voix contre 78.

La durée du service, qui avait été portée à huit ans par la Chambre des pairs, a été réduite à sept années. Sauf quelques rectrictions mises aux transactions auxquelles le remplacement donne lieu, la loi nouvelle n'apporte donc que très peu de changements à la loi du 21 mars 1832.

Cette dernière loi aura duré douze années ; il est douteux que celle qui est destinée à la remplacer ait une durée aussi longue. D'ici à douze ans, les chemins de fer auront changé les rapports de peuples à peuples et de peuples à gouvernements ; ils auront surtout fort heureusement changé les rapports de la France avec le Continent, et ceux du Continent avec la France. La *paix armée*, cette aggravation du système des armées permanentes, aura fait son temps. Chaque pays, à l'envi, aura successivement réduit

son effectif militaire, sinon pour alléger ses charges, du moins pour donner à l'impôt une autre destination, plus en rapport avec les besoins nouveaux et les idées nouvelles. Il ne faut pas être très prévoyant pour prédire que, d'ici à douze ans, toutes les grandes dépenses de travaux publics et d'armements maritimes qui seront faites le seront aux dépens de la force numérique des armées de terre. Il suffira qu'une seule nation prenne l'initiative de la réduction des troupes et donne l'exemple pour qu'elle soit aussitôt imitée par toutes les autres nations. Le moment approche où la vérité des paroles de Montesquieu apparaîtra à tous les yeux. Le moment approche où tout gouvernement ne voudra plus entretenir que l'armée nécessaire au maintien de l'ordre, où la garantie la plus solide contre les éventualités de guerre générale sera dans la force de résistance qu'opposeront tous les intérêts engagés à la conservation de la paix. Déjà cette force de résistance est telle qu'elle a permis à la France, à la Belgique, à l'Espagne, après 1830, d'accomplir chez elles leur révolution sans troubler la paix de l'Europe.

Cet état de choses est appelé dans un avenir prochain à changer le mode de recrutement militaire. Aussitôt que les armées de terre n'excéderont plus la juste proportion qu'elles doivent avoir, le service militaire pourra cesser d'être obligatoire pour devenir volontaire ; il ne sera plus un impôt, l'impôt du sang, l'impôt du temps, comme on l'appelle, mais une carrière, comme celle du sacerdoce ou de l'enseignement. Il y a longtemps que nous avons imprimé qu'il arriverait un jour où il serait aussi difficile de se faire admettre dans un régiment, comme soldat, qu'il est difficile aujourd'hui d'entrer comme surnuméraire dans l'administration des douanes, des forêts ou des contributions indirectes. Cela est déjà vrai pour l'arme de la gendarmerie et de la garde municipale, où il faut être protégé pour être admis. Ce jour est moins éloigné que l'on ne pense. Chaque année l'accès des carrières devient plus difficile, chaque année la concurrence rend les professions moins lucratives, le travail plus pénible, le succès, en toute entreprise, plus

douteux, et cependant chaque année la population s'accroît. Dans l'ancien régime, il existait des couvents, des ordres mendiants ; ces couvents, ces ordres, ont été abolis ; on ne les rétablira pas. Que faire de tous ces jeunes gens qui entrent dans la vie, et qui, à un jour donné, après avoir quitté le toit paternel et frappé vainement à toutes les portes, ne savent pas comment ils vivront le lendemain ?

Adoptez pour base de la force de votre armée la proportion du 200e de la population, abaissez à seize ans l'âge où l'on pourra s'engager, faites de l'état militaire une carrière, honorez-la, faites qu'après vingt et trente années de service une retraite soit assurée, sous forme de pension ou autrement, au soldat aussi bien qu'au sous-officier et à l'officier, et soyez sûrs qu'avant que douze années se soient écoulées les cadres de l'armée seront trop étroits pour incorporer tous les fils de famille qui se présenteront, les uns parce qu'ils seront nés avec la vocation militaire, les autres parce qu'ils seront nés sans aucune vocation; celui-ci par suite de son caractère indomptable, réclamant la sévérité de la discipline, celui-là parce que son père aura épuisé toutes ses ressources pour faire de son fils aîné son successeur, du second un desservant de village, du troisième un instituteur primaire; tel autre parce que sa famille aura éprouvé des revers de fortune, et que son orgueil souffrirait de l'exercice d'une profession manuelle ; beaucoup, enfin, par esprit d'imitation. Aujourd'hui, c'est à qui ne sera pas soldat; on ne sait trop pourquoi, car il n'y a pas de profession manuelle moins pénible que l'état militaire, mais il suffit que l'on voie son camarade ou son voisin faire le sacrifice pécuniaire d'un remplaçant pour que, soi-même, l'on ne veuille pas servir ; toute répugnance est contagieuse ; si, au contraire, on le voyait partir, on voudrait partir comme lui, surtout s'il fallait être protégé pour être admis. Il en est ainsi en France. Plus les conditions d'accès seraient rendues difficiles, et plus le préjugé qui éloigne aujourd'hui la population du service militaire s'effacerait vite de nos mœurs. Tel qui se mutile encore aujourd'hui pour s'y sous-

traire, n'aspirerait alors qu'à revêtir l'uniforme! Là nous conduisent, n'en doutez pas, la prolongation de la paix, l'encombrement de toutes les carrières, le progrès de la concurrence, l'accroissement de la population, la force des choses, enfin; et ce qui le prouve, c'est le nombre même des remplaçants, qui, de l'aveu des ministres et des Chambres, s'élève à près de cent mille hommes, au quart de l'armée, et continue toujours de s'accroître!

Mais, va-t-on dire, l'argument que vous tirez de ce nombre si considérable de remplaçants, et toujours croissant, est précisément l'argument qui vous condamne; car, si le service militaire excitait moins de répulsion, le nombre des remplaçants serait plus faible et tendrait à diminuer au lieu de tendre à s'accroître. Aller au devant de l'objection, ainsi que je viens de le faire, c'est montrer que je l'ai prévue et que je me suis rendu compte de ce qu'elle valait. Voici ce que je réponds :

Quelle est la raison pour laquelle le nombre des remplaçants tend constamment à s'accroître? c'est que le prix du remplacement tend constamment à diminuer. Faites qu'un remplaçant, au lieu de coûter, prix moyen, 1,500 fr., coûte 3,000 fr., coûte 6,000 fr., et vous verrez aussitôt le nombre de ceux qui se font remplacer diminuer dans une proportion presque incalculable. Or, pourquoi en coûte-t-il moins chaque année pour se faire remplacer? Évidemment, parce qu'il est chaque année plus facile de trouver des remplaçants. Pourquoi est-ce plus facile? Je viens d'en énumérer tout-à-l'heure les causes en parlant de la prolongation de la paix, de l'encombrement des professions, des difficultés de soutenir la concurrence, etc. Or, s'il est devenu si facile, moyennant une faible prime, de trouver des remplaçants, qui ne sont, après tout, que des engagés volontaires d'une certaine catégorie, faites un pas, un seul pas en avant dans cette voie, améliorez le sort du soldat, assurez son avenir, et le service militaire cesse immédiatement d'être un impôt pour devenir une carrière, et vous faites revivre le principe de la loi du 10 mars 1818, principe en vertu duquel l'armée

se recrutait, d'abord par engagements volontaires, et subsidiairement, en cas d'insuffisance, par appels, principe que la loi du 21 mars 1832 a renversé, bien à tort, selon nous.

D'après les termes de la loi du 11 mars 1818, l'armée se recrutait :

D'abord par des enrôlements volontaires ;

Ensuite, en cas d'insuffisance, par des appels.

D'après les termes de la loi du 21 mars 1832, reproduits littéralement dans la nouvelle loi votée, l'armée se recrute maintenant :

D'abord par des appels ;

Ensuite par des enrôlements volontaires.

Ainsi, le mode subsidiaire de la loi de 1818 est devenu la base fondamentale de la loi de 1832 et de la loi nouvelle. Le progrès, cette fois, consistera à rétrograder, à revenir sur ses pas.

Dans ce système, qui est le mien, que j'ai exposé en 1838, sur lequel j'ai insisté en 1841, lors de la présentation du projet de loi que la Chambre des députés vient d'adopter, dans ce système, on le comprend, toutes les questions de la répartition du contingent, des exemptions de service pour causes diverses, du remplacement, de la durée du service, de l'effectif soldé et de l'effectif non soldé, appelé *réserve*, etc., disparaissent ; aussi ai-je considéré comme superflu de les discuter, et ai-je laissé la Chambre des députés terminer son œuvre sans vouloir mettre mes idées aux prises avec les siennes. Je reconnais que le temps de la maturité n'est pas venu pour les miennes ; il leur faut encore quelques années. Mais de ce que, de mon aveu même, elles seraient prématurées, il ne s'ensuit pas qu'elles ne soient pas justes et vraies. Plus que jamais je crois que l'avenir leur appartient.

Recrutement *volontaire*, ou service obligatoire *pour tous*, sans faculté de remplacement pour aucun, et sans autres exceptions que celles résultant d'incapacité physique ou d'indignité morale ; telle est la seule alternative qui soit

dans l'esprit de nos institutions et qui ne blesse pas le grand principe de l'égalité du citoyen et de l'impôt devant la loi.

Dans le premier cas, durée de service très longue, donnant droit à une retraite réglée par la loi ou à l'exercice de certains emplois réservés.

Dans le second cas, durée de service très courte, déterminée par l'effectif et le nombre des incorporations.

1846.

A QUOI MÈNE UNE ARMÉE TROP COUTEUSE.

14 novembre 1846.

Selon le *Moniteur de l'Armée :* « Il n'y a qu'à choisir entre » une armée forte, puissante, morale, capable de défendre » notre indépendance au dehors, l'ordre et la loi dans l'in- » térieur, — et un effectif pour lequel une déclaration de » guerre de la *couronne de Monaco* serait un cas menaçant » et capable de porter la perturbation dans le cours des » actions industrielles. La *conscription* nous donne cette » armée puissante ; l'engagement volontaire sans concur- » rence ne suffirait pas à nous mettre sur le pied militaire » d'une de ces républiques d'Amérique du Sud qui font » irruption dans un État voisin avec un corps expédition- » naire de trois cents hommes de toutes armes. »

Comment un journal *semi-officiel*, qui s'appelle le *Moniteur de l'Armée*, peut-il traiter avec si peu de gravité une question si grave, qui intéresse à un si haut degré les finances, le crédit, la puissance et l'avenir du pays ?

Est-ce que sérieusement l'on peut dire que la Grande-Bretagne, par exemple, qui n'a qu'une armée soldée extrêmement faible et peu coûteuse, uniquement recrutée par des enrôlements volontaires *à vie* (1), est impuissante à dé-

(1) L'armée anglaise a 2 régiments de gardes-du-corps, 1 régiment de gardes à cheval, 7 régiments de dragons de la garde, 16 régiments de

fendre « son indépendance au dehors, l'ordre et la paix dans l'intérieur ? » Est-ce que cette armée ne lui suffit pas pour contenir l'Irlande opprimée, l'Irlande affamée, empêcher les ouvriers de ses innombrables fabriques, de ses gigantesques usines, de ses inépuisables mines, de s'insurger contre l'insuffisance des salaires aggravée par l'excès des heures de travail, et ses immenses meetings de dégénérer en redoutables émeutes? Est-ce que, par hasard, la couronne d'Angleterre et la couronne de Monaco occuperaient l'une et l'autre le même rang dans l'échelle des na-

---

dragons, 7 bataillons de gardes à pied, 99 régiments de ligne, la brigade de tirailleurs, 3 corps de troupes des Indes-Occidentales, quelques autres corps coloniaux, le régiment royal d'artillerie, le corps royal des ingénieurs et le corps royal des mines. Pour tous ces corps de troupes, à l'exception des corps coloniaux, le recrutement s'opère dans la Grande-Bretagne ; l'artillerie, la garde, les sapeurs, les mineurs et les marins ont un mode particulier de recrutement.

Il y a des districts, au nombre de dix : cinq en Angleterre, deux en Écosse et trois en Irlande, qui sont les quartiers généraux de recrutement. Un officier-inspecteur, un chirurgien-major, un adjudant, un payeur et un ou plusieurs officiers surintendants sont attachés à chacun de ces districts.

Quand un régiment a besoin de remplir son cadre, on envoie dans l'une de ces circonscriptions, sous les ordres d'un sergent (*non commissionned officer*), les soldats recruteurs jugés nécessaires. Ces recruteurs, suivant les circonstances, sont au nombre de deux, trois, quatre ou cinq, et ils appartiennent généralement au district de la contrée où on les envoie. Dans quelques districts, les recruteurs sont en plus grand nombre. A Glascow, qui est le quartier général de recrutement pour l'Écosse, ils sont, en moyenne, dix-sept ; à Belfast, ils sont ordinairement sept, et dix-sept à dix-neuf à Dublin. Le recrutement exige de l'expérience, et le succès dépend en grande partie du choix des sous-officiers chargés de diriger ce service. Ils doivent l'exemple de la réussite aux recruteurs qu'ils ont sous leurs ordres. On cite un sergent appartenant au 26e régiment qui, en sept années de recrutement dans Glascow, avait enrôlé, de son propre fait, au-delà de 700 recrues.

C'est une opinion assez accréditée que l'opération du recrutement s'exécute par surprise, par artifice et par d'autres pratiques semblables de la part du sergent et des hommes placés sous ses ordres. Sans contredit, c'était autrefois le moyen usité ; aujourd'hui, on y a rarement recours. Les recrues ont largement le temps de réfléchir au parti qu'elles ont pris.

Si un homme est enrôlé au quartier général d'une sous-division, il est conduit devant l'officier surintendant, qui s'enquiert de son âge, de son état, s'il est ou non marié, et s'il a été enrôlé déjà. Une fois instruit de ces particularités, l'officier fait mesurer la recrue avec une rigoureuse exactitude. C'est là un point essentiel des fonctions de l'officier surintendant, qui doit déjouer les divers moyens dont on use pour se rapetisser ou se grandir. Les recrues qui ont la volonté d'être soldats adoptent différents stratagèmes pour atteindre à la taille requise, comme de fourrer quelque substance dans leurs cheveux, etc., et celles qui voudraient n'être pas

tions dressée à l'usage du *Moniteur de l'Armée ?* Si l'Angleterre est si faible et si nous sommes si forts avec une prétendue armée de cinq cent mille hommes qui nous coûte plus d'un million par jour, plus de 365 millions par an, d'où vient donc que l'Angleterre se montre à notre égard si arrogante; d'où vient donc que nous n'oserions pas tolérer parmi nous le plus petit meeting ?

Sans doute le *Moniteur de l'Armée* ne laissera pas sans réponse de si simples questions.

Quelle est l'une des principales causes à laquelle l'Angle-

---

reçues se rapetissent et plient les jointures des genoux en portant la tête en avant.

Mais toutes ces manœuvres ne servent de rien; si la ruse n'est pas aperçue de l'officier, la recrue, assujétie à une épreuve plus sévère en passant à l'examen du chirurgien-major, ne saurait avoir que peu d'espérance d'en imposer. Devant ce chirurgien, les recrues, dans une nudité complète, sont examinées de la tête aux pieds; on les fait marcher dans cet état, et elles doivent tendre dans tous les sens les jointures et les membres.

Une fois déclaré bon pour le service, l'homme enrôlé doit se présenter devant un juge de paix, par qui il est attesté (cette attestation a le caractère d'un témoignage authentique) que la recrue a été enrôlée par un acte de sa libre volonté. Dès cet instant, elle a droit à la paye de soldat, et après qu'elle a paru devant l'officier inspecteur, son admission est immédiatement prononcée.

Tels sont les degrés observés depuis le moment où les recrues reçoivent l'argent de leur enrôlement jusqu'à leur l'admission définitive.

Les commandants des corps qui ont besoin de recrues donnent presque toujours des instructions particulières au sergent envoyé au recrutement. Elles ont trait généralement à l'extérieur des hommes à enrôler, à leur taille, à leur agilité, etc. Quelques commandants sont allés dans leur zèle, non seulement pour la belle apparence de la troupe, mais pour sa moralité, jusqu'à indiquer la foi religieuse qu'ils préfèrent. D'autres ne veulent que des recrues sachant lire, écrire et compter.

Un trait exclusivement propre au recrutement de l'armée anglaise, c'est que l'enrôlement a lieu pour la vie.

Un moment, il a été question de substituer un service limité à l'enrôlement à vie. Sur quatorze officiers généraux appelés à donner leur opinion à cet égard, sept se sont prononcées pour le maintien du système existant, six pour son abolition, et un est resté dans le doute. La principale raison à l'appui de l'enrôlement à vie paraît être la grande dépense qui résulterait du renvoi des hommes, au terme du service, dans leurs foyers, du fond des stations si lointaines où le soldat anglais est susceptible d'être employé.

Tous les ans, le Parlement vote un bill dont voici le préambule :

« Attendu que *la levée ou l'entretien d'une armée permanente* dans le royaume-uni d'Angleterre et d'Irlande en temps de paix, excepté du consentement du Parlement, *sont contraires à la loi;* et attendu qu'il est jugé nécessaire par S. M. et le présent Parlement qu'un corps de troupes soit maintenu pour la sécurité du royaume, la défense des possessions de S. M., et le maintien de l'équilibre européen... »

terre et les États-Unis d'Amérique doivent l'immense développement de leur puissance navale ? Est-ce à l'étendue de leurs côtes ? Mais la France aussi a des côtes étendues. Est-ce à la supériorité de leurs ports ? Mais la France, elle aussi, a d'excellents ports ouverts sur deux mers, sur l'Océan et la Méditerranée. Est-ce à leur génie industriel et commercial ? Mais les rapides progrès qu'ont faits depuis vingt ans notre industrie et notre commerce prouvent que, si nous avions moins vainement sacrifié à la gloire depuis le règne du roi Louis XIV jusqu'à la chute de l'empereur Napoléon, aucune nation ne nous eût surpassés. La cause principale, la cause essentielle à laquelle l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique doivent leur grandeur dans le monde est, il ne faut pas en douter, dans leur position topographique, qui leur a permis de consacrer au développement et à l'entretien de leurs forces navales la plus grande partie des ressources que les autres nations étaient et se croient encore obligées de consacrer à leur armée de terre.

Si l'Angleterre et les États-Unis avaient eu à solder chaque année un effectif aussi coûteux que le nôtre, leur marine, leur industrie, leur commerce eussent-ils pris le même essor ? Nous le demandons au *Moniteur de l'Armée* lui-même : si la négative n'est pas douteuse, qu'a donc à faire la France en vue de la seule rivalité qui la menace sérieusement dans le développement de sa puissance et dans le progrès de son industrie ? Ce qu'elle a à faire est tout simple, et ressort de la nature même des choses : il est évident que plus elle allégera le poids que fait peser sur elle l'exagération ou la mauvaise constitution de son armée, et plus il lui sera facile d'étendre sa marine, ses débouchés et ses échanges, trois choses inséparables.

Il faut décider : ou la déclaration du *Moniteur de l'Armée* est fondée ou elle ne l'est pas ; si elle est fondée, nul espoir ne nous reste de voir réduire la dépense de l'armée au-dessous du chiffre de 377 millions par an, chiffre exorbitant, chiffre écrasant, qui explique comment notre agriculture, notre industrie, notre commerce sont encore si arriérés,

si faibles, qu'ils ont besoin d'une protection presque prohibitive, protection qui, pour être nécessaire, n'en est pas moins humiliante pour notre orgueil national ; si cette déclaration n'est pas fondée, comment a-t-elle osé se produire dans un journal qui engage la responsabilité du gouvernement ? Dans l'un comme dans l'autre cas, la déclaration du *Moniteur de l'Armée* appelle sur elle toute l'attention des membres des deux Chambres, des écrivains de la presse et de tous les hommes politiques.

Une armée qui, sous un régime dont la devise est : « *la paix partout*, *la paix toujours*, » nous coûte 377 millions par an, est aujourd'hui un anachronisme, un contre-sens, plus que cela, un boulet mis aux pieds de la France et qui la condamne à l'immobilité et à l'impuissance ; tandis que l'Angleterre, sa rivale, n'ayant pas le même poids à traîner, achève de s'emparer des derniers marchés du monde, va partout montrer son pavillon, dérouler son drapeau, étaler sa suprématie, imposer les produits de son industrie et de son commerce, au nom retentissant de la liberté des échanges !

Ou il faut que nous renonçions au rôle qui nous est réservé de devenir une grande puissance industrielle, commerciale et maritime, appelée à protéger toutes les marines secondaires, à les lier entre elles, à unir l'ancien et le nouveau monde dans un même intérêt : celui de la liberté des mers ; ou il faut que nous réduisions considérablement la dépense de nos armées de terre et que nous en changions les bases. Il n'y a pas trois alternatives, il n'y en a que deux.

Si nous voulons n'être jamais qu'une nation à la suite de l'Angleterre, baissant la tête quand elle lève le regard, hors d'état de résister sans imprudence et sans danger à ses prétentions hautaines de domination et d'envahissement, fabriquant toutes choses plus chèrement qu'elle, courant aveuglément au devant d'épouvantables crises industrielles produites par cette double cause : l'excès de la concurrence et le défaut absolu de débouchés extérieurs, maintenons ce

qui est, continuons de jeter plus d'un million par jour à la crainte irréfléchie de guerres impossibles; mais, si nous voulons que la France ait dans les conseils de l'Europe une voix qu'on écoute, ayons une marine militaire et marchande qui soit une force ; ayons un crédit qui soit dégagé de tout ce qui le complique, l'énerve et l'entrave ; ayons des impôts moins lourds et mieux assis, afin que le *prix de revient* de toutes les fabrications importantes puisse s'abaisser ; ayons des finances dont l'ordre soit si parfait qu'il n'ait rien à redouter des mauvais jours, et que nos grands travaux publics commencés ne soient pas exposés à être interrompus; enfin, changeons un état de choses suranné, qui appartient à une autre politique, à une autre ère. L'ère pacifique et industrielle, l'ère des chemins de fer et des débouchés a d'autres conditions à remplir, d'autres exigences à satisfaire que l'ère belliqueuse et dynastique, l'ère des prétentions de familles et des agrandissements de territoire, qui s'est glorieusement fermée sur le roi Louis XIV et l'empereur Napoléon.

Pourquoi une armée de 500,000 hommes coûtant 400 millions ? Si vous le savez, dites-le. Admettons l'éventualité d'une agression : est-ce que c'est du côté de nos frontières de terre qu'elle serait à craindre ? La Belgique, la Prusse, la Suisse, la Sardaigne, l'Espagne, sont-elles des rivales ombrageuses, inquiètes, arrogantes, redoutables, menaçant notre nationalité ? Pourquoi donc une armée de 500,000 hommes coûtant 400 millions? Aurions-nous l'arrière-pensée de déchirer les traités de 1815, et de reprendre la rive gauche du Rhin? Qu'y gagnerions-nous ? En serions-nous sensiblement plus forts et mieux gardés ? Depuis le perfectionnement de la navigation à vapeur, les fleuves, même les océans, ne sont plus d'inaccessibles frontières ; les îles n'ont plus de privilèges. Aussi l'Angleterre, qui le sait, fortifie-t-elle ses côtes. Aujourd'hui la force, la richesse, la puissance d'une nation ne sont plus en raison seulement de l'étendue de son territoire, mais en raison surtout des progrès de son agriculture, de son industrie, de son com-

merce et du développement de ses institutions de crédit. Voyez l'Angleterre, voyez la France ! Le territoire britannique est moins vaste que le territoire français. Eh bien ! l'influence de la Grande-Bretagne dans le monde en est-elle moins prépondérante ? Ce qu'il faut désormais aux nations, ce sont moins des additions de territoires que des certitudes de débouchés ; or, des débouchés ne se conquièrent pas la baïonnette au bout du fusil ; ils se conquièrent en vendant et en transportant à meilleur marché que ses concurrents les produits de son sol ou de son industrie. Pourquoi donc une armée de 500,000 hommes coûtant 400 millions ? Serait-ce afin d'être prêts à jeter le poids de l'épée de Charlemagne et de Bonaparte dans la balance du monde, au cas où Réchid-Pacha, lui et ses successeurs, succomberaient dans la noble entreprise de reprendre en sous-œuvre l'empire ottoman, de lui donner des fondements nouveaux, une vie nouvelle? Mais, alors même que ce cas arriverait, si nous continuions de n'avoir qu'une marine impuissante et isolée, quel serait notre rôle entre l'Angleterre et la Russie ? A quoi nous serviraient nos armées de terre ? A quoi nous ont-elles servi en 1840 ? A assister de loin, l'arme au bras, après la signature du traité du 15 juillet, au bombardement de Beyrouth, à la soumission de notre allié Mehemet-Ali, au rappel de notre flotte ! Pourquoi donc une armée de 500,000 hommes coûtant 400 millions ? Si, au dehors, notre indépendance pouvait être sérieusement attaquée, elle ne le serait qu'à bord de nos vaisseaux, trop faibles en nombre pour la défendre contre les navires du Royaume-Uni. N'est-ce donc que pour protéger au dedans l'ordre et la loi? Mais, aveugles que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce qui fait votre sécurité est précisément ce qui devrait faire votre inquiétude et éveiller votre prévoyance ? La concurrence, qui jamais ne se repose ; la concurrence, cette implacable divinité qui joue dans nos sociétés industrielles le rôle que jouait la fatalité dans les sociétés antiques ; la concurrence, qui invente, perfectionne, simplifie des machines aussi puissantes que des nations ; la concurrence est là qui nous

presse, qui nous aiguillonne, qui nous excite à produire et sans cesse et sans fin, à recommencer en sens inverse l'œuvre des Danaïdes, à emplir toujours un tonneau qui jamais ne se vide. Eh bien! quand nous aurons entassé le mont Pélion sur le mont Ossa, ruines sur ruines, faute de marchés où nous puissions exporter et échanger nos produits, faute de marine qui nous permette d'aller découvrir, disputer et conquérir s'il le faut des débouchés indispensables, que ferons-nous? Que ferez-vous? Mitraillerez-vous impitoyablement vos ouvriers ameutés autour des manufactures fermées, et faisant de nouveau entendre ce cri du désespoir et de la faim : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant?* C'est là que nous attendent l'avenir et ses dangers, le radicalisme et toutes ses passions mauvaises! L'ouvrier français est formé à une autre école que l'ouvrier irlandais, l'ouvrier anglais, l'ouvrier américain; chaque année, vous arrachez à la culture des champs et au travail des ateliers 80,000 Français, les plus vigoureux, pour les exercer pendant cinq ans, terme moyen, au maniement des armes, les aguerrir, leur apprendre à mépriser le péril, à braver la mort; et vous croyez que le jour venu de la pléthore industrielle et de la crise commerciale, cette population de vos manufactures, que vous aurez fait passer tout entière sous vos drapeaux, oubliera tout à coup ce que vous lui aurez si laborieusement appris et se laissera tuer sans se défendre? Vous croyez que vos soldats eux-mêmes, après avoir déchargé une première fois leurs armes, ne s'arrêteront pas émus, ne reculeront pas épouvantés à la vue des flots de sang de leurs frères aînés, de leurs parents, de leurs compagnons de fabriques ou d'ateliers? Aveuglement des aveuglements! Encore une fois, pourquoi donc une armée de 500,000 hommes coûtant 400 millions?

Le temps où nous vivons est un temps de transitions. Ce n'est plus la guerre, ce n'est pas encore la paix. Peut-être le jour n'est-il pas arrivé d'appliquer nos idées, de changer radicalement les bases de notre loi de recrutement, mais le moment est venu de réduire considérablement la dépense

de nos armées. Si les chambres législatives font bien, elles n'entreront pas dans le détail des réductions à opérer, elles se borneront à déclarer qu'à partir d'une époque qu'elles fixeront, elles entendent que le budget de la guerre, en temps de paix, ne dépasse pas 180,000 millions. Ce sera ensuite à M. le ministre de la guerre à s'arranger, à chercher le mode d'organisation le plus économique et le plus parfait, à régler la proportion des armes entre elles, à prononcer sur le degré d'utilité des dépenses. Qu'on n'objecte pas que l'occupation de l'Algérie s'oppose à la réduction de nos armées de terre ; ce serait une mauvaise raison. Ce n'est point par la multiplication des expéditions et des razzias, et la pompe des bulletins, que nous viendrons à bout des difficultés de l'occupation : c'est par la colonisation. Or, le moyen de hâter le triomphe de la colonisation, c'est de lui donner toutes les garanties et toutes les facilités dont elle a besoin. Sous ce rapport, qu'avons-nous fait depuis quinze ans, qu'a fait depuis cinq ans M. le maréchal Bugeaud ? Où en sommes-nous, hélas ? Nous en sommes encore à poursuivre Abd-el-Kader et à déclarer à la tribune que cent mille hommes ne suffisent pas à protéger nos établissements.

Je conclus : Si l'on ne prend pas une mesure énergique, les dépenses du département de la guerre, qui chaque année auraient dû diminuer sensiblement, continueront au contraire chaque année de s'accroître. Où s'arrêtera-t-on dans cette voie ? Où nous conduit-elle ? Je l'ai dit : —A l'affaiblissement de la France, à d'inévitables crises commerciales, à une révolution sociale, peut-être ! révolution terrible, qui cette fois ne se laisserait pas désarmer par le renversement du trône.

C'est un péril que le *Moniteur de l'Armée* peut très bien ne pas apercevoir, mais c'est un péril que pressentent avec effroi tous les hommes placés assez haut pour voir de loin.

1847.

DU REMPLACEMENT MILITAIRE.

26 novembre 1846.

Le *Moniteur de l'Armée* a cessé de railler et de mettre en avant la *couronne de Monaco ;* mais, devenu sérieux, il n'admet pas qu'on puisse comparer la France à la Grande-Bretagne :

« Il n'y a point de justes et logiques rapprochements à établir entre les constitutions militaires de deux pays dont *les mœurs, les institutions et les positions géographiques* sont si différentes. »

Cette différence, je l'avoue, a existé ; mais, à son tour, le *Moniteur de l'Armée* sera forcé de convenir qu'elle tend constamment à s'affaiblir et à disparaître.

Les mœurs !... mais elles se rapprochent et se ressemblent chaque jour davantage. Encore quelques années, et elles seront si parfaitement pareilles, qu'on ne pourra plus les distinguer. Anglais et Français, l'industrie et le commerce nous poussent fatalement dans les mêmes voies, nous font contracter les mêmes usages, nous forment à la même éducation.

Les institutions !... mais, en France comme en Angleterre, ne sont-elles pas représentatives ? A Paris comme à Londres, n'avons-nous pas la liberté de la tribune et de la presse, deux Chambres, une royauté inviolable (ce qui,

dans l'un et l'autre pays, n'a pas empêché de la violer), et des ministres responsables ?

Les positions géographiques !... mais depuis l'invention et le perfectionnement de la vapeur, qui permettent d'aller débarquer une armée sur des côtes, les îles ont perdu leur situation privilégiée. Essayez de fortifier des côtes aussi étendues que celles du Royaume-Uni !

En quoi donc, s'il vous plaît, consiste cette différence si grande entre l'Angleterre et la France que celle-là puisse se contenter d'un effectif soldé de 105,000 hommes, et que celle-ci doive en entretenir un de 500,000, et dépenser un million par jour pour son armée ?

Le *Moniteur de l'Armée* ajoute :

« Pour avoir en France une armée d'engagés volontaires, même réduite au chiffre de 105,000 hommes, il faudrait rétablir le *raccolage*, qui n'est plus possible, et une discipline dont le souvenir révolte nos idées. La Restauration avait aboli la *conscription* ; elle voulut avoir des régiments d'engagés volontaires ; il ne s'en présenta que pour les gardes du corps et les mousquetaires. »

Je réponds :

Lisez donc le rapport du lieutenant-général vicomte de Préval, fait à la Chambre des pairs au nom d'une commission spéciale (1) chargée de l'examen du projet de loi contenant des modifications à la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, et vous y trouverez ce démenti qui vous est donné en ces termes :

« LE GÉNÉRAL DE PRÉVAL : Le nombre des remplaçants augmente dans une proportion toujours croissante. Plus de *cent mille* se trouvent dans les rangs de l'armée, et chaque année ils composent *un quart* (2) environ du contingent. Un grand nombre accomplissent honorablement leurs devoirs, obtiennent de l'avancement, arrivent aux grades élevés, et font oublier qu'un contrat vénal les a appelés sous les drapeaux. »

Dans ce fait incontestable, incontesté et si éloquent des

(1) Cette commission était composée de MM. le comte Portalis, le baron Feutrier, le marquis de Laplace, le maréchal comte Vallée, le vicomte de Préval, le baron Neigre, le vicomte de Caux.

(2) La moyenne actuelle des remplaçants est de 19,544.

progrès continus du remplacement, que faut-il voir, si ce n'est le *raccolage* se faisant de lui-même et sans effort, si ce n'est, de la part de l'armée, une tendance naturelle et invincible à se transformer, à se donner une constitution nouvelle en rapport avec l'esprit nouveau des sociétés?

M. le maréchal Soult a dit : « *Le remplacement est un* » *mal réel pour l'état militaire, un malheur pour l'ar-* » *mée française, une plaie d'une profondeur immense?* » A cette grave accusation du ministre de la guerre, je me borne à opposer ces paroles du rapporteur de la loi de 1843, d'un ancien garde-des-sceaux, ministre de la justice, de M. Vivien, au nom d'une commission composée de MM. le général Jamin, le marquis de Mornay, le général Dulimbert, le général Bonnemains, le général Girod (de l'Ain), le colonel Schauenburg, le contre-amiral Hernoux et le général Meynadier :

« Le remplacement est consacré par une longue habitude; quelques esprits, plus dogmatiques qu'initiés aux nécessités de notre ordre social, le condamnent comme une atteinte à l'égalité, comme un privilége accordé à l'opulence au détriment des classes laborieuses. L'état de nos mœurs et l'intérêt du pays protestent contre ces attaques. Dans une société livrée aux soins de l'industrie, où les propriétés sont divisées et les fortunes médiocres, où chacun doit, par un labeur sans relâche, un zèle infatigable et des veilles incessantes, préparer son état et se faire à soi-même sa place dans le monde, imposer indistinctement à tous l'obligation de passer dans une caserne plusieurs années, les plus fécondes de la vie, ce serait causer au plus grand nombre un irréparable dommage et leur fermer la carrière, objet des veilles de leur jeunesse entière et espoir de leur avenir. Aucun des intérêts généraux de la société n'y trouverait profit ; les progrès des arts, de la science, de l'industrie seraient arrêtés par cette loi aveugle. Les conséquences n'en pourraient être, sinon évitées, du moins atténuées, que par une abréviation notable de la durée du service, comme en Prusse ; mais alors, à moins d'imiter les institutions militaires de cette nation, institutions si peu conformes à nos mœurs, le pays ne posséderait plus une armée véritable, exercée, aguerrie, et les nécessités de la défense se trouveraient sacrifiées à une vaine théorie. Le remplacement est-il donc onéreux aux classes laborieuses ? Les plaintes qui se font entendre partent-elles de leur sein ? Se féliciteraient-elles de son interdiction? Chaque année il verse plus de trente millions dans les familles les moins aisées. Il appelle sous les drapeaux et soumet à une discipline nécessaire des hommes que ce joug assouplit et façonne. Il substitue en eux l'amour de l'ordre à

l'esprit d'insubordination, l'instruction à l'ignorance, la politesse à la grossièreté. Leur cause-t-il des maux qui puissent être mis en balance avec ces avantages? »

Aux paroles que je viens de citer, je peux encore ajouter celles-ci d'un ancien ministre de la guerre :

« LE GÉNÉRAL DE CUBIÈRES : Que l'on cesse de s'effrayer du grand nombre de remplaçants qui figurent dans nos rangs ; que l'on ne craigne point que leur présence puisse altérer la nationalité de notre armée ; *nous pouvons l'affirmer sans crainte d'être démentis par aucun chef de corps, les remplaçants sont d'aussi bons Français et d'aussi bons soldats que les autres;* ils l'ont prouvé dans nos dernières guerres ; ils le prouvent tous les jours en Afrique. »

Quoi qu'il en soit, le remplacement existe, et il existe si bien que M. le maréchal Soult, président du conseil et ministre de la guerre, auteur de plusieurs projets de loi relatifs au recrutement de l'armée, dans aucun de ses nombreux projets, n'a osé proposer de l'interdire, bien que dans l'un de ses exposés des motifs, celui de 1843, il en ait constaté en ces termes les rapides progrès :

« En 1806, sur un effectif de plus de 500,000 hommes, il n'y avait pas *un huitième* de remplaçants.

» En 1826, cette proportion était d'*un cinquième.*

» En 1835, *presque d'un quart.*

» En 1842, sur un effectif de 337,000 hommes, il y avait *plus du quar* de soldats remplaçants. »

Quels immenses avantages sont donc offerts aux remplaçants, pour que leur nombre tende constamment ainsi à s'accroître? — Des pensions sur l'État, des emplois civils leur sont-ils garantis à l'époque de leur libération? — Non. Le prix d'un remplaçant, pour l'infanterie, varie, selon les circonstances, de 1,800 fr. à 2,000 fr., et de 2,000 à 2,400 fr. pour la cavalerie, l'artillerie et les armes spéciales. C'est donc pour une faible somme de 2,000 francs, en moyenne, que 15,000 remplaçants consentent annuellement à aliéner leur liberté. Quand il en est ainsi, à moins de fermer les yeux à l'évidence et de nier à midi la clarté du jour, qui pourrait prétendre que s'il se trouve chaque année à de telles conditions 15,000 remplaçants, il ne se trouverait pas

facilement le double, le triple, le quintuple d'engagés si l'armée était constituée de telle sorte que des engagés volontaires de seize ou de dix-huit ans, après vingt-cinq années de services, à quarante-et-un ou quarante-trois ans, conséquemment encore dans la force de l'âge, et en état de contracter avantageusement mariage, n'eussent qu'à choisir entre une pension fixée à l'avance par la loi, ou un emploi désigné parmi un certain nombre de fonctions réservées? Mais si nos idées étaient admises, et elles le seront certainement un jour, car elles ont avec elles la force des choses, en supposant que l'effectif soldé de la France fût réduit au 200e de la population, soit 180,000 hommes (1), ce qui équivaudrait encore au double de celui de l'Angleterre, la durée de l'enrôlement étant de trente années, divisée en six termes successifs de chacun cinq années, et non pas *à vie* comme dans la Grande-Bretagne, le roulement établi, que faudrait-il chaque année, pour l'entretenir, d'enrôlements volontaires? 8,000, c'est-à-dire la moitié du nombre fourni actuellement par les remplaçants, en tenant compte des vides faits par la mortalité. Quelle armée d'élite que celle qui serait constituée sur de telles bases!

Tel qu'il existe, le remplacement est une transaction entre l'erreur ou le système des appels que vous soutenez et la vérité, ou le système des engagements volontaires que nous proposons. C'est un point de départ qui indique le but vers lequel il faut se diriger.

Vous êtes d'avis, avec un ancien ministre de la guerre, que le remplacement est un « *mal, un malheur pour l'armée française, une plaie d'une profondeur immense,* » et vous le laissez subsister; je suis d'avis, avec un ancien ministre de la justice, qu'interdire le remplacement, « *ce serait causer au plus grand nombre un irréparable dommage,* » et

(1) L'Assemblée constituante, je ne me lasserai pas de le rappeler, avait fixé l'effectif de l'armée à 150,000 hommes. Sous la République, en l'an VI, la dépense du budget de la guerre ne figure que pour 95 millions.

cependant c'est moi qui propose de l'abolir, non, il est vrai, par une mesure qui ferait violence à « l'*état de nos mœurs, à l'intérêt du pays*, » mais en substituant aux *engagements à prix d'argent*, contractés au moyen de l'intervention des compagnies de remplacement, les *engagements volontaires* honorablement rénumérés et suffisamment encouragés. Toute la question est là : rémunérer, encourager ces engagements dans la mesure nécessaire pour qu'ils ne fassent pas défaut. En tout cas, la ressource des appels resterait toujours, comme dans le système de la loi de 1818.

Non, de ma part, il ne s'agit pas de rétablir le *raccolage*, comme vous voudriez le faire croire ; il s'agit de donner à l'armée une constitution qui fasse de la carrière des armes une véritable et honorable profession. Est-ce là ce que tenta la Restauration, dont vous invoquez à tort le souvenir ? De votre propre aveu, elle n'eut qu'un but, et elle l'atteignit : ce fut de créer des régiments privilégiés. Or, ce n'est pas là ce que je propose.

Quant à cette objection tirée de la nécessité et de l'impossibilité tout à la fois de rétablir, comme conséquence du système des engagements volontaires, une *discipline dont le souvenir révolte nos idées*, la preuve que cette objection n'est pas sérieuse, c'est qu'il n'y a pas dans l'armée française deux disciplines : l'une à l'usage des *appelés*, l'autre à l'usage des *remplaçants ;* c'est qu'il n'y a pas deux catégories de soldats, l'une soumise au châtiment du fouet, l'autre privilégiée, n'ayant pas à craindre la peine de la flagellation. En Russie, est-ce que le service n'y est pas obligatoire, et cela empêche-t-il le knout d'y être en vigueur ? Or, de ce que la peine du knout est en usage dans l'armée russe, que penserait le *Moniteur de l'Armée*, si j'en faisais, à mon tour, une objection contre le service obligatoire ? Voilà cependant à quelles misérables représailles on s'expose quand on est si peu sûr de la bonté de sa cause, qu'on ne se montre pas plus scrupuleux sur l'emploi des arguments destinés à la défendre.

Le *Moniteur de l'Armée* croit avoir trouvé un argument

victorieux dans le chiffre des engagements volontaires, qui, d'après le dernier compte rendu au roi par le département de la guerre, n'a été, en 1844, que de 5,855 soldats, dont il y aurait moitié à déduire, parce qu'ils se seraient engagés bien moins par vocation que pour devancer les appels de la classe. Cet argument se perd dans le vide, car il est emprunté à un ordre de choses que je suis loin de soutenir, puisque je propose de le changer. Si j'étais étonné d'une chose, ce serait plutôt que l'armée étant ce qu'elle est, le nombre des engagements volontaires soit encore aussi considérable.

A l'occasion de ces engagements, le *Moniteur de l'Armée* cite le dernier rapport officiel sur l'administration de la justice militaire, qui établit qu'il y a eu en 1843 :

Parmi les *appelés*, 1 prévenu sur 103, et 1 condamné sur 148 ;

Parmi les *remplaçants*, 1 prévenu sur 51, et 1 condamné sur 68 ;

Parmi les *engagés*, 1 prévenu sur 27, et 1 condamné sur 35.

Quiconque, doué de quelque sagacité et de quelque élévation dans l'esprit, a fait de la statistique une étude un peu approfondie, sait quel degré de confiance il est prudent de lui accorder (1). Pour une fois qu'elle vous guide sûrement, elle vous égare mille fois. Que prouvent les chiffres mis en avant par le *Moniteur de l'Armée*, et

---

(1) La science statistique qu'on applique à tout aujourd'hui, et qui n'est point exempte d'erreurs pour les appréciations morales, a étalé sous vos yeux des chiffres affligeants pour la moralité des remplaçants ; elle additionne les méfaits de quelques-uns ; mais la statistique n'a pas de colonne pour le dévouement de la famille, pour l'abnégation de soi-même ; les tableaux de la statistique ne savent point enregistrer et n'admettent point en ligne de compte toutes ces misères poignantes qui font qu'un fils vend son corps pour en nourrir des parents infirmes.

Cessons donc d'attribuer à tous les remplaçants les torts de quelques-uns...

Je l'affirme devant vous, il n'y a rien d'habituel ni de permanent dans ce que les mœurs des remplaçants ont de pernicieux et de blâmable ; le plus ordinairement, leur inconduite dure tout juste autant que leur argent... (*Chambre des pairs.* — Séance du 8 juin 1844.)

que je viens de reproduire? Ils prouvent seulement que l'état militaire, à peu d'exceptions près, n'est pour ceux qui s'engagent qu'un refuge, un expédient, une ressource extrême, dans un temps où l'accès de toutes les professions est si obstrué, si difficile! En général, on ne s'engage plus parce qu'on a pour l'état militaire une vocation prononcée, parce qu'on y voit devant soi une carrière honorable et sûre; on s'engage parce qu'on ne sait que faire, parce qu'on désespère de soi-même, parce qu'on ne se sent propre à rien qu'à mener la vie de garnison, vie qui n'exige aucun effort d'intelligence, et qui laisse au désœuvrement une large part. S'étonner, après cela, qu'il y ait plus de prévenus et de condamnés parmi les *engagés* que parmi les *appelés*, c'est prouver seulement qu'on ignore le chemin par lequel on remonte des effets aux causes, et que la même chose n'est pas de savoir aligner des chiffres et de savoir les interroger.

Dans aucune des parties de sa discussion, le *Moniteur de l'Armée* ne se montre plus fort. Si l'indépendance de la France ne devait pas être mieux défendue par nos soldats que ne l'est par lui la constitution de nos armées de terre, il faudrait trembler pour la sécurité de notre territoire.

J'avais posé à la feuille officielle qui avait ironiquement menacé la France d'une déclaration de guerre de la couronne de Monaco, en cas de réduction de notre effectif, la question suivante :

« Est-ce que sérieusement l'on peut dire que la Grande-Bretagne, qui n'a qu'une armée soldée extrêmement faible et peu coûteuse, uniquement recrutée par des enrôlements volontaires, est impuissante à défendre son indépendance au dehors, l'*ordre et la paix dans l'intérieur?* »

Voici sa réponse :

« Vous pensez que ce qui suffit à l'Angleterre pour défendre chez elle l'ordre et les lois suffirait aussi à la France. Cette opinion est contraire, vous le savez bien, à toutes les notions acquises sur les mœurs publiques et sur les instincts politiques des deux peuples. Il suffit de la présence de quelques constables pour dissiper les immenses meetings dont vous parlez. Un rassemblement de cent mille hommes, à Petersfield, ne pro-

duisit qu'une crise commerciale ; oseriez-vous dire qu'il n'eût pas été en France un danger public ? »

Le *Moniteur de l'Armée*, en vérité, serait un compère au lieu d'être un contradicteur dans cette discussion, qu'il ne me ferait pas plus beau jeu. Pourquoi suffit-il, en Angleterre, de la présence de quelques constables pour empêcher ces immenses meetings de dégénérer en de dangereuses émeutes ? — C'est qu'en Angleterre, ainsi que j'ai eu soin de le dire et de le constater, on se garde bien d'exercer la population des champs et des fabriques au maniement des armes, de l'aguerrir, de lui apprendre à mépriser le péril et à braver la mort. Importez en Angleterre une loi de recrutement, faites-l'y fonctionner pendant vingt années, et vous verrez ensuite quel rôle y joueront les constables, quelle crainte, quel respect ils inspireront aux ouvriers affamés, aux Irlandais opprimés ! Et puis, il faut tout dire, en Angleterre la loi a un caractère tutélaire qu'elle n'a pas en France ; en Angleterre, la loi protége ; en France, elle menace ; aussi, en Angleterre, l'aime-t-on et la respecte-t-on ; en France, on la hait et on la craint.

Mais, cù le *Moniteur de l'Armée* est dans son rôle, c'est quand il dit que la France est moins une puissance maritime qu'une puissance continentale. Comme de cette déclaration il résulte que nous sommes placés à deux points de vue absolument opposés, il est tout simple que celui des deux qui a les yeux tournés vers le passé ne voie pas l'avenir. Or, je l'avoue, c'est du côté de l'avenir que se portent irrésistiblement mes regards ; et quelque grave que soit l'acte par lequel trois puissances viennent d'enlever à Cracovie l'indépendance qui lui était garantie par des traités, cet acte ne change rien à mon opinion sur le rôle futur auquel la France est appelée.

Il faut que la France choisisse entre une armée redoutable et une marine redoutée. Elle ne peut avoir à la fois l'une et l'autre, elle ne peut sans danger prétendre être en même temps puissance continentale et puissance maritime de premier ordre.

1847.

LE RISQUE DE GUERRE.

I.

27 octobre 1847.

Sur quelles probabilités la politique de la France est-elle assise? C'est ce qu'il serait impossible de démêler et de dire.

Quel but se propose-t-elle?

En vue de quels événements se tient-elle prête?

Quels sont ses alliés? Quels sont ses rivaux? Quels sont ses ennemis?

Quels sont les dangers qui lui paraissent imminents ou lointains?

Est-ce la guerre?

Quelle guerre? Générale ou partielle? Sur terre ou sur mer?

Est-ce une révolution?

Quelle révolution? Politique ou sociale? Par ou contre les classes moyennes?

Entre plusieurs risques, il faut choisir le moins éloigné et le plus à craindre; c'est le meilleur moyen de le conjurer, car le pays qui nourrit la prétention de se mettre à l'abri de toutes les éventualités s'affaiblit en vains efforts, s'épuise en ruineux sacrifices, et ne réussit à se mettre à l'a-

bri d'aucune. Ce n'est pas de la prudence, c'est de la présomption. Diviser ses forces, c'est multiplier les périls.

Quel est donc, pour la France, le risque le moins éloigné et le plus à craindre ? Est-ce une guerre partielle sur terre ? — Non, avec la solidarité que les traités de 1815 et trente-trois années de paix ont établie et resserrée, solidarité qui lie étroitement tous les États de l'Europe entre eux, toute guerre partielle est devenue improbable et impossible. Une guerre isolée, soit entre la France et la Prusse, soit entre la France et l'Autriche, soit entre la France et la Russie, ne saurait se concevoir, encore moins s'expliquer. Toute guerre partielle sur terre étant impossible, une guerre générale sur terre est-elle moins improbable ? Pourquoi une guerre générale éclaterait-elle ? De toutes parts, les esprits tendent plus que jamais à repousser l'idée de guerre ; maintenant, les nations ne cherchent plus leur grandeur dans l'extension de leur territoire, elles la cherchent dans l'accroissement de leur richesse, dans l'affermissement de leur crédit, dans le perfectionnement de leurs voies de communication et de transport, dans le progrès de leur agriculture et de leur industrie, dans la conclusion de traités de commerce avantageux. Les questions de frontières ont fait place aux questions de tarifs, et avec raison. Que signifieraient à présent toutes ces anciennes questions de *frontières naturelles* tant controversées, pour lesquelles il s'est ouvert tant de négociations, livré tant de batailles, versé tant de sang, exposé tant de nationalités ? Fleuves, océans, montagnes, ont cessé d'être des frontières inaccessibles, depuis que la navigation à vapeur permet de débarquer des troupes sur toutes les rives, sur toutes les côtes ; depuis qu'on a vu les chemins de fer perforer les montagnes et les convertir en souterrains. Telle est l'impulsion des idées et des intérêts qui pousse peuples et gouvernements dans cette voie nouvelle, que j'ai appelée l'*unité du rail ;* telle est la force de cette impulsion que les hommes qu'on eût fait servir à une autre époque à se disputer les rives du Rhin, on les employera un jour peut-être à creuser sous le lit de ce

fleuve un tunnel pareil à celui que Brunnel a creusé sous le lit de la Tamise. Il faut aux grands peuples de grandes tâches; ils ont besoin de s'illustrer. Durant des siècles, ce besoin n'a pu se satisfaire que par la guerre, les victoires et les conquêtes; mais les peuples commencent à voir ailleurs la grandeur et la gloire. A l'aide de la Vapeur et de l'Électricité, changer les lois de l'espace et du temps, ici en passant sous les fleuves ou traversant les montagnes pour mettre en communication deux embarcadères, là en perçant des isthmes pour unir par un canal deux mers séparées, l'Atlantique à l'Océan-Pacifique, ou la mer Rouge à la Méditerranée, et abréger ainsi la navigation du monde; ailleurs en donnant à toutes les villes d'un royaume le moyen de correspondre entre elles en quelques minutes; partout, enfin, aplanir les obstacles, défis jeté par la nature au génie de l'homme, voilà le but vers lequel se tournent les regards de l'Europe tout entière.

Où donc règne le souverain dont l'ambition surannée menace de rallumer la guerre? Qu'est-ce que gagnerait la Russie à prendre un autre chemin que celui qui doit la conduire un jour à Constantinople? Elle sait que le plus long pour elle sera le plus sûr, et que ce n'est pas par la guerre qu'elle arrivera au but marqué par son ambition. Elle n'ignore pas qu'en soulevant contre elle toutes les nationalités menacées, elle les jetterait éperdues dans les bras de la France. Ce serait insensé.

Qu'est-ce que la France, à son tour, aurait à gagner à déchirer des traités prescrits par trente années de paix? Dût-elle y gagner la rive gauche du Rhin, qu'il est douteux qu'elle eût à s'en applaudir, car une telle conquête n'aurait pas lieu sans resserrer étroitement de nouveau, entre peuples et gouvernements, le lien qu'a détendu l'esprit de liberté succédant à l'esprit de nationalité. Le sol ne manque pas à la France, car, à quelques jours de Paris, à quelques heures de Marseille, elle a tout un vaste territoire à peupler; elle a toute l'Algérie à coloniser. Une guerre générale ne saurait donc être mise au rang des probabilités. La

France égarée est le seul État qui pourrait la faire naître par une agression injuste ; la France pacifique n'en a aucune à craindre, car il n'est pas un gouvernement qui fût assez sûr de son peuple pour la tenter.

Aucune guerre partielle n'étant possible, aucune guerre générale n'étant probable, pourquoi donc la France, qui a déjà à porter le lourd fardeau d'une dette s'élevant à plus de six milliards en capital, et à plus de 300 millions en arrérages, s'impose-t-elle encore le poids d'un effectif militaire qui absorbe le quart d'un budget de quinze cents millions ? N'est-ce pas là une grave inconséquence, un ruineux contre-sens ? La France en est-elle plus forte, plus respectée ? Non, car le pied de paix et le pied de guerre de chaque État se règle sur le pied de paix et le pied de guerre de ses voisins et de ses rivaux. C'est ce que Montesquieu a parfaitement expliqué, chapitre XVII de l'*Esprit des Lois*, intitulé : *De l'Augmentation des troupes.*

Mais si la France n'a à craindre sur terre aucune guerre ni partielle ni générale, en est-il ainsi d'une guerre sur mer ? Là, au contraire, les risques ne sont-ils pas aussi multipliés, aussi probables que sur terre ils le sont peu ? Pour qu'une guerre éclate sur terre, il faut qu'un gouvernement l'ait préméditée et fermement résolue ; il faut mettre en campagne une armée ; il faut l'approvisionner ; il faut lever des subsides ; il faut franchir la frontière ; il faut souvent traverser des territoires ou neutres ou amis ; il faut fermer l'oreille à toutes les représentations et réclamations des cabinets, etc., etc. Pour qu'une guerre éclate sur mer, il suffit de la rencontre, dans des parages éloignés, de deux pavillons rivaux, l'un insulté par l'autre, et d'un refus hautain de réparation légitime. Qui, dans les circonstances présentes, oserait affirmer que si une telle rencontre avait lieu, et que la France ait à réclamer de l'Angleterre une juste satisfaction, cette juste satisfaction nous serait accordée par le cabinet dans lequel siége lord Palmerston en qualité de ministre secrétaire d'État des affaires étrangères ? Eh bien ! si cette hypothèse, qui est loin d'être invraisem-

blable, se convertissait en réalité, quelle serait, vis-à-vis du Royaume-Uni, la situation de la France? Quel parti prendrait-elle? Se résignerait-elle à l'humiliation d'un outrage impuni? Entreprendrait-elle de le venger? Se laisserait-elle arrêter par l'inégalité de la lutte? Préférerait-elle enfin le péril à l'abaissement aux yeux de l'Europe, ou l'abaissement au péril? Le patriotisme, nous l'avons vu sous la République et sous l'Empire, peut, jusqu'à un certain point, improviser des armées, de recrues faire des héros, défier tous les dangers, briser tous les obstacles; mais le patriotisme ne saurait improviser une flotte. Il faut des années pour construire un vaisseau; il en faut plus encore pour former des matelots. C'est là une vérité incontestable et incontestée. Cependant, que fait la France? Elle consacre à l'entretien de son armée de terre trois fois plus d'argent qu'elle n'en affecte à l'entretien de sa marine, c'est à dire que, placée entre deux risques, l'un improbable, l'autre constamment suspendu au-dessus de sa tête, elle fait surtout porter ses efforts du côté où nul ne songe à l'attaquer, tandis que le point par lequel elle est vulnérable, et qui devrait être le principal objet de ses sacrifices, est celui qui n'attire son attention que secondairement et par boutades, sans suite et sans système. L'argent que la France dépense pour sa marine est de l'argent dépensé en pure perte, de l'argent jeté au fond de l'Océan; c'est à la fois trop et trop peu : trop peu pour tenir en respect l'arrogance britannique, trop pour protéger notre pauvre marine marchande errante çà et là. Telle qu'elle existe, notre marine militaire, il faut qu'on le sache bien, est une vanité, non une force, et moins une nécessité qu'un luxe; plutôt que d'éloigner le péril, elle l'attire, en ce sens que, trop faibles pour combattre, nous sommes cependant trop forts pour ne pas essayer de résister. Qu'un incident surgisse, qu'une collision éclate entre les deux pays rivaux, et nous porterons au compte des événements ce qui devrait retomber tout entier à la charge de notre imprévoyance. Qui, de bonne foi, oserait soutenir que le traité du 15 juillet 1840 se fût signé si

l'organisation de nos forces et l'emploi de nos ressources n'eussent pas toujours été réglés en dehors de toute prévoyance et des probabilités les plus manifestes? Le rappel de notre escadre, commandée par l'amiral Lalande, qui aurait dû se graver dans notre mémoire comme un enseignement, a glissé comme un fait déjà oublié. Nous demeurons livrés à l'imprévu, et la première complication grave, cette fois encore, nous prendra au dépourvu. Un ancien ministre de la marine, M. le baron Portal, a déposé dans ses mémoires cet avertissement et cette recommandation : « *La possibilité d'une rupture avec l'Angleterre* est la pen- » sée qui doit éclairer et animer tous les calculs et tous les » actes du département de la marine. Nous pouvons être » obligés de soutenir cette guerre corps à corps... » Si cette possibilité, le seul grave danger extérieur que nous ayons à prévoir et à craindre, se traduisait en fait, dans quelle situation offensive ou défensive cette éventualité réalisée nous placerait-elle?

Si l'Angleterre et les États-Unis, ces deux émules, ont laissé en arrière la France, qui n'aurait jamais dû cesser de les devancer, le fait s'explique par les milliards que nous avons consacrés en pure perte à l'entretien de nos armées de terre, au lieu de les employer fructueusement en travaux publics, qui eussent donné à notre agriculture, à nos mines, à notre industrie, à notre commerce, un essor tel qu'en 1847 nous ne serions pas contraints de les *abriter* encore sous la protection excessive d'humiliants tarifs. Un commerce actif et prospère nous eût doté d'une marine marchande nombreuse, base nécessaire de toute marine militaire puissante.

En 1817, M. Paixhans, alors chef de bataillon d'artillerie, aujourd'hui général et de plus député, l'un des membres les plus dévoués du parti conservateur, écrivait (1) : « Si, afin » d'être fort, on entretient pendant la paix assez de soldats

(1) *Observations sur la loi de recrutement et d'avancement dans l'armée française.*

» exercés pour être en état de faire la guerre, on ruine ses » finances et on détruit les premiers éléments de la force. » C'est, en effet, ce qui a eu lieu. A cette cause surtout doivent être attribuées notre faiblesse relative, notre infériorité agricole, industrielle, commerciale et maritime. Il importe qu'on le sache bien.

Mais, dit-on, si la France s'impose la charge d'une armée si coûteuse, c'est moins en vue des dangers d'une guerre dont l'improbabilité n'est pas sérieusement contestée, qu'afin de mettre l'ordre à l'abri de toute tentative qui pourrait le troubler. Le maintien de l'ordre ne se paye jamais trop cher.

Est-ce qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, où les troupes soldées sont si loin d'imposer la même charge, l'ordre est ou moins utile ou plus facile à conserver?

Croire qu'une armée nombreuse, qui se recrute en appelant sous les drapeaux et libérant du service chaque année 80,000 hommes, est une garantie d'ordre si solide qu'elle suffit à dispenser un gouvernement de vigilance, d'activité, d'habileté, de prévoyance, de patriotisme et de grandeur; c'est là une des plus dangereuses illusions dans lesquelles puisse tomber une société où la liberté de la presse existe, où la garde nationale a dans les mains un million de fusils. Que fait une pareille loi de recrutement, dont la base est une durée de service de sept années? — Elle convertit en soldats, tous les sept ans, 560,000 recrues. Si l'on multiplie par 3 ce nombre de 560,000 recrues, on aura 1,680,000 citoyens âgés de 41 ans ayant été instruits au maniement des armes, exercés à la défense et à l'attaque, accoutumés à braver le péril et la mort. Aguerrir ainsi l'ouvrier, sans distinction de celui qui est communiste et de celui qui ne l'est pas, sans rechercher les moyens de lui donner du pain le jour où une crise prolongée le priverait de travail, voilà ce que fait la loi de recrutement, dans laquelle notre gouvernement puise la confiance qui le rend si dédaigneux de toute initiative et de tout progrès.

Où il voit un motif de sécurité, un droit de s'endormir,

se découvre un motif de crainte, un devoir de veiller, un devoir de ne rien négliger qui ait pour effet de donner aux classes laborieuses la conviction profonde qu'elles sont le constant objet de toute la sollicitude du pouvoir, et qu'à un changement de gouvernement elles auraient tout à perdre, rien à gagner.

S'il est un danger sérieux que la prévoyance doive ranger au nombre des probabilités menaçantes, précisément afin de l'écarter, assurément c'est celui qui vient d'être signalé. Eh bien ! en vue de l'éloignement de cette éventualité, qu'a-t-on fait ? que fait-on ? — Rien, rien, rien. Que de grandes et de bonnes choses cependant il y aurait, les unes à concevoir et à réaliser, les autres à encourager et à généraliser !

Une lutte maritime, une crise sociale, tels sont les deux écueils que j'aperçois à l'horizon à travers la brume qui le voile, écueils vers lesquels la France peut être irrésistiblement entraînée par un seul et même courant : Excès de la production sur la consommation, encombrement des ateliers et des marchés, difficulté de s'ouvrir de nouveaux débouchés, rivalité industrielle de l'Angleterre.

On ne saurait jamais se préparer de trop loin aux événements. Plus la distance est grande entre eux et la prévoyance, et plus est facile à gravir la pente par laquelle on s'élève à la hauteur d'où il est possible de les dominer.

II.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE DEPUIS 1830.

Exercices.	Somme portée au budget définitif.	Pensions militaires inscrites au compte de la dette publique.
—	—	—
1830.....	243,613,402 fr.	46,251,580 fr.
1831.....	386,624,854	41,412,139
1832.....	338,328,364	44,213,073
1833.....	300,981,062	44,076,168
1834.....	255,442,618	44,783,062
1835.....	237,487,849	45,491,323
1836.....	218,433,937	45,631,505
1837.....	230,582,531	45,151,048
1838.....	240,733,357	45,523,039
1839.....	241,135,931	45,311,642
1840.....	367,233,184	44,835,013
1841.....	385,537,070	43,923,252
1842.....	325,809,218	42,934,488
1843.....	310,532,894	42,012,875
1844.....	297,868,804	41,336,848
1845.....	306,975,320	41,800,000
1846.....	297,476,929	40,930,000
1847.....	301,816,770	39,930,000
Totaux ..	5,276,694,094	788,847,025
Moyenne.	293,149,672	43,824,835
	336,974,907 fr.	

Non compris pour travaux extraordinaires :

37,814,943 fr.	(Loi du 25 juin 1841.)	
23,019,500	(Loi du 25 juin 1841 et loi du 11 juin 1842.)	
28,120,000	—	—
34,733,571	—	—
41,442,064	—	—
165,129,078 fr.		

Six milliards deux cent trente millions cinq cent soixante mille francs, tel est le chiffre de la prime payée par la France depuis dix-huit ans pour s'assurer contre le risque de guerre! Ce relevé, d'une rigoureuse exactitude, devrait être imprimé en grosses lettres et affiché dans le ca-

binet de tous nos hommes d'État, afin qu'ils l'aient constamment sous les yeux.

Si, au lieu de cette prime d'assurance de six milliards payée en pure perte, la France n'eût dépensé que la moitié de cette somme et eût employé l'autre à fortifier sa marine, à améliorer, à achever ses voies de communication et de transport, encore si imparfaites et si incomplètes, à abolir ou à abaisser toutes celles de ses taxes qui font obstacle au développement de la consommation, au progrès de son agriculture, de son industrie, de son commerce, à perfectionner son système d'impôts, et à donner à son crédit tout l'essor qu'il ne demandait qu'à prendre, croit-on que la France, aujourd'hui, ne serait pas plus forte (1), plus res-

---

(1) « Sur 286,000 hommes, effectif réel de 1847, il n'y avait que 149,097 hommes d'infanterie. Sur ce chiffre il faut déduire, pour compagnies hors rang et non-valeurs, 29,819 hommes.

» Il reste donc en infanterie disponible pour le service, 119,278 hommes.

» Il faut déduire 36 hommes par poste et par semaine. Il y a 3,533 postes d'infanterie ; il faudrait donc 127,188 hommes, et il n'y en a que 119,278.

» Le nombre des hommes est donc actuellement insuffisant. Au lieu de 6 nuits de repos, la moyenne, pour toute la France, n'est que de 4 nuits 1/10e.

» Pour la garnison de Paris, elle est de 3 nuits 8/10e.

» Pour trois autres divisions militaires ; elle est de moins de 3 nuits de repos.

» Sous la restauration, on n'occupait que 221 places ou villes ; actuellement on occupe 331 places.

» Les causes de ce développement de service sont :

» L'accroissement de la population, le développement de l'industrie, les grands travaux entrepris et les agglomérations d'ouvriers qui en sont la conséquence ; la nécessité d'entretenir des garnisons nombreuses dans certaines places.

» Les augmentations d'effectif n'ont pas porté, toutefois, beaucoup sur l'infanterie, mais sur les armes spéciales, comme on peut s'en convaincre par le tableau qui suit :

ARMES.	Effectif en hommes à l'intérieur. 1822	1847	Augmentation pour 1847
Gendarmerie	13,455	15,415	1,960
Infanterie	130,000	149,097	19,000
Cavalerie	20,958	51,640	30,682
Artillerie	9,304	25,547	16,243
Génie	1,642	5,921	4,279
Équipages	—	2,162	2,162

CHABAUD-LATOUR. Rapport, *Moniteur*, p. 348-349.

pectée et plus recherchée, plus mûre aussi pour la solution de cette question de la liberté des échanges, dont on fait tant de bruit depuis quelque temps ?

Je me borne à poser la question.

1848.

PRÉVISIONS VÉRIFIÉES.

5 avril 1848.

Mes premiers mots, après la révolution du 24 février, avaient été ceux-ci :

« Le danger de la situation n'est pas dans la rupture de la paix.

» Il est dans la perturbation de l'ordre.

» L'ennemi qui nous menace, l'ennemi qui est à nos portes, ce n'est pas le despotisme armant en guerre, ce n'est pas l'Autriche, la Prusse, la Russie, etc., c'est le crédit battant en retraite, c'est la maison Gouin et Ce suspendant ses payements, ce sont toutes les autres maisons de banque ébranlées !

» Le crédit, c'est la clé de voûte du travail ; le travail, c'est l'arc-boutant de l'ordre.

» Contre une agression de l'étranger qui viendrait menacer la République française, nous avons quinze cent mille Français âgés de quarante ans que la loi de recrutement a formés au maniement des armes ; nous avons toutes les forces vives d'une nation de trente-cinq millions d'habitants menacée dans l'indépendance de son territoire ; nous avons les sympathies de tous les peuples avides de liberté, d'égalité, de fraternité ! Rayons donc l'Europe de la carte de nos préoccupations. Effaçons du dictionnaire français le mot *Guerre ;* remplaçons-le par celui de *République.* La Répu-

blique française, voulant la paix, est plus forte que toutes les Monarchies européennes voulant la guerre. Disons-nous cela et persuadons-nous-le bien, car c'est cette conviction qui nous sauvera.

» Mais, contre l'interruption du travail causée par la suspension des payements, la restriction des crédits, le retrait des commandes, la rareté de la vente, aggravée encore par l'augmentation des salaires et la diminution de la durée de la journée de travail; contre un tel état de choses si grave, qui expose le gouvernement à se trouver en présence d'une multitude d'ouvriers sans ouvrage, de fabricants ruinés, de banquiers éperdus, quelles armes, quelles garanties, quelles ressources avons-nous? — Nous avons les excellentes intentions d'un gouvernement improvisé, et conséquemment inexpérimenté; les théories d'écrivains conçues en dehors de toute pratique et contredites par les faits; le zèle enfin d'une garde nationale épuisée par les veilles et la fatigue, détournée du soin de ses affaires quand ses affaires réclameraient tous ses soins. Nous ne parlons plus de l'armée; désormais, il ne faut pas songer à l'employer ailleurs qu'à la défense de nos frontières si nos frontières étaient attaquées. Insensés seraient ceux qui songeraient désormais à répondre par la mitraille et les balles à l'ouvrier qui ferait entendre ce cri : Du travail ou du pain; vivre en travaillant ou mourir en combattant!

» L'armée n'a pas été *vaincue*, le 24 février, comme armée; elle a été *condamnée* comme institution. »

Ces derniers mots, il y a un mois, paraissaient téméraires; aujourd'hui, la justesse n'en est plus contestée; le *National* lui-même, qui a toujours eu des inclinations militaires très marquées, ne cache plus l'inquiétude que lui causent les progrès que font dans l'armée la désorganisation et l'esprit d'indiscipline. Il exprime les regrets que M. le général Cavaignac n'ait point accepté le ministère de la guerre; il insiste sur « la nécessité de trouver, soit un général » jeune, actif, résolu, pénétré de la nécessité d'une réforme » radicale et imbu d'idées nouvelles, soit un homme politi-

» que dont l'autorité, le caractère, l'expérience et les anté-
» cédents inspirent confiance à l'armée et au pays. »

Vains regrets! vain espoir! Il est fort à craindre que le *National* ne trouve ni le général ni l'homme politique qu'il appelle. Ce n'est pas en niant la force des choses qu'on la maîtrise, c'est en la reconnaissant. On dirige le cours d'un fleuve, on ne l'arrête pas. Loin de modérer celui dont le courant nous emporte, tout ce qu'on fait, en ce moment suprême, n'aboutit qu'à le précipiter.

Le 27 février, je disais : « L'Europe nous regarde étonnée, émue, inquiète, aujourd'hui effrayée, demain menaçante ; c'est par l'admiration qu'il faut la vaincre. La poudre à canon est un vieux procédé qu'il faut reléguer parmi les vieilles traditions. Ne songeons qu'à nous faire admirer, et nous aurons bientôt triomphé sans avoir combattu. »

Et je demandais qu'on désarmât la paix, qu'on réduisît considérablement la dépense de l'armée au profit du crédit et du travail, que du service militaire obligé on fît une carrière libre comme toutes les autres carrières.

J'avais tort, disait-on.

Eh bien! voilà déjà que mes contradicteurs en sont arrivés à ne plus apercevoir de remède à l'indiscipline que dans la guerre.

Guerre et Liberté sont des mots aussi opposés l'un à l'autre que Mort et Vie!

Nous avions sous les yeux un livre vivant : la République des États-Unis ; nous avons préféré le fermer pour ouvrir un livre mort : l'Histoire de la Révolution française! Entre le Passé et l'Avenir, le Plagiat et le Progrès, nous avons choisi le Plagiat et le Passé!

Le livre vivant de la République des États-Unis nous enseignait que dans les pays où coule à flots la démocratie, où règne sans frein la liberté, — liberté de la pensée, de la discussion et de la presse, — où la lutte est dans les idées, il ne fallait pas armer les mains!

Là où les journaux peuvent tout dire, les tambours doivent être muets ; là où les chemins de fer tendent à sillon-

ner le sol en tous sens, la fonte et le fer le plus mal employés sont ceux qui servent à fabriquer des canons, des fusils, des sabres ; là où le crédit est au travail ce que la semence est au sillon, l'argent consacré à l'entretien d'immenses armées permanentes est l'appauvrissement qui conduit un pays à la banqueroute ; là, enfin, où l'épée nue est au sceptre brisé ce qu'est l'ancre tutélaire au vaisseau emporté par la vague, la liberté n'est qu'un trait d'union entre deux despotismes.

Au lieu de rendre plus rare la vue des fusils et des sabres, que fait-on ? On en augmente le nombre, on met entre toutes les mains des armes ; on éveille ainsi les idées de combat qu'il faudrait éloigner, on éloigne les idées de pacification qu'il faudrait éveiller.

Est-ce qu'aux États-Unis et en Angleterre, ces deux berceaux de la liberté de la presse, on consacre trois cent soixante millions par an à l'entretien d'une armée, on dérobe au travail, à l'industrie, au commerce, un temps précieux dépensé, par le citoyen paisible, en gardes et en patrouilles ? Non ; la liberté de la presse est une sentinelle qui suffit à tout.

La garde nationale est le contrepoids nécessaire de l'armée ; là où l'armée est forte, la garde nationale doit être nombreuse ; armée et garde nationale sont des anachronismes dans un régime de liberté. Puisse-t-on ne pas le comprendre trop tard, quand on aura achevé de ruiner nos finances, quand la société se sera écroulée sur elle-même !

Pourquoi la confiance et le crédit ont-ils disparu loin de nous ? C'est qu'ils n'ont vu aucune économie s'accomplir, tandis que s'augmentaient les dépenses et s'affaiblissaient les revenus.

On croit qu'on arrêtera la désorganisation qui s'est jetée dans les rangs de l'armée ; on s'abuse ! Ce n'est pas l'armée qui se désorganise, c'est la société qui se renouvelle ; c'est l'arbre de la liberté qui secoue ses feuilles d'automne en attendant que verdissent les feuilles du printemps ; c'est la dernière semence électorale qui déjà commence à germer. Ne s'attendait-on donc pas à récolter ce qu'on a semé ?

1848.

LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET

PERMANENCE DES ARMÉES.

« L'introduction générale des armées permanentes, renouvelées de l'empire romain par la France, et bientôt imitées par le reste de l'Europe, devait coïncider avec le développement général des gouvernements monarchiques. »

HENRI MARTIN. *Histoire de France.*

8 avril 1848.

Le plus grave danger de la situation, c'est qu'on veut faire une politique neuve avec des idées vieilles; c'est qu'on veut faire l'Avenir à l'image du Passé.

Erreur profonde, qui menace d'engloutir des milliards, de répandre des flots de sang, de nous ramener au despotisme par l'Anarchie, au lieu de nous conduire à la fraternité par la Liberté!

Tous les inventeurs qui, croyant simplifier la question et réduire la dépense, se sont proposé pour but de faire marcher les locomotives sur les routes ordinaires, ont dû y renoncer, parce qu'il ne suffisait pas de résoudre le problème sous le rapport mécanique, il fallait encore le résoudre sous

le rapport économique, et qu'en résumé il en aurait coûté plus de se passer de rails que d'en construire. Toute découverte nouvelle a ses lois.

Le glaive a remplacé la massue ; la balle a remplacé la flèche ; la liberté de la presse est appelée à remplacer la poudre à canon ; ce sera le droit succédant à la force, l'idée succédant au fait.

Pour s'inscrire en faux contre la vérité de ces paroles, contre la justesse de ces prévisions, il faut n'avoir pas, dans la souveraineté du droit et de l'idée, la foi que j'ai toujours eue, car ceux-là se trompent qui ne font remonter qu'à six mois la guerre que j'ai déclarée à l'exagération des armées permanentes ; il y a plus de quinze ans que j'ai commencé cette guerre.

Si, au lieu d'être étouffée, ma voix eût été écoutée, 200 millions d'économie annuelle depuis quinze années, formant un total de trois milliards, eussent permis de verser sur la tête du peuple le flot de l'instruction publique, ce baptême de la démocratie, d'alléger le poids des impôts porté par le travailleur, d'améliorer le sort du pauvre, d'éteindre le paupérisme... Prétendrait-on que ces trois milliards, consacrés à l'entretien d'une armée qui n'a servi qu'à aveugler la royauté et ses ministres, en leur donnant le mépris coupable du droit, puisé dans le sentiment présomptueux de la force, prétendrait-on que ces trois milliards ont été plus utilement employés à solder des capitaines qu'à rétribuer des instituteurs, à former des soldats qu'à former des citoyens ?

La Révolution de Juillet et la Révolution de Février ont montré quelle était, sous le régime de la liberté de la presse, la fragilité des gouvernements tenus en équilibre sur la pointe d'une baïonnette.

De deux choses l'une : ou le pays est satisfait du gouvernement qu'il s'est donné, ou il en est mécontent ; s'il en est satisfait, une armée exagérée est inutile au maintien de l'ordre, elle ne sert qu'à nuire au développement de la richesse ; s'il en est mécontent, si nombreuse qu'on suppose l'armée, le soldat n'oubliera jamais qu'avant tout il est ci-

toyen, qu'il l'était hier avant d'être sous les drapeaux, et qu'il le sera demain en retournant dans ses foyers.

Il n'y a pas besoin d'une armée considérable et dispendieuse pour réprimer les malfaiteurs ; la gendarmerie départementale et la police urbaine suffisent à ce soin.

Il n'y a pas besoin d'une armée considérable pour faire justice d'une conjuration d'ambitieux ou d'une émeute sans causes légitimes ; cette tâche n'est pas au-dessus de la sévérité de l'opinion publique et de la presse périodique.

Impuissante à soutenir contre le vœu populaire un gouvernement issu d'une révolution, une armée de cinq cent mille hommes coûtant quatre cent millions de francs n'est donc nécessaire qu'en vue de la guerre.

Or, une agression est-elle à craindre ? d'où nous viendrait-elle ?

De l'Angleterre ? — Mais l'Angleterre n'a pas d'armée : elle n'a qu'une flotte et elle traîne aux pieds une dette de vingt milliards, des finances épuisées, des impôts exagérés et impopulaires, sans parler ni de l'Irlande ni des chartistes.

De la Russie ? — Mais, pour arriver jusqu'à notre poitrine découverte, il faudrait que l'armée moscovite marchât sur le corps de toute l'armée révolutionnaire insurgée, armée combattant à la fois pour la nationalité germanique violée et pour la liberté européenne menacée. L'empereur Nicolas le sait bien ; aussi rien de plus pacifique, au fond, que son manifeste basé sur une hypothèse imaginaire : celle où il serait porté atteinte à l'inviolabilité des frontières russes.

Liberté de la presse. — Réduction des impôts ! (la réduction des impôts implique partout la réduction de l'effectif militaire) ces deux mots protégeront plus efficacement à Berlin, à Munich, à Stuttgard, la République française, que deux cent mille soldats que nous échelonnerions de Lille à Strasbourg.

La liberté de la presse faisant le tour de l'Europe, c'est la fraternité des peuples rendant impossible la coalition des souverains.

Or, qui dit avec sincérité *Fraternité des peuples*, porte écrits au fond de sa pensée ces mots : *Respect des nationalités.*

Pourquoi donc une armée nombreuse et dispendieuse, si elle ne peut pas servir au dedans, si elle ne doit pas servir au dehors ?

N'avons-nous donc pas un emploi plus utile de l'argent des contribuables ?

Quels progrès n'eussent pas fait la civilisation, la fraternité entre citoyens et nations, si tous les milliards qui ont été employés à acquérir de la gloire avaient été consacrés à éteindre la misère, à honorer le travail, à améliorer l'existence du pauvre, à instruire le peuple, à développer l'énergie de son intelligence et la noblesse de ses instincts !

1848.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE MILITAIRE.

I.

15 avril 1848.

Un journal annonce que l'on signe dans ses bureaux une pétition pour le rappel immédiat des troupes dans Paris.

A quoi bon cette pétition ?

A quoi bon ce rappel ?

Quelle garantie l'ordre public aurait-il quand les régiments auraient repris possession de leurs casernes ?

Est-ce que la garde nationale, sans distinction d'origine, ne veut pas fermement l'ordre ?

Qui donc pourrait le troubler ?

Des malfaiteurs et des esprits exaltés ?

Si haut que l'on en porte le nombre, ils ne formeront jamais qu'une minorité imperceptible et peu dangereuse.

Pour que l'ordre courût à Paris des dangers sérieux, il faudrait que les membres du Gouvernement provisoire se rangeassent, en totalité ou en partie, du côté des perturbateurs.

Alors, répétons-le, à quoi bon le rappel des troupes dans Paris ? Ce serait une complication et un danger de plus ; ce ne serait ni une garantie ni une force.

Jamais la nécessité de l'ordre n'a été plus généralement

et plus profondément sentie. En doutez-vous? — Quittez votre habit, mettez une blouse, parcourez les ateliers nationaux, pénétrez dans tous les rassemblements d'ouvriers, et prêtez l'oreille aux discours qui s'y tiennent.

Ceux-là mêmes des travailleurs qui s'étaient déclarés las de travailler, commencent à être plus las encore de ne rien faire; ils reconnaissent que l'ordre et la sécurité, le crédit et le travail, sont les quatre faces de la même question; ils sont humiliés de penser qu'ils aggravent la charge de l'État, déjà si obéré, et que la terre qu'ils remuent, c'est à la fois de l'argent, du temps et de la peine perdus; ils aspirent à reprendre l'outil qu'ils étaient exercés à manier; leurs yeux se sont ouverts; ils voient qu'il est dans les sociétés des ressorts forgés par le temps qu'on ne saurait briser, des anneaux rivés par les siècles qu'on ne saurait détacher sans aggraver les souffrances et les privations des travailleurs; ils condamnent avec sévérité des erreurs que quelques semaines d'expérience ont suffi pour leur faire apprécier; ils s'indignent contre les malfaiteurs qui tenteraient de prolonger une situation si précaire et si douloureuse pour tous les travailleurs, et particulièrement pour les bons, pour ceux qui gagnaient de 6 à 3 fr. par jour, et qui en sont réduits depuis six semaines à se contenter de 1 à 2 fr. payés par les mairies. Que l'ordre soit troublé, que l'on mette en présence les malfaiteurs et les travailleurs; ces derniers seront plus de dix contre un; il ne faudra pas les pousser, il faudra plutôt les retenir!

La signature d'une pétition pour le rappel immédiat des troupes dans Paris nous paraît donc une idée qui appartient au régime déchu; c'est un anachronisme. La pétition qu'il faudrait signer serait une pétition conçue dans un esprit tout opposé, dans l'esprit suivant :

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« La France républicaine n'a point à craindre la guerre européenne.

» La Liberté n'a plus rien à redouter de la Royauté.

» La liberté de la presse, faisant le tour de l'Europe, par la fraternité des peuples, rend impossible la coalition des souverains.

» Le moment est donc venu de constituer notre armée sur sa véritable base : *l'engagement volontaire.*

» Plus de conscription !

» Plus de loterie des hommes !

» Plus de remplaçants !

» Plus de traite des blancs !

» Plus d'esclavage militaire !

» Une armée réduite à 175,000 hommes au plus (175,000 soldats sont à 35 millions d'habitants comme 200 est à 1), composée de volontaires âgés de seize ans au moins, s'engageant pour dix années et pouvant ensuite se réengager de cinq années en cinq années, jusqu'à l'âge prévu pour l'époque de réforme et fixé pour la pension de retraite ; une telle armée vaudrait cinq fois plus et coûterait cinq fois moins que l'armée actuelle soumise au régime des appels, — régime barbare en temps de paix, — régime qui arrache violemment tous les ans à leurs familles, à leur profession, à leurs travaux, à l'agriculture surtout, 80,000 hommes laborieux, âgés de 20 ans, choisis parmi les plus robustes et les mieux constitués, pour les rompre péniblement à l'habitude du désœuvrement, les envoyer se corrompre l'esprit et le corps dans les faubourgs infects des villes de garnison, et les rendre ensuite à leur première profession et à leur commune, généralement déshabitués du travail, énervés, dépravés, souvent atteints d'un vice incorrigible, l'habitude de la débauche, et d'un virus héréditaire plus funeste au principe de la reproduction que s'il le frappait entièrement de stérilité.

» Avec l'encombrement qui obstrue l'accès de toutes les carrières, les engagements volontaires suffiront et au-delà pour recruter une armée réduite au deux centièmes de la population ; ce qui le prouve, c'est le nombre actuel des engagements volontaires et des remplacements à prix d'argent. D'ailleurs, plus la durée de l'engagement sera longue et plus les avantages offerts pour les réengagements seront décisifs, et moins il y aura annuellement de vides à remplir. Est-ce que pour une place de gendarme vacante dans une brigade, il n'y a pas vingt demandes ?

» Ne craignez pas de proclamer l'abolition de la conscription, qualifiée en ces termes par l'empereur Napoléon : « La conscription est la loi la plus » affreuse et la plus détestable pour les familles. »

» Ce sera un moyen tout simple de réorganiser l'armée, en lui donnant pour base le choix sur le nombre.

» Ce sera un véritable service rendu à l'agriculture.

» Ce sera une cause de perturbation de moins dans la société.

» Ce ne sera plus une atteinte qui blessera la liberté des vocations.

» Ce sera une carrière assurée pour les fils de famille qui arrivent à l'âge de seize à vingt ans ne sachant quel état choisir, et ne pouvant cependant rester plus longtemps à la charge de leurs parents.

» Le code militaire alors ne sera plus une monstruosité républicaine ; ce sera un réglement librement accepté, car on en aura pris connaissance avant de s'engager. »

Nous comprendrions qu'on allât signer cette pétition; nous ne comprenons pas l'utilité de l'autre.

La réduction de l'armée au 200e de la population équivaut à la réduction de 200 millions par an sur le budget des dépenses.

Si de toutes parts des pétitions ne se signent pas pour demander l'abolition de l'esclavage militaire, on continuera de faire comme on a fait dans le passé, on continuera d'ajourner indéfiniment une économie dont l'impérieuse nécessité est unanimement proclamée.

C'est au bon sens des contribuables à prendre les devants sur la discussion de la loi qui devra organiser la force publique.

Les militaires sont divisés; deux opinions tranchées sont en présence : l'une qui veut abolir le remplacement, l'autre qui veut le maintenir; l'une qui le flétrit, l'autre qui le justifie; il est un moyen de mettre d'accord les deux opinions, c'est d'abolir le recrutement.

En abolissant le recrutement obligatoire, on supprime par le fait le remplacement militaire.

Le prix moyen d'un remplaçant est de 1,500 fr.; le chiffre du contingent annuel est de 80,000 hommes; en multipliant ce nombre par l'autre, on a pour produit 120 millions. Sept années de service militaire équivalent donc, en argent, à un impôt de 120 millions; or, comme il résulte des documents officiels que, sur 100 jeunes gens faisant partie du contingent annuel, 66 appartiennent à la population agricole, demander l'abolition de la conscription, c'est demander pour l'agriculture un dégrèvement indirect de 80 millions de francs.

Les journaux de département, nous n'en doutons pas, comprendront l'immense et bienfaisante influence qu'ils peuvent exercer sur la solution de cette question.

Le moment est opportun.

II.

28 avril 1848.

Le journal la *Réforme* demande, au nom de l'application du principe de l'*égalité*, l'abolition du remplacement militaire. Nous allons plus loin : au nom de l'application du principe de *liberté*, nous demandons, nous, l'abolition de la conscription et du tirage au sort. Les engagements volontaires suffiront, et au-delà, au recrutement de l'armée, dès que le service militaire aura cessé d'être une obligation et une loterie, pour devenir une carrière à la fois honorable et lucrative.

III.

22 mai 1848.

Toutes les idées qui ont fini par prévaloir ont commencé par être qualifiées « d'*utopies* et d'*hypocondrie ;* » ces mots, dont se sert M. le lieutenant-colonel Thomas pour nous répondre dans la *Sentinelle de l'Armée*, ne prouvent donc absolument rien, si ce n'est que nous avons pour contradicteur un aveugle ou un myope, qui n'aperçoit pas ce que nous voyons distinctement.

Utopies !... Napoléon, l'homme-guerre, disant qu'il avait le projet d'amener chaque puissance à *une* IMMENSE *réduction des armées permanentes*, était-il donc un utopiste ?

Hypocondrie !... Montesquieu traitant de *maladie nouvelle* le nombre désordonné de troupes, était-il un hypocondriaque ?

L'opinion que nous soutenons n'est pas nouvelle. On la trouve exprimée presque mot à mot par Raynal, dans ses *Mémoires historiques de l'Europe*, et par Voltaire.

Mirabeau, à qui un de ses amis, M. Dupont, disait peu de temps avant :

« La nature vous avait fait pour être un héros guerrier, un aventurier conquérant; on vous a mis des entraves. Eh bien! vous serez un paisible philosophe, et vos veilles seront plus utiles à l'humanité que n'eussent été vos exploits. »

Mirabeau écrivait en 1778 :

« 1° Je crois que les hommes, et par conséquent les rois, ne peuvent donner que ce qu'ils possèdent, le droit de faire et de commander des actions justes, conformes à l'ordre et aux lois immuables de la nature. Un homme vertueux doit donc être le seul juge de la légitimité de la guerre qu'il s'agit de faire ou de ne pas faire. Cette philosophie, qui est et sera la mienne, n'est pas compatible avec un uniforme.

» 2° *Les troupes réglées, les armées perpétuelles n'ont été, ne sont et ne seront bonnes qu'à établir l'autorité arbitraire, et à la maintenir ;* or je ne suis pas de ces mercenaires qui, ne connaissant que celui dont ils reçoivent la solde, ne se rappellent jamais que cette solde est payée par le peuple ; qui s'honorent de servir un homme, tandis qu'ils devraient se croire uniquement destinés à la défense de leur patrie ; qui volent aux ordres de celui qu'ils appellent leur *maître* (mot infâme, injurieux au roi et à la nation), sans penser qu'ils se réduisent à porter une livrée plutôt qu'un uniforme, sans savoir que le plus vil, le plus odieux, le plus détestable des métiers est celui de satellite d'un despote, de geôlier de ses frères : le service ne me convient donc pas. (1) »

Ces principes, ces idées que les philosophes du dix-huitième siècle s'accordaient à proclamer, l'expérience des soixante années de guerre et de paix armée que l'Europe a subies les a confirmés dans l'esprit et le cœur des peuples.

Si l'opinion de Raynal, si l'opinion de Voltaire, si l'opinion de Mirabeau, si l'opinion de Montesquieu, etc., etc., eussent prévalu, le peuple en serait-il où il en est ? Quels progrès n'eussent pas fait la civilisation, la fraternité entre citoyens et nations, si tous les milliards qui ont été employés à acquérir de la gloire avaient été consacrés à éteindre la misère, à honorer le travail, à améliorer l'existence du pauvre, à instruire le peuple, à développer l'énergie de son intelligence et la noblesse de ses instincts !

Qu'est-ce que l'armée ? — L'armée, c'est le peuple arraché violemment à sa famille, à sa commune, à sa charrue, à son

---

(1) Mirabeau, *Lettres écrites du donjon de Vincennes,* en 1777, 1778, 1779, 1780. Paris, 1820, in-8°. T. II, p. 196-197.

champ, à sa profession ; c'est le peuple contraint de se mettre tout nu devant les membres d'un conseil de révision, qui passent l'inspection minutieuse de ses infirmités, absolument comme s'il s'agissait d'achat et de vente de nègres ; c'est le peuple obligé de consacrer les sept plus belles années de sa vie, de vingt à vingt-sept ans, à apprendre à emboîter le pas et à exécuter la charge en douze temps ; c'est le peuple condamné à toutes les rigueurs d'un code exceptionnel, à moins qu'il n'ait les 2,000 francs nécessaires à l'acquisition d'un remplaçant... De ceux qui défendent le peuple, il est donc faux de dire qu'ils attaquent l'armée, puisque l'armée c'est le peuple.

Non, nous ne sommes pas les ennemis de l'armée ; nous ne sommes que les ennemis de la guerre.

Toutes les raisons que donnent les officiers pour démontrer la nécessité de la conservation des armées permanentes, les prêtres aussi les donnaient pour démontrer la nécessité du maintien de l'inquisition. Selon eux, détruire l'inquisition, c'était détruire la religion !

Si on les avait crus, l'inquisition existerait encore.

La tolérance a aboli l'inquisition et le saint-office.

Le crédit abolira la guerre et l'armée.

Le crédit sera le rédempteur du peuple.

IV.

24 avril 1849.

Le projet de loi sur l'organisation de la force publique se compose de 71 articles ; le rapport qui le précède a plus de 120 pages ; c'est une œuvre importante, ne fût-ce que par son étendue et par le nombre des questions que soulève ce travail émané d'une commission comptant parmi ses membres les généraux Cavaignac, Laydet, Bedeau, Lafontaine, Rey, le colonel Culmann, le lieutenant-colonel Charras, le commandant Foy, le capitaine Lebleu, et ayant pour rapporteur le général Lamoricière.

Nous ignorons le sort que la discussion fera à ce projet de loi.

Il maintient :

Le recrutement par voie d'appel ;

L'opération de la révision ;

Le tirage au sort ;

Le remplacement moyennant le payement d'une contribution déterminée ;

La durée du service fixée à sept années.

Nous sommes pour l'abolition du recrutement, de la révision, du tirage au sort et du remplacement : nous ne nous attacherons donc pas à l'examen des dispositions d'un projet de loi dont nous n'admettons pas les bases.

En fait d'organisation de l'armée, nos idées sont d'un siècle en arrière, car il n'est pas inutile de rappeler que, jusqu'à l'époque de notre première révolution, l'armée française fut exclusivement recrutée par la voie des engagements volontaires. On ne cite qu'une seule circonstance antérieure à cette époque où le tirage au sort fut employé. C'était en 1701, sous Louis XIV, lorsque la France, déchirée par le soulèvement des camisards, se trouva engagée à propos de la succession d'Espagne dévolue à Philippe, petit-fils du roi, dans une guerre terrible, où, seule, la France eut à défendre elle-même et l'Espagne contre l'Europe entière.

L'influence exercée dans une société industrielle, où cent, cinq cents, mille, deux mille ouvriers sont agglomérés dans une manufacture, où deux cent mille ouvriers sont agglomérés dans une ville telle que Paris ; l'influence exercée dans une société industrielle par une loi de recrutement qui fait passer chaque année 80,000 recrues sous les drapeaux, et libère autant de soldats aguerris au mépris du péril et de la mort, cette influence est un fait dont nous persistons à soutenir que la politique ne tient pas assez compte. La loi de recrutement est une loi essentiellement subversive ; par elle, on sème les insurrections ; par elle, on récolte des révolutions.

Mettez l'Angleterre au régime de notre loi de recrutement, et vous verrez si la société britannique, si fortement qu'elle soit constituée, résiste longtemps à cette redoutable épreuve.

L'Anglais a la crainte du péril et l'amour de la loi ; le Français a la haine de la loi et le mépris du danger.

C'est qu'en Angleterre la loi est tutélaire ; c'est qu'en Angleterre l'armée a pour base l'enrôlement volontaire et à vie, tandis qu'en France la loi poursuit au lieu de protéger, tandis qu'en France le service militaire, au lieu d'être un état, est un impôt.

On ne saurait imaginer un anachronisme plus grossier que celui qui consiste à faire de tout citoyen un soldat malgré lui, au sein d'une société pacifique, d'une société industrielle, d'une société sujette aux crises commerciales, aux chômages, aux grèves, d'une société où la tribune et la presse sont libres, où le droit d'examen et le droit de réunion sont d'autant plus dangereux qu'on s'efforce davantage de les limiter.

Il ne s'agit donc pas, dans nos idées, de modifier le système de recrutement en vigueur ; il s'agit de donner à l'armée une constitution entièrement nouvelle, une constitution qui ait moins en vue les frontières de la France que les faubourgs de Paris. Répétons-le pour la millième fois, le danger de l'avenir n'est pas la guerre d'Etat à État, mais de peuple à gouvernement. La France renferme dans son sein quinze cent mille libérés du service militaire, âgés de 27 à 48 ans, qui ont passé sous les drapeaux ; présents sous les armes, elle ne compte que cinq cent soixante mille soldats. Pour qui sait lire au fond des choses, la condamnation de l'avenir est écrite en toutes lettres dans la loi de recrutement, et telle qu'elle existe, et telle qu'on propose de la modifier.

V.

28 août 1849.

La pétition pour l'abolition du recrutement et la conver-

sion en carrière volontaire du service obligatoire se signe dans les bureaux de la rédaction de la *Presse*, où un registre a été ouvert à cet effet.

Paris est divisé en 48 quartiers ; pour éviter les déplacements, un registre sera déposé dans chaque quartier.

Ceux de nos abonnés de Paris à qui il conviendrait, dans le désir de s'associer à cette grande et utile réforme, d'avoir le dépôt d'un de ces 48 registres, n'auront qu'à nous envoyer leurs adhésions. Immédiatement, nous leur ferons remettre le registre nécessaire, et nous les inscrirons sur la liste des 48 noms que nous publierons dès qu'elle aura été définitivement arrêtée.

Jamais réforme n'aura valu plus de bénédictions à ses promoteurs !

80,000 jeunes gens sont appelés tous les ans et forcés de quitter le toit paternel pour servir sous le drapeau militaire !

Le remplacement militaire est un impôt annuel évalué à soixante millions de francs (1) !

Que de toutes parts des pétitions se signent, à l'effet de demander et d'obtenir l'abolition de l'esclavage militaire, et les gouvernements ne tarderont pas à adopter cette base uniforme d'une force publique n'excédant pas le 200e du chiffre de la population !

Ce sera plus d'un milliard que l'Europe économisera par an et qu'elle pourra consacrer au perfectionnement de toutes ses voies de communication, à la réduction des impôts, à l'allégement du budget, à la baisse de l'intérêt.

Alors le service militaire cessera d'être une cause de perturbation pour devenir une issue offerte à beaucoup de jeunes gens aujourd'hui sans profession et sans vocation !

---

(1) « Sur un effectif de 308,000 soldats et sous-officiers, les remplaçants étaient, au 1er janvier 1845, au nombre de 80,000 ; ils dépassaient donc le QUART de l'effectif. »

(*Moniteur* 1847, p. 878.)

« Sur un effectif de 340,000 soldats et sous-officiers, les remplaçants étaient, au 1er janvier 1847, 112,000 hommes ; c'était le TIERS de l'armée. »

(*Moniteur* 1847, p. 893.

M. Odilon Barrot écrivait, le 14 novembre 1848, que « *la* » *réduction de l'armée était l'unique moyen d'échapper à une* » BANQUEROUTE TROP IMMINENTE. » A notre tour, nous disons que l'unique moyen de réaliser cette réduction de l'armée, c'est de ne rien épargner pour faire prévaloir ces deux grands principes :

ARMEMENT AU 200e DE LA POPULATION ;

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE MILITAIRE.

Si l'on multiplie la force par la mobilité d'une armée de 180,000 Français, composée avec tout le soin que les Romains apportaient dans le choix de leurs soldats, et pouvant être transportée du centre à la circonférence ou de la circonférence au centre avec la vitesse des chemins de fer, on aura une force publique décuple de celle dont la Restauration disposait.

Il est temps de sortir de l'ornière, car l'ornière est un gouffre ; ce gouffre s'appelle la Banqueroute creusée par la misère des travailleurs sans travail et la souffrance des familles sans pain.

Réduisez les dépenses ! — crie-t-on de toutes parts. Mais comment les réduire, si on veut conserver *tout* et ne réformer *rien?*

Réduire l'armée ou augmenter l'impôt, telle est l'étroite alternative entre laquelle il faut que la France choisisse.

Eh bien ! de ces deux périls : d'une guerre extérieure ou d'une révolution sociale, lequel est le moins probable ?

Aurait-on déjà oublié l'influence exercée surtout dans les campagnes par l'impôt des 45 centimes, et ne se souviendrait-on pas que des élections générales auront lieu en 1852, élections auxquelles seront appelés à prendre part tous les contribuables ? L'exemple des Républicains de la veille sera-t-il perdu pour les Républicains du lendemain ?

Que ces derniers y songent, car ils seront jugés sur leurs œuvres et pesés dans les balances du budget, eux d'un côté et de l'autre l'impôt.

1848.

LA FÊTE DE LA FRATERNITÉ.

I.

21 avril 1848.

LA FÊTE DE LA FRATERNITÉ ! Tel est le nom officiel donné à cette journée, qui, de sept heures du matin à onze heures du soir, a vu défiler au bruit du canon, au son du tambour, aux chants de la *Marseillaise!* aux cris de : Vive la ligne! 400,000 baïonnettes autour de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, ce monument posthume élevé en l'honneur de la Guerre, aux frais de la Paix, inspiré par la Gloire, exécuté par la Liberté, conçu par Napoléon, achevé par Louis-Philippe, gigantesque antithèse sculptée dans la pierre, curieuse alliance d'idées contraires, parfaite image du caractère français !

Ainsi nous sommes.

C'est armés de fusils, d'armes destinées à donner la mort, que nous nous appelons frères !

Des fusils ! — Pour quoi et contre qui ?

Pour quoi ? Est-ce que la guerre nous menace ? Est-ce qu'il nous faut marcher à la défense de nos frontières envahies ou de nos remparts assiégés ?

Contre qui ? Est-ce que les mairies ne délivrent pas de fusils à quiconque se fait inscrire dans les rangs de la garde nationale, aussi bien à ceux qui vont en chercher avec l'intention de s'armer pour attaquer le gouvernement

qu'à ceux qui vont en chercher avec l'intention de s'armer pour le défendre ?

Est-ce que ce n'est pas absolument la même chose, — question de dépense à part, — de donner des armes à tout le monde ou de n'en donner à personne ? Est-ce que, sous un gouvernement vigilant, la société n'est pas aussi bien défendue lorsque personne n'est armé que lorsque tout le monde est harnaché d'un fusil, d'une giberne et d'un sabre ?

Est-ce que ce n'est pas un anachronisme que de quitter la blouse pour l'uniforme, au lieu de quitter l'uniforme pour la blouse ?

Est-ce que ce n'est pas un humiliant aveu d'impuissance que de ne trouver rien de mieux à faire que d'organiser des bataillons, le lendemain d'une révolution dont le premier mot fut : — *Organisation du travail.*

Est-ce que ce n'est pas donner aux esprits une direction tout à fait opposée à celle qui fait face à l'avenir ?

Est-ce que ce n'est pas ramener les questions en arrière au lieu de les pousser en avant ?

Est-ce que ce n'est pas enseigner au peuple le gaspillage du temps, lorsqu'on ne saurait trop lui répéter, dans l'intérêt de son bien-être, de son élévation, de sa moralité, que le temps c'est du savoir ?

Encore si l'on pouvait dire de cette fête : c'est une journée de repos pris par le travailleur ; mais non, il n'est guère de fatigue plus grande que celle causée par quinze heures ainsi passées sous les armes.

Il est une fête de la Fraternité que j'eusse comprise ; celle-là aurait eu un caractère bien différent de la fête d'hier.

On n'eût entendu ni canons, ni tambours.

On n'eût vu ni sabres, ni fusils, ni gibernes.

Elle eût eu son hymne expressément composé pour elle.

Les vieilles marches guerrières eussent fait place à des marches nouvelles, exprimant des sentiments nouveaux, sentiments tout pacifiques.

Chaque bannière, au-dessous de ce mot FRATERNITÉ, eût désigné le corps d'état qui la suivait.

Chaque corps d'état eût été précédé de ses attributs.

Tous les arts, l'agriculture en tête, toutes les professions, toutes les conditions, tous les âges, toutes les écoles, tous les cultes eusssent été représentés par des députations.

Dédiée au Travail et à la Paix, cette fête, vraiment fraternelle, se fût symbolisée par la pose d'un certain nombre de pierres destinées à marquer la place de statues élevées tout le long de la grande avenue des Champs-Élysées, à tous les inventeurs au génie desquels l'humanité doit une grande découverte, la civilisation un grand progrès, l'industrie un grand perfectionnement, la paix une grande victoire !

La première de ces statues eût été celle de Gutenberg, l'inventeur de l'imprimerie, de cet art qui est à la liberté de la presse ce que l'œuf d'où l'aigle est éclos est à l'aigle qui plane au-dessus des montagnes, des arbres et des monuments les plus hauts.

A cette fête, on n'eût pas vu de batteries de canons traînées par des artilleurs, mais on eût vu les instruments aratoires les plus parfaits, la collection des machines les plus nouvelles, les plus beaux produits des industries les plus diverses ; enfin, des presses typographiques tirant six mille exemplaires d'un journal à l'heure, remorquées par des locomotives, car compositeurs et imprimeurs sont les nouveaux artilleurs de la guerre nouvelle, de la guerre des idées !

Cette guerre-là est appelée à remplacer l'autre, en Europe, comme le glaive a remplacé la massue, et la mitraille le bélier.

A chacun son tour, à chacun son arme.

L'arme de guerre des rois contre les peuples est le canon; l'arme de guerre des peuples contre les rois est la liberté de la presse.

La Monarchie de 1830 est tombée le 24 février, quoiqu'elle eût force caissons et canons sur la place du Carrousel,

parce qu'elle n'avait pas une seule casse ni une seule presse dans le palais des Tuileries pour imprimer dans une heure trois mille proclamations ; canons et caissons lui furent inutiles ; casses et presses l'eussent sauvée !

Les anachronismes sont inexorables. On ne se trompe point de siècle impunément. Chaque pas que nous faisons nous éloigne du dix-huitième siècle, et nous rapproche du vingtième. Ne l'oublions pas !

La liberté de la presse et la vapeur ont fait de l'ancien monde un monde nouveau.

Nos grandes fêtes publiques ne doivent plus avoir le même caractère qu'à une autre époque. Si la fraternité doit y régner, les fusils ne doivent plus y paraître.

On pourra dire tout ce qu'on voudra, mais l'idée qu'éveille la vue des baïonnettes, c'est l'idée de guerre internationale ou civile ; ce n'est pas l'idée de la fraternité populaire ou universelle. Une fête de la fraternité ne devait pas être une grande revue de la garde nationale, mais une grande revue de toute la société, où l'indigence elle-même aurait eu sa place et sa bannière.

Rien n'y eût manqué de ce qui aurait pu lui donner le caractère le plus complet de la fraternité la plus sincère.

Ce n'eût pas été un monotone défilé militaire ; c'eût été plutôt une imposante procession religieuse avec les chœurs de l'Orphéon.

Mais il ne s'agit pas de la fête telle qu'elle aurait dû être donnée, il s'agit de la fête telle qu'elle a eu lieu et qui se résume dans ces quatre lignes : — Pendant douze heures, le même défilé de baïonnettes, le même chant, vieux de cinquante-cinq ans :

Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

A cette solennité, une seule chose a manqué : une idée qui ne fût pas banale, une idée qui n'appartînt pas à tous les régimes.

II.

23 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée :*

« Un spectacle nous a frappé dans la solennité du 20 avril : c'est l'attitude militaire, le pas ferme, *l'air d'ordre et de discipline* de la garde nationale mobile. Ils sont encore en blouse, et ils marchent déjà alignés et silencieux comme des troupes de garnison ; ils ont à peine deux mois de service, et les voilà soldats ! Les voilà qui connaissent leur arme, qui savent s'en servir, qui aiment la caserne et la manœuvre, qui comprennent le devoir et la dignité de la discipline ! C'est merveille de voir comme de jeunes officiers élus par leurs camarades, sortis des rangs du peuple, il y a deux mois, portent l'épée et l'uniforme ! Ils sont une preuve vivante qu'on naît militaire en France. Deux mois ont suffi pour faire de vingt mille enfants de Paris une troupe dévouée, docile au devoir, et prête à entrer en campagne ! Que l'Europe sache bien ce qu'il faut de temps pour faire des soldats de ce côté-ci du Rhin, et qu'elle vienne nous attaquer ! »

Ainsi, c'est vous-même qui le dites, c'est vous-même qui le déclarez ! « On naît militaire en France. Deux mois ont » suffi pour faire de la garde nationale mobile une troupe » prête à marcher, si l'Europe venait nous attaquer. »

S'il en est ainsi (1), pourquoi donc arracher violemment chaque année à l'agriculture les bras les plus robustes, à la

---

(1) « Dans tous les temps, la nation française s'est montrée plus belliqueuse que militaire. Elle court au camp, elle fuit la caserne.... Les pratiques austères de la discipline s'accorderont toujours difficilement avec la vivacité, la gaîté et même l'espèce de familiarité des Français, observation dont Frédéric avait été frappé. — Mais aussi, l'éloignement pour les minuties du service et de la discipline s'évanouit au moindre bruit de guerre; alors toute notre jeunesse accourt sous les drapeaux. »

GÉNÉRAL PRÉVAL.

« Les trois premières années suffiront même, et au-delà (à l'éducation du soldat), si on veut simplifier les exercices mécaniques, renoncer à cette excessive régularité du maniement d'armes, au pas ordinaire, aux feux réglés, et à plusieurs autres choses inutiles à la guerre, pour s'attacher aux choses pratiques, lesquelles sont bien rarement enseignées dans nos régiments. »

GÉNÉRAL BUGEAUD.

« Il est reconnu que tout homme ayant passé un an sous les drapeaux a appris, en fait d'exercices, à peu près tout ce qu'il doit savoir. »

COLONEL D'ARTOIS.

France ses fils les plus rangés, pour les tirer à la loterie et les faire passer sous les drapeaux ? S'il en est ainsi, pourquoi donc sept contingents de 80,000 hommes, formant un total de 560,000 hommes ? S'il en est ainsi, pourquoi donc gaspiller 365 millions par an, 1 million par jour ? S'il en est ainsi, pourquoi donc avoir dépensé depuis quinze ans, en pure perte, trois milliards qui eussent été si utilement employés à rendre gratuite l'instruction publique, à améliorer toutes les conditions de la production, à abaisser tous les obstacles qui restreignent la consommation, à rendre moins grande la distance industrielle qui donne au commerce britannique tant d'avance et tant d'avantages sur le commerce français?

L'Europe ne nous attaquera pas. Ce n'est pas l'Europe qui nous menace; ce qui nous menace, c'est la misère. Comment arrêter son invasion ? — Par le retour de la confiance. Comment ramener la confiance ? — Par le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État. Comment rétablir cet équilibre rompu ? — Il n'y a que deux moyens : Par l'accroissement des impôts, ou par la réduction des dépenses. Peut-on accroître les impôts sans aggraver encore la misère ? Non. Eh bien, il faut donc réduire les dépenses. Mais quelles dépenses réduire qui offrent une économie importante, en dehors de celle qu'il s'agirait d'opérer sur l'armée et la marine militaire en leur donnant de nouvelles bases ?

On peut bien dire que nos idées sont fausses ou exagérées; mais le jour approche où l'on reconnaîtra qu'elles sont justes ; ce sera le jour où il faudra absolument aligner les dépenses avec les recettes et combler le gouffre béant du déficit.

1848.

LA PROPORTION DES ARMES.

27 avril 1848.

537,000 hommes! — Tel est le total de notre effectif militaire établi par le *Moniteur de l'Armée*, qui ajoute : « La » première révolution n'avait que 150,000 hommes de trou- » pes régulières sous la main, lorsqu'elle entra en cam- » pagne contre l'Europe coalisée. » Dans le même article du *Moniteur de l'Armée*, on lit ce qui suit : « La part faite » à la cavalerie n'est pas en proportion de la force néces- » saire à cette arme en temps de guerre. *Ce ne sont pas les » hommes qui nous manquent, ce sont les chevaux.* »

Cet article donne lieu aux observations suivantes, dont on essayera en vain de contester la justesse.

Une armée ne mérite le nom d'armée qu'autant que la proportion des armes entre elles est judicieusement établie et rigoureusement maintenue. C'est un point sur lequel s'accordent tous les militaires; la plupart fixent ainsi les bases de cette répartition :

Infanterie	5/8
Cavalerie	1/8
Artillerie et génie	1/8
Gendarmerie à pied et à cheval	1/8

Nous admettons ces bases; mais ce que nous n'admettons pas, c'est la donnée principale de cette répartition.

Expliquons-nous.

Les militaires prétendent que l'infanterie étant l'arme essentielle et la plus nombreuse, c'est elle qui doit déterminer la proportion des autres armes.

Nous ne craignons pas de nous inscrire contre cette erreur, et de dire que c'est la cavalerie, et non pas l'infanterie, qui doit déterminer la proportion des armes entre elles.

Pourquoi?

Cela s'explique de soi-même.

Parce que le nombre des chevaux propres à la remonte est limité par la production; preuve : dès que l'on veut élever au-delà de cette limite naturelle le chiffre de la cavalerie, il faut recourir aux achats à l'étranger, ce qui est à la fois une ruine et une humiliation.

C'est ce qui est arrivé en 1840.

Si vous ne produisez de chevaux que pour *monter*, *remonter* et *entretenir* 25,000 hommes de cavalerie, n'ayez que 125,000 hommes d'infanterie et 25,000 hommes d'artillerie et de génie, plus votre gendarmerie.

Si, comme vous le prétendez, la juste proportion des armes entre elles est la condition fondamentale de toute bonne organisation militaire, reconnaissez donc que la production de vos chevaux est la limite naturelle qui vous est assignée; vous pouvez sans inconvénient rester en deçà, vous ne pouvez sans danger la dépasser.

Le plus simple bon sens l'indique.

Il n'est pas nécessaire d'être militaire pour démontrer que c'est par suite d'une erreur profonde et d'une irréflexion évidente qu'on a fait de l'infanterie le pivot sur lequel roule la proportion des armes entre elles, lorsque c'est la cavalerie qui était appelée, par la force même des choses, à régler cette proportion.

Le *Moniteur de l'Armée* dit que la première révolution n'avait pas 150,000 hommes de troupes régulières sous la main lors qu'elle entra en campagne contre l'Europe coalisée; n'est-ce pas donner pleinement raison à l'opinion que nous sommes à peu près seuls à soutenir dans la presse,

ce qui n'empêchera pas tôt ou tard cette opinion de prévaloir ?

Comment, lorsque l'Europe était coalisée contre nous, 150,000 hommes ont suffi pour défendre l'indépendance nationale, et aujourd'hui que l'Europe est révolutionnaire et révolutionnée; aujourd'hui que l'Europe est heureusement pour nous condamnée à l'impuissance de se coaliser; aujourd'hui que les peuples et les rois ne font plus lit commun, mais lit séparé; aujourd'hui que nous sommes protégés par un boulevard inexpugnable : le droit d'examen et de discussion, la liberté de la presse et de la tribune, qui s'étend de plus en plus, il nous faut 537,000 hommes!

Tant que nous aurons une plume entre les mains et une feuille de papier pour écrire, nous n'accorderons pas de trève à une telle erreur, qui nous expose au danger le plus grave : le danger de la guerre dans nos rues, par suite de la ruine de nos finances, sous prétexte de défendre nos frontières et notre honneur contre des agressions qui ne les menacent pas!

Aveugles que vous êtes, ne voyez-vous donc pas qu'avec une dette publique qui déjà prélève 399,693,000 fr., le plus clair de vos revenus, vous n'êtes pas assez riches pour payer chaque année, en vue du risque improbable d'une guerre, une prime d'assurance qui dépasse 360 millions, et qui, marine comprise, s'élève à 500 millions!

Un demi-milliard!

Aveugles que vous êtes, ne voyez-vous donc pas que la grande question du présent et de l'avenir, c'est la question du travail; que la question de la guerre doit aller rejoindre l'inquisition et tant d'autres questions auxquelles l'histoire sert de sépulcre!

Pourquoi la guerre?

Les guerres de religion ne sont-elles pas à tout jamais éteintes en Europe?

Les guerres de succession sont-elles à craindre, quand les rois tombent?

Les guerres de frontières sont-elles au nombre des pro-

babilités, quand l'Europe se sillonne de toutes parts de chemins de fer, quand toutes les barrières entre peuples tendent à s'abaisser, quand tous les fleuves sont couverts de bateaux à vapeur, pavillons pacifiques ?

Aveugles que vous êtes, ne voyez-vous donc pas que depuis trente années le monde ancien a fait place à un monde nouveau, que le champ de bataille n'est plus le même ? Sur le nouveau champ de bataille, ce ne sont plus le fusil et le canon qui règnent, ce sont l'impôt et le crédit ; le mot *Échanges* a remplacé le mot *Conquêtes !* Les conquêtes étaient les victoires de la guerre, les échanges sont les victoires de la paix. Ce n'est plus le sang du soldat, c'est la sueur de l'ouvrier qui coule !

Pour qu'elle coule moins, qu'y a-t-il à faire ? Améliorer les conditions du travail. Mais comment les améliorer, si vous faites porter au régime de la paix le poids écrasant du régime de la guerre ; si vous faites porter au présent double charge ; si, lorsque vous avez toutes les voies de communication à compléter, à perfectionner, à relier, tous vos moyens de transport à rendre moins dispendieux, tous vos impôts à réduire, toute une série d'établissements à fonder pour en finir avec le paupérisme, assurer un asile aux invalides du travail, multiplier les crèches, les écoles, les ouvroirs, etc., etc., vous dépensez 500 millions, le tiers de votre budget, à entretenir des régiments qui se démoralisent dans des villes de garnison, et à construire des vaisseaux qui pourrissent dans les ports ?

Aveugles que vous êtes, vous ne voyez donc pas que la guerre expire en Europe, que la révolution l'a vaincue, que la liberté de la presse l'achève, et que la guerre n'a plus qu'une seule chance de se ranimer : c'est celle que vous lui créez en vous occupant à contre-sens de bataillons, d'escadrons, d'armée des Alpes et d'armée du Rhin, lorsque c'est le crédit et le travail qui devraient vous absorber tout entiers !

Vous êtes aveugles ; mais ceux qui ne le sont pas aperçoivent déjà dans le lointain le moment où vous serez à bout

d'expédients, où vous ne saurez plus que faire pour masquer votre incapacité; c'est alors que vous provoquerez une agression ou que vous prétexterez une insulte, afin d'enfouir dans la guerre le secret d'une criminelle incapacité!

En effet, la guerre est plus facile à déclarer que la paix à organiser.

Le canon et l'échafaud sont les deux arguments des gouvernements et des révolutions au-dessous de leur tâche. On a dit que c'étaient les arguments du plus fort, on aurait dû ajouter : — et du moins capable.

La guerre est hors de toutes les probabilités, mais l'accumulation des fautes peut être telle qu'elle fasse de la guerre une nécessité.

Cette nécessité, si vous la faisiez naître, serait votre crime, car elle forcerait encore une fois l'humanité de reculer au moment où elle allait avancer, car ce serait encore une fois l'ajournement de toutes les solutions pour lesquelles s'est faite la révolution du 24 février, car ce serait encore une fois le triomphe de la force et la défaite de la liberté.

Assez longtemps la force a régi le monde; c'est à la liberté maintenant à gouverner.

A chacun son tour et son œuvre.

Sans contredit, le régime de la liberté a d'immenses difficultés à vaincre, mais raison de plus pour qu'on ne les aggrave pas, pour qu'on ne les double pas inconsidérément en faisant monter l'avenir en croupe sur le passé au lieu de faire monter le passé en croupe sur l'avenir.

1848.

LE BUDGET ET L'ARMÉE.

30 avril 1848.

Le *Moniteur de l'Armée* ne veut pas qu'on réduise l'effectif militaire; de sa part, cela se comprend parfaitement, puisque le *Moniteur de l'Armée* est grassement payé (1) pour soutenir cette opinion ; mais alors qu'il veuille donc bien nous indiquer comment la France, dont les revenus tendent à se réduire considérablement par deux causes : suppression de plusieurs impôts et diminution de plusieurs produits, fera face aux dépenses suivantes :

Dette publique		399,693,744 fr.
Justice		26,732,895
Cultes		40,397,250
Affaires étrangères		8,885,422
Instruction publique		18,231,133
Intérieur et dépenses départementales		122,870,634
Agriculture et commerce		14,471,920
Travaux publics		161,790,050
Ministère des finances		17,936,545
Ministère de la guerre (2)	320,703,000	460,012,692
Ministère de la marine	139,309,692	

Le budget des dépenses pour l'année 1849, présenté le 3 janvier 1848, se solde par 1,517,996,322 francs.

(1) Voir la *Revue rétrospective*.

(2) A ajouter : Pensions militaires, 38,400,000 fr.

Le *Moniteur de l'Armée* serait-il de l'avis de certain ministre que nous ne voulons pas nommer, qui pense que les rentiers ont touché assez longtemps les arrérages, et que le moment est venu de supprimer cet abus d'un trait de plume ?

Ou bien le *Moniteur de l'Armée* serait-il d'avis que la force dispense de la justice, et que des cartouches valent mieux que des arrêts ?

Ou bien encore le *Moniteur de l'Armée* serait-il d'avis qu'il n'est pas nécessaire de répandre l'instruction populaire ?

Ou bien encore le *Moniteur de l'Armée* serait-il d'avis que les routes telles que la France en avait il y a un siècle sont très suffisantes aux relations actuelles, et que l'argent dépensé en chemins de fer, en canaux, est de l'argent qui serait infiniment mieux dépensé en achat de salpêtres et en fonderies de canons ?

Etc., etc., etc., etc.

Nous engageons le *Moniteur de l'Armée* à s'expliquer sur ces diverses questions.

Le budget des recettes, présenté également le 3 janvier 1848, se solde par 1,383,469,360 francs.

Que l'on en retranche l'impôt du sel (71 millions), l'impôt du timbre sur les journaux; que l'on porte en compte les réductions législatives promises sur la taxe des lettres, celles opérées sur les boissons, etc., etc., les diminutions qui sont le résultat du ralentissement de l'activité nationale, et que l'on nous dise par quelles économies efficaces, ou par quelles taxes nouvelles on établira la balance entre les recettes et les dépenses ?

Nous enregistrerons la réponse ; M. le ministre des finances, nous en sommes sûrs, ne l'attendra pas sans impatience.

1848.

FAIBLESSE DE LA FORCE.

I.

5 mai 1848.

C'est l'armée qui, en 1830 et en 1848, a renversé deux fois la royauté.

C'est l'armée qui, depuis trente ans, ruine et perd la France.

C'est l'armée qui tuera la liberté après nous avoir jetés de la guerre civile dans la guerre étrangère, ou de la guerre étrangère dans la guerre civile.

Si la Monarchie de 1815 et la Monarchie de 1830 n'étaient pas tombées dans l'erreur de croire que réprimer le désordre c'était maintenir l'ordre, que comprimer les idées, c'était les vaincre, la royauté constitutionnelle n'eût pas été abattue par un souffle de l'ouragan populaire; elle existerait encore. Mais que lui disait-on? On lui disait : « Vous n'avez rien à craindre et vous pouvez tout oser; » *l'armée est sûre; vous avez avec vous la force!* » Que de fois n'ai-je pas entendu répéter autour de moi ces paroles par moi toujours et partout combattues : « *L'armée est le* » *plus solide appui du trône!* » Comme l'armée, en effet, a bien empêché le trône de se briser! C'est que la force est de tous les points d'appui le plus faible là où règne, même à demi, la liberté d'examen et de discussion.

Entourez le président des États-Unis d'un nombreux état-major et de trois cent mille baïonnettes, et vous verrez ce qui arrivera. Des deux parts, la défiance ne tardera pas à naître; le pouvoir se défiera bientôt de la liberté, la liberté se défiera du pouvoir; le pouvoir fera des lois pour limiter la liberté, la liberté fera des révolutions pour limiter le pouvoir. Ce qui arriverait aux États-Unis est ce qui est arrivé en France.

Si la royauté constitutionnelle de 1815 et de 1830 ne s'était pas crue invincible derrière l'armée, elle eût cherché son salut dans la liberté et l'expansion, au lieu de le chercher dans la force et la compression; elle n'eût pas entassé lois sur lois contre le droit d'examen et le droit d'association; elle ne se fût pas isolée du peuple! C'est ce qui l'a perdue. Tout pouvoir qui agit en vertu du droit du plus fort s'expose à se trouver un jour le plus faible. Il n'y a de pouvoir véritablement fort que celui qui agit toujours comme s'il n'avait d'autre appui que la raison. Les armées sont la séduction qui perdra tous les rois, car c'est en elles qu'ils puisent le mépris des peuples.

Si, après 1830, la France, plus confiante dans la maturité de la liberté, n'avait pas grevé son budget de sommes aussi considérables dépensées en solde de troupes, en armements, en fortifications, toutes ses voies de communications seraient présentement achevées; de l'essor de son industrie et de son commerce prospère fût sortie une marine marchande puissante; toutes les conditions du travail, du travailleur et du contribuable eussent pu être sensiblement améliorées!

Aujourd'hui encore on croit que l'armée est un moyen efficace de maintenir l'ordre; la République tombe à ce sujet dans la même erreur que la Monarchie; on voit la journée, on ne voit pas le lendemain; on voit la répression, on ne voit pas les représailles; on voit le coup qu'on porte, on ne voit pas le contre-coup qui se prépare; on voit un point, une ville, une rue, on ne voit pas le pays tout entier, le peuple et son esprit.

Ma raison se refuse à comprendre la République sans le désarmement, la liberté illimitée de la presse sans la prohition absolue de toute arme, fusil, pistolet, baïonnette ou sabre ; c'est civilement et non militairement que l'ordre doit se défendre. Contre les idées dangereuses, le droit de les réfuter ; contre les malfaiteurs, une gendarmerie suffisante et des gardes de ville à l'instar des *policemen* de Londres ; mais la guerre ! dit-on. Sans doute, si la France veut la guerre, il lui faut une armée ; mais pourquoi la guerre, et qui nous la fera, si nous ne la provoquons pas ? On nous répond : — Pour aller au secours des peuples opprimés. Nous répliquons : Cela est plus généreux en apparence qu'en réalité. Qu'aurons-nous fait si, pour sauver la liberté chez nos voisins, nous nous exposons à perdre la nôtre chez nous ? La victoire est la ligne la plus droite qui mène au despotisme ; le meilleur moyen de faire faire à la liberté de rapides progrès en France, c'est de la rendre chez nous digne d'envie, c'est de l'y rendre durable et féconde, c'est de restituer au travail l'argent qui en est détourné pour l'entretien d'un effectif militaire exagéré, c'est de multiplier les institutions de crédit, ces arsenaux de la paix qui la protégent plus sûrement que les arsenaux remplis de munitions de guerre.

Armée, la France républicaine est faible, car tous les peuples se souvenant de l'Empire, disent : C'est la *Conquête*.

Désarmée, la France républicaine est forte, car tous les peuples ne regardant plus que l'Avenir, disent : C'est la *Liberté*.

C'est là ce qu'il fallait comprendre, et ce que j'ai dit et répété dès le 25 février !

Au lieu de cela, on s'est hâté de jeter aux défiances des peuples les noms pompeux d'Armée du Rhin et d'Armée des Alpes !

On s'est affaibli, on a accru les dépenses et aggravé la misère.

On a fait de la politique en arrière et de la fraternité à contre-sens.

Avant un an, on reconnaîtra que j'avais raison !

Il sera trop tard.

Si je reviens si fréquemment sur cette question, c'est qu'il n'en est pas de plus importante. La question du désarmement, c'est la question d'où dépendent :

La Paix,
La Liberté,
Le Crédit,
Le Travail,
L'Avenir !

1848.

A L'ARMÉE.

I.

16 août 1848.

Qu'on le sache bien ! je fais la guerre à la guerre ; je fais la guerre à l'*exagération* des armées permanentes, mais je ne fais pas la guerre à l'armée ! Je ne serais pas ce que je suis, si je ne savais pas apprécier à leur juste valeur et les immenses services qu'elle a rendus et l'admirable esprit qui l'anime. Je n'étais pas destiné, en naissant, à tenir une plume, mais une épée. Je m'en souviens : aussi personne n'a-t-il moins que moi l'ivresse de l'écritoire et l'engouement de la plume. Mais, pour moi, les faits sont les rayons de l'évidence, et, quand ils dardent, au lieu de fermer les yeux, je les ouvre.

Quiconque observe les faits, quiconque les étudie ne saurait nier que si l'Europe eût consacré à améliorer le sort des peuples la moitié seulement des sommes qu'elle a dépensées depuis trente-trois ans à user des uniformes, à brûler des amorces, à défendre des territoires que personne ne songeait à attaquer, l'Europe aujourd'hui n'en serait ni moins heureuse ni moins puissante. La Guerre ne serait pas plus proche, et la Révolution serait plus loin. Partout la Guerre tend à perdre du terrain, partout la Révolution tend

à en gagner. Est-ce faux? est-ce vrai? Si cela est faux, j'ai tort; mais si cela est vrai, j'ai raison quand j'insiste sur la nécessité de réduire non la *force*, mais la *dépense* des armées permanentes.

Le grand Frédéric disait : « Une armée sans passe-droit en vaut dix. » Je répète après lui : Huit mauvais soldats n'en valent pas deux bons. Un bon soldat coûte moins qu'un mauvais. C'est l'opinion des officiers les plus compétents, lesquels font passer le choix avant le nombre. C'était l'avis du maréchal de Saxe, qui l'exprimait ainsi : « Il vaut mieux » avoir un petit nombre de troupes bien entretenues et » bien disciplinées que d'en avoir beaucoup et qui ne le » soient pas. *Ce ne sont pas les grandes armées qui gagnent* » *les batailles, ce sont les bonnes.* »

Si ces paroles sont vraies lorsqu'il s'agit pour un pays de défendre ses frontières ou ses conquêtes, bien plus vraies sont-elles encore lorsqu'il s'agit de défendre l'ordre et l'autorité dans les rues.

La question se réduit donc à savoir si la constitution de notre armée est ce qu'elle devrait être.

Je n'hésite pas à répondre négativement.

Le bon sens se révolte quand on voit, d'une part, des fils de laboureur qu'on arrache violemment à leur charrue, des travailleurs paisibles qu'on enlève malgré eux à l'exercice de leur profession, pour les incorporer dans un régiment, et, d'autre part, une multitude de jeunes gens sans vocation décidée, sans carrière, sans avenir, dont la société déclare ne savoir que faire! Rendez moins imparfait le mode de recrutement par voie d'enrôlement, et le mode de recrutement par voie d'appel tombera de lui-même. Le service militaire est un *impôt*, est-il donc impossible d'en faire une *carrière?*

Si cela est impossible, qu'on le démontre par d'autres arguments que des banalités usées. Dès que le service militaire cesse d'être un *impôt* pour devenir une *carrière*, la durée du service se transforme; prétendre que deux soldats, dans ce système, en vaudraient au moins huit, c'est

rester au-dessous de la vérité. Pour les officiers, quelle différence d'avoir à commander à des hommes parfaitement exercés ou à des hommes qu'il faut incessamment dégrossir, car à peine commencent-ils à être formés au maniement des armes que la loi les libère et les rend à leurs foyers.

Je ne veux pas m'étendre sur ces idées que j'ai tant de fois exposées. Empêcher qu'on ne les dénature est mon seul but.

Non, je ne demande pas la suppression de l'armée; j'en demande la réduction graduelle.

Je ne demande pas qu'on en réduise la *force;* je demande qu'on en réduise la *dépense*, en compensant ce qu'on perdra sur le *nombre* par ce que le *choix* fera gagner.

Je demande que l'économie opérée sur l'armée serve à achever rapidement notre réseau de chemins de fer, parce qu'il y a un lien étroit entre cette dépense et cette économie. Ce lien est facile à saisir : il est incontestable qu'étant donnée la nécessité de transporter vingt mille soldats de Paris à Lyon ou de Lyon à Paris, il faudra dix fois moins de temps par la voie des chemins de fer que par la voie des étapes. Donc, l'un des avantages, et ce n'est pas le moindre, du perfectionnement des voies de transport et de communication, est de permettre aux États de réduire leur effectif militaire sans cependant s'affaiblir. Eh bien! aussitôt qu'une ligne ou une portion de ligne importante de chemin de fer, celle de Paris à la frontière belge, par exemple, était livrée à la circulation, a-t-on retranché sur le budget de la guerre un seul régiment? Non, loin de là; depuis 1840, la France n'a cessé d'augmenter et le nombre de ses régiments de ligne et le nombre de ses brigades de gendarmerie.

Cela s'appelle vulgairement brûler la chandelle par les deux bouts. Et puis l'on s'étonne de se réveiller un jour en sursaut aux bords d'une banqueroute! Il n'arrive que ce qui doit arriver. Le crédit qui n'a pas de racines est renversé au premier souffle de l'ouragan. Le champ ne produit

qu'à la condition qu'on ne portera pas au moulin ce qui appartient au sillon ; si on donne tout à la mouture, il ne restera rien à la semence. Or, nous donnons tout à cette mouture qui s'appelle l'armée et la marine ; aussi rien ne reste-t-il à cette semence qui s'appelle le crédit et le travail. Où sont les institutions de crédit que nous avons fondées en France depuis trente-trois années que la paix règne en Europe ? Où sont les encouragements *efficaces* que nous avons donnés à l'agriculture, cette mamelle de l'État ? Où sont les dégrèvements d'impôts que nous avons effectués dans le but d'élargir la base de la consommation populaire, et d'admettre ainsi un plus grand nombre de convives au banquet du bien-être ? Où sont les progrès que nous avons fait faire à la solution du grand problème de l'extinction du paupérisme ? Où sont, enfin, les abris que nous avons élevés en prévision de ces orages qui se nomment des révolutions?

Ouvrez le budget.

Le budget se divise en recettes et dépenses.

Il se subdivise ainsi :

Dette publique.	399,000,000 fr.
Justice	26,000,000
Cultes.	40,000,000
Affaires étrangères	8,800,000
Instruction publique . . .	18,000,000
Intérieur.	122,000,000
Agriculture et commerce . .	14,000,000
Travaux publics	161,000,000
Guerre (1).	320,000,000
Marine.	139,000,000
Finances.	17,000,000

A moins de faire banqueroute, lorsque tous les fonds sont au-dessous du pair, peut-on réduire la dette ? — Non.

Peut-on se passer de la justice, et la justice peut-elle se passer de tribunaux ? — Non.

(1) Plus : 38 millions 400,000 fr. pour les pensions militaires.

Peut-on diminuer le budget de l'instruction publique? — Non.

Peut-on tout prendre aux départements et ne leur rien rendre (ministère de l'intérieur, service départemental)? — Non.

Peut-on, sur le budget du ministère de l'agriculture et du commerce, qui n'a que 14 millions, en économiser 20? — Non.

Peut-on ralentir nos travaux publics, qui marchent déjà trop lentement, car ils sont le juste contrepoids des charges du passé que supportent les générations présentes?—Non.

Eh bien! donc, sur quoi réduire si on ne réduit pas sur les budgets de la guerre et de la marine? Cela est bien facile à dire : Il ne faut pas réduire l'armée, car l'armée est nécessaire au maintien de l'ordre; il ne faut pas réduire les dépenses de notre marine, car l'Angleterre est à la fois notre voisine et notre rivale. Jamais bonnes raisons n'ont manqué pour justifier la nécessité d'une dépense.

Si on peut aligner les recettes avec les dépenses sans réduire les budgets de la guerre et de la marine, ou sans accroître le poids déjà excessif des impôts, soit! que l'on considère tout ce qui précède comme non avenu. Mais si l'on reconnaît que cela n'est pas possible, qu'on cesse de me jeter inconsidérément l'épithète d'*ennemi de l'armée!*

Non, encore une fois, je ne suis pas l'ennemi de l'armée, car si je la veux graduellement moins nombreuse, je la veux mieux payée; je demande que, d'un commun accord avec toutes les grandes puissances de l'Europe, aucune armée n'excède, en temps de paix, le deux-centième de sa population; je demande que le sort du soldat soit assuré à sa sortie du service; je demande que les hommes ne soient plus tirés à la loterie et arrachés malgré eux à l'exercice de leur profession; je demande que l'esprit des officiers, excité par l'émulation, soit constamment appliqué à rendre la constitution de l'armée la plus parfaite et la moins dispendieuse possible; je demande enfin que l'armée, à défaut de

la gloire, qui ne peut s'acquérir que par la guerre, se donne pour but le progrès, ce vaste champ de bataille de la paix.

II.

9 septembre 1849.

Une dernière explication, qui prouve que mes idées ne sont point en contradiction avec mes sentiments, est-elle donc encore nécessaire? Je dois le croire, d'après l'article suivant de la *Sentinelle de l'Armée :*

« Emile de Girardin, notre implacable ennemi politique, grandit de jour en jour. Voilà encore que l'opinion publique, cette courtisane capricieuse et fantasque, lui fait aujourd'hui des avances. Elle fait bien, car il est, à notre avis, le caractère éminent de l'époque actuelle. C'est un fait qu'il faut pourtant bien finir par admettre. Il nous en coûte d'autant moins de le proclamer que personnellement nous avons dès l'origine, et bien avant ses nouveaux partisans, admiré la trempe de son courage, écouté sa parole et proclamé sa supériorité sur tous les mirmidons, ses détracteurs ; cette déclaration est un pur et simple acquit de conscience ; elle est pour lui un gage de notre impartialité. Nous ne nous faisons d'ailleurs aucun mérite du rôle de défenseur officieux que notre sympathie nous a toujours fait prendre pour lui envers et contre tous, tant que l'armée était hors de cause. Il ne manque à Emile de Girardin que l'initiative militaire. S'il avait eu l'honneur de servir dans sa jeunesse, il aurait puisé dans la magnifique institution de la hiérarchie militaire l'idée féconde, productrice, qui manque seule, selon nous, à son génie ; il y aurait appris les éléments de la véritable association, qu'il s'évertue à chercher partout, et dont le charme est là, et non ailleurs. Cette idée, l'âge et l'étude l'eussent fait germer dans son généreux cerveau, et il eût pu être un jour ce que l'empereur aussi voulait être, ce qu'il n'a pas su être, parce qu'il a péché par l'extrême opposé : le *Napoléon de la paix*. Chez les fils des Gaulois, l'esprit militaire est comme le vin généreux ; l'abus, il est vrai, ôte de la force, mais l'abstinence ne la donne point..... Sur quoi repose notre dissentiment ? Sur l'institution militaire en elle-même ; car, sans aucun doute, un homme de cœur admire les nobles instincts, l'abnégation sublime du soldat. Mais sans aucun doute aussi il le plaint. Eh ! n'a-t-il pas raison de s'apitoyer sur le sort qu'on a fait à l'armée. Nous autres, nous cherchons la cause de notre malaise dans l'impéritie de nos gouvernants ; lui, la cherche dans l'imperfection de l'institution elle-même. Est-ce un sentiment de haine ou plutôt de générosité qui lui montre qu'on fait de l'armée, cette pure essence du peuple, un instrument inintelligent et toujours sacrifié, pareil au fruit dont on jette l'écorce dès qu'on en a exprimé le jus ? Entre Emile de Girardin et nous, il y a vraiment plus d'un

rapport. Lui aussi défend le peuple ; il le défend avec ses armes comme nous avec les nôtres. Un cœur généreux comme le sien ne doit-il pas gémir de voir le rôle qu'on nous impose ? Un jour on accorde l'instrument sur le ton de l'hymne en l'honneur de la politique : Soult ou bien Guizot ; deux heures après, le ton change, et la même voix de commandement nous fait défiler la crosse en l'air. Un demi-ton plus bas, et on nous désarme. Plus bas encore, on nous bloque dans nos casernes, avec ordre de les laisser piller sous nos yeux. Plus bas encore, on nous expulse.... Et qui recueille le bénéfice de tous ces outrages ? Les habiles. En conscience, le plan d'organisation d'Emile de Girardin nous aurait-il dépréciés davantage ? Craint-on les rancunes du peuple ? On nous renvoie afin de l'apaiser. Craint-on ses fureurs ? On nous rappelle pour les dompter. Car l'armée, c'est le lion apprivoisé, c'est la dignité dans la force. Dans le passé, elle a fait la gloire de la France ; dans le présent, elle fait sa sécurité ; dans l'avenir, elle fera son salut. Si Emile de Girardin, ayant trop bonne opinion des hommes, a cru un moment que la société nouvelle pouvait se fonder par la seule puissance de la raison, sans luttes, sans passions, sans résistance, il doit être bien détrompé aujourd'hui. En somme, comme l'organisation de l'armée, aujourd'hui en cours d'exécution, nous paraît sortir des mêmes entrailles que sa bien-aimée sœur l'organisation du travail, nous voudrions voir Emile de Girardin formuler son système. Il ne sera pas plus fatal que ce qui menace l'armée, si l'on en juge par ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Le plan d'Emile de Girardin aurait au moins l'autorité de sa haute intelligence, de ses fortes études, de ses longs travaux, et nous ne sommes pas convaincus que les faiseurs actuels offrent, aux droits sacrés de l'armée, les mêmes garanties. Qu'Emile de Girardin vienne à nous. De sa pensée, toujours féconde, combinée avec la nôtre, toujours patriotique, surgirait peut-être une bonne solution. Qu'il vienne à nous : l'armée aime les braves et les forts, elle hait les despotes et les faibles. Qu'il vienne à nous : le danger commun doit réunir tous les dévoûments. Qu'il abjure son stérile isolement : c'est le frère de l'égoïsme, et l'égoïsme, c'est le ver dans le fruit. Qui ne sait que dans ce remaniement radical de la société, tous les éléments doivent être modifiés pour le bien de tous ? Il faut donc aussi que l'armée passe au creuset, mais c'est pour y gagner, sans doute, et non pour y perdre. La transfiguration sociale est l'œuvre de l'époque. Or, comme l'armée contient la plus rude sève de la couche inférieure, fondamentale de la nation ; comme, en outre, elle seule offre la théorie, avec l'application du principe hiérarchique, sanctionné par l'épreuve du temps, par sa résistance contre le dissolvant des révolutions : principe resté debout, grâce à sa forte trempe, sur les ruines de l'édifice social ; c'est sur notre terrain, c'est autour de nous que le ralliement se fera, tôt ou tard. »

De ce que je pense que l'armée n'a pas la constitution qu'elle devrait avoir, il ne s'ensuit nullement que je n'honore pas son abnégation, son courage, son patriotisme. Au

contraire, j'honore d'autant plus son dévoûment, que je trouve plus rigoureuses les conditions en vertu desquelles elle existe.

Il est évident que son mérite serait moindre si le service militaire était pour le soldat ce qu'il est pour l'officier : une carrière au lieu d'être un impôt.

Le service militaire peut-il devenir une carrière, le recrutement par voie d'appel peut-il faire place au recrutement par voie d'enrôlement? — Oui et non.

Non, si nous voulons continuer d'avoir un effectif de 560,000 hommes.

Oui, s'il nous suffit d'armer au 200e de notre population, chiffre qu'il ne serait pas difficile de faire adopter comme une règle par les grandes puissances de l'Europe, lesquelles fléchissent toutes sous le poids des charges publiques.

Alors nous aurions une armée composée d'enrôlés volontaires, qui n'auraient droit à la totalité de la retraite fixée qu'après trente années de services effectifs, sauf les cas de réforme prévus par la loi.

Prétendre qu'une armée de 180,000 volontaires ainsi composée en vaudrait au moins une de 560,000 hommes arrachés violemment à leur famille, à leur charrue, à leur profession, ou achetés et vendus par des compagnies d'assurances, ce n'est certes pas exagérer.

Je n'ai jamais cru, ainsi que le suppose la *Sentinelle de l'Armée*, que « la société nouvelle pût se fonder par la seule » puissance de la raison, sans luttes, sans passions, sans » résistance ; » ce que j'ai cru, ce que je crois encore, c'est que la liberté de la presse et l'invention de la vapeur ont créé des rapports nouveaux qui rendent impérieusement nécessaires la réforme de notre loi de recrutement et l'établissement de la force publique sur d'autres bases que celles posées dans le chapitre IX de la Constitution.

Si ces bases sont adoptées, attendons-nous à de nouvelles éruptions du volcan révolutionnaire, plus fréquentes encore que par le passé, et surtout plus terribles.

Qui ne le voit pas, n'a pas d'yeux!

1849.

CONGRÈS DES AMIS DE LA PAIX UNIVERSELLE.

DEUXIÈME SESSION : — RÉUNION A PARIS.

Août 1849. — *Présidence de* M. VICTOR HUGO.

I.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Emile de Girardin. (Applaudissements prolongés.)

M. Emile de Girardin paraît à la tribune, les applaudissements éclatent de nouveau.

VOIX NOMBREUSES : Ecoutez ! écoutez !

Un profond silence s'établit.

M. ÉMILE DE GIRARDIN : Soldats de la paix.... Ne vous étonnez pas de ce nom ; on ne fait la guerre que pour conclure la paix ; donc, entre le soldat de la guerre et le soldat de la paix, la seule différence que j'aperçoive, c'est que le soldat de la paix prend le chemin le plus court ; il arrive au but tout de suite ; il arrive à la paix sans traverser la guerre.... Je me proposais d'assister à votre seconde séance, et si un débat s'engageait sur la question de la réduction des armées permanentes, peut-être de m'y mêler ; mais je ne me proposais nullement de faire un discours ; car je n'aime pas plus les harangues superflues que les armées exagérées. Votre illustre président, en annonçant hier, à mon insu,

que je prendrais la parole, m'a ôté le droit de garder aujourd'hui le silence sans paraître manquer au devoir de l'hospitalité française et aux égards dus à des amis que les distances les plus grandes à franchir n'ont pas fait hésiter... Par là, ces nouveaux Croisés d'une nouvelle et sainte cause ont prouvé que le courage de la paix pouvait exister au même degré que le courage de la guerre. Dans leurs rangs, j'aperçois l'habit religieux. C'est bon signe. A la voix de l'ermite Pierre, 260,000 Croisés partirent d'Allemagne et de France pour la Palestine. Les Croisés de la paix, je l'espère, ne tarderont pas à être non moins nombreux. La *Jérusalem délivrée* a eu son grand poète, Torquato Tasso; la *Paix assurée* aura le sien, Victor Hugo. Son discours d'hier est la toile du tableau, le bloc de la statue, le sommaire du poème.

Victor Hugo, hier, vous m'avez engagé; aujourd'hui, je vous le rends, c'est moi qui vous engage! La *Paix assurée* attend son poème épique; ce poème, vous le ferez! (Applaudissements.)

Amis de la Paix, hier, vous avez décidé que la paix pouvait seule garantir les intérêts moraux et matériels des peuples; aujourd'hui vous croyez utile « d'appeler l'atten-
» tion de tous les gouvernements sur la nécessité d'entrer,
» par une mesure générale et simultanée, dans un système
» de désarmement qui réduise les charges des États, et
» fasse en même temps disparaître une cause permanente
» d'inquiétude entre les peuples et d'irritation. »

Oui, cela est nécessaire, car le tiers du revenu général des États d'Europe est absorbé par leur budget militaire, ainsi que cela résulte du relevé suivant :

	BUDGET GÉNÉRAL.	BUDGET MILITAIRE.
France.	1,411,000,000	386,000,000
Autriche.	440,000,000	135,600,000
Prusse.	235,000,000	86,947,000
Total	2,086,000,000	608,547,000

Report . . .	2,086,000,000	608,547,000
Russie	452,000,000	195,800,000
Angleterre. . . .	1,585,000,000	234,000,000
Espagne.	195,000,000	54,000,000
Suède	55,000,000	31,000,000
Naples.	92,000,000	44,000,000
Sardaigne. . . .	77,000,000	31,000,000
Belgique.	99,000,000	29,000,000
Hollande.	93,000,000	26.000,000
Allemagne. . . .	259,000,000	54,000,000
Danemark. . . .	33,000,000	15,000,000
Turquie	383,000,000	95,000,000
Portugal.	59,000,000	26,000,000
Total. . . .	5,468,000,000	1,441,547,000

Le quart du revenu général sans la marine.

Le tiers avec la marine.

Une société et des États ne sauraient-ils donc exister sans armées permanentes ? Les armées permanentes ont-elles donc toujours existé ? — Non.

L'institution des armées permanentes, en France, date de l'an 1444 ; elle eut pour origine un traité d'alliance conclu avec les cantons suisses, par le Dauphin de France, fils de Charles VII.

En 1600, aucune puissance de l'Europe n'avait ni armée permanente ni système militaire régulier. On attendait la guerre pour lever les troupes.

De 1600 à 1609, les troupes d'Henri IV n'excédèrent pas le chiffre de 6,737 hommes.

Savoir :

4 compagnies de gardes-du-corps	440
19 compagnies de gendarmerie	1,640
3 compagnies de chevau-légers.	429
Arquebusiers à cheval	128
	2,637

CAVALERIE.		2,637
Gardes-françaises.		
20 compagnies à 100 hommes	2,000	
Gardes-suisses.		
3 compagnies à 200 hommes.	600	
Régiment de Picardie.		
20 compagnies à 36 hommes	700	
Régiment de la Baulme, employé en Dauphiné, 8 compagnies à 100 hommes	800	
	4,100	
INFANTERIE.		4,100
Total.		6,737

La plus nombreuse garnison, Calais, avait 400 hommes.

A cette époque, les dépenses de la guerre étaient de 6 millions de francs, équivalant à 13 millions aujourd'hui.

Sully, surintendant des finances depuis douze ans et grand-maître de l'artillerie, donne les détails suivants :

Dépenses de la guerre, 13 millions.

400 pièces de canon.

200,000 boulets.

4,000,000 de livres de poudre.

60,000 armes à l'usage de l'infanterie.

16,000 armes à l'usage de la cavalerie.

L'organisation de l'infanterie en *bataillons* et de la cavalerie en *escadrons* date de l'an 1635. Elle appartient au règne de Louis XIII. C'est de 1688, du règne de Louis XIV et du ministère de Louvois, que date la première levée des milices perpétuelles.

Le tirage des hommes au sort a été institué par l'ordonnance de 1701, alors que la France, déchirée par le soulèvement des Camisards, se trouva engagée, à propos de la succession d'Espagne, dans une guerre où la France eut à défendre elle-même et l'Espagne contre l'Europe entière.

Ceux qui ne voulaient pas courir le risque du tirage au sort, cette loterie des hommes, payaient 75 francs.

Franchissons un siècle presque tout entier.

En décembre 1792, la France avait :

Effectif, 160,232 hommes.

Sous les armes, 139,500.

L'Assemblée constituante avait fixé à 150,000 hommes en temps de paix l'effectif de l'armée. Sous la République française, en l'an VI, le budget de la guerre ne figurait que pour une dépense de 95 millions.

En 1818, sous la Restauration, alors que l'Europe tressaillait encore au seul nom de guerre, alors que la fumée de la poudre avait à peine eu le temps de se dissiper, alors que les échos étaient encore ébranlés par le bruit du canon, alors que nos blessures de Waterloo n'avaient pas encore eu le temps de se cicatriser, le complet de paix de l'armée était de 240,000 hommes. Le montant de la levée annuelle était de 40,000 hommes.

En 1823, le complet de paix est porté à 360,000 hommes, et le montant de la levée annuelle à 60,000 hommes.

Le général Foy, s'élevant contre le chiffre du contingent, fixé à 60,000 hommes, à l'occasion de la guerre d'Espagne, s'écrie à la tribune : « Quels ennemis menacent donc la » France ? Quelles entreprises continentales ou maritimes, » rapprochées ou lointaines, occupent donc la pensée de » notre gouvernement ? »

Aujourd'hui, le complet de paix de l'armée française, après trente-trois années de paix, est de 560,000 hommes, et le montant de la levée annuelle a passé de 40 à 80,000 hommes.

80,000 hommes arrachés chaque année à leur famille, à leur commerce, à leur profession !

Tirés en loterie !

Soumis à la visite corporelle la plus minutieuse !

80,000 hommes pour lesquels le mot liberté signifie mensonge !

560,000 hommes qui coûtent au budget français 388 millions par an !

Une armée qui a coûté aux contribuables, de 1831 à 1849, six milliards huit cent cinquante millions !

Non, non, un tel état de choses ne saurait se prolonger longtemps!

Montesquieu a dit : « *L'Europe fait la guerre avec son* » *capital.* »

Il aurait pu dire avec raison : « *L'Europe fait la guerre à son capital.* »

Encore si la France s'imposait de tels sacrifices pour recueillir de la gloire! Mais non, c'est pour récolter de la misère qu'elle sème ainsi l'impôt, qu'elle sème ainsi l'argent du pauvre! Pour étendre son territoire! Non, c'est pour l'appauvrir.

Que la France se hâte donc de donner à l'Europe l'exemple de la réduction de l'armée à un chiffre normal!

Ce chiffre peut être fixé au 200e de la population pour chaque État.

L'adoption de cette base serait une mesure si simple, qu'il n'y aurait pas même besoin de la réunion d'un congrès pour la faire adopter. Il suffirait qu'un homme d'État en prît hautement l'initiative. Tout les peuples intéressés au dégrèvement de l'impôt et à l'abolition du service obligatoire, cet *impôt du sang* pendant la guerre, cet *impôt du temps* pendant la paix, tous les peuples intéressés feraient écho à sa voix et s'associeraient à sa pensée et à son œuvre par leurs vœux et leurs pétitions!

Qu'il se présente et qu'il essaye!

Il faut opter:

Entre la réduction des armées et la banqueroute des États.

Peut-on, doit-on hésiter?

Déja, l'Angleterre a réduit, en 1848, son infanterie de 10,000 hommes, ce qui, toute proportion gardée relativement à la France, équivaut à une réduction de 70,000 soldats. L'Angleterre a bien fait. (Applaudissements.)

Plus nous nous éloignons de la période de la guerre, et plus notre effectif militaire augmente.

Un tel système nous conduit à la banqueroute et perpétue la misère. (Applaudissements.)

Non, vous n'avez pas le droit de prendre l'argent du pauvre; vous n'avez pas le droit d'entretenir une armée de 500,000 hommes, qui n'a pas pour résultat d'étendre le territoire, mais de l'appauvrir.

Mais, a dit M. Francisque Bouvet, la France ne peut pas désarmer si l'Europe ne réduit pas son effectif militaire ! Ah! si cette objection avait quelque valeur, la réforme commerciale, dont le promoteur est ici, serait encore à réaliser. (Très bien!) Richard Cobden n'aurait pas accompli sa réforme et Robert Peel ne se serait pas acquis une gloire immortelle. (Applaudissements.)

Je suis d'avis que la France prenne l'initiative, qu'elle renonce la première à ces armées de 500,000 hommes, dont l'entretien mène à la banqueroute et perpétue la misère. (Nouveaux applaudissements.)

Messieurs, il y a du désordre dans ce que je dis. (Non! non!) Je ne suis pas un orateur; je suis l'homme du fait et non l'homme de la tribune. (Applaudissements.) J'avais préparé un discours, je l'avoue, mais quand j'ai vu un simple ouvrier anglais, Vincens, monter à cette tribune et s'exprimer avec une admirable facilité, j'ai renoncé à mon discours écrit. (Très bien! très bien!) J'ai envié pour mon pays la liberté qui produit de tels hommes, (Très bien! très bien!) et mon front s'est courbé sous la honte en songeant que nous nous défions de la liberté si féconde. (Applaudissements.)

Permettez-moi donc, messieurs, de continuer à parler sans ordre, comme j'ai commencé : c'est une causerie, ce n'est pas un discours.

J'insiste sur la nécessité de réduire l'armée, nécessité impérieuse pour tous les peuples. (Très bien! très bien!) J'en excepterai deux cependant, les Anglais et les Américains des États de l'Union.

Pourquoi ces deux peuples sont-ils plus prospères que les autres? Parce que l'Angleterre, comparativement plus riche que la France, supporte un poids plus faible, parce que les États-Unis se contentent d'un effectif de 8.000 hommes

armés... C'était l'effectif qu'entretenait la France au temps de Henri IV. (Applaudissements.) Oui, c'est avec 8,000 hommes que l'Union américaine, que ce pays de toutes les libertés maintient l'ordre. (Très bien !)

En effet, les armées nombreuses ne sont pas une condition d'ordre; au contraire, l'ordre est menacé par les grandes armées. L'armée, je vous le dis, au lieu d'être une condition d'ordre, est une cause de perturbation. (Applaudissements prolongés.)

A Dieu ne plaise que je veuille ici faire injure au drapeau de mon pays; personne ne pourra se méprendre sur ma pensée; je n'attaque ni le courage ni le caractère de nos soldats; ce que j'attaque, c'est l'institution militaire telle qu'elle existe. (Oui ! oui !) Le jour où vous aurez obtenu la réduction des armées, la question extérieure sera tranchée, non seulement pour la France, mais encore pour tous les pays. (Applaudissements.)

Amis de la paix ! il se peut que les gouvernements arriérés restent sourds à votre voix lorsque vous leur parlerez de soumettre leurs différends à un arbitrage, mais tous les peuples vous entendront lorsque vous direz :

Réduction des armées au 200e de la population de chaque Etat !

Abolition du service militaire obligatoire !

Liberté des vocations !

Allégement de l'impôt !

Extension des institutions de crédit !

Libération de la propriété hypothéquée !

Perfectionnement de la circulation sous toutes ses formes : passagers, marchandises, numéraire, navigation à vapeur, chemins de fer, banques !

Union des peuples enfin par le progrès de l'Unité, la réciprocité des échanges, la solidarité du bien-être et la communauté des efforts !

Tout cela est contenu dans ces deux mots : *Paix assurée*, qu'il ne faut pas confondre avec ceux-ci : *Paix armée.*

La *paix armée* est à la *paix assurée* ce que le risque est

à l'assurance, ce que l'ignorance est au savoir, ce que la faiblesse est à la raison, ce que la sujétion est à la liberté.

Mais j'entends une objection qui s'élève et une voix qui dit : De fortes armées sont nécessaires au maintien de l'ordre.

Je réponds :

Est-ce donc que l'ordre ne règne pas en Angleterre et aux État-Unis ?

Anglais et Américains, répondez !

Aux États-Unis, l'armée permanente n'atteint pas le chiffre de 10,000 hommes.

En Angleterre, l'armée est de 105,000 hommes ; mais on peut dire que, cette armée étant partout, n'est nulle part.

J'ajoute :

Ne comptez-vous donc pour rien la merveilleuse invention des chemins de fer ?

Hâtons-nous de terminer, en France, notre réseau de chemins de fer, de mettre en communication Lyon et Paris, Marseille et le Havre, Strasbourg et Nantes, et 100,000 hommes équivaudront à un million de soldats.

Comment ?

Par l'avantage de la mobilité.

Un régiment en marche a besoin de dix jours au moins pour faire 300 kilomètres.

Une seule journée suffit pour franchir 400 kilomètres en chemins de fer.

On peut donc réduire la dépense de l'armée sans en diminuer la force.

L'ordre autant que la liberté y gagnerait !

Ainsi la question est résolue à l'intérieur par les chemins de fer.

Qu'on ne dise donc plus que l'armée est nécessaire pour maintenir l'ordre, pour empêcher les révolutions. Est-ce qu'il n'y avait pas 500,000 hommes sous les armes quand la révolution de février a éclaté ? Ce ne sont donc pas les armées qui empêchent l'explosion quand elle est dans l'atmosphère politique. (Très bien !)

Qu'on ne dise pas, je le répète, que les armées nombreuses sont nécessaires pour empêcher les révolutions ; ce qui empêche les révolutions, c'est la bonne administration, c'est le bon emploi des deniers du contribuable, ce souverain moderne. (Mouvement. — Applaudissements.) Le contribuable, c'est le véritable souverain. N'est-ce pas lui qui paye ? (Très bien ! très bien !)

Les armées sont-elles plus nécessaires à l'influence extérieure ? La France veut-elle conquérir l'Europe ? N'a-t-elle pas abdiqué la pensée des conquêtes ? C'est faire vibrer un sentiment qu'on ne satisfait pas. C'est exciter le point d'honneur et le blesser en même temps. (Applaudissements prolongés.) C'est un non-sens... C'est un anachronisme... Aujourd'hui les révolutionnaires, ce sont les gouvernements. (Très bien ! très bien !) Les révolutionnaires, ce sont ceux qui entretiennent des armées trop nombreuses. (Bravos sur tous les bancs.)

UNE VOIX : Ce n'est pas sérieux.

M. ÉMILE DE GIRARDIN : On dit que ce n'est pas sérieux...

UNE VOIX : C'est l'interrupteur qui n'est pas sérieux. (Très bien !)

M. ÉMILE DE GIRARDIN : Ah ! ce n'est pas sérieux, ce n'est pas sérieux de prendre l'argent de leur épargne à de pauvres gens qui manquent du nécessaire ? Ce n'est pas sérieux d'aller arracher de jeunes hommes à leur famille, à leur commerce, à leur profession ? Que celui qui a dit cela monte à la tribune et qu'il s'explique ! (Très bien ! très bien !)

UNE VOIX : Il n'osera pas !

M. ÉMILE DE GIRARDIN : Quoi ! vous arrachez un homme à sa profession, vous le tenez pendant cinq ans sous les drapeaux, et vous le rendez ensuite à la société, sans aucun dédommagement, sans vous enquérir de ce qu'il va devenir... Quoi ! vous arrachez le jeune Français de sa commune pour l'égarer dans la ville... Vous risquez ainsi d'en faire un instrument de révolution, et vous dites que cela n'est pas sérieux ; eh bien ! moi, je vous le dis, s'il y a quelque chose de sérieux au monde, c'est cela. (Oui ! oui ! — Approbation.)

Vous ne savez donc pas tous les efforts que l'on fait pour échapper au service militaire en temps de paix; je dis en temps de paix, parce qu'il faut le proclamer à l'honneur de mon pays, tout prend un autre aspect quand la guerre éclate; quand la guerre éclate, la France ne manque jamais de soldats qui s'enrôlent. (Longs applaudissements.)

Mais le service militaire en temps de paix se traduit par ce boulet, par cette chaîne qui retient le citoyen loin de sa famille, loin de ses affaires; c'est là la question la plus sérieuse qui soit au monde; elle touche à toutes les questions de crédit, de commerce, d'instruction populaire.

Pourquoi la France est-elle obligée de protéger son industrie par des tarifs excessifs? Parce qu'une fausse politique a détourné de la richesse publique les contingents nécessaires à son développement. (Applaudissements.)

Si nous n'avions pas enlevé à la production six milliards pour les appliquer à l'armée, si nous avions consacré 2 milliards seulement au maintien de notre force militaire, et si 4 milliards avaient été employés à exécuter des travaux nécessaires, à doter des institutions de crédit, à faciliter à l'ouvrier l'accès au crédit, ce véritable droit au travail, la question de la liberté de l'industrie serait résolue pour la France; nous pourrions, à travers le canal, donner la main à l'Angleterre; je pourrais placer ma main dans celle de Cobden: notre industrie n'aurait plus à redouter de rivale au monde!

Ainsi, cette question du désarmement intéresse donc tout à la fois le crédit, le commerce, l'amélioration du sort des pauvres et l'instruction populaire.

L'instruction populaire! mais voilà soixante ans que l'instruction gratuite est promise à la France. Et cette dette, la plus sacrée, la plus légitime de toutes les dettes, qui aurait dû être payée depuis si longtemps, n'est pas encore acquittée et soldée! Et vous faites appel aux idées d'ordre, vous insistez sur la nécessité de la tranquillité publique! Mais le lendemain d'une émeute, quand vous affichez vos proclamations sur les murs, vous parlez à des hommes qui ne sa-

vent pas lire. (Vifs applaudissements.) Vous parlez à des sourds, car l'ignorance c'est la surdité de l'intelligence.

Cet état de chose ne peut pas durer. Je vois ici un grand nombre d'Américains. Que leur présence nous serve de leçon ; imitons les États-Unis, qui nous donnent un si bel exemple ! (Applaudissements.)

J'entends dire que les efforts faits par ce Congrès n'aboutiront à rien, à cause de la résistance des gouvernements ; mais les gouvernements ne sont plus à la tête du mouvement, ils sont remorqués... (Vifs et nombreux applaudissements.)

Insistons, messieurs, insistons sur la nécessité du désarmement ; faisons appel, non pas aux passions, mais aux idées et aux intérêts ; ramenons tout à des chiffres, ramenons tout à la bourse du contribuable ; c'est là le points ensible. (Rires. — Très bien !) En ramenant tout à ce point, soyez convaincus que nous verrons bientôt triompher cette grande question que je regrette d'avoir traitée d'une manière si incomplète. (Applaudissements.)

Il n'y a pas à hésiter ; ainsi j'appuie donc de toute l'énergie de mes convictions l'adoption de l'article 2 de votre programme.

(Au moment où l'orateur quitte la tribune, l'Assemblée entière se lève, et quatre hurrahs, dont M. Cobden donne lui-même le signal, sont poussés en son honneur.)

TROISIÈME SESSION : — RÉUNION A FRANCFORT.

Août 1850. — *Présidence de* M. JAUP (1).

II.

PREMIÈRE RÉSOLUTION.

Le Congrès des Amis de la paix universelle, réunis à Francfort-sur-le-Mein, les 22, 23 et 24 août 1850, reconnaît que le recours aux armes étant condamné par la religion, la morale, la raison, l'humanité, c'est un devoir d'adopter des mesures propres à amener l'abolition de la guerre ; et le Congrès recommande à tous ses membres de travailler, dans leurs pays respectifs, à faire disparaître, par une meilleure éducation de la jeunesse et par les enseignements de la chaire, de la tribune et de la presse, les haines héréditaires et les préjugés politiques et commerciaux qui ont été presque toujours cause des guerres les plus désastreuses.

M. ÉMILE DE GIRARDIN : En montant à cette tribune, la première pensée qui se présente à mon esprit est ce souvenir : Francfort, siége de la *Diète germanique.* Eh bien! changez un mot, un simple mot, au lieu de *Diète germanique*, dites *Diète pacifique*, et tous les rapports des peuples entre eux sont immédiatement changés; la pensée qui nous réunit ici est réalisée, le but que nous poursuivons est atteint. Il n'y a qu'à agrandir le cercle de l'ancienne Confédération

(1) Ancien premier ministre de Hesse-Darmstadt. M. Bonnet, pasteur réformé de Francfort, est nommé vice-président, à cause de sa connaissance des deux langues. Les autres vice-présidents sont, pour la France, MM. Emile de Girardin et de Cormenin ; pour l'Angleterre, MM. Cobden et Hindley ; pour l'Amérique, MM. Hall et Hithecoke ; pour la Belgique, M. Auguste de Wisschers, de Bruxelles. Les secrétaires sont MM. Richard, Garnier, Elihu-Burrit, Creizenach, Varrentrepp, Corhehaux fils, Stocker.

germanique, il n'y a qu'à élargir le foyer de la grande famille des peuples, pour que la guerre, disparaissant du monde, n'existe plus que dans l'histoire. Qu'on ne dise donc pas que la mission qu'ont entreprise depuis quatre années les *Amis de la paix universelle* est une œuvre chimérique, une utopie ! Je ne croirai jamais qu'une œuvre à laquelle s'est associé un homme tel que l'honorable, l'illustre Richard Cobden, qui s'est fait lui-même ce qu'il est devenu; qui le premier a donné en Angleterre le signal de la grande réforme économique dont il a suffi à Robert Peel, pour s'immortaliser, d'accomplir seulement une partie ; qui représente ici, en sa qualité de membre du Parlement britannique, la nation la plus positive du monde entier ; non, je ne croirai jamais qu'une pareille œuvre, entreprise avec éclat et poursuivie avec persévérance par un tel homme, soit une chimère, une rêverie, une utopie.

Paix universelle, cela veut dire :

Inviolabilité de la vie humaine ;

Abolition de l'esclavage militaire ;

— des armées permanentes ;

— du duel ;

— de la peine de mort ;

Réduction des budgets exagérés ;

Augmentation des salaires insuffisants ;

Liberté des échanges ;

Unité de l'impôt ;

Transformation de l'impôt en assurance, faisant supporter insensiblement par tous les sinistres qui, tombant exclusivement sur un seul, l'eussent écrasé et ruiné ;

Organisation de la prévoyance par l'épargne ;

Moralisation des peuples par le bien-être !

Autrefois, les conquérants qui rêvaient l'unité d'empire, la monarchie universelle, s'appelaient Alexandre, César, Charlemagne, Henri IV, Louis XIV, Napoléon ; aujourd'hui, les conquérants qui poursuivent le même but par d'autres moyens, s'appellent Gutenberg, Fulton, Watt, Montgolfier... Les véritables conquérants du monde, en effet, ne

sont-ce pas ceux qui s'en sont emparés par l'invention de l'imprimerie, par la découverte de la vapeur, par l'idée, encore en germe, de la navigation aérienne ? Que demain la navigation aérienne soit un problème entièrement résolu, que devient la guerre ? La transporterez-vous au ciel ? recommencerez-vous la guerre des dieux ? Regardez bien, et vous verrez que partout le gothique édifice de la vieille politique tombe en ruines et s'écroule, pour faire place à un édifice nouveau qui ne s'appellera plus la *Politique*, mais qui s'appellera la *Science*. Par la science se réalise et s'universalise la paix, quoi que fassent pour l'empêcher tous les gouvernements aveugles. Assez et trop longtemps la politique a divisé les hommes ; la science les réunira tous. Par la vapeur et par l'imprimerie, ces deux conquêtes pacifiques, chaque jour voit s'accélérer l'échange des idées en même temps que l'échange des produits. Hommes et choses, peuples et territoires se rapprochent et s'unissent. Le temps et la distance ne sont plus que de faibles obstacles faciles à franchir. Chaque pas que la science fait en avant est un pas qu'elle oblige la politique de faire en arrière. Bientôt, ce sera la guerre et non plus la paix qui apparaîtra à la mémoire et à l'imagination des hommes comme un incroyable rêve !

Tout se réforme, se transforme, se simplifie, même les divers modes de conquêtes.

L'ancien mode de conquête s'appelait *Domination*. La Domination, c'est la liberté qui succombe et la nationalité qui s'éteint.

Américains, devant qui je parle, vous avez heureusement changé et perfectionné ce mot de conquête, en lui donnant le nom d'*Annexion*. L'Annexion, c'est l'égalité qui triomphe et la solidarité qui s'étend.

Mais l'Annexion n'est encore qu'un mode intermédiaire et transitoire, après lequel viendra le mode dernier et définitif, qui s'appellera l'*Assimilation*. L'Assimilation, c'est l'unité qui s'accomplit et la fraternité qui se réalise. Est-il nécessaire que j'explique ma pensée ? — Peu de mots

suffiront : Fulton, méconnu par la France, retourne en Amérique, retourne dans sa patrie, où il applique la vapeur à la navigation. Angleterre, Allemagne, France, Russie, Afrique, Asie, Europe se hâtent, il le faut, d'imiter l'Amérique et de lui emprunter l'idée de la navigation à vapeur. Voilà ce que j'appelle la conquête par assimilation ! C'est lorsqu'un État oblige ainsi tous les autres États à l'imiter, à lui devenir semblables.

La nation qui aura les meilleures lois, les plus justes, sera la nation qui, dans l'avenir, gouvernera par ses lois le monde entier. A l'appui de cette assertion, je peux invoquer l'exemple du Code Napoléon, qui, réputé de tous les codes le meilleur, fut adopté, dans ses dispositions essentielles, par plusieurs nations qui l'ont conservé.

Il n'y a pas dans l'Univers deux arithmétiques, pourquoi donc y aurait-il deux justices ?

Le monde est en marche ; il marche à l'unité par le progrès : le progrès, c'est la conquête par l'Assimilation, c'est la conquête sans le concours de la force et par la seule évidence de la vérité. La conquête ainsi transformée, c'est la paix universelle. Qui ne le voit pas n'a pas d'yeux !

Est-ce que tous les peuples qui naviguent ne se servent pas de la boussole ? Est-ce qu'à Constantinople aussi bien qu'à Francfort, le chronomètre n'est pas en usage pour y mesurer la marche rapide du temps ? Est-ce que la Chine aussi bien que l'Angleterre, l'Asie aussi bien que l'Europe, l'Afrique aussi bien que l'Amérique n'ont pas des imprimeries et des journaux ? Est-ce qu'il existe un port connu dans le monde où la vapeur ne soit pas allé montrer avec un juste orgueil ses colonnes de fumée, débarquer des passagers et embarquer des produits ? Tout cela, c'est de l'Assimilation, c'est de l'unité ! Encore quelques efforts et un peu de temps, et, je l'affirme, ainsi que l'on se sert de la même boussole, de la même montre pour marquer les heures, on aura le même méridien, les mêmes poids, les mêmes mesures, les mêmes monnaies, car ce sera du temps que l'on gagnera, des barrières que l'on abaissera, des difficultés

que l'on supprimera. Le génie des conquêtes pacifiques ne s'arrêtera pas là encore! Le télégraphe électrique est le fil auquel l'humanité devra de sortir du labyrinthe de tant de langues diverses. Le télégraphe électrique conduit tout droit à l'adoption d'une langue universelle-auxiliaire, cette idée fixe d'un grand génie, de Leibnitz. Pourquoi donc une langue universelle, conséquence du perfectionnement des voies de communication et nécessité de la multiplicité des échanges, ne se fonderait-elle point? Est-ce que l'arithmétique et la musique n'existent pas? Est-ce que l'art d'additionner, de multiplier, de diviser des nombres n'est pas le même partout où l'on compte? Est-ce qu'en Italie, en Angleterre, en Russie et en Espagne aussi bien qu'en France, la musique n'a pas le même mode, sans distinction de pays, de noter tous les sons? Est-ce qu'enfin l'homme, par essence, n'est pas *un?* Il parle, il est vrai, plusieurs langues, mais il n'a reçu de Dieu qu'une seule langue pour parler. L'ignorance et la guerre ont tout compliqué, la science et la paix simplifieront tout.

Le Congrès des Amis de la paix universelle réunis à Francfort a donc raison, mille fois raison de condamner la guerre et de recommander à tous ses membres de travailler, dans leurs pays respectifs, à faire disparaître par une meilleure éducation de la jeunesse et par les enseignements de la chaire, de la tribune et de la presse, les haines héréditaires et les préjugés politiques.

(Après ce discours, accueilli par une triple salve d'applaudissements, et fréquemment interrompu par des marques d'adhésion, la première résolution du Congrès est adoptée.)

DEUXIÈME RÉSOLUTION.

Le Congrès estime que le moyen le plus efficace de conserver la paix, serait que les gouvernements soumissent à un arbitrage les différends qu'ils ne pourraient pas arranger à l'amiable.

M. ÉMILE DE GIRARDIN : L'arbitrage est le moyen que le

Congrès considère comme étant le plus propre à conserver la paix... Au lieu de l'appel à la Force, c'est l'appel à la Justice. Je sais tout ce qu'on a dit, tout ce qu'on pourra dire sur la difficulté d'instituer un tribunal arbitral et suprême international. Il faut supposer l'accord préalable des gouvernements ; or, dit-on, c'est précisément cet accord qui n'existe pas. Comment l'établir ?— En leur démontrant que leur intérêt l'exige, et que c'est pour eux une question d'existence, une question d'être ou de n'être pas. Jetez les regards en arrière, et vous verrez que, depuis trente ans, le danger qui menace les gouvernements, ce n'est plus la guerre extérieure, mais la guerre intestine, la guerre qui a pour causes légitimes l'insuffisance de liberté et l'insuffisance de bien-être. Comment donner aux peuples le bien-être après lequel ils aspirent, après lequel ils ont raison d'aspirer, car la misère est une forme de l'esclavage, si les gouvernements continuent tous de consacrer le tiers de leurs revenus à solder des armées de terre et de mer qui ne sont que le désœuvrement de l'homme et le gaspillage de l'argent organisés? Organiser la paix, la systématiser, la féconder, l'affermir, la rendre inviolable, je ne connais que ce moyen d'en finir avec les révolutions, en les rendant inutiles et injustes. C'est aux gouvernements à choisir. S'ils aiment les révolutions, ils n'ont qu'à persister dans les errements de la paix armée. Monstrueuse inconséquence ! Il n'est pas un gouvernement qui n'enseigne à son peuple que le recours à la force est interdit, coupable, criminel. Et ce que les gouvernements condamnent tous, ils le font! Pourquoi donc ce qui ne serait pas permis à un peuple, le recours à la force lorsqu'il est menacé ou frappé dans l'exercice de ses libertés et de ses droits par son propre gouvernement, serait-il permis à ce même gouvernement, lorsqu'il est douteux que celui-ci soit menacé ou frappé dans son honneur ou dans son indépendance? Pourquoi la Justice n'aurait-elle pas les mêmes droits sur les gouvernements que sur les peuples, sur les nations que sur les individus? Si la Justice est d'essence supérieure à la Force, pourquoi,

lorsqu'un différend éclate entre deux États, n'en pas appeler à la Justice au lieu d'en appeler à la Force? Eh! combien de questions graves qui ne sauraient se résoudre par la force et qui intéressent l'avenir de l'humanité tout entière! Par la maturité de la discussion, par l'éclat de l'évidence, par la puissance de l'intérêt commun, beaucoup de questions qui paraissent aujourd'hui insolubles se résoudraient d'elles-mêmes. Serait-il donc impossible de constituer, de composer un tribunal international devant lequel seraient portés tous les différends entre gouvernements, devant lequel seraient débattues toutes les questions d'intérêt commun à plusieurs peuples? Je ne le crois pas. Où donc serait l'impossibilité absolue, la difficulté matérielle d'instituer une assemblée sociale dans laquelle chaque nation, puissante ou faible, enverrait autant de représentants élus qu'elle compterait de fois un million d'âmes? — Ce serait le suffrage universel élevé à sa plus haute puissance, et justifiant son nom; car c'est à tort et improprement que nous avons donné en France le titre de suffrage universel à la réforme électorale d'où sont sorties, en 1848 et en 1849, notre Assemblée constituante et notre Assemblée législative. Ce n'était que le suffrage national.

Je comprendrais dans l'exercice du droit de suffrage trois degrés :

Premier degré : — Le suffrage communal.

Deuxième degré : — Le suffrage national.

Troisième degré : — Le suffrage universel.

Le suffrage communal, qui serait la force mettant en mouvement la représentation de chaque commune;

Le suffrage national, qui serait la force mettant en mouvement la représentation de chaque État;

Le suffrage universel, qui serait la force mettant en mouvement la représentation de tous les États réunis; cette représentation auguste, ce serait celle de l'Humanité, ce serait celle de la Civilisation. Si on ne l'appelait pas la Diète pacifique, on l'appellerait l'Assemblée universelle.

Dans la nature:

La mère conçoit,
Le père engendre,
L'enfant perpétue.

A l'image de la nature, la société, telle qu'elle m'apparaît dans l'avenir, aura de même et uniformément ses trois degrés :

La Commune, semblable à la Mère, qui porte en elle le germe ;

L'État, semblable au Père, qui le féconde ;

L'Humanité, semblable à l'Enfant, qui le transmet.

Partout j'aperçois la Commune et l'État plus ou moins imparfaitement organisés ; mais nulle part je n'aperçois l'Humanité socialement représentée.

C'est cette représentation qu'il faut et qu'on peut constituer.

Peuples et gouvernements, tous y ont un égal et pressant intérêt, car lorsqu'on aura renoncé à faire tuer les hommes par la guerre, il faudra songer sérieusement à les faire vivre par le travail.

Selon moi, il y a quelque chose de plus facile, de plus simple et de plus grand à la fois que l'institution d'un tribunal arbitral entre nations, c'est l'institution d'une assemblée universelle où toutes les questions sociales se décideraient par la majorité, comme se décident déjà par la majorité toutes les questions politiques, aux États-Unis, en Angleterre, en France, en Belgique, en Espagne, en Portugal, dans tous les pays enfin où règne plus ou moins entièrement la liberté de discussion.

Plus une question paraît difficile à résoudre, et moins il faut craindre de l'élever.

Tout coordonner est le moyen de tout simplifier. C'est par ces mots que je termine.

TROISIÈME RÉSOLUTION.

Le Congrès pense que les armées permanentes avec lesquelles les gouvernements de l'Europe se menacent réciproquement imposent à tous les peuples des charges écrasantes, et attirent sur eux des calamités sans nombre; — et le Congrès ne saurait trop appeler l'attention des gouvernements et des représentants des peuples sur la nécessité de parvenir à un désarmement international.

M. ÉMILE DE GIRARDIN : Vous venez d'entendre le projet de résolution du Congrès. En s'exprimant ainsi, le Congrès a-t-il tort? Pour déclarer qu'il a tort, il faudrait fermer les yeux et nier l'évidence. Depuis 1815, toute guerre générale a disparu en Europe, et depuis 1815, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans, le moins que l'Europe ait dépensé pour s'assurer contre un risque dont l'improbabilité s'est démontrée par elle-même, le risque de guerre, c'est, en moyenne, un milliard de francs par an; soit pour trente-cinq années trente-cinq milliards, et la France, mon pays, entre à elle seule, dans cette somme, pour la moitié. La moitié de trente-cinq milliards! Faites le compte!

A quoi tout cet argent a-t-il servi, je vous le demande? A confectionner des uniformes de soldats, à renouveler des épaulettes d'officiers, à fourbir des sabres, à user des fusils, à fondre des boulets, à brûler de la poudre, à consumer en pure perte le temps précieux d'hommes robustes enlevés au travail des champs et des ateliers. N'y avait-il donc pas à faire un meilleur emploi de ces trente-cinq milliards? N'y avait-il donc plus de routes à achever, de chemins de fer à construire, de canaux à relier entre eux, de ports à réparer, d'isthmes à percer, de découvertes à encourager, de peuples à instruire, de terres à fertiliser, de misères à soulager? Par des dépenses insensées, les gouvernements tarissent la source du bien-être populaire, puis ils s'étonnent que les révolutions se succèdent; autant vaudrait s'étonner qu'un fleuve qu'on aurait mis à sec ne transportât

plus de navires. Semblables aux enfants qui, pour échapper au péril imaginaire d'un fantôme, se précipitent au fond d'un gouffre, les gouvernements, poursuivis par le fantôme de la guerre, tombent, sans s'en douter, dans le gouffre des révolutions qu'ils ont creusé de leurs propres mains, car ce n'est pas impunément qu'on enlève au travail utile de l'atelier et du champ les hommes les plus robustes, pour les condamner au désœuvrement de la caserne et de la garnison ; ce n'est pas impunément qu'on les exerce à braver le péril et à ne pas redouter la mort ; ce n'est pas impunément qu'on détourne le tiers du revenu public de son cours naturel pour l'employer à solder une armée qui n'a rien à défendre, rien à conquérir. La chaudière d'une locomotive sous laquelle on entretiendrait le feu et dans laquelle on n'entretiendrait pas l'eau, ne tarderait pas à faire explosion. Ainsi s'explique la périodicité des révolutions par l'exagération de la dépense des armées permanentes qui irrite les populations et les épuise. Il n'y a pas d'effet sans cause. Mais, bien que les révolutions multiplient leur nombre et étendent leur surface, plutôt que de se donner la peine d'en étudier la véritable cause on préfère la nier ; il est plus facile, en effet, de nous jeter dérisoirement à la face le nom d'*utopistes !* — Qui êtes-vous donc pour nous appeler ainsi, messieurs les hommes d'État, qui, en moins de trente-cinq années, avez dépensé plus de 35 milliards, en vue d'une guerre que n'ont pu allumer ni la révolution de 1830 en France, ni la révolution de Belgique en 1831, quoiqu'elle enlevât au beau-frère de l'empereur de Russie la moitié de son royaume ; ni la révolution qui règne en Espagne et en Portugal, sous les noms de dona Isabelle et de dona Maria ; ni la révolution de 1848, dont le violent contre-coup a fait trembler et vaciller un moment tous les trônes ? Trente-cinq milliards dépensés en pure perte pour s'assurer contre un risque contredit par tous les faits, contredit par tous les événements ; quelle utopie a jamais coûté plus cher ? Entre nous et ceux qui nous raillent, en tous cas, il y a cette différence qu'ils font acheter aux peuples

bien chèrement la paix, tandis que nous, nous voulons qu'elle ne leur coûte rien. La paix de l'Europe, un milliard par an! lorsqu'on pourrait l'avoir pour rien; lorsqu'un milliard par an, judicieusement employé à perfectionner la circulation sous toutes ses formes, chasserait de toutes parts la misère pour répandre partout le bien-être.

Et ce sont les prétendus hommes d'État qui dépensent et gaspillent ainsi l'argent du peuple, l'argent du pauvre, dans une époque toute pacifique et essentiellement industrielle, qui nous traitent d'utopistes! Aveugles qui nous appelez borgnes, quel nom peut-on et doit-on donner à l'extravagance qui est la vôtre? Ne serait-ce pas lui faire trop d'honneur que de lui donner le nom d'utopie? Oui, cent fois oui, le Congrès a raison de penser que les armées permanentes imposent à tous les peuples des charges écrasantes. C'est là une vérité que tous les faits démontrent, que tous les budgets attestent et que tous les échos de cette salle doivent répéter au loin.

Il ne se vend pas, en Europe, une livre de pain, il ne se fabrique pas un produit dans le prix de revient desquels n'entrent pour une forte part le fer d'une baïonnette, l'acier d'une épée, le plomb d'une balle et l'airain d'un canon.

Un tel état de choses, qui impose à l'Europe industrielle une dépense si considérable, lorsque l'Union américaine est presque entièrement exempte de toute charge fiscale et de toute dette publique, un tel état de choses ne saurait longtemps subsister. C'est un édifice qui s'écroule visiblement.

Craindrait-on un changement trop brusque? — Il s'offre une transition toute naturelle. On n'a qu'à abolir l'esclavage militaire, le recrutement obligatoire, le tirage des hommes au sort; on n'a qu'à recruter l'armée comme se recrutent la milice ecclésiastique, le corps des douanes ou le corps de la gendarmerie; on n'a qu'à proclamer l'enrôlement volontaire, et immédiatement la proportion des armées se réduira et prendra d'elle-même son niveau. Le recrutement obligatoire en temps de paix est la plus grave et la plus

odieuse atteinte au principe de la liberté individuelle, au principe de la liberté des vocations : aussi le recrutement obligatoire n'existe-t-il ni aux États-Unis ni en Angleterre, ces deux berceaux de la liberté ! Le nom de liberté ne sera qu'un mot trompeur, en France, tant que le recrutement obligatoire y subsistera, tant que l'esclavage militaire n'y aura pas été aboli.

S'il ne suffisait pas, pour atteindre le but que j'indique, de proclamer la substitution de l'enrôlement volontaire au recrutement militaire obligatoire, qui donc empêcherait les gouvernements de convenir entre eux de n'armer plus désormais que proportionnellement au chiffre des populations, sans que ce chiffre puisse jamais excéder le 200e en temps de paix et le 100e en temps de guerre ? Si les gouvernements ont pu se mettre d'accord sur les plus épineuses questions du droit des gens, d'où viendrait donc l'obstacle qui s'opposerait à ce qu'ils se missent d'accord sur la question la plus simple et sur une solution qui tient compte de toutes les inégalités territoriales ? Tous les gouvernements d'Europe, sans exception, devraient s'empresser de l'accueillir, ce serait leur intérêt, car tous, sans exception, fléchissent sous le poids de leurs dettes publiques et de leurs charges annuelles. Est-ce que d'ailleurs la base que je propose est nouvelle ? Est-ce qu'elle n'a pas déjà subi l'épreuve de l'expérience ? Est-ce que ce n'est pas sur cette base, d'un effectif proportionnel à la population, que se réglaient, au moins jusqu'en 1847, les contingents exigés de chaque État par la Confédération germanique ? Quand une chose est souverainement bonne, souverainement juste, que devraient faire à l'envi tous les gouvernements et tous les peuples ? — La généraliser, l'universaliser, car tout progrès conduit à l'Unité, et tout ce qui conduit à l'unité écarte la guerre et affermit la paix. J'insiste donc sur la nécessité, sur l'urgence, sur l'utilité de l'adoption de toutes les mesures définitives ou transitoires qui se proposeront pour objet le désarmement international ; et lorsque je m'exprime ainsi, ma voix ne doit pas être suspecte, car le langage que je tiens ici, à

Francfort, en août 1850, est le même que je n'ai pas craint de tenir, en mars 1848, dès le lendemain de la révolution du 24 février, alors qu'on n'y répondait que par ces mots : Trahison! trahison! Ces cris ont pu étouffer ma voix, mais ils n'ont pu étouffer la vérité.

A cette époque, l'armée était dissoute, elle était licenciée de fait; on s'est hâté de la recomposer à tout prix. Qu'est-il arrivé? On a vidé les coffres de l'État; on a accru le déficit, et, en accroissant le déficit, alarmé les capitaux et légitimé la défiance; on s'est mis dans l'impossibilité de restituer aux Caisses d'épargne le montant de leurs dépôts; il a fallu recourir à un impôt extraordinaire, qui est resté célèbre sous le nom des 45 centimes; on s'est ôté tout moyen de venir pécuniairement en aide aux institutions de crédit ébranlées; les ateliers fermés n'ont pu se rouvrir, les ateliers ouverts se sont fermés, si vite et si bien, que le 24 juin 1848 une guerre terrible s'allumait non pas aux frontières de la France, mais dans les murs de Paris. Ainsi toujours la même histoire, toujours l'histoire du fantôme et du gouffre! Au danger imminent, mortel, nul n'avait sérieusement songé; on ne s'était préoccupé que du péril lointain, imaginaire! Ce qui avait paru le plus important et le plus urgent, ce n'était pas de rétablir le cours interrompu du travail, c'était de former à tout prix deux corps d'armée, pompeusement décorés des noms d'*Armée des Alpes* et d'*Armée du Rhin!* Pourquoi et contre qui ces deux corps d'armée? Est-ce que la France n'avait pas pour boulevards les sympathies et l'élan de tous les peuples, en Italie et en Allemagne? Pourquoi donc et contre qui, encore une fois, ces deux corps d'armée? A quoi ont-ils servi? Ils n'ont servi qu'à inquiéter les nationalités ombrageuses des peuples, et qu'à fournir aux gouvernements un prétexte plausible d'accroître, chacun, le chiffre de ses troupes et d'en relever le moral abattu. Voilà le beau, l'unique résultat qu'ont produit l'armée des Alpes et l'armée du Rhin! Ce que la gloire a gagné à cette levée de baïonnettes, je le demande; ce que la liberté y a perdu, je ne le demande

pas, car pour le voir je n'ai qu'à promener autour de moi mes regards attristés. Funeste méprise! impardonnable anachronisme! Lorsqu'il n'y avait à craindre qu'un seul danger, la misère, au lieu de l'atténuer, on l'aggravait! Lorsqu'il aurait fallu pétrir des pains, c'était des boulets qu'on fondait, sans se demander ce que le poids d'un boulet représentait d'heures de travail et de livres de pain!

Les deux piliers sur lesquels repose l'ordre dans la société nouvelle sont la Liberté et le Travail. Qui les affaiblit ou les ébranle, déchaîne les révolutions.

Unissons étroitement ces deux mots : Paix et Liberté. La Paix nous donnera la Liberté, la Liberté nous donnera la Paix, et, par surcroît, la Paix et la Liberté donneront à tout le monde le travail et le bien-être.

QUATRIÈME RÉSOLUTION.

Le Congrès réprouve les emprunts publics négociés à l'intérieur et destinés à fournir à des peuples étrangers les moyens de s'égorger entre eux.

M. ÉMILE DE GIRARDIN : S'il est vrai, comme on le dit, que l'argent soit le nerf de la guerre, il est un moyen simple et sûr de l'énerver, c'est de lui refuser l'argent dont elle est si avide. Le Congrès a donc raison de réprouver tous les emprunts destinés, non à féconder la paix, mais à salarier la guerre. J'ai fait le compte de la paix armée depuis trente-cinq ans. Que serait-ce donc si j'avais ajouté aux trente-cinq milliards que la paix armée a coûtés, ce qu'a coûté la guerre, seulement pendant le dernier siècle? Que serait-ce donc, si j'avais additionné les dettes publiques sous le poids desquelles fléchissent l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Europe tout entière?

En France, la dette publique absorbe, à elle seule, le tiers du revenu public. Avec des dettes si lourdes, le moyen d'avoir des budgets légers! Il faut choisir : si l'on veut que se réduisent les budgets, si l'on veut que s'abaisse l'intérêt de l'argent, si l'on veut que se développe le crédit, si l'on veut

que l'impôt n'élève pas démesurément le prix de revient de tous les objets de consommation les plus nécessaires à la vie. si l'on veut que le bien-être descende du faîte à la base, si l'on veut enfin que se comble le gouffre des révolutions, plus d'emprunts qui enlèvent, pour le donner à la guerre, l'argent dont le travail a besoin. J'appuie donc de toute l'énergie de mes convictions le projet de résolution du Congrès. Honte à qui désormais concourra à un emprunt faisant du crédit une arme de guerre et un instrument de ruine, au lieu d'en faire une arme de paix et un instrument de prospérité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION.

Le Congrès adopte le principe de non-intervention et reconnaît qu'il n'appartient qu'à chaque État de régler ses propres affaires.

M. ÉMILE DE GIRARDIN : En montant à cette tribune où je suis appelé, je ne me dissimule pas que je vais blesser des susceptibilités que j'honore, car je viens soutenir le principe de non-intervention dans ses termes les plus absolus. A mon sens, tout principe qui n'est pas absolu cesse d'être un principe. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'exception confirme la règle ; je pense au contraire qu'elle la détruit. Toute règle qui admet une exception cesse de valoir comme règle ; je la compare à une bouteille soigneusement bouchée, mais qui laisserait échapper lentement son contenu par une fêlure inaperçue.

Dès qu'on admet au principe de non-intervention une seule exception, une seule , aussitôt l'on rentre forcément par voie de conséquence dans le système de la paix armée, dans ce système qui coûte à l'Europe un milliard par an. Dès qu'on suppose un seul cas où un État devra intervenir, ne fut-ce que pour faire respecter le principe de non-intervention, cette supposition, se transformant en prévision, exige qu'un État ne s'expose pas à se laisser prendre au dépourvu par l'éventualité. Je défie que l'on me réponde le

contraire. Donc, admettre une seule exception au principe de non-intervention, c'est acquiescer indirectement au maintien de ce qui existe : — Armées ruineuses, budgets écrasants, impôts sans nombre, consommation restreinte, misère croissante. C'est là ce que je ne veux pas ; est-ce là ce que vous voulez ?

Je sais par quel côté l'opinion que je soutiens est attaquable ; car plus d'une fois j'ai eu à la défendre contre des contradicteurs qui me disaient : Vous souffririez donc qu'un gouvernement étranger intervînt dans les affaires d'un peuple, sans intervenir vous-même pour l'empêcher ! Quoi qu'il puisse m'en coûter, je n'hésite pas à répondre affirmativement, car si aucun État ne commence par donner l'exemple le plus scrupuleux du respect le plus absolu du principe de non-intervention, comment réussira-t-on à faire entrer ce principe dans le droit des gens nouveau ? J'ai dans la force du droit et dans le droit des peuples plus de confiance que ceux qui placent la défense de la liberté sous la protection du sabre. Interrogez le passé ! Combien de guerres ont été commencées au nom de la liberté ! Toutes n'ont-elles pas toujours fini par tourner contre elle ?

N'est-ce pas en faisant appel au sentiment de la liberté de tous les peuples que l'on a réussi, en 1814 et en 1815, à les soulever et à les coaliser contre la France ? Hélas ! qu'y ont-ils gagné ? Citez-moi donc une seule intervention dont peuple et gouvernement aient eu à s'applaudir ! J'en connais une récente, qui, elle aussi, s'est faite en se parant des sentiments les plus généreux, en disant qu'elle allait abriter tous les droits légitimes. Comment les a-t-elle abrités ? En commençant par un bombardement qui a duré trente jours ; en renversant un gouvernement établi ; en rétablissant un gouvernement renversé. Cette intervention, qui languit depuis un an, ne sait plus ni comment rester ni comment sortir, car, après l'occupation, l'évacuation : c'est là l'écueil de toutes les interventions, c'est là leur pierre d'achoppement.

Toute intervention suppose nécessairement deux partis en

lutte ; toute intervention est donc contrainte d'arborer le drapeau d'un parti ; si ce parti était le plus faible, s'il était hors d'état de se défendre par lui-même, que deviendra-t-il dès qu'il n'aura plus pour l'appuyer l'intervention? L'intervention ne se retirera-t-elle périodiquement que pour revenir indéfiniment ?

Si l'intervention n'est pas la guerre générale et à outrance de tous les peuples contre tous les rois, ou de tous les rois contre tous les peuples, c'est un non-sens ; mais après que tous les peuples auront vaincu tous les rois, qui préservera les peuples des généraux victorieux? Qui me garantira que cette guerre européenne et à outrance n'aboutira pas uniquement à un changement de maîtres, lesquels commenceront par s'appeler consuls et finiront par s'appeler empereurs? Je me défie singulièrement de la guerre, car je ne vois pas qu'elle ait jamais profité à la liberté d'aucun peuple. Partout, au contraire, où la paix a duré, si lentement que ce soit la liberté a gagné du terrain , l'arbitraire en a perdu, les peuples se sont éclairés, unis et fortifiés. Je n'ai de confiance que dans la paix. Mais ma confiance en elle est entière. Souhaitons qu'elle reprenne son cours un moment troublé par la Révolution de 1848, et, par la paix, n'en doutons pas, se résoudront non seulement toutes les questions d'unité qui tourmentent l'Allemagne et l'Italie, mais encore les problèmes de bien-être qui agitent l'Europe industrielle. Plus la durée de la paix se prolongera, et plus le chiffre des baïonnettes se réduira ; c'est le but auquel il faut tendre constamment et patiemment, car lorsque les baïonnettes disparaissent, les idées se montrent.

Je reviens à l'objection qu'on oppose à mon opinion. De deux choses l'une : ou le gouvernement qui sera intervenu à main armée dans les affaires intérieures d'un peuple se sera rendu odieux par les excès qu'il aura commis, ou bien au contraire il se sera prudemment appliqué à les éviter. S'il n'est tombé dans aucun excès, ne devra-t-on pas s'applaudir d'avoir épargné le sang qu'une guerre eût fait couler? Si, au contraire, il n'a su que se rendre odieux, si grand

que soit le nombre des victimes qu'on suppose qu'il fasse, ce nombre sera toujours moins considérable que celui des victimes qu'eût fait la guerre, et partout où il existera une tribune et une presse libres, cette presse et cette tribune s'uniront pour flétrir son indigne conduite. Croit-on que ce ne soit rien ? Ce serait se tromper étrangement, et, pour justifier la guerre, calomnier la liberté.

La paix établit, étend et resserre la solidarité des peuples; de la cause de chacun d'eux elle fait la cause de tous. Mais dès que la guerre éclate, cette solidarité se rompt, les rivalités se réveillent, les inimitiés se raniment, le peuple et son gouvernement, qui faisaient deux, se rapprochent et ne font plus qu'un ; les peuples, au contraire, qui ne faisaient qu'un se divisent... Dans l'intérêt général des peuples, dût la liberté de l'un d'eux en souffrir passagèrement, il importe donc de s'enfermer hermétiquement dans le principe de non-intervention, et de n'en sortir couvert sous aucun prétexte, entraîné par aucune considération. S'il est possible de faire entrer dans le droit des gens, dans le droit international, le principe absolu de non-intervention, soyons certains que ce ne sera que par cette voie. Il n'y en a point d'autre. Certains organes de la démocratie peuvent penser et prétendre le contraire ; mais, qu'ils me permettent de le leur dire, montrer tant de confiance dans la guerre, c'est en montrer trop peu dans la liberté. Que l'Angleterre, les États-Unis et la France proclament hautement et d'accord, par la voix de leurs hommes d'État, de leurs diplomates, de leurs orateurs et de leurs écrivains, le principe absolu de non-intervention, et, de tous les principes sur lesquels repose le droit des gens, il n'y en aura pas de plus respecté. Qui donc oserait y attenter ? — Je pose la question, et j'attendrai la réponse.

(Le Congrès de la Paix se sépare en votant une résolution par laquelle tous les membres de la *Société de la Paix* s'interdisent tout duel par leur entrée même dans la société.)

III.

7 février 1853.

Le *Journal des Débats* traite en 1853 M. Cobden sans plus de façon qu'il traitait, en 1846, M. Peel. Mais quatre ans après avoir prodigué à M. Peel la raillerie et l'outrage, le *Journal des Débats* lui prodiguait l'éloge ; ce qui prouve qu'il ne faut attacher d'importance ni aux éloges ni aux railleries de ce joyeux et leste journal, qui vise à se donner l'air sérieux en persiflant le Congrès de la Paix.

Si « le Congrès de la Paix est une idée *baroque;* s'il ne lui » manque qu'une toute petite chose, le *sens commun ;* s'il » est absolument comme la jument de Roland, qui avait » toutes les qualités possibles, et qui n'avait qu'un seul dé- » faut, celui d'être morte, » ce qu'affirme le *Journal des Débats*, que faut-il donc penser de ce qu'on va lire :

« Le génie de la guerre est le grand destructeur du capital ; il se repaît d'or non moins que de sang. Si le capital que possède la civilisation aujourd'hui est si modique en comparaison des longs siècles de travail et d'abstinence qui ont été consacrés à le former, il faut s'en prendre à la prépondérance qu'a eue constamment l'esprit guerrier dans les conseils des gouvernements, même constitutionnels. L'esprit guerrier est funeste à la liberté de plus d'une façon. Il ne se borne pas, en effet, à inspirer aux hommes le goût de la violence ; à mettre sur le pavois des ambitieux et à leur fournir des instruments d'oppression. En détruisant le capital, il tend à ramener la société aux conditions essentielles qui jadis motivaient l'esclavage et le rendaient inévitable : la pénurie du capital en proportion du nombre des hommes. L'usage conservé encore par les grands États de l'Europe d'entretenir de nombreuses armées, même en pleine paix, est un legs des temps où les nations étaient sous le joug de noblesses conquérantes qui, par rapine ou par orgueil, guerroyaient sans cesse les unes contre les autres, aux dépens des populations, et qui gardaient des bandes armées pour opprimer les paisibles travailleurs. Depuis trente ans on fait profession d'adorer la paix : on n'en pressure pas moins les populations pour tenir sur pied des forces innombrables. La France est de tous les États de l'Europe celui qui s'est le plus chargé pour l'entretien de ses forces de terre et de mer : depuis plusieurs années elle paye au démon de la guerre un tribut de 500 à 550 millions, indépendamment de la part de la dette publique qu'il faut attribuer à la guerre, et sans compter le capital

que créerait le travail de près de 500,000 hommes choisis dans ce qu'il y a de plus robuste parmi la population. »

Or, ce qu'on vient de lire n'est emprunté ni à M. Cobden ni au *Daily-News*, ni même à la *Presse*, mais est textuellement extrait du *Journal des Débats*, numéro du 2 juin 1848.

O grave et docte écrivain, vous écrivez et vous imprimez : « *Depuis trente ans*, ON FAIT PROFESSION D'ADORER LA PAIX ; » *on n'en pressure pas moins les populations pour tenir sur* » *pied des forces innombrables*, » et ce que vous mettez en article, vous trouvez « *baroque* » qu'on le mette en discours ! Où donc est, devant « le *sens commun*, » que vous mêlez, bien à tort, à cette querelle, la différence si grande entre un article de journal et un discours de meeting, le journal et le meeting tenant absolument le même langage? Brave homme, avant de bafouer M. Cobden et le Congrès de la Paix, commencez donc par rire de vous-même et du *Journal des Débats*, car le Congrès de la Paix n'a été que le fidèle écho de vos paroles de juin 1848 !

La feuille à deux visages : l'un tourné, en 1848, vers la paix, l'autre tourné, en 1853, vers la guerre, cite, en s'en moquant, les deux lettres suivantes échangées entre le général Brotherton et M. Cobden :

Le lieutenant-général Brotherton à M. Cobden.

« Traveller's club, Pallmall, le 29 janvier 1853.

» Monsieur, je vois, par le compte-rendu du discours prononcé par vous à la réunion du Congrès de la Paix, à Manchester, jeudi dernier, que vous y avez dit que, pour mettre à l'épreuve la sincérité de ceux qui sont d'une opinion différente de la vôtre, au sujet de la probabilité d'une invasion, vous étiez prêt à vous engager, par voie légale, à payer 10,000 liv. sterl., dans le cas où l'invasion aurait lieu, à celui qui se chargerait de payer, à titre de souscription, 1 shilling par semaine à l'hôpital de Manchester, jusqu'au moment où l'invasion aurait lieu.

» Je suis du nombre de ceux qui sont d'une opinion différente de la vôtre sur ce sujet, et j'accepte votre proposition, en vous informant en même temps que je suis prêt à remplir l'engagement aussitôt que j'aurai reçu votre réponse.

» Je suis, etc.

» T.-W. BROTHERTON. »

Réponse.

« Manchester, le 2 février.

» Monsieur,

» En réponse à votre communication, je me permettrai de vous faire observer que, quoique mon offre, à laquelle vous faites allusion, ait été faite à une personne individuellement et non pas au public, cependant, comme cette personne n'a pas accepté mon défi, et comme votre lettre, adressée à deux endroits différents, m'est parvenue avant qu'aucune autre personne m'ait fait une proposition, j'éprouve la plus grande satisfaction et même de l'orgueil en transférant sur un général au service de S. M. une assurance contre le danger d'une invasion, assurance que j'ai imaginée dans le but de calmer les inquiétudes du rédacteur d'un des journaux influents de province.

» Je dois toutefois proposer une modification dans les termes de l'engagement énoncé dans votre lettre. Au lieu de payer les 10,000 liv. sterl., quand l'invasion aura lieu, à une personne dont le devoir, en sa qualité de militaire, serait de prévenir un tel événement, et qui serait ainsi placée dans la position défavorable d'être peut être obligée de conjurer les chances de sa propre défaite, je m'engage à payer la somme de 10,000 liv. sterl., non pas quand l'invasion française aura été effectuée, mais dès qu'elle aura été tentée, à condition que vous payerez, à titre de souscription, 1 shilling par semaine à l'hôpital de Manchester. Je joins à la présente le nom de mon notaire, et je désirerais que l'engagement légal fût conclu le plus tôt possible ; je pense que vous partagerez le même désir, et j'ai l'honneur d'être, etc.

» RICHARD COBDEN.

» *P.-S.* Je vais informer le caissier de l'hôpital de Manchester que ma souscription de 2 liv. sterl. 12 sh. par an (65 fr.) sera dorénavant payée durant votre vie ou jusqu'à une tentative d'invasion française dirigée contre les îles Britanniques. »

Que tous ceux qui liront ces deux lettres prononcent et disent : lequel a le beau rôle, le rôle sérieux, de M. le militaire Brotherton représentant la guerre, ou de M. Cobden représentant la paix ?

IV.

16 avril 1853.

Le grand railleur du *Congrès de la Paix*, le *Journal des Débats*, se contredit en ces termes :

« La Turquie est un vaste domaine qu'il faut mettre en tutelle et en

régie européenne pour l'exploiter. Telles sont les idées qui se répandent partout en Europe, et qui empêcheront la vieille et peut-être la sage politique de faire entendre sa voix. Telles sont les idées qui favoriseront la dépossession de la Turquie, sans guerre, sans conquête, et par conséquent sans secousses financières. Cette dépossession est une opération tout à fait analogue à l'esprit de notre temps. L'industrie et le commerce prévalent. Les gouvernements ne sont plus que des actionnaires, et Richelieu aujourd'hui serait président d'un conseil d'administration de chemin de fer. La guerre n'a plus d'avenir aujourd'hui en Europe que les guerres civiles, ou bien les guerres d'insurrection que pourraient allumer dans la Turquie d'Europe l'impatience des chrétiens et le fanatisme turc, parce qu'il y a là des populations qui ne comprennent pas encore bien le mécanisme du crédit européen.—Saint-Marc Girardin. »

S'il en est ainsi, si la guerre n'a plus d'avenir en Europe que les guerres civiles, pourquoi donc l'Europe, à qui l'entretien de ses armées permanentes coûte trois milliards par an, n'en économise-t-elle pas au moins la moitié ?

1849.

L'IMPOT DU SANG, L'IMPOT DU TEMPS.

20 août 1849.

Le Congrès de la Paix, nous le savons, n'est pas considéré comme une tentative *sérieuse* par les hommes qui se considèrent comme *sérieux*.

Les « *hommes sérieux* » sont ceux qui ne conçoivent l'avenir qu'à l'image du présent. A leurs yeux, toute innovation est une chimère, toute réforme est une perturbation. Supprimer un abus leur paraît pour le moins aussi coupable que tuer un homme. C'est un meurtre.

Les « *hommes sérieux* » trouvent tout simple que des États consacrent le quart, le tiers, jusques à la moitié de leur revenu (1) pour entretenir une armée en vue d'un risque de guerre dont trente-trois années de paix et plusieurs épreuves décisives ont démontré le peu de probabilité.

Les « *hommes sérieux* » trouvent tout simple que la France ait dépensé SIX MILLIARDS HUIT CENT CINQUANTE MILLIONS, de 1831 à 1849, pour aboutir à une situation qui ne lui a permis

(1) En Autriche, la dotation de l'Armée est de plus du *tiers* de la dépense générale de l'Empire ; — en Prusse, près de *moitié* ;—en Russie, du *quart* du revenu. Dans les États de la Confédération germanique, cette dotation varie du *tiers* à la *moitié* des revenus.

(*Moniteur de l'Armée.*)

d'élever la voix avec autorité sur aucune question, alors même qu'il s'agissait seulement d'invoquer les traités de 1815, comme dans l'incorporation de Cracovie.

Les « *hommes sérieux* » prétendent que cet argent n'eût pas été aussi bien dépensé si la moitié seulement de cette somme de sept milliards eût été employée :

A achever, depuis cinq ou six ans, notre réseau de chemins de fer ;

A terminer nos canaux ;

A perfectionner toutes nos voies de transport et de communication ;

A améliorer notre navigation fluviale et nos ports ;

A encourager notre agriculture ;

A réduire les taxes qui font obstacle au progrès de la consommation générale et du bien-être populaire ;

A rendre l'impôt plus égal et moins lourd ;

A étendre le crédit et à abaisser l'intérêt ;

A détruire, enfin, les révolutions dans leurs prétextes, en les combattant dans leurs causes.

Les « *hommes sérieux* » nient l'évidence, qui montre que la guerre civile tend à s'universaliser par la paix armée et à dégénérer en guerre sociale.

Les « *hommes sérieux* » n'admettent pas que l'Europe soit assez éclairée encore pour poser et débattre dans un congrès une question aussi simple que celle qui consisterait à admettre cette base-ci :

L'ARMÉE DE CHAQUE ÉTAT SERA PROPORTIONNÉE A SA POPULATION, ET NE DEVRA PAS EXCÉDER LE 200e.

Est-il cependant une question plus simple dans ses termes et dans son application ? Est-ce que le contingent militaire des États qui composent la Confédération germanique n'était pas fixé d'un commun accord ? Quel est l'État qui n'aurait pas intérêt à adopter cette base équitable, puisqu'elle laisse à chaque nation sa pesanteur spécifique dans les balances du monde, ne porte aucune atteinte à l'équilibre européen et permet d'abolir le recrutement, cet

impôt du sang pendant la guerre, cet *impôt du temps* pendant la paix, cette violation, en tout cas, de la liberté individuelle?

Utopie, dites-vous.

En quoi donc?

Est-ce que Montesquieu était un utopiste? Il s'élevait en ces termes contre l'exagération des armées permanentes :

« Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe; elle a saisi nos princes et leur a fait entretenir un nombre désordonné de troupes. Elle a ses redoublements, et elle devient nécessairement contagieuse ; car, sitôt qu'un État augmente ce qu'il appelle ses troupes, les autres, soudain, augmentent les leurs ; de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune. Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger d'être exterminés ; et on nomme paix cet état d'effort de tous contre tous. Aussi l'Europe est-elle si ruinée, que les particuliers qui seraient dans la situation où sont les trois puissances de cette partie du monde les plus opulentes n'auraient pas de quoi vivre. Nous sommes pauvres avec les richesses et le commerce de tout l'Univers. La suite d'une telle situation est l'augmentation perpétuelle des tributs ; et ce qui prévient tous les remèdes à venir, on ne compte plus sur les revenus, mais on fait la guerre avec son capital. Il n'est pas inouï de voir les États hypothéquer leurs fonds pendant la paix même, et employer, pour se ruiner, des moyens qu'ils appellent *extraordinaires*, et qui le sont si fort que le fils de famille le plus dérangé les imagine à peine (1). »

Est-ce que l'auteur de l'*Histoire philosophique des Deux-Indes*, est-ce que Raynal était un utopiste? Il prédisait la révolte des peuples, provoquée par la manie excessive d'avoir des troupes :

« La manie d'avoir des troupes, cette fureur qui, sous prétexte de prévenir les guerres, les allume, qui, en amenant le despotisme des gouvernements, prépare de loin la révolte des peuples...; cette manie perdra tôt ou tard l'Europe. Hormis les empires naissants et les moments de crise, plus il y a de soldats dans un État, plus la nation s'affaiblit, et plus la nation s'affaiblit, plus on multiplie les soldats (2). »

Est-ce que l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, est-ce que Voltaire était un utopiste abusé par un excès de sensibilité?

---

(1) MONTESQUIEU. *Esprit des lois*. De l'augmentation des troupes.

(2) *Mémoires historiques de l'Europe*.

Il montrait que l'exagération des armées était une cause d'appauvrissement des nations :

« Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur aussi malheureux que les vaincus. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain.

» ... La guerre appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par les victoires.

» ... Ne faudra-t-il pas signer la paix après la guerre ? que ne le fait-on tout d'un coup ? »

Est-ce que Louis XVI était un utopiste ? Dans l'un de ses cahiers intitulés : « *Réflexions sur mes entretiens avec M. le duc de La Vauguyon*, il « déclarait qu'on ne doit entre- » prendre la guerre qu'en vue d'acquérir la paix, » et développait ainsi son opinion :

« Le premier devoir de l'humanité, pour un prince, est de maintenir le droit des gens, ou la loi qui sert de règle au commerce que les nations ont ensemble : le droit des gens, qui est vraiment la loi naturelle des États, et le droit naturel lui-même, en tant qu'on l'applique non-seulement aux hommes considérés comme tels, mais aux hommes considérés comme peuples, nations et États, dans les rapports qu'ils ont entre eux.

» Ce droit des gens sans l'humanité ne serait qu'une vaine spéculation ; avec l'humanité, il devient un droit sacré, un lien de paix et de concorde entre tous les peuples. L'humanité nous apprend à regarder les autres peuples comme des sociétés dont le bonheur nous intéresse, et auxquelles nous ne pourrions nuire sans injustice.

» Elle nous oblige d'user de la même bonne foi envers les peuples étrangers qu'envers les citoyens ; à être fidèles aux traités conclus avec eux ; à respecter leurs envoyés, comme revêtus d'un caractère sacré ; à ne pas secourir les ennemis d'un État avec lequel on est en paix ; à ne pas troubler son commerce, à ne pas envahir ses possessions, à ne pas ravager ses provinces ; et, dans la guerre même la plus juste, il est des règles que prescrit le droit des gens ou la loi de l'humanité, qui en est comme l'application ou l'exercice.

» 1° Il n'est permis de prendre les armes que pour une cause légitime ;

» 2° On ne doit se déterminer à la guerre qu'après la plus mûre délibération, et dans le cas seulement où on ne peut l'éviter ;

» 3° On ne doit entreprendre la guerre que dans la vue d'acquérir la paix ;

4° On ne doit prendre les armes que quand le droit est manifeste ; et on ne doit pas se régler sur les défiances qu'on aurait conçues de ses voisins, moins encore sur le motif de sa propre gloire et de son intérêt particulier;

» 5° On ne doit faire la guerre que pour des causes non-seulement justes, mais importantes ;

» 6° On doit comparer les avantages qu'on se promet de la victoire avec les maux infinis qui résultent de la guerre ;

» 7° On doit se ressouvenir toujours, au milieu des hostilités, qu'il y a chez l'ennemi une multitude d'innocents, tels que les femmes, les enfants, les vieillards, les laboureurs, les ministres de la religion, ceux qui mettent bas les armes, les prisonniers faits dans les combats, et les otages ; que ce n'est point contre ces personnes, hors d'état de pouvoir nuire, que le soldat doit être armé ;

» 8° On doit s'abstenir de toutes violences qui ne peuvent faire que du mal et des malheureux, sans contribuer au bien de l'entreprise ;

» 9° On doit faire respecter, même au milieu des horreurs de la guerre, les mœurs et la pudeur ;

» 10° On doit user de modération dans la conquête, adoucir le joug de la dépendance au peuple qui a été conquis, et ne point oublier que des hommes libres jusqu'alors ne se regardent point comme esclaves, quoiqu'ils sachent qu'ils ont été les plus faibles ; et à quoi ne s'expose-t-on pas en traitant avec orgueil et dureté ceux que les combats et les malheurs ont déjà si fort aigris ?

» Si un prince est obligé de faire la guerre, il doit s'y porter avec intrépidité, la pousser avec vigueur ; camper avec les troupes, les mener au combat, les animer par sa présence, de la voix, du geste et de l'exemple. Le prince doit s'exposer comme la tête et non comme les mains ; comme celui qui doit donner les ordres, et non comme celui qui doit les exécuter.

» Je n'oublierai jamais cette belle parole du roi, mon grand-père : Voyez, disait-il à M. le Dauphin, mon père, sur le champ de bataille de Fontenoy, quelles sont les horreurs de la guerre! Voyez tout le sang que coûte un triomphe ! Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes ; la vraie gloire, mon fils, c'est de l'épargner.

» Si la vraie gloire, pour un prince, est d'avoir de tels sentiments pour ses ennemis mêmes, quelle est l'affection qu'il doit avoir pour son propre peuple ! Le roi, le berger, le père, ne sont qu'une même chose. Dieu ne m'a donné mes sujets, disait Henri le Grand, que pour les conserver comme mes propres enfants.

» En France, on néglige trop l'étude du droit naturel, du droit des gens, du droit public et politique. Feu mon père se plaignait tous les jours de l'ignorance en ce genre ; il s'y appliquait, et y était devenu très éclairé.

» Les tributs, les subsides ou les impôts sont une sorte de salaire que

les peuples payent à l'État, et non au souverain personnellement. L'objet en est la défense de leurs vies et de leurs biens. »

Est-ce que Robespierre, pour emprunter nos exemples à tous les temps et parler à tous les esprits, était un utopiste égaré par la crainte de verser le sang? Il considérait la guerre comme un crime gratuit contre le peuple :

« Robespierre comprit deux choses : la première, c'est que la guerre était un crime gratuit contre le peuple ; la seconde, c'est que la guerre, même heureuse, perdrait la démocratie. Robespierre considérait la révolution comme l'application rigoureuse des principes de la philosophie aux sociétés. Élève convaincu et passionné de Jean-Jacques Rousseau, le *Contrat social* était son Évangile; la guerre faite avec le sang des peuples était, aux yeux de cette philosophie, ce qu'elle sera toujours aux yeux des sages, le meurtre en masse pour l'ambition de quelques-uns, glorieuse seulement quand elle est défensive.

» Robespierre ne croyait pas la France placée dans des conditions de nécessité et de salut suprême qui l'autorisassent à ouvrir cette veine de l'humanité d'où couleraient des fleuves de sang. Convaincu de la toute-puissance des idées nouvelles dont il nourrissait la foi et le fanatisme dans son âme fermée à l'intrigue, il ne craignait pas que quelques princes discrédités, fugitifs, et quelques milliers d'aristocrates émigrés vinssent imposer des lois à une nation dont le premier soupir de liberté avait soulevé le poids du trône, de la noblesse et du clergé. Il ne pensait pas non plus que les puissances de l'Europe, désunies et hésitantes, aussi longtemps que nous ne les attaquerions pas, osassent déclarer la guerre à une nation qui proclamait la paix.

» Dans le cas où les cabinets européens eussent été assez pervers et assez insensés pour tenter cette croisade contre la raison humaine, Robespierre croyait fermement à leur défaite ; car il croyait qu'il y avait une force invincible dans la justice d'une cause, que le droit doublait l'énergie d'un peuple, que le désespoir même valait des armées, et que Dieu et les hommes étaient pour le peuple.

» Il pensait de plus que, s'il était du devoir de la France de propager chez les autres peuples les lumières et les bienfaits de la raison et de la liberté, le rayonnement naturel et pacifique de la Révolution française sur le monde serait un moyen de propagande plus infaillible que nos armes ; que la Révolution devrait être une doctrine, et non une monarchie universelle réalisée par l'épée ; qu'il ne fallait pas coaliser le patriotisme des nations contre ses dogmes. Leur empire était dans les âmes. La force des idées révolutionnaires, à ses yeux, c'était leur lumière.

» Mais il comprit plus : il comprit que la guerre offensive perdrait inévitablement la Révolution et anéantirait cette république prématurée dont lui parlaient les Girondins, mais que lui-même ne définissait pas encore.

Si la guerre est malheureuse, pensait-il, l'Europe étouffera sans peine, sous les pas de ses armées, les premiers germes de ce gouvernement nouveau, qui aura bien quelques martyrs pour le confesser, mais qui n'aura pas de sol pour renaître. Si elle est heureuse, l'esprit militaire, toujours complice de l'esprit d'aristocratie; l'honneur, cette religion qui attache le soldat au trône; la discipline, ce despotisme de la gloire, prendront la place des mâles vertus auxquelles l'exercice de la Constitution aurait accoutumé le peuple; ce peuple pardonnera tout, même la servitude, à ceux qui l'auront sauvé.

» La reconnaissance d'une nation pour les chefs qui ont conduit ses enfants à la victoire est un piége où les peuples se prendront toujours. Ils iront eux-mêmes au-devant du joug. Les vertus civiles pâliront devant les exploits militaires. Ou l'armée viendra entourer l'ancienne royauté de sa force, et la France aura un Monk; ou l'armée couronnera le plus heureux des généraux, et la liberté aura un Cromwell. Dans les deux hypothèses, la révolution échappe au peuple, et tombe à la merci d'un soldat. La sauver de la guerre, c'est donc la sauver d'un piége. Ces réflexions le décidèrent. Il n'y avait pas encore de violence dans ses pensées. Il voyait loin, et il voyait juste (1). »

Est-ce que l'empereur Napoléon, la guerre faite homme, était un utopiste exalté pour le culte de la paix? Il dictait à Sainte-Hélène ces paroles :

« A Amiens, je croyais de très bonne foi le sort de la France, celui de l'Europe, le mien fixés, la guerre finie. C'est le cabinet anglais qui a tout rallumé; c'est à lui seul que l'Europe doit tous les fléaux qui ont suivi; lui seul en est responsable; pour moi, j'allais me donner uniquement à l'administration de la France, et *je crois que j'eusse enfanté des prodiges*. Je n'eusse rien perdu du côté de la gloire, mais beaucoup gagné du côté des jouissances; j'eusse fait la conquête morale de l'Europe, comme j'ai été sur le point de l'accomplir par les armes. De quel lustre on m'a privé !

» ... J'avais le projet, à la paix générale, d'amener chaque puissance à une *immense* réduction des armées permanentes.

» ..... J'eusse voulu un institut européen, des prix européens, pour amener, diriger, coordonner toutes les sociétés savantes de l'Europe.

» ... Alors peut-être, à la faveur des lumières universellement répandues, devenait-il permis de rêver, pour la grande famille européenne, l'application du congrès américain ou celle des amphictyons de la Grèce; et quelle perspective alors de grandeur, de jouissances, de prospérité ! quel grand et magnifique spectacle ! »

Il prononçait ces autres paroles, recueillies par son ne-

(1) LAMARTINE. *Histoire des Girondins.*

veu et son héritier, aujourd'hui président de la République française :

« La Sainte-Alliance est une idée qu'on m'a volée. Tant qu'on se battra en Europe, cela sera une guerre civile. »

Il écrivait, le 6 septembre 1812, à Mojaïsk, marchant sur Moscou :

« Qu'est-ce que la guerre ? Un métier de barbare, où tout l'art consiste à être le plus fort sur un point donné. »

Arrivons aux vivants. Est-ce que le général Cavaignac est un utopiste ? Le 31 mars 1849, il faisait entendre à la tribune ces mots :

« La guerre, c'est la dictature, c'est le danger de la liberté. »

Est-ce que M. Thiers, qui aime tant à décrire les batailles, est un utopiste ? Il a imprimé ces lignes :

« La liberté a besoin maintenant de paix, parce qu'elle est un progrès d'esprit, et que pour les progrès d'esprit il faut la paix.

» La République n'est pas faite pour les États grands, vieux, civilisés; elle ne peut subsister dans des États tout militaires ; elle y dégénère bientôt en gouvernement du sabre (1). »

Est-ce que sir Robert Peel a légué à ses fils la réputation d'utopiste ? Le 29 août 1841, prenant la parole sur un amendement de lord Stuart-Wortley, il insistait en ces termes sur la nécessité d'un désarmement général :

« Le moment n'est-il pas arrivé où ces puissances réduiront leurs établissements militaires, où elles pourront se dire entre elles : A quoi bon cette augmentation incessante des forces militaires ? Après tout, pourquoi une puissance augmenterait-elle considérablement sa marine ou son armée ? Cette puissance ne sait-elle pas que, dans un intérêt de légitime défense, les autres puissances en feront autant ? Ne sait-elle pas que toute augmentation relative de force militaire entraîne quelque faiblesse d'un autre côté ? Un tel système enlève à la paix la moitié de son prix, tout en anticipant sur les énergies et les forces de la guerre, si la guerre devenait inévitable. Ce n'est pas là une idée chimérique ni romanesque. Toutes les fois qu'une nation se fie sur ses armements pour sa sûreté, sa profusion, la dépense qu'elle fait de ses ressources diminuent sa puissance pro-

(1) THIERS, *La Monarchie de* 1830.

tectrice. Si tous les pays consultaient les ressources de leurs finances et celles des finances des autres pays en Europe, si tous les pays voulaient comparer les dangers d'une guerre avec les périls attachés à l'assujettissement du peuple à des taxes illégitimes, ils comprendraient bientôt que le danger attaché à ces préparatifs de défense est plus grand, plus imminent que celui d'une agression. (Écoutez!) Je crois que l'attention du parlement doit se porter de bonne foi sur cette question, celle de savoir s'il ne serait pas dans l'intérêt de tous les pays de l'Europe de s'entendre pour adopter une combinaison qui leur permettrait de réduire ces armements, plutôt l'apanage d'un temps de guerre que d'un temps de paix. (Écoutez!) Je désire que les conseils de cabinet (et dans le cas où ces conseils ne s'en occuperaient pas, j'espère que l'opinion publique les y engagerait), je désire que ces conseils tournent leur attention sur la grande révolution qui depuis plusieurs années s'est faite dans l'opinion de l'Europe. Vingt-cinq années de paix, l'extension du commerce, de nouvelles alliances, de nouveaux intérêts, ont amené un grand changement dans les affaires publiques. »

Est-ce que le président actuel du conseil des ministres, M. Odilon Barrot, doit être récusé comme un utopiste? Il écrivait, le 15 novembre 1848 (la date est à remarquer) :

« Je désire que l'Élu du peuple sorte du scrutin avec une majorité assez forte pour décourager les tentatives violentes, et, enfin, pour donner à ce nouveau pouvoir assez de force pour qu'il puisse, sans danger, réduire avec l'armée le budget qui nous écrase, nous éviter une banqueroute trop imminente, et, enfin, raffermir et rassurer la société. »

Les « *hommes sérieux* » ne se croiraient-ils donc pas tenus à être des esprits logiques?

Il faut cependant choisir :

Entre l'entretien d'un effectif militaire qui nous coûte 400 millions par an et nous expose à *une banqueroute trop imminente!* C'est M. Odilon Barrot qui parle.

Entre la conservation d'une armée de cinq cent mille hommes et l'*impossibilité de la République!* C'est M. Thiers qui s'exprime ainsi.

Veut-on l'ébranlement de la société? Veut-on les conséquences de la banqueroute? Veut-on la suppression de la liberté? Eh bien! on n'a qu'à persister dans les errements qui ruinent depuis trente ans la France et l'Europe, font la faiblesse des gouvernements et la force du socialisme en entretenant les souffrances des peuples.

Ceux qui, voulant l'affermissement de la paix, veulent la réduction des armées, ceux-là sont les hommes sérieux.

Ceux qui, voulant l'affermissement de la paix, ne veulent pas la réduction des armées, ceux-là ne sont pas les hommes sérieux.

Ce sont des révolutionnaires sans le savoir.

Ce sont des socialistes sans le vouloir.

Aujourd'hui, ce sont les peuples qui sont les conservateurs, ce sont les gouvernements qui sont révolutionnaires.

Les peuples aspirent à la richesse.

Les gouvernements marchent à l'appauvrissement.

Les peuples sont sérieux, ce sont les gouvernements qui ne le sont pas.

Les gouvernements en sont encore à l'âge des hochets, à l'âge où l'on s'amuse à battre du tambour, à traîner un sabre et à se poser soi-même en faction.

Ce plaisir-là, hommes sérieux, savez-vous ce qu'il coûte à l'Europe? Il lui coûte chaque année le tiers de ses revenus, près de deux milliards. Or, c'est là précisément ce qui empêche l'Europe de donner à tous le travail, qui donnerait à tous, au moins, le nécessaire.

La paix armée, c'est la misère invétérée. Guerre à la misère! Cette guerre qui moissonne le pauvre et qui menace le riche est la seule que devrait admettre désormais l'Europe, si les hommes d'État qui la gouvernent n'étaient pas en retard d'un tiers de siècle.

A la place de ces mots : — *la Paix armée*, hâtons-nous, hâtons-nous de mettre ceux-ci : *la Paix assurée!*

Ce n'est pas seulement la liberté en danger qui l'exige, c'est aussi la civilisation en péril!

1849.

LES DEUX PROGRAMMES.

« Il est facile encore de comprendre que, d'un côté, la guerre et les conquêtes, et de l'autre les progrès du despotisme, s'entr'aident mutuellement; qu'on prend à discrétion, dans un peuple d'esclaves, de l'argent et des hommes pour en subjuguer d'autres; que réciproquement la guerre fournit un prétexte aux exactions pécuniaires, et un autre non moins spécieux d'avoir toujours de grandes armées pour tenir le peuple en respect. Enfin, chacun voit assez que les princes conquérants font pour le moins autant la guerre à leurs sujets qu'à leurs ennemis, et que la condition des vainqueurs n'est pas meilleure que celle des vaincus : *J'ai battu les Romains*, écrivait Annibal aux Carthaginois, *envoyez-moi des troupes; j'ai mis l'Italie à contribution, envoyez-moi de l'argent*. Voilà ce que signifient les *Te Deum*, les feux de joie et l'allégresse du peuple aux triomphes de ses maîtres. »

J.-J. ROUSSEAU

I.

8 avril 1849.

« *L'armée de la France est l'armée de la liberté....* Ses » principes, ses promesses, son passé, son avenir, son salut, » son honneur l'engagent envers la Pologne, l'Italie, l'Alle- » magne, la Hongrie, envers tous ceux qui veulent, comme » elles, briser leurs fers... » Cette illusion des représentants de la Montagne, qui prétendent que la France est assez forte pour traduire en actes glorieux ces fières paroles de leur programme, nous ne la partageons pas.

Nous croyons au triomphe de la liberté par la paix, mais

nous n'y croyons pas par la guerre ; nous croyons au triomphe de la liberté par le progrès des idées, par la puissance de l'exemple, par le perfectionnement des voies de communication qui multiplie les relations et les échanges entre peuples; mais nous n'y croyons pas par l'éclat des batailles, qui fait, des généraux victorieux, les arbitres du monde.

En matière de liberté, nous nous défions des généraux (1). Nous savons que la gloire ne fait jamais un pas que ce pas ne l'éloigne de la liberté et ne la rapproche du despotisme.

Armée et *Liberté* sont deux mots dont l'accouplement est un contre-sens prouvé par l'histoire (2).

Il faut donc choisir entre ces deux systèmes exclusifs :

Paix et Liberté ;

Guerre et despotisme.

La Gloire est un régime qui a ses conditions, ses exigences; la Liberté est un autre régime qui a ses exigences

---

(1) Ce n'est pas la patrie qui court le plus grand danger dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même et non pour des César ou des Napoléon. LAMARTINE.

(2) L'État permanent de guerre facilita à Louis XIV l'établissement de la puissance absolue, et le familiarisa trop avec le danger d'appliquer au gouvernement civil la discipline des camps. Comme il ne désarmait point pendant la paix, et comme à proportion que ses succès diminuaient son inflexible fermeté redoublait d'efforts, il en résulta un prodigieux accroissement de nos forces militaires. L'armée de 50,000 hommes qu'il avait reçue de ses pères s'éleva, avant la fin de son règne, à plus de 400,000. Ce que l'ambition de Charles-Quint et de Philippe II n'avait pu faire, parce qu'ils agirent sur un trop vaste espace, l'ambition de Louis XIV l'effectua, et, en obligeant les autres souverains, par la nécessité de la défense, à porter ainsi le nombre de leurs troupes à un excès jusqu'alors inconnu, il donna pour toujours à l'Europe le plus grand des fléaux. C'est une lèpre attachée aux États modernes, qui use et corrompt leur substance, et oppose un fatal obstacle au bonheur privé, à l'économie publique et au perfectionnement de toute bonne civilisation. Enfin les guerres de ce règne durent, comme toutes les longues inimitiés, devenir une école d'injustice et endurcir aux plus grands crimes. Le sage Turenne lui-même souilla sa gloire par de cruels ravages dans le Palatinat. Plus d'un siècle s'est écoulé, et la vengeance qui veille sur ces ruines les montre encore au voyageur. L'Europe serait depuis longtemps un désert, si cet horrible droit des gens se fût accrédité.

LEMONTEY. *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, p. 374.

non moins impérieuses, ses conditions non moins absolues.

Notre choix est fait depuis longtemps. C'est parce que nous ne voulons pas du despotisme que nous ne voulons pas de la guerre, même de celle qui commencerait par se faire au nom de la liberté des peuples.

II.

25 avril 1849.

L'Assemblée nationale a continué de discuter le projet de loi relatif à l'organisation de la force publique, absolument comme l'eût fait, en 1847, la Chambre des députés, sans paraître se douter le moins du monde que le 24 février 1848 avait changé la forme du gouvernement français, et mis la République à la place de la Monarchie.

S'abuserait-on jusqu'à croire que les conditions d'existence d'une république et d'une monarchie sont les mêmes, et ne diffèrent que dans le mode de transmission du pouvoir ?

Alors, à quoi donc aurait servi la peine que Montesquieu a prise pour décrire avec tant de soin, dans l'*Esprit des lois*, la nature des trois diverses formes de gouvernement, la différence entre la nature du gouvernement et son principe, la corrélation étroite qui doit exister entre le principe du gouvernement et ses lois, etc.?

Mais ce n'est pas Montesquieu que nous voulons invoquer ici, car il faudrait citer les principaux livres de l'*Esprit des lois ;* nous n'irons chercher ni si loin ni si haut notre autorité, nous nous bornerons à emprunter à un ouvrage de M. Thiers, publié en 1831, sous ce titre : *La Monarchie de 1830*, les deux lignes suivantes :

« La République ne peut subsister dans des États tout militaires ; elle y dégénère bientôt en gouvernement du sabre. »

Incontestable est la vérité de ces paroles, qui ont reçu le 24 juin 1848 une consécration nouvelle.

Eh bien! de deux choses l'une :

Ou il faut renoncer à la pensée de conserver la forme républicaine ;

Ou il faut renoncer à l'idée d'entretenir une armée de cinq cent soixante mille hommes.

Cette alternative, ce n'est pas nous qui l'avons posée, c'est M. Thiers ; nous prions de le remarquer.

Voter annuellement la dépense d'une armée permanente de cinq cent soixante mille hommes, c'est absolument la même chose que voter indirectement le renversement de la République et le retour de la Monarchie ; voilà ce qu'il importe qu'on sache bien!

Le pays et ses représentants sont avertis!

Notre tâche est remplie.

1849.

LA GUERRE S'EN VA.

« En menant la France à la guerre, on a appris l'Europe à marcher : il ne s'est plus agi que de multiplier les moyens ; les masses ont équipollé les masses. Au lieu de cent mille hommes, on en a pris six cent mille ; au lieu de cent pièces de canon, on en a traîné cinq cents : la science ne s'est point accrue ; l'échelle seulement s'est élargie.... *Napoléon a tué la guerre en l'exagérant.* »

CHATEAUBRIAND.

21 août 1849.

Oui, la guerre s'en va !

— Comment pouvez-vous hasarder l'expression d'une telle pensée, lorsqu'elle est démentie par les faits ? Est-ce que les Hongrois et les Autrichiens assistés par les Russes ne se battent pas à outrance ? Est-ce que les Piémontais ne sont pas sous le coup d'une contribution de guerre qu'il leur faudra payer, sous peine de voir le maréchal Radetzki marcher de nouveau contre eux ? Est-ce que la ville de Rome n'est pas occupée par des soldats français ? Est-ce que la ville de Venise ne donne pas l'exemple de la plus héroïque défense ? Est-ce que le Danemark n'a pas été obligé de s'armer pour le maintien de ses droits sur le duché de Schleswig-Holstein ? Est-ce que les soldats prussiens ne parcourent pas en tous sens, tambours battants et mèches allumées, le territoire du Zollwerein ? Est-ce qu'enfin l'odeur de la poudre ne s'exhale pas de toutes parts ?

Je réponds : Oui, cela est vrai, le canon gronde, mais la guerre est intestine ; elle est de peuple à gouvernement, elle n'est pas d'État à Etat, de souverain à souverain. Est-ce que les Autrichiens, après la bataille de Novarre, ont reculé leur frontière et ajouté une perle à leur riche écrin ? Est-ce que les possesseurs de Milan se sont emparé de Turin ? Est-ce que la France a l'intention de garder Rome ? Est-ce qu'enfin, sur un seul point, la plus légère atteinte a été portée à l'équilibre européen tel que l'ont établi les traités de 1815 ? Est-ce que de toutes les luttes on a vu jaillir l'étincelle d'une pensée de conquête ? Des populations ont combattu et combattent encore pour leur indépendance, mais pas un seul coup de canon n'a été tiré en vue d'un agrandissement de territoire.

La guerre d'où l'esprit de conquête est absent, c'est de la discussion à coups de canons, ce n'est pas de la guerre. Aussitôt que les questions de gouvernement seront mieux posées, les dissensions s'éteindront pour ne plus renaître. Il suffira de substituer un mot à un autre : le mot de *confédération* au mot de *domination*. Confédérez les peuples et ne les dominez plus, vous n'en serez pas moins puissants et vous en serez plus riches !

Oui, la guerre s'en va ! Tout se réunit contre elle pour hâter son départ :

L'immense perfectionnement des voies de communication ;

Le morcellement du sol ;

La rareté des chevaux de selle propres à la remonte de la cavalerie ;

La diminution de la taille de l'homme appelé à recruter les armées (1) ;

---

(1) « La difficulté d'avoir des hommes d'une taille élevée pour la cavalerie et l'artillerie a forcé le ministère à baisser cette taille ; elle a été successivement réduite ainsi :

Carabiniers.....	mètres 1,76 à 1,70
Cuirassiers.....	1,73 à 1,68
Artillerie.....	1,70 à 1,65

(GÉNÉRAL GOURGAUD. *Moniteur* 1847, p. 946.)

La perfection des armes de guerre et des moyens de destruction ;

La multiplication des échanges ;

L'abaissement des barrières de douanes :

L'essor de l'industrie ;

Le développement du commerce ;

L'empire de la banque ;

Le poids des budgets ;

Le triomphe du suffrage universel ;

Le progrès de l'instruction populaire et de la raison publique ;

L'aspiration de tous les peuples au bien-être ;

La nostalgie, cette peine que n'a pas précédée la faute ;

Enfin le cours nouveau des idées, qui autrefois remontait de la guerre à la paix, et qui maintenant remonte de la paix à la guerre !

La guerre paraît un non-sens, un anachronisme ; en effet, c'est un anachronisme et un non-sens.

Lorsque le territoire d'une nation se sillonne en tous sens de canaux, de chemins de fer, de messageries ; lorsque les fleuves se couvrent de bateaux à vapeur, lorsque la rapidité et l'économie de la circulation sont le but vers lequel tendent tous les efforts et tous les esprits, qu'arrive-t-il ?

Il arrive que l'usage du cheval de selle devient chaque jour plus rare ; si à ces causes, déjà si puissantes par elles-mêmes, on ajoute encore le morcellement du sol et la nécessité de donner aux populations laborieuses une nourriture plus abondante, on apercevra dans l'avenir que le jour n'est pas loin où le maintien de la proportion des armes amènera forcément la réduction des armées. Aussi, loin de m'associer à tous les efforts si dispendieux qu'on fait contre la nature des choses pour entretenir des haras, battrai-je des mains le jour où on les supprimera du budget. Ce sera 2,600,000 francs d'économie. Aucune économie, si ce n'est celle pourtant de la suppression des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires, ne sera plus judicieuse. Il n'y a pas à craindre que le cheval de trait et que le cheval

de luxe manquent jamais. On en sera quitte pour les payer ce qu'ils vaudront. Demandez à votre territoire et à votre budget les chevaux de cavalerie que l'un peut nourrir sans effort et l'autre payer sans rabais, et la proportion de vos armes se réglera d'elle-même par le nombre de vos chevaux. Il y aura, en France et en Europe, plus de chevaux qu'il n'en faudra lorsque tous les États auront admis d'un commun accord la base suivante, que la nécessité, si ce n'est la raison, les contraindra d'adopter : *Réduction des armées au deux centièmes du chiffre de la population.* La population de la France étant de 36,000,000 d'habitants, son armée serait de 180,000 hommes, ce qui suppose 30,000 chevaux au plus; mais nous portons ce nombre *au cinquième*, c'est-à-dire 36,000 chevaux. La France produira toujours facilement le nombre de chevaux annuellement nécessaire à la remonte d'une cavalerie restreinte à de telles proportions.

L'armée ne doit plus être qu'une transition.

Elle ne doit plus être un impôt ; elle doit être une carrière.

Nul n'est contraint à se faire prêtre ; nul ne doit être forcé de se faire soldat.

Le suffrage universel est la porte par laquelle s'en ira le recrutement militaire.

Le soldat ne doit pas voter, et cependant l'on ne saurait priver de son droit au scrutin le citoyen que la loi a arraché à l'exercice de sa profession pour l'incorporer dans un régiment. Comment sortir de cette double difficulté, qui paraît inextricable ?

On en sortira par l'enrôlement volontaire, car dès que l'État, sur votre demande, vous admet à servir, il est le maître de régler toutes les conditions de l'admission, comme vous êtes libres de ne pas les accepter.

Ainsi, la gendarmerie ne serait pas admise à prendre part aux élections qu'elle n'aurait pas le droit de se plaindre.

L'enrôlement volontaire équivaut à la réduction des armées.

Qui veut la paix et qui craint les révolutions ne saurait donc trop insister sur l'abolition du recrutement, ce mode barbare qui ne peut s'exercer qu'en mettant les hommes en loterie, qu'en soumettant les recrues à l'inspection corporelle la plus minutieuse et souvent la plus embarrassante, et qu'en conservant le remplacement que (on aura beau le flétrir), l'on ne parviendra jamais à supprimer.

Eh bien ! donc, puisque vous ne pouvez pas absolument abolir le remplacement, abolissez alors le recrutement.

Réduire vos armées d'un commun accord, d'après le chiffre proportionnel des populations, au 200e, est une condition que vous impose impérieusement la nécessité d'arrêter la dégénération de l'espèce humaine.

Lorsque vous prenez les hommes les plus robustes de complexion, les plus hauts de taille, les plus sains, et que vous les incorporez sans tenir compte de la loi de mortalité, vous faites juste le contraire, pour l'espèce humaine, de ce que vous faites quand vous poursuivez à si grands frais l'amélioration de l'espèce chevaline (1). Améliorer celle-ci serait-il donc plus important que d'améliorer celle-là ? Ou-

---

(1) « Un appel à l'activité de 50,000 hommes amène, terme moyen, sous les drapeaux, 26,620 jeunes soldats servant pour leur compte.

» Sur 70,000 fournis par le contingent :

Appelés servant pour leur compte.	49,000
Remplaçants	21,000

» 310,000 jeunes gens composent le contingent annuel (80,000, c'est le quart).

» Sur 310,000 portés chaque année sur les listes du tirage au sort, il n'y en a pas 154,000, c'est-à-dire la moitié, qui soient aptes au service militaire.

» La moyenne pour toute la France, calculée sur dix classes, a donné 458 hommes sur 1,000, et il y a des départements dans lesquels on n'en trouve pas, année commune, plus du *cinquième*, du *quart* ou du *tiers*, tels que la *Dordogne*, la *Lozère*, la *Corrèze* et l'*Orne*. »

(*Moniteur* des 17 et 18 janvier 1843.)

« Vous savez qu'il y a des pays qui souffrent beaucoup du mode actuel de répartition, parce que les contingents ne sont pas levés proportionnellement au nombre réel des hommes propres au service. Il résulte de là que, dans certains pays de fabrique, où la force physique de la population diminue par suite de la vie que mène cette masse d'ouvriers entassés dans les fabriques, en prenant un nombre d'hommes proportionné à ceux appelés au tirage, vous écrémez en quelque sorte annuellement cette population, et vous en abaissez graduellement la force. »

(DE FLAVIGNY. *Moniteur* 1847, p. 877.

blierez-vous que la mortalité dans les casernes est du double à peu près de ce qu'elle est en moyenne dans la cabane du cultivateur, dans l'atelier de l'ouvrier, dans le taudis du pauvre et dans la maison du riche ? Elle est comme 19 est à 11; elle devrait être comme 11 est à 19.

L'armée, qui est l'abâtardissement de la population, est aussi le dépérissement de l'agriculture, car c'est à la charrue surtout que le fusil enlève les bras robustes entre lesquels il se place. Or, de quoi manque le peuple ? Est-ce de tissus pour s'habiller, non ; ce dont il manque, c'est de pain et de viande pour se nourrir.

Ou il faut le faire vivre, ou il faut le faire tuer !

Ainsi la question se ramène d'elle-même étroitement à ces deux termes : ou la paix organisée, ou la guerre déclarée.

La guerre contre qui et pour quoi ?

Est-ce qu'aujourd'hui la richesse se mesure à l'étendue du territoire et au chiffre de la population ? Lorsque la France s'agrandirait territorialement, est-ce qu'elle ne verrait pas aussitôt ses charges s'accroître proportionnellement? Si la Belgique, par exemple, était redevenue ce qu'elle fut, une possession française, est-ce que nous n'aurions pas à nourrir les deux Flandres, cette autre Irlande ?

La difficulté de gouverner a vaincu l'esprit de conquête.

Il faut en prendre définitivement son parti.

Il n'y a pas un instant à perdre pour organiser la paix.

La misère le prescrit et l'impôt le veut !

1849.

LES DÉPENSES DE LA GUERRE DE 1831 A 1849.

22 août 1849.

Ce chiffre s'élève à 5,648,479,000 fr.

Ne sont pas comprises dans ce chiffre :

1° Les dépenses extraordinaires.	410,000,000
2° Les pensions militaires.	792,000,000
Ensemble.	1,202,000,000

En ajoutant cette somme à la première, on arrive à un total de 6,850,479,000 fr.

État-major. — Les états-majors prennent par an plus de 17 millions ! Le chiffre va croissant chaque année. La somme totale absorbée par l'état-major a été de 313,437,000 f.

Gendarmerie. — La gendarmerie figure chaque année pour 20 millions environ dans le budget de la guerre.

Armée effective. — Sur les 5,648,479,000 fr. dépensés en 18 ans, l'armée effective ne figure que pour	3,518,000,000
Différence.	2,130,479,000

Plus de la moitié de cette différence a été employée en frais généraux et en dépenses d'une utilité au moins contestable. Les états-majors absorbent en outre 1/7e de cette différence. En comparant les chiffres de l'effectif avec les

chiffres de la dépense nécessitée par cet effectif, on en tire des renseignements curieux.

En 1831, 192 millions suffisent pour 373,000 hommes et 82,828 chevaux. C'est une dépense de 510 fr. par homme.

En 1832, 235 millions, — et en 1833, 224 millions suffisent à peine pour 390,000 hommes et 82 à 84,000 chevaux. C'est une dépense de près de 600 fr. par homme.

En 1836, 153 millons suffisent pour 289,000 hommes. La dépense moyenne par homme retombe à 530 fr.

De 1843 à 1849, où l'effectif réel reste fixé à 318,000 hommes, et la dépense à 195 millions, la dépense moyenne par homme remonte à 600 fr.

Pourquoi ces différences? Il y a là une élasticité de chiffres et d'évaluation qui permet toutes les suppositions.

Arsenaux : Salaires d'ouvriers et approvisionnements. — Le chiffre total des salaires et approvisionnements dans les arsenaux est de 15,490,000 fr. Les approvisionnements fie gurent dans ce chiffre pour moitié à peu près. Les salaires pour moitié : 7,700,000 fr.

A 900 fr. par an pendant 18 ans, cela ne suppose dans tous les arsenaux de France que 475 ouvriers. Pour une telle armée industrielle, il n'y a pas un état-major moindre de 1,817 chefs et employés.

Manufactures d'armes. — A ce chapitre figure la fabrication des armes blanches, ainsi que l'abonnement des corps pour la réparation des armes. Le chiffre total du chapitre est de 84,056,000 fr.

La fabrication des armes entre dans ce chiffre pour 84 0/0, soit 80 millions.

Or, en 1846, pour 1,900,000 fr., on a fabriqué :

40,000 fusils à percussion :
1,000 fusils de rempart ;
1,000 carabines ;
4,000 mousquetons :
2,000 pistolets ;
6,000 sabres ;
10,000 baïonnettes ;

1,000 sabres-baïonnettes ;
1,000 sabres pour carabines ;
3,000 fourreaux de sabres ;
600 cuirasses.

En 1845, la fabrication n'a été que de 36,000 fusils, mais, en revanche, on a demandé un crédit de 100.000 fr. plus fort qu'en 1846 :

1° 4,000 fusils en moins	132,000
2° 100,000 fr. en plus.	100,000
Total.	232,000

La fabrication de 1846, telle qu'elle résulte des chiffres ci-dessus, suppose, pour les 18 années, une fabrication de :

1,600,000 fusils à percussion ;
40,000 fusils de rempart ;
40,000 carabines ;
160,000 mousquetons ;
80,000 pistolets ;
340,000 sabres ;
400,000 baïonnettes ;
40,000 sabres-baïonnettes ;
40,000 sabres pour carabines ;
120,000 fourreaux de sabres ;
24,000 cuirasses.

En consultant l'inventaire des magasins en 1830, et en le comparant à l'inventaire des magasins actuels, déduction faite des armes fournies depuis 1830, on serait sur la voie de grandes dilapidations.

Fonderies et forges. — Le chiffre total de ce chapitre est de 30,311,000 fr.

200 canons de bronze de tout calibre coûtent 300,000 fr.

200 canons de fonte de 30 coûtent 310,000 fr.

200 obusiers de fonte de 0/22 coûtent 360,000 fr.

Les canons de bronze figurent pour 40 0/0; ceux de fonte pour 20 0/0; les obusiers pour 20 0/0; les projectiles pour 15 0/0, dans les 30 millions.

En comparant l'inventaire de 1830 à celui de 1848, et en

déduisant toutes les pièces et les projectiles sortis des magasins dans l'intervalle, on peut contrôler exactement si la fabrication n'a pas donné lieu à des dilapidations.

Poudres. — Il en est de même pour les poudres. dont les fournitures faites à la guerre atteignent le chiffre total de 14,055,000 fr.

Observations sur l'effectif. — L'effectif réel ne comprend ni l'état-major, qui croît d'année en année, ni la gendarmerie.

L'effectif réel de	1831 à 1833	a été de	390,000	h.
—	1834 à 1842	—	290,000	
—	1843 à 1849	—	320,000	

L'appel annuel est de 80,000 hommes ; les citoyens pauvres arrachés par l'ordre du hasard aux travaux utiles n'auraient donc dû passer sous les drapeaux :

De 1831 à 1833, que 5 ans ;

De 1834 à 1841, que 3 ans et demi;

De 1843 à 1849, que 4 ans.

D'où vient qu'ils y restent souvent 8 ans ?

La réponse se trouverait-elle dans les registres mortuaires des corps en pleine paix ?

Frais généraux.—En prenant la différence entre le chiffre total de chaque budget de la guerre et celui de ses dépenses réelles, on établit une colonne de chiffres qui est très curieuse, en ce qu'elle représente les frais généraux.

Cet excédant de dépenses, plus que contestable, se réduit en 1832, sous le maréchal Gérard, à 5,865,000 fr., somme qui s'est élevée, sous le maréchal Soult, jusqu'à 171 millions. La moyenne des dernières années est de 58 millions. Il y a là tout un problème à résoudre.

Dépenses du génie. — Sauf les cas extraordinaires, ce sont toujours les mêmes allocations qui y figurent. Ainsi, pour les réparations annuelles des casernes et autres bâtiments militaires, figure toujours le chiffre de 2,500,000 fr.

Pour les acquisitions de terrains, c'est tantôt l'allocation de 1,700,000 fr. qui figure de 1831 à 1834 ;

Tantôt celle de 2,500,000 fr. et 2,150,000 fr. qui figure de 1835 à 1841 ;

Tantôt celle de 1,675,000 fr. qui figure de 1842 à 1849.

Il serait curieux de cadastrer toutes les acquisitions faites ; elles sont portées au budget pour 34 millions.

Observations sur l'effectif des chevaux. — L'effectif des chevaux, de 1841 à 1849, est en moyenne de 72,000 chevaux. Ils figurent pour l'article fourrages. Or, les régiments de cavalerie, qui devraient avoir sur ce taux 800 chevaux en moyenne, n'en ont pas 600 ; l'effectif est donc frauduleux. C'est ce qui explique que, dans les moments de guerre, l'on est obligé de faire faire des achats extraordinaires de chevaux pour remplir un effectif imaginaire.

Observations sur le chiffre des remontes. — On calcule les remontes de France sur 1/7e de l'effectif ; si l'effectif est fictif d'un tiers, les remontes sont également illusoires. Jusqu'en 1841, le chiffre des remontes se calculait sur le 1/8e de l'effectif. M. le maréchal Soult l'a fait calculer depuis 1841 sur le 1/7e. Différence : 9,780,000 fr.

Résumé : le système de la paix armée a coûté à la France, de 1831 à 1849, au détriment du travail, la somme de 6 milliards 850 millions.

1849.

CE QUE COUTE UN SOLDAT.

23 août 1849.

Selon le *Moniteur de l'Armée*, « chaque homme de troupe, *de toute arme et de tout grade*, ne coûte, en moyenne, que 371 fr. 23 c. par an, pour ses dépenses de solde, nourriture, habillement, couchage, traitement d'hôpital, etc. » Le simple soldat d'infanterie compte dans cette *moyenne* pour environ 320 fr.

Si chaque homme de troupe de toute arme et de tout grade ne coûte, en effet, que 371 fr. 23 c.; si chaque homme de troupe coûte si bon marché, d'où vient donc que l'armée coûte si cher? Où sont donc les abus? Le *Moniteur de l'Armée* pourrait-il nous expliquer comment, avec un budget de la guerre exorbitant, M. Molé, président du conseil, s'est trouvé fort embarrassé pour envoyer un corps d'armée sur la frontière belge, en 1838, lors du réglement de la question du Luxembourg? Comment M. Thiers, en 1840, a été obligé d'accroître le nombre des régiments? Comment, en 1847, le gouvernement a dû accroître le chiffre et la dépense de la gendarmerie? Comment enfin, en 1848, après le 24 février, la dépense de l'armée a encore été augmentée? Où ces augmentations s'arrêteront-t-elles? — Si chaque homme de troupe de toute arme et de tout grade ne coûte que 371 fr. 23 c., si ce chiffre est exact, 500,000 hommes

sous les drapeaux ne devraient coûter que 185 millions : cependant, 457,881 hommes coûtent 430,707,476 fr., ainsi que cela résulte du décompte suivant :

L'effectif voté par la loi du 12 décembre 1848, portant fixation du budget rectifié des dépenses de 1848, se trouve réglé à 457,881 hommes.

Les crédits alloués par ladite loi, pour ce même exercice (budget rectifié), s'élèvent à la somme de 430,707,476 fr.

En divisant le chiffre des crédits par le chiffre de 457,881 hommes, la dépense totale moyenne par homme s'élève à 940 fr. 65 c., ce qui équivaut à 245 millions en sus des dépenses de solde, nourriture, habillement, couchage, etc., pour tout homme *de toute arme et de tout grade.*

1849.

DEUX LIGNES DU BUDGET DE 1849.

3 septembre 1849.

Dette publique	455,396,796 fr.
Guerre et marine.	486,243,460
Total.	941,640,256 fr.

Nous copions ces deux lignes dans le discours de M. Passy, ministre des finances, qui précède le budget de 1849.

Ainsi, deux seules dépenses s'élèvent à près d'un milliard, et peut-être même le dépasseront-elles par suite des crédits extraordinaires, supplémentaires et complémentaires dont l'usage et l'abus ont survécu à la chute de la monarchie.

Ou la banqueroute,

Ou le désarmement !

La France, mal administrée, mal gouvernée, ne peut pas porter la charge accablante d'un budget qui dépasse dix-huit cent millions (1) sans recourir à de nouveaux impôts directs, qui auraient pour effet d'opérer un vide dans le trésor en même temps qu'ils y opéreraient une rentrée, car l'*impôt direct*, dès qu'il dépasse une certaine proportion,

(1) « Commençons par remettre sous vos yeux l'État au vrai du budget de 1848 ; les dépenses votées, tant par le budget que par des décrets spéciaux, s'élèvent à la somme de 1,823,070,370 fr. »

Discours de M. Passy, ministre des finances.

tarit aussitôt les ressources de l'*impôt indirect*. Ce que le fisc gagne d'un côté, il le perd de l'autre.

Tout accroissement de l'emprunt direct prélevé sur la production se traduit par un abaissement équivalent dans les revenus de l'impôt indirect prélevé sur la consommation ; c'est là une conséquence infiniment grave, dont peut-être on ne s'est pas toujours rendu assez exactement compte; mais, si grave que soit cette conséquence, elle est à peine secondaire quand on la rapproche de la conséquence qui résulte d'un budget de dix-huit cent vingt-cinq millions prélevé sur dix millions de contribuables électeurs.

Ou il faut réduire le budget,

Ou il faut supprimer le suffrage universel.

Mais comment le supprimer ?

Eh bien ! qu'on retienne ces paroles, qui nous coûtent à dire : — Si l'on ne supprime pas le suffrage universel, et si l'on maintient le chiffre excessif du budget, de ce monstrueux accouplement naîtra immanquablement une révolution sociale.

On retombe insoucieusement dans les funestes errements de la dette flottante. On continue, comme avant le 24 février, à émettre imprudemment, criminellement, des bons du Trésor. Mais, avant le 24 février, on avait une excuse qu'aujourd'hui l'on n'a plus ! Avant le 24 février, on pouvait croire à la durée d'un gouvernement qui avait pour fondement le principe de l'hérédité et non le principe de l'élection ! Avant le 24 février, on n'avait pas remis aux mains de dix millions de contribuables-électeurs cette arme redoutable qui s'appelle le suffrage universel, et qui, d'un seul revers de vote, peut changer toute la face de la politique !

Le discours du ministre des finances, imprimé en tête du budget de 1849, évalue *l'insuffisance des ressources* à 530,548,758 fr. (CINQ CENT TRENTE MILLIONS cinq cent quarante-huit mille francs !) A la vérité, il exprime l'espérance qu'au moyen de nouvelles taxes demandées, du rehaussement dans le produit des impôts et des revenus indirects, et enfin des réductions opérées dans les dépenses, cette

insuffisance disparaîtra en grande partie. Au nombre des réductions importantes de dépenses, il fait entrer celles qui résulteront du plan de réorganisation de l'armée conçu par le général de Lamoricière.

Qu'est devenu ce plan? — Il est à l'état de rapport et paraît devoir être abandonné.

Que sont devenus tous les projets d'impôts : sur les *créances hypothécaires*, sur les *défrichements*, sur les *successions*, etc., etc.? Ils ont été écartés; le seul projet qui ait été repris à MM. Goudchaux et Trouvé-Chauvel par M. Passy, c'est l'impôt sur le revenu; mais quelles résistances ne soulèvera pas la création de cette taxe nouvelle?

Depuis la présentation du budget de 1849, nous voyons bien que l'impôt du sel a été réduit, mais c'est en vain que nous cherchons une dépense qui ait été diminuée, une réforme qui ait été entreprise, une économie importante qui ait été opérée!

Lorsque l'Assemblée législative aura rétabli tous les impôts que l'Assemblée constituante a prématurément supprimés, un immense découvert subsistera encore. Comment le comblera-t-on? C'est la question que nous posons à la *Sentinelle de l'Armée*, qui, sous prétexte que nous lui offrons la bataille, nous déclare la guerre en ces termes :

« Encore une illusion qui tombe avec les autres. — Nous avions pris M. Émile de Girardin pour un écrivain sérieux et convaincu, — pour un adversaire intelligent et ferme, mais, en même temps, juste et consciencieux. Nous devons avouer que nous nous sommes trompé... Que M. de Girardin soutienne une guerre acharnée contre l'armée, nous comprenons jusqu'à un certain point le charme qu'il peut éprouver à faire admirer les tours de force de son esprit intelligent et délié. Mais est-il juste, est-il convenable, est-il prudent, de faire si bon marché de l'armée dans les circonstances exceptionnelles et périlleuses où se trouve la France? M. de Girardin a-t-il la conscience tranquille lorsqu'il ose parler de ce qu'il appelle esclavage militaire, à propos d'une pétition sur l'abolition du mode actuel de recrutement?

» Nous, des esclaves!...

» Vous nous offrez la bataille.—Nous l'acceptons. Nous n'avons pas votre talent, mais lorsqu'il s'agit de répondre à d'incessantes provocations, il ne faut pas se demander si l'on sait se battre, il faut se demander si l'on a du cœur. »

Laquelle choisir entre ces deux alternatives : — la banqueroute de l'État annoncée par M. Odilon Barrot, le 14 novembre 1848, ou la réduction de l'armée que nous demandons d'accord avec MM. Passy, Dumon, Benoît d'Azy, général Oudinot, Ferdinand de Lasteyrie, Bureaux de Puzy, Benjamin Delessert, Achille Fould, Odilon Barrot et Bineau (1) ?

La *Sentinelle de l'Armée* ne veut pas qu'on réduise le budget de la guerre, elle veut donc qu'on renouvelle la banqueroute des deux tiers !

---

(1) « Les armées sont aujourd'hui le fardeau qui pèse le plus sur les grands États, dont elles épuisent les ressources. »

PASSY.
(*Rapport du* 13 *septembre* 1831.)

« De 1841 à 1847, les dépenses se sont augmentées de 254,009,424 fr.
» En voici le détail :

Augmentation de la dette publique	50,000,000	soit	21 0/0
— de la dette flotttante	11,000,000	soit	61 0/0
Administration centrale (personnel)	1,880,000	soit	15 0/0
— (matériel)	1,400,000	soit	55 0/0
Services généraux du budget	75,000,000	soit	14 0/0
Service de l'Algérie	42,000,000	soit	117 0/0
Service colonial	15,000,000	soit	192 0/0
Dépenses départementales	19,000,000	soit	23 0/0
Frais de perception	25,000,000	soit	20 0/0
Non-valeurs, restitutions	14,000,000	soit	23 0/0

» C'est au compte du ministère de la guerre et du ministère de la marine qu'il faudrait aller chercher le véritable accroissement que nos dépenses ont éprouvé. »

A. DUMON, *ministre des finances.*
(*Moniteur* 1847, p. 1684.)

« On vous a parlé de la diminution de l'effectif militaire. Il est évident qu'il faut qu'on réduise l'état militaire de la France, si l'on veut arriver à mettre de l'ordre dans les finances... Il faut arriver nécessairement à une réduction. »

A. DENIS, BENOIST D'AZY.
(*Moniteur* 1847, p. 1696.)

« Le chiffre des non-valeurs est excessif. Il y a nécessité de le réduire.
» Quant à moi, je crois que nos institutions militaires sont susceptibles de grandes améliorations. J'ai dit qu'il était utile, indispensable de réduire les non-valeurs, afin d'accroître le nombre des combattants et des forces vives du pays.
» J'ai signalé, en outre, l'urgence d'une meilleure répartition de nos troupes sur le territoire. Quand cette répartition sera faite, que le service sera mieux réglé, il vous sera possible de diminuer sérieusement l'effectif actuel de l'armée et d'alléger les charges du service militaire.
» On a parlé en particulier du nombre des factionnaires et des postes à fournir dans la ville de Paris. Chacun de nous est à même de voir tous

Que la *Sentinelle de l'Armée* s'explique ! Qu'elle nous fasse connaître les moyens qu'elle possède de prélever sur la

---

les jours quel abus on en fait. On a cité, je crois, l'obélisque. Il n'est pas un de nous qui, en passant sur la place Louis XV, ne soit étonné de voir un grenadier ou un soldat de la garde municipale, garder quoi ? L'OBÉLISQUE... Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples. »

GÉNÉRAL OUDINOT.
(*Moniteur* 1847, p. 369.)

« Quel est l'emploi de ces forces dans beaucoup de cas ? C'est un luxe militaire contre lequel, pour ma part, je ne puis trop protester. Je veux parler d'un luxe de factionnaires que nous trouvons à chaque pas, de ces factionnaires chargés de ne rien garder, de garder des monuments de granit qui n'ont aucun danger à courir de la libre circulation à leurs abords. Je parle surtout du luxe des doubles factionnaires... Ce que je critique, c'est qu'on en place à des portes où il n'y a rien à garder et aucun honneur à rendre. Ainsi, au Louvre, il y a deux factionnaires à chaque porte ; eh bien ! ces factionnaires, d'après la proportion établie par M. le rapporteur lui-même, représentent à eux seuls un effectif de deux cents hommes. »

FERDINAND DE LASTEYRIE.
(*Moniteur* 1847).

« Il reste établi que nous avons maintenant, pour les divisions de l'intérieur, 67,000 hommes de plus que la Restauration, en 1828, pour les mêmes divisions de l'intérieur.

» Permettez moi d'examiner un instant ce qu'était la Restauration, et dans quelles circonstances elle se trouvait.

» La Restauration n'avait pas, comme vous l'avez aujourd'hui, des gardes nationales répandues sur toute la surface du royaume. La Restauration n'avait pas ce que vous avez maintenant, des chemins de fer qui vous permettent de porter en quelques heures des bataillons et même des escadrons, puisque vous en avez eu un exemple dernièrement de Lille à Tours. Et assurément, il n'est pas un homme, militaire ou non, qui ne conçoive que l'extrême mobilité d'un corps de troupes supplée en grande partie à sa force numérique.

» Ainsi donc, la Restauration n'avait ni les gardes nationales dont vous pouvez disposer, ni les chemins de fer, qui sont un puissant moyen de multiplication de vos troupes...., et cependant elle maintenait l'ordre avec 67,000 hommes de moins que vous n'en avez maintenant. »

BUREAUX DE PUZY.
(*Moniteur* 1847.)

« Quant à la réduction des dépenses, une seule bien importante est possible : LA DIMINUTION DES FORCES DE TERRE ET DE MER. Cette diminution semble tellement conforme aux principes qui devraient diriger nos relations extérieures, qu'elle servirait autant notre politique que nos finances. Loin de menacer la Constitution que la France s'est donnée, l'Europe entière, ébranlée jusque dans ses fondements, est occupée à détourner l'orage qui menace tous les gouvernements ; les nations sont déchirées par la guerre civile, ou bien, menacés par les progrès du libéralisme, les trônes chancelants ont trop de peine à se soutenir pour songer à renouveler la coalition de 93. Loin de nous appeler, les nationalités qui ressuscitent nous supplient de leur laisser à elles-mêmes l'honneur de triompher et de se débarrasser des langes de l'oppression étrangère. Quelle est donc cette fatale politique qui, présidant depuis deux mois aux conseils du

France un budget de dix-huit cent vingt-cinq millions sans pousser l'ignorance des campagnes à une révolution terri-

---

gouvernement, arme de toutes parts la France lorsque tout semble convier à la paix ! Les grands mots de fraternité que vous inscrivez sur les drapeaux de votre nouvelle République, veulent-ils donc signifier guerre à l'étranger, propagande chez nos voisins ? Vos intentions sont pacifiques, dites-vous ; vous le proclamez partout ; mais ne savez-vous pas que les armements provoquent les armements, et que du choc, du cliquetis de tant de canons et de fusils, l'éclair de la guerre peut jaillir ? Désarmez, réduisez de moitié le budget de la guerre et de la marine ; au-dehors, vous aurez donné un gage de sécurité aux peuples voisins qui aujourd'hui vous voient avec défiance ; au-dedans, vous aurez rassuré l'industrie et le commerce, qui ne sauraient vivre au milieu des incertitudes d'une paix armée ; vous verrez la sécurité renaître rapidement, les impôts rentrer d'eux-mêmes et sans effort, et si vous en avez besoin encore, le crédit et les capitaux, à qui vous ferez appel, vous répondront avec empressement. C'est à l'Assemblée nationale à imposer au gouvernement cette conduite, la seule patriotique parce qu'elle est la seule conforme aux vrais intérêts de la France, et qu'en même temps elle est la seule digne d'un peuple libre et fort. La République de 1848 doit proclamer que la France n'a plus besoin d'armée ; à l'extérieur, tous les peuples n'envieront-ils pas sa liberté, si elle sait faire de nous un peuple heureux ? à l'intérieur, la garde nationale suffira toujours pour sauver la liberté contre les violences des anarchistes ; elle l'a déjà prouvé ! »

BENJAMIN DELESSERT.

1848. *Quelques observations sur le rapport de M. Garnier-Pagès, présenté à l'Assemblée nationale le 7 mai* 1848.)

« Si, comme il faut l'espérer, la paix peut être maintenue, elle réduira, en France et en Afrique, les charges d'un établissement militaire disproportionné avec nos ressources et nos besoins. »

ACHILLE FOULD.

Mai 1848. *Observations sur la situation financière.*)

« Je désire que l'élu du peuple sorte du scrutin avec une majorité assez forte pour épargner à l'Assemblée un choix périlleux, pour décourager les tentatives violentes, et enfin pour donner à ce nouveau pouvoir assez de force pour qu'il puisse sans danger RÉDUIRE AVEC L'ARMÉE le budget qui nous écrase, nous éviter une banqueroute trop imminente. »

ODILON BARROT.

(15 *novembre* 1848, *lettre à M. Eugène d'Arras.*

« En présence de l'état de l'Europe, il nous a paru impossible de réduire cette année l'effectif de l'armée.

» Mais ce qui était impossible pour 1848 sera, nous l'espérons, possible pour 1849, et je me hâte d'ajouter que cette réduction est impérieusement nécessaire, et qu'il y va du SALUT ou de la RUINE de nos finances.

» ... Il est nécessaire, impérieusement nécessaire que cet effectif soit promptement réduit. Il faut que, soit en vertu d'une organisation nouvelle de la nature de celle dont M. le ministre de la guerre vient de nous entretenir, soit par tout autre moyen, le gouvernement et l'Assemblée se hâtent d'opérer sur le budget de la guerre les plus larges réductions. Il y va, je le répète, du SALUT ou de la RUINE de nos finances. »

BINEAU.

Rapport sur le budget de 1848. Moniteur *du* 29 *novembre* 1848.)

ble, sans transformer l'urne électorale du suffrage universel en urne cinéraire de la civilisation française !

Si la *Sentinelle de l'Armée* sait d'autres dépenses que celles de l'armée et de la marine qu'il soit possible de retrancher, qu'elle les indique !

Nous acceptons la discussion qu'elle nous offre.

Nous ne demandons pas mieux que d'aller au fond de toutes les questions qu'elle soulève.

La *Sentinelle de l'Armée* s'indigne de ce que nous ayons qualifié le recrutement obligatoire d'*esclavage militaire !*

Elle s'écrie : « NOUS, DES ESCLAVES ! »

Est-ce donc que le soldat est libre de servir ou de ne pas servir, de quitter le drapeau pour rentrer au foyer, de dépouiller l'uniforme pour reprendre la blouse ? Est-ce donc que les peines les plus sévères ne punissent pas la désertion ? Est-ce donc que la loi ne condamne pas le malheureux qui, pour échapper à l'obligation du service militaire, se mutile, se scie les dents, s'ampute les doigts, ou s'efforce de se rendre myope au risque de se rendre fou ?

Au nom de qui parlez-vous, demanderons-nous à la *Sentinelle de l'Armée ?*

Est-ce au nom de l'officier ?

Est-ce au nom du soldat ?

Oui, l'officier est libre, car il peut donner sa démission.

Non, le soldat n'est pas libre, car il a été tiré au sort et enlevé de force à sa famille, à sa commune, à sa profession, à sa vocation.

Sans doute, si l'armée française était réduite au chiffre de 180,000 hommes, cette réduction de l'effectif aurait pour conséquence une réduction équivalente dans les cadres ; mais est-ce notre faute, à nous, si la situation désastreuse de nos finances rend impérieusement nécessaire cette double réduction de l'effectif et des cadres de notre armée ? Est-ce nous qui avons créé, étendu, aggravé cette situation ? Est-ce nous qui avons doublé le chiffre des contingents annuels, qui de 40,000 hommes se sont élevés à 80,000 recrues ? Un jour ou l'autre, le moins qu'on devra faire ne

sera-t-il pas de revenir au chiffre de l'armée tel qu'il existait dans les premières années de la Restauration ? Eh bien! si cette nécessité est inévitable, pourquoi ne pas l'accepter tout de suite, pourquoi creuser et élargir l'abîme?

Le système que nous avons exposé est-il faux ? Combattez-le, mais trouvez-en un qui réduise à deux cent millions la dépense de la force armée en France, car il faut absolument réduire le budget des dépenses à douze cent millions ; et comment le réduire à cette somme, lorsque la dette publique et la force publique prélèvent déjà, à elles seules, plus de 940 millions ?

Répondez !

1849.

LA GARDE NATIONALE ET L'ARMÉE.

4 septembre 1849.

Plus de fusils ! plus de fusils ! c'est le cri que nous n'avons cessé de faire entendre en février, mars et avril 1848, alors que le gouvernement provisoire, qui avait proclamé le droit universel du suffrage, au lieu de faire rentrer dans les arsenaux tous les fusils et tous les sabres, les en faisait, au contraire, sortir pour armer inconsidérément toute la population.

Jamais contre-sens ne fut à la fois plus stupide et plus funeste.

C'était semer la guerre civile.

Ce qu'on avait semé en mars et en avril 1848, on n'a pas tardé, en effet, à le récolter deux mois après : les 23, 24, 25 et 26 juin.

Rien n'était plus facile à prévoir et à prédire ; ce qui est arrivé était aussi manifeste qu'il est clair que l'excès d'un budget de 1,800,000,000 fr. de dépense nous prépare de toutes les révolutions la plus terrible : *la révolution de l'ignorance.*

Hélas ! hélas ! notre voix sinistre sera-t-elle encore étouffée cette fois par l'imprévoyance qui ne veut pas être avertie, qui ne veut pas être éveillée et qui se venge des conseils qu'on lui donne par les calomnies qu'elle prodigue ?

Si nous avons insisté exclusivement sur la transformation

de l'armée sans rien dire de l'abolition de la garde nationale, cela tient uniquement au point de départ de notre discussion, lequel était le Budget des dépenses.

Qu'on le croie bien ! ce n'est pas à plaisir, ce n'est pas inconsidérément que nous nous efforçons d'agiter la question de la transformation de l'armée, et de faire sortir le pouvoir de cette léthargie fatale qui s'appelle l'ajournement. Il ne faut rien moins qu'une nécessité absolue et qu'un péril immense pour nous donner le courage d'entreprendre et de poursuivre une tâche aussi ingrate et qui nous expose à tant d'attaques perfides et d'interprétations insensées. Un déficit de 45 millions a suffi pour amener la révolution de 1793 ; que ne doit-on pas craindre de déficits annuels de 250 à 500 millions s'accumulant l'un sur l'autre (1) ?

La garde nationale est le contre-poids nécessaire de l'armée soldée, lorsque le commandement de cette armée est entre les mains d'un pouvoir monarchique enclin à considérer comme son ennemi naturel la liberté populaire ; mais là où la royauté a cessé de régner, la garde nationale n'a plus de motif de subsister. La garde nationale est une institution qui avait, en 1789, sa raison d'être, mais qui maintenant ne saurait plus servir qu'à perpétuer la funeste habi-

---

(1) 1840 à 1848 — Déficits, 604 millions.
1848 » 341 millions.
1849 » 284 millions.
1850 « 520 millions.

Augmentation progressive des dépenses :

ARMÉE D'AFRIQUE.

1834	1847
30,000 hommes.	100,000 hommes.
27 millions.	100 millions.

MARINE.

1839	1847
Question d'Orient.	*Pleine paix.*
79,469,305	143 millions.

TRAVAUX PUBLICS.

1839	1847
10,623,393	265 millions.

L'augmentation des recettes, en huit années, n'a donné qu'une plus-value de 212 millions. Les trois services précédents ont augmenté seuls de près de 226 millions les dépenses. Si on y ajoute les exigences des autres services, la cause de ces continuels déficits s'expliquera d'elle-même.

H. PASSY.

tude de vider par le fusil (1) ce qui doit se vider par le scrutin. *Combat* est un mot qu'il faut rayer de notre dictionnaire politique pour le remplacer par celui-ci : *Débat*. Le plus tôt sera le mieux. *Combat* est synonyme de guerre civile ; *Débat* est synonyme de progrès social. Le jour où, enfin, l'on comprendra qu'il y a quelque chose de plus simple, de plus économique, de plus prudent, de plus sensé, de plus rationnel, que de donner des fusils à tout le monde, c'est de n'en donner à personne, c'est de ne pas mettre de cartouches dans les mêmes mains auxquelles on délivre des bulletins ; ce jour-là, tous les dangers qui sont suspendus au-dessus de nos têtes se dissiperont comme les nuages que disperse un vent favorable ; ce jour-là, la garde nationale ne vivra plus que dans l'histoire.

C'est une réforme dont nous appelons de tous nos vœux l'accomplissement, à la condition qu'elle aura lieu avec toutes les précautions et toutes les transitions que dictera la prudence.

Il en est de même pour l'armée.

Qu'on le remarque bien ! nous n'en demandons pas la réduction purement et simplement ; nous en demandons la transformation ; nous voulons une armée de 180,000 hommes largement payés et dont l'organisation soit si parfaite, que cette armée de 180,000 hommes ait au moins une force égale à celle d'une armée de 560,000 homme telle que celle-ci est actuellement recrutée et composée.

---

(1) Notre opinion sur l'institution de la garde nationale ne date pas de 1848, car voici en quels termes nous nous exprimions le 15 septembre 1844 :

« L'idée d'une revue de la garde nationale, qui aurait eu lieu le dimanche 29 septembre, a été abandonnée. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. On sait ce que nous pensons de l'institution de la garde nationale. Elle vaut, à nos yeux, ce que vaut, dans les cas d'incendie, la foule armée de sceaux qui sert à former la chaîne. Rien de plus. Il faut convenir que si, dans de rares circonstances, cette institution a des avantages, elle a aussi de graves inconvénients, au nombre desquels on doit mettre d'abord celui de donner des armes à toutes les opinions indistinctement, aussi bien à celles qui sont contraires à notre forme de gouvernement qu'à celles qui lui sont favorables ; ensuite, celui de faire prendre, par les partis, pour le sentiment du plus grand nombre, le sentiment de quelques-uns, exprimé par des cris isolés poussés dans les rangs, au mépris de toute discipline. »

Cela est possible en abolissant le service obligatoire, le tirage au sort, le remplacement, et en donnant à l'armée les bases sur lesquelles reposait cet admirable corps qui s'appelait, il y a deux ans, la garde municipale.

Dans ce corps n'étaient admis que des hommes scrupuleusement choisis. Etre admis dans la garde municipale était une faveur sollicitée avec instance et obtenue avec peine.

L'organisation tout entière de la force publique appelle, en France, une réforme profonde. Cette organisation a été conçue à une époque où les chemins de fer n'existaient pas, où l'on eût traité de chimère l'idée qu'il fût possible de transporter des troupes à cent lieues de distance en moins de dix heures ! — Tout le régime des garnisons, du casernement et de l'instruction des troupes est à changer.

La gendarmerie, cette transition entre l'armée telle qu'elle est et l'armée telle qu'elle sera, doit encore être considérablement augmentée (1).

---

(1) En 1847, l'effectif budgétaire de la gendarmerie a été augmenté de 191 nouvelles brigades, formant le tiers de 574 nouvelles brigades projetées pour 1848, 1849, 1850. Cette augmentation de la gendarmerie avait été réclamée par 81 conseils généraux.

L'insuffisance du service de la gendarmerie est ainsi expliquée par M. Chabaud-Latour dans son rapport :

« Les causes de l'insuffisance sont au nombre de quatre :

» 1° Nouveaux centres d'activité ;

» 2° Réunions considérables d'ouvriers créées pour l'exécution des grands travaux publics ;

» 3° Multiplication des jours de foires et de marchés ;

» 4° Circulation de voyageurs provoquée de plus en plus par les chemins de fer.

» Le gouvernement s'est décidé à demander pour 1848 la création de 574 nouvelles brigades comme suit :

	BRIGADES.	A PIED.	A CHEVAL.	HOMMES.	CHEVAUX.
Avant 1847. . .	2,750	800	1,950	14,994	11,136
Depuis 1847 . . .	3,324	978	2,346	17,996	13,248
AUGMENTATION.	574	178	396	3,002	2,112

CHABAUD-LATOUR. 1847. *Moniteur*, page 349.

C'est là un point sur lequel devrait se porter l'attention d'un ministère vigilant. Augmenter la gendarmerie et supprimer la garde nationale sont deux idées qui se lient étroitement. Partout la gendarmerie devrait s'appeler garde municipale, c'est là son véritable nom. Tout ce qu'on fera pour donner à ce corps une considération proportionnée aux services qu'il rend sera marqué au coin de la plus sage prévoyance.

Réduction du budget de la guerre;

Transformation de l'armée;

Abolition de la garde nationale;

Augmentation de la gendarmerie.

Telles sont les quatre faces cardinales de notre pensée.

1849.

LES IDÉES DE PAIX.

I.

15 septembre 1849.

Les lettres suivantes, publiées par la voie du *Daily-News*, sont des pièces importantes qui prouvent quelles racines profondes ont poussé, depuis trente années, les idées de paix, que des esprits superficiels qualifient de chimères, afin de s'épargner la peine d'aller au fond des graves questions de réformes économiques et financières que la prolongation de la paix élève à la hauteur de nécessités sociales. En lisant la lettre de M. Hummelauer au vicomte Palmerston, arrêtez-vous à la date : 23 mai 1848, et pesez ces phrases significatives :

« Si les Français passent les Alpes et descendent en Lombardie, nous n'irons pas à leur rencontre...; nous resterons d'abord dans la position de Vérone et sur l'Adige. Si les Français viennent nous y chercher, nous nous retirerons sur nos Alpes et vers l'Isonzo, mais nous n'accepterons pas de bataille ; nous ne nous opposerons pas à l'entrée des Français en Italie; CEUX QUI LES Y ONT APPELÉS FERONT UNE SECONDE FOIS L'EXPÉRIENCE DE LEUR RÉGIME. »

Pour tout homme d'État qui saurait lire, il y aurait dans ces lignes la révélation ou la confirmation de toute une politique nouvelle. Oh! quel admirable rôle la France aurait en Europe, si elle comprenait qu'il dépend d'elle de fermer

le gouffre des révolutions en substituant à la *paix armée* la *paix assurée !* Partout, vous le voyez, se révèlent le sentiment et la nécessité de la paix; partout, vous le voyez, les idées de guerre sont vaincues par les difficultés de gouvernement !

Lisez :

M. Hummelauer au vicomte Palmerston.

« Londres, 23 mai 1848.

» Mon gouvernement m'a chargé, mylord, de placer devant vous les éléments qui nous paraissent capables de servir de base à l'intervention amicale que nous réclamons du gouvernement de la reine.

» Le royaume lombardo-vénitien resterait sous la souveraineté de l'empereur ; il aurait une administration distincte de celle du reste de l'empire, administration entièrement nationale, et dont les bases seraient fixées par les représentants du royaume, sans aucune intervention du gouvernement impérial. Un ministère italien établi au centre de la monarchie servirait de trait d'union entre le gouvernement impérial et l'administration du royaume lombardo-vénitien.

» Un archiduc vice-roi serait placé comme lieutenant de l'empereur à la tête de l'administration. Les dépenses de l'administration du royaume seraient supportées par le royaume lui-même, qui, de plus, s'engagerait à payer annuellement une somme d'environ quatre millions de florins comme contribution aux dépenses centrales de l'empire, telles que liste civile, service diplomatique, etc.

» Le royaume supporterait, comme sa part dans la dette publique de l'Empire, le payement d'environ 10 millions de florins à la charge de la Banque lombardo-vénitienne, de façon toutefois que, malgré toutes les futures vicissitudes politiques, le royaume seul en reste responsable.

» Les forces militaires du royaume constitueraient une armée entièrement nationale, dont la plus grande partie resterait dans le pays en temps de paix, mais qui, en temps de guerre, devrait obéir aux mandements de l'empereur pour la défense générale de l'empire.

» Les relations de commerce entre le royaume et le reste de l'empire seraient réglées sur la base des intérêts réciproques, et dans le but d'assurer au commerce des deux parties la plus grande liberté possible.

» On pourrait peut-être profiter, pour cette combinaison, de la circonstance suivante. Le duc de Parme ainsi que son fils sont placés, vis-à-vis du pays, dans une position si désavantageuse, que leur réinstallation dans le duché de Parme est comme impossible. Ainsi se présente le cas de réversibilité prévu dans le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, dont les arrangements ont été confirmés dans le traité de Paris du 10 juin 1817. De sorte qu'en obtenant la renonciation du duc de Parme et de son fils pour eux et leurs successeurs, moyennant une compensation pécuniaire et

la garantie à sa famille de ses biens allodiaux, le duché de Plaisance ferait retour à la Sardaigne, et le duché de Parme à l'Autriche, conséquemment au royaume lombardo-vénitien, tandis que la convention du 21 novembre 1844 règle la compensation territoriale à donner à la Sardaigne pour la forteresse de Plaisance, qui appartiendrait également à l'Autriche et au royaume lombardo-vénitien. Les articles des traités susmentionnés et relatifs à cette question sont contenus dans le document ci-joint comme annexe.

» Le duc de Modène a de fait cessé de régner, et un gouvernement provisoire a été établi. Nous avons des raisons pour croire possible de persuader au duc de Modène d'abdiquer, moyennant compensation pécuniaire et garantie de la possession par la maison d'Este de ses propriétés de famille en faveur de l'archiduc Ferdinand, qui n'est pas compromis dans le duché de Modène. Si cette supposition se réalisait, l'empereur pourrait nommer vice-roi du royaume lombardo-vénitien ce prince, qui, en qualité de duc de Modène, annexerait le duché au royaume. L'union administrative des duchés de Modène et de Parme avec le royaume lombardo-vénitien contribuerait essentiellement à fortifier la position militaire du royaume.

» Les bases ci-dessus indiquées prouvent assurément la sincérité du gouvernement impérial, d'autant plus qu'en ce moment, à l'exception de Palma-Nova, nos troupes occupent tout le territoire vénitien. Le maréchal Radetzki est sur le point de recevoir des renforts qui le mettront en état d'aller chercher l'armée piémontaise; le Tyrol allemand se lève en masse; le Tyrol italien est parfaitement assuré, et l'allocution du pape du 29 avril, qui révèle la perfidie avec laquelle on a fait usage de son nom et de son autorité pour exciter le fanatisme du peuple, vient de paraître.

» Si, malgré ces circonstances, qui sont plutôt en notre faveur, nous avons recours à l'amitié de la Grande-Bretagne, c'est parce que nous attachons un grand prix à mettre promptement un terme à cet état compliqué des affaires. Le cabinet britannique doit être informé mieux que nous de la marche des choses en France. Nous regardons l'irruption de la France comme probable et peut-être prochaine. L'invasion de nos États par une armée piémontaise et les troupes ou bandes du reste de l'Italie est faite pour appeler les Français. Si demain les Français passent les Alpes et descendent en Lombardie, nous n'irons pas à leur rencontre; nous resterons d'abord dans la position de Vérone et sur l'Adige. Si les Français viennent nous y chercher, nous nous retirerons vers nos Alpes et vers l'Isonzo; mais nous n'accepterons pas de bataille; nous ne nous opposerons pas à l'entrée des Français ni à leur marche en Italie; ceux qui les y ont appelés feront une seconde fois l'expérience de leur régime.

» Personne ne viendra nous chercher derrière nos Alpes, et nous resterons spectateurs des conflits dont l'Italie sera le théâtre. Seulement, dans le cas où la complication présente serait arrangée sous les auspices de la Grande-Bretagne, il serait encore possible d'unir les forces de l'Autriche

et du Piémont dans un système de commune défense contre l'invasion française. Mais ce n'est également que sous les auspices de la Grande-Bretagne que nous accepterions cette idée, car c'est uniquement sa présence et l'autorité du nom britannique qui pourraient nous porter à mettre quelque confiance dans les engagements pris par les Piémontais et les Lombards.

» Mettant de côté les considérations qui se lient à la défense de l'Italie contre les Français, l'intervention amicale que nous réclamons de la Grande-Bretagne, si le cabinet britannique accède à notre demande, fournira à la personne dont le cabinet britannique fera choix, le moyen le plus sûr de prendre une connaissance exacte du véritable état des affaires en Italie, dans le cas où l'Autriche serait obligée de se retirer devant les forces françaises unies aux forces italiennes. Le gouvernement impérial comprend très bien que sa demande peut prendre, aux yeux du gouvernement britannique, un caractère très sérieux, eu égard à la précaution que commande l'état actuel de la France ; mais nous croyons que, précisément pour cette raison, il serait doublement important de ne point refuser de mettre fin à une complication qui, à cause de cette raison même, constitue un danger direct et imminent.

» Les éléments que j'ai détaillés à votre excellence doivent être considérés seulement comme une preuve des intentions bienveillantes et paternelles de l'empereur. Si le cabinet britannique nous accorde son intervention amicale, les propositions à faire aux Lombards seraient concertées avec le représentant britannique, qui serait en position de diriger toutes les démarches, de manière à écarter de la négociation tout ce qui ne s'accorderait pas avec ce que l'Angleterre jugerait convenable.

» Signé : HUMMELAUER. »

La lettre suivante, de M. de Ficquelmont, n'est pas moins remarquable :

M. de Ficquelmont, ministre des affaires étrangères d'Autriche, à M. de Dirstrichstein, ambassadeur d'Autriche à Londres.

« Vienne, 5 avril 1848.

» Monsieur le comte,

» Nous ne croyons pas qu'il nous soit nécessaire de vous exposer les causes qui ont amené un changement dans le système politique de l'Autriche, et qui ont fait que l'empire maintenant repose sur une autre base. Il suffit de prendre ce changement comme un fait.

» La facilité avec laquelle il s'est effectué prouve au moins qu'il est l'œuvre naturelle du temps et des hommes, elle prouve surtout, et c'est ce que je tiens à signaler comme très important pour nos destinées futures, elle prouve que la famille impériale a su comprendre que le temps était mûr pour ce qui vient d'arriver. Le respect du passé est une tradition vivante dans la maison de Hapsbourg. C'est à l'aide de sa longue et illustre

éducation historique qu'elle a su porter pendant des siècles la couronne élective de Germanie, comme si elle avait été héréditaire.

» C'est par suite de ces mémorables traditions que nous avons vu la maison impériale héréditaire conserver à chacun de ses États héréditaires tout ce qui lui appartenait en nationalité, en lois, en coutumes indépendantes. Le changement actuel n'est au fond qu'un retour vers les anciennes maximes du gouvernement, maximes dont la marche naturelle a été paralysée par le principe de la centralisation administrative qui s'est plus ou moins imposée à tous les gouvernements européens.

» S'il a été d'autant plus facile à se résoudre à changer de système que ce changement était en harmonie avec d'anciens souvenirs, il n'est pas, à beaucoup près, aussi aisé de transformer une administration fortement organisée. Le mouvement universel qui remue l'Europe a toute la violence d'un état de révolution ; sa première exigence est de briser la mesure des temps, et d'ajouter la difficulté de faire vite à l'éternelle difficulté en toutes choses de faire bien.

» Voici, en deux mots, notre situation, qui était de nature à exiger tous nos soins, je dirai plus, toutes nos facultés. Il fallait faire descendre de sa position élevée tout notre mécanisme administratif, pour mettre à sa place les fondements du nouvel ordre de choses. Cela a été fait. C'est seulement depuis lors que j'ai été en mesure de traiter avec un cabinet étranger de nos affaires politiques ; et c'est au cabinet anglais que nos premières paroles s'adressent.

» Depuis que j'ai été appelé au ministère des affaires étrangères, j'ai eu deux conversations avec lord Ponsonby (ambassadeur anglais); il en aura rendu compte au secrétaire d'État (lord Palmerston).

» Lord Ponsonby est un homme trop éclairé pour ne pas voir toutes les difficultés de notre situation intérieure; il est en même temps trop sincère pour ne pas m'en avoir parlé. Je lui ai dit que les difficultes intérieures étaient notre affaire ; que nous nous en tirerions comme nous pourrions; mais que si le gouvernement de S. M. britannique adhérait encore à la vieille alliance qui, pendant si longtemps, a fait la base des relations de nos deux gouvernements, il lui serait possible de nous assister dans nos difficultés extérieures ; que le mouvement qui s'est emparé de la péninsule italienne avait enveloppé nos provinces, que la guerre que nous avions à faire en Italie réagirait ici d'une façon très embarrassante pour nous. « C'est le côté de vos affaires qui nous inquiète le plus, m'a dit lord Ponsonby, parce que l'Italie peut devenir l'occasion d'une guerre générale; le gouvernement de la République française aura besoin de la guerre pour se soutenir ; nous souhaitons que vous ne lui en fournissiez pas le prétexte en Italie. »

» Cette matière a été discutée entre nous dans les deux conversations que j'ai eues avec l'ambassadeur ; comme les événements ont marché très vite dans l'intervalle des deux entrevues, il serait inutile d'entrer dans le détail ; j'appuierai seulement sur les résultats.

» Lord Ponsonby appréhendait que si la guerre nous amenait sur le territoire piémontais, la France n'intervînt. Je lui dis que le soulèvement général du royaume lombardo-vénitien avait changé l'état de la question; que les Piémontais avaient envahi la Lombardie, que si nous réussissions à les refouler sur leur propre territoire, nous aurions suffisamment à faire de soumettre et de pacifier nos propres provinces, et que je l'assurais d'avance que nous ne poursuivrions pas au-delà de nos frontières les succès que nous pourrions obtenir.

» Bien plus, ajoutai-je, mylord, le sort de l'Italie est entre les mains de l'Angleterre ; vous êtes à présent la seule puissance qui ayez de l'influence en Italie ; cette influence est d'autant plus grande qu'elle est unique; le facile renversement de Louis-Philippe et l'établissement d'une République en France ont produit une réelle panique ; un secours est autant appréhendé que le seraient des hostilités. Mais tout en reconnaissant votre pouvoir en Italie, aveu dont vous ne pouvez pas vous plaindre, permettez-moi en même temps de rejeter sur vous la responsabilité des événements, au moins quant à ce qui nous concerne.

» Nous avons en effet le droit d'en appeler à l'Angleterre. Vous trouverez, monsieur le comte, dans la dépêche prochaine, un très court exposé de la guerre que nous fait maintenant le Piémont. Ce n'est pas sans répugnance que je vous charge de demander à sa seigneurie, le principal secrétaire d'État, jusqu'à quel point pourrait être poussée l'interprétation qu'il jugera convenable de donner de sa dépêche à M. Abercromby (ministre anglais à Turin), en date du 23 mars ; dépêche écrite à un tout autre point de vue que celui d'une agression dirigée par le Piémont contre l'Autriche. Cependant c'est de cette interprétation que dépend pour nous la plus ou moins grande facilité, je vais même plus loin, et je dirai, la possibilité de pacifier nos provinces italiennes.

» Les événements arrivent quelquefois comme marqués du sceau d'une fatalité hostile.

» L'insurrection du royaume lombardo-vénitien a éclaté au moment même où l'empereur Ferdinand avait pris la résolution, pour ainsi dire spontanée, d'accorder à son peuple ce qu'on lui avait montré être son universel désir. Le peuple italien, qui aurait trouvé dans l'ordonnance impériale plus même qu'il n'avait demandé, n'a pas pu être instruit de ce qui se faisait, par suite de l'appel aux armes, qui l'a empêché d'entendre la voix de son souverain.

» La position que l'armée autrichienne a prise entre la Lombardie et le territoire vénitien aura pour résultat une suspension d'armes momentanée, dont on va tirer parti pour la pacification.

» Un commissaire impérial est sur le point de partir pour l'Italie avec les pleins pouvoirs nécessaires pour négocier une réconciliation sur les bases plus libérales qui sont la conséquence naturelle et désirée des nouvelles institutions adoptées par l'Autriche. Nous croyons donc que le gouvernement de S. M. Britannique peut trouver dans toutes ces considéra-

tions réunies des motifs suffisants de se convaincre qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre, aussi bien que de celui de l'Autriche, de soutenir la position prise par la cour d'Autriche vis-à-vis de ses possessions italiennes.

» Le concours de ces deux intérêts établirait une garantie du maintien de la paix générale, dont les bases sont maintenant si fortement ébranlées.

» Ayez la bonté, monsieur l'ambassadeur, de lire cette dépêche à lord Palmerston, de lui en laisser copie, et de nous transmettre la détermination que le gouvernement de S. M. Britannique croit devoir prendre.

» Recevez, etc.

» FICQUELMONT. »

Quoi de plus explicite que ces paroles de lord Ponsonby, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, à M. le comte de Ficquelmont, ministre des affaires étrangères d'Autriche :

« Le gouvernement de la République française aura besoin de la guerre pour se soutenir; nous souhaitons que vous ne lui en fournissiez pas le PRÉTEXTE en Italie ! »

Quoi de plus explicite que cette réponse du comte de Ficquelmont :

« Je dis à lord Ponsonby que nous avions suffisamment à faire de soumettre et de pacifier nos propres provinces, et que je l'assurais d'avance que nous ne poursuivrions pas au-delà de nos frontières les succès que nous pourrions obtenir. »

Cette réponse porte la date du 8 avril 1848. Nous avions donc bien raison, en mars 1848, nous n'étions donc pas des traîtres à notre pays, lorsque nous insistions, à cette époque, tous les jours, pour que la France réduisît la dépense de son armée, afin de pouvoir venir en aide à tous les grands établissements de crédit, et empêcher l'interruption du travail et l'irruption de la misère !

II.

15 septembre 1852.

Les Monarchies qui élèvent si haut, en 1852, le ton, qu'elles avaient baissé si bas en 1848, peuvent être fortuitement exposées à le baisser de nouveau; c'est un motif de plus pour que tous les hommes sérieux, non seulement en Fran-

ce, mais en Europe, cherchent sans relâche par quels moyens efficaces les peuples, lorsqu'ils seront parvenus à se soustraire aux excès de la compression militaire, pourront échapper aux périls de l'explosion révolutionnaire et fonder irrévocablement la liberté, telle que nous l'entendons : non la liberté qui est un mot, mais la liberté qui est un fait; non la liberté qui est une autre forme de la tyrannie, mais la liberté qui est l'abolition de la tyrannie sous toutes les formes et sous tous les noms.

1851.

PAIX AUX PEUPLES, GUERRE A LA MISÈRE.

« Tant qu'on se battra en Europe, cela sera une guerre civile. »

L'EMPEREUR NAPOLÉON.
OEuvres de L.-N. Bonaparte.

8 mars 1851.

Si la Russie, tête de coalition, déclarait la guerre à la France, et que cette guerre exigeât que la France, pour sauver l'indépendance nationale, dépensât un milliard, deux milliards, trois milliards, la France les trouverait-elle?

— Assurément oui, puisque la Grande-Bretagne les a bien su trouver pour soulever et ameuter l'Europe contre la Révolution, l'empereur et l'Empire (1).

---

(1) EMPRUNTS DE L'ANGLETERRE.

	fr.		fr. c.
En 1793	113,625,000	en 3 pour 100 à	72 45
1794	277,950,000	—	66 09
1795	570,650,000	—	62 60
1796	454,500,000	—	63 16
	189,375,000	—	64 93
1797	454,500,000	—	53 28
	407,330,000	—	47 25
1798	429,250,000	—	48 08
	75,750,000	—	53 58
1799	391,375,000	—	57 14
1800	517,625,000	—	64 93
1801	707,000,000	—	56 98
1802	633,250,000	—	75 63
Total	5,222,180,000		

— Eh bien! ce que nous ferions contre la Russie, pourquoi ne pas l'entreprendre contre cette puissance barbare qu'on appelle la Misère?

Si pour la vaincre il faut un milliard, deux milliards, trois milliards, sachons les trouver.

Seulement, au lieu de dépenser ces milliards à forger des fusils, employons-les à laminer des rails; au lieu de dépenser les milliards à creuser des fossés autour des villes, employons-les à achever nos canaux interrompus; au lieu de dépenser les milliards à construire des bastions, employons-les à démolir les quartiers insalubres, afin d'assainir les villes; au lieu de dépenser les milliards à nourrir des soldats oisifs, employons-les à faire travailler ces mêmes soldats, rendus au libre exercice de leur profession; au lieu de dépenser les milliards à construire par vingt-quatrièmes des vaisseaux de guerre, employons-les à diminuer le prix de revient de nos navires marchands.

Report	5,222,180,000		
1803..	303,000,000	—	58 32
1804..	366.125,000	—	54 94
1805..	505,000,000	—	58 25
	101,300,000	—	51 55
1806..	555,500,000	—	60 24
1807..	38,175,000	—	62 24
	358,550,000	—	63 42
1808..	265,125,000	—	63 42
1809..	368,650,000	—	65 50
1810..	338,350,000	—	71 09
1811	303,000,000	—	64 10
1812..	505,000,000	—	56 82
1813..	681,750,000	—	55 35
	606,000,000	—	56 50
1814..	606,000,000	—	63 83
1815..	909,000,000	—	53 38

Total. . . . . 12,032,705,000 fr., qui, aux taux auxquels les emprunts avaient été faits, portaient la dette souscrite à leur occasion à 20,316,460,053 fr.

Et quand l'Angleterre faisait ces efforts gigantesques, grâce au concours de sa Banque, elle était moins riche et plus obérée que nous ne le sommes! Dans l'impossibilité de payer ses armées en marchandises et condamnée à porter tout son numéraire sur le continent, elle abaissait les coupures de ses billets jusqu'à 1 liv. st. (25 fr.), et elle étendait les émissions de la Banque d'Angleterre seule jusqu'à 700 millions, et la circulation des billets de Banque du pays entier à un milliard et demi.

Guerre à la Misère !

Sainte guerre ! car celle-ci n'exigera pas qu'il soit versé une seule goutte de sang. Pour que cette sainte guerre se termine par une glorieuse victoire, il lui suffira de laisser sur le champ de bataille toutes les dépenses inutiles créées pour un temps qui n'est plus et qui ne saurait revenir.

Donc, de toutes parts, que ce cri se fasse unanimement entendre : Guerre à la misère !

Ajoutons-y : Paix aux peuples !

Paix aux peuples, car il n'est pas un peuple, pas un seul en Europe, qui ait le plus faible intérêt à quelque guerre que ce soit.

La Prusse s'étendît-elle aux dépens de l'Autriche ou l'Autriche aux dépens de la Prusse, le sol sur lequel vivent les populations de ces deux États rivaux en serait-il plus fertile ou moins fécond ?

La France fût-elle plus petite encore que ne l'ont faite les traités de 1815, l'Europe en serait-elle plus grande ? Non. Toute guerre est du sang répandu, du temps perdu, de la force enlevée au travail, de l'argent dérobé au bien-être.

De monarque à monarque, la guerre pouvait s'expliquer, car ce qui affaiblissait la puissance de l'un profitait à la grandeur de l'autre ; mais de peuple à peuple, la guerre ne saurait se comprendre, car tous les peuples sont solidaires, tous ont le même droit, le droit de vivre en travaillant ; tous ont le même ennemi : la Misère !

Qu'ils travaillent donc tous et ne se battent plus aucun ; qu'au lieu d'échanger des protocoles, ils échangent des produits ; que partout enfin la guerre se transforme en concurrence, et en même temps que disparaîtra la Guerre disparaîtra la Misère.

Le lendemain du désarmement universel sera la veille du bien-être universel.

La *paix armée*, c'est la *misère invétérée*. Guerre à la Misère ! Cette guerre qui moissonne le pauvre et qui menace le riche est la seule que devrait admettre désormais l'Eu-

rope, si les hommes d'État qui la gouvernent n'étaient pas en retard d'un tiers de siècle.

A la place de ces mots : — *Paix armée*, hâtons-nous d'inscrire ceux-ci : *Paix assurée.*

Ce n'est pas seulement la liberté en danger qui l'exige, c'est aussi la civilisation en péril !

Aux noms de la civilisation et de la liberté, répétons donc encore ce cri de ralliement et de salut :

Paix aux peuples ! Guerre à la Misère !

II.

9 mars 1851.

Avec la moitié de ce que coûte la guerre, en Europe, on y ferait disparaître la Misère.

Vouloir la paix universelle, c'est donc vouloir le bien-être universel.

On dit que c'est une idée chimérique.

C'est le nom qu'on a commencé par donner à toute tentative d'amélioration avant qu'elle devînt un progrès accompli.

Est-il donc utile, nécessaire, indispensable que les hommes s'entretuent ?

Ne serait-il pas plus raisonnable qu'il cessassent de se mitrailler ?

Raisonnable et chimérique sont-ils donc deux mots synonymes ?

Cent mille hommes tués sur un champ de bataille ont-ils jamais prouvé que le droit fût du côté de la victoire ?

Se compter ne vaut-il pas mieux que se battre ?

Discuter ne vaut-il pas mieux que se canonner ?

Que gagnent les morts à la bataille gagnée ?

A quelque point de vue qu'on l'envisage, la guerre est absurde ;

Elle abâtardit les populations :

Elle appauvrit les États ;

Elle désole les familles;

Elle enchérit le travail;

Elle détourne l'impôt de son cours et creuse le lit de la misère.

En compensation de tant de maux, quels avantages offre-t-elle jamais?

Est-ce que la guerre peut profiter à un État sans nuire à un autre État?

Qu'importe que tel territoire soit un peu plus ou un peu moins vaste!

L'État le plus grand est celui où l'Homme est le plus libre.

Cela est-il vrai, oui ou non?

Répondez.

A vous qui hésitez à répondre à cette première question, je vous en pose une seconde, et je vous demande : S'il vous fallait choisir entre la Russie ou la Belgique, n'aimeriez-vous pas mieux être Belge que d'être Cosaque?

Que de beaux esprits raillent l'idée de la paix élevée à la hauteur d'une solution! Moi, qui ne suis pas un bel esprit, je persiste à la prendre au sérieux.

En tout cas, si je suis ridicule, je me console de l'être avec l'un des plus grands rois et l'un des plus grands ministres qui aient jamais honoré la France, avec Henri IV et Sully, qui ont laissé le plan qu'on va lire :

« L'Europe serait distribuée en quinze États confédérés dont chacun serait représenté dans le conseil commun renouvelé des amphictyons. Là il serait statué, *à la majorité des voix,* sur tous les débats qui pourraient surgir entre les peuples. Une armée fédérale, mise à la disposition de la cour suprême, ferait, au besoin, exécuter ses arrêts.

» *On n'établirait aucune distinction entre les diverses sortes de gouvernements, dont la forme serait abandonnée au libre arbitre des populations.* On proclamerait l'égalité de la mutuelle tolérance des cultes chrétiens. *Une voie d'appel serait ouverte aux gouvernés opprimés par les gouvernants, et un droit de contrôle réservé à la diète européenne;* si

bien qu'à partir de l'installation de cette juridiction préservatrice et conservatrice, les crises intérieures et les luttes extérieures deviendraient pareillement impossibles (1). »

Avec le plus grand monarque qui ait régné sur la Prusse, avec le roi Frédéric II, qui a écrit de sa main ce que je transcris :

« Si tous les princes de l'Europe n'assemblent pas un congrès, et ne conviennent pas entre eux d'attacher un déshonneur à ceux qui, malgré leurs ordonnances, tentent de s'égorger dans ces combats singuliers ; si, dis-je, ils ne conviennent pas de refuser tout asile à cette espèce de meurtriers, et de punir sévèrement ceux qui insulteront leurs pareils, soit en paroles, soit par écrit ou par des voies de fait, il n'y aura point de fin aux duels.

» Je ne vois rien d'impossible à ce que des particuliers soumettent leurs querelles à la décision des juges, de même qu'ils y soumettent les différends qui décident de leurs fortunes. Et pour quelle raison *les princes n'assembleraient-ils pas un congrès pour le bien de l'humanité, après en avoir fait tenir tant d'infructueux sur des sujets de moindre importance.* J'en reviens là, et j'ose assurer que *c'est le seul moyen* d'abolir en Europe ce point d'honneur mal placé, qui a coûté la vie à tant d'honnêtes gens dont la patrie pouvait s'attendre aux plus grands services. »

Avec le génie de la guerre fait homme, avec l'empereur Napoléon, tel que son héritier, M. Louis Bonaparte, président de la République, l'interprète et le dépeint en ces termes :

« Son génie lui faisait prévoir que la rivalité qui divise les différentes nations de l'Europe disparaîtrait devant un intérêt général bien entendu. Plus le monde se perfectionne, plus les barrières qui divisent les hommes s'élargissent, plus il y a de pays que les mêmes intérêts tendent à réunir... Remplacer entre les nations de l'Europe *l'état de nature par l'état social*, telle était donc la pensée de l'em-

---

1) *Œconomies royales* de SULLY, tome II, chap. XV.

pereur. Toutes les combinaisons politiques tendaient à cet immense résultat.

» TANT QU'ON SE BATTRA EN EUROPE, disait-il, CELA SERA UNE GUERRE CIVILE.

» La politique de l'empereur consistait à fonder une association européenne. Pour la cimenter, l'empereur, suivant ses propres paroles, eût fait adopter un *Code européen*, une *cour de cassation européenne*, redressant pour tous les erreurs, comme la cour des cassation en France redresse les erreurs de ses tribunaux. Il eût fondé un *Institut européen* pour animer, diriger et coordonner toutes les associations savantes en Europe. L'uniformité des monnaies, des poids, des mesures; l'uniformité de la législation eussent été obtenues par sa puissante intervention.

» La dernière grande transformation eût donc été accomplie... Les intérêts européens auraient dominé les intérêts nationaux, et l'humanité eût été satisfaite, car la Providence n'a pu vouloir qu'une nation ne fût heureuse qu'aux dépens des autres, et qu'il n'y eût en Europe que des vainqueurs et des vaincus, et non des membres réconciliés d'une même et grande famille (1). »

Non ! l'empereur Napoléon, le roi Frédéric, Henri IV et le ministre Sully, ne furent pas des visionnaires ! Ce qu'ils ont entrevu est ce qui s'accomplira. Par la paix temporaire s'est fondée la liberté relative; par la liberté absolue, à son tour, se fondera la paix perpétuelle.

Pourquoi la guerre ?

Je vois bien ce que les peuples y perdent.

Je cherche ce qu'ils y gagnent.

Vainqueurs ou vaincus, ce sont eux qui en payent les frais, qui en affrontent les périls, qui arrosent de leur sang les champs de bataille.

Un accroissement de territoire les a-t-il jamais rendus plus riches et plus libres ?

---

(1) ŒUVRES DE L.-N. BONAPARTE, tome I, page 316, chapitre intitulé : BUT OU TENDAIT L'EMPEREUR : *Association européenne*.

Non.

Ce qui rend un peuple plus libre et plus riche, ce n'est pas la conquête, c'est le travail; ce n'est pas la guerre, c'est la paix; ce n'est pas le pillage, c'est le crédit.

Pourquoi donc des armées qui absorbent le *tiers* du budget de chaque État, et enlèvent au travail du champ et de l'atelier ses bras les plus robustes?

Est-ce que c'est la rivalité des peuples entre eux qui en impose aux gouvernements la nécessité?

Non.

Grâce aux progrès qu'a fait l'instruction, aux développements qu'a pris le commerce, aux perfectionnements qui ont rendu les communications si rapides et les transports si faciles, toute haine invétérée de peuple libre à peuple libre s'est éteinte. Entre peuples, il n'y a plus d'hostilités.

Si les peuples ne sont plus ennemis, pourquoi donc des armées permanentes?

S'il n'y a plus d'hostilités entre peuples, comment donc expliquer qu'ils dépensent tant d'argent pour entretenir des armées inutiles?

Cela s'explique par l'intérêt des rois, qui n'auraient plus de raison d'exister, et qui n'existeraient plus, en effet, s'il n'y avait plus d'armées.

Que les rois tombent, et aussitôt tomberont les armées, comme l'eau cesse bientôt de couler quand la source tarit.

La paix est l'ennemie naturelle des rois; la guerre est l'ennemie naturelle des peuples.

Sans la guerre, les rois n'eussent jamais été despotes.

Sans la paix, les peuples n'eussent jamais été libres.

Supposez qu'en 1852, par l'effet d'une révolution victorieuse, tous les peuples de l'Europe soient libres : croyez-vous qu'ils se déclareraient la guerre?

Pourquoi se la déclareraient-ils?

Non; ils ne se la déclareraient pas; ils échangeraient leurs produits; ils échangeraient leurs idées; ils tireraient l'un sur l'autre, oui, mais ce ne seraient pas des coups de canon, ce seraient des lettres de change.

Les deux milliards qu'ils dépensent chaque année à payer

des régiments, à fabriquer des armes, à approvisionner des arsenaux, ils les dépenseraient à multiplier les chemins de fer, à améliorer les ports, à embellir jusqu'aux plus petites communes.

Ils rivaliseraient d'efforts.

La lutte transformée ne serait plus de nation à nation, mais d'industrie à industrie : ce serait à qui se surpasserait, à qui fabriquerait les produits les plus beaux et les moins chers.

Il n'y aurait plus de misère, car le tiers de la richesse publique ne serait plus détourné de son cours.

Il n'y aurait plus de pauvres mourant de faim, car il n'y aurait plus de soldats à nourrir.

Tout soldat qu'on nourrit et qui s'use à ne rien faire empêche de consommer trois travailleurs qui s'exténuent à produire.

Trois travailleurs qui produisent sans consommer engendrent neuf pauvres.

Le moins qu'engendrent neuf pauvres, c'est trois malfaiteurs.

Tout s'enchaîne dans cette trame qu'on appelle la société.

La misère est à la guerre ce que l'embouchure d'un fleuve est à sa source.

Plus de guerre : plus de misère.

Qui empêche qu'il en soit ainsi ; qui perpétue ces deux fléaux : armée et paupérisme ? — Ce sont les rois, qui, se considérant comme les propriétaires du territoire et du peuple, qu'ils se lèguent de père en fils, ont intérêt à grossir ce peuple et à agrandir ce territoire.

Rois et pauvres sont donc les deux termes de la même question, les deux extrémités du même levier.

Point de levier qui n'ait deux bouts.

De même, il ne saurait y avoir de rois sans pauvres.

Il n'y aura plus de travailleurs pauvres quand il n'y aura plus sur la terre que des hommes libres.

Partout la liberté, ce sera partout la paix; partout la paix, ce sera partout le travail ; partout le travail, ce sera partout le bien-être.

1851.

LE PRODUIT NET DE VINGT ANS DE GUERRE.

« Ce n'est plus pour repousser l'étranger loin de vos frontières, pour assurer votre indépendance, pour mériter la considération de vos ennemis, que vous devez entretenir des armées; c'est pour conserver tous les biens que ces armées vous ont conquis. »

DARU, *rapporteur de la loi de recrutement de* 1802. *Moniteur*, 1802, page 973.

9 mars 1851.

APPELS DE 1791 A 1814.

	hommes.
Levée d'hommes du 24 juin 1791.	150,000
Levée de septembre 1792.	100,000
Levée du 24 février 1793.	300,000
Deuxième levée de 1793, 16 avril.	30,000
Réquisition du 16 août 1793.	1,050,000
Conscription du 3 vendémiaire an VII. . . .	190,000
Conscription du 28 germinal an VII.	150,000
Conscription du 24 messidor an VII.	110,000
Conscription du 28 floréal an X.	120,000
Conscription du 5 floréal an XI.	120,000
Conscription de l'an XII.	60,000
Total.	2,380,000

Report.	2,380,000
Levée du 8 nivose an XIII.	60,000
Levée du 27 nivose an XIII.	60,000
Levée du 2 vendémiaire an XIV.	80,000
Levée du 15 décembre 1806.	80,000
Levée du 7 avril 1807.	80,000
Levée du 21 janvier 1808.	80,000
Levée du 10 septembre 1808.	80,000
Levée du 12 septembre 1808.	80,000
Levée du 1er janvier 1809.	80,000
Levée du 25 avril 1809.	40,000
Levée du 5 octobre 1809.	36,000
Levée du 13 décembre 1809.	120,000
Levée du même jour.	40,000
Levée du 1er septembre 1812.	120,000
Levée du 11 janvier 1813	350,000
Levée du 3 avril 1813	180,000
Levée du 24 août 1813	30,000
Levée du 9 octobre 1813.	280,000
Levée du 15 novembre 1813 sur toutes les classes antérieures à 1814.	300,000
Total.	4,556,000

Napoléon, pour sa part, a prélevé par la conscription 2,476,000 hommes.

Les appelés qui partaient n'étaient jamais libérés du service. Le comte Daru, dans son rapport au Corps législatif, sur la conscription, en fait l'aveu. (*Moniteur* du 30 floréal an X.)

L'Espagne fut le tombeau de la plupart de nos vieux soldats; ce qui en restait périt presque entièrement dans les neiges de la Russie.

L'armée de 1813 était composée de recrues de 18 à 20 ans.

Les maladies, les fatigues, la misère les décimèrent.

En 1792, la France avait, comme aujourd'hui, 86 départements. Les conquêtes de la République lui donnèrent, en deux ans, le Rhin et les Alpes pour frontières. De 1794 à

1800, le nombre des départements fut augmenté de 19 et porté à 105. Ces 19 départements étaient :

EN BELGIQUE.

Les-Deux-Nèthes.	Ch.-l., Anvers.
La Dyle. . . . , ...	Ch.-l., Bruxelles.
La Lys.	Ch.-l., Bruges.
L'Escaut.	Ch.-l., Gand.
Jemmapes.	Ch.-l., Mons.
Sambre-et-Meuse	Ch.-l., Namur.
L'Ourthe.	Ch.-l., Liége.
Les Forêts.	Ch.-l., Luxembourg.
La Meuse-Inférieure.	Ch.-l., Maëstricht.
Les Bouches-de-l'Escaut. . .	Ch.-l., Middelbourg.
Les Bouches-du-Rhin.	Ch.-l., Bois-le-Duc.

DANS LA PRUSSE RHÉNANE.

La Sarre	Ch.-l., Trèves.
Le Mont-Tonnerre.	Ch.-l., Mayence.
Rhin-et-Moselle	Ch.-l., Coblentz.
La Roër.	Ch.-l., Aix-la-Chapelle.

EN SUISSE ET EN SAVOIE.

Le Mont-Blanc.	Ch.-l., Chambéry.
Le Léman.	Ch.-l., Genève.
Le Mont-Terrible.	Ch.-l., Porentruy.

EN ITALIE.

Les Alpes maritimes.	Ch.-l., Nice.

Napoléon, en 1811, réunit à la France la Hollande, l'Allemagne maritime et la moitié de l'Italie, et créa 27 nouveaux départements. La France en eut alors 132. Ces 27 départements nouveaux furent :

EN HOLLANDE.

Les Bouches-de-la-Meuse. . .	Ch.-l., La Haye.
Le Zuyderzée.	Ch.-l., Amsterdam.
L'Yssel-Supérieur.	Ch.-l., Arnheim.
Les Bouches-de-l'Yssel.. . . .	Ch.-l., Zwelle.

La Frise. . . . . Ch.-l., Leuwarden.
Ems-Occidental. . . . . Ch.-l., Groningue.

EN ALLEMAGNE.

L'Ems-Oriental. . . . . Ch.-l., Aurich.
L'Ems-Supérieur. . . . . Ch.-l., Osnabruck.
La Lippe. . . . . Ch.-l., Munster.
Les Bouches-du-Weser . . . . Ch.-l., Brême.
Les Bouches-de l'Elbe. . . . . Ch.-l., Hambourg.

EN SUISSE.

Le Simplon. . . . . Ch.-l., Sion.

EN PIÉMONT.

La Doria. . . . . Ch.-l., Yvrée.
La Sésia. . . . . Ch.-l., Verceil.
Le Tanaro. . . . . Ch.-l., Asti.
Le Pô. . . . . Ch.-l., Turin.
Marengo. . . . . Ch.-l., Alexandrie.
La Stura. . . . . Ch.-l., Coni.
Montenotte. . . . . Ch.-l., Savone.
Gênes. . . . . Ch.-l., Gênes.
Les Apennins. . . . . Ch.-l., Chiavari.

DANS LE DUCHÉ DE PARME.

Le Taro. . . . . Ch.-l.. Parme.

EN TOSCANE.

L'Ombrone. . . . . Ch.-l., Sienne.
L'Arno. . . . . Ch.-l., Florence.
La Méditerranée. . . . . Ch.-l., Livourne.

DANS LES ÉTATS-ROMAINS.

Le Tibre. . . . . Ch.-l., Rome.
Le Trasimène. . . . . Ch.-l. Spolète.

En 1814, la France fut réduite à ses anciennes limites de 1790, encore lui enleva-t-on Marienbourg, Philippeville et Landau.

Voilà donc quel fut le PRODUIT NET de vingt années de

guerres gigantesques, d'efforts héroïques, de sacrifices incommensables, de sang répandu sur tous les champs de bataille de l'Europe ! Une seule bataille perdue, celle de Waterloo, a suffi pour enlever à la France le fruit de vingt victoires immortelles et pour la refaire, en 1815, plus petite qu'en 1790.

Mais ce n'est pas tout encore : aux quatre millions et demi d'hommes (que de nations n'ont pas quatre millions et demi de nationaux !) moissonnés par les boulets et les balles, il faut ajouter la somme de sept cent millions d'indemnité de guerre payée par la France aux puissances alliées, et qui était exigible jour par jour, par portions égales, dans le courant de cinq années, au moyen de bons au porteur sur le trésor royal ; plus de quatre cent millions pour l'entretien de la garnison étrangère ; plus, enfin, une multitude d'indemnités diverses, le tout s'élevant à près de deux milliards, ainsi que cela résulte des chiffres qui suivent :

Contributions extraordinaires de 1815. . .	100,000,000
Avances des départements aux étrangers.	25.000.000
Déficit des finances.	314,000,000
Indemnité de guerre.	700,000,000
Frais d'occupation pendant trois ans. . .	390,000,000
Réclamations étrangères. . . , ...	300,800,000
Solde de compte des étrangers.	165,000,000
Total.	1,994,800,000

Si, selon l'expression du roi Louis XVI, il n'est permis de prendre les armes que pour une cause légitime, si on ne doit prendre les armes que quand le droit est manifeste, si, enfin, « *on ne doit faire la guerre que dans la vue d'acquérir la paix.* » pourquoi donc entretenir des armées qui accumulent dans les budgets déficit sur déficit, qui obligent de recourir à des impôts qui coûtent 16 0/0 de perception, qui enlèvent à l'agriculture ses bras les plus robustes, qui jettent la perturbation dans toutes les professions, qui violent la liberté, qui désorganisent la famille et dépeuplent la commune ?

1851.

L'ÉREINTEMENT UNIVERSEL.

« Il est vrai que c'est cet état d'effort qui maintient principalement l'équilibre, parce qu'il ÉREINTE les grandes puissances. »

MONTESQUIEU. *Esprit des Lois.*
De l'Augmentation des troupes.

11 mars 1851.

A quoi sert d'écrire ? A quoi sert de s'appeler Montesquieu ? A quoi sert d'avoir publié l'*Esprit des Lois*, en 1748, pour entendre dire, en 1851, cent ans après, ce que vous allez lire :

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 10 mars* 1851.

« M. FRANCIS BARING, premier lord de l'amirauté : L'importance des forces navales nécessaires pour défendre à la fois notre commerce et notre littoral doit déterminer le chiffre des hommes nécessaires pour le service. Le gouvernement ne voit pas d'un œil jaloux ce que font à cet égard les gouvernements étrangers ; mais il nous est impossible de décider le chiffre de nos forces sans jeter les yeux sur les forces navales des autres pays. Nous avons eu l'année dernière la preuve suffisante qu'un peuple brave, capable et intelligent, non loin de notre littoral (la France), n'a en aucune manière négligé ses forces ni sa puissance navale. Nos dépenses pour la marine, en 1835, ont été de 4 millions 271,674 liv. st., et en 1850 de 5 millions 596,302 liv. st. Il y a là augmentation de 1 million 326,628 liv. st., tandis que l'augmentation dans les dépenses maritimes de la France est de 1 million 735,000 liv. st.

» M. HUME : Ce qui résulte de plus clair de ces états comparatifs, c'est

que les Français entretiennent une marine plus forte, parce qu'il plaît aux Anglais d'augmenter la leur, et que nous n'entretenons, nous, des forces considérables qu'à cause de l'état de la marine française : cercle vicieux dont il n'est pas possible de sortir, et qui, à coup sûr, ne peut aboutir à des économies. »

De ce qui précède, il résulte que, si la France donnait l'exemple, l'Angleterre le suivrait, ou que, si l'Angleterre le donnait, la France l'imiterait. Ce n'est donc qu'une question de priorité, rien de plus. Eh bien! puisque la diplomatie ne sert absolument à rien, et ceci le prouve, que le gouvernement anglais et le gouvernement français tirent à pile ou face lequel des deux donnera à l'autre l'exemple de l'économie.

Est-ce donc là sérieusement de la politique? N'est-ce pas là vraiment de la puérilité?

1853.

LA LIBERTÉ DE LA GUERRE.

« Quand il est question de juger si on doit faire la guerre et tuer tant d'hommes..., c'est un homme seul qui en juge, encore intéressé ! »

PASCAL.

« C'est la faiblesse qui appelle la guerre : une résistance générale serait la paix universelle. »

MIRABEAU.

2 juillet 1853.

Le principe de l'autorité admis, que sont les gouvernements ? — Les gouvernements sont les tuteurs nécessaires des peuples. Ceux-ci sont supposés manquer par nature du discernement, de l'expérience, de la prévoyance, que ceux-là sont supposés posséder par essence. Les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, héréditaire ou élective, monarchique ou républicaine, despotique ou transactionnelle, ont tous la prétention de personnifier chacun la raison humaine et d'être ainsi la sagesse des nations.

Cette prétention, comment l'ont-ils justifiée dans le passé, comment la justifient-ils dans le présent ?

Pour le passé, que l'histoire consultée le dise !

Pour le présent, que les événements interrogés répondent !

Le principe d'autorité n'a jamais eu en aucun temps, il n'a en aucun pays de plus haute incarnation que l'empereur de Russie, puisque, dépositaire de la puissance spiri-

tuelle et de la puissance temporelle, pontife et souverain, il réunit en lui le double caractère d'une double infaillibilité. Eh bien ! que doit-on penser de l'usage que fait en ce moment de son autorité sans bornes S. M. l'empereur Nicolas, exposant l'Europe à tous les désastres d'une guerre pour un motif qu'il n'ose avouer ou qu'il ne peut préciser ?

Les désastres des guerres sont-ils donc moins funestes que les désastres des révolutions ?

Dès qu'une guerre éclate, toutes les institutions de crédit ne tremblent-elles pas sur leurs bases ? Toutes les transactions de l'industrie et du commerce ne se ralentissent-elles pas ? Le revenu des États et le poids des impôts ne tendent-ils pas, en sens inverse, l'un à s'affaiblir, l'autre à s'alourdir ? Le sang qui coule n'est-il pas celui d'hommes tués par d'autres hommes ? Qu'ils aient été tués devant ou derrière une barricade, ou qu'ils aient été tués sur un champ de bataille, en sont-ils moins morts ? Que gagnent les peuples aux batailles gagnées ? Que perdent-ils aux batailles perdues ? Batailles gagnées et batailles perdues, ne sont-ce pas toujours les peuples qui payent les frais de la guerre, sans en retirer jamais aucun avantage ? Après la victoire de Waterloo, qui fut une défaite pour la France, Autrichiens, Prussiens, Russes, ont-ils été plus libres, plus riches, plus heureux ? Moins grande territorialement, la France a-t-elle été industriellement moins prospère ? Finissons-en donc avec les lieux communs et les non-sens. Où la liberté individuelle est un bien qui n'existe pas, l'indépendance nationale est un mot qui ne signifie rien. Comme tout est relatif, une guerre des Français s'armant tous pour se soustraire, au prix de leur sang, à la domination des Cosaques, une telle guerre s'expliquerait et se comprendrait parfaitement : la vie peut valoir moins que la liberté ; mais une guerre des Cosaques s'armant et se faisant tuer pour échapper à l'administration des Français, s'expliquerait-elle et se comprendrait-elle rationnellement ? Ne serait-ce pas un acte insensé ? Ne serait-ce pas préférer la barbarie à la civilisation, la servitude absolue à la liberté relative ? Il n'y a plus

qu'un seul cas où la guerre ne soit pas un anachronisme, une absurdité, c'est le cas où la civilisation menacée par la barbarie s'arme et se défend contre elle. Toute autre guerre est une faute, un crime ; mais ce crime, cette faute, est-ce la faute, est-ce le crime des peuples? Avant de les envoyer se faire tuer, les consulte-t-on? Chaque jour on reproche amèrement aux peuples les révolutions qu'ils ourdissent : serait-il donc moins juste de reprocher aux gouvernements les guerres qu'ils trament? Pour une révolution sanguinaire que compte l'histoire, de combien de guerres sanglantes l'histoire n'est-elle pas remplie? Le nombre des victimes que dix révolutions ont fauchées peut-il se comparer au nombre des victimes que mille guerres ont moissonnées?

Mais il ne s'agit pas ici d'établir un parallèle entre les révolutions où le combattant volontaire risque sa vie pour la défense personnelle de sa propre cause, et les guerres où le soldat obligé se fait tuer pour une prétention dont il n'est pas juge : la civilisation, qui condamne les guerres, condamne aussi les révolutions.

Ni révolutions ni guerres !

Guerres et révolutions appartiennent au régime dont nous ne voulons pas, au régime de la force, qui est au régime de la liberté ce que la nuit est au jour, ce que l'être vivant qui ne raisonne pas est à l'être pensant qui raisonne.

L'homme seul raisonne.

Donc l'homme devrait raisonner toujours et ne se battre jamais.

L'animal ne raisonne pas.

Donc l'animal est excusable de se battre.

La raison de l'homme est à la fois ce qui constitue et ce qui limite sa liberté.

Veut-on restreindre sa liberté? Il n'y a qu'à étendre sa raison.

L'homme qui recourt à l'argument de la force au lieu de recourir à l'argument de la raison ; l'homme qui préfère le péril de la bataille ou du duel au risque de la discussion, dé-

choit. Il abdique. Il fait ce que fait la bête fauve, avec cette excuse de moins que celle-ci n'a pas l'alternative entre débattre ou combattre. A quoi sert donc d'occuper dans la création le rang suprême d'être pensant, si ce n'est pas pour penser, raisonner, discuter, porter la persuasion ou la recevoir ? Est-ce pour s'égorger entre eux que la force a été donnée aux hommes ?—Non : elle leur a été donnée pour régner sur tout ce qui est privé de raison, assujétir la matière, transformer les métaux en outils, et de tous les obstacles faire des leviers.

Lorsque du Pruth au Danube, du Danube aux Balkans, des Balkans à Andrinople, cent mille Russes auront, comme en 1829, péri de lassitude et de faim ou auront été tués par les balles et les boulets ennemis : lorsque cent mille Turcs auront eu le même sort, si la Russie a tort, en aura-t-elle moins tort ? Si la Turquie a raison, en aura-t-elle moins raison ?

Pourquoi donc la guerre ?

Que la victoire reste à la Russie ou que la victoire reste à la Turquie, que prouvera la victoire ? Quel sera le progrès social en compensation du sacrifice humain ? Pour faire périr ainsi deux cent mille hommes par la guerre, a-t-on cette raison à donner qu'il y a au moins deux cent mille hommes à sauver du massacre ? Où donc massacre-t-on en Turquie les sujets de la Porte qui professent une autre religion que l'islamisme ?

Comment ! en Turquie on ne massacre ni grecs ni latins, aucun chrétien d'aucune communion, et, prétextant une offense qui n'existe pas, un homme a la liberté de jouer sur un prétexte sans fondement la vie de deux cent mille hommes, et cette liberté il l'exerce sans limites, sans contrepoids, sans contrôle, sans scrupule, sans remords !

Et cet homme est pontife !

Et cet homme est empereur !

Et cet homme représente l'autorité vivante !

Et cet exercice de l'autorité se nomme politique !

Et cette politique ne révolte pas l'esprit de quiconque sent, pense et raisonne!

Ah! si les tuteurs des peuples se conduisent ainsi, que pourraient donc faire de pis des peuples sans tuteurs? Où sont donc les écarts de liberté qui aient jamais dépassé les excès d'autorité?

Contre les écarts de la liberté, il y a les résistances de la liberté; mais contre les excès de l'autorité, qu'y a-t-il?

Si l'empereur Nicolas veut la guerre, quelque injuste qu'elle soit, quelque ruineuse et meurtrière qu'elle puisse être, comment empêcher la guerre? S'il lui plaît de faire tuer deux cent mille Russes pour éviter de paraître reculer après s'être inconsidérément avancé, faudra-t-il donc, pour le contenir, sacrifier un nombre égal de soldats turcs et de matelots anglais et français? Repousser la guerre par la guerre est-il donc encore l'unique moyen qui existe d'y mettre fin? Quelle barbarie! Quelle impuissance de la raison contre l'autorité érigée en principe et remise en honneur! Et les hommes qui se rassurent à la pensée de l'entière liberté des souverains sont les mêmes qui s'effraient à l'idée de l'entière liberté des écrivains! Les écarts et les dangers de la liberté des écrivains peuvent-ils donc se comparer et se mesurer aux excès et aux périls de la liberté des souverains? S'il est nécessaire, juste et possible de contenir et de réglementer l'une, est-il donc moins possible, moins juste, moins nécessaire de réglementer et de contenir l'autre? Déchaîner la guerre est-il donc un crime qui fasse verser moins de sang et amoncèle moins de ruines que déchaîner la révolution? Mais comment contenir et réglementer la liberté des souverains, laquelle implique la liberté de la guerre? C'est précisément parce qu'il est impossible de lui assigner des limites, qu'il est imprudent de lui ôter ses contrepoids. Or, l'un des contrepoids indispensables à l'entière liberté du souverain, c'est l'entière liberté de l'écrivain. Aussi, plus le souverain a de liberté, moins il en laisse à l'écrivain. En Russie, où le souverain est tout, l'écrivain n'est rien. Ainsi s'explique pourquoi la liberté de

la guerre y peut aller jusqu'à la liberté de fouler aux pieds toute justice, de frapper au visage toute vérité, de mettre toute l'Europe à feu ou à sang, et d'arrêter tout un siècle dans sa marche!

O sainte et bienfaisante liberté de la guerre! O infâme et nuisible liberté de la presse!

1854.

LA DERNIÈRE GUERRE.

« Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître. »

J.-J. ROUSSEAU.

5 février 1854.

La dernière guerre sera celle qui achèvera de démontrer plus complétement encore, puisqu'il paraît qu'il le faut, la barbarie de la guerre par son absurdité.

La dernière guerre sera celle qui contraindra la force humaine appliquée au meurtre organisé à avouer son impuissance finale.

Pourquoi la guerre ?

Que prouve-t-elle ?

Prouve-t-elle que celui qui avait tort avant la bataille a raison après la victoire ?

Prouve-t-elle que celui qui avait raison avant le combat a tort après la défaite ?

Non ; elle prouve seulement que le plus fort n'est pas le plus faible, et que le plus faible n'est pas le plus fort. Alors, pourquoi se battre lorsqu'il suffirait de se compter ?

La guerre ne sert qu'à marquer l'enfance des peuples. Elle est au droit national ce qu'autrefois l'ordalie fut au droit pénal. Lorsque la guerre aura été détruite par ce qui doit la remplacer, la guerre paraîtra aussi puérilement

atroce que les épreuves par l'eau, le feu et le fer, décorées du nom de *jugement de Dieu*, épreuves par lesquelles l'innocence fut longtemps et souvent forcée de passer, au risque d'y laisser la vie. Aujourd'hui, que penserait-on de l'épreuve qui était en usage chez presque tous les peuples de l'Europe aux neuvième, dixième et onzième siècles, et qui consistait à plonger la main et le bras nu dans une cuve d'eau bouillante pour y prendre un anneau qui y était plus ou moins profondément suspendu? Aussitôt retirée de l'eau bouillante, la main était enveloppée dans un sac sur lequel le juge apposait un sceau qui n'était levé que trois jours après ; et, ce terme écoulé, l'accusé était condamné ou absous, selon qu'il avait ou n'avait pas de marque de brûlure. Aujourd'hui, que penserait-on de l'épreuve qui consistait, après quelques oraisons sur le patient, à lui lier la main droite avec le pied gauche, et la gauche avec le pied droit, et, dans cet état, à le jeter à l'eau? S'il surnageait, on le traitait en criminel ; s'il enfonçait, il était déclaré innocent. Aujourd'hui, que penserait-on de l'épreuve qui consistait à manier un fer rouge ou à marcher sur du feu pour prouver son innocence? Aujourd'hui, enfin, que penserait-on même de l'épreuve qui consistait à faire dépendre de l'issue d'un duel la vérité d'un témoignage? Ce qu'on penserait aujourd'hui de ces barbares épreuves, c'est ce que, dans tout État civilisé, on ne tardera pas à penser unanimement de l'épreuve non moins barbare qui se nomme la guerre, ce terrible jeu de la force et du hasard, cette infâme loterie où les numéros sont des régiments.

Des apologistes de la guerre prétendent qu'elle porte avec elle la civilisation et la liberté. De quelle guerre a-t-on jamais vu sortir autre chose que la dévastation et l'oppression? La guerre est un fléau comme l'incendie, l'inondation, la famine, la peste.

Que fait l'homme civilisé? Oppose-t-il l'incendie à l'incendie? oppose-t-il l'inondation à l'inondation? oppose-t-il la famine à la famine? oppose-t-il la peste à la peste? Non ; il applique sa puissance et sa science à prévenir et à com-

battre la peste, à prévenir et à combattre la famine, à prévenir et à combattre l'inondation, à prévenir et à combattre l'incendie. Pourquoi ce que l'homme civilisé fait contre l'incendie, l'inondation, la famine, la peste, ne le fait-il pas contre la guerre?

Une nation encore barbare, la Russie, et sa barbarie est ce qui peut seule expliquer et excuser sa conduite, paraît devoir, après trente années de paix, rendre la guerre imminente. Si, malgré tous les obstables réunis qui s'y opposent, la guerre éclate, l'Europe civilisée doit viser plus haut; ce qu'elle doit faire, c'est la guerre à la guerre.

C'est la guerre qu'il faut tuer avec le dernier boulet tiré!

C'est la guerre qu'il faut ensevelir dans le dernier drapeau déchiré!

C'est la guerre qu'il faut enterrer dans le dernier champ de bataille où des hommes à la place d'épis auront été fauchés!

Une telle guerre sera la guerre sainte, car ce sera la dernière guerre.

Ce sera la paix définitive et permanente succédant à la paix précaire et intermittente.

Ce sera la force relative transformée en faiblesse absolue par la démonstration victorieuse de cette éclatante vérité: « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître! »

Ce sera la force brutale remplacée, conséquemment détruite, par la force morale!

Ah! si la guerre qu'il eût été si facile de prévenir ne peut plus être évitée, qu'au moins le sang qu'elle va faire couler ne soit pas du sang vainement répandu! Qu'il profite à l'humanité autant qu'il lui coûtera! Que cette guerre soit le tombeau de la Gloire, fille stérile du Passé, et le berceau de la Liberté, mère féconde de l'Avenir! Qu'elle n'agrandisse aucun État, mais qu'elle délivre les hommes! Qu'elle ne recule aucune frontière territoriale, mais qu'elle étende les garanties morales! Qu'elle ne soit pas la conquête, mais qu'elle soit la civilisation! Qu'elle fasse profondément

réfléchir peuples et gouvernements! Surtout, qu'elle rende désormais plus modestes et moins railleurs tous ces idolâtres de la Routine, si empressés, pour se la rendre propice, de lui immoler impitoyablement toute idée juste qui leur paraît neuve, car la guerre qui gronde au-dessus de leurs têtes est la condamnation de leur présomptueuse ignorance! Sans eux, sans leur esprit à la fois sceptique et superstitieux, il eût été aussi facile de mettre l'Europe à l'abri du risque de la guerre qu'il est facile de mettre un clocher à l'abri du danger de la foudre, un propriétaire à l'abri de la ruine par suite de l'incendie de sa maison, ou un armateur à l'abri de la perte, par suite du naufrage de son navire.

La guerre est un risque : il suffisait, pour qu'il disparût, de le dénationaliser ; il suffisait pour le dénationaliser d'en faire l'objet d'une assurance spéciale qui réalisât ces mémorables paroles de Mirabeau . « C'est la faiblesse qui ap-
» pelle la guerre ; une résistance générale serait la paix
» universelle. »

— —

1854.

ASSURANCE CONTRE LE RISQUE DE GUERRE.

« L'Europe ne formera bientôt que deux partis ennemis : on ne s'y divisera plus par peuples et par territoires, mais par principes et par opinions. Et qui peut dire quelles seront les phases et la durée de tant d'opinions? Car l'issue n'en saurait être douteuse Les lumières et le siècle ne rétrograderont pas. »

L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Mémorial de Sainte-Hélène, t. I, p. 147.

I.

24 février 1854.

S'*allier* contre la Russie représentant le risque de guerre, ainsi que viennent de le faire l'Angleterre et la France, c'est s'*assurer;* c'est assurer le faible contre le fort, c'est assurer la civilisation contre la barbarie, c'est combattre le *risque* par l'*assurance.*

Or, s'il a été possible de conclure, en février 1854, le traité d'alliance annoncé par lord John Russell, véritable contrat d'assurance contre le risque de guerre, n'eût-il pas été également possible de le conclure en février 1853, et même plus tôt, ce qui eût épargné à l'Europe les funestes complications et les désastreuses perplexités à l'épreuve desquelles elle est mise depuis un an? Lorsqu'on doit finir par placer un paratonnerre sur le clocher menacé par la foudre, n'est-il pas à la fois plus rationnel et plus économi-

que de le poser *avant* l'incendie qu'*après* l'incendie ? C'est à ces termes que se réduit maintenant toute la question entre ce qu'on vient de faire en 1854 et ce que j'avais proposé de faire en 1852.

Dans ce traité d'alliance est le germe de l'assurance, comme l'aigle est dans l'œuf et le chêne dans le gland. Que faut-il à ce germe pour qu'il en sorte un monde nouveau ? Il suffit d'un simple appel de l'Angleterre et de la France adressé à l'Europe civilisée. Toutes les puissances qui redoutent la guerre ; toutes les puissances qui fléchissent sous le poids de la dépense des armées permanentes s'empresseraient d'apposer leurs signatures au-dessous des signatures de la France et de l'Angleterre. Que pourrait alors l'Europe barbare contre l'Europe civilisée, et quel péril la paix aurait-elle désormais à craindre de la guerre ?

Pourquoi donc l'Angleterre et la France, qui sont sur la voie de la vérité, n'iraient-elles pas jusqu'au bout ? Pourquoi donc s'arrêteraient-elles à mi-chemin ? Serait-il donc si difficile de transformer la Diète germanique en Diète pacifique ? Où serait la difficulté et d'où viendrait-elle ?

II.

28 février 1854.

L'*Assemblée nationale*, qui se moque si gaîment de l'idée de transformer la guerre en un *risque* efficacement combattu et successivement détruit par l'*assurance*, n'aurait-elle donc jamais lu Labruyère ?

Voici le tableau qu'il fait de la guerre :

« Si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont assemblés par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé tout leur saoul, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres et ont joué ensemble de la dent et de la griffe ; que de cette mêlée il est demeuré de part et d'autre neuf à dix mille chats sur place qui ont infecté l'air à dix lieues de là par leur puanteur ; ne diriez-vous pas : Voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais ouï parler ! Et si les loups en faisaient de même, quels hurlements ! quelle boucherie ! Et si les uns ou les autres vous disaient qu'ils *aiment la gloire*, concluriez-vous de ce discours qu'ils la met-

tent à se trouver à ce beau rendez-vous, à détruire ainsi et à anéantir leur propre espèce ? ou, après l'avoir conclu, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'*ingénuité de ces pauvres bêtes ?* »

Harrington a complété en ces termes la pensée de Labruyère :

« Mettez des petits chiens dans un sac et secouez le sac, tous les chiens se mordront ; il ne viendra à aucun l'idée de mordre la main qui les secoue. »

Qu'est-ce que la transformation de la guerre en un risque et du risque en assurance, sinon la pensée de Labruyère et de Harrington traduite dans sa plus simple forme d'application ?

III.

6 février 1855.

Si l'Angleterre, qui dispose d'une si grande force, l'exercice paisible et incontesté du droit de réunion, droit auquel elle est redevable de sa réforme douanière, du rétablissement de son équilibre financier et de sa prospérité commerciale depuis 1846 ; si l'Angleterre, au lieu d'imposer à de justes répugnances son dernier bill sur les enrôlements à l'étranger et de renverser le ministère Aberdeen pour en offrir la succession à lord Derby, eût arboré le drapeau de l'assurance contre le risque de guerre, il eût suffi de former cette ligue de la civilisation contre la barbarie pour rendre inutiles et l'expédition sur les rives du Danube, et l'expédition sur les côtes de la mer Noire, et l'expédition dans la Baltique, qui ont amoindri plutôt qu'agrandi l'idée qu'on se faisait généralement de la puissance britannique !

Quoi de plus simple, cependant, que l'application du principe de l'assurance au risque de guerre ? C'est ce qui est démontré de la manière la plus péremptoire, la plus irréfutable, dans le livre deuxième du volume intitulé : LA POLITIQUE UNIVERSELLE : c'est ce qui résulte non moins péremptoirement des Notes et des pièces qui forment l'appendice de ce livre.

En effet, qu'est-ce que le traité de Confédération des États

du Rhin, conclu à Paris, le 12 juillet 1806, et signé Ch.-Maurice Tailleyrand, baron de Gagern, etc., si ce n'est le germe de l'idée développée par l'auteur de LA POLITIQUE UNIVERSELLE? La même idée ne se retrouve-t-elle pas également en germe dans l'acte de constitution fédérative de l'Allemagne du 8 juin 1815 et dans l'acte du congrès de Vienne du 9 juin même année? Le même moyen d'exécution n'est-il pas notamment écrit en toutes lettres dans le pacte fédéral du 7 août 1815, qui relie entre eux les vingt-deux cantons de la Suisse?

Toutes les fois que j'ai proposé d'étendre le principe de l'assurance au risque de guerre, de former ainsi la ligue de la civilisation contre la barbarie, d'élargir le cercle de la Diète germanique, de la convertir en Diète pacifique ayant son armée fédérale, la raillerie la plus édentée est la seule arme que cette proposition si simple, si facile à transformer en fait européen, ait rencontrée devant elle, plus particulièrement dans le journal dirigé par M. Guizot, ancien président du conseil et ministre des affaires étrangères, d'octobre 1840 à février 1848; eh bien! à quoi ont abouti depuis deux ans tous les protocoles ouverts, toutes les notes verbales et non verbales, toutes les circulaires échangées entre les six gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de France, de Prusse, de Russie et de Turquie? Railleurs, dites-le donc.

Heureusement, il y a pour les idées justes deux façons de prévaloir : ou par l'évidence de leur propre justesse, ou par l'évidence de la fausseté des idées opposées.

Ces idées paraissent, aux rédacteurs de l'*Assemblée nationale*, trop *neuves* pour qu'ils « se hasardent à leur opposer » des arguments puisés à la source de cette grossière faculté » de l'intelligence humaine qu'on appelle le bon sens, ou » plutôt le sens commun. » Singulier aveu de la part du journal qui est le drapeau de Henri V que ce désaveu de la politique de Henri IV et de Sully (1)! Si des idées qui ont plus

(1) « A vostre arrivée le roy vous embrassa par trois foys, vous conta tout

de 250 années de date sont trop neuves, combien faut-il donc qu'elles comptent de siècles pour être mûres ?

---

haut ce qu'il avoit veu et sceu de plus remarquable au veu et sceu d'un chacun pendant son voyage ; et après vous avoir enquis de ses bastiments, de ceux que vous faisiez faire à l'arsenal, et de la quantité de canons, armes et munitions que vous aviez lors... il vous prist par la main, vous mena dans un jardin tout seul, fit fermer la porte et y tenir des archers de la garde, afin que nul n'entrast ; et en se promenant il vous réitera, avec grande amplification, tout ce qu'il vous avoit escrit touchant la feue reine d'Angleterre, et les projets qu'ils faisoient de se conjoindre ensemble, et associer à leur union les Vénitiens, les Pays-Bas et villes d'Allemagne protestantes pour travailler puissamment à la domination de cette tant ample domination de la maison d'Austriche par la délibération des Estats et peuples qui désiroient de s'en distraire... Puis, entrant sur le fait de vostre voyage, il vous dit : Mon royaume ressemble à ces boutiques de droguistes qui ne sont pas seulement remplies de choses douces et odorantes, mais aussi de poisons et mauvaises senteurs ; et moy, à ces excellents médecins qui sçavent si bien corriger et approprier les choses que ce qui de sa nature seroit poison, est rendu propre à conserver la santé, tellement qu'en usant des bons et des mauvais en cette manière, et les discernant comme il appartient, je ne laisse rien d'inutile. Mais pour tout cela les affections des partis formés de longue main n'estant pas entièrement arrachez des cœurs, il y a quelquefois de mes plus proches et plus employez serviteurs, lesquels, par des discours tirez de loin, que je ne laisse pas de descouvrir, voudroient bien essayer de me divertir d'une alliance et confédération tant restreinte avec les princes, Estats et communautez de religion contraire à celle dont je fais maintenant profession, et à me lier du tout avec les autres... Je me résouds de me tenir plus uny que jamais avec les anciens alliez de cette couronne et mes amis intimes bien éprouvez, ne laissant pas néanmoins de faire bonne mine à chacun. Or, vous ay-je dit tout ceci pour ce que, désirant (comme je vous l'ay escrit) vous envoyer en Angleterre, il y a bien des choses générales à traiter desquelles je pourray discourir avec vous en présence de mes autres serviteurs, vous en donnant la charge et mesme leur faire dresser vos instructions sur ce sujet, mais aussy y en a-t-il d'autres particulières que j'ay en l'esprit, lesquelles doivent estre tenues secrètes entre vous et moy, d'autant que je désirerais d'essayer s'il y auroit moyen de disposer ce nouveau roy (d'Angleterre) à suivre en tout et partout les projets et desseins que nous avions faits (comme vous le sçavez) avec la feue reine sa devancière, ma bonne sœur... »

Mémoires pour sçavoir de Sa Majesté sur lesquels des points il trouvera bon que M. de Rosny fasse des propositions seulement.

« Premièrement, si ce ne seroit pas chose à désirer que chascun voulust suivre tout ce qui avoit esté convenu entre le roy de France et la reine d'Angleterre, en l'année 1601.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer que de tous les Estats et peuples de la chrestienté d'Europe l'on pust former une seule république.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer que toutes les puissances terriennes d'icelle peussent estre réduites à quinze sortes de dominations souveraines, dans lesquelles et sous lesquelles peussent estre compris tous les peuples très chrestiens de l'Europe.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer de pouvoir rendre à peu près toutes ces quinze dominations esgales en estendue de pays, Estats, force, puis-

IV.

15 avril 1855.

Substituer à la PAIX ARMÉE la PAIX ASSURÉE, au moyen d'une *confédération pacifique* entretenant à frais communs une *armée fédérale* (1), comme on entretient un corps de pompiers pour parer au risque d'incendie; tel est, on le sait, le moyen persévéramment exposé par la *Presse* pour combattre ration-

---

sance et authorité, afin qu'ils n'eussent rien à craindre les uns des autres ny cause de se porter envie, jalousie ou haine.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer qu'il n'y eust jamais plus de disputes, noises, haines, troubles, ni guerres entre les diverses religions.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer de restablir l'empire de Germanie et les Électeurs, prélats, princes et villes d'iceluy en leur ancien droit de libre élection de leur empereur.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer de donner des bornes et limites si certaines et bien ajustées aux dominations limitrophes les unes des autres, qu'il ne pust jamais intervenir disputes, noises ny diversité de prétentions pour ce sujet.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer de vuider toutes les diverses prétentions des potentats très chrestiens en sorte qu'ils ne peussent jamais en disputer.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer de voir les plus grands potentats et le plus grand nombre d'iceux s'associer et confédérer, voire se rendre frères d'armes, pour maintenir et faire observer les choses proposées pour le bien universel de la république très chrestienne.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer de pouvoir en sorte descharger ces quinze dominations des despenses extraordinaires auxquelles elles estoient obligez à cause des dissensions où elles entroient les unes contre les aultres, qu'une telle espargne fust suffisante pour former et souldoyer des armées capables de mener une guerre continuelle contre les infidèles.

» Plus, s'il ne seroit pas à désirer que tous les potentats fussent obligez à nommer des arbitres pour composer tous les différends que pourroient intervenir pour leurs successions et partages d'icelles.

» Plus, s'il se trouve dans la chrestienté d'Europe quelques peuples, Estats ou provinces desquelles la domination fust prétendue par la pluralité de grands princes et par eux-mesmes sur eux-mesmes, et desquels la situation fust telle, que la possession d'iceux pust faire naistre de tels ombrages et jalousies aux potentats voisins, qu'ils pussent engendrer des guerres continuelles, dommageables à tous, s'il ne seroit pas à désirer de les pouvoir establir en une telle forme de gouvernement qu'elle peust estre commode au général de la chrestienté. »

ŒCONOMIES ROYALES DE SULLY, édit. d'Amsterdam, tome II, chap. XV. *Mémoires des sieurs Arnault.*

(1) CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Armée fédérale.

Les tableaux publiés par la commission militaire à Francfort montrent

nellement et mettre successivement fin au risque de guerre, moyen inconsidérément tourné en dérision par l'*Assemblée nationale;* or, la feuille de la fusion aboutit à proposer en ces termes ce qu'elle avait commencé par railler :

« Pour sauvegarder réellement l'empire turc, il faudrait prendre la Crimée, élever à l'isthme de Pérécop une barrière infranchissable, et installer dans la presqu'île une puissance capable de la défendre....

» Le moyen le plus efficace, nous le disions il y a quelques jours, serait d'établir d'une manière permanente une station anglo-française, une sorte de garnison navale dans les eaux de Constantinople. Mais ce serait chaque année, pour la France et l'Angleterre, une dépense assez lourde, et, en qutre, le sultan s'accommoderait mal peut-être d'une protection qui attesterait si hautement son impuissance. La diplomatie peut trouver d'autres moyens. Pourquoi les grandes puissances de l'Europe ne s'engageraient-elles pas toutes, par un traité, à garantir l'intégrité des États du

---

que la force totale de l'armée fédérale s'élève à 525,037 hommes, ainsi répartis :

Corps d'armée.		Hommes.
I. II. III.	Autriche	153,295
IV. V. VI.	Prusse	170,509
VII.	Bavière	50,236
VIII.	Wurtemberg, Bade, Hesse, Darmstadt	17,557
IX.	Saxe, Hesse électorale, Nassau, Luxembourg, Limbourg	35,336
X.	Hanovre, Brunswick, Oldenbourg, villes Anséatiques, Mecklenbourg	49,918
Division d'infanterie de réserve		18,186
	Total	525,037

Cet effectif se distribue entre les différentes armes de la manière suivante :

Infanterie	404,502
Cavalerie	71,149
Artillerie	40,270
Génie	5,745
États-majors	3,371
Total	525,037

Il faut ajouter à cette force 1,470 chirurgiens et 16,838 hommes du train des équipages.

L'artillerie de siége consiste en 250 bouches à feu, savoir : 122 canons, 31 obusiers et 97 mortiers.

L'armée fédérale se subdivise en 387 bataillons, 409 escadrons et 147 batteries qui comptent 1,122 canons.

sultan, et à s'armer, à la première agression, contre le souverain qui tenterait d'y porter atteinte ? Cette *coalition permanente de l'Europe* en faveur de l'indépendance de la Turquie, devenue un principe d'équilibre, serait, ce nous semble, une sauvegarde plus puissante que la réduction de la flotte russe. »

Toute la différence entre l'*Assemblée nationale* et la *Presse*, c'est que l'*Assemblée nationale* se borne à proposer une coalition permanente de l'Europe à l'effet de préserver l'indépendance de la Turquie, tandis que la *Presse* demande que cette coalition permanente s'étende à tous les risques de guerre qu'il est possible de prévoir et conséquemment de prévenir. A quoi servirait un corps de pompiers qui accourrait pour étouffer un incendie ayant pour cause un feu de cheminée, et qui refuserait d'aller éteindre un incendie ayant pour cause une explosion de tuyaux de gaz ou de machine à vapeur ?

Voilà à quelle hauteur s'élèvent les hommes d'État entre les mains desquels les destinées de la France ont reposé de 1830 à 1848 !

Mais ce n'est pas seulement dans les colonnes de l'*Assemblée nationale* que triomphe la politique de la *Presse ;* elle triomphe encore dans les colonnes du *Constitutionnel*, qui applaudit à l'abolition du *karatch*, abolition tardive. C'était en 1853, lorsque la *Presse* l'a demandée, que cette abolition aurait dû s'accomplir, car elle eût été un prétexte, c'est-à-dire une arme enlevée à la Russie. Or, ne vaut-il pas toujours mieux désarmer son adversaire *avant* qu'*après* la lutte ? Il ne suffit pas de faire les choses qui sont bonnes en elles-mêmes ; il faut les faire opportunément. Combien de temps encore aurons-nous donc le tort d'avoir raison trop tôt ?

V.

15 septembre 1856.

On lit dans le *Phare de la Loire :*

« Décidément, quelques-unes des idées de M. Emile de Girardin pa-

raissent destinées à faire leur chemin. Les idées sont comme ces graines qu'emporte le vent et que vous croyez perdues ; rassurez-vous, quand même elles seraient poussées dans le sable ou sur un roc aride, un jour ou l'autre elles rencontreront un peu de terre végétale, l'eau et le soleil leur viendront en aide, une oasis sortira du sable, et vous verrez s'élancer des anfractuosités du rocher un arbuste qui deviendra un arbre séculaire. Vous savez que M. Émile de Girardin, avec la ténacité qui le caractérisait quand il appartenait au monde des journalistes, n'a cessé de demander que l'impôt fût converti en assurance. Au moment des dernières inondations, cette idée s'est présentée à quelques bons esprits comme utile, réalisable, et presque la seule efficace pour remédier à d'aussi profondes calamités. Je n'affirmerai pas que le gouvernement y a pensé : les gouvernements n'adoptent les idées nouvelles que lorsqu'elles ont un caractère d'à-propos incontestable et reconnu. Je laisse l'impôt converti en assurance ; c'est à peine le grain de senevé.

» Une autre idée de M. Émile de Girardin que l'illustre publiciste émettait et discutait avec l'obstination que vous lui connaissez, c'était la suppression de l'armée, et, par suite, une immense diminution dans le budget des dépenses. Inutile de rappeler que la proposition du rédacteur en chef de la *Presse* provoquait de grands éclats de rire sur les bancs de la majorité et des ministres ; dans l'opposition, elle était regardée comme une généreuse utopie, et plusieurs des amis de M. de Girardin, après lui avoir fait tout haut des compliments, disaient tout bas : « Cet homme est déci-
» dément un échappé du royaume de Salente ou des îles Fortunées de
» Fénelon. »

» Eh bien ! cette idée de M. Émile de Girardin, qui vous avait paru chimérique, le vent l'a emportée au-delà de l'Atlantique ; à l'heure qu'il est, on discute très sérieusement aux États-Unis la question de savoir s'il n'est pas bon de supprimer l'armée active.

» L'usage que le président Pierce a fait ou voulu faire de l'armée dans le Kansas a suggéré la pensée de sa suppression dans l'esprit des abolitionistes. Il va sans dire que ce n'est pas ici dans un but d'économie que l'armée sera supprimée, si elle doit l'être : aux Etats-Unis, le budget des recettes est toujours plus gros que celui des dépenses ; il faut franchir l'Océan pour voir de ces choses-là, et puis l'armée active ne dépasse pas le chiffre de 20,000 hommes, presque tous Irlandais.

» Évidemment, si dans le Congrès il se trouvait une majorité pour supprimer l'armée, comme il s'en trouve une pour lui refuser des subsides, cette majorité ne pourrait être mue que par des prévisions de haute politique. Ne voyez-vous pas, en effet, les conséquences ultérieures de la pression exercée dans le Kansas par le président Pierce ? Et qui nous dit qu'un président plus audacieux ou plus ambitieux que M. Franklin Pierce ne tournerait pas un jour les baïonnettes de l'armée contre le Congrès et même contre le principe de la fédération républicaine ? Il est donc probable que si le président Pierce ne se hâte pas de donner satisfaction aux

abolitionistes en déclarant qu'il ne fera pas servir l'armée au triomphe de l'esclavage dans le Kansas, l'idée de la suppression fera son chemin. Jonathan n'est pas pour rien frère de John-Bull.

» Les vieux Anglais n'aiment pas les armées trop nombreuses ; ils disent que l'air chargé qui s'échappe des casernes vicie l'atmosphère de la liberté. Ce n'est pas seulement parce que la position insulaire de l'Angleterre la dispenserait de se préoccuper de la possibilité d'une attaque extérieure ou du danger d'une invasion que la Chambre des communes a toujours voulu réduire autant que possible le chiffre de l'armée, c'est aussi pour que les rois de la maison de Hanovre ne pussent pas rêver les entreprises vainement tentées par les princes de la maison de Stuart.

» Je ne sais pas si la guerre de Crimée a modifié les idées des Anglais ; j'ignore si la possibilité d'une invasion par suite de l'application de la vapeur à la marine modifiera l'organisation militaire des Anglais, mais il est bien évident que des motifs analogues ne pourraient pas préoccuper les Américains. Ce serait d'ailleurs une erreur de penser que la suppression de l'armée active laisserait les Etats-Unis sans défense contre des voisins remuants ou contre des tentatives d'invasion ; la milice ou garde nationale est là toujours prête à parer aux dangers de la patrie ; elle ne joue pas au soldat sans nécessité, comme nous l'avons vu dans d'autres pays ; mais elle n'en a pas moins à un haut degré le sentiment de la nationalité et de l'avenir plein de grandeur de l'Union Américaine.

» Certes, je n'affirme pas que l'idée de M. Émile de Girardin sur la suppression des armées actives et soldées fera dès demain le tour du monde, je ne prétends même pas qu'elle soit mûre aux États Unis ; mais la chrysalide est sortie du cocon. Le temps fera le reste. — Henri Ferrier. »

Ramenant tout à ma théorie des risques, je n'ai jamais proposé l'abolition des armées permanentes *avant* l'extinction du risque de guerre : ce que j'ai proposé, c'est de remplacer, de la manière la plus simple et la plus pratique, la PAIX ARMÉE par la PAIX ASSURÉE, en opposant et proportionnant l'assurance telle qu'il serait facile de la constituer au risque tel qu'il existe.

1854.

L'IDOLATRIE DE LA GUERRE.

« Et lorsque la civilisation sera arrivée à amener dans toute l'Europe l'abandon des vieux usages de la barbarie, la guerre ne sera plus possible ; car il n'y aura plus de forces matérielles qui puissent lutter contre les forces morales. »

ODILON BARROT. 13 avril 1831.

« Ne redoutez pas, messieurs, de suivre ce véritable progrès de l'esprit humain, qui confiera non pas à des armées commandées par des capitaines plus ou moins habiles, non pas à la force brutale, mais aux nobles combats de l'esprit, aux luttes de l'intelligence la destinée et la direction des sociétés. »

BERRYER. 6 janvier 1834.

I.

4 mars 1854.

La *Gazette de France* et l'*Assemblée nationale* n'admettent pas que la guerre soit qualifiée de risque et traitée comme tel.

A cette manière, moins nouvelle encore que simple, de concevoir et de définir la guerre, la *Gazette de France* adresse les objections suivantes :

« La difficulté n'était pas de penser que si toutes les puissances voulaient s'engager mutuellement à ne jamais faire la guerre pour aucun motif que ce fût, la paix serait conservée tant qu'elles tiendraient leur engagement ; mais la difficulté était d'abord d'obtenir de tant de nations diverses un pareil engagement, et surtout d'être *assuré* qu'elles ne le violeraient jamais. Ici, l'exemple des compagnies d'assurance fait défaut ;

car, entre ces compagnies et leurs souscripteurs, il y a des tribunaux qui garantissent l'exécution des contrats, et, à vrai dire, c'est la législation et le pouvoir public qui sont la véritable *assurance* des particuliers ; mais, entre nations qui signent l'engagement de ne point faire la guerre, où est le tribunal ?

» Il faut donc deux choses dans le système de M. de Girardin :

» 1° Il faut que toutes les nations contractantes s'engagent à mettre à la raison, par la force des armes, celles qui emploieraient les armes pour soutenir une prétention. Dès-lors, c'est la guerre, la guerre avec ses complications et ses développements interminables, qui viendrait de l'assnrance contre la guerre ;

» 2° Ensuite, si plusieurs de ces nations refusaient de souscrire ce contrat d'assurance, M. de Girardin voudrait qu'on les forçât, en leur faisant la guerre, à se faire assurer contre la guerre. C'est à peu près comme si les compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie allaient incendier les maisons des propriétaires qui refuseraient de se faire assurer, au risque de voir le feu se communiquer aux maisons assurées.

» M. de Girardin se fonde sur le traité d'alliance anglo-française annoncé par John Russell pour dire qu'il suffirait aux deux nations alliées de faire *un simple appel* à toutes les puissances pour qu'elles s'empressassent d'apposer leurs signatures au bas de ce traité, et pour que son système *d'assurance générale contre la guerre* se trouvât réalisé.

» M. de Girardin croit-il que l'Angleterre et la France, qui signent un traité d'alliance, s'engageraient à ne jamais faire la guerre ?

» Toute la question de son système d'assurance est là.

» Si l'Angleterre et la France ne prennent pas un tel engagement, les autres puissances, en s'alliant à elles contre la Russie, feraient une alliance de guerre et ne feraient pas une *assurance* pour la paix.

» Un appel des deux nations occidentales à toutes les puissances suffirait, à ce qu'il pense, pour changer en un contrat d'assurance pour la paix tout le droit international en vigueur.

» Mais si cet appel ne suffisait pas, faudrait-il faire la guerre à toutes les nations pour les forcer d'entrer dans l'assurance mutuelle ?

» M. de Girardin nous a demandé assez souvent des réponses catégoriques pour que nous soyons en droit de le prier de s'expliquer d'une manière formelle sur la question que nous lui adressons.—A. de Lourdoueix.»

Qu'y a-t-il de sérieux dans ces objections de la *Gazette de France ?* — Rien, absolument rien ; c'est ce qu'il me sera facile de démontrer.

Ce que seize princes ont pu faire, le 12 juillet 1806, sous le nom d'ÉTATS CONFÉDÉRÉS DU RHIN ; ce que, le 8 juin 1815, trente-huit États ont pu faire sous le nom de CONFÉDÉRATION GERMANIQUE, pourquoi quelques princes et quelques

Etats de plus ne pourraient-ils pas le faire? L'Europe aurait-elle marché en arrière au lieu de marcher en avant, et serait-elle donc moins avancée en 1854 qu'en 1815? Ce que je propose, après tout, qu'est-ce autre chose que ce qu'ont réalisé les princes de la diplomatie s'appelant Metternich, Hardenberg, Humboldt, Gagern? La *Gazette de France* les appellera-t-elle des esprits chimériques, des esprits absolus? L'acte de Constitution fédérative de l'Allemagne (1) a prévu le cas d'infraction aux engagements contractés; je pourrais donc me borner à renvoyer M. de Lourdoueix à l'article XI de ce traité; mais cette réponse n'est point celle que je lui ferai; considérer la guerre comme un risque et appliquer à ce risque le principe de l'assurance est une idée si simple et si juste qu'elle rend inutile la constitution d'aucun tribunal commençant par employer la médiation et finissant par rendre un jugement austregal. Liberté! —Telle est ma règle, et je ne m'en départs pas. Si un des États, après avoir adhéré à la convention ayant pour objet l'institution d'une assurance spéciale contre le risque de guerre, pou-

---

(1) ACTE DE CONSTITUTION FÉDÉRATIVE DE L'ALLEMAGNE.

« Art. 2. Le but de cette Confédération est le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États confédérés.

» Art. 11. Les États de la Confédération s'engagent à défendre non-seulement l'Allemagne entière, mais aussi chaque État individuel de l'Union en cas qu'il soit attaqué, et se garantissent mutuellement toutes celles de leurs possessions qui se trouvent comprises dans cette Union.

» Lorsque la guerre est déclarée par la Confédération, aucun membre ne peut entamer des négociations particulières avec l'ennemi, faire la paix ou un armistice sans le consentement des autres.

» Les membres de la Confédération, en se réservant le droit de former des alliances, s'obligent cependant à ne contracter aucun engagement qui serait dirigé contre la sûreté de la Confédération ou des États individuels qui le composent.

» Les États confédérés s'engagent de même à ne se faire la guerre sous aucun prétexte et à ne point poursuivre leurs différends par la force des armes, mais à les soumettre à la Diète. Celle-ci essayerait, moyennant une commission, la voie de la médiation. Si elle ne réussit pas, et qu'une sentence juridique devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement austregal bien organisé, auquel les parties litigeantes se soumettront sans appel.

» Signé : METTERNICH, WISSEMBERG, HARDENBERG, HUMBOLDT, BERNSTORFF, RECHBERG, GAGERN, etc., etc., etc. »

vait ne plus vouloir continuer de concourir à cette assurance, qu'à toute époque il soit libre d'y renoncer, car il n'y a jamais rien à gagner de maintenir dans l'indivision celui qui n'y veut point rester. Mais le cas d'une telle séparation serait contraire à toutes les probabilités, à toutes les vraisemblances, car l'État qui s'isolerait ne pourrait jamais avoir qu'à y perdre. Si forte qu'on suppose une fraction, elle sera toujours moindre qu'un entier. Est-ce inexact ?

Les termes du contrat sont si simples, que ce qu'il y a de plus court, c'est de les transcrire :

ASSURANCE INTERNATIONALE CONTRE LES RISQUES DE GUERRE (1).

Article premier.

Une assurance spéciale contre le risque de la guerre territoriale et maritime est instituée entre les divers États qui auront adhéré à la présente convention.

A cet effet, une armée de 000,000 hommes et une flotte de 00,000 canons seront entretenues aux frais communs desdits États ; l'enrôlement militaire et maritime sera volontaire.

La dépense sera proportionnellement supportée par chacune des nations contractantes, à raison de 1 soldat par 000 habitants et de 1 canon par 000 tonneaux.

Les proportions ci-dessus fixées, à raison de 1 soldat par 000 habitants et de 1 canon par 000 tonneaux, seront réglées le 1er janvier de chaque année ; elles décroîtront à mesure que s'accroîtra le nombre des nations assurées entre elles.

Article II.

Les nominations et promotions dans l'armée et dans la flotte auront lieu d'elles-mêmes par la voie hiérarchique.

Les commandements en chef de l'armée seront confiés par l'élection à la majorité des voix de l'universalité des généraux de division et de brigade.

Le même mode de désignation aura pareillement lieu pour les commandements en chef de la flotte.

Sans spécifier les cas, ce contrat les prévoit tous.

Preuve :

La *Gazette de France* suppose le cas où une nation employerait les armes pour soutenir une prétention. Eh bien ! dans ce cas, qu'arriverait-il ? Il arriverait que cette nation

(1) POLITIQUE UNIVERSELLE.

entamerait une lutte si inégale que ce serait de la démence. La démence peut exister, mais elle ne se suppose pas. Si, en janvier 1853, la Russie avait été matériellement certaine d'avoir à lutter seule contre toutes les forces réunies de terre et de mer des divers États dont se compose l'Europe, la *Gazette de France* croit-elle que l'empereur Nicolas n'eût pas compté avec lui-même plus d'une fois avant de donner à ses troupes l'ordre de passer le Pruth et d'occuper les Principautés moldo-valaques au mépris de tous les traités? Et en admettant même qu'il s'y fût décidé, la *Gazette de France* croit-elle qu'une telle lutte eût été longue et un seul instant incertaine? Ce n'eût pas été une lutte, ce n'eût été qu'une douche; ce n'eût pas été une guerre, ce n'eût été qu'une leçon.

Où la *Gazette de France* a-t-elle lu que j'aie jamais écrit que si plusieurs nations refusaient de souscrire le contrat d'assurance en question, on les forcerait, en leur faisant la guerre, à s'assurer contre la guerre? M. de Lourdoueix est-il donc si dénué d'arguments qu'il n'ait pu se dispenser d'en fabriquer de pareils qui sont matériellement faux? Le procédé qui consiste à se jeter à l'eau de peur de se mouiller n'est pas à mon usage. Si plusieurs nations refusaient de s'assurer contre le risque de guerre, elles seraient, relativement aux autres nations assurées, exactement dans la même position que des propriétaires de maisons non assurées contre l'incendie relativement aux autres propriétaires assurés. Où la *Gazette de France* a-t-elle donc vu que les compagnies d'assurances mutuelles incendient les maisons des propriétaires qui ont refusé de se faire assurer? En vérité, je suis honteux de n'avoir à réfuter que de si pauvres objections. M. de Lourdoueix est quelquefois mieux inspiré quand il me répond.

Point d'équivoque! Repousser la guerre, est-ce faire la guerre? Eteindre l'incendie, est-ce l'allumer? Que font l'Angleterre et la France en s'unissant à la Turquie contre la Russie? Elles protégent le faible contre le fort; elles rétablissent l'équilibre entre deux nations de forces inégales

en faisant contrepoids à la faiblesse. Agir ainsi, c'est se servir de la force pour en régler l'exercice et pour en réprimer l'abus; c'est condamner cet abus sans appel; et comme, en définitive, la guerre n'est que le triomphe du plus fort, c'est condamner la guerre; ce n'est point la faire. Où serait la nécessité que la France et l'Angleterre signassent un traité d'alliance par lequel elles s'engageraient à ne jamais faire la guerre ? On ne s'impose point des obligations superflues. Mais, je le demande à M. de Lourdoueix, qu'en coûterait-il de signer cet engagement réciproque ? Ne voit-il donc pas qu'où la civilisation entre par une porte, la guerre sort par l'autre ? Ne voit-il donc pas que les principales causes de guerre ont déjà disparu et que toutes tendent finalement à disparaître. Il n'y a plus de guerres de succession, il n'y a plus de guerres de religion, il n'y a plus de guerres de conquête (1).

Pourquoi donc maintenant, entre nations civilisées, se ferait-on la guerre ? Qu'y gagnerait-on ? La France s'emparât-elle de la Belgique, les Français en seraient-ils plus riches ? Travailleraient-ils et consommeraient-ils plus ? De même que le risque d'incendie tend à devenir de plus en plus rare, depuis que la tuile, le zinc, le fer ont remplacé, dans la construction des maisons et des usines, le chaume, le bardeau, le bois; de même le risque de guerre tend à devenir de plus en plus rare depuis que les échanges de produits et les moyens rapides de transports jouent un rôle plus important que les agrandissements de territoire et que les obstacles naturels servant de frontières ? Que sont les montagnes percées par les tunnels des chemins de fer ! Que sont les fleuves traversés par la multitude des bateaux à vapeur !

La *Gazette de France* nie que la guerre soit un risque. Si la guerre n'est pas un risque, qu'est-ce donc que la guerre ?

---

(1) « J'aime à le proclamer hautement, le temps des conquêtes est passé sans retour; car ce n'est pas en reculant les limites de son territoire qu'une nation peut désormais être honorée et puissante, c'est en se mettant à la tête des idées généreuses, en faisant prévaloir partout l'empire du droit et de la justice. »

L'EMPEREUR NAPOLÉON III. Discours du 2 mars 1854.

Est-ce une nécessité ? Par nécessité, on entend ce dont on ne peut se passer. Les Peuples, ces grandes légions de travailleurs, ne pourraient-ils donc se passer de la guerre ? Qu'est-ce que la guerre leur rapporte ? Qu'y gagnent-ils ? Sans compter les blessures, les bras et les jambes emportés, les yeux crevés, ils n'y gagnent jamais que de payer des impôts plus lourds, se soldant par un surcroît de privations ou par un surcroît de travail. La guerre ne s'allume pas toute seule ; elle n'éclate que par la volonté des gouvernements, lesquels, s'érigeant en tuteurs des peuples, se prétendent plus éclairés qu'eux. Le jour où les souverains qui président aux destinées de l'Europe conformeront leurs actes à leurs paroles (1), c'en sera fini de la guerre, puisque tous la réprouvent, la flétrissent, la condamnent. Comment la *Gazette de France* peut-elle concilier cette superstition qui lui fait considérer la disparition de la guerre comme une utopie, avec cette autre superstition qui lui fait considérer l'hérédité du trône comme une garantie ? Une de ces deux superstitions exclut et condamne l'autre. Si les rois sont les tuteurs éclairés des nations, ils doivent se conduire en hommes civilisés et non en barbares (2). Or, qu'est-ce que la guerre, si ce n'est pas la barbarie ? Lorsque 100,000 Russes et 100,000 Turcs auront été tués de part et d'autre, lorsque Sébastopol, Nicolaïew, Odessa, Cronstadt, auront subi le sort

---

(1) « Je ne désire pas la guerre, je L'ABHORRE aussi sincèrement que vous. »

L'empereur Nicolas aux membres de la députation de la *Société religieuse des Amis de la paix* : JOSEPH STURGE, de Birmingham ; ROBERT CHARLESTON de Bristol ; HENRI PEASE, de Darlington.

« Sa Majesté l'empereur a reçu l'adresse présentée par la députation de la Société des Amis de la paix avec une vive satisfaction, comme l'expression de sentiments entièrement conformes à ceux dont il est animé lui-même. Sa Majesté a HORREUR, comme eux, DE LA GUERRE, et désire sincèrement le maintien de la paix...

» NESSELRODE.

» Saint-Pétersbourg, le 13 février 1854. »

(2) On lit dans la *Gazette de France* du 2 mars 1854 : — « Les Russes, en 1849, non-seulement ont désarmé les paysans, mais ils leur ont retiré jusqu'au fer de leurs charrues. Ils ne leur ont laissé qu'*une* charrue pour *quatre* familles. »

de Sinope, lorsque tous les vaisseaux russes auront été brûlés ou coulés à fond, à titre de représailles et pour venger les vaisseaux turcs impitoyablement coulés à fond ou brûlés, en quoi cela simplifiera-t-il la question religieuse entre grecs et musulmans ? Ce qu'on fera *après* s'être battu, qui empêche de le faire *avant* de se battre ? L'aveuglement, la démence de l'empereur Nicolas, direz-vous ; mais si vous admettez cet aveuglement, cette démence, que devient ce grand et tutélaire principe d'autorité dont il est le dépositaire, ce principe devant lequel vous fléchissez dévotement le genou ? Pour traiter de chimère l'opinion qui qualifie la guerre de dernier vestige de l'époque de barbarie appelé à disparaître entièrement, il faut que vous reniiez ce que vous adorez ! Il faut que vous admettiez que l'autorité peut être l'aveuglement, la démence, la barbarie ! Justifier l'existence de la guerre, c'est condamner l'institution de la royauté. Lorsque j'entends des êtres doués de la faculté de raisonner prétendre que parce que la guerre a existé dans le Passé elle ne saurait cesser d'exister dans l'Avenir, je ne puis que les comparer, j'en suis fâché pour M. de Lourdoueix, à des Caraïbes ne comprenant pas qu'il soit possible de se dispenser de faire rôtir et de manger ses prisonniers : ce sont des raisonnements de la même force et de la même sorte.

Si M. de Lourdoueix se fâchait que je le comparasse à un cannibale, il ne se fâchera sans doute pas que je le compare à Aristote, qui n'admettait pas qu'une société pût exister sans l'esclavage. « Il est des travaux, disait-il, auxquels un » homme LIBRE ne saurait s'occuper sans s'avilir lui-même : » ce sont ceux pour lesquels l'énergie physique est seule- » ment nécessaire. Mais pour ces travaux la NATURE CRÉE » une CLASSE SPÉCIALE D'HOMMES ; et ces êtres particuliers » sont ceux que nous nous soumettons, afin de travailler » corporellement à notre place sous le nom d'esclaves. » Or, n'en déplaise à Aristote, les sociétés nouvelles ont montré qu'elles pouvaient se passer facilement de l'esclavage. Encore un pas dans cette voie, et les sociétés futures montreront qu'elles peuvent se passer non moins facilement de la guerre.

Guerre et esclavage sont destinés à la même fin. L'une ne doit ni ne peut survivre à l'autre.

Les seules objections qu'ait trouvées l'*Assemblée nationale* contre l'assurance appliquée au risque de guerre, sont les suivantes :

« Ce que propose M. de Girardin est si praticable, que cela s'est pratiqué toutes les fois qu'un peuple s'est mis en guerre contre ses voisins. Seulement, on s'est *arrêté* trop longtemps *à mi-chemin*, et M. de Girardin a bien raison de stimuler l'Angleterre et la France et l'Europe entière. Il faut que l'assurance universelle et perpétuelle devienne enfin une réalité. Quand cette guerre finira faute de combattants, on verra combien M. de Girardin avait raison, si toutefois il reste quelqu'un pour le voir. Mais, tous alors, habitants d'un monde meilleur, nous déposerons avec joie nos injustes préventions, et nous reconnaîtrons qu'une *paix assurée* était bien, en effet, au bout de ce qu'on nous proposait. »

Voilà comment discutent sérieusement des journaux qui ont la prétention d'être des journaux d'État! Voilà de quelle force sont d'anciens ministres qui ont présidé pendant de longues années aux destinées de la France! Par ce qu'ils sont comme journalistes, on peut juger de ce qu'ils furent et de ce qu'ils seraient encore comme ministres!

II.

8 mars 1854.

La *Gazette de France*, en verve de raillerie, propose de modifier ainsi qu'il suit les termes du contrat, ci-dessus (1), d'assurance contre le risque de guerre :

« Les nations contractantes renonceront à soutenir jamais par les armes leurs prétentions ou leurs griefs.

» Elles s'engagent à ne jamais se passionner pour un intérêt d'influence, de territoire ou de commerce, à sacrifier cet intérêt s'il était froissé par les empiétements ou par le libre développement, ou par l'astuce d'une nation voisine. Elles seront assez éclairées et assez sages pour ne pas se laisser conduire à la guerre, au nom de la paix, par d'adroits sophistes.

» L'armée *de l'assurance* ne sera jamais influencée dans le choix de ses chefs par les puissances prépondérantes. La corruption ne pénétrera pas

(1) Voir page 802.

dans le cœur des généraux. Les élections se feront sans intrigues ; le général en chef sera un saint au-dessus de toutes les tentations humaines.

» Tous ces articles pourront se résumer dans un seul amendement ainsi conçu : « LES HOMMES SERONT DES ANGES. »

Une telle réponse, je le demande, est-elle sérieuse ?

Si une institution où les hommes auraient un rôle ne pouvait subsister et fonctionner qu'à la condition qu'ils fussent des anges, quelle institution résisterait à cette exigence, à commencer par la royauté ?

L'empereur Nicolas est-il donc un ange ?

L'empereur Nicolas ne prouvant pas qu'il soit un ange, la *Gazette de France* en conclura-t-elle qu'on doit abolir la royauté ?

Toute la tactique de la *Gazette de France* consiste à donner le change à ses lecteurs et à leur faire croire qu'en paraissant défendre la paix, la *Presse* pousse à la guerre ; qu'elle y a poussé en demandant, d'abord, il y a un an, que l'Angleterre et la France s'unissent contre la Russie, et ensuite que, pour conserver la paix, les flottes réunies passassent les Dardanelles.

Cette tactique de la *Gazette de France* n'abusera que ceux qui ne liront pas ma réponse.

Depuis la publication de la dernière lettre de l'empereur Nicolas, datée du 28 janvier-9 février 1854, il est maintenant plus que jamais évident que si, dès le début, on se fût catégoriquement expliqué, l'explication eût fait avorter tout ce qu'il y avait d'exorbitant ou de perfide dans les prétentions hasardées par le prince Menschikoff. L'empereur Nicolas ne s'est laissé glisser sur la pente que parce que, comptant sur l'aide et l'influence de lord Aberdeen, il n'a pas cru à l'entente spéciale et durable de l'Angleterre et de la France. Des hésitations regrettables, des retards fâcheux ont neutralisé l'effet que devaient produire les énergiques mesures qui ont été prises.

Quoi qu'il en soit, la question reste dans ces termes :

Ni l'Angleterre ni la France, ayant eu pour leçon le partage de la Pologne, en 1773, ne pouvaient tolérer qu'une

faute non moins grave : le partage de la Turquie, se commît paisiblement sous leurs yeux en 1854.

La Russie persistant à menacer la Turquie, qu'avaient à faire l'Angleterre et la France ? Elles n'avaient à faire que ce qu'elles ont fait ; elles n'avaient qu'à se réunir pour protéger le faible contre le fort, et qu'à former ainsi une ligue de la civilisation contre la barbarie, une coalition de la paix contre la guerre.

Plus que jamais nous persistons à soutenir que ce n'est point la guerre qui s'engage, mais que c'est la paix qui s'impose.

Si la Turquie aux prises avec la Russie eût été abandonnée à ses seules forces, comme en 1828 et 1829, ah ! ceci eût été véritablement la guerre, car c'eût été l'asservissement ou la conquête d'une nation sans autre droit que le droit du plus fort.

Mais lorsqu'un poste arrête un malfaiteur, occupé de détrousser ou d'assassiner un passant, est-ce la guerre ? — Non.

Eh bien ! ce que font l'Angleterre et la France, c'est ce que fait le poste qui veille à la sûreté publique. Ce n'est point comme armée qu'elles agissent, c'est comme gendarmerie. Elles font la police de la paix.

1855.

L'IMPUISSANCE DE LA GUERRE.

« L'Europe se perdra par les gens de guerre. »
MONTESQUIEU.

12 avril 1855.

Comment rétablir promptement et asseoir solidement la paix ? Telle est la question qui est l'objet de toutes les préoccupations et de toutes les conversations, à Paris et à Londres, à Vienne et à Berlin, où l'impuissance de la guerre commence à se faire jour. Mais chacun a sa façon de comprendre le rétablissement de la paix et son affermissement. Diplomates et penseurs, journalistes et publicistes ne sont pas d'accord ; l'*Assemblée nationale* ne comprend que la PAIX ARMÉE, la paix conformément à ce précepte ancien : *Si vis pacem para bellum*, la paix illogique, la paix intermittente, tandis que la *Presse* ne comprend que la PAIX ASSURÉE, la paix conformément à ce précepte nouveau : *Si vis pacem para pacem*, la paix rationnelle, la paix définitive.

C'est ainsi que Mirabeau comprenait la paix lorsqu'il disait, le 25 août 1790 :

« Le temps viendra sans doute où l'Europe ne sera qu'une grande famille.

» Si nous devions nous conduire aujourd'hui d'après ce que nous serons un jour ; si, franchissant l'intervalle qui sépare l'Europe de la destinée qui l'attend, nous pouvions donner dès ce moment le signal de cette

bienveillance universelle qui prépare la reconnaissance des droits des nations, nous n'aurions pas même à délibérer sur les alliances ni sur la guerre.

» L'Europe aura-t-elle besoin de politique lorsqu'il n'y aura plus ni despote ni esclave ?

» La France aura-t-elle besoin d'alliés lorsqu'elle n'aura plus d'ennemis ?

» Il n'est pas loin de nous, peut-être, le moment où la liberté, régnant sans rivale sur les deux mondes, réalisera le vœu de la philosophie, absoudra l'espèce humaine du cri de guerre, et proclamera la paix universelle. Alors se consommera le pacte de la fédération du genre humain. »

C'est ainsi que l'auteur du *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, M. Frédéric Ancillon, la comprenait lorsqu'il faisait ressortir en ces termes le mal qui résulte de l'absence d'un tribunal investi du droit d'appeler les gouvernements à sa barre, et pourvu d'une force suffisante pour faire respecter ses décisions :

« Les différents États qui couvrent la surface du globe sont des personnes morales, c'est-à-dire des êtres raisonnables et libres, comme les individus qui les composent. Le pouvoir souverain est, dans chacun d'eux, le principe vital, le lien de l'association, la clé de voûte de l'édifice, à laquelle on ne saurait toucher sans danger et sans crime. Ame du corps politique, il pense, il veut, il agit, il a des droits et des obligations, et doit également maintenir les uns et remplir les autres. Les souverains et les États, en leur qualité de personnes morales, sont justiciables de la même loi qui sert à déterminer les rapports des individus. Chacun d'eux a sa sphère d'activité, qui est limitée par celle des autres ; là où la liberté de l'un finit, celle de l'autre commence, et leurs propriétés respectives sont également sacrées. Il n'y a pas deux règles de justice différentes, l'une pour les particuliers et l'autre pour les États. Antérieurement à toute convention entre les souverains, il faut admettre un droit des gens naturel, qui résulte de la simple idée de plusieurs peuples placés à côté les uns des autres, et qui contient la théorie des obligations auxquelles les États peuvent légitimement se contraindre les uns et les autres, s'ils en ont la puissance et les moyens.

» Ce droit existe, mais il manque d'une garantie extérieure : il n'y a point de pouvoir coactif qui puisse forcer les différents États à ne pas dévier, dans leurs relations, de la ligne du juste. Les individus humains ont assuré leurs droits en créant cette garantie ; ils ont créé cette garantie en formant l'ordre social, et en le formant, ils sont sortis de l'état de nature. Les souverains sont donc encore dans l'état de nature, puisqu'ils n'ont pas encore créé cette garantie commune de leur existence et de leurs

droits, et que chacun d'eux est seul juge et seul défenseur de ce qui lui appartient exclusivement et de ce que les autres doivent respecter.

» Au défaut de cette garantie commune de leur existence et de leurs droits, qui a rendu de tous temps leur situation précaire, les souverains se sont liés réciproquement par des contrats appelés *traités;* ils ont usé de la prérogative de toutes les personnes libres et morales, de céder, d'acquérir et d'échanger des droits. La connaissance de ces traités forme le droit des gens conventionnel ou le droit public. Mais ces engagements ont été pris et violés avec une égale facilité. Comme ils n'étaient pas garantis par une volonté et une puissance qui pussent assurer leur exécution, ils ont donné naissance à de nouvelles violences, ils ont multiplié les offenses et les plaintes, et ils n'ont obvié à rien. Sans doute, la règle du juste condamne ces infractions, et les principes du droit ordonnent aux États comme aux particuliers de remplir leurs engagements; mais ces principes, dénués d'un pouvoir coactif suffisant pour les faire respecter, ont existé dans la théorie, sans diriger la pratique.

» Ici se présente une question qui doit intéresser vivement tous les amis de l'humanité. L'état de nature dans lequel vivent encore les sociétés les unes à l'égard des autres est un état contraire au bonheur et à la destination de l'homme; un état où la force n'existe que pour violer impunément le droit, tandis qu'elle ne devrait exister que pour le protéger et pour punir les violateurs. Cet état éternise tous les malheurs réunis dans le seul fléau de la guerre : il amène des dangers toujours renaissants, ou du moins il entretient des jalousies, des défiances, des craintes perpétuelles, et provoque des mesures de précaution qui sont elles-mêmes déjà un mal réel. Les États ne doivent-ils donc pas tâcher de sortir de cette situation violente? Ne doivent-ils pas le souhaiter vivement? Et quels sont les moyens qui paraissent le plus appropriés à ce but? »

M. Ancillon examine successivement ceux qui ont été proposés, savoir : la monarchie universelle, l'établissement d'un tribunal souverain des nations, la généralisation du régime constitutionnel, les progrès de la raison et de la moralité, et il les trouve également impuissants. Voici notamment ce qu'il dit des progrès de la raison et de la moralité :

« Serait-ce enfin des progrès de la raison et de la moralité qu'il faudrait attendre cette garantie de l'existence et de l'indépendance des États? La force morale tiendra-t elle jamais lieu de la force physique qui contient les individus dans la société? Quelque belles et consolantes que soient ces idées, elles ne méritent pas grande attention; ce sont des vapeurs agréablement colorées, qui n'ont aucune espèce de consistance.

» ... Les princes et les peuples, les ministres et les démagogues, ajoute-t-il, ont sans doute multiplié les guerres sans nécessité; mais les

guerres tiennent essentiellement à l'état de nature dans lequel se trouvent les gouvernements les uns à l'égard des autres. Les guerres injustes naissent du défaut d'une garantie commune, et en prouvent la nécessité; les guerres justes ne sont qu'un emploi légitime de la force pour faire triompher le droit; elles sont, dans les rapports de nation à nation, ce que les mesures coërcitives, les peines, les supplices, sont dans les rapports d'individu à individu : des moyens d'assurer le règne de la justice par le déploiement de la puissance (1). »

C'est ainsi que l'auteur de la *Société première*, M. de Lamennais, la comprenait également et se rencontrait avec M. Ancillon dans la même pensée, ainsi exprimée :

« L'univers n'est donc qu'une grande société, dans laquelle chaque être, uni aux autres, exerce, comme un organe particulier dans un corps vivant, les fonctions propres, nécessaires pour la conservation intégrale du tout et de son développement : et ainsi la société se résolvant dans l'unité, le principe d'unité est le principe de la société.

» — S'il existait entre les peuples des tribunaux dont les sentences eussent une sanction suffisante, comme il en existe entre les individus, on verrait peu à peu changer l'opinion en ce qui touche à la guerre; elle inspirerait la même horreur que toute autre espèce de monstre, parce qu'elle ne serait plus, en effet, que le meurtre pur et simple. Les développements futurs de la civilisation annoncent-ils une institution semblable? Je le crois... mais il faudrait que tous les vieux gouvernements de famille et de caste disparussent avec le droit qui leur sert de base. »

La même pensée se retrouve imprimée en ces termes dans l'ouvrage intitulé : ŒUVRES DE L.-N. BONAPARTE :

« France de Henri IV, de Louis XIV, de Carnot, de Napoléon, toi qui fus toujours pour l'occident de l'Europe la source des progrès, toi qui possèdes les deux soutiens des empires, le génie des arts pacifiques et le génie de la guerre, n'as-tu plus de mission à remplir? Épuiseras-tu tes forces et ton énergie à lutter sans cesse avec tes propres enfants? Non, telle ne peut être ta destinée; bientôt viendra le jour où, pour te gouverner, il faudra comprendre que ton rôle est de mettre dans tous les traités ton épée de Brennus en faveur de la civilisation. (T. Ier, p. 193.)

» La polémique s'est appliquée depuis douze ans à faire valoir tour à tour l'avantage de l'alliance anglaise ou de l'alliance russe, comme s'il fallait absolument que la France se liât intimement avec l'une de ces deux grandes puissances. A entendre ces deux uniques thèses retentir dans le monde politique, il semblerait que la France ait besoin d'une autre force

---

(1) *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, par Frédéric Ancillon. Discours préliminaire.

que la sienne propre pour se faire respecter, d'une autre voix que la sienne pour être écoutée dans le congrès des rois. Nous ne prétendons pas qu'il faille rester dans l'isolement et n'avoir de relations franches et amicales avec personne, mais nous croyons qu'une alliance doit être le résultat de longs rapports bienveillants entre les nations, et non le fruit d'un entraînement soudain. Voici les paroles de l'empereur Napoléon :

« La France est, par sa situation géographique, la richesse de son sol » et l'énergie intelligente de ses habitants, l'*arbitre de la société euro-* » *péenne ;* elle sort du rôle que la nature lui assigne lorsqu'elle devient » conquérante ; elle en descend lorsqu'elle obéit aux obligations d'une » alliance quelconque. Elle est aux nations de l'Europe ce qu'est le lion » aux êtres qui l'entourent. Elle ne peut se mouvoir sans être protectrice » ou destructive ; elle prête l'appui de sa force, mais elle ne l'échange » jamais, dans son propre intérêt, contre un secours qui lui soit néces- » saire pour sa défense. Sa propre force lui suffit toujours, lors même » qu'elle se trouve momentanément affaiblie par la maladie des nations, » les divisions intestines ; car il ne lui faut qu'un effort convulsif pour » punir les ennemis d'avoir osé l'appeler au combat.

» En 1793, toute l'Europe était coalisée contre la France. Cent mille » Vendéens, soudoyés par l'Angleterre, menaçaient Paris ; un million » trois cent mille Français se firent soldats par amour pour la patrie, et » non pas, comme on a pu le dire, pour fuir la hache des licteurs d'un » Robespierre ou d'un Couthon. La coalition fut vaincue, condamnée à » reconnaître la République.

» Ce que la France fit alors, elle pouvait le faire en 1814 et 1815 ; son » épuisement comparatif était plus que compensé par les avantages de » son union, de son obéissance à un seul ordre : ni l'occupation de Paris, » ni la bataille de Waterloo, ne la condamnaient à passer sous les four- » ches caudines. Le général Bonaparte l'aurait sauvée, l'empereur la per- » dit en abdiquant.

» Quand on a l'honneur et le bonheur tout à la fois d'être la France, » il faut comprendre toute la portée de cette position de faveur, et de *na-* » *tion-soleil* que l'on est, ne point se transformer en *nation-satellite.*

» L'Angleterre, toute puissante qu'elle est, ne peut intervenir seule » dans les affaires du continent avec toute l'importance du premier rôle ; » il lui faut, de toute nécessité, s'appuyer sur Vienne, Paris ou Saint- » Pétersbourg. (T. III, p. 41.) »

« Asseoir la paix, ce n'est pas maintenir pendant quelques années une tranquillité factice, c'est travailler à faire disparaître les haines entre nations en favorisant les intérêts, les tendances de chaque peuple ; c'est créer un équilibre équitable parmi les grandes puissances ; c'est, en un mot, suivre la politique de Henri IV, et non la marche désastreuse des Stuarts et de Louis XV.

» Ouvrez les mémoires de Sully, et voyez quelles étaient les grandes pensées de l'homme qui avait pacifié la France et fondé la liberté reli-

gieuse. Pour établir solidement l'équilibre européen, Henri IV prévoyait qu'il fallait que toutes les nations fussent égales en puissance et qu'aucune ne dominât les autres par sa prépondérance ; il prévoyait que, pour les peuples comme pour les individus, l'égalité seule est la source de toute justice.

» Henri IV avait amené la plus grande partie de l'Europe à le seconder dans ses vues humanitaires, et, lorsque le fer d'un lâche assassin vint trancher des jours si précieux, il rassemblait une immense armée, composée de contingents européens, se proposant pour but, non une conquête stérile, mais la paix universelle. Il allait forcer l'Espagne à reconnaître l'égalité et l'indépendance des nations, et il eût établi une espèce d'aréopage destiné à vider, par la raison et non par la force brutale, les querelles de peuple à peuple. (T. III, p. 117.) »

Voici comment M. de Genoude expose dans son *Histoire de France* (1) cette pensée d'*Henri IV :*

« Henri IV, qui avait un génie admirable, avait songé à créer un tribunal politique des rois d'après les principes que je vais rappeler.

» Comment les sociétés se sont-elles formées ? par la renonciation absolue au droit que la nature semble donner à l'homme sur toutes choses, par le sacrifice à l'intérêt public, par la réunion de toutes les volontés en une seule, armée du pouvoir coactif et coërcitif chargé de rendre la justice à tous. C'est par les mêmes nœuds et sous les mêmes conditions qu'il faut que les chefs des sociétés s'unissent. Sans un tribunal politique des rois pareillement armé, tous les traités des puissances n'ont pas plus de force que n'en auraient les contrats entre les particuliers sans les tribunaux de justice, qui les font exécuter. En Europe, les alliances ont fait de toutes les maisons souveraines une seule famille ; mais c'est dans le sein des familles que naissent les procès, et les guerres sont les procès des rois, comme elles le sont entre particuliers dans l'état sauvage ; il faudrait qu'elles se réduisissent enfin à des procès ordinaires, qui fussent jugés sans appel à la diète perpétuelle des rois. Ce projet d'un nouveau tribunal amphictyonique, conçu par Henri IV, Sully, Elisabeth et le duc de Bourgogne, exposé avec éclat par Rousseau, est ce que le génie de l'homme a imaginé de mieux pour le bonheur de l'homme.

» Mais cette union des rois aura des conditions ! Comment, l'orgueil des diadèmes subira des lois ?

» Non ; mais les rois, pour l'intérêt général, pour leur intérêt particulier, se soumettront librement au tribunal des rois dont ils seront tous membres et dont chacun d'eux sera le chef à son tour.

» D'ailleurs, dans l'état de guerre, les rois ne subissent-ils pas tous les

---

(1) *Règne de Louis XI*, préface. p. 47, t. XI. Edition Perrodil et Parent-Desbarres.

jours les lois de la force et de l'injustice? On leur propose de s'imposer à eux-mêmes les lois de la raison et de l'équité, et on leur en montre le prix : la possession sûre de leurs Etats, leurs droits réglés sans délais, sans incertitudes, sans dépenses, sans risques, sans effusion de sang; la paix en dedans et au dehors et l'accroissement des richesses.

» Mais qui se chargera de former cette union, de rassembler tous les rois dans une ligue commune? Qui? celui qui en sera le plus digne, le plus bienfaisant; voilà la consommation de la paix perpétuelle. »

Si, de l'aveu de tous, anciens et modernes, empereurs et rois, hommes d'État et hommes d'étude, prédicateurs et tribuns, philosophes et publicistes, la paix est un bien et la guerre un mal, à qui la responsabilité de ce mal? La guerre ne se fait pas d'elle-même et toute seule? Elle a ses lois, elle a ses usages. Elle n'éclate pas de peuple à peuple ; elle se déclare de gouvernement à gouvernement. Si les gouvernements ne manquent jamais l'occasion de tourner en dérision les révolutionnaires qui prétendent établir la liberté par la terreur, est-ce qu'à leur tour les révolutionnaires ont moins beau jeu contre les gouvernements qui prétendent établir la paix par la guerre? La paix n'a encore été que la lassitude de la guerre, et rien de plus; des guerres ont duré trente ans: quels fruits ont-elles porté? Voltaire disait: « Ne faudra-t-il pas signer la paix après la » guerre? que ne la fait-on tout de suite? » Voltaire avait raison, nous sommes forcés d'en convenir, et ce qui achèverait de nous convertir contre la guerre, si nous en avions jamais été les partisans, ce serait moins encore la dévastation qu'elle répand, le sang qu'elle verse, les millions qu'elle coûte, que son impuissance.

1855.

LA PAIX ARMÉE ET LA PAIX ASSURÉE.

« A la paix, j'aurais amené tous les souverains à n'avoir plus que leur simple garde. »

NAPOLÉON, *empereur*.
L.-N. BONAPARTE. T. Ier, p. 261.

« On parle de combats éternels, de luttes interminables, et cependant il serait facile aux souverains de consolider la paix pour toujours ; qu'ils consultent les rapports et les mœurs des diverses nations entre elles, qu'ils leur donnent leur nationalité et les institutions qu'elles réclament, et ils auront trouvé la vraie balance politique. Alors tous les peuples seront frères, et ils s'embrasseront à la face de la tyrannie détrônée, de la terre consolée et de l'humanité satisfaite. »

L.-N. BONAPARTE. T. Ier, p. 81.

« La guerre m'a toujours paru le fléau de l'humanité ; j'espère qu'il viendra une époque de civilisation où l'on ne comprendra pas comment des hommes se sacrifiaient pour le bon plaisir et les intérêts des autres. Mais il faut, pour réaliser cet espoir, qu'un pays ne se croie pas le droit de venir imposer des lois à un autre, car avant tout il faut être fort, même pour être libre. »

REINE HORTENSE.

I.

15 mars 1855.

L'hiver a fait place au printemps ; l'empereur Nicolas Ier a fait place à son fils Alexandre II ; le moment est venu de rompre le silence ; le moment est venu de répondre aux sommations de l'auteur anonyme de la brochure qui a paru sous ce titre :

LE JOURNALISME ACTUEL ET LA LETTRE A L'EMPEREUR.

L'auteur anonyme s'adresse en ces termes à la presse française :

« La presse, comme institution, n'a jamais été qu'un moyen de gouvernement, et elle n'a pu se relever de ce défaut originel : organe, tour à tour, de tel parti ou de tel individu, qui désirait arriver ou rester au pouvoir, son rôle se bornait toujours aux questions personnelles, aux intrigues électorales et parlementaires ; son action consistait à attaquer les majorités ou à les défendre, à encourager ou flétrir les minorités, à faire rejeter ou adopter tel ou tel projet de loi, contraire ou conforme à ses intérêts. Etait-ce une situation normale et régulière ? Cette situation a inspiré, il est vrai, de brillantes pages, des aperçus pleins d'habileté relative, de verve et de finesse, mais elle a restreint le cercle de la discussion, elle a forcé les plus belles intelligences, les plus incontestables talents, à se renfermer dans des questions étroites de détails, d'intérêt local, d'influences personnelles et passagères.

» La loi nouvelle qui régit la presse l'a replacée sur sa véritable base. Mais les modifications qu'elle a subies ont frappé l'esprit routinier qui présidait à ses évolutions d'une stupeur tellement profonde, qu'elle n'a pu jusqu'à présent reprendre son équilibre, et qu'elle en est encore à rechercher le terrain sur lequel elle puisse se mouvoir à son aise. Du jour où son action offensive se vit paralysée, la presse s'est trouvée sans boussole et sans inspiration, flottant au hasard, cherchant son mot d'ordre dans les journaux étrangers, et négligeant, moitié par indifférence, moitié par timidité, la large part qui lui est toujours réservée dans la marche des choses humaines, en dehors de l'action officielle. Il y a là une grave erreur et une tendance déplorable. En effet, qu'a de commun la presse avec le gouvernement du pays ? Toute usurpation qu'elle fait dans ce sens conduit directement, à travers la confusion dans les esprits, au désordre dans les choses. Le rôle de la presse est d'éclairer l'opinion, de combattre les préjugés, d'adhérer par la discussion à tout ce qui touche au progrès moral, matériel et intellectuel de l'homme et de la société en général, et d'éviter tout ce qui peut entraver la marche naturelle des choses. Tout ce qui est donc du ressort administratif, gouvernemental, ne lui appartient d'aucun droit ; tout ce qui est en dehors constitue son domaine. C'est juste et logique, et certes c'est suffisant ; mais, grâce à d'anciennes habitudes, ce rôle ne lui convient pas : entre les deux termes extrêmes du journalisme, l'abus et l'abandon de toute influence, elle n'a pas su trouver le milieu qui lui est propre, et au lieu de se saisir, avec vigueur et courage, de tous les sujets qui y abondent, elle a préféré, comme Achille, se retirer sous sa tente, au risque de se condamner à une *inaction inféconde* qui pèsera sur ses destinées.

» Les divers organes de la presse française n'ont jamais songé qu'à étendre leur influence personnelle, et leur rôle pour y parvenir a été de détruire tout ce qui faisait obstacle à leur ambition.

» Habile à détruire, mais non à conserver, le journalisme n'a jamais rien créé, et son instinct d'opposition contre les hommes, et d'indifférence pour les choses, l'a rendu peu sympathique aux questions nationales, qu'il n'a jamais voulu et su approfondir. Et pourtant, pour procéder avec ordre, dans cette marche progressive que suit l'humanité, il faut que les rapports politiques des hommes soient réglés sur une base rationnelle et équitable, avant d'aborder avec succès ces réformes sociales dont on s'occupe tant, et qui ne peuvent s'opérer partiellement ; il faut, à côté des *droits de l'homme*, reconnaître les *droits des nations*, car c'est à l'application rigoureuse de ces droits que se borne la tâche imposée aux temps modernes. Or, pour reconnaître et appliquer ces droits, il faut les étudier et les comprendre, et il ne suffira plus bientôt, du train dont marchent les choses, d'opposer un silence dédaigneux, ou une ironie de mauvais aloi, à des arguments puisés dans l'histoire et dans la nécessité de la situation.

» On s'est plaint des entraves opposées à la liberté de la presse ; mais quelles sont donc ces libertés qu'on regrette si aigrement ? Est-ce la liberté des attaques personnelles, de la calomnie, de l'injustice, de l'exagération, des jugements téméraires, des opinions de circonstance et de fantaisie ? Vous n'avez plus, il est vrai, le droit ni les moyens d'attaquer un gouvernement appuyé sur une base inattaquable ; il vous est impossible de faire de votre journal une machine de guerre contre une individualité qui vous gêne ou vous déplaît ; vous n'avez plus l'espoir de faire adopter ou rejeter telle question administrative ou fiscale qui rentre dans votre programme ou y est opposée ; mais vous avez le droit d'étendre et d'agrandir votre point de vue, d'élargir votre horizon ; pourquoi n'en usez-vous pas ? Vous avez la liberté d'élever vos idées, de faire sortir vos discussions hors des barrières de Paris ; pourquoi ne le faites-vous pas ? Vous semblez dédaigner toutes ces libertés, comme si elles ne valaient pas toutes celles que vous avez perdues. »

Je réponds :

Anonyme, qui êtes-vous pour tenir ce langage ?

Lorsqu'on parle ainsi, on dit son nom.

Vous affirmez que les écrivains de la presse périodique ont « la liberté d'élever leurs idées, de faire sortir leurs » discussions hors des barrières de Paris. » Qu'en savez-vous ? Êtes-vous l'un d'eux ? Est-ce que j'ai eu la liberté d'achever la série d'articles qu'en août 1854, au lendemain de la révolution d'Espagne, j'avais commencée sous ce titre : L'ORNIÈRE DES RÉVOLUTIONS ? Est-ce que je n'ai pas été officieusement averti d'avoir à l'interrompre ? Est-ce que je n'ai pas été officiellement averti pour avoir donné place, le

22 mars 1854, à la lettre de l'ancien président de la république de Venise, l'illustre Manin ? Est-ce qu'enfin j'ai pu dire toute ma pensée sur la guerre dont la Crimée a fini par être le champ de bataille ?

Est-ce que l'écrivain au-dessus de la plume duquel est constamment suspendue la menace de suppression de son journal, pain quotidien de plus de cinq cents travailleurs, propriété indivise de veuves et de mineurs, a l'entière liberté de dire ce qu'il croit être la vérité, s'arrêtât-il à la limite qu'il vous plaît de tracer ? S'il avait cette liberté, il ferait des articles et ne ferait pas de brochures, car le nombre des lecteurs de celles-ci est toujours très restreint, relativement au nombre des lecteurs de ceux-là. Pourquoi fait-il des brochures et ne fait-il pas d'articles ? C'est que pour une brochure saisie la responsabilité est individuelle, tandis que pour un journal suspendu ou supprimé, la responsabilité est collective ; elle dégénère en solidarité et retombe injustement sur qui n'a rien fait pour l'encourir.

Auteur anonyme, vous continuez et vous dites :

« Quand on veut mériter le nom de publiciste, il faut tâcher de voir clair dans une situation ; or, comment y arriver si on ne pose hardiment les questions, si on ne les discute au grand jour ? On se doit des ménagements de gouvernement à gouvernement, de souverain à souverain ; mais d'homme à homme, de peuple à peuple, on se doit la vérité avec toutes ses déductions philosophiques, car c'est ainsi que se forme l'opinion publique, qu'une idée qui a germé trouve son point d'appui et son développement. Le rôle d'un homme pensant n'est pas d'éteindre une idée ou de la dénaturer, mais de l'approfondir et de l'éclairer ; là doivent se borner nos efforts : aller plus loin, c'est empiéter sur l'action gouvernementale, qui doit rester aussi libre que la pensée. »

Lorsque vous déclarez que l'action gouvernementale doit rester aussi libre que la pensée, je suis sur ce point pleinement de votre avis ; car de même que je ne comprends pas la presse sans l'entière liberté d'écrire, je ne comprends pas le gouvernement sans l'entière liberté d'agir, mais simultanément et concurremment.

Est-ce qu'en Angleterre la liberté d'agir est moins grande qu'en France, parce que la liberté d'écrire y est plus étendue?

S'il arrive parfois que l'action gouvernementale y soit gênée, ce n'est point parce qu'elle y est contenue par la presse périodique, c'est parce qu'elle y est divisée. Toute complication est une perte de force utile ; or, le régime parlementaire, qui repose sur la division du pouvoir en pouvoir législatif et en pouvoir exécutif, est une complication ; conséquemment elle disparaîtra.

Liberté pour tous ! Liberté pour ceux qui gouvernent, comme liberté pour ceux qui écrivent ! Indépendance réciproque et séparation absolue de la puissance nationale et de la puissance individuelle !

Assez de fois j'ai exposé et développé cette formule, la seule qui dénoue tous les nœuds, la seule qui dissipe toutes les fictions, pour n'avoir rien à craindre de la grave responsabilité dont vous menacez, en ces termes, les publicistes qui ne se font pas les échos de votre voix :

« Il pèsera une grave responsabilité sur ceux qui, ayant au moyen de la presse un puissant levier entre leurs mains, se taisent dans une question qui touche de si près à l'intérêt commun de l'Europe civilisée. N'y a-t-il donc rien à faire dans les circonstances actuelles ? Ne serait-ce pas à la hauteur d'un publiciste d'approfondir une situation qui n'a guère de précédent dans l'histoire, de se mettre à la recherche de cette synthèse politique qui doit réhabiliter le passé sans froisser les susceptibilités présentes, sans léser les intérêts existants ? Mais la presse française n'est guère à la hauteur de ces conceptions ; renfermée dans ses vues mesquines et étroites, dans ses petites passions de partis, dans ses liquidations de quinzaine, elle ne veut pas franchir les limites qu'elle s'est tracée, et ne sait opposer à toutes les idées qui viennent la déranger dans ses habitudes que le silence ou le banal argument d'inopportunité. Triste symptôme de décadence et d'annihilation, de vieillesse et de décrépitude ! »

Vous qui avez le verbe si haut, êtes-vous bien sûr que vos conceptions soient à la hauteur de vos paroles ?

Serait-il donc vrai qu'il n'y eût en Europe, dans le présent, qu'une grande question : celle qui consisterait à abattre la Russie en relevant la Pologne ?

Tel n'est pas mon avis.

La Russie déchue ne tarderait pas à se relever.

La Pologne relevée ne tarderait pas à déchoir.

Votre politique, celle de l'auteur de la LETTRE A L'EMPE-

REUR SUR LA QUESTION D'ORIENT, n'est que la continuation de la politique étroite du faux équilibre et du vieil antagonisme ; je comprends autrement la politique de mon siècle.

Et je vais l'exposer telle que je la comprends.

II.

Comment clore cette guerre, qui a déjà moissonné des deux parts tant d'hommes, englouti tant de millions, aggravé tant de misères, pour n'aboutir qu'à l'immobilité, depuis six mois, devant Sébastopol, et qu'à la victoire indécise entre deux destructions : — celle de Sinope dans la mer Noire, et celle de Bomarsund dans la mer Baltique ? Telle est la question qui tient en suspens tous les esprits, tous les peuples, tous les cabinets, tous les journaux.

L'Angleterre et la France, qui ont hautement déclaré l'existence de la domination russe dans la mer Noire incompatible avec la conservation de l'équilibre et la stabilité de la paix en Europe, peuvent-elles atteindre au but qu'elles poursuivent avant de s'être emparées de Sébastopol et de l'avoir détruit ?

Après cette victoire, si l'Angleterre et la France finissent par la remporter, la Russie inaugurera-t-elle un nouveau règne en s'avouant vaincue ?

Cet aveu, si le nouvel empereur consentait à le faire, serait-il une garantie qui dût être considérée comme suffisante, et n'y aurait-il point à craindre que la Russie vindicative ne saisît la première occasion propice qui s'offrirait à elle de relever les murs de Sébastopol, pendant que l'Angleterre et la France seraient appelées à porter ailleurs qu'en Crimée leur vigilance et leurs forces ? Est-ce que la Russie ne conservera pas toujours cet avantage inhérent à son territoire, de n'avoir qu'à étendre la main pour la baigner dans la mer Noire, depuis Odessa jusqu'à Batoum, comme la France n'aurait qu'à lever le bras pour projeter son ombre

sur le Rhin ? Si l'Angleterre et la France démolissent Sébastopol, comment empêcheront-elles la Russie de le reconstruire, après leur départ de Crimée ? et si elles ne le démolissent pas, y laisseront-elles une garnison impliquant l'accord perpétuel de l'Angleterre et de la France et nécessitant la constante présence d'une escadre combinée qui l'approvisionne et la protége ? Si on laisse subsister Sébastopol et qu'on se contente , sur l'autre rive de la mer Noire, de fortifier Sinope, quel ensemble de mesures prendra-t-on pour niveler, autrement que d'une façon toute passagère, l'inégalité des forces entre la Russie, convoitant sa proie, et la Turquie, trop faible pour se défendre par elle seule, et cependant ne pouvant pas garder éternellement, dans ses eaux et sur ses côtes, les flottes et les armées de l'Angleterre et de la France ?

L'unique moyen de clore une guerre impuissante serait-il donc en effet, la poussant à outrance, de la reporter sur la Vistule et d'attaquer la Russie par le seul côté qui paraisse vulnérable, en soulevant, armant et reconstituant contre elle la Pologne ?

C'est ce que propose l'auteur de la fameuse LETTRE A L'EMPEREUR SUR LA QUESTION D'ORIENT ; c'est ce que demande également l'auteur du remarquable écrit intitulé : NI PAIX NI SÉCURITÉ POUR L'EUROPE AVEC LA RUSSIE TELLE QU'ELLE EST.

Mais la logique ne se scinde pas, et le vrai ne l'est point à demi.

Impossible, d'abord, de rendre à la Pologne sa nationalité sans rendre à l'Italie son indépendance ; et comment rendre à l'Italie son indépendance sans le consentement et avec l'alliance de l'Autriche ? Puis, quelle Pologne ? Sera-ce la Pologne de 1772 avec sa royauté élective ? Sera-ce la Pologne de 1793 avec sa monarchie héréditaire ? Sera-ce la Pologne de 1807 érigée en duché de Varsovie, sous la souveraineté du roi de Saxe ? ou enfin la Pologne de 1815 avec son vice-roi nommé par l'empereur de Russie ?

Le moyen qu'on indique n'est donc ni aussi simple ni aussi infaillible qu'on se plaît à le dire et peut-être à le

penser, dans l'entraînement et l'aveuglement d'une sympathie étroitement exclusive.

De toutes les guerres commencées au nom de la liberté, je n'en connais aucune qui ait fini par l'assurer; je m'en défie donc et je ne le tais pas. Toujours cette opinion fut la mienne, et jamais je ne l'ai cachée. Je ne crois à la liberté que par la paix, non la *paix armée*, non la paix intermittente et stérile, mais la *paix assurée,* la paix permanente et féconde. Le remaniement de la carte d'Europe, à la pointe de la baïonnette et du sabre, est une chimère caduque. Pourquoi vouloir ainsi remanier violemment par la puissance de la poudre la carte de l'Europe, lorsqu'elle se transforme naturellement par la puissance de la vapeur, lorsque toutes les limites territoriales s'effacent d'elles-mêmes pour livrer passage aux rails des chemins de fer et aux fils des télégraphes électriques? Il est plus facile de donner indistinctement la liberté à tous les hommes, — Polonais et Russes, Autrichiens et Italiens, Roumains et Turcs, — que de rendre l'indépendance à des peuples qui se sont laissé conquérir ou asservir. Si je pouvais comprendre la guerre comme moyen de civilisation, je ne comprendrais, en tous cas, que la grande guerre avec un but si clairement marqué que tous les peuples pussent parfaitement s'en rendre compte; mais, même à la grande guerre, laquelle exigerait un grand capitaine, je préfère, sans hésiter, la grande paix, laquelle n'a besoin que d'un homme de bon sens. Seulement, il faut opter entre la grande guerre ou la grande paix; ce n'est que par cette option qu'on sortira de l'impasse dans laquelle Autriche, Prusse, Suède, Confédération germanique, hésitent à entrer à la suite de l'Angleterre et de la France.

Au début de la guerre, après le passage du Pruth par l'armée russe, je résumais en ces termes la solution que je proposais :

« Élever la question d'Orient pour la simplifier; la sim-
» plifier pour la résoudre. »

Ce que je disais en octobre 1853, je le répète en mars 1855.

Effectivement, ce ne sera qu'en élevant la question qu'on la simplifiera, et ce n'est qu'en la simplifiant qu'on la dégagera des susceptibilités personnelles, qui, plus encore que les rivalités nationales, l'enveniment et la rendent insoluble.

Il y a, pour un souverain nouveau, un langage nouveau à parler à la vieille Europe : ce n'est point le langage de la révolution, c'est le langage de la civilisation. Il y a un autre équilibre à établir que l'équilibre européen, c'est l'équilibre humain, c'est l'équilibre entre le travail et le salaire (1), entre le salaire et le profit, entre la production et la consommation. Il y a une autre politique à suivre que la politique de l'agrandissement du territoire par la rivalité, la guerre, la conquête, la domination, c'est la politique de l'agrandissement de l'homme par la réciprocité, la paix, le progrès, la circulation. Le premier acte et le premier gage de cette politique, telle que je la comprends, serait la déclaration des droits de la Mer. Égalité devant elle de toutes les nations, petites ou grandes, arriérées ou avancées! Destruction simultanée et volontaire de toutes les fortifications, quelles qu'elles soient, qui, sous le prétexte de protéger soit un point faible, soit un intérêt territorial, menacent la liberté maritime! Conséquemment, destruction de Sébastopol, qui domine la mer Noire, mais aussi, et en même temps, destruction des quatre villes fortifiées qui ferment l'entrée et la sortie du détroit des Dardanelles; destruction de tous les ouvrages construits à Gibraltar, qui humilient la Méditerranée; abolition du péage du Sund, qui rançonne la Baltique; enfin, neutralisation de tous les détroits, affranchissement des embouchures de tous les

(1) « Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence... La pauvreté ne sera plus séditieuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive; les oppositions disparaîtront, et les prétentions surannées qu'on attribue, à tort ou à raison, à quelques hommes, s'évanouiront comme les *folles brises* qui rident la surface des eaux sous l'équateur, et s'évanouissent en présence du *vent réel* qui vient enfler les voiles et faire marcher le navire. »

Œuvres de L.-N. Bonaparte, t. II, p. 295.

fleuves et percement à frais communs de tous les isthmes ayant pour but et pour effet de faciliter et d'abréger la navigation. Si l'Angleterre exige et a raison d'exiger le désarmement de Sébastopol, qu'elle soit logique : qu'elle donne l'exemple en désarmant Gibraltar ! Alors, la susceptibilité moscovite serait sauve et pleinement dégagée ; la lutte changerait de nature et de terrain ; ce ne serait plus une lutte contre la barbarie par les armes de la barbarie, mais une lutte contre la barbarie par les moyens de la civilisation ; il n'y aurait plus ni vainqueurs ni vaincus, il n'y aurait plus que des émules ; nul n'y perdrait, tous y gagneraient ; ce serait l'inauguration d'une ère nouvelle. C'est aux plus avancés dans les voies de la civilisation à donner l'exemple ; logiquement, les moins avancés ne sont tenus que de le suivre. Que l'Angleterre le donne donc ! Est-il une bonne raison qu'elle puisse alléguer pour s'en dispenser ?

L'Autriche et la France, sans le concours desquelles il est pleinement démontré que l'Angleterre ne peut rien contre la Russie, n'ont qu'à le vouloir fermement pour obtenir de la Russie et de l'Angleterre le sacrifice réciproque et simultané de Sébastopol et de Gibraltar, sacrifice complété et systématisé par la neutralité des autres détroits. Ainsi, par la liberté des mers, que réclament tous les progrès de la navigation et de l'industrie, tous les besoins de la consommation et du travail, se dénoueraient tous les nœuds d'une question que le sabre a été, jusqu'à ce jour, impuissant à trancher. La liberté des mers est la liberté initiale des peuples. Une fois que les gouvernements seront entrés dans cette voie neuve de la paix par la paix, qui est à la paix par la guerre ce que le rail est à l'ornière, des obstacles qui passent pour insurmontables s'aplaniront d'eux-mêmes. Si l'Italien n'a ni moins de garanties ni moins de droits que l'Autrichien ; si le Polonais n'a ni moins de droits ni moins de garanties que le Russe ; s'il n'y a plus nulle part d'inégalité entre les vaincus et les vainqueurs ; s'il n'y a plus partout que des producteurs et des

consommateurs, quel sens appréciable conserveront, je le demande, ces mots : *Indépendance italienne*, *Nationalité polonaise?* Les nationalités s'expliquent et se comprennent lorsque les garanties sont différentes ; les nationalités ne s'expliquent et ne se comprennent plus lorsque les garanties sont les mêmes. Or, qui empêche que partout elles ne soient les mêmes, sinon simultanément, du moins successivement? Avec le système constitutionnel, lequel exige des assemblées où tout se débat et aboutit à des questions qui se décident par des votes entre majorité et minorité, cela pouvait être une difficulté invincible ; mais cela cesse d'en être une avec le régime rationnel , lequel n'a besoin que de journaux où la vérité suffit à faire justice de l'erreur, où la liberté des gouvernements, existant au même titre que la liberté des individus, n'est ni moins pleine ni moins légitime. Est-ce que le monde scientifique se divise en nationalités ennemies? Non; le monde scientifique n'a pas de limites intérieures qui le morcellent ; dans son vaste empire, tout progrès qui profite à l'un profite à tous. La vapeur ne transporte pas l'Italien moins vite que l'Autrichien, ou le Polonais plus lentement que le Russe. La clarté de la science est comme la clarté du soleil : elle luit indistinctement pour tous, hormis pour les aveugles. Pourquoi donc le monde politique aurait-il d'autres lois et se gouvernerait-il autrement que le monde scientifique?

La politique porterait-elle donc si bas le sentiment de sa valeur et de sa dignité, qu'elle se démît de toute prétention d'être une science, ou, pour parler plus exactement, d'être à la science ce que le lien est à la gerbe?

Dira-t-on qu'une telle politique n'est qu'une politique de rêveur ?

Mais cette politique n'est pas la mienne ; c'est celle de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, après être tombé du trône ; c'est celle du prince Louis-Napoléon à Carlton-Terrace, avant de monter sur le trône.

La politique, telle que je la prosaïse, diffère de la politique telle que la poétisaient l'empereur Napoléon à Sainte-

Hélène et le prince Louis-Napoléon à Carlton-Terrace, en ce qu'ils proposaient de rétablir le tribunal des amphictyons; tandis que je réduis la guerre à un risque et que je substitue la *paix assurée* à la *paix armée.*

La *paix armée* est condamnée par les militaires eux-mêmes. Le général qui a illustré son nom par l'invention du mortier à la Paixhans a prononcé son arrêt en ces termes :

« Si, afin d'être fort, on entretient pendant la paix assez de soldats exercés pour être en état de faire la guerre, on ruine les finances et on détruit les premiers éléments de la force (1). »

La *paix armée*, c'est la liberté menacée, c'est la révolution périodique, c'est l'impôt forcé, c'est l'emprunt stérile, c'est l'argent rare et à haut prix, c'est le paupérisme entretenu par l'aumône.

La *paix assurée*, c'est la liberté garantie, c'est la civilisation progressive, c'est l'impôt volontaire, c'est l'emprunt productif, c'est l'argent abondant et à bon marché, c'est le paupérisme détruit par le travail.

La *paix assurée* est ce qu'il y a de plus praticable et de moins chimérique.

Il suffit, pour qu'elle prenne la place de la *paix armée*, qu'il se trouve en Europe un seul souverain qui mette aux voix cette simple question :

« Combien sommes-nous de gouvernements qui, consi-
» dérant de quelque part qu'il vienne et sous quelque
» nom qu'il se déguise le risque de guerre comme un reste
» de barbarie, voulons combattre le risque par l'assurance
» au moyen d'une confédération pacifique entretenant une
» armée fédérale, laquelle aurait pour effet de permettre à
» chaque État de réduire considérablement son budget de
» la guerre? Comptons-nous, et vérifions si la majorité est
» du côté de ceux qui tiennent pour la barbarie contre la
» civilisation, ou du côté de ceux qui tiennent pour la ci-
» vilisation contre la barbarie. »

---

(1) *Observations sur la loi de recrutement et d'avancement de l'armée française.*

Toutes les fois qu'il y a place pour deux intérêts rivaux ou pour deux idées différentes, rien de plus difficile à réunir que l'unanimité ; mais rien de plus facile à constater que la majorité pour ou contre, puisqu'il suffit de se compter.

Quelle solution plus simple que la question ainsi réduite à une question de majorité et de minorité hautement posée par un souverain, prenant à témoins tous les peuples ? Si, en 1853, la question entre la barbarie ou la civilisation, entre la guerre ou la paix, eût été nettement posée par l'Angleterre et la France à l'Autriche, à la Prusse et aux divers États de la Confédération germanique, croit-on que ces puissances eussent donné à l'Europe le spectacle d'hésitations aussi longues et de protocoles aussi diffus ? Croit-on que la Russie, qui vise au rang de haute puissance civilisatrice, eût accepté la lutte sur ce terrain ? Avec les liens qui, depuis 1815, rivaient l'Autriche, la Prusse et toute l'Allemagne à la Russie, pouvait-on et devait-on raisonnablement espérer qu'on parviendrait, sans beaucoup d'efforts, à les armer contre elle ?

L'habileté consistait à poser *indirectement* la question, afin d'éviter d'avoir à la poser *directement*. Proposer à ces gouvernements de s'armer contre la barbarie, c'était la poser indirectement ; leur proposer de s'armer contre la Russie, c'était la poser directement. Spécialiser était l'écueil, généraliser était le port.

Il fallait généraliser.

Il fallait diviser l'Europe en Europe barbare et en Europe civilisée.

Il fallait rédiger un contrat d'assurance internationale et convier toutes les puissances qui fléchissent sous le poids de la dépense des armées permanentes à apposer leurs signatures au-dessous des signatures de l'Angleterre et de la France. Lesquelles de ces puissances eussent refusé ? En tout cas, on les eût comptées, ainsi que celles qui eussent adhéré à cet appel de l'Angleterre et de la France. Alors on eût su exactement à quoi s'en tenir.

Le grand Frédéric, roi de Prusse, aussi grand homme de

guerre que grand administrateur, a écrit et proposé ce qui suit :

« Je ne vois rien d'impossible à ce que des particuliers soumettent leurs querelles à la décision des juges, de même qu'ils y soumettent les différends qui décident de leurs fortunes. Et par quelle raison les princes n'assembleraient-ils pas un congrès pour le bien de l'humanité, après en avoir fait tenir tant d'infructueux sur des sujets de moindre importance ? J'en reviens là, et j'ose assurer que c'est le seul moyen d'abolir en Europe ce point d'honneur mal placé qui a coûté la vie à tant d'honnêtes gens dont la patrie pouvait s'attendre aux plus grands services (1). »

Cette idée de congrès, avant de traverser le cerveau de Frédéric II pour arriver au génie de Napoléon Ier, avait déjà visité l'esprit de Henri IV.

L'assurance internationale contre le risque de guerre a, sur l'idée de congrès, l'avantage d'être incomparablement plus simple dans l'exécution, et de n'avoir rien d'inconnu, rien d'inexpérimenté. Elle étend à toute l'Europe civilisée et pacifique le lien qui unit entre eux tous les États de la Confédération germanique; elle prend exemple sur les vingt-deux cantons souverains qui forment la Confédération helvétique; elle fait, enfin, contre le risque de guerre ce qu'on a fait contre le risque d'incendie.

Le triste spectacle que la Russie a donné à l'Europe en franchissant le Pruth et en le repassant, en occupant les Principautés danubiennes et en les évacuant, est une leçon qui a déjà coûté trop cher pour qu'on la laisse perdre, lorsqu'on peut la mettre à profit. Jamais la barbarie, jamais l'impuissance de la guerre n'avaient plus manifestement apparu à tous les regards, à tous les esprits.

C'est précisément parce que les complications en sont venues à ce point qu'elles semblent inextricables, qu'il faut tenter un héroïque effort, non dans le sens de la guerre et de la barbarie, mais dans le sens de la paix et de la civilisation.

Où chacun met du sien il n'y a plus de point d'honneur engagé, il n'y a plus de susceptibilité éveillée, il n'y a plus

(1) *Des Lois de la politique.*

de dignité compromise, il n'y a plus de fierté humiliée! La force disparaît pour faire place à la raison, et l'intérêt particulier s'absorbe dans l'intérêt commun.

La France, assurément plus désintéressée que l'Angleterre et l'Autriche dans la prise de possession par la Russie des Principautés danubiennes et du détroit des Dardanelles, a fait assez de sacrifices pour avoir acquis le droit de demander à la Grande-Bretagne de prendre, par le désarmement de Gibraltar, une initiative qui permette au nouveau czar de désarmer Sébastopol, sans qu'il ait à craindre de marquer le commencement de son règne par un acte qui pourrait être taxé de faiblesse. Dans l'ordre d'idées où je me place et où je raisonne, lequel serait le triomphe complet et définitif de Grotius, *Mare liberum*, sur Selden, *Mare clausum;* dans cet ordre d'idées où la liberté des mers, succédant à la féodalité des mers, serait universellement proclamée et efficacement assurée, que perdraient, je le demande, l'Angleterre, la Russie, la Turquie en désarmant Gibraltar, Sébastopol et les châteaux qui défendent l'entrée des Dardanelles? Elles n'y perdraient rien, et elles y gagneraient d'être allégées de tout le poids d'une dépense considérable devenue inutile.

Il y a le génie de la guerre, pourquoi n'y aurait-il donc pas aussi le génie de la paix? Pourquoi la Paix, comme la Guerre, n'aurait-elle pas ses batailles décisives et sa gloire impérissable? Quelle gloire pour la Paix si elle mettait fin à la Guerre en demandant et en obtenant pour gage la libre et sûre circulation de toutes les mers?

Si la France, « *arbitre de la société européenne, plaçant les intérêts européens au-dessus des intérêts nationaux, n'aspirant qu'à la* CONQUÊTE MORALE *de l'Europe, et comprenant toute la portée de sa position de* NATION-SOLEIL, *au lieu de se transformer en* NATION-SATELLITE, » si la France le demandait à l'Angleterre, l'Angleterre pourrait-elle le refuser à la France, et si la France l'obtenait, nul doute que la Russie, retrouvant une porte ouverte pour rentrer dans les conseils de l'Europe, d'où elle est inconsidérément sor-

tie, ne s'empressât de revenir y reprendre sa place vacante. Aucune nation ne perdrait à ce dénoûment imprévu ; tous les peuples y gagneraient, car leur bien-être s'accroît par tout ce qui tend directement ou indirectement à faciliter la navigation, à abréger les distances, à diminuer le fret et à multiplier les échanges.

Il y a trois alternatives :

Ou la paix mal faite, et conséquemment précaire ;

Ou la guerre sur la Vistule pour en finir sur la mer Noire ;

Ou le désarmement réciproque et simultané de Sébastopol et de Gibraltar, premier acte de l'affranchissement universel de toutes les mers, de tous les détroits, de tous les fleuves, et du percement successif de tous les isthmes.

Qu'on choisisse entre elles !

Mais si cette dernière alternative est la seule qui puisse, honorablement pour tous, rétablir solidairement la paix, si elle est possible à de telles conditions, pourquoi donc ne la ferait-on pas ?

Ce serait plus qu'une victoire remportée, ce serait un progrès accompli.

Les progrès sont les victoires de la paix.

FIN DU VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

		Pages.
1837.	*Politique extérieure de la France.*	
—	— L'Alliance Franco-Russe	
1840.	— Le Traité du 15 juillet 1840	40
—	— L'Europe et la France	70
1841.	— L'Allemagne	73
1843.	— L'Alliance Anglo-Française	77
—	— Le Pavillon français à Jérusalem	102
1844.	— Ni Alliés, ni Armée, ni Marine	107
—	— Force et Faiblesse de la France	116
—	— L'Alliance continentale	121
—	— La Mer! la Mer!	131
—	— Soyons Forts	135
—	— Les Périls qu'il faut prévoir	139
—	— L'Isolement de la France	146
1846.	— Le Déclin de la France	150
1847.	— La Nouvelle Carte d'Europe	155
—	— Les Alliances de la France	160
—	— Politique extérieure de la Restauration	166
—	— Les Peuples se soulèvent, mais ne s'allient pas	180
1848.	— L'Ère Pacifique	182
—	— Faiblesse ou Folie	185
1849.	— La Politique flottante	192
—	— La Politique d'Intervention	197
—	— Le Droit à l'Intervention	206
—	— La Question de Rome	215
—	— Avez-vous des Alliances?	289
1853.	*Politique de l'Europe.*	
—	— La Question d'Orient	293
1854.	— Les Hommes d'État et les Hommes de Presse	440
—	— Solutions de la Question d'Orient	447
—	— — Partage européen de l'Empire ottoman.	
—	— — Création factice d'un Empire grec.	
—	— — Civilisation effective de l'Empire turc.	
—	— — Conclusion.	
—	— — Objections.	

Pages

1838. *Des Armées permanentes.*
— — De l'Application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique 534
1843. — Pourquoi une Armée si considérable ? 593
1844. — Abolition du Recrutement obligatoire 602
1846. — A quoi mène une Armée trop coûteuse 608
1847. — Du Remplacement militaire 617
1848. — Prévisions vérifiées 637
— — Liberté de la Presse et Permanence des Armées . . 641
— — L'Abolition de l'Esclavage militaire 645
— — La Fête de la Fraternité 656
— — La Proportion des Armes 662
— — Le Budget et l'Armée 667
— — Faiblesse de la Force 669
— — A l'Armée 673
1849. — Congrès des Amis de la Paix universelle 681
— — L'Impôt du Sang : l'Impôt du Temps 715
— — Les deux Programmes 725
— — La Guerre s'en va 729
— — Les Dépenses de la Guerre de 1831 à 1849 735
— — Ce que coûte un Soldat 740
— — Deux Lignes du Budget de 1849 742
— — La Garde nationale et l'Armée 750
— — Les Idées de Paix 755
1851. — Paix aux Peuples, Guerre à la Misère 763
— — Le Produit net de vingt ans de guerre 772
— — L'Éreintement universel 777
1854. — La Dernière Guerre 785
— — Assurance contre le Risque de guerre 789
— — L'Idolâtrie de la Guerre 799
1855. — L'Impuissance de la Guerre 810
— — La Paix armée et la Paix assurée 817

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DC
266
.5
G57
t.9

Girardin, Émile de
Questions de mon temps

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY